Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

Fr. M. E. 1657

THÈSES

D'HISTOIRE

ET

NOUVELLES HISTORIQUES

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

THÈSES

D'HISTOIRE

ET

NOUVELLES HISTORIQUES

PAR B. JULLIEN

DOCTEUR ÈS LETTRES, LICENCIÉ ÈS SCIENCES

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1865

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
11 APR 1962
OF OXFORD
LIBRARY

PRÉFACE.

Les thèses d'histoire ici publiées paraîtront sans doute bien paradoxales. Elles tendent en effet à renverser sur plusieurs points les idées reçues communément. Que veut-on ? Je n'ai jamais pu accepter de confiance les décisions vulgaires. Quoi que l'on me dise, avant d'admettre, j'examine; et si mon esprit n'est pas convaincu, je rejette. C'est ce sentiment de pleine et entière liberté dans les jugements, qui m'animait dès l'enfance, qui me guidait dans l'âge mûr, que j'ai conservé dans la vieillesse, et qui, je le crois, ne m'abandonnera qu'à la mort.

Les pièces réunies dans le présent volume forment réellement trois parties. Dans la première il y a neuf thèses d'histoire proprement dites, c'est-à-dire qui ont pour objet l'étude des faits et les jugements à porter sur eux ou sur les hommes dont ils sont l'ouvrage.

Dans la seconde section, ce ne sont plus les faits historiques qui m'occupent, mais bien quelques particularités de l'histoire des langues ou des littératures : les cinq pièces qui y entrent, touchent donc immédiatement à la critique grammaticale ou littéraire; elles appartiennent néanmoins à l'histoire en ce qu'elles rappellent ou expliquent divers points pour lesquels il faut remonter aux âges passés.

Dans la troisième et dernière section sont les *Nouvelles historiques*. J'ai dit dans mes *Thèses de littérature* (n° V), comment ces nou-

velles pouvaient intéresser le lecteur par l'exactitude et la variété des circonstances rapportées. Dans les quatorze pièces dont il s'agit, qui toutes concernent des poëtes, des écrivains, des savants ou des artistes français, on trouvera en effet ce mélange de vérités et de fictions qu'Horace recommande dans son *Art poétique* (v. 151), et qui fait, selon moi, le principal agrément de ce genre d'ouvrage. Les faits n'ayant par eux-mêmes qu'une très-faible importance, l'intrigue n'y étant presque rien et ne pouvant constituer cet intérêt que nous trouvons dans les romans, j'ai cru que j'y pourrais suppléer par le choix et l'arrangement de détails caractéristiques des mœurs d'une époque ou d'un personnage, par la vérité dans le rappel des incidents, par la citation de vers ou de passages curieux et peu connus, enfin par la convenance et la pureté continue du style.

C'est par là que se distingue la charmante compilation des *Souvenirs de la marquise de Créqui*, de M. de Courchamp[1]. J'ai essayé dans un autre cadre et sur des dimensions beaucoup moindres, d'atteindre un genre de mérite analogue au sien ; et en indiquant au bas des pages les sources où j'avais puisé, j'ai donné aux curieux le moyen de reconnaître ce qu'il y a d'historique et ce qui est d'invention dans mes nouvelles.

Je dois faire à l'occasion de quelques-unes de ces narrations, une observation toute pareille à celle que j'ai placée dans la préface de mes *Thèses de littérature* : c'est qu'elles ne sont pas écrites pour des adolescents, mais pour des gens arrivés à la maturité de l'âge, qui veulent savoir ce qui s'est passé autrefois, et peuvent lire sans danger des lignes que l'on fait bien d'écarter des yeux de l'enfance. L'histoire est l'histoire : elle contient quantité de choses qui seraient

1. Je consignerai ici une observation qui ne se rapporte qu'indirectement à mon livre, mais que je crois utile. Je suis étonné que les peintres, en quête de sujets nouveaux, et si souvent réduits à des données indécises, communes ou rebattues, n'aient pas puisé dans cet ouvrage, où ils auraient trouvé, avec des costumes favorables et variés, des situations comiques et des personnages nettement caractérisés. Mes *Nouvelles historiques* leur offriraient le même avantage dans le genre léger, comme dans le genre élevé, quelques-uns des poëmes placés après mes *Thèses de Critique*. C'est une si bonne chance pour les peintres d'avoir un sujet bien précis et qui n'ait pas encore été traité, qu'ils devraient être sans cesse à l'affût des ouvrages où il s'en trouve, et qu'on leur rend service en les leur indiquant.

d'un fort mauvais exemple. Ce n'est pourtant pas une raison pour les anéantir ou les ignorer. Il suffit qu'on n'invite pas par l'attrait du plaisir ceux pour qui il y aurait quelque inconvénient à se mettre ces connaissances dans l'esprit. Or l'aspect sérieux de ce livre suffira toujours à en écarter les jeunes gens et les détournera d'y chercher ce qui pourrait faire naître chez eux de mauvaises pensées. Quant aux hommes faits pour qui seuls mon livre est écrit, il y aurait une pruderie ridicule à le leur dissimuler. C'est à eux ensuite de ne pas laisser tomber le volume entre les mains de personnes à qui cette lecture pourrait ne pas convenir.

Je ne terminerai pas cette préface sans consacrer un triste souvenir au libraire que j'avais chargé de la publication de mes thèses et auquel j'avais souvent parlé de celles-ci, M. Hachette, à qui me liait une amitié de plus de vingt ans, avec qui j'avais pendant une dizaine d'années dirigé, et, pour la plus grande partie, rédigé la *Revue de l'instruction publique*. Arrivé à l'âge où les espérances se sont évanouies, où les amis ont presque tous disparu, où la mémoire seule nous rappelle tant de personnes que nous étions heureux de connaître et d'aimer, je puis dire qu'il n'y a pas eu dans ces derniers temps de perte qui m'ait été plus sensible que la sienne. Je le fais d'autant plus à propos que, s'il eût vécu comme nous l'espérions tous, j'aurais, pour ce volume comme pour les précédents, réclamé les conseils de sa longue expérience. La mort qui l'a enlevé si rapidement ne me l'a pas permis; elle ne peut pas du moins m'empêcher de donner ici à l'ami perdu, un dernier témoignage de ma sincère affection et de mes profonds regrets.

Mars 1865.

ERRATA.

Page 33, ligne 20 : mort, *lisez :* à mort.

Page 67, ligne 3, en remontant : Velle, *lisez :* Velleius.

Page 74, ligne 13 : lampes, *lisez :* lames.

Page 140, ligne 19 : de, *lisez :* du.

Page 227, ligne 3 : faut, *lisez :* il faut.

Page 244, ligne 17 : la, *lisez :* ta.

Page 245, lignes 13 et 14, *mettez le signe de la longue sur le premier* e *de* mollesse *et sur l'*a *d'*instant.

Page 266, ligne 13 : qu, *lisez :* que.

Page 277, ligne 4, en remontant : nos, *lisez :* mes.

Page 282, ligne 8, en remontant : pourrait, *lisez :* pouvait.

Page 299, ligne 18 : rapporten, *lisez :* rapportent.

Page 311, ligne 17 : tombées, *lisez :* tombés.

Page 330, ligne 11 : d'un, *lisez :* du.

Page 353, ligne 12 : de ces, *lisez :* des.

Page 382, ligne 3 : *après* comment ! *ajoutez* La.

Page 424, ligne 5 : e, *lisez :* et.

Page 435, ligne 26, *après* mamamouchi, *mettez le renvoi* 1.

Page 469, ligne 3, en remontant : nnée, *lisez :* année.

TITUS ET ADRIEN[1].

TITUS. Quel nouveau concitoyen nous arrive, regardant avec curiosité partout, et se souciant fort peu, ce nous semble, du manteau de pourpre qu'il a sur le dos?

ADRIEN. Je suis l'empereur Adrien : je cherche ici la réponse aux petites questions que j'adressais à mon âme avant de quitter le monde de là-haut.

Ma petite âme, ma mignonne,
Hôtesse et compagne du corps,
Dis-moi, maintenant, où vas-tu,
Pâlotte et froide, et toute nue?

1. Ce dialogue, inséré dans le numéro d'août 1845 du *Journal de l'Institut historique*, et les trois suivants, ont pour objet non pas la réhabilitation absolue de quelques personnages condamnés par les historiens, mais au moins l'invitation aux érudits et aux lecteurs de tout ordre de juger par eux-mêmes, et de ne pas accepter, comme sans appel, des jugements prononcés souvent par la passion ou l'intérêt. Ce projet prête sans doute beaucoup au paradoxe, et le lecteur fera bien de se tenir en garde contre une conclusion précipitée; mais il ne faut pas non plus que les préjugés reçus lui ferment absolument les yeux et les oreilles. Je rappellerai à ce propos qu'il a paru en 1780, à Paris, chez Onfroy, une brochure in-8° de IV et 64 pages, intitulée : *Éloge de L. Catilina, dans lequel on venge ce Romain célèbre des calomnies de Cicéron et de plusieurs autres écrivains.* Cet éloge sans nom d'auteur est de l'abbé Lucet ; mais il n'a aucune valeur historique. C'est une déclamation de rhétoricien, bardée d'apostrophes, de prosopopées, d'épiphonèmes et de toutes les figures véhémentes qu'expliquent Cicéron et Quintilien. Il n'y a pas un seul texte invoqué pour appuyer une opinion nouvelle. L'auteur d'ailleurs déclare à la fin qu'il n'a voulu faire là qu'un jeu d'esprit, et qu'il aurait dépassé son but si son discours justifiait solidement Catilina. Il pouvait être parfaitement tranquille à cet égard.

Dois-tu, dans ton nouveau séjour,
Comme ici te jouer et rire[1] ?

TIT. C'est bien vous, toujours faisant des vers, et luttant de bons mots et d'épigrammes avec les poëtes et les rhéteurs de votre temps[2], cherchant les plaisirs qui se partagent avec le bas peuple, causant sans façon avec les ouvriers au lieu de conserver intacte la dignité impériale[3]. Je ne m'attendais guère, quand un jour on me parla de vous encore enfant, et de votre rage de tout apprendre[4], à vous avoir pour quatrième successeur.

ADR. Il est certain que, fils et frère d'empereurs, vous pouviez espérer que le trône resterait un peu plus longtemps dans votre maison : le destin ne l'a pas permis. Du moins ceux qui ont succédé à Domitien n'ont pas trop fait regretter la famille Flavienne.

TIT. Vous parlez de Nerva et de Trajan sans doute ; quant à vous, le sénat ne voulait pas absolument vous décerner les honneurs divins, et vous ne les dûtes qu'aux instances de votre fils Antonin[5].

ADR. Si je comparais ce traitement à celui qu'on a fait subir à votre frère[6], je n'aurais pas lieu d'être bien mécontent de mon partage. J'aime mieux dire en général que ce n'est pas d'après la haine ou l'amour des survivants, ni sur les noms qu'ils nous donnent, que l'histoire doit juger les princes.

TIT. Et d'après quoi donc, s'il vous plaît?

ADR. D'après leurs actions. Que m'importe que quelques

1. Spartian. *Adrian.*, nos 16 et 25. Le premier vers est de Fontenelle, qui a traduit ce passage en vers rimés, mais sans exactitude.
2. Spart., *Adr.*, nos 15, 16; Vict., *Epit.*, 14.
3. Spart., *Adr.*, no 20.
4. Spart., *Adr.*, no 14; Vict., *Epit.*, 14.
5. Eutrop., *Brev.*, VIII, 3; Spart., *Adr.*, no 27.
6. Sueton., *Domit.*, no 23; Eutr., *Brev.*, VII, 15.

amis viennent à bout de me faire appeler *le divin* ou *la gloire de Rome*, ou, comme vous-même, les *délices du genre humain*[1] ? Je cherche ce que chacun a fait, et je l'estime ou le méprise selon qu'il a bien ou mal entendu les vrais intérêts de l'État, assuré sa durée et le bonheur de ses habitants, rempli en un mot sa charge d'empereur.

TIT. Je tiens pour moi que la voix du peuple est la voix de Dieu, que celui qu'elle proclame le meilleur ou le plus grand des hommes le doit être véritablement.

ADR. Vous avez vos raisons sans doute pour en juger ainsi ; je ne suis pas, moi, de votre avis en ce point. Je me rappelle le mal qu'on a dit de Tibère et de votre frère Domitien, et je me plais à le croire exagéré : par analogie, je suppose que la louange comprise dans un surnom comme le vôtre, si vous voulez, pourrait bien n'avoir auprès des gens sensés qu'une valeur médiocre.

TIT. Que voulez-vous dire? Et comment n'aurais-je pas mérité ce titre d'*amour* et de *délices de l'humanité* que le peuple romain tout entier s'est accordé à me donner?

ADR. Oh ! le peuple tout entier ! Rayez cela, je vous prie, de vos tablettes. Vous savez aussi bien que moi que jamais un peuple entier n'est consulté sur une affaire comme celle-là. Quelques hommes influents proposent le surnom ; il est adopté par tous les courtisans si le prince est puissant ; maintenu dans son parti, employé comme simple désignation par ses ennemis, répété par les historiens s'ils ont reçu de lui quelques bienfaits ou s'ils tiennent à lui par quelque endroit, il passe de là dans les écoles ; et ainsi se forme ce que vous appelez la *voix du peuple*. Rappelez-vous ce que les tragiques grecs ont raconté d'Atrée et de Thyeste ; quelles haines abominables, quels crimes ils leur ont prêtés : tout cela est devenu depuis longtemps une croyance populaire.

1. Vict., *Epit.*, 10; Eutr., *Brev.*, VII, 14.

Cependant Homère, plus voisin qu'eux des événements, déclare que ces princes ont toujours vécu en bonne intelligence [1]. C'est que, les Pélopides ayant été chassés du Péloponèse, les poëtes du temps voulurent se rendre agréables à leurs successeurs en chargeant leur mémoire de forfaits imaginaires [2].

Tit. Il n'en a pas été de même pour moi : mon frère ne m'aimait pas beaucoup [3], et les historiens lui eussent fait assez bien leur cour en m'appelant non pas les délices, mais l'horreur du monde.

Adr. Vous répondez à une objection que je ne vous fais pas. A Dieu ne plaise que je veuille vous ôter le titre qu'on accole et que l'on continuera d'accoler à votre nom. Je cherche seulement, pour mon instruction propre, sur quoi il est fondé ; et, permettez-moi de le dire, je ne trouve guère chez vous que les vertus d'un particulier, non celles d'un grand monarque.

Tit. Votre jugement est bien sévère. Si vous avez oublié toutes mes actions, je puis vous les rappeler brièvement et sans vanité, mais sans affecter non plus une modestie dont on n'est pas dupe ici-bas ; et vous me direz sur chacune ce que vous trouvez à reprendre. Je ne crois pas qu'il faille revenir ici sur ma jeunesse.

Adr. Non, sans doute, vous me donneriez trop beau jeu. On a prétendu, à tort, j'aime à le croire, que vous aviez voulu vous emparer d'une partie de l'empire romain, votre père Vespasien vivant encore [4] ; quelques-uns même ne se sont pas arrêtés là.... ils vous ont accusé d'avoir eu recours au poison pour avancer l'instant de votre toute-puissance par un parricide [5]. Mais écartons ces épouvantables forfaits. On

1. *Ilias*, II, v. 104 et suiv.
2. Clavier, *Hist. des premiers temps de la Grèce*, t. I, p. 299.
3. Sueton., *Titus*, n° 9. — 4. *Ibid.*, n° 5.
5. *Orac. sibyll.*, V, v. 38, et la note, t. I, p. 186, de l'édit. de M. Alexandre.

a dit que vous aviez fait périr sans forme de procès des gens qui vous étaient suspects [1]; qu'en particulier Cécina, personnage consulaire, invité par vous-même à un repas et à peine sorti de votre tente, avait été poignardé par vos ordres [2]; on a glosé sur vos mœurs dissolues, sur votre avarice et vos rapines; tout le monde, si l'on en croit quelques historiens, vous regardait et vous redoutait comme un autre Néron quand vous arrivâtes au pouvoir [3]. La voix du peuple en cela ne vous paraît probablement pas un critérium aussi sûr que vous le disiez tout à l'heure. Mais passons là-dessus. Quand toutes ces accusations seraient aussi vraies que je me plais à les croire mal fondées, ce n'est pas le jeune homme, c'est l'empereur qu'il faut apprécier; et, par conséquent, votre vie ne nous intéresse ici qu'à partir du jour où vous êtes monté sur le trône.

TIT. Oh! bien, alors je n'ai rien à craindre de votre censure, et je rappelle bien volontiers ce que les historiens disent de moi. N'est-ce pas à l'intérêt public que j'ai sacrifié d'abord mes plaisirs les plus chers? d'une part la reine Bérénice [4], de l'autre les danseurs qu'on ne me vit plus applaudir?

ADR. Dites, à l'opinion du public, plutôt qu'à son intérêt: car je ne sais trop, et vous seriez probablement bien embarrassé de dire ce que l'empire a pu gagner à votre résolution. Ce n'est pas que je la blâme: je sais par expérience qu'un prince est souvent obligé de céder à la volonté aveugle de la multitude; mais cet acte de condescendance, pour ne rien dire de plus, ne saurait lui devenir un titre de gloire.

TIT. Mes prédécesseurs m'avaient donné d'assez mauvais

1. Sueton., *Titus*, n° 5; Vict., *Epit.*, 10.
2. Sueton., *Titus*, n° 5. Victor ajoute : « ob suspicionem stupratæ Berenicis uxoris suæ, jugulari jussit. »
3. Les mêmes auteurs, au même endroit.
4. Sueton., *Titus*, n° 7.

exemples. Ils s'emparaient sans façon du bien d'autrui : je ne l'ai pas fait ; ils exigeaient à tout propos des présents magnifiques : je me suis scrupuleusement abstenu de cette spoliation déguisée[1] ; j'ai refusé tous les cadeaux.

ADR. Ce sont là, comme je le disais, les qualités d'un honnête homme ; si vous le voulez, même, d'un honnête homme sur le trône : il n'y a rien qui marque encore le souverain, ni le grand administrateur. Pour moi, j'ai, comme vous, écarté les dons particuliers en refusant les héritages de tous ceux qui m'étaient inconnus, et n'acceptant ceux de mes amis que quand ils n'avaient pas d'enfants[2]. Mais ce qui valait mieux, et dont pourtant on m'a tenu peu de compte, j'ai examiné de près la gestion des intendants des provinces et les ai empêchés d'arracher à leurs administrés les sommes dont je me privais moi-même[3]. Les enfants des proscrits étaient dépouillés de tous les biens de leurs pères ; je leur en ai fait rendre la douzième partie[4]. Les empereurs, pour s'enrichir par la confiscation, avaient abusé du crime de lèse-majesté[5] ; je n'ai pas voulu en entendre parler[6]. Bien plus, c'est dans le trésor public et non dans celui du prince que j'ai fait verser les sommes payées par les condamnés ou prises sur leurs biens. J'ai remis plusieurs fois à l'Italie entière ou aux provinces, surtout quand le malheur des temps ou des calamités particulières rendaient ce sacrifice nécessaire, tout ou partie des impôts qu'elles devaient au Trésor[7], me souvenant que j'avais dit souvent, et dans mes discours publics et au milieu du sénat, qu'à la manière dont je gouvernerais la République on reconnaîtrait que c'était le bien du peuple, et non le mien propre, que j'adminis-

1. Sueton., *Titus*, nos 7 et 9. — 2. Spart., *Adr.*, n° 18. — 3. *Ibid.*, n° 14.
4. Spart., *Adr.*, n° 15. Voyez sur ce sujet la note de Casaubon.
5. Montesq., *Grandeur et décadence des Romains*, 16.
6. *Ibid.*, n° 18.
7. *Ibid.*, nos 7, 21. Voyez au n° 7 la note de Saumaire.

trais[1]. Vous avouerez, je l'espère, que ces actes n'étaient pas seulement ceux d'un simple citoyen doué de quelques vertus : c'étaient des règles de gouvernement posées d'une manière générale et dont l'effet devait se faire sentir même après ma mort.

TIT. Je ne le nie pas. Au reste, les ouvrages publics ne manquent pas non plus à mon règne. J'ai dédié l'amphithéâtre élevé par mon père ; j'ai construit des thermes magnifiques avec une rapidité merveilleuse ; j'ai donné des jeux, des naumachies, des combats de gladiateurs[2] ; j'ai fait, dans un seul jour, tuer, devant la multitude assemblée, plus de cinq mille bêtes fauves[3].

ADR. Je m'en souviens ; et ce sont ces fêtes barbares et stérilement coûteuses qui vous ont en grande partie valu l'amour des Romains[4]. Ainsi va jugeant le peuple imbécile ; on l'amuse en faisant couler devant lui le sang des animaux et celui des hommes : il n'en faut pas davantage pour obtenir sa faveur, tandis qu'il hait, méprise ou tourne en ridicule le prince qui s'occupe de son bien-être, entretient la paix, soutient le commerce, diminue les impôts[5]. J'ai, comme vous, sacrifié à ce goût dépravé d'une multitude ignorante ; j'ai massacré en un jour mille bêtes devant elle ; d'autres fois j'ai brûlé ou répandu des parfums dans l'amphithéâtre, fait combattre des gladiateurs ou danser des pyrrhiques militaires[6]. Tout cela, qui me faisait assez bien venir du peuple, ne m'attirera, je le pense, de la postérité, qu'une médiocre estime. Mais continuez.

TIT. J'avais pour principe de ne congédier personne sans lui donner quelque espoir ; à ce point que, quand on m'a-

1. Spart., *Adr.*, n° 8. — 2. Sueton., *Titus*, n° 7 ; Eutrop., *Brev.*, VII, 4.
3. Eutrop., *Brev.*, VII, 14.
4. « Quinque millia ferarum occidit : post hoc inusitato favore dilectus est. » Eutrop., *Brev.*, VII, 14.
5. Victor., *Cæsares*, n° 9. — 6. Spart., *Adr.*, n°s 7, 19.

vertissait que je promettais plus que je ne pouvais tenir : « Il ne faut pas, répondais-je, qu'on sorte triste d'un entretien avec l'empereur[1]. »

ADR. C'est un des mots qui vous ont fait le plus d'honneur ; tant il est vrai que les jugements populaires sont souvent au rebours du bon sens. Contenter quelqu'un par la promesse de ce qu'on ne peut, ne veut, ou ne doit lui donner, n'est-ce pas, je vous le demande, mentir pour le plaisir de mentir? et le mensonge n'est-il pas d'autant plus lâche et plus odieux que celui qui y recourt est plus haut placé? Un empereur n'est pas un comédien chargé de faire aux gens des mines agréables. Il doit à tous la vérité, comme il leur doit la justice : et s'il fait bien de la présenter sous des formes douces et obligeantes, au moins ne doit-il pas la trahir pour se faire à bon marché une réputation d'affabilité.

TIT. Mais je donnais tant que je pouvais; je ne refusais rien à ceux qui me demandaient[2].

ADR. Excellent moyen pour prodiguer vos richesses à ceux qui n'en avaient aucun besoin. Les solliciteurs les plus éhontés sont toujours ceux à qui un long exercice a le plus rapporté ; et le prince qui appelle, comme vous, les demandeurs au lieu de les éloigner sagement, peut être assuré d'avance que ses faveurs seront distribuées en dépit de toute justice. Ajoutons que ceux à qui vous donniez, étaient toujours ceux qui vous approchaient, c'est-à-dire vos courtisans, qui n'en laissaient pas approcher d'autres ; ils se partageaient ainsi l'abondante rosée de vos bonnes grâces, dont il n'arrivait pas une goutte aux véritables malheureux. Ah ! si vous aviez recherché la conversation des plus pauvres citoyens, si vous vous étiez enquis de leurs maux et du remède à y apporter, vous auriez fait sans doute de votre superflu une

1. Sueton., *Titus*, n° 8; Eutrop., *Brev.*, VII, 14.
2. Sueton., *Titus*, n° 8.

distribution plus opportune. Mais vos courtisans ni les écrivains à leurs gages ne vous auraient pas tant loué ; ils vous auraient reproché, comme à moi, d'avilir la majesté impériale [1] ; et, désolés de voir servir à l'avantage du peuple cet argent qu'ils convoitaient pour eux seuls, ils vous auraient peut-être refusé les honneurs divins [2].

Tit. Peut-être. Cependant j'ai quelque peine à croire que leurs éloges n'aient pas été sincères, ou qu'ils ne me les aient donnés que par un retour sur eux-mêmes. Avec quelle ardeur n'ont-ils pas répandu ce mot qui m'était échappé un jour que je n'avais rien donné à personne : « O mes amis, j'ai perdu ma journée [3] ! »

Adr. Vraiment, ils n'avaient pas grand mérite à louer chez vous le regret de ne leur avoir rien donné. Mais si nous parlons de beaux mots, ce que je dis à un ennemi personnel le jour où je fus empereur : « Maintenant te voilà sauvé [4], » méritait, vous l'avouerez, l'admiration de la postérité. Ce mot ne s'est pourtant pas, comme le vôtre, répandu dans les écoles ; il n'est pas cité par tous les historiens. A quoi cela tient-il, je vous prie, sinon à ce que cette partie de la société qui fait partout et défait les réputations, aimait mieux encore vos largesses que ma générosité ?

Tit. Un des actes qui m'ont le plus concilié la bienveillance générale, c'est le traitement que j'ai fait subir aux délateurs et accusateurs publics : je les ai fait battre à coups de bâton dans le Forum ; je les ai fait conduire dans l'amphithéâtre, vendre à l'encan et déporter dans les îles les plus malsaines. Ce n'est pas tout : j'ai défendu qu'on jugeât le même crime d'après plusieurs lois différentes, ni qu'on

1. Spart., *Adr.*, n° 20.
2. Le sénat les a en effet refusés à plusieurs empereurs qui l'avaient traité sévèrement.
3. Sueton., *Titus*, n° 8; Eutrop., *Brev.*, VII, 14; Vict., *Epit.*, n° 10.
4. Spart., *Adr.*, n° 17.

pût revenir après un certain nombre d'années sur l'état des morts [1].

Adr. J'approuve beaucoup ces deux dernières mesures : ce sont là des règlements dignes d'un grand prince. Je n'en puis dire autant du châtiment infligé à ceux qu'avec tout le peuple vous appelez des délateurs, vous servant ici d'un mot odieux pour exprimer une chose qui n'est pas toujours aussi détestable qu'on le dit. Dans un temps de troubles ou de guerres civiles, il y a bien des gens qui ne se font aucun scrupule d'opprimer ou de dépouiller les faibles. Celui qui vient alors dénoncer l'oppresseur fait presque toujours un acte de courage et de dévouement, lorsque le prince ne charge pas de cet office des hommes investis de sa confiance. Les Athéniens ont eu de ces magistrats dans leur plus beau temps [2], la république romaine les possédait aussi sous le nom de *censeurs* [3]. Que si quelques-uns ont, sous les Césars, abusé de leurs fonctions pour s'enrichir ou perdre injustement leurs ennemis, sans doute il fallait les punir, mais en les faisant juger selon les formes juridiques, en maintenant pour eux la protection que la loi garantit à tous les citoyens. Les saisir comme vous l'avez fait, les battre de verges devant le peuple, les vendre ou les déporter, c'est donner à la multitude le spectacle d'une tuerie d'hommes comme vous lui aviez donné celui d'une tuerie de bêtes ; c'est acheter sa faveur par une lâche cruauté.

Tit. Quelque décidé que vous paraissiez à ne rien approuver de ce que les Romains ont le plus loué en moi, du moins admirerez-vous, je l'espère, le dernier trait que j'aie à vous raconter. Deux patriciens avaient conspiré : ils étaient con-

1. Sueton., *Titus*, n° 8.

2. Barthél., *Anach.*, ch. xviii; Boeckh., *Écon. polit. des Athén.*, III, 9.

3. Liv., *Hist.*, IV, 8 et ailleurs. Les tribuns eux-mêmes ont souvent dénoncé. Liv., *Hist.*, II, 35; VI, 20, et ailleurs. Chénier dit la même chose dans son *Tibère* (acte III, sc. II) :

> Ce droit de dénoncer, qui lui semble odieux,
> Fut dans les plus beaux temps utile à nos aïeux.

vaincus et n'attendaient plus que la mort[1]. Moi, qui étais souverain pontife, qui n'avais accepté cette charge qu'à la condition de conserver mes mains pures et sans tache, qui avais juré enfin de périr moi-même plutôt que de faire périr qui que ce fût, je les appelai à côté de moi, les invitai à souper, et les renvoyai comblés d'amitiés et de faveurs. Que dites-vous de cela?

ADR. Je dis que je vois là dedans, pour employer l'expression d'un poëte célèbre, mon contemporain, un beau sujet de déclamation[2], mais que j'ycherche en vain la preuve d'une sagesse souveraine. Je ne dis rien de cette mauvaise raison tirée des mains que vous vouliez conserver pures : ce n'est pas avec des métaphores qu'on gouverne un empire; et vous qui vous vantiez d'avoir, au siége de Jérusalem, tué de douze coups de flèches douze défenseurs de cette ville[3], vous savez bien que ni vos mains ni votre âme n'étaient souillées du sang répandu, si, en combattant pour votre patrie, vous faisiez une action louable. De même, si la justice et le bien public exigent qu'un criminel périsse, le prince qui s'oppose à cette mort nécessaire, pour se conserver pur du sang des citoyens, peut dire un beau mot, mais, à coup sûr, il fait une sottise.

Laissons, du reste, cette difficulté, et arrivons au point sérieux. Vous aviez juré de ne faire périr personne, surtout aucun sénateur : c'est, à mon sens, un serment très-imprudent. J'ai juré, moi, que je ne punirais aucun sénateur que du consentement du sénat[4], et je ne tardai pas à reconnaître que je m'étais trop engagé[5]. Il n'est jamais bien politique de laisser à un corps indépendant le droit absolu de juger ses propres membres. La maxime *par pari refertur* rend ces magis-

1. Sueton., *Titus*, n° 9; Eutrop., *Brev.*, VII, 14; Victor, *Épit.*, 10.
2. Juvénal, *Satire X*, v. 167.
3. Sueton., *Titus*, n° 5; Eutrop., *Brev.*, VII, 14.
4. Spart., *Adr.*, n° 7. — 5. Capitol. *Anton.*, n° 2.

trats un peu trop coulants sur les méfaits de leurs collègues; et l'on a bientôt le scandaleux exemple de cette iniquité privilégiée, sévère aux petits, débonnaire aux puissants, qui excuse d'autant plus le crime que le criminel est plus élevé en dignité, et le change même en vertu s'il est assez fort pour faire trembler le prince.

Lié par votre serment, dirigé aussi sans doute par votre humanité naturelle, vous avez pardonné à vos assassins. Si vous n'avez considéré que vous seul, vous avez sagement agi peut-être, et votre conduite a profité à votre mémoire. Si, au contraire, vous considériez l'État entier, il semble que le projet qui a pour résultat non pas seulement la mort d'un prince, mais aussi et nécessairement celle de tous ses partisans, le renversement de beaucoup de fortunes et tous les maux partiels qui en doivent être la suite, est de tous les crimes le moins pardonnable. Cette pensée a réglé ma conduite. Plusieurs personnages consulaires m'avaient tendu des embûches; quatre d'entre eux furent mis à mort par ordre du sénat. Je ne fus pas, quoique j'aie pu dire plus tard[1], fâché de cette exécution. Non que j'aie jamais aimé à verser le sang; et je l'ai bien prouvé quand, un esclave ayant tenté de me tuer, je l'ai tout simplement fait remettre entre les mains des médecins[2] : je voulais seulement que le sénat comprît bien que, s'il avait fatigué la vieillesse de Nerva à ce point que celui-ci avait été forcé de s'adjoindre un successeur; si la puissance militaire et l'éclat des armes de Trajan l'avaient seuls empêché de se livrer à son ambition, il n'aurait pas sous moi la complète impunité que vous lui aviez laissée, et que votre frère fut après vous forcé de réprimer.

Tit. Vous croyez que Domitien a fait tous ces raisonnements? que, s'il a fait périr des sénateurs, ce n'est pas qu'il ait cédé à sa cruauté naturelle?

1. « Invito Adriano ut ipse in vita suadicit. » Spart., *Adr.*, n° 7.
2. Spart., *Adr.*, n° 12.

ADR. Je ne l'ai pas étudié d'assez près pour vous répondre en ce qui le concerne. Mais, à moins d'être un fou furieux, comme paraît l'avoir été Caligula, comment un empereur romain s'amuserait-il à tuer des hommes pour le plaisir de les tuer? Il peut être plus ou moins sévère, plus ou moins soupçonneux, et poursuivre ainsi plus ou moins légèrement ceux qu'il croit ses ennemis. Il est absurde de supposer, comme nous le disent les historiens, qu'il a des haines innées contre tel ou tel, et qu'il satisfait sa passion par la mort tantôt de l'un, tantôt de l'autre. Ce qu'il y a de certain, c'est que les empereurs romains, depuis César, ont été jugés par les historiens selon la manière dont ils ont traité le sénat; le bien qu'ils ont fait au peuple n'est presque jamais entré en compte. Tibère, dont l'administration fut assurément fort habile et le règne très-heureux, est regardé comme un tyran; il en est de même de Domitien, et Octave-Auguste encore n'est pas bien sûr d'être pour la postérité un bon et sage prince. Au contraire, ceux sous lesquels le sénat a pu faire tout ce qu'il a voulu sont tous d'excellents empereurs : c'est le faible Nerva, c'est vous-même à qui il a donné, comme vous l'avez dit, le surnom le plus glorieux.

Entre ces deux marches, j'ai choisi la plus ferme et la plus dangereuse, mais la seule qui fût juste et convenable. J'ai voulu que le sénat restât ce qu'il devait être, un conseil politique et une sorte de tribunal suprême. Je n'ai pas permis que cette aristocratie comblée de biens et d'honneurs, devînt impunément turbulente et factieuse; et voilà pourquoi, bien loin de me donner comme à vous un surnom honorable, on m'aurait plutôt enlevé celui de *Père de la patrie* que j'avais reçu autrefois[1], comme on m'aurait refusé les honneurs divins sans les prières de mon fils adoptif.

TIT. N'est-ce pas, ô Adrien, le ressentiment de vos injures

1. Spart., *Adr.*, n° 6.

plutôt que l'amour de la vérité qui vous fait prêter aux sénateurs des pensées si mauvaises? Si Nerva, si Trajan, si mon père et moi-même nous avons vécu en bonne intelligence avec le sénat; si votre successeur, aujourd'hui comme à la fin de votre vie, s'en rapporte à lui de toutes les affaires, nous sommes-nous trompés tous tant que nous sommes? Et croyez-vous que la puissance impériale doive être tellement exclusive qu'on n'en laisse aucune part à ceux qui nous approchent le plus?

ADR. Je ne puis répondre à toutes ces questions à la fois, et je laisserai chacun de vous et la postérité décider s'il a bien ou mal fait d'acheter sa tranquillité d'une partie de sa puissance. Je ne m'occuperai que de ce qui me concerne, et vous demanderai d'abord si vous avez trouvé dans ce que j'ai dit un seul mot qui témoigne de la haine que vous me prêtez contre le sénat. Si j'ai rappelé les faits sans aigreur, si je n'ai pas supposé à plaisir de mauvaises intentions, si surtout je ne me suis pas montré déclamateur dans ce que j'ai dit, je conçois que vous me croyiez dans l'erreur; vous ne pouvez pas du moins m'accuser de vouloir vous tromper en vous forgeant des mensonges.

Que si j'ai laissé voir quelque mécontentement de la manière dont le sénat m'avait traité après ma mort, n'en avais-je pas bien le droit? Je ne veux nier ici ni mes défauts, ni cette ardeur immodérée pour la gloire, ni cette soif de science excessive peut-être dans un monarque, ni cette ambition qui me faisait chercher tous les genres de succès : regardons tout cela comme des qualités frivoles, dangereuses même, ou blâmables; je ne dirai rien pour me justifier.

Mais, enfin, la valeur intrinsèque et inaliénable d'un prince se mesure sur le bien qu'il veut faire et qu'il fait à son pays. Supposons que, dans mes dissentiments avec le sénat, j'aie toujours eu tort; du moment que je quittais l'empire, tout cela devait être oublié, et mon rang parmi les empereurs de-

vait dépendre de mon administration et du bien ou du mal qu'elle avait fait aux peuples.

Or, à ce point de vue, quel est celui de mes prédécesseurs, si l'on excepte le divin Auguste et peut-être votre père, qu'on ait pu me comparer justement? Je vous dirai brièvement ce que j'ai fait, en laissant de côté les actes particuliers qui ne touchent pas à la question, et ne revenant pas même sur les règlements généraux déjà cités. J'ai rétabli ou maintenu la discipline militaire. Je vivais avec les soldats, mangeant et travaillant comme eux[1]; souffrant avec eux du froid et du chaud, et leur apprenant, par mon exemple, à ne pas se plaindre. Je connaissais d'ailleurs tous leurs noms, et je veillais à ce que jamais leurs services ne fussent oubliés[2]. Aimé d'eux, j'étais bien sûr que, si la guerre éclatait, ils feraient tous leur devoir : aussi les mouvements des Maures et des Parthes furent-ils promptement comprimés, et le sénat, juste cette fois-là, m'en rendit de solennelles actions de grâces[3].

Cependant malgré beaucoup de succès passés, et la certitude d'en avoir encore, je n'aimais pas la guerre[4]. Différant en cela de mon prédécesseur, j'étais convaincu qu'à la longue la victoire dévore les vainqueurs eux-mêmes. Le mot de Pyrrhus après deux batailles gagnées sur les Romains : « Encore un succès pareil et nous sommes perdus[5], » me représentait exactement la condition nécessaire de tout peuple guerrier. Je remontai donc à la pensée d'Auguste; au système guerroyant suivi par la République et par Trajan, je préférai le système pacifique recommandé par le véritable fondateur de l'empire[6]: je fermai le temple de Janus.

1. Spart., *Adr.*, n° 10. — 2. *Ibid.*, n° 12. — 3. *Ibid.*, n°s 3 et 5.

4. « Adeptus imperium ad priscum se statim morem instituit, et tenendæ per orbem terrarum paci operam impendit. » Spart., *Adr.*, n° 5; Tacit., *Ann.*, I, 11.

5. Plutarch., *Apophth.* — 6. Spart., *Adr.*, n° 12.

La paix amène l'ordre, et, en montrant aux peuples ce que c'est que le repos, elle leur apprend à s'agiter quand ils n'en jouissent pas. De là la nécessité d'une bonne administration. Car si la violence et le bruit des armes peuvent, en temps de guerre, étouffer les plaintes des malheureux, on les entend pendant le calme d'un règne paisible : et un prince humain et sage s'en inquiète toujours. Il fallut donc diviser l'empire en parties d'une étendue convenable. Je renouvelai l'ancienne division en proconsulats[1], que bien des gens ont blâmée, qu'on détruira peut-être[2], mais à laquelle il faudra revenir sous ce nom ou sous un autre[3].

Ce n'est pas tout: la puissance romaine s'étendait nominalement sur des pays lointains, mal connus et mal soumis. A nos portes, les Maures nous harcelaient, les Sarmates se soulevaient, la Bretagne échappait à notre domination; l'Egypte, la Lycie, la Palestine voyaient tous les jours éclore des révoltes nouvelles; nous ne pouvions nous faire obéir dans ces contrées qu'en y déployant une force militaire immense. Je compris qu'il ne fallait pas verser en pure perte le sang des Romains; j'eus le courage, à l'exemple de Caton, de renoncer à un territoire que nous ne pouvions garder[4]; j'abandonnai l'Assyrie, l'Arménie, la Mésopotamie, et fis de l'Euphrate la limite orientale de l'empire romain. J'aurais voulu au nord m'arrêter au Danube et abandonner la Dacie; on prétendit que je voulais par jalousie détruire l'œuvre de Trajan; d'ailleurs un grand nombre de colons romains auraient été par là livrés aux Barbares[5]; je la conservai donc malgré moi, sans croire cependant qu'elle doive longtemps encore faire partie

1. Appian., *Bell. civ.*, I, 38; Spart., *Adr.*, n° 22; Capitol., *Anton.*, n° 2; *M. Aur.*, n° 11.

2. Appien dit que cette division ne dura pas.

3. Eutrop., *Brev.*, IX, 14; Vict., *De Cæs.*, n° 39.

4. « Exemplo Catonis qui Macedonas liberos pronuntiavit, quia teneri non poterant. » Spart., *Adr.*, n° 5.

5. Spart., *Adr.*, n°s 5 et 10; Eutrop., *Brev.*, VIII, 3.

de notre empire[1]. Ainsi je parvins à maintenir chez nous la paix et le bien-être, et, si je ne m'abuse, j'obtins plus par le repos que n'avaient jamais pu faire tant de princes toujours en armes.

Ce repos, du reste, n'était qu'apparent : jamais empereur ne fut en effet plus occupé que moi. Voulant tout voir de mes propres yeux, j'entrepris un voyage dans toutes les contrées soumises à ma domination ; je me fis rendre de tout un compte exact ; j'eus l'œil ouvert sur les collecteurs des deniers publics[2] ; accompagné dans ma route d'artisans de tout métier que j'avais divisés en centuries et cohortes, je faisais lever des plans, ouvrir des rues, relever des maisons, construire des édifices dans les villes que je parcourais[3] ; j'élevais dans la Bretagne le mur qui terminait nos possessions ; j'enrichissais Rome de monuments superbes[4] ; je rendais à l'Egypte le tombeau et les statues de Pompée[5] ; je montrais dans les épidémies et les tremblements de terre mon humanité, soit en visitant moi-même les malades, soit en faisant distribuer aux malheureux les secours pécuniaires que le bon état du trésor public me permettait de leur consacrer ; je donnais en même temps des pensions aux sénateurs tombés dans la misère, à ceux du moins qui n'avaient pas gaspillé follement leur patrimoine ; je les aidais à tenir un rang honorable et à reformer leur fortune; j'élevais aussi la dignité sénatoriale en ne la prodiguant pas, et déclarant partout qu'il n'y avait rien dans le monde qui pût être mis au-dessus d'elle[6].

Enfin, je donnais de sages lois. Je séparais les deux sexes dans les bains publics, et, étendant mon humanité jusqu'aux esclaves, j'ôtais aux maîtres le droit de les mettre à mort ; j'exigeais qu'ils se présentassent devant le juge et les fissent

1. Vopisc., *Aurel.*, n° 39.
2. Victor, *Épit.*, n° 14; Eutrop., *Brev.*, VIII, 3.
3. Victor, *Épit.*, n° 14. — 4. Spart., *Adr.*, n°s 11 et 19.
5. Appian, *Bell. civ.*, II, 86. — 6. Spart., *Adr.*, n°s 7, 8, 9 et 21.

condamner s'il y avait lieu. De plus, si un maître venait à être tué, je ne permettais pas qu'on mît, comme autrefois, tous ses esclaves à la question, mais ceux-là seulement qui étaient assez voisins de lui pour avoir dû l'entendre[1].

Voilà, ô Titus, une partie de ce que j'ai fait pour le bien de l'empire romain. Croyez-vous de bonne foi que beaucoup de mes prédécesseurs aient autant travaillé? Croyez-vous qu'on en puisse citer beaucoup dont le passage au trône ait produit d'aussi grands résultats?

Tit. Franchement, je ne le crois pas; et pour moi (il est vrai que j'ai régné peu de temps), je serais fort embarrassé de citer beaucoup d'actes aussi importants que les vôtres.

Adr. C'est ce que je vous disais, et pourtant vous voyez comment nous sommes traités l'un et l'autre par la postérité. On vous a couronné d'une gloire avec laquelle vous traverserez les siècles; quant à moi, je paraîtrai toujours un empereur médiocre, peut-être un tyran. Je ne m'en plains pas, je ne vous envie pas surtout votre bonheur; je dis seulement que les historiens sont des distributeurs souvent bien injustes ou bien aveugles, et que les savants devraient au moins, au lieu d'accepter des jugements tout faits, prendre la peine de lire attentivement ce que l'on raconte, peser mûrement nos actes, et nous apprécier enfin par nous-mêmes, non sur la foi d'autrui.

1. Spart., *Adr.*, n° 18.

FÉNELON

ET SAINT-ÉVREMOND[1].

SAINT-ÉVREMOND[2], *lisant un livre.* Quel pitoyable radotage! Si c'est là ce que l'on admire aujourd'hui sur la terre, je regrette moins d'être descendu ici depuis une douzaine d'années. (*Il jette le livre.*)

FÉNELON, *le ramassant.* Que vois-je? Ce sont mes *Fables*, mes *Dialogues des Morts* et mon *Aristonoüs* que vous maltraitez ainsi!

S.-ÉVR. Votre *Aristonoüs!* Seriez-vous donc l'illustre archevêque de Cambrai, et en même temps l'auteur du *Télémaque?*

FÉN. Je suis aussi celui de ces fables et de ces dialogues.

S.-ÉVR. Je le sais et ne vous en fais pas mon compliment.

FÉN. Cela ne m'étonne pas à voir de quelle manière vous avez jeté ce volume. Et qu'y trouvez-vous à reprendre, s'il vous plaît?

1. Ou les *Jugements portés sur les faits historiques.* Ce dialogue, qui se rapporte à l'année 1715, époque de la mort de Fénelon, a été fait en juin 1846. Je venais de donner une édition de ses *Dialogues des morts*, où j'ai même consigné au bas des pages mon jugement sur plusieurs de ses assertions. Cela ne m'a pas paru suffisant. J'ai trouvé bon d'exprimer dans un ouvrage spécial l'impression que m'avait laissée la lecture attentive de ces dialogues.

2. Né en 1613, mort en 1703.

S.-Évr. A peu près tout, s'il faut vous parler franchement.

Fén. Mais encore; est-ce le style? la composition?

S.-Évr. Si vous voulez. Et toutefois c'est ce que je blâmerai le moins. Le style est, comme on pouvait l'attendre de vous, généralement correct et pur; et quand vous revenez aux idées champêtres, la couleur en est fraîche et riante bien qu'un peu uniforme. Quant à la composition, à peine y en a-t-il une. Cela est évident pour vos dialogues; et dans vos narrations les événements que vous rapportez sans dire comment ils se sont produits, ne vous ont donné d'autre peine que de les écrire à peu près comme ils vous venaient à l'esprit. Vous avouerez que ce ne sont pas là des ouvrages composés.

Fén. Soit. Je ne vois pas cependant jusqu'ici ce qui vous a pu faire rejeter mon livre avec tant de mépris.

S.-Évr. Et la morale, monseigneur, la morale! ne la comptez-vous pour rien?

Fén. La morale! Je ne m'attendais pas, je le confesse, à un pareil reproche. Quel écrivain, je vous le demande, a jamais recommandé la vertu ou l'a fait aimer plus que moi?

S.-Évr. Distinguons, je vous prie. Il y a une certaine moralité qui consiste à répéter de confiance tous les lieux communs rebattus de l'antiquité, même quand ils représentent des coutumes ou des préjugés tout à fait opposés à l'ordre social actuel et à la véritable vertu de notre temps. Ces maximes que quelques maîtres sans intelligence débitent ingénument dans les classes de nos colléges, seraient certes fort dangereuses si les écoliers, devenus hommes, ne les rejetaient avec le mépris qu'elles méritent. C'est là ce qui, pour la plupart, constitue votre enseignement moral, que j'appelle, moi, un enseignement très-immoral; et c'est ce qui m'a fait tout à l'heure témoigner mon mécontentement d'une façon peut-être un peu vive?

FÉN. Qui donc êtes-vous pour parler ainsi et rejeter aussi hardiment les idées reçues.

S.-ÉVR. Je suis Saint-Évremond[1] dont vous avez sans doute entendu parler, mais que vous n'avez pas connu : car vous aviez huit ans à peine[2], lorsque ma lettre au maréchal de Créqui[3], sur le traité des Pyrénées[4], détermina Louis à me faire enfermer à la Bastille. Je fus heureusement prévenu de cette charitable intention du roi, et je passai en Angleterre, où fort bien accueilli par Charles II, je pus me livrer librement à la philosophie et me tromper sur les questions de gouvernement, sans risquer ma liberté.

FÉN. Vous tromper, vous dites bien, car si l'on vous en eût cru alors, Mazarin n'aurait fait dans toute cette affaire qu'une suite d'enfantillages et de fausses démarches; il aurait perdu son temps depuis quatorze ans qu'il méditait cette alliance, pour n'arriver qu'à des résultats chimériques; et pourtant l'avénement du duc d'Anjou au trône d'Espagne dans la dernière année du siècle passé, a dû vous faire comprendre que le traité des Pyrénées si légèrement critiqué par vous, avait réellement enlevé à l'Autriche et fait passer à la maison de France, la prépondérance dans la Péninsule. Pour revenir à notre affaire, si vous avez donné tellement à gauche sur un point de politique, êtes-vous plus sûr de voir bien clair en ce qui tient à la morale?

1. Voyez dans les Œuvres de Saint-Évremond le jugement de l'auteur sur les sciences. Il n'admet comme dignes d'étude que la morale, la politique et les belles-lettres.

2. Fénelon est né en 1651 et mort en 1715.

3. Voyez cette lettre, t. I, p. 195 de l'édition de 1706, ou dans l'*Esprit de Saint-Évremond*, p. 347 et suiv.; elle est fort outrageante pour Mazarin. Du reste, elle n'était pas destinée au public, et fut trouvée par hasard dans une cassette confisquée chez un des partisans de Fouquet.

4. Conclu le 7 novembre 1659 par Mazarin et Louis de Haro, après vingt-quatre conférences, dont la première avait eu lieu le 16 avril.

S.-Évr. Il n'y a pas de parité. La politique, indépendamment même de la passion qu'on y apporte le plus souvent, est fort trompeuse, parce qu'il s'y agit de l'avenir, et qu'un parti pris aujourd'hui peut, dans un an, dans vingt ans, dans un demi-siècle, amener des conséquences tout autres que celles qu'on avait espérées. Les préceptes moraux sont, par eux-mêmes, aussi complexes peut-être que ceux de la politique; ils sont moins trompeurs, parce qu'ils donnent moins à l'avenir et à la conjecture; et qu'ayant pour objet les relations nécessaires et sans cesse répétées entre les hommes, ils ont pu presque toujours être longuement expérimentés.

Fén. Pour ne pas nous perdre ici dans ces considérations générales, dites-moi précisément ce que vous trouvez d'immoral dans mes livres.

S.-Évr. Ce que je trouve d'immoral et que je blâme de toute ma puissance, c'est d'abord que vous présentiez comme des vertus à imiter, des vices bas et odieux dont la pratique vous ferait assurément horreur, si elle était réalisable.

Fén. Expliquez-vous mieux, je vous prie, et par des exemples. Il m'est impossible de comprendre ce que vous voulez dire sous des termes aussi vagues.

S.-Évr. Je laisse de côté cet éloge perpétuel des vertus et du bonheur de la campagne, comme si le conte que nous font les poëtes du départ d'Astrée ne s'appliquait ni aux champs ni aux villages; ce n'est pas là pour moi une immoralité, ce n'est qu'une sottise.

Fén. Comment, une sottise ? quels termes employez-vous là ?

S.-Évr. Oh! ne vous fâchez pas de l'expression, et suivez seulement ma pensée. J'appelle *sottise* toute erreur grossière dans laquelle on tombe involontairement, surtout lorsque, au moment même où l'on se trompe, on s'imagine éclairer les autres et leur montrer le chemin de la vérité. Qui ne rirait, je vous le demande, de vous voir prôner la pauvreté,

comme si la pauvreté n'était pas la plus cruelle ennemie de notre espèce, celle que la nature et Dieu lui-même nous ont imposé l'obligation de combattre incessamment par le travail et l'économie ? Qui ne hausserait les épaules en vous entendant vanter comme l'état général des paysans, le bien-être et le contentement que vous trouvez dans vos prés et dans vos bois, vous riche habitant des villes, quand vous allez y passer vos instants de loisir, et que sans autre souci que celui de vous délasser, vous affectez de mépriser ce que la délicatesse des hommes va chercher si loin et si chèrement dans les villes [1], et dont vous gémiriez bien d'être privé si la privation en devait durer plus longtemps que votre séjour dans vos villas. Au lieu de rester concentré en vous-même, et de nous donner toutes les chaumières pour des maisons de plaisance, que ne visitiez-vous, non pas seulement comme vous l'avez fait, en pasteur qui veut porter des consolations et des secours, mais en philosophe curieux de la vérité, l'intérieur de toutes ces familles dont vous célébrez le bonheur dans vos livres ? Vous auriez vu des malheureux sans bas, sans linge, sans souliers, souffrant du froid et du chaud, n'ayant pas toujours de quoi manger, plongés dans la plus horrible ignorance, cherchant dans les superstitions les plus honteuses, dans la croyance aux sorciers et aux devins, un soulagement à leur état présent, soulagement qu'ils ne pourront obtenir, soyez-en bien sûr, que quand ces prétendues futilités du commerce et de l'industrie que vous dénigrez sous le nom d'*occupations des villes*, auront enfin pénétré dans les campagnes et y auront apporté un peu d'aisance.

FÉN. J'avoue que j'ai toujours peint la campagne telle que je la voyais chez moi, chez les personnes qui me rece-

1. Dans les *Aventures d'Aristonoüs* et dans le dialogue de *Diogène et Denys l'Ancien*.

vaient, et en cela j'en ai fait un portrait flatté. C'est une erreur, ce n'est pas une immoralité.

S.-Évr. Je le veux bien : mais comme celle-ci est fille de l'erreur et de l'ignorance, nous allons la voir naître tout à l'heure. Votre Aristonoüs, par exemple, après avoir tiré Sophronyme de la misère et l'avoir installé dans la demeure de ses ancêtres qu'il a rachetée et lui a donnée en pur don, ne veut pas se mettre à table à côté de lui, et déclare qu'il ne se résoudra jamais à manger avec le petit-fils d'Alcine qu'il avait si longtemps servi dans la même salle. Voilà ce que vous nous donnez comme un modèle à imiter. N'est-ce pas plutôt une indigne bassesse? et quelle sera la conséquence de ce beau principe, sinon que tous les descendants d'Aristonoüs devront être les très-humbles valets des descendants d'Alcine, ceux-ci s'engraissant, comme les chanoines de Boileau, d'une molle et sainte oisiveté, tandis que les autres mettront bassement à leurs pieds, leurs richesses acquises à force de travail?

Fén. Je ne vais pas si loin que cela.

S.-Évr. Certes, vous ne l'osez pas, mais votre principe nous y mène; et voilà ce que c'est que d'avoir chargé vos couleurs. Si Aristonoüs s'était contenté de donner à Sophronyme, en mémoire du bien qu'il avait reçu de son aïeul, une partie de celui qu'il avait gagné lui-même; s'il l'avait intéressé dans son commerce, ou lui avait fourni le moyen de travailler pour s'enrichir; si surtout il s'était souvenu qu'il était aujourd'hui le bienfaiteur et non l'obligé, et que son grand âge le mettait et devait le maintenir beaucoup au-dessus d'un jeune homme sans ressources comme sans mérite; combien votre histoire n'eût-elle pas été plus raisonnable et surtout plus morale?

Fén. C'est possible; je n'ai pas pensé à cela. J'ai voulu seulement peindre une vive reconnaissance.

S.-Évr. Et en outrant cette vertu vous en avez fait un

vice odieux. C'est ce qui arrive toujours comme le dit Horace [1].

Est modus in rebus : sunt certi denique fines
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

Vous oubliez partout ce milieu, recommandé par le poëte. Vous dépassez les justes bornes et boursouflez la vertu comme si elle consistait à n'être pas raisonnable.

FÉN. Est-ce que vous avez vu chez moi beaucoup d'exemples de ces fautes ?

S.-ÉVR. Il y en a une quantité : et c'est justement par là que je regarde votre ouvrage comme souverainement immoral, non pas, il est vrai, pour le commun des lecteurs qui après avoir lu un livre ne savent pas ce qu'il y a dedans et n'en retiennent que quelques mots : mais pour les esprits attentifs qui en recevant un principe admettent aussi ses conséquences.

FÉN. Je demanderai toujours quelques exemples, car je n'ai pas souvenir d'avoir donné dans ces excès.

S.-ÉVR. J'ai parlé de cette pauvreté de convention que vous louiez toujours comme faisant le bonheur des habitants des campagnes. C'est par un esprit à peu près semblable que dans un de vos dialogues [2], Diogène ce gueux aussi impudent qu'infâme se vante de n'avoir rien possédé que son tonneau, et d'avoir été parfaitement heureux dans cette situation ; et comme si ce n'était pas assez de cette déclaration absurde, vous l'exagérez encore dans la fable où un homme se moquant de deux renards qui se sont tués l'un l'autre pour posséder une somme d'argent dont ils ne pouvaient rien faire, l'un d'eux lui répond : « Vous n'êtes pas moins fous. Vous ne sauriez non plus que nous, vous nourrir d'argent, et vous vous tuez pour en avoir [3]. » Si l'on ne se nourrit pas d'argent, on se procure avec l'argent de quoi se nourrir ; l'argent a donc une valeur pour l'homme et n'en a aucune pour les re-

1. *Satires*, I, 1, v. 106. — 2. *Diogène et Denys le Tyran.*
3. *Le Dragon et les Renards.*

nards. Ainsi votre apologue ne conclut même pas pertinemment; et la seule chose qui en reste, c'est un blâme fort peu philosophique à mon sens, contre les richesses et ce qui les représente.

FÉN. Je ne puis nier qu'en effet la réponse des renards est insensée. Quant au mépris des richesses, c'est un lieu commun de collége que je n'ai pas cru devoir écarter, quoique je n'ignorasse pas le bien qu'elles peuvent faire, et que dans la pratique, je les aie toujours désirées, non pas pour moi, mais pour mes pauvres diocésains.

S.-ÉVR. Je sais que vos actions valaient mieux que les préceptes moraux de vos livres; il y a tant de gens dont on est malheureusement obligé de dire tout le contraire! Entre ces deux partis, vous aviez pris le plus honorable : mais enfin quand votre philosophie se fût trouvée d'accord avec votre manière d'agir, vous m'avouerez que cela n'aurait rien gâté.

FÉN. Je l'accorde sans peine. J'ai plus d'une fois prouvé que je savais reconnaître mes erreurs et mes fautes; et puisque nous voilà sur ce chapitre, continuez, je vous prie, la critique que vous faisiez de mon livre. Quoiqu'il ne me soit plus possible d'en profiter pour les éditions postérieures, je vous entendrai avec plaisir dans l'intérêt de la vérité.

S.-ÉVR. J'y consens. Je ne vous ai pas parlé de quelques erreurs matérielles qui se sont glissées dans vos dialogues et qu'un peu d'attention aurait suffi pour corriger. Solon, par exemple, dit à Pisistrate qu'il a foulé aux pieds toutes ses lois[1]; Pisistrate se vantait au contraire de gouverner d'après les lois de Solon; et c'est une justice qu'on lui a généralement rendue[2]. Dans un autre endroit[3] Pyrrhus dit qu'il donna

1. *Solon et Pisistrate.*

2. Hérodote, liv. I, 59, 60. Voyez la note de Larcher sur ce passage, t. I, p. 367, édit. de 1786, et la lettre de Pisistrate dans Diogène Laërte, *Vie de Solon.* Cf. Athénée, *Deipnos.*, XII, p. 532, et Diodore, *Biblioth.*, IX, 21.

3. *Pyrrhus et Démétrius Poliorcète.*

un mauvais exemple à Alexandre le Grand. Ce mauvais exemple serait d'autant plus extraordinaire que celui qui est censé le recevoir était mort avant la naissance de son conseiller[1]. La vérité est que l'Alexandre à qui Pyrrhus a eu affaire, n'est pas le vainqueur de Darius, mais un cousin de Pyrrhus lui-même et fils de Cassandre. Enfin dans vos dialogues des morts, vous faites souvent converser des vivants[2] et ne vous assurez pas même s'ils ont pu se rencontrer ou vécu dans le même temps. Dans celui *d'Héraclite et Démocrite* par exemple, ces deux philosophes sont sur la terre, ils se moquent l'un de l'autre, et ils n'étaient pas du même siècle[3].

FÉN. Je n'ai rien à vous répondre, sinon que j'aurais dû faire attention à cela.

S. ÉVR. Une autre faute du même genre, mais plus grave à mon avis, se trouve dans votre dialogue de *Marc-Aurèle et Antonin Pie*. Celui-ci reprochant à son successeur d'avoir, en laissant le trône à son fils Commode, sacrifié les intérêts de l'empire à ceux de sa famille, se cite lui-même pour un modèle de dévouement à l'État, parce qu'il a choisi en Marc-Aurèle un successeur étranger. Antonin ne pourrait se vanter ainsi qne s'il avait réellement éloigné ses fils du trône : or ses fils étaient morts depuis longtemps. Il ne lui restait que sa fille Faustine et il la maria précisément à celui qu'il faisait empereur après lui, c'est-à-dire qu'il la laissa impératrice. Vous m'avouerez qu'après avoir si bien pourvu sa fille, il n'a pas bonne grâce à se donner pour un modèle d'abnégation.

FÉN. C'est juste, je n'ai pensé là qu'à Marc-Aurèle qui n'était pas de la famille de son père adoptif.

1. Alexandre est mort en 324 avant notre ère; Pyrrhus n'a été ro qu'en 295.

2. Voyez par exemple les dialogues *Ulysse et Grillus; Socrate, Alcibiade et Timon; Denys, Pythias et Damon; Pyrrhon et son voisin; Lucullus et Crassus*, etc.

3. Héraclite florissait plus de 500 ans av. J. C. Démocrite est né, comme Socrate, en 470.

S.-Évr. Ces fautes ne viennent que de l'inattention. Elles n'ont pas au fond grande importance. Ce qui me paraît bien plus inexcusable, ce sont vos flatteries à votre royal élève. Vous annoncez quelque part à Virgile qu'un enfant, c'est-à-dire le duc de Bourgogne, le traduira en sa langue et partagera avec lui la gloire d'avoir chanté les abeilles [1]. La gloire de Virgile partagée par un bambin, c'est un peu fort. Ailleurs, vous faites dire à Mercure que le prince Picrochole (toujours le duc de Bourgogne), s'il surmonte sa promptitude et sa paresse, sera merveilleux; qu'il est réservé pour de grandes choses; que Jupiter le destine à faire le bonheur des hommes [2]. Vous allez plus loin encore. Chiron prédit à Achille qu'il renaîtra après une longue suite de siècles, avec du génie, de l'élévation, du courage, du goût pour les muses, mais un naturel impatient et impétueux [3]; et l'allusion est assez transparente pour que votre élève ne doute pas un instant qu'il est lui-même cet Achille ressuscité. Convenez qu'après des compliments pareils et des flatteries si outrées, tirées à brûle-pourpoint, il est singulier que vos dialogues [4] et quelques-unes de vos fables reprochent aux rois morts ou déchus leurs complaisants ou leurs flatteurs.

Fén. Vous êtes sévère. Un homme qui vit à la cour est souvent obligé de faire ce dont un simple particulier se dispense et qu'un philosophe indépendant condamne.

S.-Évr. A la bonne heure : mais alors pourquoi blâmer ceux qui, dans la même position que vous, ont fait précisément la même chose?

Fén. Ils le faisaient pour leur propre intérêt; et moi, pour exciter l'émulation de mon élève et le conduire à la vertu.

S.-Évr. C'est-à-dire que la fin justifie les moyens : pre-

1. *Aristée et Virgile*, fable. — 2. *Mercure et Caron*, dialogue.
3. *Achille et Chiron*, dialogue.
4. *Platon et Denys*, *Alexandre et Aristote*.

nez-y garde, c'est une maxime dangereuse. Ce que j'aurais regardé, moi, comme infiniment plus utile que d'exciter l'émulation chez un jeune homme, c'était de lui former un jugement sain, de lui apprendre à apprécier les choses, non d'après l'opinion du vulgaire, ou par un vain cliquetis de paroles, mais par elles-mêmes et en pesant exactement l'utilité ou les inconvénients qu'elles peuvent apporter aux hommes.

FÉN. C'est ce que j'ai toujours tâché de faire.

S.-ÉVR. Et à quoi vous avez, selon moi, bien mal réussi. J'ai montré tout à l'heure comment en louant la pauvreté outre mesure vous étiez arrivé à des propositions que je n'ai pas hésité à qualifier d'immorales. Il en est de même quand vous exagérez les autres vertus, et encore quand vous exagérez les vices.

FÉN. Exagérer les vices! est-ce que cela m'est arrivé une seule fois?

S.-ÉVR. Relisez votre dialogue de *Néron et Caligula*. Vous y montrez ces deux empereurs faisant assaut de scélératesse, et se vantant de leurs crimes comme s'ils en devaient tirer une gloire d'autant plus grande qu'ils seraient plus affreux.

FÉN. Aussi ce sont les deux plus méchants empereurs qui conversent.

S.-ÉVR. Je ne le nie pas; mais quelque méchants que soient les princes, ils ne font pas le mal pour le mal. Ils ne se vantent pas d'être criminels et de l'être pour le seul amour du crime. L'un d'eux ne peut pas dire à l'autre qu'il a, pour le seul avantage d'être le plus scélérat des hommes, fait périr sa mère, sa femme, son frère et son gouverneur; ni l'autre lui répondre qu'il a étouffé son père mourant, et menacé sa femme, en la caressant, de lui faire couper la tête. Je sais bien que ces accusations, moins horribles encore que dégoûtantes, sont rapportées par quelques historiens : mais il y a loin d'accuser ainsi Néron et Caligula, à les faire se

vanter eux-mêmes de leurs forfaits. Les plus méchants hommes ne le sont guère qu'en vue de leur intérêt ou parce qu'ils sont emportés par la passion : les représenter, comme vous le faites, faisant le mal sans autre objet que le mal lui-même, c'est tracer un portrait de fantaisie qui ne peut toucher ni instruire personne.

FÉN. Vos critiques me semblent avoir quelque fondement ; et si je retournais sur la terre, je modifierais mon dialogue.

S.-ÉVR. Il faudrait corriger de même celui où vous faites parler Henri VIII [1]. Croyez bien que quand des princes, même très-cruels, commettent des actes de cruauté, ils cherchent à s'abuser eux-mêmes, et surtout à tromper les autres par des prétextes tirés du bien général et des nécessités de l'État. Ils ne disent pas qu'ils ont tué leurs femmes, l'une parce qu'elle était laide et ennuyeuse dans sa vertu, l'autre parce qu'elle était coquette, la troisième parce qu'elle n'était qu'une statue sans agrément, etc. Ils donnent d'autres raisons qui, si elles ne valent pas mieux au fond, ont au moins plus d'apparence, et qu'il faudrait rapporter loyalement si vous voulez les combattre.

FÉN. Je penserai à tout ce que vous me dites là.

S.-ÉVR. L'exagération des vertus ne me semble pas moins dangereuse. Nous avons vu tout à l'heure où vous vouliez pousser la reconnaissance. Je ne saurais non plus approuver votre recommandation d'un patriotisme excessif. Selon vous, il n'est jamais permis, quoi qu'il arrive ou quoi qu'on nous fasse, ni de combattre, ni d'abandonner notre patrie : nous devons attendre qu'elle nous exile ou nous rejette [2] ; encore faut-il loin d'elle la respecter, souhaiter son bien, être prêt à y retourner, à la défendre et à mourir pour elle [3].

FÉN. Ne sont-ce pas là de beaux sentiments ?

1. *Henri VII et Henri VIII d'Angleterre.*
2. *Coriolan et Camille.*
3. *Le Connétable de Bourbon et Bayard.*

S.-Évr. Pour beaux, je ne sais ; pour absurdes, assurément : et vous ne serez pas étonné de m'entendre parler ainsi, moi qui ai mieux aimé quitter la France et mes amis, que de me soumettre aux ordres capricieux du roi ? Qu'est-ce donc, pour Dieu, que la patrie? Est-ce la terre qui nous porte? ou l'ensemble des habitants qui la cultivent, parlent la même langue et sont prêts à s'entr'aider?

Fén. Ce sont les habitants sans contredit.

S.-Évr. Et croyez-vous que tous ces habitants soient d'accord à l'exception de celui-là seul qui est puni ? que quand il s'est agi de ma lettre sur le traité des Pyrénées, toute ma patrie fût d'avis que l'on m'emprisonnât à cette occasion ?

Fén. Je n'ai jamais dit une telle sottise.

S.-Évr. A quoi se réduit donc la patrie dans cette circonstance ? à celui-là même que j'avais critiqué ou plutôt à ses créatures [1] qui, ne pouvant répondre autrement à mes critiques bonnes ou mauvaises, s'en vengeaient en m'ôtant ma liberté. N'aurais-je pas été le plus fou des hommes de regarder comme l'expression de la volonté générale, les ordres de gens que je méprisais, et d'accepter avec soumission une captivité odieuse déjà éprouvée [2], dont le souvenir me glaçait d'horreur ?

Fén. Mais ces gens représentaient la patrie.

S.-Évr. Ils la représentaient en fait, quand il s'agissait de réunir ses forces ou ses richesses, et de les faire agir ; c'est-à-dire qu'ils avaient la puissance entre les mains. Cela n'est pas douteux. Mais en droit, en équité, représentaient-ils vraiment la patrie? C'est là justement la question que j'ai résolue, à ce que je crois, de la seule manière raisonnable.

Fén. Toute puissance vient de Dieu, et vous ne pouvez

1. Mazarin était mort. Ce furent Colbert et Letellier qui agirent auprès du roi contre Saint-Évremond.

2. Saint-Évremond avait passé trois mois à la Bastille, peu après la prise de Dunkerque par les Espagnols, en 1652.

sans impiété refuser d'obéir à ceux qui remplacent la Divinité sur la terre.

S.-Évr. Monseigneur, ne faisons pas de théologie, je vous prie. Les puissances qui remplacent la Divinité sont pour moi plus ridicules encore que celles qui prétendent à elles seules représenter la patrie. J'ai lieu de croire que vous-même n'êtes pas très-convaincu de la réalité de ce remplacement, puisque vous approuvez en vingt endroits de vos dialogues[1] le meurtre des tyrans par les révoltés, à moins que le poignard ne soit aussi pour vous une puissance établie de Dieu, et ne le représente à son tour; mais alors il faudrait avouer que la puissance que j'ai eue d'échapper à mes oppresseurs était aussi un acte de la volonté divine, et qu'à mon tour et pour ma part je représentais la Divinité.

Fén. Mais Socrate, condamné à mort par un jugement dont il pouvait contester la légitimité, a cependant mieux aimé souffrir le dernier supplice que de se sauver lorsqu'on lui en offrait les moyens.

S.-Évr. Monseigneur, si vous voulez que nous continuions de converser, faites, je vous prie, usage de votre raison, et ne recourez pas aux autorités comme vous semblez trop disposé à le faire. On ne m'endort pas avec des figures de rhétorique, avec cette prosopopée des lois d'Athènes qu'on admire à la fin du *Criton*. Croyez que quand j'appelle à ma raison des jugements du temps passé, c'est tout de bon que j'en fais l'examen, et que je ne me règle pas sur les déclamations d'un écrivain brillant sans doute, mais qui, la plupart du temps, ne s'entendait pas lui-même. Je ne songeais pas du tout à Socrate. C'est vous seul qui l'avez mis en scène; et puisque vous l'avez rappelé, l'occasion d'exposer ma pensée sur son compte est trop belle pour que je ne la saisisse pas.

1. *Romulus et Tatius; Solon et Pisistrate; César et Caton; César et Alexandre*, etc.

Je vous dirai donc que le refus de s'évader a été partout loué et présenté à l'admiration des jeunes gens comme une chose à imiter; c'est un sentiment que je ne saurais admettre, non pas que je ne m'explique ce refus. Je me représente Socrate comme comprenant parfaitement sa valeur et sa puissance morale; comme jugeant que sa mort, après un refus aussi ferme, aussi constant, aurait une grande influence sur les esprits, et servirait plus que toutes ses leçons à faire entrer sa morale dans les cœurs; à y graver en quelque sorte, à y fixer inébranlablement les idées à la propagation desquelles il avait consacré toute son existence. Je conçois alors que tout dévoué à la vérité et à la vertu, il ne mette pas sa vie en balance avec le bien que sa mort peut produire; et ce dévouement me paraît admirable, parce qu'il est raisonné[1]. Mais tout le monde n'est pas Socrate; et dans la position ordinaire d'un condamné, sa mort est une perte pour lui sans être un gain pour personne. Si le supplice est injuste, il est, comme toute injustice, un mal pour la société entière. Dans ce cas, celui qui pouvant s'échapper, se laisse exécuter mort, charge inutilement ses juges et ses bourreaux d'un crime qu'il pouvait et devait leur épargner. Vous voyez donc déjà que, à considérer Socrate comme un simple particulier, le refus dont on lui fait tant d'honneur, me paraît à moi une mauvaise action. Ce doit être pour vous un avertissement de ne jamais trancher une question philosophique par une autorité qui peut être contestée elle-même.

Que si laissant ce point de morale pratique, nous considérons les relations abstraites entre le condamné et la société qui le fait périr, il n'y a qu'une métaphysique exagérée et

1. M. Lélut a, dans son *Démon de Socrate*, donné une autre explication peut-être plus vraie. Il montre que Socrate était un halluciné, voyant ce qui n'existe pas, entendant des sons imaginaires : obéissant ainsi à une voix qu'il croyait entendre, et qui n'était pour lui, comme pour tous ceux qui sont dans cette triste position, qu'un jeu de son imagination.

tout à fait dénuée de raison et de preuves, qui puisse reconnaître entre la société et celui qu'elle retranche de son sein, des obligations ou des devoirs subsistant encore après que tous les liens sont rompus. Est-ce à vous qu'il faut apprendre que la vertu ne consiste que dans les rapports de l'homme avec ses semblables? Et si vous supprimez, si la société détruit ces rapports, que peut être la vertu, sinon une chimère? Cette exagération des sentiments moraux, même les plus louables, ne peut jamais produire aucun bien. Il y a plus, elle est dangereuse; elle nous habitue à voir la morale et la vertu où elles ne sont pas; à nous faire par conséquent des idées fausses du vice et de la probité; à chercher le bien dans une conviction aveugle qui dégénère en enthousiasme et en fanatisme. Je ne connais pour moi rien de plus immoral et de plus fâcheux.

FÉN. Il faudrait alors changer profondément, selon vous, les règles aujourd'hui admises.

S.-ÉVR. Assurément, sinon pour la conduite habituelle et la vie commune, au moins pour les circonstances inaccoutumées où l'homme intelligent se trouve de temps en temps mêlé. J'avoue qu'il m'est impossible de condamner Coriolan ou le connétable de Bourbon[1], plus que tous ces protestants qui, chassés par la révocation de l'édit de Nantes, ont porté leur travail et leur industrie chez les nations qui les ont adoptés, et n'hésiteraient pas à revenir chez vous les armes à la main s'ils avaient quelque espoir d'y reconquérir leur ancienne fortune.

FÉN. Pour les protestants, j'entre volontiers dans votre idée, parce qu'il s'agit d'une croyance religieuse qu'on doit toujours laisser libre, et qui, quand elle est sincère, domine toutes les autres affections.

S.-ÉVR. C'est là une question de préférence. Vous sentez

1. Voyez les deux dialogues *Marcus Coriolanus et F. Camillus*; *Le Connétable de Bourbon et Bayard.*

qu'au fond la règle ne peut pas varier parce qu'il s'agira ici des biens matériels, là de la liberté civile, là de la liberté religieuse. Je puis, moi, faire bon marché de ce qui vous paraîtra très-important; aucun de nous n'a le droit d'imposer à l'autre sa manière d'apprécier les choses. Mais ce que nous avons le droit d'exiger l'un et l'autre, c'est que si la société dont nous faisons partie, reconnaît et garantit à tous ses membres certains droits généraux, on ne viole pas ouvertement la loi à notre préjudice, qu'on n'invente pas tout exprès pour nous les appliquer, des règlements exceptionnels ni surtout des peines arbitraires. Quand cela arrive, la violence peut sans doute étouffer nos plaintes ou nous réduire à l'inaction. Les esprits vigoureusement trempés ont toujours tâché de secouer le joug, et n'ont pas hésité à combattre ou, du moins, à fuir l'injustice puissante dont ils étaient les victimes.

Fén. J'avoue que dans la pratique on trouvera plus d'hommes qui, quand ils en ont eu le pouvoir, aient agi selon vos principes que selon les miens.

S.-Évr. Cela seul aurait dû vous montrer que la nature ne s'accordait pas avec votre règle; et c'est déjà une forte présomption contre elle. Je crois d'ailleurs la mienne plus morale que la vôtre; car elle retient les puissants par la crainte d'une résistance énergique sur le penchant de la violence et de l'injustice, tandis que la vôtre les pousse par l'espoir de l'impunité à satisfaire toutes leurs passions *per fas et nefas*. Concluez de là, si vous voulez, que le pardon ou l'oubli des injures recommandé par l'Évangile, peut être moral eu égard à la victime et dans de certaines limites, particulièrement quand on pense qu'il y a dans le ciel un juge qui rétribuera équitablement toutes nos actions; mais qu'il ne l'est pas du tout à l'égard de l'oppresseur; et que si la religion l'a recommandé, la justice humaine, quand elle est juste, ne doit ni le poser en principe ni même l'admettre habituellement.

FÉN. C'est possible. Cependant je m'en rapporterai plutôt encore à la religion qu'à votre philosophie.

S.-ÉVR. A votre aise : vous étiez, en qualité d'archevêque, chargé de faire fleurir la religion dans votre diocèse, et non de constituer l'État. Je ne m'étonne donc pas du parti que vous prenez en ce moment même. Je maintiens toujours qu'au point de vue purement humain, ce n'est pas la vérité : et comme la justesse dans les idées sert partout et toujours de la même manière, et que ceux qui en manquent pour une chose risquent bien d'en manquer aussi dans une autre, je ne suis pas étonné non plus que vous ayez quelquefois porté des jugements si exorbitants sur des actions où je n'hésite pas à affirmer que la raison eût dû vous faire prononcer tout différemment.

FÉN. Qu'est-ce donc encore? et rien dans mon livre ne doit-il échapper à votre critique?

S.-ÉVR. C'est le dernier reproche que j'aie à vous faire ; mais c'est peut-être le plus grave de tous. Vous en jugerez. Je ne puis vous pardonner, je l'avoue, les jugements puérils, ou même absolument déraisonnables que vous formulez sur des questions purement philosophiques, où vous pouviez prendre, sans aucun risque de blesser les opinions reçues, ou l'une ou l'autre décision. Dans ce cas, comment choisissez-vous, je dis fort souvent, des solutions qui n'ont aucune apparence de bon sens? comment n'hésitez-vous pas à fausser l'esprit de votre élève et de tous ceux qui vous liront avec confiance?

FÉN. Je ne sais pas du tout de quoi vous voulez me parler. Citez-moi quelques exemples, je vous prie.

S.-ÉVR. Vous avez écrit deux dialogues sur les peintres. Vous paraissez y préférer Poussin à tous les autres ; c'est votre goût et je n'ai rien à y voir : mais quand ce grand peintre veut faire admirer ses productions, il les décrit, et ses interlocuteurs se contentent de cette description. Avez-

vous jamais pu croire que le mérite d'un tableau s'appréciât d'après un compte-rendu? et quand je vous raconterais ici le sujet et la disposition des toiles que j'ai admirées à Londres, comment sauriez-vous si elles ne sont pas les ouvrages de quelques mauvais barbouilleurs? Est-il plus raisonnable maintenant que Parrhasius et Léonard de Vinci soient convaincus de la supériorité de notre compatriote sans avoir vu ses œuvres, mais pour en avoir seulement ouï parler?

FÉN. Je ne pouvais pas faire apporter dans les enfers les tableaux que nous admirions en France.

S.-ÉVR. Vous pouviez ne pas traiter ce sujet, c'est le conseil d'Horace [1]:

Et quæ
Desperat tractata nitescere posse, relinquit.

Le silence à cet égard n'eût-il pas mieux valu que cette prétention absurde de faire juger des tableaux sur des ouï-dire? Quant au mot qui termine le dernier de ces dialogues, et qui est là comme votre conclusion, je n'y comprends rien du tout. Poussin dit à Léonard : « Je ne vous cède, messieurs les modernes, qu'à condition que vous céderez aux anciens [2]. » Comment avez-vous pu écrire une telle pensée? et qu'importe, je vous prie, que Léonard se mette au-dessus ou au-dessous des Grecs pour la comparaison qu'on fera de lui avec Poussin? Les rangs dans les beaux-arts ne sont-ils plus qu'une affaire de politesse? peut-on s'y passer la rhubarbe à la condition qu'un autre nous passera le séné? Vous vous êtes trop hâté d'écrire ces petits entretiens.

FÉN. J'en conviens volontiers et je le regrette.

S.-ÉVR. Il y a d'autres questions plus graves encore où vous n'êtes pas plus à louer. Hercule et Thésée se disputent la prééminence. Après avoir énuméré leurs actions, le pre-

1. *Ars poetica*, v. 150.
2. *Léonard de Vinci et Poussin*, à la fin.

mier dît à l'autre : « Ce qui décide, c'est que tu es dans les enfers et que je suis au rang des immortels dans le haut Olympe[1]. » Avec votre permission, cela ne décide rien du tout. Si les poëtes anciens se sont trompés dans leur estime, si Hercule n'est qu'un héros de la Fable tandis que Thésée aurait rendu de vrais services à l'humanité, comment de vieilles erreurs devront-elles encore nous guider aujourd'hui ?

Alexandre dit à Diogène que son nom de fils de Jupiter a plus avancé ses conquêtes que son courage et toutes les ressources de son esprit[2] : et vous répondez par la bouche du cynique que les hommes qui pouvaient croire à sa divinité étaient dignes de mépris, et qu'en recourant au mensonge Alexandre s'est rendu plus indigne qu'eux. Distinguons, je vous prie. Que les hommes superstitieux soient dignes de mépris, en ce point-là du moins, je vous l'accorde volontiers; qu'on soit indigne parce que l'on se prête à leurs superstitions, c'est ce dont je ne puis convenir. Tous les philosophes le font à l'égard du vulgaire, et il serait bien injuste de leur en faire un crime. Dans l'espèce, si Alexandre a pu, par cette prétendue paternité d'Ammon, épargner un peu de sang humain, comment ne lui saurait-on pas gré de cette petite fraude[3] ? La vérité n'a de valeur au moral qu'à la condition d'être généralement utile. On fait très-bien de la cacher si elle est dangereuse. Par la même raison, on ne saurait blâmer un mensonge avantageux au genre humain; je veux dire à la partie du genre humain avec laquelle on est actuellement en rapport.

FÉN. Le mot *indigne* est en effet un peu fort.

S.-ÉVR. Dites qu'il est injuste. Il l'est d'autant plus que

1. *Hercule et Thésée*, à la fin.
2. *Alexandre et Diogène*, à la fin.
3. Saint-Évremond, t. I, p. 217. *Jugement sur César et Alexandre.*

dans deux occasions semblables[1], vous n'employez pas une expression à beaucoup près aussi dure. Dans l'une, c'est le cardinal de Richelieu qui a fait semblant de croire à l'astrologie parce qu'elle pouvait être utile à ses desseins : il réfute aujourd'hui cette chimère devant la reine Marie de Médicis, et par d'assez bonnes raisons pour que ce dialogue soit au nombre de vos meilleurs. Toutefois vous ne condamnez pas son ancienne concession aux croyances populaires. Dans l'autre, Sertorius se justifie auprès de Mercure d'avoir mis à profit, à l'aide d'une biche apprivoisée, la crédulité des peuples grossiers à qui il avait affaire ; et quand Mercure lui objecte qu'il était un impie parce que de telles impostures décrient les immortels et font tort à leurs mystères : « Je ne l'étais pas plus, répond Sertorius, que Numa avec sa nymphe Égérie, que Lycurgue et Solon avec leur commerce secret des Dieux, que Socrate avec son esprit familier, enfin que Scipion, avec sa façon mystérieuse d'aller au Capitole consulter Jupiter[2]. » Or vous ne blâmez pas l'imposture de tous ces gens-là; d'où vient alors que vous blâmez celle d'Alexandre?

FÉN. Je ne sais trop que vous dire, sinon que je n'ai pas remarqué cette contradiction.

S.-ÉVR. Sans doute : mais la cause pour quoi vous ne l'avez pas remarquée, la voici : c'est que vous vous occupez moins en général du fond des choses que de la phrase ou de la figure de rhétorique. C'est ainsi que dans votre dialogue de *Solon et Justinien*, le législateur d'Athènes dit à l'empereur romain : « Les lois ne me paraissent bonnes que dans les pays où l'on ne plaide point, et où des lois simples et courtes ont évité toutes les questions. Je ne voudrais ni disposition par testament, ni adoption, ni exhérédation, ni substitutions, ni em-

1. *Sertorius et Mercure, la reine Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu.*

2. *Sertorius et Mercure*; cf. *Romulus et Numa Pompilius.*

prunts, ni ventes, ni échanges.... J'aime mieux des lois simples, dures et sauvages, qu'un art ingénieux de troubler le repos des hommes, et de corrompre le fond des mœurs. » Je supprime tout le reste. Qu'y a-t-il sous ces phrases, assez bien tournées d'ailleurs ? J'y vois la preuve évidente que vous n'avez rien compris du tout à la question que vous traitez. Il semblerait, à vous entendre, que les codes comme celui de Justinien se font tout d'une pièce, que le législateur en a fourni de son propre fonds les matériaux comme il en a construit la charpente. C'est une erreur inexcusable. C'est le temps, c'est le frottement des hommes entre eux, c'est l'expérience et la nécessité qui forment successivement les coutumes des peuples. Ces coutumes petit à petit deviennent obligatoires et ont force de loi; et quand un législateur veut donner un code, il ne peut faire autre chose que rassembler ces coutumes, les coordonner entre elles, et modifier ou même supprimer celles qui contrarient l'ensemble de la législation. C'est ce qu'a fait Justinien, c'est ce qu'avait fait Solon, c'est ce qu'ont fait tous les législateurs passés, c'est ce que feront tous les législateurs à venir. Que si le code de Solon était beaucoup plus simple que celui de Justinien, cela vient de ce qu'il avait beaucoup moins que le législateur romain, l'expérience des siècles. Les lois règlent essentiellement les rapports des hommes entre eux; ces rapports sont en petit nombre chez un peuple sauvage; ils se multiplient à mesure que la civilisation s'avance, et les lois par cela même deviennent plus nombreuses et plus compliquées. C'est un mal, selon vous, et vous proposez à ce mal un remède héroïque, savoir, de supprimer radicalement les emprunts, les ventes, les échanges; c'est-à-dire les rapports entre les hommes : c'est-à-dire en d'autres termes que vous voulez ramener l'humanité à l'état sauvage, ou même au-dessous de l'état sauvage. Est-ce là, je vous le demande, un bon enseignement à donner à un prince qui doit hériter du trône ?

FÉN. Mais ne forcez-vous pas les conséquences?

S.-ÉVR. Non, assurément. Vous êtes, du reste, si peu au fait de ce qui a lieu en cela, que Justinien ne répond rien de sensé aux ignorances et aux bévues de Solon, que vous donnez partout comme le véritable sage. Celui-ci dit, par exemple : « J'aurais cru que les bonnes lois sont celles qui font qu'on n'a pas besoin de jurisconsultes, et que tous les ignorants vivent en paix à l'abri de ces lois simples et claires, sans être réduits à consulter de vains sophistes sur le sens des divers textes.» L'empereur répond à cela : « Pour accorder tout, j'ai fait ma compilation. » Si votre Justinien n'eût pas été placé là, comme le faquin de la comédie, selon l'expression de Boileau[1], pour recevoir toutes les nasardes, n'aurait-il pas répondu aussitôt à Solon : « Les difficultés dans l'application des lois viennent rarement de l'indécision ou de la contradiction des textes. Quand le cas se présente, il faut assurément les corriger; mais la plupart du temps la difficulté vient des plaideurs eux-mêmes. Ce sont eux ou leurs avocats qui prétendent que telle loi ne s'applique pas exactement dans telle ou telle circonstance : c'est là-dessus que roule la discussion. Est-ce le législateur qu'il faut accuser de ce que les hommes s'aveuglent sur leurs propres intérêts? C'est une loi bien simple à faire que celle qui me permet de clore mon domaine avec un mur. Mais si je fais ce mur avec des fondations si profondes qu'il arrête et détourne une fontaine qui arrosait le jardin de mon voisin, l'empêcherez-vous de plaider contre moi, et de soutenir que j'ai abusé ici d'une loi bonne en général, mais mauvaise dans le cas particulier? Vous répondez qu'il faut les mettre tous les deux hors de cour, que ce sera beaucoup plus simple. Sans doute; tout se réduit à ceci : « Arrangez-vous comme vous pourrez; » c'est-à-dire que le plus fort rosse ou tue le

1. *Réflexions critiques sur quelques passages du rhéteur Longin*, n° 6.

plus faible, et qu'il n'en soit plus question. N'est-ce pas là un résultat abominable ?

FÉN. Je l'avoue, et je vois que j'ai donné là de mauvais conseils.

S.-ÉVR. J'en ai peur, franchement ; malheureusement ce n'est pas la seule fois. Vous nous montrez quelque part[1] César exposant son plan de gouvernement. Les points fondamentaux de sa doctrine sont de corrompre toutes les femmes pour entrer dans le secret le plus intime de toutes les familles, et en second lieu d'emprunter et de dépenser toujours sans mesure, et de ne payer jamais rien. Je laisse de côté la moralité de ce conseil, qui paraît être la conclusion générale de votre dialogue : mais croyez-vous que les deux moyens proposés ici par César soient d'une exécution si facile ? César devait beaucoup, sans doute : mais qui lui avait prêté ? c'étaient ses partisans. Il fallait donc qu'il se les fût faits avant de pouvoir emprunter. Vous lui faites dire : « Pour me rendre maître de Rome, je travaille à être le débiteur universel de toute la ville ; plus je suis ruiné, plus je suis puissant. » C'est rabaisser beaucoup le talent et la valeur du personnage. Qu'un homme médiocre essaie votre recette, et nous verrons quel parti il en tirera. Vous n'avez donc dans la conduite de César, aperçu ou compris que les vices, et vous avez cru que ces vices avaient fait son succès. Etrange aveuglement ! C'est le génie de ce grand homme, c'est son habileté à se faire des amis et à profiter des fautes de ses adversaires qui l'ont fait réussir dans ses entreprises[2] ; c'est aussi malgré ses vices et non pas à cause d'eux, que tout lui a succédé ; et s'il n'avait eu que le talent très-médiocre de Pompée ou de Caton, cette dissipation, cette corruption que vous donnez ici comme la cause de sa fortune, auraient au contraire précipité sa chute. Je ne puis vous le cacher, mon-

1. *Pompée et César.* — 2. Saint-Évremond, t. I, p. 217.

seigneur, la composition d'un dialogue des morts, quand on y prétend juger les grand ‹ ersonnages de l'histoire, est une entreprise plus scabreuse qu'elle ne le paraît au premier coup-d'œil.

Ne s'adresse-t-on qu'aux enfants et aux ignorants, il est facile de mettre des fariboles dans la bouche de ses interlocuteurs; ceux-ci ne viendront pas s'en plaindre : mais le philosophe et le critique ont le droit de demander que l'auteur aille au fond des choses, qu'il comprenne parfaitement le sujet qu'il traite, et le fasse comprendre à ses lecteurs. A tous ces égards vous croyez-vous irréprochable ?

FÉN. Non, certes : je vous avouerai même que je n'ai jamais pensé quand j'ai fait mes dialogues, à leur donner ce mérite que vous exigez ici.

S.-ÉVR. Il s'agit de morale et d'histoire. Convenons que là les moindres erreurs prennent une grande importance : l'une donne des préceptes, l'autre des exemples; combien n'est-il pas facile à qui abuse des uns ou des autres de semer partout, au lieu de vérités utiles, les erreurs les plus dangereuses ?

LYSANDRE ET SYLLA[1].

LYSANDRE. C'est vous, Sylla! J'avais peine à vous reconnaître, depuis tantôt seize siècles que je ne vous ai vu. Car, si je ne me trompe, nous ne nous sommes pas rencontrés depuis que Plutarque nous a mis en présence dans un parallèle, à mon avis, bien peu philosophique[2].

SYLLA. Ah! Lysandre, j'étouffe de colère. Je viens d'entendre lire, sous un de nos bosquets, un prétendu dialogue entre moi et je ne sais quel philosophe Eucrate[3]; l'ouvrage est d'un Français nommé Montesquieu, qu'on me dit être un homme d'un grand génie. Je ne veux pas le nier, mais tout le génie du monde ne l'autorise pas à choisir un Romain comme moi, qui n'a, je m'en flatte, jamais manqué de bon sens, pour lui faire débiter dans un dialogue en l'air des

1. Ou *l'Admiration des vieilles coutumes*. Ce dialogue a été inséré en octobre 1845 dans le *Journal de l'Institut historique*.

2. Plutarch., *Lysandr. et Syll.* M. Ampère, dans un bon article de la *Revue des Deux-Mondes*, a justement apprécié ces parallèles souvent puérils que Plutarque veut à toute force et toujours établir entre un Grec et un Romain.

3. Ce dialogue, admiré de tous ceux qui jurent sur la parole des autres, ne m'a jamais semblé qu'un jeu d'esprit peu estimable. Lorsqu'il y a dans l'antiquité tant de faits ou de personnages mal jugés, je suis étonné que Montesquieu soit allé choisir, pour le peindre sous des couleurs de fantaisie, un homme dont le caractère et la conduite ont toujours été en parfait accord, et ne se prêtent, ni l'un ni l'autre, aux suppositions gratuites qu'il lui a plu de faire.

maximes tout à fait opposées à celles qu'il a réellement suivies.

Lys. N'est-ce que cela? A vous voir les yeux ardents, le teint rouge et semé de ces taches blanches qui vous avaient fait nommer par les Athéniens une mûre saupoudrée de farine[1], je croyais qu'on eût mis le feu chez vous. Qu'y a-t-il donc enfin dans ce livre odieux?

Syl. Si l'on en croit l'auteur, je n'ai jamais eu dans ma longue et heureuse carrière qu'un seul but, celui de rétablir l'ancienne liberté, c'est-à-dire la puissance du sénat et les élections populaires sans lesquelles je ne croyais pas que le peuple pût être heureux. A ce compte je n'aurais eu ni ambition, ni passion, j'aurais marché d'un pas toujours égal dans la voie sanglante que je m'étais tracée d'avance; exactement comme le chirurgien qui coupe successivement tous les membres gangrenés ou susceptibles de l'être, et n'est jamais animé que d'un seul désir, celui de sauver son malade. Seulement ici ce n'était pas un homme, c'était la république qui avait besoin du fer et du feu : et je lui appliquais ce remède héroïque avec une imperturbable tranquillité d'âme.

Lys. Comment donc? On vous donne ici un rôle magnifique, celui de mes contemporains Callicratidas et Agésilas, et de tous ceux qu'on loue dans la plupart de nos histoires, et vous en êtes fâché! Je voudrais bien, quant à moi, trouver quelqu'un qui expliquât à la postérité les vrais motifs qui m'ont fait agir; je ne me plaindrais pas, je vous assure.

Syl. Je me plains parce qu'il n'y a rien de vrai ni de vraisemblable dans les discours qu'on me prête. J'ai partagé et poussé à l'excès toutes les passions de mon ordre; je n'ai vu dans le peuple, comme tous les vieux patriciens, qu'un vil troupeau fait pour nous servir, moi et les miens; je n'ai

1. Plutarch., *Sylla*, n° 2.

surtout jamais pensé à réveiller en lui par les supplices le sentiment de liberté ou d'amour de la patrie. C'était le moyen de l'éteindre si je l'y avais trouvé aussi brûlant que nous l'ont conté les historiens de nos vieux âges, et que le suppose ce Montesquieu pour les premiers temps de la république. Ma conduite fut beaucoup plus simple et plus raisonnable, j'ose le dire. J'avais de grands talents, des passions très-violentes, et ne redoutais pas l'effusion du sang. Après avoir vaincu et tué mes ennemis, j'étais le maître absolu de la république. Puissamment riche, j'avais gorgé d'or tous mes partisans; j'en avais fait mes créatures, et j'étais sûr de les retrouver au moment du besoin. Fatigué d'un titre inutile à mon pouvoir, j'y renonçai pour vivre plus tranquille; et, parce qu'on ne s'attendait pas à mon abdication, on s'est livré sur ce sujet à mille et mille conjectures bizarres, et puis on a fort sagement fini par n'en plus parler [1], jusqu'à ce qu'il ait pris fantaisie à cet auteur français de se moquer de ses contemporains, en leur donnant comme sérieux et profond un paradoxe insoutenable, où mon caractère est travesti comme je viens de vous le dire. Ce qu'il y a de pis dans cette affaire, c'est que son pays a bonnement accepté ces explications et me regarde aujourd'hui comme ayant cru de bonne foi à l'excellence de notre ancienne organisation politique. N'est-ce pas humiliant?

Lys. Vous voilà bien malheureux, et je vous plains de toute mon âme. Consolez-vous, croyez-moi. La pauvre race humaine est si misérable que je ne sais trop jusqu'à quel point la vérité lui vaut mieux que le mensonge. Je me suis demandé plusieurs fois quelle importance il peut y avoir à ce qu'un nom (car c'est à cela que se réduit toute la connais-

1. Ce portrait de Sylla est tout à fait conforme à celui que Montesquieu lui-même trace dans le ch. II de la *Grandeur et décadence des Romains*, et qu'on admire souvent d'aussi bonne foi que celui du dialogue d'Eucrate, sans s'apercevoir que les deux sont contradictoires.

sance des personnages historiques) s'applique à certaines actions plutôt qu'à d'autres; qu'un certain suicide, par exemple, rappelle le nom de Caton, non celui de César; et qu'entre celui-ci et le nom de Pompée, le premier représente un vainqueur et le second un vaincu? Quel mal résulterait-il pour les hommes si toutes les mémoires, venant à faillir d'une manière uniforme, substituaient l'un à l'autre et s'entendaient encore entre elles, en renversant les faits rapportés par les historiens?

Syl. Vous avez peut-être raison. Déjà quelques exemples se sont présentés. Dans le fameux combat des Horaces et des Curiaces, on ne sait pas trop quels étaient les Romains, quels étaient les Albains [1]; et, en vérité, la postérité n'y perd pas grand'chose. Mais en ce bas monde, du moins, la vérité est notre plus cher trésor : et puisque nous sommes de loisir et que vous vous plaignez d'avoir été mal apprécié par les historiens, dites-moi donc, je vous prie, quelle pensée a dirigé vos actions; comment, avec un goût si prononcé pour les richesses, vous avez pu vous tenir à l'abri de toute corruption [2]; comment, avec une ambition démesurée, vous avez, au lieu de caresser les manies de vos concitoyens, fait ce qu'il fallait pour les irriter contre vous [3]?

Lys. Ce sont là des questions intéressantes en effet, et je suis tout prêt à vous expliquer ma conduite. Mais, avant tout, laissez-moi vous demander à vous-même votre opinion sur deux points qui me paraissent importants. Les poëtes nous vantent tous l'âge d'or, qu'ils nous décrivent, je n'ai pas besoin de vous dire comment : les historiens et les moralistes, sans remonter aussi haut, nous représentent, dans tous les

1. In re tam clarâ, nominum error manet utrius populi Horatii, utrius Curiatii fuerint. Liv., *Hist.*, I, 24.

2. Plutarch., *Lysand.*, nos 1, 2 et 3; *Lycurg.*, no 30.

3. Plutarch., *Lysand.*, passim. C'est là en effet ce qui fait du caractère de Lysandre une sorte d'énigme que ma thèse cherche à expliquer.

pays, l'état ancien comme un miracle de bonheur, de liberté, de patriotisme : que pensez-vous de tout cela?

Syl. Votre âge d'or est une chimère, et vos moralistes sont des rêveurs.

Lys. Nous nous entendrons à merveille, et j'entre en matière. Les historiens et la postérité me font surtout deux reproches : de m'être joué de mes serments et d'avoir ou compromis ou même corrompu l'antique législation de Sparte. De ces deux griefs, le premier est le seul qui soit nettement énoncé, et j'ai peu de chose à y répondre. Sans examiner s'il viendra un temps où la fidélité à sa parole sera bien plus dans les mœurs qu'elle n'y était de nos jours, je me borne à dire que les hommes regardés comme les plus justes n'ont pas hésité à manquer à leurs promesses et à y faire manquer leurs concitoyens, quand l'intérêt public a paru l'exiger. Lorsque Aristide commandait avec Pausanias l'armée unie des Grecs, les hauteurs de celui-ci ayant indisposé quelques alliés, ils vinrent solliciter le général athénien de s'emparer du pouvoir suprême, lui promettant de faire cause commune avec Athènes contre Sparte; et le juste Aristide, au lieu de repousser cette proposition comme l'exigeait la morale, leur répondit que des mots ne suffisaient pas ; qu'il fallait se lier aux Athéniens par un crime impardonnable ; qu'ils allassent donc en trahison attaquer les Lacédémoniens ; qu'alors l'alliance d'Athènes leur serait assurée, et vous savez que tout cela s'exécuta[1]. Le même homme, un autre jour, avait reçu un serment des Grecs et s'était lui-même engagé pour son pays : et comme plus tard on lui opposait son serment : « Bon, dit-il, chargez-moi du parjure et n'en faites pas moins ce qui vous sera le plus utile[2]. »

Passons-nous à l'histoire romaine? Après la malheureuse affaire des Fourches-Caudines, votre consul Posthumius, qui

1. Plutarch., *Arist.*, n° 23. — 2. *Ibidem*, n° 25.

avait signé le traité avec les Samnites, ne dégagea-t-il pas Rome de ses promesses par la mauvaise foi la plus scandaleuse[1] ? Néanmoins, les louanges universelles du peuple romain en ont fait à ce propos même un second Décius. Et comment se sont terminées vos guerres contre les Carthaginois? Les sacrifices imposés à ceux-ci lors de la troisième guerre punique, et suivis de la destruction totale de la ville, sont des prodiges de perfidie, de lâcheté et d'inhumanité; cependant vos historiens n'en font pas un crime au sénat romain[2]. J'avoue que je n'ai pas été plus scrupuleux, et je ne demande pas qu'on m'approuve : je veux seulement qu'on n'ait pas pour moi d'autres poids, d'autres mesures que pour les autres généraux; et que, si on les absout volontiers en ce point, on ne se montre pas si sévère à mon égard.

SYL. Votre demande est juste. Au reste, si j'ai bien compris les reproches qui vous sont adressés, c'est moins encore cette mauvaise foi dont on vous fait un crime, que l'atteinte portée aux lois de Lycurgue.

LYS. C'est ce que j'allais vous dire, et cela montre que les hommes font généralement comme les moutons : quand le premier a sauté quelque part, tous les autres sautent après lui. Lorsqu'une opinion est adoptée par quelques auteurs de renom, ou prônée par quelques magistrats, fût-elle un détestable préjugé, elle a toutes les chances possibles pour s'établir et triompher dans le peuple.

SYL. Je le sais bien; c'est une disposition dont les ambitieux doivent tirer parti, et pour mon compte je n'y ai pas manqué. Mais quel rapport cela a-t-il avec la législation de Sparte?

LYS. Vous allez le voir. D'abord avez-vous étudié cette législation? en connaissez-vous bien les points principaux?

SYL. Ma foi, non. Je sais comme tout le monde qu'elle est

1. Liv., *Hist. rom.*, IX, 2 à 10. — 2. Florus, *Epit.*, III, 15.

très-dure, qu'elle excite vivement l'amour de la patrie, le mépris de la douleur et des richesses. Je m'en fais en un mot, la même idée que de la philosophie stoïcienne, qui avait de mon temps d'assez nombreux sectateurs.

Lys. L'image n'est pas parfaitement ressemblante, et je ferai mieux de vous rappeler ponctuellement quelques-unes des principales dispositions de Lycurgue, celles surtout dont j'ai besoin pour vous expliquer comment j'ai été amené à les combattre. Un royaume héréditaire, avec deux rois dont l'autorité se contre-balançait; un sénat composé de vingt-huit membres choisis parmi les principaux citoyens, âgés de soixante ans au moins et investis d'un pouvoir supérieur à celui des rois[1]; plus tard[2], un tribunal composé de cinq éphores ou surveillants, choisis annuellement parmi le peuple et qui pouvaient arrêter les rois ou même les emprisonner; enfin un peuple fort misérable et fort orgueilleux; voilà de quoi se composait le gouvernement de notre république. Je n'ai pas à en parler ici.

Lycurgue avait voulu, pour maintenir ses lois, établir l'égalité de fortune, ou plutôt de pauvreté. Pour cela il avait décrété le partage des terres[3], immobilisé dans chaque famille les parts une fois obtenues[4], aboli l'usage de l'or et de l'argent, fait frapper une monnaie de fer, établi les repas publics et enlevé les enfants à leurs parents pour les remettre à des maîtres payés par l'État[5]. Enfin, il avait interdit à son peuple l'exercice des arts mécaniques, et ne lui en avait permis d'autre que la guerre et la chasse[6]. Partout ailleurs oisiveté absolue, et, bien entendu, tout ce qui s'ensuit : paresse, or-

1. Plutarch., *Lycurg.*, n° 5.
2. Cent trente ans après Lycurgue. Plutarch., *Lycurg.*, n° 7; Heraclid., *De polit. Laced.*
3. Plutarch., *Lycurg.*, n° 8.
4. Arist., *Polit.*, II, 7; Heraclid., *De polit. Laced.*
5. Plutarch., *Lycurg.*, n°s 9, 10, 15.
6. *Ibid.*, n° 9; Nicol. Damasc., *Hist. univ*

gueil, cruauté, misère et famine. Lycurgue n'avait peut-être pas aperçu toutes ces conséquences ; elles n'étaient pas moins dans son principe, comme nous allons le voir.

Je ne m'arrête pas à ce que nous jouions dans la Grèce civilisée le rôle d'un peuple de loups ou de vautours, n'ayant rien à nous que notre aire ou nos terriers. Ce peuple, quel qu'il soit enfin, il faut qu'il vive. Comment fera-t-il ? Il ne peut ni cultiver la terre, ni façonner des tissus ou des métaux, ni faire le commerce. La chasse évidemment ne peut pas l'alimenter à beaucoup près. Il aura donc des esclaves qui cultiveront ou fabriqueront pour lui.

Syl. C'est vrai ; et vous aviez vos Hélotes.

Lys. Oui ; mais ces esclaves, habituellement tranquilles et qui n'avaient pas de raison pour tuer leurs enfants faibles ou maladifs, augmentaient en nombre beaucoup plus que nous ; ils pouvaient, d'un jour à l'autre, se révolter et malmener la république [1].

Syl. Que faisiez-vous pour écarter le danger ?

Lys. Nous le prévenions. De temps en temps les magistrats mettaient en campagne les plus alertes de nos jeunes gens avec quelques vivres et des poignards ; ils se cachaient dans les bois et dans les cavernes, et, se réunissant la nuit, ils couraient les chemins et massacraient comme des bêtes fauves les Hélotes qu'ils rencontraient. Quelquefois c'était pendant le jour qu'on faisait ces expéditions : alors on choisissait les victimes ; c'étaient les plus grands, les plus forts, les plus généreux, qu'on assassinait [2]. Un jour plus de deux mille de ces malheureux nous avaient aidés dans une guerre ; on les couronna de fleurs, comme pour leur rendre la liberté, on les mena dans les temples des dieux, et puis on les mas-

1. Les mécontents ont souvent compté sur eux. Pausanias avait voulu s'en servir. Thucyd., *Hist.*, I, 132, n° 4 ; Arist., *Polit.*, II, 7 et 10.

2. Plutarch., d'après Platon et Aristote. *Lycurg.*, n° 28.

sacra tous jusqu'au dernier [1]. Enfin les éphores, lorsqu'ils entraient en charge, décrétaient ordinairement une chasse aux Hélotes [2]; on en tuait tant qu'on pouvait, en trahison bien entendu : autant de moins à redouter.

SYL. Mais c'est horrible.

LYS. Point du tout. C'est le principe qui est affreux. L'oisiveté absolue imposée à tout un peuple vous conduit forcément à ces forfaits odieux. Quand vous aurez déclaré mille fois infâme l'acte lui-même, votre principe vous y ramènera toujours, et la nécessité le fera trouver juste.

SYL. Ce sont au moins d'odieuses extrémités.

LYS. Moins odieuses encore que le meurtre de nos enfants. Il nous fallait des guerriers et des chasseurs; comme les hommes faibles ou mal conformés n'auraient pu être ni les uns ni les autres, qu'ils n'auraient servi à rien, ni en paix ni en guerre, les enfants venus au monde avec quelque défaut capital de conformation étaient jetés et périssaient dans un gouffre situé auprès du mont Taygète [3].

SYL. Dans quel but cette atrocité ?

LYS. Pour nous débarrasser des bouches inutiles. Un peuple oisif est toujours affamé, et Sparte n'avait pas de pain à donner à ceux qui ne faisaient rien pour elle: on s'en défaisait donc le plus tôt possible.

SYL. Mais c'est abominable.

LYS. Toujours la même erreur. C'est le principe du mal qu'il faut combattre; c'est cette oisiveté exécrable qui amène après elle tous les vices et tous les crimes. Quant aux crimes eux-mêmes, ce sont des effets très-fâcheux assurément, mais nécessaires, et qui renaîtraient sous mille formes quand on parviendrait à les empêcher une fois.

1. Thucyd., *Hist.*, IV, 80, nos 2, 3, 4; Plutarch., lieu cité.
2. Plutarch., d'après Aristote, lieu cité.
3. Plutarch., *Lycurg.*, n° 10.

SYL. Vous pouvez avoir raison ; je me souviens même que des dispositions pareilles existent dans nos anciennes lois[1].

LYS. La législation de Lycurgue était donc une législation barbare ; elle semblait s'être proposé pour but de ramener les hommes à cet état sauvage et sanguinaire qui n'est que trop réellement l'état de nature, autant que nous pouvons le concevoir. Quelles ont été, je vous le demande, pour les Spartiates, les conséquences de leur état politique ? L'ignorance, la superstition, la pauvreté, la violence, la cruauté ; voilà ce que Lycurgue avait donné à sa patrie, ce qu'il voulait lui léguer en héritage perpétuel, pour la doter de cette bravoure sauvage, de cette patience à la douleur, qui caractérisent les peuples les plus grossiers. Il réussit ; et ceux qui ne voient dans les œuvres des hommes que l'adresse à atteindre un but, l'habileté avec laquelle on y parvient, ont dû regarder Lycurgue comme un très-grand législateur. Mais le but auquel on vise est bien aussi quelque chose : et si l'homme habile que vous admirez a constitué un État en guerre ouverte avec l'humanité, s'il y a rendu le crime nécessaire et fatal en faisant de l'oisiveté absolue un devoir et un titre d'honneur, ses talents et sa puissance ne sont-ils pas le fléau de ses semblables ?

SYL. Il m'est difficile de n'être pas de votre avis : et pourtant, ce n'est pas ce que disent les historiens. A les entendre les lois de Lycurgue ont fait la gloire et la puissance de Sparte ; et c'est pour s'en être écartés que les Lacédémoniens ont petit à petit perdu leur puissance.

LYS. Oh ! si vous acceptez comme argent comptant toutes les fariboles que vous débitent ces déclamateurs, je n'ai rien à vous dire ; mais soyez certain qu'ils ont pris l'effet pour la cause. Ce n'est pas parce que les Spartiates ont abandonné les lois de Lycurgue qu'ils sont tombés à un tel abaissement ;

1. Cic., *De leg.*, III, 8 ; Seneca, *De ira*, I, 15 ; Tibul., *Éleg.*, II, 5, v. 80.

c'est parce que cette horrible législation les menait à leur perte totale qu'il a bien fallu s'en éloigner peu à peu.

Syl. Voilà un étrange paradoxe.

Lys. Je le sais bien : et pourtant il ne faut pas le rejeter à la légère et sans l'avoir examiné. Car remarquez qu'à l'époque où se formèrent les républiques grecques, c'est-à-dire vers le temps de Codrus, Sparte comptait à peu près autant de citoyens que la république d'Athènes ou toute autre : et si, comme cela paraît vraisemblable, ses habitants étaient plus exercés que les autres aux travaux militaires, cette ville, avec une force numérique égale, avait une véritable supériorité. C'est ainsi qu'en ont jugé les Grecs avec raison pendant une première période. Cette proportion a dû se maintenir tant qu'une guerre continue a décimé tous les peuples grecs à peu près également ; alors, en effet, nous ne voyons pas Sparte déchoir plus qu'Athènes ou Thèbes. Mais bientôt, et malgré des combats sans cesse renaissants, l'industrie, le commerce, les arts s'introduisent dans toute la Grèce et y ouvrent de nouvelles sources d'aisance et de bien-être. Vous croyez que Lacédémone va suivre la même voie ? Point du tout : parquée dans sa législation brutale, elle laisse tout se développer autour de son territoire ; pour elle, elle reste dans une stagnation complète, ne faisant d'affaires avec personne, écartant de son sein tous les étrangers[1] qui se rendaient en foule à Corinthe ou dans Athènes, se félicitant enfin de sa paresse et de son isolement.

C'est là que commence visiblement notre décadence. Autour de nous tous les peuples s'élèvent ; et nous, qui restons en place, nous sommes comparativement plus bas qu'eux, non pas, comme on le dit, pour avoir abandonné les lois de Lycurgue, mais pour ne pas les avoir rejetées assez tôt. Mouvement d'un côté, arrêt et recul de l'autre : cet effet se con-

1. Nicol. Damasc., *Hist. univ.*

tinue et s'augmente; nous tombons dans la plus affreuse pauvreté. Tandis qu'autour de nous sont des nations riches et industrieuses, nous mangeons tristement notre brouet noir et nous nous réduisons à une telle misère que les Samiens, nos alliés, nous ayant demandé un secours pécuniaire, on répondit d'abord qu'on n'avait pas d'argent; puis on décréta que tout le peuple, hommes, femmes, enfants, vieillards, et même les animaux domestiques, iraient un jour se coucher sans souper, et qu'on ferait hommage aux Samiens des aliments économisés par ce jeûne[1].

SYL. C'est un moyen nouveau de porter secours à ses amis.

LYS. Vous riez, et concevez à peine un tel degré de misère. Dites-moi cependant si ce n'était pas la conséquence inévitable de ces horribles lois qu'on nous vante de siècle en siècle, et que quelques hypocrites font encore semblant de regretter?

SYL. J'avoue que cela me paraît bien probable.

LYS. Vous pouvez dire certain; et, en effet, notre abaissement devint de plus en plus profond. Les lois de Lycurgue, je vous l'ai dit, n'étaient faites qu'en vue de la guerre étrangère[2]. Dès que cet aliment des prétendues vertus lacédémoniennes vint à manquer, le peuple, retombant dans sa grossièreté première, dans son ignorance de tout art, de toute industrie, de tout commerce, sans moyen comme sans désir de se faire une autre position, et ne pouvant supporter la sienne, se trouva le plus arriéré et le plus misérable de tous les peuples de la Grèce. Les habitudes, les coutumes que la force des choses, les nécessités de la nature humaine ont introduites partout où il y a une société, se firent jour à Sparte. Dès qu'on put se reposer ou tromper la vigilance des

1. Arist., *Oeconom.*, II, t. II, p. 503, B. de l'édition de Duval.

2. Arist., *Polit.*, VII, 14. Voyez le jugement de ce philosophe sur la législation de Lycurgue.

magistrats, il y eut entre les hommes des transactions, des échanges ; il y eut des gens de talent et des incapables, des laborieux et des fainéants, des économes et des prodigues ; ceux-ci engagèrent leurs biens entre les mains des autres pour obtenir ce qui faisait l'objet de leur envie ; de là des dettes ; de là ce qu'on a appelé le luxe, c'est-à-dire l'accumulation des choses désirables dans les mains des hommes les plus rangés ; de là l'inégalité, ou, comme on a dit trop souvent, l'altération de l'ancien ordre des choses, c'est-à-dire la séparation plus tranchée de ceux qui conservaient leurs biens et les augmentaient, et de ceux qui, au contraire, les négligeaient et les dissipaient.

Ce fut au milieu de cet état de Lacédémone, rendu cruel surtout par le manque d'industrie, l'habitude de la paresse et l'ignorance des Spartiates, que l'éphore Épitadée, pour se venger d'un fils dont il était mécontent, fit passer une loi qui permettait à tout particulier de disposer de sa maison et de son héritage, et de les donner de son vivant ou de les laisser par testament à qui bon lui semblerait[1], tandis que Lycurgue avait voulu que chaque père laissât à son fils sa part telle qu'il l'avait reçue lui-même[2]. Dans l'état d'ignorance et d'inertie dont je vous ai présenté le triste tableau, une loi, qui conservait toujours à chaque citoyen une portion de terre assurée, était au moins une garantie contre la faim. Après la loi d'Épitadée tout tomba entre les mains des riches; le reste périt peu à peu. On compta bientôt que, tandis qu'Athènes possédait encore, comme en ses meilleurs temps, plus de dix mille citoyens[3], il ne restait à son antique rivale que sept cents Spartiates d'origine[4] : et sur ces sept cents,

1. Plutarch., *Agis*, n° 5.
2. Plutarch., *Lycurg.*, n°s 7, 8; Arist., *Polit.*, II, 7.
3. Boeckh., *Économie polit. des Athéniens*, I, 7.
4. Plutarch., *Agis*, 5. Cet affaiblissement était déjà sensible du temps d'Aristote. Voy. ses *Polit.*, II, 7.

il n'y en avait guère que cent qui eussent conservé leurs héritages; les autres avaient aliéné les leurs, et vivaient dans la plus hideuse misère, épiant sans relâche l'occasion de changer la situation présente pour se tirer de l'oppression [1].

Dans ces tristes circonstances régnèrent successivement Agis et Cléomènes. Frappés de la grandeur du mal, mais incapables d'en discerner les causes, ces insensés crurent que le remède était facile, que le retour aux lois de Lycurgue ramènerait le bonheur et la gloire à Sparte. C'était agir comme un médecin qui, voyant un malade se débattre contre les effets du poison, lui en ferait prendre un peu plus pour le tirer d'affaire. Agis et Cléomènes se dévouèrent à leur folle tâche, le premier avec une grande candeur, le second avec cette ardeur de domination impatiente qui faisait le fonds de son caractère. Tous deux y périrent, comme vous le savez; et, ce qu'il y a de pis, ils entraînèrent la ruine absolue de leur patrie. Sparte s'éteignit de la façon la plus honteuse sous le joug de tyrans obscurs, qui ne la laissaient pas même donner signe de vie, quand le reste de la Grèce, révivifié par la ligue achéenne, tombait au moins avec quelque gloire sous les puissantes armes de Rome. Ah! croyez-le bien, Sylla: le mouvement et le progrès sont la loi de l'espèce humaine; l'arrêt et le recul en sont la mort; et l'insensé qui condamne un peuple à ne pas sortir d'une certaine situation, où il l'a d'abord étendu, le tue d'avance à coups d'épingles, ou le fait tristement périr par un poison lent. Son agonie pourra durer longtemps, sans doute; elle se terminera toujours par une mort infâme.

Syl. Voilà une triste peinture, et qui n'est probablement que trop vraie.

Lys. Maintenant ma conduite est facile à expliquer. L'éducation m'avait bien donné les mœurs des Spartiates; elle ne

1. Plutarch., *Agis*, n° 5.

m'en avait pas infusé les croyances. J'étais un Athénien dépaysé ; marchant tout nu, et vivant, puisqu'il le fallait, de brouet noir, mais sentant fort bien qu'on était ailleurs plus éclairé et plus heureux que nous ne l'étions. Je ne comprenais pas alors aussi parfaitement qu'aujourd'hui combien ces chaînes de fer dont nous enveloppait la loi de Lycurgue étaient propres à nous étouffer ; j'entrevoyais du moins que des règles contre nature, l'immobilité de l'esprit et de la volonté, en un mot l'emmaillottement d'un grand peuple, ne pouvaient produire à la longue aucun bon résultat : et, par instinct, je voulais, et pour moi-même et pour les autres, combattre le mal dont je souffrais.

Quand l'âge vint de commander à mes concitoyens, je songeai à mettre mes idées en pratique. J'arrivai dans Éphèse, que je trouvai réduite à la misère ; j'y appelai de toutes parts des commerçants : les habitants déployèrent une activité inaccoutumée, et bientôt cette ville si pauvre et si besoigneuse était dans l'abondance et le bien-être [1].

Sparte réduite à ses seules forces, sans argent et sans amis, ne pouvait lutter longtemps toute seule contre le monde entier ; je songeai à lui faire partout des alliés. Mais comment m'y prendre ? Fallait-il affecter l'orgueil lacédémonien, irriter tout le monde par une brusquerie sauvage, ou prendre avec chacun, comme l'avait fait Alcibiade, le ton qui lui convenait ? Je n'hésitai pas. J'étais, je vous l'ai dit, Athénien de caractère : je fis ma cour aux grands [2], j'obtins l'amitié de tous ceux que je pus voir, j'en fis des alliés attachés à Sparte et de bons amis pour moi.

J'avais réussi auprès de Cyrus, le fils du grand roi, à ce point qu'il me demanda un jour, en me quittant, ce qui pourrait me faire le plus de plaisir, me promettant de me l'accorder si cela était possible. « Eh bien, lui dis-je, ô Cyrus !

1. Plutarch., *Lysandr.*, n° 3. — 2. *Ibid.*, n° 4.

puisque vous avez tant de bonté, mettez-moi dans le cas d'augmenter d'une obole la paye de mes mariniers ; qu'au lieu de trois par jour ils en reçoivent quatre. » Le prince, charmé de ma demande, me fit aussitôt compter 10,000 dariques[1], que j'employai comme je l'avais dit. Qu'arriva-t-il ? C'est qu'au bout de peu de temps la flotte ennemie manqua de matelots ; tous étaient venus chercher du service où on les payait le mieux ; et ceux qui restaient aux Athéniens exigeaient une augmentation de salaire ou refusaient obéissance aux ordres des généraux. Bref, il ne me fut pas difficile de vaincre, surtout quand Alcibiade s'en fut éloigné, une flotte plus habituée que la nôtre à tenir la mer, mais alors privée de ses meilleurs nautoniers.

Syl. C'était agir en homme habile, et je vois que votre bonheur a été, comme le mien, le résultat de la prudence et du talent, beaucoup plus qu'une faveur de la fortune.

Lys. Vous jugez que je ne m'arrêtai pas là. Ce succès me rendait tout plus facile ; je parcourus toutes les côtes en vainqueur, et j'établis partout le gouvernement aristocratique, le seul conforme à celui de Sparte, le seul compatible avec nos intérêts. Je formai ainsi une ligue puissante, dont j'étais le chef invisible, et où commandaient pour moi tous mes amis[2]. On m'a reproché d'avoir en cela trop favorisé mes créatures, de m'être fort peu soucié de la justice, d'avoir plusieurs fois tyrannisé les peuples[3] ; je répondrai à ces reproches par ce proverbe français un peu trivial : *qu'on ne fait pas une omelette sans casser des œufs ;* et qu'en établissant partout la puissance de ma patrie, je ne devais pas respecter les intérêts de ceux qui lui étaient opposés.

Syl. C'est juste ; mais cela n'empêche pas le reproche d'être fondé.

1. La *darique* ou le *stater d'or* valait 18 fr. 50 c.
2. Plutarch., *Lysand.*, n° 4 ; Xénoph., *Hist. gr.*, I, 5, n° 6.
3. Plutarch., *Lysand.*, n° 5.

LYS. Assurément. La seule question ici est toujours si j'ai bien fait, et les événements n'ont pas tardé à le démontrer. Le temps de mon commandement étant fini, le peuple, au lieu de me continuer dans ma charge, envoya pour me remplacer Callicratidas, citoyen d'une probité antique, comme on disait de notre temps [1], homme de la vieille roche, comme disent les Français, que pour plus de vérité, j'appelai alors et j'appelle encore aujourd'hui tout simplement un sot, pétri de vanité et d'ignorance [2].

SYL Ah! vous ne faites pas honneur à la vertu.

LYS. Bah ! la première vertu, dans un homme chargé d'une fonction publique, c'est de la bien remplir. Celui-ci ne savait pas le premier mot de ce qu'il avait à faire ; il commença par mécontenter tous nos alliés, ne put obtenir même une audience du roi de Perse, qu'il s'était décidé à solliciter, et, voyant tout aller de mal en pis, il risqua enfin et perdit la bataille des Arginuses. Vous vous souvenez qu'il y mourut [3] ; c'est la seule chose qu'il ait su faire à propos. Par là il se tirait au moins d'embarras s'il y laissait sa flotte et son pays.

SYL. On fut alors, si je ne me trompe, obligé de revenir à vous.

LYS. Oui, sur la demande de tous nos alliés et de Cyrus lui-même : et comme la loi défendait de nommer deux fois de suite le même navarque, on donna le titre à je ne sais quel Aracus, homme de paille dont j'étais censé le lieutenant. Je n'ai pas besoin de vous dire que je rétablis promptement toutes nos affaires, que je confirmai partout le gouvernement aristocratique, et que mon administration fut couronnée par la prise d'Athènes [4].

1. Diod. Sicul., *Hist.*, XIII, 76, n° 2; Plutarch., *Lysand.*, n° 7.
2. Voy. dans Xénophon (*Hist gr.*, I) l'énumération des actes de ce général.
3. Plutarch., *Lysand.*, n° 7; Xénoph., *Hist. gr.*, I, 6, n° 2; Diod. Sicul., au même endroit.
4. Plutarch., *Lysand.*, n°s 7, 14, 15; Xénoph., *Hist. gr.*, II, 2, n°s 20 et suiv.

Au comble de la gloire et de la puissance, maître de sommes très-considérables, je les fis porter à Sparte par Gylippe[1]; qui, par parenthèse, en vola sottement une partie, et perdit en un instant une belle réputation, justement et longuement acquise, pour avoir convoité des richesses dont il ne pouvait pas même faire usage à Lacédémone. Plus sage que lui, je ne dirai pas plus vertueux, je m'étais abstenu de toucher à ces trésors, et d'en rien divertir pour ma famille ou pour moi, d'abord parce que j'étais peu sensible à cette possession, ensuite parce qu'elle se réduisait à fort peu de chose, tant qu'on ne pouvait pas, à Sparte, avoir pour de l'argent les plaisirs et les aises que l'argent procure partout ailleurs; enfin parce que je jouais une partie trop grande et trop belle pour la risquer sur un enjeu comme celui-là.

Cette partie, c'était le changement total des mœurs des Spartiates, le renversement des lois de Lycurgue, et mon élévation au trône[2]. J'ai toujours estimé bien peu, je vous l'ai dit, ces législateurs qui, incapables de trouver les lois qu'il faut à la nature humaine, veulent former d'abord une nature humaine qui s'applique à leurs lois tant bien que mal. Quand ils ont sué sang et eau pour changer ainsi les conditions générales de notre esprit; quand, nous ayant longtemps pliés sous le joug d'institutions tyranniques, ils croient avoir fermé nos âmes à l'attrait du plaisir ou au sentiment du bien-être, mettez ce bien-être en vue, montrez ce plaisir aux hommes : l'âme secoue aussitôt le joug, elle se redresse comme un ressort trop tendu que la main laisse échapper; elle se précipite, en dépit de tous les obstacles, vers ce bien que veut sa nature, et foule aux pieds en courant les lois indignes qui l'ont enchaînée jusque-là.

C'est ce que je faisais en envoyant à Sparte ces richesses

1. Plutarch., *Lysand.*, n° 17; Xénoph., *Hist. gr.*, II, 3, n°s 8 et 9.
2. Diod., *Hist.*, XIV, 13, n°s 2 et suiv.; Plutarch., *Lysand.*, n° 24.

auparavant inconnues, cet argent et cet or qui nous allaient mettre dorénavant au niveau des autres peuples. L'effet qu'ils y produisirent est vraiment comique. Les vieillards les plus expérimentés, disent les historiens, et, selon moi, les plus encroûtés, jetèrent les hauts cris ; ils me blâmèrent amèrement, dirent que j'étais un empoisonneur public, que j'allais corrompre l'antique discipline, qu'il fallait rejeter bien loin ces richesses maudites [1]. Mes amis, qui voyaient un peu plus loin qu'eux, firent sentir que l'argent était nécessaire au gouvernement; que, quand il n'en avait pas, il était obligé d'en mendier, comme l'avait fait Callicratidas; et que, puisque j'avais pris la peine d'en gagner beaucoup et de l'envoyer à la ville, il valait mieux l'encaisser tout de suite que d'aller demain peut-être en solliciter partout sans en obtenir.

La conséquence logique de ces principes, c'était pour moi qu'il fallait non-seulement employer ces sommes, mais surtout mettre nos concitoyens en état d'en produire d'autres par le travail de leurs mains. L'assemblée n'osa pas aller jusque-là. On prit un moyen terme; on décida que l'argent demeurerait dans la ville, qu'il aurait cours seulement pour les affaires de la république, et que, si quelque particulier en gardait par devers lui, il serait, s'il vous plaît, mis à mort. C'était le plus détestable de tous les partis ; car il était impossible que les citoyens méprisassent pour eux-mêmes ce qu'ils voyaient estimer en public, ni qu'ils regardassent comme inutile ce dont ils voyaient que la république tirait un si grand profit [2]. On leur mettait donc en quelque sorte l'eau à la bouche, et l'on excitait chez eux les désirs les plus violents, sans leur permettre de les satisfaire. Supplice de Tantale ! Jugez comme les lois de Lycurgue devaient être bien gardées et bénies au fond du cœur par les Lacédémoniens !

1. Plutarch., *Lysandre*, n° 17. — 2. *Ibid.*

Mes pauvres compatriotes ne comprenaient pas grand'chose à tout cela. Leur respect superstitieux pour les anciennes coutumes leur faisait accepter ces combinaisons insensées. Bien plus, ils gardaient obéissance et respect à leur roi Agésilas, nouveau Callicratidas, avec un peu plus d'énergie et d'activité, incapable du reste de rien faire avec intelligence pour le bien de son peuple, et qui ne savait pas même obtenir l'estime des étrangers. Je n'ai pas à rapporter ici nos dissentiments, ni la jalousie qui lui poussa dans le cœur à mon occasion. Nous ne pouvions guère nous entendre, lui qui croyait à l'excellence des anciennes lois, et qui voulait les suivre dans toute leur rigueur; et moi qui y voyais la ruine et la mort de ma patrie, et qui les méprisais souverainement. Dans ces contestations, si les lois et le peuple étaient pour lui, j'ose dire que la raison et la vérité étaient de mon côté.

J'étais d'ailleurs si sûr de ma supériorité que je voulais que la royauté de Sparte fût dorénavant donnée aux plus dignes et aux plus capables, et non aux misérables rejetons d'une famille privilégiée[1]. J'étais ainsi sur le droit chemin du trône, et j'aurais, je vous assure, illustré mon règne tout autrement que mes prédécesseurs.

Malheureusement l'ignorance et la superstition des Spartiates ne leur permettait pas de rien entreprendre sans avoir d'abord l'assentiment des dieux. Il fallait donc gagner les prêtres de Delphes et la Pythie, et les faire parler en ma faveur. Or, je trouvai dans cette tentative plus de difficultés que je ne l'imaginais. L'oracle se piqua, à mon endroit, d'une délicatesse pour laquelle j'aurais bien dû garder une bonne partie de ces trésors que j'avais autrefois envoyés à Lacédémone. Hélas! je ne les avais plus; et mon projet se trouva indéfiniment ajourné, lorsqu'un événement bien com-

1. Diod., *Hist.*, XIV, 13, nos 2 et suiv.; Plutarch., *Lysand.*, n° 24.

mun, mais sur lequel on ne compte jamais, la mort, vint mettre un terme à mon ambition et à mes intrigues.

Ce fut après cela seulement que les Spartiates s'aperçurent du rôle que j'avais joué. Tout en me reconnaissant un désintéressement exemplaire, au moins en ce qui touchait à l'argent, ils ne purent se dissimuler que j'avais eu constamment en vue mon élévation personnelle. Mais ils ne reconnurent pas, et en cela ils m'ont fait tort, que j'étais le seul de leur pays qui, ayant vu clair, eusse osé secouer une législation stupide, et que les innovations que je méditais, si elles devaient m'être utiles, leur étaient encore plus avantageuses qu'à moi, puisqu'elles sauvaient la patrie, la replaçaient au niveau du reste de la Grèce, faisaient jouir les citoyens d'une position plus agréable, et mettaient un terme à ces assassinats et à ces infanticides qui nous déshonoreront à jamais.

Syl. Je vous remercie, ô Lysandre, des détails que vous venez de me donner; je vois maintenant que votre conduite a été parfaitement conséquente; et j'aime à déclarer que les historiens qui ont rapporté vos actions sont loin d'en avoir porté le jugement qu'elles méritaient.

TACITE ET LÉVESQUE[1].

TACITE. Soyez le bienvenu parmi nous, Lévesque[2]. On m'apprend que vous avez composé une histoire romaine; je pense que vous avez profité de mes écrits.

LÉVESQUE. Je n'ai pas eu à m'en servir : mon histoire, n'embrassant que la royauté et la république, s'arrête aux premières années du règne d'Auguste.

TAC. Je le regrette; j'aurais été charmé de vous offrir quelques matériaux pour votre narration, et je me plais à croire que vous auriez reproduit beaucoup de mes jugements.

LÉV. Beaucoup moins peut-être, ô Tacite, que vous ne le supposez.

TAC. Pourquoi cela, je vous prie? n'est-ce pas par là que je brille, et ne me regarde-t-on pas comme le plus profond des historiens?

1. Ce dialogue, qui a pour objet la partialité des historiens, en particulier celle de Tacite, a été inséré dans l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, numéro de novembre 1846. J'ai modifié trois ou quatre lignes; mais la signification générale du dialogue n'en est aucunement atteinte; et à moins d'avoir les deux textes sous les yeux, on ne s'en apercevrait pas.

2. Mort en 1812, et l'un des membres les plus distingués de l'Académie des Inscriptions, auteur d'une *Histoire grecque* et d'une *Histoire romaine* extrêmement estimables. On reconnaîtra, en lisant ce dernier ouvrage, que les idées qu'il exprime ici sont, sinon identiques, au moins conformes à celles qu'il a toujours soutenues. Voyez d'ailleurs les *Rapports et discussions sur les prix décennaux*.

LÉV. Pardonnez-moi. C'est la réputation que vous avez à peu près partout. Mais, je vous en avertis, l'opinion publique n'est une règle pour moi que quand je la trouve en tout conforme à ma raison.

TAC. Est-ce à dire que je n'ai pas votre approbation?

LÉV. Vous l'avez pleine et entière pour diverses parties de vos histoires, pour plusieurs des qualités que vous y développez. Mais il s'agit ici des jugements portés sur les hommes et sur les faits : et pour vous parler avec toute franchise, je vous crois moins pénétrant que soupçonneux, moins profond que malveillant.

TAC. C'est la première fois qu'on me fait ce reproche.

LÉV. Je ne dis pas non : mais la question est de savoir s'il est bien ou mal fondé.

TAC. Précisément : et c'est à la preuve que je vous attends.

LÉV. Je ne serai pas embarassé. Dites-moi, d'abord : la profondeur dans un historien consiste-t-elle à supposer toujours et d'avance le mal chez ceux qui sont au pouvoir, ou à démêler les bonnes intentions des mauvaises? à blâmer celles-ci, à louer celles-là ?

TAC. Évidemment, il faut juger le bien et le mal, et louer ou blâmer selon les preuves qu'on a pu réunir.

LÉV. Eh bien, selon vous, les motifs sont toujours mauvais, quoi que l'on fasse.

TAC. Vous plaisantez, sans doute ?

LÉV. Mon Dieu, j'ouvre le premier livre de vos *Annales* : Vous n'avez pas plutôt exposé, avec un talent de style auquel je me plais d'ailleurs à rendre hommage, les rumeurs qui circulaient dans Rome pendant la dernière maladie d'Auguste, que, passant à sa mort, vous insinuez que Livie pouvait bien l'avoir empoisonné. Sur quoi fondée, je vous prie, cette accusation ? Sur les bruits vagues d'un voyage du vieil empereur à l'île de Planasie, bruits tellement incertains que vous et Plutarque, racontant le même fait, vous ne vous accordez ni

sur les noms, ni sur les circonstances importantes[1]. Vous ajoutez, comme si cela faisait quelque chose à l'affaire, qu'on n'a jamais su si, lorsque Tibère vint à Noles, Auguste vivait encore ou s'il était expiré[2]; et cette dubitation n'a d'autre but que de faire conclure au lecteur qne Tibère est arrivé là tout à point pour achever de ses propres mains le crime commencé par sa mère. Voilà certainement les imputations les plus odieuses. Que trouve-t-on sous elles? une supposition futile, suivie d'autres suppositions tout aussi gratuites.

Tac. Mais ne sont-elles pas toutes possibles ?

Lév. Cela ne suffit pas; il faut qu'elles aient aussi quelque probabilité, et c'est ce qui leur manque. Auguste avait alors soixante-seize ans[3]; est-il étonnant qu'à cet âge une maladie devienne mortelle? Et quelle condition impossible vous aurait-il fallu, je vous le demande, pour vous abstenir de soupçonner un crime?

Tac. Cela m'eût été fort difficile, j'en conviens.

Lév. Vraiment, je m'en doutais. Eh bien, notre Voltaire a souvent, dans ses histoires, rencontré, non pas seulement l'hypothèse, mais l'accusation précise d'empoisonnement. Fait-il comme vous? L'admet-il tout d'abord? Non certes. Il la discute, et conclut souvent, comme au sujet de la mort de la princesse d'Angleterre, que la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Il remarque qu'il y avait longtemps que Madame était malade d'un abcès qui se formait dans le foie; que son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut, ni avant ni après cet événement, accusé d'aucune action qui eût de la noirceur, et qu'on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Il ajoute que le genre

1. Tacit., *Annal.*, I, 3, 4; Plutarch., *De Garrulit.*, p. 507, lign. 55.

2. Suétone (*Octav.*, n° 98; *Tiber.*, n° 21) et Velle (II, 123, n° 3) disent positivement qu'il s'entretint un jour entier avec Tibère.

3. Suéton., *Octav.*, n° 100.

humain serait trop malheureux s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire[1]. Qui, de Voltaire ou de vous, est ici l'historien profond?

TAC. Ah! me faites-vous l'injure de me comparer à cet écrivain, qui n'a pas toujours la gravité convenable à l'histoire?

LÉV. Je veux croire, pour votre honneur, que vous ne pensez pas un mot de ce que vous me dites en ce moment. Vous savez parfaitement que la forme, triste ou gaie, sérieuse ou légère d'un ouvrage, dépend du caractère de l'auteur et ne prouve rien contre sa pénétration; qu'au contraire les écrivains les plus moroses ne sont souvent que des pédants ignares qui dissimulent leur faiblesse ou leur incapacité sous un air de préoccupation qu'ils prennent pour de la profondeur[2]. Je ne veux par là faire aucune allusion maligne, ni à vous ni à ceux qui ont suivi votre système; je réponds seulement, une fois pour toutes, aux gens qui, quand il s'agit du fond, s'amusent à incidenter sur la forme.

TAC. Soit; j'abandonnerai cette difficulté, qui aussi bien est ici secondaire. Mais trouvez-vous chez moi beaucoup de passages où je suppose ainsi les crimes sans en donner la preuve?

LÉV. A tout moment, comme je le montrerai si vous le désirez; et cela avec une telle exagération que Tibère, par exemple, si l'on s'en rapporte à ce que vous racontez de lui, a été l'un des princes les plus humains, les plus sages, les plus accomplis, en un mot, qui se soient jamais assis sur un trône; et que, au contraire, si on lit vos réflexions sur ces mêmes faits, c'est un tyran pétri de tous les vices et qui a rendu son peuple le plus malheureux du monde[3].

1. *Siècle de Louis XIV*, ch. XXVI. Voy. aussi la *Dissertation sur la mort de Henri IV*, chef-d'œuvre de bon sens et d'impartialité.

2. Voy. les ouvrages de Mably, que Condorcet (*Vie de Voltaire*, à la fin) traite avec raison de *pédant*. Grimm (*Corresp. littér.*, octob. 1770) et Laharpe (*Corresp. littér.*, lett. 180) le jugeaient de même.

3. Je prie le lecteur de suivre attentivement cette séparation des faits rapportés et des jugements portés sur eux par Tacite : c'est, je le crois, la

TAC. Vous vous moquez de moi; je n'ai jamais été si inconséquent.

LÉV. Venons aux preuves, puisque vous avez dit que vous m'y attendiez. Par quoi voulez-vous que nous commencions? Par les actes de Tibère et l'inventaire, si je puis ainsi parler, de ses vertus et de ses grandes qualités? Nous passerons ensuite au jugement que vous en avez porté.

TAC. Je le veux bien.

LÉV. M'y voici donc. Je ne m'appuierai, faites-y attention, je vous prie, que sur votre texte. J'aurais trop beau jeu, si je voulais ici mettre à contribution d'autres historiens, et en particulier Velleius Paterculus[1], qui avait vu de près et admiré Tibère, et que le succès de vos histoires a fait accuser d'une partialité extrême pour ce prince, tandis qu'en vérité c'est plutôt vous qui êtes injuste à son égard.

Toutefois, et de votre aveu, qui jamais eut une administration plus sage[2]? Il aimait que les charges fussent à vie, pour modérer un peu les brigues et donner plus de moyens aux fonctionnaires de bien remplir leurs places : c'est ainsi qu'il conserva Pison dans sa charge de gouverneur de Rome pendant son absence, et Rome fut très-bien gouvernée[3]. Il avait établi la paix et le bon ordre dans tout l'empire[4], et les finances étaient si bien administrées, que, quand il est arrivé des calamités générales, comme un tremblement de terre, une cherté excessive du blé, un immense incendie[5], c'est lui qui est venu au secours des peuples; non pas, s'il vous plaît, par des moyens petits ou impuissants, mais par le versement de plusieurs centaines de millions de sesterces. Et lorsque des accusations nombreuses, soutenues imprudemment peut-être

première fois qu'on la propose, et elle est fondamentale dans toute cette discussion.

1. *Hist.*, II, 24 et suiv. — 2. Tacit., *Annal.*, I, 75; IV, 6.
3. Tacit., *Annal.*, VI, 1. — 4. *Ibid.*, IV, 32; Cf. II, 64, et *Hist.*, V, 8
5. *Annal.*, II, 47, 48, 87; VI, 13, 45.

par le prêteur Gracchus contre les usuriers, allaient ruiner tout d'un coup les débiteurs, en excitant la crainte et augmentant les exigences des créanciers, qui sauva l'empire d'une révolution imminente? Ce fut encore Tibère, en ouvrant une banque de cent millions de sesterces, qu'on put emprunter sur hypothèque, et sans que les intérêts courussent pendant trois ans[1].

TAC. Il est vrai qu'il montra dans cette circonstance autant d'humanité que de sagesse.

LÉV. Et n'oublions pas que ce n'est pas seulement au commencement de son règne; c'est pendant tout le cours et à la fin de sa vie qu'il agissait ainsi. Car on a eu besoin, pour faire admettre diverses inculpations aussi contraires à ses habitudes qu'au sens commun, de supposer un affaiblissement de son esprit. Les historiens n'ont pas manqué de le dire; quelques Romains même l'ont écrit dans des testaments que Tibère, quoiqu'il sût bien ce qu'on y disait contre lui, a eu la modération de laisser lire en plein sénat, malgré les instances des héritiers[2].

TAC. Tout cela est vrai, je l'avoue.

LÉV. Cette générosité ne s'exerçait pas seulement envers le peuple, mais aussi envers les grands, quand il le croyait juste. Il relevait les temples qui tombaient en ruines; réparait à ses frais le théâtre de Pompée; refusait les testaments faits en sa faveur; soulageait le mérite indigent; relevait les sénateurs pauvres qui s'étaient bien conduits; mais chassait du sénat ou du moins en laissait sortir les dissipateurs et les nobles que leur faute avait plongés dans la misère[3]. Il le faisait surtout avec une convenance et un à-propos admirables. Rappelez-vous ce qui arriva lorsque Hortalus, petit-fils de l'orateur Hor-

1. *Annal.*, VI, 16, 17.
2. *Annal.*, VI, 38; Cf. IV, 6.
3. *Annal.*, II, 37, 48, 49; VI, 45; Cf. Sueton., *Tiber.*, n° 47; et Velleius, *Hist.*, II, 129.

tensius, pour avoir plus tôt part aux bienfaits de l'empereur, imagina d'exciter la pitié en plaçant ses quatre enfants à la porte du sénat; et quand ce fut son tour de dire son avis, au lieu de s'occuper de l'affaire actuelle, il se répandit en jérémiades indécentes sur sa pauvreté, et invoqua la compassion de Tibère. L'empereur répondit, avec beaucoup de raison, que si tous les pauvres se mettaient sur le pied de demander de l'argent, l'État s'épuiserait sans pouvoir en rassasier un seul; que quand les anciens Romains avaient permis à un sénateur de s'écarter par hasard du sujet en délibération et d'y substituer quelque avis utile à la république, ce n'était pas pour qu'on vînt les entretenir d'affaires domestiques et s'enrichir en tirant ainsi de l'argent de tous côtés. Après cette semonce, si juste et si méritée, il ajouta pourtant que, si le sénat le trouvait bon, il donnerait deux cent mille sesterces à chacun des fils d'Hortalus. C'est là ce que vous rapportez, ô Tacite[1]; et c'est après cette preuve, à le fois d'économie, de courage et d'humanité, que vous ne rougissez pas de condamner Tibère, de l'accuser de dureté, d'arrogance, de tyrannie !!!

Tac. Que voulez-vous? le descendant d'une si grande famille....

Lév. Oh! je sais bien cela, et qu'un simple plébéien, à la place d'Hortalus, n'eût obtenu de vous qu'un blâme rigoureux sur l'indécence de sa démarche. Toujours double poids et double mesure; mais continuons. Nous venons de voir Tibère excellent administrateur. Quel prince fut jamais plus ami de la justice? Il s'agit un jour des comédiens; le sénat penche à donner au préteur le droit de les battre de verges. Tibère, après avoir écouté tous les avis, rappelle qu'Auguste, dont il se fait un devoir de suivre les instructions, a déclaré les comédiens exempts de cette peine; et la justice est ainsi satisfaite, aussi bien que l'humanité. Un certain Silvanus est

1. *Annal.*, II, 37, 38.

accusé d'avoir jeté sa femme Apronia par les fenêtres. Personne ne l'a vu ; il soutient que c'est elle-même qui s'est précipitée. Tibère se transporte, de sa personne, chez l'accusé, visite la chambre, et y découvre des traces de la résistance d'Apronia et des efforts pour l'en arracher ; il fait son rapport au sénat, qui nomme des commissaires ; et bientôt Urgulanie, amie intime de la mère du prince et aïeule de Sylvanus, envoie à celui-ci un poignard, pour lui faire entendre qu'il ne doit compter sur aucune faveur. Cette même Urgulanie, profitant de son pouvoir sur l'esprit de Livie, refusait depuis longtemps de payer une dette. Pison la fit citer en justice ; elle ne comparut pas. Mais quand elle vit que Tibère ne la soutenait pas du tout, elle s'exécuta enfin, ou du moins l'impératrice se résolut à payer pour elle [1].

Tibère portait le même esprit partout. Vous remarquez vous-même qu'il allait souvent s'asseoir à l'un des coins du tribunal, pour ne pas déplacer le préteur de sa chaise curule, et que sa présence rendit bien souvent inutiles la brigue et les sollicitations des grands. Mais aussitôt, comme si vous vous repentiez d'avoir avoué le bien qu'il faisait, vous ajoutez que cette manière de faire triompher le bon droit donnait atteinte à la liberté [2]. Acceptons pour un moment cette déclaration, tout absurde qu'elle me paraisse. Au bout de quelque temps, arrive le prétendu empoisonnement de Germanicus. Je dis le *prétendu*, puisque vous n'avez pu recueillir sur cette affaire que des bruits sans consistance, que vous n'en donnez pas d'autres indices que les *on dit* les plus méprisables, et que Germanicus lui-même, en proie à toutes les faiblesses de la superstition la plus extravagante, et plus malade de peur que de mal, n'a pas trouvé, dans le discours larmoyant que vous lui prêtez, l'ombre d'une raison à alléguer contre son ennemi [3]. Enfin, les criailleries d'Agrippine, et la faveur

1. *Annal.*, I, 77; II, 34; IV, 22. — 2. *Ibid.*, 1, 75.
3. *Annal.*, II, 69, 70, 71; cf. III, 14.

que le peuple accorde toujours à ceux qui se plaignent du pouvoir, font une affaire criminelle de ce qui chez nous n'eût abouti qu'à un arrêt de non-lieu. Dans cette circonstance, Tibère, et Drusus probablement par son ordre, montrèrent une prudence et une impartialité qu'on ne saurait trop louer. Mais vous, Tacite, qui blâmiez tout à l'heure Tibère d'assister, pour s'assurer comment on rendait la justice, aux jugements qui ne le regardaient pas, vous lui reprochez ici de ne pas avoir instruit et dirigé un procès où, selon vous, il eût été juge et partie[1]!

TAC. Je ne le lui reproche pas en propres termes.

LÉV. Non : mais c'est le sens évident du passage et de plusieurs autres. Vous oubliez d'ailleurs si bien ce que vous avez dit de favorable, qu'après avoir avoué que les accusateurs n'avaient rien trouvé de raisonnable sur le fait de l'empoisonnement, vous revenez avec complaisance sur cette accusation, comme si elle n'avait pas été précédemment anéantie[2].

TAC. Les Romains aimaient tant Germanicus et sa femme!

LÉV. Eh! sans doute. Les mécontents font en tous pays plus de bruit que les autres ; ils se rattachent avec passion à ce qui n'est pas encore ou à ce qui n'est plus. Dès qu'un homme s'élève ou paraît s'élever contre le gouvernement, il est aussitôt vanté comme ce qu'on a vu de mieux sur la terre. Je ne sais vraiment ce qui doit le plus nous étonner, de cette multitude incomparable de vertus et de talents qu'on trouve à toutes les époques chez ceux qui aspirent au pouvoir, ou de cette autre série uniforme d'erreurs, de sottises et de crimes que vous relevez chez tous ceux qui y sont arrivés.

Pour ce qui regarde Agrippine et Germanicus, a-t-on, malgré votre admiration, jamais rien vu de plus médiocre? Germanicus, par exemple, commence chez vous par une

1. *Annal.*, III, 8, 10, 11, 12, 16. — 2. *Ibid.*, III, 14, 17; VI, 24; cf. II, 7.

comédie mal jouée. Ses légions se révoltent; il résiste, et jusque-là c'est bien. Puis il menace de se tuer : et ici commence la sottise, car ce meurtre n'eût remédié à rien. Et, d'ailleurs, il n'avait pas envie du tout de l'exécuter; puisqu'un soldat lui ayant présenté son épée comme bien affilée, il se garda de l'accepter [1], et se laissa entraîner par ses amis. Ainsi, son début n'est qu'une méchante parade; sa fin ne vaut pas mieux. Il avait des soupçons contre Pison, j'y consens. Mais ce qui l'y confirme, ce sont ses rêves; ce sont des présages; c'est surtout qu'on trouve dans les murs et sous le sol du palais des ossements arrachés des tombeaux, des formules magiques, des imprécations, son nom gravé sur des lampes de plomb, en un mot tous les maléfices par lesquels, suivant l'opinion commune, on dévoue quelqu'un aux dieux infernaux [2]. Il faut avouer que voilà pour les Romains un fameux général. C'était vraiment une forte tête s'il croyait à tous ces contes de grand'mère; et un esprit bien pénétrant, s'il n'apercevait pas que Pison n'était ni ne pouvait être pour rien dans ces sottises, et que c'étaient ses prétendus amis qui composaient, enterraient et découvraient ces formules magiques, afin de l'exciter contre Pison et contre l'empereur.

Pour Agrippine, je n'ai rien à vous en dire. Elle abusait de sa descendance d'Auguste pour dire et faire mille choses qu'on eût sévèrement réprimées chez tout autre femme. Tibère seul l'a bien jugée, quand il lui a dit que tant qu'elle ne règnerait pas, elle ne serait pas contente, et qu'il n'y avait que ce besoin qui la tourmentât. On finit du reste par exiler cette éternelle conspiratrice [3]; c'est par là qu'il eût fallu commencer.

TAC. Vous êtes sévère pour ces deux princes.

1. *Annal.*, I, 35. — 2. *Ibid.*, II, 14, 17, 69. — 3. *Ibid.*, IV, 17, 52, 53; VI, 25; Sueton., *Tiber.*, n° 53.

Lév. Règle générale, ô Tacite : quand on me raconte un fait, si je consens à l'accepter pour vrai, je le juge en lui-même et par moi-même, et je ne reçois les réflexions des autres que quand elles sont conformes à ma raison. Eh bien, je ne peux pas plus approuver le bien que vous dites ou que vous insinuez sur ces deux personnages, que la condamnation perpétuelle exprimée ou sous-entendue que vous portez contre l'empereur. Car autant Germanicus a été faible, crédule, incapable; autant Tibère me semble partout l'homme supérieur et sûr de sa force. Vous remarquez vous-même qu'il conserva jusqu'à la mort la fermeté de son âme et l'agrément de sa conversation ; et il ne cherchait pas à se faire illusion, puisqu'il ne croyait pas à la médecine. Vous rapportez même de lui différents mots, d'ailleurs peu vraisemblables[1], qui montrent toutefois qu'il mourait tout autrement que Germanicus, votre héros.

Ce n'est pas tout. Qui brava jamais plus courageusement que lui les rumeurs populaires ? Quand les regrets de la mort de Germanicus sont pour les mécontents un prétexte d'interrompre toutes les affaires, il arrête résolûment toute cette effusion d'une douleur simulée, par un édit, chef-d'œuvre de bon sens et de fermeté[2]. Quand un préteur ou des édiles, voulant rappeler les anciennes mœurs, proposent d'empêcher les riches de faire les dépenses qui leur conviennent, Tibère (et vous l'en blâmez, ô Tacite) a le bon esprit de dire qu'il n'est pas temps d'exercer la censure; qu'il faut tolérer les vices enracinés, au lieu de faire connaître à l'univers des désordres contre lesquels on ne peut rien[3] ; que d'ailleurs ces prétendus désordres tiennent à de tout autres causes que celles qu'on signale.

L'occasion se présente de traiter des questions religieuses[4].

1. *Annal.*, VI, 46, 50; Suéton., *Tiber.*, n° 68.
2. *Annal.*, III, 6, 7, 10. — 3. *Ibid.*, II, 33; III, 33, 34, 52, 53, 54.
4. *Annal.*, III, 60 à 63; IV, 14.

Ici c'est un comédien qu'on accuse d'avoir profané le nom d'Auguste, en se parjurant. C'est aux dieux, dit Tibère, de venger leurs propres injures ; et il écarte ainsi un procès odieux autant que ridicule. Une année, le Tibre, enflé par des pluies continuelles, inonde la partie basse de la ville ; Asinius Gallus, bien digne du premier de ses noms, propose, pour y remédier, de consulter les livres sibyllins. Tibère, un peu mieux avisé, charge tout simplement deux sénateurs d'examiner s'il est possible d'empêcher les débordements du fleuve. Une autre fois, un tribun fait son rapport au sénat sur un livre qu'un certain Caninius Gallus voulait faire placer parmi ceux de la sibylle. Le sénat accorde cette demande. Tibère seul, en homme de bon sens, fait renvoyer le tout à l'examen des quindécemvirs, en s'appuyant sur des raisons de critique historique et littéraire tellement évidentes que la proposition fut immédiatement enterrée[1].

Il montre dans ses propres affaires et dans celles de sa famille la même modération, la même grandeur d'âme. Il s'oppose à ce qu'on lui dresse des statues, qu'on lui élève des temples. Il déclare qu'il n'est qu'un homme comme un autre, que sa gloire sera d'avoir bien gouverné et assuré le bonheur du peuple. Il revient sur ces idées dans des entretiens particuliers, ce qui ne peut laisser aucun doute sur sa bonne foi. Et vous, Tacite, fidèle à ce parti pris de le blâmer toujours, vous rapportez avec complaisance, et sans les combattre, les raisons malveillantes que cherchaient à cette détermination tous ceux qui étaient, comme vous, incapables de comprendre ce qu'elle avait de supérieur[2].

Tac. Vous me traitez bien durement, ce me semble. Qu'ai-je fait là, je vous prie, que de rapporter les bruits qui couraient, et en même temps le jugement que les Romains faisaient de l'empereur ?

1. *Annal.*, I, 75, 76; VI, 12. — 2. *Ibid.*, IV, 38; Sueton., *Tiber.*, n° 26.

Lév. Le jugement de ceux qui ne l'aimaient pas et qui soupiraient après sa chute, parce qu'elle leur aurait rendu leur ancienne importance ; et c'est pour cela que, selon moi, vous n'avez été là dedans que l'écho d'un parti, et non l'interprète de la vérité. Suivons, du reste, encore Tibère dans quelques-uns de ses traits. La victoire de Germanicus sur les Germains ne l'éblouissait pas ; il sentait bien qu'on s'épuisait en batailles inutiles. Il rappela Germanicus à Rome, afin de faire reposer l'empire ; et, bien entendu, vous lui en faites un crime. Il étouffa de même très-promptement la révolte des Eduens et refusa le triomphe qu'on lui décernait[1]. Le sénat courait au devant de ces honneurs extrêmes à rendre soit à lui, soit aux princes ; Tibère les réduisait toujours à ce qu'il y avait de raisonnable[2].

Tac. Je l'ai moi-même fait remarquer.

Lév. Oui ; mais en insinuant que c'est chez lui défiance, jalousie, haine même de ses proches et de ses enfants. Je ne finirais pas si je voulais rappeler tout ce que vous faites supposer de sa tyrannie. Les jugements les plus contradictoires ne vous coûtent rien, pour peu que vous disiez du mal de lui. J'en ai donné déjà quelques exemples. Vous l'accusiez tout à l'heure de bassesse d'âme parce qu'il ne voulait point de temples ni d'autels[3] ; mais qu'il vienne dans le sénat se féliciter de ce que les dieux ont donné deux jumeaux à son fils Drusus : ce serait pour tout autre une joie bien naturelle dans un aïeul : c'est, selon vous, vanité, forfanterie, envie de se faire honneur de tout, même des dons de la fortune[4].

Agrippine se fait un jour général d'armée ; elle visite les soldats dans leurs tentes, leur tient des discours, leur adresse des remerciements. Tibère ne peut approuver une conduite inconvenante sous tous les rapports, et certainement dan-

1. *Annal.*, II, 26 ; III, 47. — 2. *Ibid.*, I, 14, 72 ; II, 87 ; III, 35 ; IV, 17, 37 ; V, 2 ; VI, 2, 3. — 3. *Ibid.*, IV, 38. — 4. *Ibid.*, II, 84.

gereuse pour l'avenir. Selon vous, il était jaloux d'Agrippine, comme il l'avait été de Germanicus à l'occasion de ses guerres de Germanie[1].

En suivant toujours votre idée, quand ce jeune prince vient à mourir, Tibère s'est trouvé déchargé d'un grand poids, et personne n'ignorait qu'il dissimulait mal la joie que lui causait cette catastrophe. Vous supposez même gratuitement que c'est lui qui a empêché Antonia, la mère de Germanicus, de prendre part à la cérémonie des obsèques[2]. Cependant il vient un temps où il faut marier les filles de Germanicus et d'Agrippine : c'est Tibère qui se charge de les pourvoir; il le fait avec toute la sollicitude d'un père, et un tel succès que vous ne trouvez pas de mal à dire de ses choix[3]. Mais vous ne réfléchissez pas que cela seul détruit toutes vos insinuations précédentes, et que s'il eût été vraiment ennemi de ses neveux, il n'aurait pas si bien marié leurs enfants.

Et plus tard, quand il s'agit de nommer son successeur, il y a trois héritiers en présence : l'un est son petit-fils : c'est celui qu'il aime le plus, mais il est encore dans l'enfance. L'autre, qui fut depuis l'empereur Claude, est le frère de Germanicus : c'est un homme d'un âge mûr et en qui Tibère a reconnu de bonnes qualités ; mais la faiblesse d'esprit de ce prince idiot ne permet pas de s'y arrêter. Le troisième, Caïus Caligula, est le fils de Germanicus et d'Agrippine : c'est lui que Tibère choisit, parce qu'il lui paraît le plus propre à gouverner les Romains[4]. Je laisse ici de côté toutes les circonstances romanesques que vous ajoutez sur ce qui s'est passé à cette époque dans l'intérieur du palais, circonstances que personne assurément n'a pu savoir avec certitude, mais qu'on a répandues dans le peuple et que vous avez avidement recueillies. Il résulte toujours de votre récit que cette haine

1. *Annal.*, I, 69; II, 26. — 2. *Ibid.*, III, 2, 3; IV, 1. — 3. *Ibid.*, IV, 75; VI, 15. — 4. *Ibid.*, VI, 46.

profonde et cette jalousie mal dissimulée de Tibère contre Agrippine et Germanicus, aboutissent à bien établir leurs filles et à laisser le trône à leur fils.

Tac. Mais Néron et Drusus, les deux aînés de Caïus, étaient morts.

Lév. Cela ne détruit pas ce que je viens de dire. Tibère, d'ailleurs, n'y était pour rien. Il avait, lorsqu'il perdit son fils, recommandé ces deux jeunes gens au sénat dans les termes les plus paternels ; plus tard, ils se laissèrent aller, selon vous, d'après les intrigues de Séjan, et plus probablement par les conseils de leurs faux amis, ou les instigations de l'ambitieuse Agrippine, leur mère incorrigible, à des espérances coupables, à des manœuvres séditieuses. Il fallut les dénoncer au sénat, qui les aurait sans doute traités avec rigueur, si Tibère n'était encore intervenu pour s'opposer à la peine de mort[1]. Je sais que l'on a dit depuis qu'il les avait fait assassiner, ou empoisonner, ou mourir de faim[2]. Mais cette accusation n'a pas la moindre raison. Un fou seul peut se charger lui-même de tout l'odieux d'un meurtre, lorsqu'un tribunal est là tout prêt et qu'il n'y a qu'à le laisser faire pour se débarrasser de ses ennemis. Je suis toujours étonné, je vous l'avoue, de votre propension à supposer des crimes sans vous inquiéter s'ils ont quelque apparence. J'ai lu avec soin tout ce que vous dites des délations et des nombreuses condamnations rendues sous ce règne. Eh bien, partout je vois que Tibère s'efface; il prévient seulement le sénat, comme c'est son devoir. Celui-ci juge; et les accusés, la plupart du temps, se tuent eux-mêmes. Quand Tibère intervient, c'est souvent pour adoucir la peine ou pour restreindre dans de justes limites le crime de lèse-majesté[3].

1. *Annal.*, IV, 8, 12, 15, 59, 60, 67; V, 4, 5. — 2. *Ibid.*, VI, 23, 25.
3. *Annal.*, I, 74; II, 29, 31; III, 50, 51, 69; IV, 15, 19, 35, 60, 70; V, 3, 5, 8; VI, 5 et suiv.

Voulez-vous enfin que je vous dise l'impression que fait sur moi la lecture de votre histoire?

Tac. Vous me ferez plaisir.

Lév. Je vois dans tous les patriciens condamnés (car ce sont toujours des patriciens, ne l'oubliez pas) autant de conspirateurs en permanence; et la suite de l'histoire romaine ne nous confirme que trop dans cette opinion. Ces ambitieux, sous le prétexte, toujours séduisant pour la multitude, de ramener l'antique liberté, voulaient recommencer ce que Brutus et Cassius avaient exécuté contre César. Pour reconstituer cette horrible oligarchie romaine et se partager les dépouilles du peuple, comme ils l'avaient fait si longtemps, ils étaient tout prêts à renverser le trône, en écrasant sous ses débris la famille impériale entière, et ceux mêmes de leur ordre qui avaient accepté franchement le gouvernement d'un seul. Ils ont donc noué des intrigues partout, jusque dans la famille de l'empereur. Ils ont vanté comme l'espoir de la république, non pour leurs vertus ni leurs talents réels, mais pour le parti qu'ils en comptaient tirer, ceux dont ils croyaient pouvoir, en cas de besoin, se faire des drapeaux ou des chefs. La faiblesse ou la folie des successeurs de Tibère jusqu'à Vespasien a donné libre carrière à leur ambition; et vous, Tacite, vous avez été, non pas leur complice, mais la dupe de leurs belles paroles ou de ce prétexte de liberté qu'ils mettaient en avant. Les ambitieux de tous les pays se ressemblent. Nous avons vu à l'œuvre depuis vingt ans quelques-uns des nôtres, lesquels nous ont fait bien comprendre ce que pouvaient être ceux des Romains. Ils ont pourtant, Dieu merci! après avoir ruiné la France, été vaincus à leur tour. Un prince habile nous gouverne aujourd'hui; il a passé par le consulat avant d'arriver au trône. Dès lors on comprit que cette agitation perpétuelle qui faisait la force des ennemis de notre liberté allait bientôt finir. Aucun moyen n'était aussi sûr que l'assassinat pour nous rejeter dans le

gouffre des révolutions ; on eut recours à l'assassinat, et la fameuse machine infernale fut le couronnement et le chef-d'œuvre de ces tentatives désespérées, faites au nom de la liberté pour ceux qui la haïssent le plus. Le résultat bien connu de ce crime a été d'irriter profondément Napoléon contre tous ceux qu'il croyait, à tort ou à raison, capables d'employer de nouveau les mêmes armes contre lui. C'est justement ce que pensaient les empereurs romains, ceux du moins qui ont eu quelque habileté, quand ils se voyaient entourés de patriciens et de consulaires, toujours prêts à prendre part à toutes les révoltes, et même à les tuer pour s'élever sur leurs ruines.

Supposez maintenant que la machine infernale eût réussi, ou que peu de temps après la punition du crime, Napoléon eût été remplacé par un gouvernement très-faible : l'auteur principal et ses complices auraient été nommés, dans le premier cas, les sauveurs de la liberté, ou *les derniers des républicains*, comme Brutus et Cassius *les derniers des Romains* ; dans le second, ils eussent été les victimes de leur patriotisme. Ce sont aujourd'hui tout simplement des scélérats, comme vous rappelez vous-même que beaucoup de Romains nommaient les meurtriers de César [1].

La supposition que je fais ici pour nous est précisément l'histoire de ce qui s'est passé à Rome. L'hérédité n'existait pas : le pouvoir fut toujours chancelant, l'esprit public variable ; les intrigants avaient beau jeu ; ils en ont profité. Ils ont supprimé les preuves ou les détails de leurs criminelles tentatives, en élevant aux nues les motifs de leurs auteurs. Vous avez accepté leurs rapports de confiance, et les avez présentés tous comme les victimes d'une tyrannie, non-seulement cruelle (ce qui pourrait, jusqu'à un certain point, se concevoir), mais crédule, irritante, insensée en un mot : ce

1. *Annal.*, IV, 34.

qui ne s'accorde aucunement avec le bien que nous savons, ni surtout avec le mal que vous nous dites de Tibère. A vous entendre, ce serait toujours pour des mots insignifiants, pour quelques mauvais vers, pour une plaisanterie hasardée, pour une louange intempestive, qu'on les aurait mis à mort. Vous oubliez que Tibère, non plus qu'Auguste, non plus que Domitien, n'était pas un imbécile; qu'il avait formellement déclaré n'être pas curieux du tout de se faire gratuitement des ennemis; et pourtant, si l'on admet vos jugements, c'est à cela qu'il aurait passé sa vie, tuant pour le plaisir de tuer, sans nécessité comme sans justice.

Tac. Je n'ai pas dit cela précisément.

Lév. Vous le faites entendre partout, et si bien que, comme on vous a cru sur parole, Tibère est devenu, mieux qu'un tyran, la tyrannie personnifiée. Cette opinion s'est répandue d'autant plus facilement en France, que pendant longtemps notre noblesse a joué auprès de nos rois le même rôle que les patriciens auprès des empereurs[1]. Les grands ont donc fait peindre comme d'abominables meurtriers les véritables pères de la patrie, c'est-à-dire les rois ou les ministres qui ont voulu les plier, comme tout le monde, au joug de la loi: Louis XI d'abord, et surtout Richelieu; jusqu'au Régent, enfin, qui n'a pas voulu gracier un noble comte, convaincu d'assassinat prémédité et suivi de vol. Heureusement qu'aujourd'hui les procédures ne se perdent pas comme de votre temps, et nous y trouvons la preuve que les vrais tyrans ont

1. Voy. par exemple l'*Esprit de la Fronde* par de Mailly (5 vol. in-12); ce livre porte un cachet de vérité ineffaçable, et l'on est confondu de la profonde scélératesse de tous ces princes, de ces maréchaux, de ce coadjuteur, de ces parlementaires, de ces nobles de tout degré qui n'hésitaient pas à tuer, à piller, à voler, à allumer, en un mot, la guerre civile, pour soutenir ou augmenter des priviléges acquis aux dépens du peuple et de l'autorité royale.

été, chez nous comme à Rome, ceux qui n'hésitaient pas à jeter l'empire dans les bouleversements et les massacres pour sauver leurs priviléges ou en acquérir de nouveaux. Or, si vous, Tacite, vous aviez eu à écrire et à juger un des faits que je vous cite, et qui ont dans notre histoire une grande importance, quel parti auriez-vous pris?

TAC. J'aurais, comme autrefois, défendu la liberté.

LÉV. Sans doute : mais laquelle? Il y en a deux en présence : l'une, réservée à un petit nombre de puissants, et qui n'est le privilége de quelques-uns qu'aux dépens de tout le peuple; et l'autre, qui, tout en reconnaissant des différences de position et de fortune, soumet néanmoins tout le monde aux mêmes lois.

TAC. Tout le monde absolument?

LÉV. Absolument. Le général d'armée et le fermier, le savant et le laboureur, comparaissent devant le même tribunal, sont astreints aux mêmes obligations, payent les impôts proportionnellement à leur fortune, peuvent, s'ils le veulent, marier leurs enfants, sont également protégés pour leur culte.

TAC. Et les anciennes familles?

LÉV. Les anciennes familles vivent comme les autres, ou de leurs richesses acquises, ou de leur industrie actuelle, ou des fonctions publiques qu'elles peuvent remplir.

TAC. Et elles se contentent de cette position?

LÉV. Il faut bien, s'il vous plaît, qu'elles s'en contentent. Du moins, si leur mécontentement les pousse jusqu'au crime, on juge les plus hauts barons comme les derniers des accusés. Le même jury ou le même conseil de guerre décide de leur sort. L'échafaud est le même pour les nobles et les roturiers. Ce n'est pas d'aussi bon ton que de recevoir un poignard de ses amis, ou de se faire ouvrir les veines dans un bain.

TAC. Ma foi, je vous avoue que j'aurais été fort embar-

rassé; je ne me fais pas à l'idée que des familles patriciennes n'aient pas de priviléges [1].

Lév. C'est là que je voulais en venir, et vous voyez que je vous ai bien lu. Oui, vous avez soutenu partout les préjugés les plus rétrogrades. Constamment déclamateur, vous ne voyez de bien que ce qui fut autrefois, et il suffit qu'une coutume soit ancienne pour que vous l'admiriez sans aucune mesure. Incapable de comprendre le mouvement des esprits vers un ordre de choses plus juste et plus heureux, vos regrets vous reportent sans cesse aux temps des Fabius et des Scipion, voire des Marius et des Sylla; et vous avez en abomination les héritiers de la puissance et des vues de Jules César, bien qu'ils soient les meilleurs représentants de l'esprit nouveau et répondent seuls aux désirs du peuple. Rien ne vous coûte alors pour les noircir : les insinuations malveillantes, les réticences perfides, le blâme direct ou indirect, la calomnie avouée, et même absurde, vous employez tout contre eux. Vous n'allez pas peut-être aussi loin que Suétone [2], qui ramasse sur la vie de Tibère à Caprée les anecdotes les plus odieuses et les plus inadmissibles; mais dès qu'il s'agit de lui, les mots chez vous perdent leur signification, comme les faits changent de nature.

Asinius Gallus se laisse mourir de faim dans sa prison : c'est plutôt, selon vous, qu'on lui a refusé les aliments. Puis, César étant consulté si l'on pourrait lui rendre les honneurs funèbres, *ne rougit pas*, dites-vous, de le permettre [3].

1. Quelques personnes dont je respecte beaucoup le jugement, après avoir entendu ce dialogue, m'ont reproché d'avoir donné à Tacite un rôle indécis, de ne l'avoir pas fait se défendre avec plus de chaleur et d'assurance. Ce reproche est juste; mais je ne vois qu'un moyen de l'éviter : c'est de donner dès l'abord à Tacite ce caractère de fauteur de l'aristocratie, auquel j'arrive ici, c'est-à-dire de supposer démontré ce qui est en question. Je n'ai pas cru pouvoir le faire.

2. *Tiber.*, nos 43, 56 et suiv., en particulier no 60.

3. Non erubuit permittere. *Annal.*, VI, 23.

C'est s'il n'avait pas consenti, que vous auriez pu dire avec raison qu'il *ne rougit pas* de le refuser; ici vous le blâmez de ce qu'il ne poursuit pas son ennemi au delà du tombeau.

Un peu plus loin, c'est Agrippine qui meurt dans son exil : on l'accuse d'adultère avec cet Asinius Gallus, dont elle n'aurait pu supporter la mort. Je n'examine pas la chose au fond : mais je ne puis m'empêcher de rire de la raison que vous imaginez pour détruire l'accusation. Agrippine, dites-vous, ne pouvant supporter un égal, n'était sensible qu'à l'ambition; les soucis dignes des héros avaient remplacé dans son âme les vices de son sexe[1]. Est-ce que les femmes les plus viriles et les plus ambitieuses, depuis Sémiramis jusqu'à Catherine II, n'ont pas été en même temps les plus ardentes? Vous ne deviez pas vous y tromper pour Agrippine, vous qui rapportez que cette femme, déjà mère de six enfants, demandait à Tibère, avec des larmes et des sanglots, qu'il lui donnât un mari[2].

J'ai dit tout à l'heure combien Tibère avait montré de sagesse en ce qui tient à la religion. Assurément l'homme qui sur ce point ne se laisse entraîner à aucune superstition, ne croira pas non plus aux horoscopes, aux sortiléges, aux maléfices de toute sorte. Mais comme le peuple romain y croyait et haïssait les prétendues sciences occultes autant qu'il les redoutait; comme vous-même, vous partagiez en grande partie et ses croyances et ses craintes[3]; vous ne manquez pas d'attribuer à l'empereur les mêmes faiblesses ou le même pouvoir. Selon vous, il aurait autrefois éprouvé la science de Thrasylle; il aurait annoncé à Galba qu'il tâterait un jour de la puissance suprême, prédit que Caligula tuerait son

1. Virilibus curis feminarum vitia exuerat. *Annal.*, VI, 25.
2. *Annal.*, IV, 53.
3. *Annal.*, I, 65; II, 14, 17, 61; IV, 58; VI, 28; *Hist.*, I, 10, 27; II, 1, 78; IV, 81, 82; V, 13.

cousin et périrait lui-même de mort violente[1]. Tout cela, aux yeux des hommes sensés, est aussi puéril et indifférent qu'impossible; mais pour les superstitieux, et ils sont en grand nombre, c'est un moyen de rendre odieux le successeur d'Auguste.

Tac. Ah! ne croyez pas, je vous prie, que ç'ait été chez moi un parti pris d'avance de présenter sans cesse Tibère sous les couleurs les plus noires.

Lév. Soit. Mais, si vous ne l'avez pas fait méchamment, il est toujours bien difficile d'en rien conclure à votre gloire, puisque votre narration prouve une crédulité inexcusable pour tout ce qui flattait votre passion du moment. C'est avec la même partialité que vous insistez sur ce que Titus Sabinus a été condamné le premier jour de l'an[2]. La seule question pour un lecteur philosophe, c'est de savoir s'il l'a été justement; et malgré l'obscurité où vous vous enveloppez, il est difficile de n'en être pas persuadé par votre récit. Mais, pour le vulgaire, l'opposition entre un jour de fête et une condamnation capitale est toute propre à faire ressortir et amplifier la cruauté du prince, et vous n'avez pas hésité à employer ce moyen. C'est pour moi comme si l'on reprochait à un procureur impérial de faire arrêter un malfaiteur le dimanche ou tout autre jour férié. Supposons cependant que Tibère, qui ne s'est mêlé de cette affaire que pour en laisser le jugement au sénat, fût intervenu pour retarder l'exécution : l'auriez-vous absous pour cela de cette éternelle accusation de cruauté? Non assurément. Vous auriez, comme le fait Suétone[3], dit qu'il se plaisait à contempler les tourments de ses victimes, et qu'il regardait comme lui ayant échappé, tous ceux qui étaient une fois exécutés.

Dans ce système, vous le voyez, quoi qu'il fît, il devenait

1. *Annal.*, VI, 20, 46; Sueton., *Tiber.*, nos 14, 69.
2. *Annal.*, IV, 70. — 3. *Tiber.*, no 61.

toujours le type des plus cruels tyrans. Quelle confiance voulez-vous qu'un homme de bon sens ait dans vos condamnations? Et si vous rapprochez de là tout ce que j'ai rappelé tout à l'heure, ne concevez-vous pas comment j'ai été conduit à vous regarder comme plus malveillant et plus soupçonneux que pénétrant ou bien instruit?

TAC. Je le vois, en effet. Heureusement que votre opinion ne fait pas loi pour tout le monde.

LÉV. Non, sans doute; et ma critique, soyez-en sûr, ne vous nuira guère. La plupart des hommes reçoivent des jugements tout faits. Ils aiment mieux voir en vous, sur la parole de quelques anciens et de beaucoup de modernes, le peintre et l'effroi des tyrans, que de s'assurer par eux-mêmes si vos condamnations sont fondées en raison, ou même si les faits que vous rapportez sont exacts.

TAC. Quoi! vous contestez aussi la vérité des faits?

LÉV. Pardon. Je n'avais pas envie de traiter ce sujet, sur lequel les renseignements précis nous manqueront presque toujours. Je me borne à remarquer qu'il y a chez vous un grand nombre de faits que vous n'avez appris que par ouï-dire et par conjecture[1]. Tous ceux-là, nous pouvons bien n'y pas croire, puisque vous-même n'en étiez pas sûr; et quant aux autres, il y a quelquefois de fortes raisons de penser que s'ils ne sont pas absolument faux, vous en avez du moins fort mal su les détails[2]. J'ai cité le voyage à l'île de Planasie, sur lequel Plutarque et vous n'êtes pas d'accord. Vous ajoutez, comme lui, qu'Auguste avait pensé à laisser l'empire à son petit-fils Agrippa. Mais d'autres soutenaient que l'empereur avait choisi Tibère exprès pour se faire regretter[3]; et aujourd'hui, bien des

1. *Annal.*, I, 6, 53; II, 16, etc.; III, 64; IV, 1, 10, 11, 21, etc.

2. Linguet va plus loin. Il accuse nettement Tacite d'imposture, quand il dit (*Rév. de l'Emp. romain*, t. I, p. 97) qu'il fait souvent des descriptions fausses pour l'avantage de sa narration, par exemple la fuite d'Agrippine.

3. Sueton., *Tiber.*, n° 21.

gens n'hésitent pas à charger Tibère de ce double reproche. Il faudrait pourtant choisir; car, enfin, les deux assertions ne sauraient être vraies ensemble. Vous louez en plusieurs endroits le désintéressement de Tibère, et, qui mieux est, vous le prouvez; Suétone l'accuse, au contraire, d'avoir été avare[1]. Ici, sans doute, c'est Suétone qui se trompe, puisqu'il est obligé d'avouer des faits qui détruisent son assertion. Mais combien y a-t-il d'endroits où nous ne saurions dire qui des deux est en erreur?

Vous dites, par exemple, de Marcellus, qu'après avoir ôté la tête d'une statue d'Auguste pour mettre à la place celle de Tibère, il fut acquitté sur ce point; Suétone dit qu'il fut condamné[2]. Les commentateurs font de vains efforts pour concilier ces deux assertions[3]: il est clair que l'un de vous deux au moins s'est trompé. Lequel? nous l'ignorons. Seulement, vous conviendrez avec nous que ces dissentiments ne sont pas propres à vous attirer des lecteurs philosophes une grande confiance.

TAC. Je ne saurais le nier.

LÉV. Notre seul moyen de contrôle, pour les faits, est alors celui que nous tirons de la comparaison des divers historiens, et de la plus ou moins grande vraisemblance de ce qu'ils nous disent. Mais pour les jugements, il n'y a pas même à invoquer les historiens; ils peuvent avoir été tous en erreur.

TAC. Comment, tous se seraient trompés?

LÉV. Sans doute, si un préjugé universel, répandu de leur temps, les a entraînés à leur insu. Qui ne lirait chez nous que les livres écrits pendant la Révolution croirait que nos derniers rois étaient des monstres de cruauté. Si nous n'a-

1. Sueton., *Tiber.*, n° 46.

2. *Annal.*, I, 74; Sueton., *Tiber.*, n° 58. Cf. Tacite, *Hist.*, IV, 81, et Sueton., *Vespas.*, n° 7; et la remarque de Dotteville, t. VII, p. 566 de sa traduction.

3. Voy. la note dans le Suétone, édit. de Lemaire, p. 427.

vons guère à lire des histoires latines que celles qui ont été faites dans le but d'obtenir les éloges de la caste patricienne, nous jugerons que les empereurs romains étaient des despotes stupides et sanguinaires; et nous n'aurons d'autre moyen de reconnaître si cette opinion est fondée que de reprendre un à un les faits les plus constants, et de les estimer en eux-mêmes, par les seules lumières de notre raison, et indépendamment de ce qu'en ont pensé les contemporains.

TAC. Mais les contemporains en ont toujours mieux jugé que vous ne le pouvez faire, vous qui n'avez plus ni nos mœurs, ni nos habitudes, ni nos sentiments, ni notre langage.

LÉV. Ajoutez, je vous prie, ni vos passions; et c'est pour cela, probablement, que, les faits une fois donnés, nous jugerons mieux que vous. Remarquez bien que si l'habileté d'un érudit ne consistait qu'à reconnaître par la comparaison purement arithmétique des témoignages qui nous sont demeurés, si tel ou tel prince a été aimé ou haï des historiens, et si, en conséquence, on doit le regarder comme bon ou comme mauvais, ce serait peu de chose en vérité; et nous nous serions depuis notre enfance donné beaucoup de peine pour n'arriver qu'à une connaissance futile ou une erreur grossière. Nous avons mieux à faire, je vous assure : c'est de démêler, sous votre narration, si les masses populaires, que nous regardons aujourd'hui comme infiniment plus intéressantes que quelques patriciens remuants, ont dû se trouver satisfaites de ce que le prince faisait contre vous, et par conséquent pour elles.

TAC. Mais les masses jugeaient comme nous.

LÉV. Ne le croyez pas. Je pourrais affirmer *à priori* que cela n'est pas possible, parce qu'elles avaient des intérêts tout différents. Les historiens nous en fournissent eux-mêmes la preuve involontairement, quand ils avouent que les princes dont ils ont dit le plus de mal, ont été néanmoins regrettés du peuple. C'est ce qui est arrivé, par exemple, pour Othon,

pour Commode, pour Caracalla, pour Néron lui-même[1]; et c'est pourquoi Napoléon vous accusait un jour d'avoir calomnié ce prince[2].

Tac. Le peuple aimait Néron à cause des spectacles qu'il lui donnait.

Lév. Cela même prouve que Néron pensait aux plaisirs du peuple; et quoiqu'on ne puisse pas le louer beaucoup d'avoir cherché de cette manière la popularité, encore ne faudrait-il pas l'en blâmer comme vous le faites; surtout quand vous êtes forcé d'avouer un instant après, que, malgré toutes les craintes conçues d'avance à l'occasion de ces spectacles, cette invention ne produisit aucun mal[3]. Mais ce qui prouve mieux encore qu'il n'y a dans vos appréciations qu'un esprit de parti fort étroit, c'est ce que nous voyons dans l'histoire romaine à mesure que les partis triomphent et se succèdent. Rien n'est plus plaisant. Néron est tué, et Galba, son successeur, en dit et en fait dire pis que pendre; c'est tout naturel: néanmoins il agit à peu près comme lui dans l'administration de l'empire. Bientôt Othon et Vitellius se révoltent contre Galba. C'est au nom de Néron et du bonheur dont on jouissait sous lui que leurs soldats se rassemblent; et l'homme qui décide le mieux toutes les troupes à abandonner Galba,

1. Tacit., *Hist.*, I, 4, 25.

2. Ce mot a été, en effet, rapporté plusieurs fois comme ayant été prononcé par Napoléon dans son entretien avec Suard, alors secrétaire perpétuel de l'Académie française; cependant, il ne paraît pas certain, si l'on s'en rapporte aux *Mémoires historiques* de Garat *sur la vie de Suard;* mais ce qui n'est pas douteux, et ce qui vaut mieux, ce sont ces deux jugements où l'empereur parlait en maître de sa matière : « Tacite, qui est un grand esprit, n'est pas du tout le modèle de l'histoire et des historiens. Parce qu'il est profond, lui, il prête des desseins profonds à tout ce qu'on fait et à tout ce qu'on dit : mais il n'y a rien de plus rare que des desseins. » Et un peu plus loin : « Tacite est l'historien d'un parti, et le peuple romain n'était pas du même parti que Tacite; il aimait ces empereurs dont Tacite veut toujours faire peur, et on n'aime pas les monstres. Les monstruosités de l'empire naissaient des factions. » (Voyez l'ouvrage cité, t. II, p. 423.)

3. *Annal.*, XIV, 20, 21.

c'est justement ce Pison qu'il avait nommé son héritier présomptif, par cela seul qu'il représentait le vieux patriciat, et ces anciennes coutumes sous lesquelles le peuple avait si longtemps gémi[1].

Quand Othon et Vitellius sont abattus, Vespasien, qui leur succède, fait rétablir la mémoire ou les statues de Galba, et l'on poursuit ceux qui sous Vitellius et sous Néron avaient dénoncé les ennemis de ces empereurs[2]. Un peu plus tard, surtout après que Titus eut laissé tomber la discipline, et que les sénateurs se furent habitués à se croire les égaux des chefs de l'empire, Domitien fut obligé de remonter un peu les ressorts du gouvernement; il lisait constamment dans ce but les mémoires et les actes de Tibère : on en fait aussitôt un Néron[3]. Une conspiration se forme contre lui : ce n'était pas la première; mais celle-là devait réussir et justifier son mot, que les princes sont bien malheureux, qu'on ne croie à la réalité d'une conspiration contre eux que quand ils y ont péri[4]; cette fois il fut assassiné[5]. Vous savez comment fut reçue la nouvelle de sa mort. Le peuple y fut indifférent, ce qui témoigne déjà qu'on ne se trouvait pas si malheureux sous son règne. La troupe en fut irritée, et les patriciens (toujours les patriciens) se livrèrent seuls dans le sénat aux transports de la joie la plus indécente[6]. Le faible Nerva succède à Domitien : les exigences du sénat, l'indiscipline des soldats qui veulent venger son prédécesseur[7], le forcent d'adopter un successeur : c'est Trajan, qui, toujours en guerre, fut facilement regardé, même par le sénat, comme un excellent prince.

1. *Hist.*, I, 18, 25, 29, 37; II, 71; cf. IV, 41. — 2. *Ibid.*, IV, 7, 40, 41.
3. Sueton., *Domit.*, nos 15, 20; Eutrop., *Brev.*, VII, 15; Juvén., *Satir.*, IV, v. 38.
4. Sueton., *Domit.*, no 21; Adrien a dit la même chose : « Misera conditio imperatorum, quibus.... nisi occisis, non potest credi. » Gallic., *Cassius*, no 2.
5. Eutrop., *Brev.*, VII, 15; Sueton., *Domit.*, no 17.
6. Sueton., *Domit.*, no 23. — 7. Victor, *Epit.*, 12.

Adrien fut un peu plus sévère ; le sénat en a fait un tyran[1]. Antonin et Marc Aurèle laissent le sénat tout-puissant : aussi, quoique leurs règnes soient presque entièrement négatifs[2], ce sont les modèles des rois. Commode, fils du dernier, sent le besoin de resserrer un peu la discipline : on en fait un autre Néron dont on ne peut se débarrasser que par l'assassinat. Faut-il ajouter que le sénat entre dans toutes les conjurations? et que, lorsqu'enfin Commode a été empoisonné ou étranglé, ses acclamations, à cette occasion, dépassent en fait de cynisme et de barbarie tout ce que nous pouvons imaginer[3]? Pertinax et Didius Julianus ne font que passer; ils sont massacrés par les prétoriens. C'est tout simple, ils représentaient à peu près le parti sénatorial ; le peuple aussi n'était pas favorable à Didius[4]. Alors Septime-Sévère s'empare du trône. C'est un des souverains les plus habiles que Rome ait possédés. Il se fit une garde impériale de cinquante mille hommes, lorsqu'elle n'était avant lui que de douze mille[5] ; et le sénat lui ayant envoyé des députés, il ne les admit en sa présence qu'après les avoir fait fouiller depuis les pieds jusqu'à la tête[6]; jugez par là s'il connaissait bien son monde. Puis il punit de mort les assassins de Pertinax, licencia tous les prétoriens pour n'avoir pas empêché ce meurtre, et fit mettre Commode au rang des dieux[7]. C'était déclarer assez haut qu'il ne voulait pas plus des flétrissures infligées par le sénat que des révoltes à main armée des prétoriens. Sa conduite ne se démentit pas un seul instant; et il conserva jusqu'à sa mort, avec un pouvoir non contesté, un empire tranquille et florissant, et un peuple heureux sous des lois vigou-

1. Voyez ci-dessus le dialogue de *Titus et Adrien.*
2. Millot, *Hist. anc.*, année 138.
3. Lamprid., *Commod.*, n^os^ 4, 17, 18 ; Hérodien, l. I, à la fin.
4. Spart., *Didius*, n° 4 ; Hérodien, liv. II.
5. Millot, *Hist. ancienne.* — 6. Spart., *Sever.*, n° 6.
7. Spart., *Sever.*, n^os^ 7, 8, 11 ; Lamprid., *Commod.*, n° 17 ; Victor, *De Cæsar.*, 20; Hérodien, liv. II.

reusement exécutées. Il n'avait pas ménagé les sénateurs; il en avait fait périr un grand nombre, quand il avait vu qu'ils prenaient part à toutes les guerres civiles, et avait ainsi reçu d'eux le nom, tantôt de *Marius*, tantôt de *Sylla carthaginois*[1] : toujours les avait-il réduits à se tenir tranquilles.

Résumons-nous maintenant, ô Tacite, et nous arriverons à des idées fort éloignées de celles que nos professeurs d'histoire, sur votre parole et celle de beaucoup d'historiens, nous donnent de tous les empereurs depuis Auguste. Pour moi, je crois reconnaître parmi eux, en laissant de côté ceux qui, comme Caligula, Claude et Caracalla, ont été en proie à une monomanie furieuse ou imbécile[2], et d'autres comme Galba, Othon, Vitellius, Pertinax, Didius Julianus, dont le règne a été trop court et trop précaire pour prendre une physionomie bien déterminée, deux systèmes de gouvernement très-différents. Les uns, ce sont Auguste, Tibère, Néron,

1. Spart., *Niger.*, n° 6.

2. Il y a dans Voltaire, à la fin de son *Dialogue d'un intendant des menus avec l'abbé Grizel*, un jugement qui me semble parfaitement fondé : « Les gens qui sont maîtres chez eux ne sont jamais persécuteurs. Voilà pourquoi un roi qui n'est pas contredit est toujours un bon roi. Il n'y a de méchants que les petits qui cherchent à être les maîtres. » Condorcet, à la fin de la *Vie de Voltaire*, exprime en ces termes le jugement de ce grand écrivain sur la question qui nous occupe : « Voltaire a été accusé d'aimer trop le gouvernement d'un seul.... Il est vrai qu'il haïssait davantage le despotisme aristocratique qui joint l'austérité à l'hypocrisie, et une tyrannie plus dure à une morale plus perverse. Il est vrai qu'il n'a jamais été la dupe des corps de magistrature, des nobles suédois et polonais, qui appelaient *liberté* le joug sous lequel ils voulaient écraser le peuple, etc. » Ces réflexions ne nous montrent pas moins le bon jugement de Voltaire que l'aveuglement singulier de Condorcet, lequel voyant très-bien les vices de l'aristocratie polonaise ou suédoise, croyait innocemment que ces vices seraient remplacés par toutes les vertus imaginables dans une aristocratie française, dès que cette aristocratie, au lieu de se composer des grandes familles, serait choisie par la multitude ignorante, versatile et passionnée, et porterait le nom menteur d'*Assemblée nationale* ou de *Représentation du peuple*. On sait comment cette vertueuse aristocratie a traité Condorcet lui-même, et ce que serait devenue la France, si la Providence ne nous en avait enfin délivrés.

Domitien, Adrien, Commode et Septime-Sévère, ont tenu d'une main ferme le timon des affaires : ils ont tous été peints comme des tyrans, ou peu s'en faut. Les autres, Titus, Nerva, Antonin et Marc Aurèle, ont laissé les sénateurs maîtres absolus de l'empire; et quoique leurs règnes soient vides et dénués de grandes actions, on en a fait des modèles et le type des excellents rois. Je n'en juge pas ainsi; je crois que c'étaient des souverains très-médiocres, et mes hommes sont, je l'avoue, dans la première liste, non pas que je les mette tous sur le même rang; mais je vois là des talents du premier ordre, tandis que vos modèles me semblent tous des Pères-Cassandre.

Tac. Comment, des Pères-Cassandre! Un Titus, nommé d'un consentement unanime *les délices du genre humain!* Un Antonin, dont un de vos écrivains a dit qu'Adrien en l'adoptant semblait avoir réparé ses fautes et rétabli sa gloire effacée[1]! Un Marc Aurèle qu'on ne croyait pas pouvoir jamais trop louer, et qui a inspiré à votre Montesquieu ces lignes touchantes : « On sent en soi-même un plaisir secret lorsqu'on parle de cet empereur; on ne peut lire sa vie sans une espèce d'attendrissement : tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes[2]. »

Lév. Oh! de grâce, épargnez-vous la citation de tant d'autorités; j'aime mieux pour ma part une seule raison solide. D'ailleurs, tous ces auteurs ont juré sur votre parole ou sur celle des écrivains romains dévoués au sénat et aux patriciens. Enfin, ce ne sont là que de vains mots; attachons-nous aux faits. Voyons ce qu'on doit à votre Marc Aurèle, puisque vous le croyez si élevé au-dessus de tous nos éloges. Il avait associé à l'empire Lucius Vérus, fils de Lucius qu'Adrien

1. Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*, part. I, ch. 10.
2. *Grandeur et décadence des Romains*, ch. XVI.

avait adopté. Ce Lucius Vérus, quoiqu'il fût un indigne débauché, n'était pourtant pas tellement aveugle, qu'il ne vît fort bien, au moins quand il n'était pas ivre, ce qui se tramait contre l'empereur ou contre lui. Il avait appris qu'Avidius Cassius, à la tête des légions de Syrie, sur lesquelles il exerçait un pouvoir despotique, songeait à secouer toute obéissance aux empereurs. Il écrit à Marc Aurèle : « Avidius Cassius, autant que j'en puis juger par moi-même, voudrait s'emparer de l'empire. Son ambition avait déjà éclaté sous mon aïeul, votre père; je vous engage à le faire surveiller. Tout ce que nous faisons lui déplaît; il augmente beaucoup et son crédit et ses ressources; il tourne en ridicule notre goût pour les lettres, me traite d'extravagant et de débauché, et vous appelle vous-même *une vieille entichée de rêveries philosophiques*. Voyez ce que vous avez à faire. Je n'ai pour moi aucune haine contre cet homme; mais prenez garde qu'il n'y ait du danger pour vous ou pour vos enfants à laisser à la tête des troupes un homme si ambitieux et si remuant[1]. » Vous m'avouerez qu'on ne peut rien lire de plus sensé; et vous pensez que le chef de l'empire ainsi prévenu va prendre les précautions nécessaires: point du tout. Endormi dans le calme stoïcien dont il faisait profession, il répond à Vérus : « J'ai lu votre lettre : elle est plutôt d'un homme inquiet que d'un empereur; elle ne convient ni à nous, ni aux circonstances. Car si les dieux destinent l'empire à Cassius, quoi que nous fassions, nous ne pourrons nous défaire de lui; et si au contraire il ne doit point régner, sans que notre cruauté s'en mêle, il tombera de lui-même, entraîné par sa déstinée. » Sur ce beau raisonnement il laisse éclater la conjuration; Cassius se fait proclamer empereur d'Orient[2]. Cette entreprise n'eut pas de succès, parce qu'il fut assassiné : le sang n'avait pas moins coulé et la tranquillité de l'empire avait

1. Gallic., *Cassius*, n° 1. — 2. *Ibid.*, n°s 2, 7.

été compromise, parce que votre héros aimait mieux aller dans les écoles, assister aux discussions des sophistes, que de s'occuper sérieusement de ses fonctions de souverain.

Et remarquez bien, je vous prie, que ce ne sont pas là de ma part de vaines hypothèses; tout ce que j'exprime ici était dit, du vivant même de Marc Aurèle, par l'homme le plus capable d'apprécier les défauts de son gouvernement, par ce Cassius qui conspirait contre lui. Un historien latin nous a conservé, en la condamnant quant à lui, une lettre de ce général qui me paraît un modèle de politique et de bon sens : « Marc Aurèle, dit-il, est sans doute un excellent homme; mais tandis qu'il ne pense qu'à faire louer sa clémence, il laisse vivre des gens dont lui-même condamne la vie.... Il fait de la philosophie, il disserte sur la clémence, sur l'âme, sur le juste et sur l'honnête, et n'a pas une seule pensée pour la république.... Quant à ces infâmes présidents des provinces, ils s'imaginent tous que leurs gouvernements leur ont été donnés par le sénat et par Antonin pour s'enrichir et vivre dans les délices. Vous savez ce que l'on dit du préfet du prétoire de notre philosophie : trois jours avant d'être préfet, c'était un misérable mendiant; et tout à coup le voilà dans l'opulence. D'où, je vous prie, cela lui est-il venu, si ce n'est des entrailles de la république et des dépouilles des provinces[1] ? »

Vous voyez donc, ô Tacite, qu'avec un empereur dont les vertus consistaient peut-être dans une insouciance universelle, dont tout le talent était de laisser faire, et qui, dans sa propre famille, poussa cet abandon à l'excès le plus incroyable et le plus honteux, l'empire romain était une vaste proie, toujours saignante, sous le bec et la griffe des vautours. Ces vautours étaient vos grands seigneurs. Étonnez-vous

1. Gallic., *Cassius*, n° 14.

maintenant qu'ils aient beaucoup vanté le souverain qui les laissait se gorger ainsi de la substance des peuples!

TAC. Mais Trajan! mais Vespasien!

LÉV. J'allais y arriver. Trajan a été fort longtemps absent de Rome; et, comme je le disais, il ne serait pas difficile de soutenir qu'il se livrait par système à son goût pour les armes, afin de n'être que le moins possible en contact avec le Sénat. Quant à Vespasien, tout le monde sait combien il tarda avant d'entrer dans Rome, et s'il n'est pas absolument regardé comme un tyran, on lui a du moins reproché une sévérité d'humeur qui ne convenait guère en effet à votre patriciat. Dans tous les cas, on lui a préféré de beaucoup son fils Titus, si loin de lui sous tous les rapports, et dont le règne ne présente pas une seule action vraiment glorieuse à sa patrie[1].

J'ai donc raison de dire que la réputation des empereurs leur a été faite, non d'après leur mérite ou leurs talents réels, mais selon qu'ils ont plus ou moins acquis, par les concessions les plus lâches et les plus honteuses, la faveur de ceux des patriciens qui espéraient gagner au jeu funeste des révolutions et des guerres civiles; et que vous, Tacite, vous vous êtes fait, particulièrement à l'égard de Tibère, non pas sans doute de propos délibéré, au moins par une confiance mal placée, l'écho de ces jugements que doit casser un jour la postérité mieux éclairée.

TAC. Laissons donc vider le débat aux érudits futurs. Pour nous, enfonçons-nous sous ces bosquets, où nous ne manquerons pas d'autres questions à discuter.

1. Voyez ci-dessus le dialogue de *Titus et Adrien*.

L'INFLUENCE D'UN ROI[1].

Frédéric Soulié, un des écrivains les plus féconds de la Restauration et du règne de Juillet, écrit dans son roman du *Magnétiseur* (ch. x), les lignes suivantes : « Quand une direction vigoureuse est imprimée à un siècle, quand une volonté forte le dirige, il se revêt d'une couleur uniforme, d'une habitude générale sous laquelle disparaissent les individualités qui n'ont pas assez de puissance pour y résister. Voyez le siècle de Louis XIV ; tous ses généraux, ses courtisans, ses hommes de lettres même, ont une tournure, une physionomie de famille qui les fait ressembler tous au maître. Il faut descendre aux nuances pour les distinguer. Remontez au siècle du sardanapale Henri III, et voyez, sous ses libidineuses faiblesses, que de caractères originaux se dessinent, que d'individualités pour l'histoire et le drame ! Suivez et remarquez comme, plus tard, la partie forte du règne de Henri IV efface les saillantes figures de la Ligue. Puis observez comme elles renaissent sous Louis XIII, prince faible que les courtisans et un ministre se disputent ; comme elles fourmillent sous la Fronde, comme elles disparaissent enfin sous le grand roi. Le grand empereur fit de même que le grand roi. Il absorba, dans le cours impétueux de son règne, les restes déjà dégradés de la Révolution ; et à part lui, il n'y eut plus de grandes figures que celles qui lui ressemblaient

1. Cette pièce a été écrite en décembre 1857.

le plus, soit par le courage, soit par la hardiesse de leurs fortunes... Mais dès qu'il fut tombé, il y eut une déroute complète, ce ne furent plus les hommes d'autrefois. »

Ce passage est assurément très-frappant. Il a même, à ne considérer que les faits en gros, une apparence de vérité qui séduit ; mais si on l'examine plus attentivement, la fausseté en devient évidente. Il n'est plus qu'une preuve des erreurs où l'imagination peut entraîner les meilleurs esprits. Soulié était un homme d'une mémoire prodigieuse et d'une instruction plus étendue qu'on ne le croit souvent. Il avait au plus haut degré cette faculté de combiner les événements et les circonstances, qu'on nomme presque toujours, d'un nom assez impropre, l'*imagination*[1]. Mais cette faculté le maîtrisait fréquemment lui-même, et lui faisait voir dans les faits autre chose que ce qu'ils contiennent réellement. Je n'ai pas besoin de dire que ses lecteurs le suivaient sur ce terrain dangereux. Il est si commode d'une part de recevoir des idées toutes faites ; de l'autre d'expliquer tous les faits généraux d'un règne avec une formule simple et rapide. Ses romans enfin sont si agréables à lire, et l'on est si content d'apprendre et de résumer l'histoire en s'amusant des amours de deux ou trois personnages fictifs, qu'on n'y faisait pas d'autre façon, et qu'on acceptait sans difficulté et dans toute leur portée des jugements comme celui que je viens de transcrire.

L'homme sérieux, l'érudit consciencieux y mettent un peu plus de scrupule. Ils veulent dans ces propositions générales distinguer le vrai du faux, n'admettre que celui-là, et réduire ainsi autant qu'il convient, ces prétendus principes, qui n'en sont que pour les écoliers et ceux qui restent écoliers toute leur vie. Ramenons, s'il est possible, à la vérité, ce que nous venons de lire ici.

1. Voyez nos *Thèses de critique*, n° II, p. 168 à 177.

L'action d'un souverain puissant et ferme est incontestable : mais il y faut bien distinguer ce que produit sa force matérielle, c'est là le phénomène qu'on pourrait nommer *physique;* et le résultat de son influence sur les esprits, ce qui est le vrai phénomène *moral*, le seul qui puisse intéresser le philosophe, et dans lequel Soulié me paraît avoir confondu l'autre.

Ainsi sous Henri III, sous Louis XIII, sous la Fronde et dans notre Révolution de 89, on compte selon notre auteur, beaucoup de caractères originaux, beaucoup d'individualités puissantes. Sans doute, ce sont des temps d'anarchie ; vingt chefs de parti s'élèvent, et comme ils sont tous à peu près égaux en force, on est obligé de s'occuper de tous. Sont-ils pour cela des hommes remarquables ou vraiment supérieurs ? C'est une question que Soulié, s'il eût vécu jusqu'en 1848, aurait trouvée résolue par les faits dans un sens tout contraire à l'opinion qu'il émet ici. Nous avons vu alors une foule de gens portés à la tête des affaires, et plus ou moins chefs de parti; c'étaient MM. Arago, Armand Marrast, Lamartine, Buchez, Pagès, Ledru-Rollin, Caussidière, Sobrier, Blanqui, Barbès, etc. Dans cent ans, on dira peut-être comme nous le disons aujourd'hui des Danton, des Robespierre, des Saint-Just : « Voyez quelles individualités puissantes et pour l'histoire et pour le drame. » Eh bien ! non, ces prétendues supériorités n'étaient au fond que des médiocrités (j'entends en politique ; je ne conteste pas leurs mérites dans d'autres parties). Tous se sont montrés complétement incapables, à ce point qu'on a pu s'étonner que la confiance d'une partie du public se soit, même pour peu de temps, attachée à quelqu'un d'entre eux [1].

Les soi-disant grands hommes de la Ligue et de la Fronde

1. Je trouve dans les *Passe-temps d'un reclus*, ouvrage posthume de Briffaut, de l'Académie française, une appréciation toute semblable de nos grands révolutionnaires de 93 et de 1848. Voyez le *Réveil* du 13 février 1858.

n'étaient pas autre chose. Les temps, les mœurs, les opinions avaient changé sans doute ; et de là, la différence de couleur qu'on remarque facilement entre ces deux époques comme entre les républiques de 93 et de 48. Au fond c'est toujours la même chose, je veux dire des hommes médiocres que les circonstances, leur esprit remuant, ou une certaine facilité d'élocution mettent par hasard à la tête de petites factions composées d'hommes plus médiocres qu'eux encore. Chacun tire à soi la couverture le plus qu'il peut. L'histoire tient note de leurs efforts, et plus tard l'imagination en fait autant de grands hommes, quand la raison n'y voit que des ambitieux vulgaires.

Au bout d'un certain temps on se lasse des maux infinis qu'ils répandent sur le pays. Une dernière faction se forme, dont le chef légitime ou non, renverse les autres, s'empare du pouvoir, et met à la raison tous ces petits potentats, trop heureux de sauver ce qu'ils ont acquis par une obéissance servile au pouvoir nouveau. Le prince ou ses ministres ramènent l'ordre dans les affaires, impriment une allure régulière à l'administration, font marcher tous leurs employés du même pas et dans la même direction. Est-ce le siècle qui a pris alors une couleur uniforme? Point du tout. C'est le gouvernement qui est rentré dans ses voies et qui ne se laisse plus déchirer par ses propres agents.

Il importe donc de ne pas confondre ce qu'on nomme le *siècle*, c'est-à-dire tous les individus alors vivants, et considérés dans ce qu'ils peuvent également faire ou ne pas faire, avec le *gouvernement*, qui n'est qu'un système de rouages et de ressorts destiné à faire marcher la société humaine d'une façon conforme à ses intérêts naturels, et où par conséquent l'individualité ne peut se montrer que quand il y a partout le plus grand désordre.

Vous voyez déjà à quoi se réduit en grande partie la proposition de Soulié pour ce qui tient au gouvernement : c'est

qu'un pouvoir intelligent et fort met toujours de l'ordre dans les affaires; et qu'un pouvoir faible et disloqué n'y peut pas réprimer le désordre. C'est là une vérité banale, qui ne méritait guère les termes ambitieux qu'emploie le romancier.

Passons à ce qui ne dépend pas directement de la volonté du souverain, c'est-à-dire qui ne fait pas partie de l'administration, ou qui ne concourt pas à gouverner le pays. Là, pour certaines choses, l'influence du prince, quand il est riche et puissant, peut être très-grande et n'appartenir encore qu'au phénomène physique que j'ai distingué tout à l'heure. Il a, par exemple, entre les mains les finances du pays entier ; il peut les employer dans telle ou telle direction. Les hommes qui obéissent à cette impulsion sont-ils pour cela soumis à l'influence morale du prince [1] ? Point du tout : ils veulent gagner de l'argent, et suivent les goûts de celui qui le distribue. Par exemple Louis XIV avait des tendances élevées ; il aimait la grandeur en tout. Les peintres, les sculpteurs, les architectes dont les idées répondaient aux siennes avaient seuls le bonheur de lui plaire et le privilége d'être employés. Alors on construisait Versailles, l'hôtel des Invalides, le grand Trianon. On agrandissait les Tuileries, on les joignait au Louvre. Louis XV n'avait ni les qualités ni les prédilections de son bisaïeul. Les petites maisons, les jolis boudoirs, le petit Trianon, c'était là ce qu'il aimait. Jugerons-nous le siècle entier par les travaux que ces deux rois ont fait faire ? Croirons-nous qu'au XVII^e^ siècle, tout le monde voulait le grand, parce qu'il était dans le goût de Louis XIV ; et qu'au XVIII^e^, tout le monde aimait le petit, le mignon, parce qu'il était dans celui de Louis XV ? Non, assurément, puisque nous voyons que les maisons, les hôtels construits par les seigneurs et les riches dans le siècle dernier, égalaient

1. M. Th. Gauthier, dans ses *Grotesques* (n° X, au commencement), exagère l'influence de Louis XIV sur les arts, comme Soulié exagère son influence sur les mœurs.

au moins en grandeur et en magnificence ceux du règne précédent.

Ce qu'il y a de vrai là-dedans, c'est que ces princes ont employé leurs richesses de la façon qui leur convenait, mais qu'on ne peut rien conclure de là pour leur siècle ; et que si l'on veut connaître celui-ci, il faut étudier les individus à qui leur position permettait de ne pas subir l'action directe du souverain, les théologiens, par exemple, les philosophes, les gens de lettres, les artistes qui travaillaient pour eux-mêmes ou pour des particuliers.

Considérez le temps de Louis XIV sous ce nouveau jour et voyez s'il manque d'originalité. Est-ce que Bossuet n'avait pas sa personnalité bien caractérisée et indépendante du roi ? Est-ce que Fénelon, est-ce que la Fontaine se sont modelés sur Louis le Grand ? A un rang inférieur, est-ce que Hamilton, est-ce que Sénecé qui le premier tirait des contes charmants de nos vieux fabliaux, est-ce que Malebranche et d'autres ne se sont pas livrés à leur propre génie ? Arnault, Pascal et tous ceux qui tenaient à Port-Royal se sont-ils aussi complétement soumis au joug qu'on veut bien nous le dire ? Si Lebrun, si Mansard suivaient exactement les goûts du roi, en était-il de même de Lesueur et de Poussin ? L'assertion de Soulié est donc beaucoup trop générale. On ne peut méconnaître l'action d'un prince puissant sur tout ce qui se rattache à sa domination ; il ne faut pas non plus l'exagérer ni supposer que rien n'échappe à cette influence.

Ce qui est dit du *grand empereur*, comme ce qui est dit du *grand roi*, n'a aussi qu'une vérité relative. « Il absorba, dit-on, dans le cours impétueux de son règne, les restes déjà dégradés de la Révolution. » — Sans doute, c'est-à-dire qu'il ne laissa pas subsister le désordre, et qu'il ne consentit à employer ceux qui avaient plus ou moins participé aux troubles de la République, qu'autant qu'ils avaient le bon esprit de s'en repentir et de chercher le repos dans l'obéissance.

« A part lui, il n'y eut plus de grandes figures que celles qui lui ressemblaient le plus. » — Distinguons. Cela est vrai si, par ressembler, on entend suivre ses vues, ne pas se soulever contre lui : et c'est ce qu'obtiennent tous les princes qui ont avec la force un peu d'intelligence et de conduite. Si l'on veut dire avoir des facultés analogues quoique inférieures aux siennes, aimer les mêmes choses, les juger d'une manière semblable, c'est une pure imagination. Personne ne ressemblait à Napoléon parmi ceux qui eurent sous son règne des positions extrêmement élevées ; je veux dire que ceux-là devaient avoir et avaient en effet, des connaissances et des qualités très-différentes de celles du maître. Est-ce que Tronchet et Portalis qui préparaient le Code civil, est-ce que Fouché qui dirigeait la police, est-ce que Talleyrand qui représentait notre diplomatie ressemblaient en rien à l'empereur? ils s'accordaient avec lui; c'est bien évident ; mais chacun dans sa partie en différait autant que Colbert de Louis XIV et Sully d'Henri IV.

Enfin, « dès qu'il fut tombé, ce fut une déroute complète, ce ne furent plus les hommes d'autrefois. » — Erreur à tous égards, malgré l'opinion populaire qui accepte et favorise cette croyance. Un système opposé succédant au régime de l'empire, les fonctionnaires qui s'étaient modelés sur l'empereur, qui voyaient en lui l'instrument de la Providence, durent ou se modifier ou s'éloigner. Rien, certes, n'est moins surprenant; et la prétendue *déroute complète* ne représente ici qu'un changement de front devenu nécessaire.

Mais, dit-on, « tous ces généraux, si grands sous Bonaparte, ne furent plus rien. » — Sans doute : ils brillaient dans la guerre ; quand on ne la fit plus, ils furent comme des comédiens sans emploi. C'étaient toujours les mêmes hommes, mais qui ne pouvaient plus jouer leur rôle. On s'en était occupé longtemps, aujourd'hui on n'en parlait plus : il n'y a pas d'autre différence.

Voilà comment, en reconnaissant pour vrais les mêmes faits généraux, Soulié d'une part, avec la masse du peuple, de l'autre les philosophes, se séparent sur l'explication à en donner. Écoutez les romanciers et ceux qu'ils traînent à leur suite : un homme régit l'Europe, non pas grâce aux circonstances qui ont fait son pouvoir et au parti qu'il a su tirer de sa position, mais par une sorte de vertu interne ou inhérente à sa personne qui fait que les choses n'arrivent pas pour lui comme pour les autres, ou que l'univers suit en sa faveur une marche toute particulière et qu'il serait impossible de reconnaître ailleurs. S'il vient à tomber, c'est de même le monde entier qui se renverse et qui ne sait plus à quoi se raccrocher pour vivre.

L'homme sensé n'abandonne pas ainsi son intelligence ; il ne prostitue pas son admiration devant un fétiche ; il sait que les plus grands hommes ne sont jamais que des hommes ; il ne leur attribue donc que des qualités ou des actions humaines, et cherche l'explication de ce qui se passe auprès d'eux, non pas dans une énergie propre, une puissance personnelle illimitée qui en ferait véritablement des dieux, mais dans l'état même des choses, dans les conditions et l'étendue de leur influence.

Cela frappe moins l'imagination sans doute, mais l'esprit, mieux éclairé, est sur la voie de la vérité ; là comme ailleurs, c'est un avantage qui mérite bien qu'on se donne un peu de peine pour l'obtenir.

RÉPUBLICAINS

ET SOCIALISTES[1].

TONSURÉ. C'est vous, monseigneur : je ne m'attendais pas, il y a quelques jours, à vous suivre de si près ici-bas.

M. AFFRE. Qui êtes-vous, mon ami ? Et que signifie cette ceinture rouge et cette blessure qui saigne encore ?

TONS. Je suis, monseigneur, un des élèves que vous entreteniez dans vos séminaires. Je n'avais pas de goût pour la vie ecclésiastique : je me suis hâté, dès que je l'ai pu, de sortir de vos écoles. Les événements et sans doute aussi mes dispositions particulières m'ont jeté dans un parti ardent dont cette ceinture rouge est le symbole. Vous savez ce qu'il a fait, il y a à peine un mois. Quant à la blessure que vous remarquiez tout à l'heure, elle vous montre que je ne suis pas resté inactif pendant le combat. J'étais, en effet, sur une barricade où j'ai trouvé une mort moins glorieuse que la vôtre, si vous voulez, mais de la même nature.

AFFRE. Eh quoi ! vous, un de nos élèves, un de nos enfants, vous avez porté les armes contre votre patrie, non-seulement contre le gouvernement établi, mais contre vos

1. Ce dialogue, qu'on reconnaît dans le texte avoir été de fort peu de jours postérieur aux journées de juin 1848, a été composé vers le même temps. Quoique j'y donne la supériorité au socialiste, on aurait grand tort de croire que mes sympathies sont de ce côté-là. C'est une thèse soutenue, et voilà tout.

pères spirituels que vous voyiez dans le parti opposé prêcher partout la paix et la fraternité?

Tons. Votre Grandeur me trouvera bien plus coupable encore quand je lui aurai dit que je n'étais pas loin d'elle lorsqu'elle s'est présentée aux insurgés, et que c'est sur le signal que j'ai donné qu'a été tiré le coup qui l'a fait descendre au tombeau.

Affre. C'est vous! ah! il est vrai que j'étais loin de m'attendre à un tel aveu, et l'idée qu'un crime pareil a pu être commis par un de mes anciens élèves est, je vous le déclare, la plus vive douleur que j'aie ressentie depuis longtemps.

Vatencour. Monseigneur, l'ingratitude est de tous les états. A Dieu ne plaise que je m'appesantisse sur le passé, et que je revienne sur un tort que vous avez noblement expié! Mais enfin si vous êtes justement indigné qu'un jeune homme élevé par vous ait tiré ou fait tirer sur son bienfaiteur, croyez-vous que les hommes attachés à Louis-Philippe ne vous aient pas vu avec peine donner, le surlendemain de sa chute, l'exemple d'un abandon imité aussitôt par tout le clergé? La prière pour la république substituée à la prière pour le roi, quand celui-ci n'était pas encore sorti de France et avait besoin des secours d'en haut pour échapper à tant de dangers, a blessé bien des cœurs.... Mais j'ai peut-être tort d'insister, quand je vois que vous avez été payé plus mal encore de vos bons soins et de votre bienfaisance que Louis-Philippe de sa tolérance et de sa justice.

Affre. Vous m'excuserez, monsieur Vatencour, si je n'accepte en aucune façon le blâme que vous jetez ici sur moi. Je nie d'abord la parité des situations. Je ne crois pas qu'on puisse assimiler un prêtre qui reçoit du Saint-Père, sur la présentation d'un roi, le gouvernement spirituel d'un diocèse, à un enfant élevé par un évêque dans ses séminaires. L'évêque est pour l'enfant un second père qui n'a pas moins de droits à sa reconnaissance que celui que la nature lui a donné; et

quelle que soit celle que vous croyez due au prince qui m'a nommé archevêque, je ne pense pas qu'elle aille aussi loin que celle d'un enfant pour celui qui le nourrit, l'entretient, l'instruit et le prépare à un état honorable.

VAT. Ce n'est pas non plus ce que j'ai voulu dire.

AFFRE. L'objet de cette observation n'est pas d'affaiblir le moins du monde ma gratitude à l'égard du roi Louis-Philippe. Quoique nous n'ayons pas toujours été d'accord sur ce qui touche aux relations du spirituel et du temporel, je n'ai jamais oublié ce qu'il avait fait pour moi; qu'il m'avait confié le siége le plus important de toute la France, à moi qui ne comptais pas encore parmi les princes de l'Église ; et j'ai tâché, pour lui en témoigner toute ma reconnaissance, de me montrer digne de la haute position qu'il m'avait faite. Je dirai même que, au moment de la mort, si quelques pensées mondaines venaient encore toucher mon esprit, j'étais bien aise d'emporter en mourant la confiance que l'archevêque nommé par lui n'avait pas fait déshonneur à son choix.

VAT. Oh! assurément, monseigneur, tout le monde vous a rendu justice à cet égard. Si quelques nuages s'étaient élevés sur vous à l'occasion d'une volte-face trop rapide, il n'y a eu qu'une voix sur votre dévouement à l'ordre et sur le beau caractère que vous avez montré quatre mois après.

AFFRE. Maintenant j'aborde la véritable question, celle de ce revirement que vous avez trouvé trop prompt, vous et beaucoup d'autres, je le sais. Vous oubliez où nous en étions alors, où en était la société ; que la démagogie la plus fougueuse triomphait dans la ville ; que la surprise qui avait mis la puissance aux mains d'une faction, ne laissait plus subsister aucun pouvoir régulier. Que pouvait faire le clergé? Lutter contre la force? impossible. Maudire la puissance actuelle? c'était vouloir nous détruire nous-mêmes sans utilité pour personne. Ne valait-il pas mieux l'adoucir en la bénissant, et plus tard peut-être la diriger? C'est ce que j'ai fait,

ou plutôt ce que nous avons fait : car ne croyez pas que cette résolution ait été prise par moi tout seul. Mes conseillers y sont pour leur part; et je suis persuadé aujourd'hui encore que nous ne pouvions rien faire de mieux que ce qui m'a été reproché par quelques amis du roi qui ne pouvaient connaître nos motifs.

VAT. Soit : je n'opposerai rien à cette déclaration; je suis trop heureux de la recevoir.

TONS. A mon tour, maintenant, monseigneur. Que vous me reprochiez mon ingratitude, je le conçois : les apparences sont contre moi. Je puis vous dire cependant avec vérité que cette ingratitude n'était pas dans mon cœur. Dieu m'est témoin que si, dans une autre circonstance, il eût fallu donner ma vie pour sauver la vôtre, je n'aurais pas hésité. Mais les choses ne se présentent pas ainsi. Dans une bataille, les chefs ne sont pas maîtres de sauver leurs amis combattant dans le camp opposé. J'ai subi la nécessité des circonstances, je ne les ai pas fait naître.

AFFRE. Très-bien; il ne faut plus maintenant qu'expliquer le parti même dans lequel vous combattiez : car vous avouerez que c'est une triste excuse que celle d'un chef de brigands qui rejetterait sur la nécessité de son commandement le meurtre de ses amis. Prouvez-nous donc d'abord que la guerre que vous faisiez était légitime.

TONS. Mais, monseigneur, il n'y a pas de doute. Est-ce que de tout temps on n'a pas vu des populations mécontentes de l'état présent, se soulever contre l'ordre établi ? Le combat une fois engagé, qui, je vous le demande, prononçait sur le droit et sur la justice, si ce n'est la victoire? Sans remonter bien haut, qu'a-t-on fait en 1830? qu'a-t-on fait en 1848? Imaginez que Charles X eût été vainqueur, que seraient devenus les Deux cent vingt et un dont on a fait autant de héros? Imaginez que Louis-Philippe, au lieu de quitter la France, eût cédé momentanément; mais qu'ayant concentré

ses troupes un peu plus loin, il fût revenu assiéger et réduire une ville rebelle ; dites-moi quel rôle auraient joué les membres du gouvernement provisoire et leurs adhérents ? Ne seraient-ils pas regardés non-seulement comme des incapables, ce que personne aujourd'hui ne leur conteste, mais surtout comme de misérables révoltés qu'on ferait bien de laisser pourrir dans les cachots?

DÉMOC. Leur cause serait toujours noble et belle, parce qu'ils auraient combattu pour la liberté ; tandis que la vôtre, messieurs les socialistes, est la confiscation de toute liberté au profit de je ne sais quelle ombre de gouvernement formé de vous et de vos amis.

TONS. Oh! brave Démoc! gardez ces phrases pour les abonnés du *National*. Ici nous nous devons la vérité ; et si vous n'osez pas la dire, je la dirai pour vous. Monseigneur et M. Vatencour jugeront qui de nous deux met dans ses discours la plus entière franchise.

DÉMOC. Parlez, je vous écoute.

AFFRE. Et nous aussi : mais sans préjudice de la question à laquelle vous répondiez tout à l'heure, et qui reviendra quand celle-ci sera vidée.

TONS. J'y consens; quant à la vérité que M. Démoc n'ose pas dire, la voici : c'est que, quel que soit notre parti, quand nous parlons d'ordre, de liberté, de bien public, etc., tous ces mots n'expriment jamais au fond que nos intérêts personnels, et ensemble ceux de nos proches, de nos amis, de nos alliés.

VAT. Parlez pour vous, je vous prie : il y a des partis qui ont d'autres idées.

TONS. Ne m'interrompez pas ; ce que je dis n'a rien de désobligeant pour personne : les choses sont ainsi parce que la nature humaine le veut, et qu'il est impossible qu'elles soient autrement. Et par exemple, pour répondre ici à votre interruption, quand vous préconisiez l'ordre, la soumission aux

lois, et en particulier à la Charte de 1830, vos intérêts généraux, ceux de votre famille, ceux de vos amis, je dirais presque vos intérêts de caste, ou si vous l'aimez mieux, vos intérêts de parti, n'étaient-ils pas garantis par cette Charte et par les lois qui en ont été la conséquence ?

VAT. Ceux de la nation dans sa presque totalité s'y trouvaient protégés aussi.

TONS. C'est possible ; je dirai même que je le crois ; et je l'expliquerai si vous le voulez ; vous verrez alors que cela ne tient pas du tout à un dessein prémédité ou arrêté chez vous. Dans tous les cas, ce n'étaient pas les intérêts de la nation, c'étaient les vôtres, c'étaient ceux de votre parti qui vous préoccupaient. Sans cela verrait-on constamment, je vous prie, dans une Chambre une droite, une gauche et un centre ? Non, sans doute ; chacun voterait sur les diverses questions selon ses lumières actuelles ; et vous savez bien que voter ainsi, ce serait vouloir être toujours battu. Que fait-on donc, je ne dis pas ordinairement, mais toujours ? On vote avec son parti ; c'est-à-dire que, sauf des exceptions imperceptibles, ce sont nos intérêts présents, personnels, que nous défendons avec ceux de nos amis et partisans. Nous les parons ensuite du prétexte du bien public, sans quoi nous n'aurions personne derrière nous, et réduits à notre seul noyau, nous ne réussirions pas : mais au fond le peuple n'est là, et partout, que comme les pions sur un échiquier. C'est lui qui fait les frais de la guerre ; on le sacrifie pour sauver toutes les autres pièces. La lutte importante est entre les rois, c'est-à-dire entre les chefs des partis. Que le nôtre l'emporte, c'est tout ce qu'il nous faut : car nous aurons avec lui honneurs, richesses, dignités. Quant à la nation, qui diable y pense, au milieu de cette curée ?

AFFRE. Il y a du vrai dans ce que vous dites : peut-être même n'y a-t-il que du vrai. Mais où voulez-vous en venir ?

TONS. Le voici. Quand les républicains de la veille mettent

en avant ou inscrivent sur tous les murs la liberté, l'égalité, la fraternité, la liberté surtout, c'est une immense mystification.

DÉMOC. Comment une mystification?

TONS. Vous allez le voir. Laissons l'égalité et la fraternité sur la fausseté desquelles il ne peut y avoir de doute. Vous savez bien que votre liberté n'en sera pas réellement une; qu'elle n'aura pour résultat que de confisquer toutes les libertés au profit de votre gloriole et de votre puissance.

DÉMOC. Mais je ne puis accorder une proposition pareille.

TONS. Je vais donc vous la démontrer et vous en conviendrez avec moi tout à l'heure. Vous avouez d'abord que par liberté vous n'entendez que la liberté politique; la liberté civile, celle qui consiste à aller, venir, vaquer à ses affaires, donner à ses plaisirs, on l'avait sous le gouvernement royal probablement plus, tout au moins autant que sous le vôtre: vous ne le niez pas, j'espère.

DÉMOC. Je ne désire pas même le nier.

TONS. En quoi consiste donc cette liberté politique, la seule que, de votre aveu, nous ayons gagnée en février? 1° en ce que tout le monde peut, ou est censé pouvoir écrire ce qu'il veut dans les journaux; 2° en ce que tout le monde, à quelques exceptions près, est appelé à voter dans les élections. Y a-t-il d'autres résultats?

DÉMOC. Je n'en vois pas. Mais ceux-là sont assez grands, assez beaux....

TONS. Pour vous et vos amis; c'est ce que je disais et que je vais prouver. Quant à la première liberté, celle d'écrire dans les journaux, vous avouerez bien qu'elle ne regarde pas la totalité des Français. Elle ne s'adresse évidemment qu'à ceux qui ont ou assez d'intelligence et d'études pour écrire, ou assez d'argent pour payer l'imprimeur, ou assez de connaissances et d'amis pour faire agréer leur collaboration quelque part. C'est là précisément ce que j'ai appelé tout

à l'heure vos proches, votre parti, votre caste ; ce sont les gens qui sont ou que vous croyez être dans les mêmes conditions que vous. C'est à eux que vous avez pensé. Quant aux autres....

DÉMOC. Les autres ont absolument les mêmes droits.

TONS. Ils ont le droit et n'ont pas la puissance, c'est-à-dire qu'en réalité leur droit n'est rien. Un muet aussi a le droit de parler, un aveugle a celui de voir, un paralytique celui de danser : mais quand les moyens manquent, à quoi le droit se réduit-il ? Annoncer à trente millions de Français le droit d'écrire ce qu'ils voudront dans les journaux, quand en réalité ce droit ne pourra pas être exercé par plus de deux ou trois mille, c'est les traiter comme de franches dupes ; c'est ce que j'ai appelé une immense mystification.

AFFRE. J'en suis fâché pour vous, citoyen Démoc ; mais je crois qu'il est difficile de répondre à cela.

DÉMOC. J'y réponds par le suffrage universel.

TONS. Je vous y attendais ; il ne nous reste plus qu'à examiner ce suffrage ; et nous verrons à quoi il se réduit. Pour l'avoir dans toute la rigueur du terme, il faudrait, le gouvernement provisoire l'a déclaré, que tous les Français pussent se réunir dans une vaste plaine et que ceux qui auraient obtenu plus de la moitié des suffrages fussent nommés représentants.

DÉMOC. C'est là une fiction. Si une telle élection était praticable dans les petites républiques d'Athènes ou de Sparte, il est absolument impossible qu'elle se fasse de même en France.

TONS. J'en conviens. Alors on décompose la France en un certain nombre de parties, dont les élus devraient être les représentants de ces parties seulement, et non, comme ils le prétendent, les *représentants du peuple*. Ce premier mensonge a quelque importance sans doute, surtout lorsqu'on voit le député d'un département ignoré, l'élu de gens incon-

nus, étaler son ruban au milieu des barricades, se dire l'homme du peuple entier, et prétendre à ce titre à une inviolabilité à laquelle il n'a droit qu'à la Chambre, ou tout au plus dans la province qui nous l'envoie ; et non pas dans les rues de Paris qui ne l'a pas nommé et ne le connaît pas. Mais laissons cette difficulté ; vous m'accorderez bien qu'au moins cette élection devrait être faite à la majorité absolue des suffrages, sans quoi, le prétendu représentant du peuple ne représente en effet que la minorité de son obscur département. Voyez un peu le beau titre!

Démoc. Il serait impossible de faire recommencer la votation à des hommes venus quelquefois de très-loin et pour qui les frais de transport ou de séjour sont très-onéreux.

Tons. Je ne le conteste pas : mais alors, comme je le disais, c'est une minorité bien disciplinée qui fait la loi. Nous l'avons vu partout, à Paris comme en province. Or cette minorité bien dressée, dans les mains de qui est-elle ? Dans les mains de ceux qui dirigent les départements, les arrondissements, les communes ; et comme ce sont vos amis qui tiennent toutes ces directions aujourd'hui, honorable Démoc, votre prétendue liberté consiste, si nous y regardons de près, à dépouiller du droit, ou plutôt du pouvoir de voter efficacement, la majorité des citoyens.

Démoc. Cette majorité elle-même s'unira sans doute un peu plus tard pour dominer à son tour.

Tons. Elle pourrait bien prendre ce parti plutôt que vous ne l'auriez désiré vous-même, quand, par exemple, il s'agira de l'élection du président. Mais cela ne change pas la position. En effet, la masse des électeurs n'aura pas plus de liberté alors qu'elle n'en a sous votre régime. Il faudra toujours se réunir selon les nécessités du moment, non selon son goût ou sa conscience ; c'est-à-dire que s'il y a deux listes dans un département qui aient seules des chances sérieuses, c'est à l'une de ces listes qu'il faut absolument se

rattacher tout d'abord, à moins qu'on n'aime mieux perdre sa voix. Ici donc encore, comme tout à l'heure, vous confisquez le droit de l'immense majorité des citoyens au profit d'un petit nombre d'hommes qui se trouvent assez bien posés par leur influence, leur fortune, leur réputation, pour entraîner les autres à leur suite. Et de là cette conséquence singulière, et que l'histoire pourtant nous prouve aussi bien que le raisonnement : que ceux qui se donnent pour des républicains purs, pour des démocrates, ne sont au fond que des aristocrates ; on peut ajouter les aristocrates les plus détestables, parce qu'ils exploitent la république à leur profit. Ils ne se contentent pas, en effet, comme les nobles autrefois ou les bourgeois enrichis de nos jours, de jouir de leur fortune et de leur position acquise, et d'en faire profiter tous ceux qu'ils occupent ou qu'ils reçoivent : mais font servir à leur glorification, à la satisfaction de leurs désirs et de leur vanité, l'argent du public et les mauvaises passions des individus, qu'ils ne payent d'ailleurs qu'avec des promesses trompeuses et des discours boursoufflés.

AFFRE. Avez-vous quelque chose à répondre à cela, citoyen Démoc? et d'abord niez-vous le fait?

DÉMOC. Je ne le nie pas, mais je l'explique. C'est la condition de tout gouvernement populaire. Il est naturel que les hommes du plus grand talent dirigent les autres, et pour cela qu'ils occupent toutes les places, au moins celles qui tiennent à la politique et à l'administration.

TONS. Je ne demande pas autre chose. Alors c'est une question d'intérêts privés. Le fond de votre pensée, c'est toujours que vous voulez les places pour vous et votre parti. Vous les demandez, je l'avoue, à titre d'hommes plus capables que les autres, mais vous avez bien soin de vous réserver le jugement de cette capacité ; car si l'on pouvait vous la contester, que deviendriez-vous, je vous prie? Ainsi, je crois qu'en ce moment la vérité n'est pas douteuse. Tous les

partis, quels qu'ils soient, quand ils combattent, n'ont d'autre objet que de s'assurer la possession des places lucratives, des dignités, des honneurs, de l'influence. Le prétexte est le même partout : c'est toujours le bien public : la forme seule diffère. Les uns veulent s'avancer par la solidité d'un parti, comme les légitimistes ; les autres par la bourgeoisie, comme les orléanistes ; ceux-ci par les journaux, comme les démocrates ; ceux-là, ce sont les socialistes, par la décision des hommes les plus capables réunis en conseil de la nation.

Démoc. Et ces plus capables, qui les fera reconnaître ? qui les instituera ? La force, sans doute, ou la surprise. Vous ne rencontrerez pas mieux que nous.

Tons. Vous voudriez me dépister : je ne m'y prêterai pas. J'ai joué cartes sur table, et j'irai jusqu'au bout. Il s'agit ici, pour nous vaincus de Juin, non pas de la bonté de notre système ou de la moralité absolue de nos actes, mais de leur bonté et de leur moralité relatives. Je n'ignore pas ce qui peut se dire contre nous, je vous le soufflerai si vous en avez besoin : je dis seulement que si nous comparons notre conduite à celle de nos vainqueurs, c'est des deux parts la même litanie. Vous avez renversé un gouvernement établi pour vous mettre à sa place ; nous avons voulu vous renverser pour nous mettre à la vôtre. Vous vous appuyiez sur la promesse d'une liberté chimérique ; nous nous sommes appuyés sur celle d'une organisation sociale, qui n'est guère plus réalisable. Étiez-vous dupes vous-mêmes de vos raisons ? vous le dites et je n'en crois rien : avons-nous été dupes des nôtres ? dans notre parti, je ne sais : pour moi, j'avoue franchement que je ne l'étais pas. En résumé, les grands mots n'ont été que des prétextes. Nos vrais mobiles ont été notre intérêt, celui de nos amis, de nos proches, de nos associés, auxquels nous avons sacrifié, comme cela se fait toujours, l'intérêt de la nation même.

Où est entre nous la différence ? Vous êtes vainqueurs et

nous sommes vaincus ; vous trônez, vous gouvernez la France, vous l'épuisez d'argent, et nous sommes proscrits ; on rendra des honneurs funèbres à vos morts, on déportera ou on fusillera nos prisonniers. Toutes ces différences, remarquez-le bien, sont *d'après* et non *d'avant*. Elles seraient en sens contraire si la fortune eût autrement tourné.

AFFRE. Eh quoi ! en est-on venu à ce point que a charité, que la justice, que l'humanité ne soient plus rien du tout? Suffira-t-il à un ambitieux d'avoir des passions effrénées, d'en apercevoir toutes les conséquences, et surtout d'étaler ses motifs au grand jour, sans retenue et sans pudeur, permettez-moi de le dire, pour justifier la ruine publique et le sang versé ?

TONS. Les vertus que vous citez là, monseigneur, ont certainement leur prix dáns la conduite de la vie, et lorsque, tout étant calme, la fidélité à sa parole, le respect des droits des autres, sont aussi nécessaires que la parfaite tranquillité à la prospérité générale, un théologien, un moraliste de cabinet peuvent soutenir qu'elles sont tout aussi louables dans les commotions politiques et dans les temps de trouble. Quelque opinion qu'on se fasse du droit et du devoir dans leur sens absolu, il est constant qu'en fait, ils comptent alors pour peu. Les partis les foulent aux pieds ; et les vainqueurs, s'ils y pensent après la victoire, en réservent l'observation stricte pour un autre temps, plus ou moins éloigné.

VAT. Je vous arrête ici, monsieur Tonsuré. En 1830, y a-t-il eu un seul instant où nous n'ayons pas proclamé le droit ? où nous n'ayons pas invoqué la justice ? Dites, tant que vous le voudrez, que nos intérêts s'y trouvaient, j'en conviens volontiers : mais ces intérêts étaient liés à ceux de tous nos concitoyens, excepté de ceux qui veulent pêcher en eau trouble. C'est là, selon moi, ce qui a légitimé notre révolution : c'est là ce qui en a fait la beauté, si je puis employer ce terme.

AFFRE. Une révolution n'est jamais belle.

DÉMOC. Cela dépend du point de vue.

TONS. Certainement; mais indépendamment du jugement que nous portons, en vertu des principes particuliers que nous avons intérêt à faire prévaloir, il y a, citoyen Démoc, quelque chose de très-positif : c'est le moindre mal fait à la société. Je désire que ceci soit bien entendu ; car c'est là ce qui me reste à dire pour répondre à l'objection que m'a faite M. Vatencour. Tous les partis, ai-je dit, veulent arriver à la domination, à la puissance, aux honneurs ; tous mettent en avant pour cela des principes généraux dont le peuple est dupe ; tous, la partie une fois engagée, sont prêts à sacrifier à leurs intérêts l'humanité et la vertu : mais en fait, tous n'ont pas besoin de produire un mal égal, et les moins coupables aux yeux d'une postérité éclairée, seront assurément ceux qui auront produit le moins de désordre ou de ruines, *minima de malis*.

AFFRE, VAT., DÉMOC. Nous n'avons rien à opposer à cela.

TONS. A ce compte, la révolution de Juillet a joui d'un privilége unique. Le roi Charles X faisait un coup d'État qu'on aurait loué, je l'avoue, s'il eût été vainqueur. Il a été vaincu, et alors le manquement à sa parole s'est justement dressé contre lui : la violation de la Charte a justifié sa déchéance. Si l'on s'était arrêté à lui, il n'y aurait pas eu de révolution. On alla plus loin, vous le savez, et alors commença l'injustice, puisqu'on privait du trône un enfant qui ne pouvait mais des fautes de son aïeul.

VAT. On ne pouvait pas faire autrement.

TONS. Vous donnez ici l'excuse de tous les partis : nous avons agi de cette façon parce qu'il le fallait. Je ne nie pas absolument la nécessité : je dis seulement qu'on l'allègue toujours et qu'elle vaut tout autant pour les autres que pour vous : d'ailleurs, c'est le droit que j'examine ici ; et il est

certain qu'on le violait en transportant la couronne sur la tête de Louis-Philippe.

Cette injustice une fois mise à part, il faut avouer que la révolution se réduisait à des modifications de fonctionnaires, c'est-à-dire que le peuple pris en masse n'en souffrait pas sensiblement; et en effet, au bout d'un temps assez court la confiance revint, les affaires reprirent; la prospérité de la France s'éleva à un point qu'on n'avait pas vu, qu'on ne reverra peut-être jamais. Il serait injuste de ne pas reconnaître que la sagesse du prince fut pour beaucoup dans ce résultat; il serait aussi excessif de l'attribuer tout entier à son gouvernement. La nature de la révolution de Juillet y a été pour beaucoup : c'était, en réalité, une révolution de palais, c'est-à-dire que pour la nation prise en masse, c'était moins une révolution proprement dite qu'une succession de rois. Le trouble a été momentané; la pensée rejoint facilement les deux parties de cette longue période; et en reconnaissant que la confiance et la prospérité ont été croissant de 1815 à 1848, elle s'assure qu'il y a dans l'action des gouvernements un élément que les révolutionnaires laissent toujours de côté, et qui pourtant influe le plus puissamment sur la confiance et le bien-être des peuples : c'est le temps, aussi indispensable à ceux qui gouvernent qu'il l'est aux animaux et aux plantes pour atteindre toute leur croissance.

VAT. Ah! vous avouez donc aussi que ceux-là ont commis le plus grand crime, qui ont détruit d'un seul coup, non pas dix-huit, comme on le disait, mais trente-quatre ans de calme et de prospérité, et ensemble les principes que ce long temps avait gravés dans les cœurs.

TONS. Non-seulement je l'avoue, mais je le proclame; c'est là ce qui nous distingue des démocrates. Où étions-nous en Février? Je ne dis pas que des idées fort avancées ne germassent dans quelques têtes, mais ce n'est pas nous qui avons fait la révolution : c'est le *National* et ses amis. Nous

n'avons pas attaqué le pouvoir de Juillet; nous n'avons rien détruit de ce qu'il avait édifié. Quand nous sommes montés à l'assaut, c'était pour combattre les républicains qui dominaient depuis quatre mois, et qui, on leur rendra cette justice, n'avaient fait aucun bien nulle part. Nous ne renversions donc qu'un mauvais gouvernement. La société n'aurait pas plus souffert de nous qu'elle ne souffrait de lui, et nous aurions eu les honneurs et les places qu'il possédait. C'est ce qui vous explique et l'énergie de l'attaque et la vigueur de la défense.

DÉMOC. Fort heureusement, nous sommes restés maîtres du champ de bataille.

TONS. Oui; et pour vous, vous avez bien fait. Quant à nous, je ne dis pas *quant à moi*, puisque les mouvements d'en haut ne me regardent plus, je parle au nom de mon parti; nous attendons une autre occasion.

DÉMOC. Vous serez reçus comme vous l'avez été.

TONS. L'avenir en décidera. J'espère pour moi qu'il viendra un temps où nous l'emporterons.

VAT. Comme nous-mêmes nous croyons au retour du régime monarchique.

AFFRE. La volonté de Dieu sera faite. N'essayons pas de la prévoir ou de déterminer d'avance ce qu'elle amènera. Mais, pour revenir au point que j'ai réservé tout à l'heure, il me semble que vous faites bien bon marché de la justice et de la morale. On croirait à vous entendre que tout se réduit en ce monde à battre ses ennemis, et que le bandit est justifié, parce qu'en me prenant ma montre ou ma bourse, il m'a tué ou blessé à ce point que je ne puisse ni remuer ni parler.

TONS. Monseigneur, il y a une distinction à faire entre les rapports d'homme à homme, qui sont réglés par la morale, et les rapports de peuple à peuple ou de parti à parti, qui sont le motif des mouvements politiques. Sans approfondir

ici la question, tout le monde fait une différence entre l'individu qui vous dérobe un bijou, et celui qui se réunit à d'autres pour s'assurer des droits ou ce qu'il appelle ainsi.

AFFRE. Ce dernier me paraît le plus coupable; car les ruines qu'il entraîne sont, la plupart du temps, bien plus cruelles.

TONS. C'est vrai; mais ce n'est pàs d'après cela qu'on le juge quand il est vaincu; et lorsqu'il est vainqueur, tout le monde lui donne raison.

AFFRE, DÉMOC. C'est un peu fort.

TONS. Rappelez-vous les exemples que j'ai donnés tout à l'heure! Ou mieux encore, voyez ce qui a lieu pour les traités entre les gouvernements les mieux assis. Si l'un des contractants est mécontent de la convention jurée, il y manque, et de là une guerre; et quand la guerre est engagée, qui décide du droit, si ce n'est la victoire?

VAT. C'est positif malheureusement.

TONS. Prenons un exemple qui sera, je le crois, goûté de M. Démoc. Les États-Unis forment aujourd'hui un État puissant que bien des gens regardent comme l'idéal des gouvernements républicains.

DÉMOC. C'est mon sentiment, je l'avoue.

TONS. Cet État, cependant, n'est pas en réalité aussi parfait qu'il nous le paraît de loin. Des dissentiments intestins se manifestent depuis quelque temps et pourraient, dans un avenir peu éloigné, aboutir à des guerres sanglantes. Les intérêts du Sud ne s'accommodent pas toujours avec ceux du Nord. Des gens bien instruits de l'état des choses croient pouvoir annoncer dans dix ans, dans vingt ans peut-être, la séparation de ce vaste corps.

DÉMOC. Ce serait un affreux malheur et pour l'Amérique et pour les républicains du monde entier; heureusement, rien ne le fait prévoir jusqu'ici.

TONS. Je ne discute pas ces questions; mais, heureuse ou

malheureuse pour l'Europe, supposons cette scission arrivée. Qu'est-ce qui décidera du droit entre les deux partis, si ce n'est la force?

DÉMOC. Les séparatistes seraient toujours infâmes pour avoir détruit cette admirable union républicaine, ce modèle de tous les peuples.

TONS. Ce sont là des mots, citoyen Démoc. Le gouvernement de Washington vous paraît en ce moment représenter en Amérique le rôle que vous tenez aujourd'hui en France, et vous condamnez ceux qui l'attaquent : je n'attendais pas moins de vous. Pour moi, ces séparatistes sont là-bas ce que les socialistes sont ici. Je les approuve donc du fond du cœur, et ne fais pas plus de cas de votre blâme que de vos opinions républicaines. Maintenant, qui décidera entre nous? La victoire, et la victoire seule.

DÉMOC. Et l'opinion des honnêtes gens.

TONS. Perdez donc, au moins ici-bas, ces illusions enfantines. Est-ce qu'il y a en politique, et surtout dans les moments de lutte, une opinion spéciale aux honnêtes gens? Nous ferez-vous croire que tous les hommes vertueux sont d'un côté et les coquins de l'autre ? Je rougis, en vérité, de vous voir recourir, pour la défense de votre cause, à de telles pauvretés. Les opinions, soyez-en bien certain, dépendent des intérêts, et les intérêts sont réglés par le succès des armes. Si la guerre éclate un jour entre les deux parties des États-Unis, on verra sans doute les journalistes, les avocats, les politiques de café, tous les oisifs des villes, raisonner chacun selon son opinion, pour prouver les uns que les séparatistes ont raison, les autres qu'ils ont tort. Peines perdues. La question sera décidée non par des principes de morale, mais par le canon; et quand la victoire aura parlé, vous verrez tous les dissidents abandonner petit à petit leurs opinions anciennes pour se rapprocher de l'idée triomphante. Voilà ce que l'histoire nous montre, non pas aujourd'hui seule-

ment, mais à toutes les époques. Est-ce que le Portugal ne s'est pas séparé de l'Espagne? Est-ce que, il y a quelques années, la Grèce ne s'est pas séparée de la Turquie? Est-ce que les États-Unis eux-mêmes ne se sont pas soustraits à la domination anglaise? Au moment de la lutte, il se trouvait sans doute des théoriciens pour les blâmer; quand ils ont eu réussi, s'est-il élevé contre eux une seule voix? Ne me parlez donc plus ni de raison, ni de justice, quand une fois la lutte est ouverte. La force seule est toute-puissante alors; je ne saurais accepter d'autre décision.

AFFRE. Vous pouvez avoir raison en fait, quoique assurément ni les principes ni le droit n'y trouvent leur compte. Je ne saurais approuver, pour moi, des succès qui ne sont dus qu'à la force; et je prie Dieu de tout mon cœur que la France, éclairée par tant de pertes, se repose enfin de ces agitations insensées où, toujours la proie d'ambitieux pervers, elle paye de son sang et de sa fortune la satisfaction de leur convoitise et de leur vanité.

LE 4 MAI 1849[1].

L'Assemblée législative. Pan ! pan !

L'Assemblée constituante. Qui frappe ?

La Lég. C'est moi, la Législative de 1849.

La Const. Comment, déjà ! Il n'est pas temps encore. Citoyen président, ne faites pas ouvrir.

La Lég. Mais c'est aujourd'hui dimanche, vous ne siégez pas.

La Const. N'importe ; j'ai jusqu'à minuit pour vivre : on ne m'ôtera d'ici que morte.

La Lég. Laissez-moi du moins visiter les lieux.

La Const. Non ! non ! Citoyen Marrast ; maintenez vos droits et les nôtres. La Législative ne peut entrer que demain.

La Lég. Pour vous enterrer, soit ; mais je suis à la porte et ne m'en éloignerai point : j'y attendrai l'heure de votre trépas.

La Const. Quelle tyrannie ! Ne pas me laisser mourir tran-

1. Ce dialogue, dont la date est marquée dans le titre, a pour objet l'examen de cette question : si les institutions politiques ont de la force par elles-mêmes, ou si elles n'ont pas plutôt besoin de l'appui des hommes chargés de les exécuter. L'erreur commune des réformateurs, quand ils ont imaginé une convention qui les satisfait, c'est de croire que cette convention une fois acceptée se maintiendra d'elle-même, et régira les peuples pendant l'éternité ; tandis qu'il n'y a pas de constitution actuellement existante qui ne soit attaquée par les mécontents et renversée, si elle n'est vivement défendue par ceux qui l'aiment ou en profitent.

quille! Tourmenter mes derniers moments! Mais, malheureuse! avez-vous ce droit-là?

LA LÉG. Si j'ai ce droit! Assurément, et j'en ai bien d'autres encore.

LA CONST. Il est vrai que je n'ai rien mis dans la Constitution qui défendît à nos successeurs de nous assiéger *in articulo mortis*.

LA LÉG. Quand vous l'auriez mis dans la Constitution, vous savez qu'on ne respecte pas toujours les volontés des mourants.

LA CONST. Qu'entends-je! Quoi! la Constitution ne vous lierait pas! Vous la fouleriez aux pieds!

LA LÉG. Je ne dis pas cela. Mais vous, une fois défunte, qu'est-elle, votre Constitution, sinon une lettre morte dont tous les pouvoirs qui viendront après vous feront ce qu'ils voudront?

LA CONST., *se signant*. *Vade retro, Satana!* Ce qu'il y a de plus vénérable au monde ainsi traité par une assemblée nationale! Où est le respect pour la loi qui l'a fait naître.

LA LÉG. Ne parlez pas de respect pour les lois antérieures. Ces lois, vous et les vôtres ne les avez pas respectées en Février; on ne les avait pas respectées en 1830, ni en 1814, ni au 18 brumaire, ni en 1792, ni à aucune autre époque. Ainsi voulussions-nous briser violemment votre œuvre, les autorités ne nous manqueraient pas. Mais je ne parle pas ici de cette rupture violente; je n'entends qu'un examen philosophique; je veux dire que, vous morte, votre Constitution ne vaudra plus que par notre pitié; que si nous l'attaquions, elle s'évanouirait comme un fantôme nocturne, aux premiers rayons du jour.

LA CONST. *Bone Deus!* entendre à mon lit de mort prononcer de tels blasphèmes! N'y a-t-il donc plus rien de sacré parmi les hommes? Non pas même ce que nous avons voulu et fait, nous sortis du suffrage universel!

LA LÉG. Mais, ma bonne, ce n'est pas là une raison contre moi. Je suis issue de la même origine. Le suffrage qui m'a fait naître a même été bien plus libre et plus sincère que le vôtre, puisqu'il ne s'exprimait pas sous la pression de vos abominables commissaires qui furent l'horreur de la France et la honte du gouvernement provisoire. Il a surtout été plus légitime. Car enfin vos électeurs, par qui étaient-ils investis du droit de vous nommer? Par Ledru-Rollin et cinq ou six consorts. Les nôtres, au contraire, l'ont été par vous; et, sans vous flatter, vous valez toujours mieux et vous représentez plus de droits véritables que quelques députés parjures à leurs serments, que quelques piliers d'estaminet portés au pouvoir par le coup de main d'un millier de bandits.

LA CONST. Quelle que soit notre origine à l'une et à l'autre, notre œuvre à nous, c'est la Constitution, et il faut la respecter.

LA LÉG. Qu'est-ce que c'est que la Constitution ?

LA CONST. C'est la loi constitutive de l'État, je veux dire celle qui le constitue tel qu'il est.

LA LÉG. Sans doute; et si nous la changeons, l'État sera constitué autrement. Ces naïvetés ne méritent pas d'être débattues.

LA CONST. Oui; mais qui dit *Constitution* suppose une loi qu'on ne peut pas modifier sans certaines formalités.

LA LÉG. Il en est de même de toutes les lois qui ne sont pas essentiellement transitoires, ou qui ne portent pas dans leur texte l'époque précise où elles cesseront d'être en vigueur.

LA CONST. Mais nous avons déterminé les formalités à suivre et le temps nécessaire avant qu'on y change rien.

LA LÉG. Certainement; mais si nous changeons l'ordre ou l'époque de ces formalités....

LA CONST. Vous oubliez que c'est la Constitution.

LA LÉG. Ah! vous radotez, ma vieille, et revenez à ce que nous avons dit tout à l'heure. La Constitution est une loi, une loi comme une autre; quand elle ne convient plus aux mœurs ou aux besoins d'une nation, on la change, et tout est dit.

LA CONST. Non, une Constitution ne se change pas comme cela.

LA LÉG. Comment donc se change-t-elle?

LA CONST. D'après une formalité établie.

LA LÉG. Je le sais bien; vous venez de le dire, et je l'ai accordé. Eh bien! nous annoncerons quelque temps à l'avance les formalités et le temps nécessaire.

LA CONST. Non, non. La Constitution est plus qu'une autre loi.

LA LÉG. Qu'est-ce que c'est donc?

LA CONST. C'est la loi d'où toutes les autres tirent leur origine et leur force.

LA LÉG. Qui est-ce qui dit cela?

LA CONST. C'est moi qui le dis.

LA LÉG. Mais vous n'existez plus, ou du moins vous n'existerez plus demain. Vous avez beau le dire aujourd'hui, demain personne ne le pensera.

LA CONST. Ah! mon Dieu! tout est perdu.

LA LÉG. Non, rien n'est perdu ici qu'une chimère. Vous croyez faussement qu'une Constitution est quelque chose de particulier, d'existant, pour ainsi dire, par soi, et à quoi l'on ne peut toucher qu'avec des précautions infinies. C'est une erreur. La Constitution n'est qu'un mot par lequel on représente la loi politique dont on suppose que toutes les autres dérivent. Vous comprenez bien que le nom qu'on lui donne ne fait rien à la nature de la chose, et que quand on l'appellerait *statut*, *règlement*, *principe*, *base législative*, sa valeur serait toujours la même dès qu'elle servirait de fondement aux autres lois.

LA CONST. Mais on a toujours donné au mot *Constitution* un sens plus élevé que vous ne le dites ici.

LA LÉG. Point du tout. On y a toujours vu la loi fondamentale, celle d'où toutes les lois politiques doivent sortir, à laquelle elles doivent se conformer. Que si l'on y a attaché quelquefois le sens d'une plus grande stabilité, cela vient, non de l'idée même, mais de la forme du gouvernement. Car, dès qu'il y a plusieurs pouvoirs reconnus, et indépendants les uns des autres, une constitution, c'est-à-dire une loi votée d'accord ou acceptée par tous, lie également tous les contractants. C'est ce qui avait lieu en effet sous l'empire de la Charte, qui était aussi une constitution, quoiqu'elle n'en prît pas le nom.

LA CONST. Oui, mais elle n'émanait pas du suffrage universel.

LA LÉG. Ne nous écartons pas, s'il vous plaît, et ne mêlons pas à la question actuelle celle de la valeur relative des fondateurs. Je dis seulement que la Charte avait une raison de durée et de stabilité dans la pluralité des pouvoirs. Il fallait pour la changer que le roi, les pairs et les députés fussent d'accord. C'étaient, en quelque façon, les puissances contractantes : aucune d'elles ne pouvait modifier la Charte à son profit que les autres ne réclamassent et ne maintinssent ce qui était.

LA CONST. Où voulez-vous en venir?

LA LÉG. Vous, au contraire, vous n'avez admis qu'un pouvoir : c'est l'Assemblée législative. Quand celle-ci aura parlé par sa majorité, d'où diable voulez-vous que vienne l'opposition ?

LA CONST. Du peuple.

LA LÉG. Le peuple n'est pas intervenu directement dans l'acceptation ni la révision de la Constitution. A quel titre interviendrait-il dans sa défense ?

LA CONST. Il interviendra pour soutenir l'œuvre de ses mandataires.

LA LÉG. C'est nous qui les sommes aujourd'hui, et nous savons mieux que vous ce qu'il veut.

LA CONST. Malheureuse! vous allez donc briser mon ouvrage?

LA LÉG. Mais non, pas du tout: nous ne le briserons que si nous croyons qu'il y ait à le faire un intérêt réel. Seulement, si nous en venons là, c'est vous qui nous aurez mis à l'aise.

LA CONST. Moi, grand Dieu! et comment cela ?

LA LÉG. En ne comprenant pas, malgré ce que l'on vous a dit, que le moyen d'assurer votre œuvre, c'était d'établir plusieurs pouvoirs qui pussent se contre-balancer, s'opposer l'un à l'autre; et borner ainsi dans l'intérêt de la durée des institutions, l'action souvent trop rapide ou même fantasque d'un pouvoir unique et sans contrôle.

LA CONST. Cela ne se pouvait pas: c'eût été imposer des limites au suffrage universel.

LA LÉG. Vous prétendez bien en avoir imposé d'autres pour le temps et les formalités.

LA CONST. Mais nous étions assemblée constituante.

LA LÉG. Toujours la même chanson. Toutes les assemblées élues et souveraines le sont au même titre que vous. Où sont les cahiers qui vous donnent le droit de constituer? où sont ceux qui nous l'ôtent ?

LA CONST. Les colléges électoraux avaient été convoqués pour cela.

LA LÉG. Convoqués par qui? par ce qu'il y avait de moins respectable en France, et qui était le plus loin d'avoir à cet égard le moindre droit. Mais n'insistons pas là-dessus. Supposons qu'en effet le gouvernement provisoire ait eu le droit de convoquer, de différer, d'ajourner les colléges; et qu'enfin ceux-ci aient pu par leurs élus faire une constitution : expliquez-moi comment le gouvernement provisoire aurait pu du même coup enlever le pouvoir de constituer aux colléges électoraux à venir.

LA CONST. Leur enlever ce droit, qu'entendez-vous par là ?

LA LÉG. C'est clair, à ce qu'il me semble ; le droit de constituer vient-il du pouvoir qui convoque, ou du suffrage universel ?

LA CONST. Du suffrage universel, sans contredit.

LA LÉG. Que me parlez-vous alors du décret de convocation, et de l'objet qu'il exprime? Si c'est l'énoncé même de cet objet qui fait le droit des électeurs à se donner une constitution, il dépendra du gouvernement qu'on ne change jamais celle qu'il a une fois donnée ; il lui suffira de ne pas convoquer les colléges pour cet objet. Si au contraire, comme vous l'avouez, ce droit est inhérent à la généralité des électeurs, qui peut l'empêcher dans six mois, dans six semaines, de constituer l'État autrement que vous ne l'avez fait l'année dernière.

LA CONST. Mais nous avons décidé que la Constitution ne serait revue qu'au bout de trois ans ; jusque-là les électeurs ne peuvent être convoqués pour cela.

LA LÉG. Mais vous oubliez que le pouvoir des électeurs leur vient d'eux-mêmes, et non pas de ceux qui les convoquent. D'ailleurs, en cas de besoin, nous les convoquerions ; nous vaudrions toujours mieux que vos auteurs.

LA CONST. Quoi ! vous vous exposeriez à une nouvelle élection, après ce qui nous est arrivé.

LA LÉG. Nous n'aurions pas même besoin de cela. Il suffirait d'ouvrir dans toutes les mairies des registres où l'on répondrait par *oui* ou par *non*, si l'on veut nous reconnaître le droit de constituer à notre tour. N'est-ce pas ainsi qu'on a su du peuple français s'il voulait que Napoléon fût empereur : et vous vous rappelez quel fut le résultat.

LA CONST. Attendez donc au moins les trois ans que nous avons déterminés pour cette grande et solennelle épreuve.

LA LÉG. Je ne dis pas que je ne les attendrai pas. Je ne débats ici que la question de principe. Quand vous avez fait la Constitution, j'accorde que vous aviez le droit de la faire,

et qu'il fallait y obéir tant que vous aviez le pouvoir en main. Ce que je ne saurais vous accorder, c'est le droit de lier vos successeurs. En vain dites-vous qu'ils ne sont liés que pour trois ans. Un principe ne s'accommode pas de ces limites posées arbitrairement. Si vous aviez le droit de nous lier pour trois ans, vous aviez aussi bien celui de déclarer qu'on ne toucherait pas à votre Constitution avant vingt ans, trente ans, un siècle. Si vous ne pouviez pas assigner justement un si long terme, je vous défie de me trouver une bonne raison pour le terme beaucoup plus court de trois ou cinq ans.

La Const. Il n'y en a qu'une seule; c'est que ce terme est lui-même très-court.

La Lég. Cela veut dire en bon français que vous avez compté sur notre patience pendant ce temps-là; et que vous ne l'auriez pas espérée s'il se fût agi d'un plus long délai. Je ne suis pas éloigné de le penser comme vous : mais où est l'idée de droit là dedans? et de quoi vous plaindriez-vous si nous jugions opportun d'anticiper sur le terme que vous avez fixé ?

La Const. Ah ! je vois bien que c'est fait de moi; et que l'assemblée qui me succède ne me respectera guère. Haïe et honnie partout comme je l'étais, je ne pouvais retenir mon pouvoir : et maintenant que je le sens m'échapper avec la vie, je regrette de ne m'y être pas cramponnée plus longtemps comme le voulaient quelques-uns des miens.

La Lég. Mourez donc en paix, pauvre femme : ce ne sont pas nos actes qui sont à craindre pour vous : c'est le jugement de la postérité qui commence dès ce moment, et qui vous accusera sans doute d'avoir semé dans votre patrie les germes des discordes et des malheurs de toute sorte.

LES QUATRE SOUVERAINS[1].

NAPOLÉON. C'est un hasard bien heureux qui réunit ici les quatre derniers souverains de la France. Que ne donnerait-on pas sur la terre pour nous tenir ainsi tous ensemble ne fût-ce qu'un quart d'heure? Nous qui avons ici du temps de reste, profitons-en pour nous entretenir à cœur ouvert de nos gouvernements et des vues générales qui nous dirigeaient. Que dites-vous de ma proposition, mes nobles successeurs?

LOUIS XVIII. Je l'accepte volontiers, et avec d'autant plus de plaisir qu'étant le seul de nous quatre qui soit mort sur le trône, j'ai quelque raison de croire que mon système a été le meilleur.

LOUIS-PHILIPPE. Ce n'est pas absolument une raison. Les circonstances ont pu être différentes. Si j'en avais voulu croire le maréchal Bugeaud et faire après la bataille un petit coup d'État, je ne serais certainement pas mort en exil.

1. Ce dialogue, de peu de temps postérieur au coup d'État du 2 décembre 1851, a été composé à la fin de 1856. On verra facilement que je n'ai pas du tout songé à y glorifier tel ou tel système politique. Je n'ai pensé qu'au dialogue même et au caractère des interlocuteurs, tel que je me le représente, chacun d'eux disant ce qui lui semble le mieux expliquer et justifier ses vues ou ses actes. Je n'ai de même été animé d'aucune intention critique envers l'un ou l'autre de ces souverains, quoique je sois bien loin d'aimer également leurs gouvernements. Je ne suis ni avocat, ni juge; simple rapporteur, je n'ai pas autre chose à dire que ce qui me semble la vérité; en sorte que les critiques, quand il y en a, sont faites dans l'intérêt de celui qui parle, et non dans le sens de mon opinion, que j'ai tâché au contraire de ne pas laisser apercevoir.

CHARLES X. Les coups d'État sont dangereux : j'en ai fait un qui ne m'a pas réussi.

NAP. J'en ai fait un, moi, auquel j'ai dû et ma puissance et ma renommée. Mon neveu vient aussi d'en exécuter un qui ne lui a pas nui ; et peut-être ne s'en tiendra-t-il pas là. Les coups d'État ont du bon.

LOUIS XVIII. Oui, à la condition du succès : toutefois comme ce ne sont que des moyens exceptionnels ; que nous parlons ici de nos systèmes de gouvernement, et que qui dit *système*, entend un ensemble d'actes ou de moyens dépendant d'une seule façon de considérer les choses, nous devons, je crois, mettre les coups d'État de côté, et nous apprendre seulement avec franchise, sans vanité comme sans fausse modestie, et sans mauvaise humeur contre les hommes, ce que nous avons surtout prétendu faire. Vous nous avez précédés dans la carrière, illustre empereur des Français ; vous avez naturellement la parole.

NAP. J'y consens. Avant tout, cependant, convenons de quelques points sans lesquels on serait exposé à mal juger des intentions et des actes. Il me paraît évident que la morale et la politique sont deux choses très-différentes. Les idéologues que je n'aimais pas, comme vous le savez, voulaient qu'elles se confondissent. En cela ils n'ont prouvé, ce me semble, que leur profonde incapacité. Je reconnais qu'un gouvernement affermi et tranquille doit tendre à rapprocher l'une de l'autre ; mais il ne dépend pas toujours de lui de le faire. C'est alors la morale qu'il faut sacrifier ; et il est injuste plus tard de louer ou de condamner le souverain d'après les règles ordinaires de cette science.

CHARLES. C'est à cause du duc d'Enghien que vous parlez ainsi.

NAP. Je n'y pensais pas, mais j'accepte l'exemple[1]. L'enlè-

1. Voyez dans les *Mémoires du comte Miot*, ou dans l'*Union* du mardi 15 juin 1858, les raisons donnés par Napoléon de cette résolution.

vement et la condamnation de ce prince a été un acte tout politique, une sorte de coup d'État. Ce n'est pas d'après sa conformité avec les principes de la justice ordinaire qu'il faut l'apprécier ; c'est comme tous les actes de ce genre, d'après leur utilité présente pour celui qui les fait, un peu d'après le bien ou le mal qu'ils font à la population, et beaucoup d'après le succès.

L. Ph. A tous ces égards, je crois que vous n'avez jamais eu à vous applaudir de cette condamnation. J'avoue du reste que le public juge généralement les coups d'État selon les principes que vous venez de poser.

Louis. C'est pour cela que nous n'avons pas à les discuter ici, et que nous pouvons les accepter au moins provisoirement. Mais sur quoi vous fondez-vous pour séparer ainsi la politique de la morale ?

Nap. Sur cette raison bien simple que ce sont deux choses différentes. La morale règle les relations entre les hommes par des considérations abstraites de justice ou de bien public. La politique n'est pas seulement un ensemble de principes spéculatifs : c'est surtout la pratique du gouvernement des peuples ; et là dedans, comme dans toute action, le premier élément, c'est sans contredit la puissance d'agir. Or, cette puissance, il faut la prendre où elle est, c'est-à-dire dans les individus gouvernés, où elle se trouve sous forme de passions et de sentiments, les uns bons, les autres mauvais. La morale, c'est tout simple, ne s'adresse qu'aux bons ; la politique doit profiter des seconds comme des premiers. Quoi donc ! on excitera contre moi les mauvaises passions du menu peuple, et je ne pourrai pas employer les mêmes armes contre mes ennemis ! Allons donc ! c'est un métier de dupe que vous proposez là, et je n'en ai pas l'habitude. Aussi j'ai laissé dire, et n'ai jamais écouté les idéologues. Mes modèles ont été les rois ou les reines habiles qui ont gouverné jusqu'ici dans des circonstances un peu difficiles ; et qui tous

ont fait ce que les moralistes condamnent, dissimuler, diviser pour régner, susciter des haines ou des querelles qui nous soient avantageuses ; irriter les préjugés nationaux, étouffer la vérité quand elle nous est contraire, etc. Tout cela est-il bien moral? non, assurément ; mais c'est politique, cela me suffit.

Louis. Soit : ici, du moins, on ne se plaindra pas que vous ayez caché votre jeu. Cette franchise, du reste, vaut mieux, entre nous s'entend, que les détours infinis de la rhétorique et ses façons de dissimuler ou de dénaturer les choses. Mais cette distinction n'est pas tout ce que vous vouliez nous faire admettre.

Nap. Non. Un autre point très-important encore, c'est que, de quelque manière qu'un peuple soit gouverné par un seul homme qui a sa responsabilité royale, impériale, consulaire ou dictatoriale, il est toujours plus heureux que quand il obéit à des meneurs ou à des bavards, sous quelque nom qu'ils se déguisent, États généraux, Assemblée constituante, Assemblée législative ou Convention nationale.

L. Ph. Je l'accorderai volontiers, avec cette restriction toutefois que le souverain n'aura pas la manie de la guerre : car s'il est entraîné, dans un pays comme la France, à lever et à faire périr tous les ans trois cent mille hommes, le mal produit par cette fureur peut dépasser celui qui naîtrait des troubles et de l'inconstance d'une république.

Nap. Une république vous donnerait aussi bientôt la guerre, et de plus, elle ruinerait vos finances, votre industrie, votre commerce. Je crois mon assertion incontestable ; et j'y tiens d'autant plus, que dans les circonstances graves, elle ne nous laisse pas balancer sur le parti à prendre. L'intérêt bien entendu de la nation, se confondant toujours avec le nôtre, c'est nous-mêmes et notre sûreté que nous devons considérer uniquement ; et cette concentration de toutes nos pensées sur ce seul objet est une garantie pour l'État comme pour nous.

L. PH. Je n'ai pas eu autant que vous cette confiance inébranlable.

NAP. C'est vrai ; vous avez hésité quand il fallait agir. Aussi qu'a-t-on vu ? Le roi des Français obligé de fuir, sa famille dispersée, et la France ruinée, jusqu'à ce qu'un autre relevât ce pouvoir que vous aviez laissé tomber.

L. PH. Je ne dis pas non : mais la conduite opposée est sujette à d'autres inconvénients. Rappelez-vous ce qui vous est arrivé au passage de l'Elster. Vous aviez donné l'ordre de faire sauter le pont quand notre dernier peloton se retirerait de Leipsick [1]. A peine fûtes-vous passé, vous, empereur des Français, que le feu fut mis aux poudres, et le pont sauta, laissant à la merci des ennemis soixante pièces de canon attelées et douze mille hommes [2].

NAP. Ce n'est pas par mon ordre.

L. PH. Je me plais à le croire : mais bien des gens, vous ne l'ignorez pas, vous ont accusé d'avoir ainsi sacrifié, sans remords, une partie de l'armée à votre sûreté personnelle. Encore une fois, je ne veux pas croire à une action aussi odieuse et qui n'est pas prouvée. Convenez du moins que votre opinion sur l'importance personnelle du souverain donne quelque probabilité à l'accusation de vos ennemis.

NAP. Je l'avoue ; et néanmoins je persiste dans ma proposition, en l'appliquant même à l'exemple que vous citez. Je crois que mon salut importait plus à la France que celui des douze mille hommes qu'une imprudence et non ma volonté a livrés ainsi sans défense à une armée supérieure. Cette perte était locale et temporaire ; celle de l'empereur pouvait être et eût été probablement le soulèvement de tous les mécontents en France, l'agitation des partis, la guerre civile, et finalement la ruine du pays.

1. Fain, *Manuscrit de* 1813, t. I, p. 440.
2. Fain, *Manuscrit de* 1813, t. I, p. 449.

LOUIS. Je crois la proposition très-vraie; et les preuves historiques s'offriraient en foule, s'il le fallait; mais dans tous les cas, ce n'est pas à nous de la contester; ainsi, passons outre, et exposez-nous votre système de gouvernement.

NAP. Mon système? il est bien simple. C'est d'être toujours le plus fort; et si nous voyons que cet avantage va nous échapper, de le ressaisir par tous les moyens quels qu'ils soient.

CH. Qu'entendez-vous pour un gouvernement, par *être le plus fort*.

NAP. J'entends qu'il puisse faire tout ce qu'il veut sans éprouver jamais de résistance sérieuse. C'est la position que je m'étais faite d'abord et que j'ai maintenue en France pendant mon empire; et je crois que c'était la seule bonne.

L. PH. Très-bien; mais les engagements antérieurs, et en particulier les serments....

NAP. Rappelez-vous la distinction que nous avons faite tout à l'heure de la politique et de la morale; nous faisons ici de la politique : n'y mêlons rien d'étranger.

LOUIS. J'y consens; seulement ce pouvoir absolu, tout le monde l'obtiendra-t-il? Vous citez votre exemple, et vous avez raison; mais vous succédiez à un régime de licence et de crimes dont tout le monde était si las, qu'on s'est reposé avec bonheur dans les bras du despotisme. Quand je suis arrivé, c'est le despotisme dont on se plaignait : il fallait bien promettre et donner la liberté.

NAP. La promettre, oui; la donner, c'est autre chose. La grande habileté eût été de se réserver quelque prétexte pour retirer d'une main ce que l'on offrait de l'autre.

LOUIS. Expliquez-vous. Quand une constitution donnée sous ce nom, ou sous celui de *charte*, limite la puissance du souverain, peut-on immédiatement la violer? Et, sans compter même l'immoralité d'un manque de foi, puisque nous laissons ici la morale de côté, ne met-on pas contre soi l'opi-

nion de tous les honnêtes gens? et par là, ne perd-on pas plus qu'on n'espérait gagner?

NAP. En hésitant, vous reculez, comme on dit, pour mieux sauter. Votre frère l'a bien fait voir. Mais il ne s'agit pas ici de violer sa parole, il faut l'éluder au moment favorable et le plus tôt possible, et, s'il se peut, avec assez d'adresse pour que tout le monde vous approuve.

CH. Donnez-nous, je vous prie, un exemple.

NAP. Je le veux bien; et j'en prendrai un que nous pourrons juger avec une parfaite impartialité, car aucun de nous n'y est intéressé : c'est la Constitution de 1848, qu'un ministre voulait modifier en 1850 pour ce qui tenait aux élections. Son projet dans son article 8 la violait ouvertement par les scrutins successifs qu'il proposait, puisqu'elle portait dans son article 30 : « L'élection des représentants se fera par département et au *scrutin de liste*. » La proposition y substituait un scrutin de ballottage. Je n'insiste pas sur l'impossibilité de faire voter, comme on le voulait, pendant trois dimanches consécutifs, des hommes occupés de travaux indispensables; mais n'est-il pas évident qu'ici la liste n'est plus rien du tout, qu'on l'épure de plus en plus, et que la Constitution est foulée aux pieds?

CH. Eh bien! c'est un coup d'État.

NAP. Oui, c'est un coup d'État maladroit, tandis qu'on peut le faire adroitement et gagner beaucoup plus sans rien risquer. Notez qu'alors l'Assemblée législative avait en main tous les pouvoirs, au moins en principe. Vous ne doutez pas qu'elle ne désirât se les perpétuer, c'est-à-dire, en cas de besoin, se renommer elle-même, en dépit des électeurs. Or, comment y parvenir malgré l'article 24, qui déclarait le suffrage universel? Rien n'est plus aisé, vous allez le voir.

On peut d'abord parier qne sur mille personnes, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf au moins croyaient que cet article augmentait seulement le nombre des électeurs; il fallait

crier bien haut et faire comprendre qu'il changeait en même temps leurs droits et leurs devoirs ; car ce qui était autrefois le privilége était devenu le droit commun, et s'il est toujours permis de renoncer au premier, il ne l'est jamais d'abandonner le second : de sorte que ce n'est pas assez d'écrire que le suffrage est universel, il faut qu'il le soit réellement dans les limites que trace la loi électorale, sans quoi la Constitution elle-même est violée dans sa lettre et dans son effet. C'est là le point capital de la question ; c'est aussi celui de ma thèse, et je vous prie de me suivre attentivement.

On avait proposé de contraindre les électeurs par la violence, de les assujettir à une amende, peut-être même à la prison. Tous ces moyens tyranniques auraient échoué certainement contre l'apathie des hommes, la difficulté du transport, ou les nécessités impérieuses de la vie.

Ce n'est pas ainsi qu'il fallait procéder. Rappelons-nous que, dans un gouvernement constitutionnel, tout est fiction légale, c'est-à-dire convention ; qu'il suffit qu'une chose soit convenue et déclarée par l'organe du pouvoir établi pour qu'à l'instant même, elle ait toute la vérité que comporte une institution politique. Cela étant, il fallait proclamer, une fois pour toutes, que tous les électeurs inscrits votaient ou étaient censés voter ; qu'ainsi le chiffre des bulletins était légalement égal à celui des électeurs reconnus ; et qu'après le relevé des votes déposés, l'Assemblée législative, existante au moment de la votation, se substituait à tous ceux qui s'étaient abstenus, et portait sans division tous ces suffrages absents sur les personnes qu'elle jugeait les plus convenables. Après cette décision seulement, la votation était complète, la majorité réelle, et l'élection définitive.

Par là, bien évidemment, l'Assemblée devenait maîtresse à peu près absolue de toutes les nominations ; et notez cependant que le texte de la Constitution demeurait intact. Selon l'article 30, l'élection se fait au *scrutin de liste*. Partout

ce sont des listes; nulle part il n'y a ballottage. L'article 24 n'est pas moins observé. Le suffrage est *direct* et *universel*: direct, car il n'est pas à deux degrés; universel, car tout le monde a légalement voté. Ceux qui s'abstiennent sont censés remettre leurs pouvoirs, et à qui le remettent-ils? A la seule autorité qui, d'après les articles 20, 34 et 68, représentait essentiellement le peuple français. Quoi de plus naturel à la fois, de plus facile et de plus sage?

Les opposants peuvent-ils se plaindre? Non, évidemment; car il dépend toujours d'eux d'aller voter pour leur candidat, s'ils en ont un, ou contre celui qu'ils prévoient que l'Assemblée nommera, s'ils ne sont pas d'accord avec elle.

Cette interprétation des articles de la Constitution, bien que contraire à l'intention des fondateurs, est donc tout à fait conforme au texte. Elle l'explique même d'une manière libérale; car on n'a pas prétendu confisquer le droit de suffrage au profit d'une minorité organisée. Elle est enfin dans les précédents de l'Assemblée constituante elle-même, qui, pour l'élection de président, se substituait, par l'article 47, non-seulement aux électeurs qui s'étaient abstenus, mais même à la majorité des votants, s'ils n'étaient pas au moins deux millions s'accordant sur un seul nom. Quoi qu'il en soit, comme il n'y a jamais aux élections la moitié des électeurs, au moins dans les campagnes, l'assemblée en fonction disposait, à vrai dire, des votes de toute la France, et se perpétuait légalement pour peu qu'elle en eût le désir.

Ch. Mais c'est le renversement absolu et des principes, et des croyances, et de la foi jurée. Comment! le suffrage universel est la base de votre constitution, et vous l'escamotez!

Nap. N'employons pas ici ces termes déplaisants. Les masses ne peuvent pas gouverner. Quand la Constitution les appelle à ce qu'elles ne peuvent pas faire, il faut bien, d'une façon ou d'une autre, que le gouvernement le fasse pour elles; si les électeurs sont peu nombreux, qu'il s'en em-

pare ; si le suffrage est universel, qu'il le dirige. C'est là une nécessité absolue ; et dans ce sens, si vous tenez à conserver le mot, convenez que tout gouvernement constitutionnel est, plus ou moins, un escamotage.

CH. Mais non, je ne le crois pas.

LOUIS. Mais si fait, mon frère ; c'est ce que, à une époque déjà bien éloignée, ni vous, ni notre frère Louis XVI, vous n'avez voulu comprendre. On sait où cela vous a menés, lui en 1793, vous en 1830. Dans un gouvernement, il n'y a de réel que l'action de ceux qui gouvernent et celle des gens qui les attaquent. Tout le reste est fiction. Cette fiction, on est quelquefois obligé de s'y soumettre, parce qu'enfin notre force matérielle vient du nombre de nos adhérents, et que ceux-ci sont assez simples pour croire que des phrases écrites sur un chiffon de papier leur donnent une certaine influence sur les actes et le gouvernement de l'État. Mais malheur au prince qui prendrait tout cela pour une vérité ; qui croirait, par exemple, que parce qu'on a fait une déclaration des droits de l'homme, tous les hommes ont aussitôt les droits qui y sont compris et n'en ont pas d'autres.

CH. Ainsi quand vous avez donné la charte.....

LOUIS. Quand j'ai donné la charte, je répondais à un vague besoin du peuple français, ou au moins de ceux qui se donnent pour le peuple français ; mais quand, par l'article 74, j'astreignais moi-même mes successeurs à jurer, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la charte présente, je ne croyais pas pour cela que cette charte fût éternelle. Je mettais un article à l'adresse des bonshommes politiques, c'est-à-dire de la presque totalité de la nation : pour moi, je ne m'en embarrassais guère.

CH. Mais, mon frère, vous ne m'avez jamais dit cela.

NAP. Il y a des choses qu'on ne dit pas, et que les habiles comprennent. Nous parlions tout à l'heure du suffrage universel, le *dada* des songe-creux français depuis 1789. C'est pour

moi, vous n'en doutez pas, un préjugé et une utopie ; mais c'est une utopie puissante, et qui, à défaut d'un droit reconnu, peut être fort utile. J'ai saisi le moment pour en tirer avantage ; d'abord lorsque je me fis nommer consul, et surtout quand, par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, je me fis donner le titre et la dignité d'empereur. Vous savez que, sur ma proposition, trois millions et demi de suffrages contre deux mille cinq cents à peine prononcèrent que la dignité impériale était héréditaire dans ma famille. Considérez, je vous prie, qu'en invoquant le suffrage universel, je le confisquais à mon profit ; car, dans ce système qui attribue aux citoyens le droit imprescriptible de changer leur gouvernement et de nommer leur chef, le vote de 1804 ne pouvait lier ni celui de 1805, ni, à plus forte raison, ceux des années suivantes. Les électeurs de cette époque dérobaient donc d'un seul coup et m'immolaient le droit de toutes les générations à venir. Appelez cela, si vous le voulez, un escamotage, j'y consens ; mais, d'une part, on n'a escamoté qu'une chimère et un non-sens ; d'une autre part, on l'a fait dans l'intérêt de cette immense population qui ne comprend rien aux questions politiques, et que les ambitieux et les bavards agitent sans cesse afin de l'exploiter. En troisième lieu et enfin, il n'est pas possible qu'il en soit autrement. Le pouvoir, dans la réalité, ne se donne ni ne se délègue jamais : c'est toujours quelqu'un qui s'en empare ; et quand ensuite le peuple approuve ce qui s'est fait, c'est exactement comme si vous consentiez à la chute de votre maison quand elle est renversée par la foudre ou par le canon.

Louis. C'est l'exacte vérité. On a beaucoup disserté sur l'origine du droit de souveraineté. Il n'y en a qu'une : c'est la force ; et le vers de *Mérope* est incontestable :

> Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

Notez seulement que quand je dis la *force*, je prends ce mot

dans le sens le plus général : force physique, force morale, force des circonstances, force de l'opinion, etc. ; je n'en exclus aucune. Le suffrage universel est une force en un instant donné; l'instant d'après, il n'est plus rien. La légitimité en est aussi une à son heure et en son lieu. L'habileté consiste à profiter de l'occasion pour affermir son pouvoir et se maintenir au milieu des résistances et malgré les efforts de nos envieux ou de nos ennemis.

NAP. Très-bien : et cette habileté se réduit selon moi à être le plus fort, c'est-à-dire à avoir une administration active, une police bien faite, une armée nombreuse et surtout dévouée.

LOUIS. Vous en parlez comme un général qui a fait de longues campagnes et qui, s'il a épuisé le pays, s'est fait au moins une garde prétorienne sur laquelle il peut compter. Il n'en est pas de même d'un prince goutteux qui arrive au trône au milieu des circonstances les plus difficiles, à l'âge où la plupart le quittent ; qui ne peut se fier sur l'affection de personne, et qui, un an à peine après son retour, se voit abandonné de tout le monde, sur le seul bruit que son prédécesseur a retrouvé son armée, et attiré à lui les maréchaux mêmes qui m'avaient promis de le combattre.

NAP. Soit, mais alors comment remplacer la force?

LOUIS. Par la patience et l'adresse; la patience en ce sens qu'un gouvernement s'affermit en général par cela seul qu'il dure ; l'adresse, en détournant les idées de la nation de la vue du trône sur des objets moins élevés comme peuvent être des portefeuilles ministériels. Vous reconnaissez là mon système qu'on avait appelé d'un nom assez caractéristique la *bascule*. Et en effet, on a dit quelquefois pour expliquer certains mouvements populaires qui prenaient des dimensions considérables : « La France s'ennuie. » Il y a du vrai dans ce mot. Un prince habile doit faire en sorte que son peuple ne s'ennuie pas au point de se révolter par une sorte

de récréation. J'occupais les Français avec mes virements ministériels; et je restais tranquille.

Nap. C'est ce que j'ai parfaitement compris ; mais permettez-moi de vous dire qu'il n'y a pas beaucoup de grandeur dans cette conduite, et que c'est un triste rôle pour un roi, de livrer constamment ses ministres en se tenant soi-même à couvert. Ainsi agit le chasseur quand il a dérobé les petits d'une tigresse. Quand la mère a reconnu sa perte, et qu'elle s'élance furieuse pour retrouver ses petits, le voleur n'a d'autre moyen de lui échapper, que de laisser tomber de distance en distance, les tigrillons qu'elle reporte successivement à sa tanière. C'est la conduite d'un dénicheur de merles, plutôt que celle d'un vrai chasseur qui doit affronter et combattre le danger. Croyez-vous qu'il soit bien glorieux de sacrifier ainsi à tour de rôle tous ceux qui vous ont servi ?

Louis. La réponse est facile. La véritable grandeur d'un roi, c'est de rendre son peuple heureux, de développer chez lui la liberté, le commerce, l'industrie ; de lui donner cette tranquillité sans laquelle il ne peut y avoir que de la misère, et du désespoir. Tout le monde sait ce qu'a été mon règne à cet égard ; et, permettez-moi de vous le rappeler, c'est surtout par la comparaison qu'on en a faite avec le vôtre, qu'on en apprécia exactement et la majesté et le bonheur. A côté de cette grandeur véritable, et que l'histoire ne peut que confirmer, il y en a une autre tout extérieure qui frappe les yeux de la multitude. C'est une grandeur théâtrale, fort méprisée des philosophes, mais que le menu peuple admire et respecte profondément ; c'est celle qui, le poing sur la hanche ou la main sur la garde de son épée, prend constamment des airs de matamore, et semble pourfendre le genre humain. Je ne blâme pas assurément ceux qui, pour se grandir, ont recours à ce moyen. Il me suffit d'établir qu'il ne fait pas la grandeur réelle d'un monarque, et que des moyens un peu

différents, accompagnant la grandeur réelle que j'ai définie tout à l'heure, ne la détruisent pas du tout.

NAP. Je vous l'accorde volontiers.

LOUIS. Pardon, je n'ai encore répondu qu'à une partie de l'objection : laissez-moi répondre au reste. Vous trouvez fort vilain de sacrifier ceux qui m'ont servi : mais dites-moi donc ce que fait de ses troupes un général, même lorsqu'il est empereur des Français. Il les envoie se faire massacrer où il ne veut pas aller lui-même; et Dieu sait en quelle quantité, et souvent pour quel résultat il fait périr ses bataillons. Rappelez-vous ce que vous disiez vous-même à Lutzen et à Bautzen, lorsqu'après une journée entière de carnage, et une victoire si chèrement achetée, ne pouvant pas même vous emparer de l'arrière-garde ennemie, vous vous écriiez : « Ces gens-là ne me laisseront pas un clou [1]. » Convenez de bonne foi qu'à estimer la grandeur réelle des choses, mon jeu valait exactement le vôtre : et quant à ses effets, il était infiniment moins coûteux.

NAP. Je ne le nie pas : mais quand ce serait une erreur populaire, j'avoue que je ne contemple pas, sans un certain orgueil, ces preuves d'une puissance irrésistible.

LOUIS. Je ne vous laisserai pas cette satisfaction. Les rodomontades ne me semblent excusables que quand on est assez fort pour n'avoir jamais à baisser le ton. Rien ne me paraît au contraire plus méprisable qu'un fier-à-bras, obligé de faire le plongeon devant un ennemi qu'il craint d'offenser. L'homme modéré qui plie ou s'incline quand l'adversaire est plus fort que lui, est dans la condition commune de l'humanité, il ne mérite aucun blâme : celui qui, comme Ajax, a défié les dieux, et qui, au moment périlleux, oublie tout ce qu'il a dit et subit, malgré ses grimaces, les conditions les plus dures, n'est-il pas bien au-dessous du premier ?

1. Fain, *Manuscrit de* 1813, t. I, p. 421.

NAP. A quel propos me dites-vous cela ?

LOUIS. C'est que votre histoire est pleine de ces soubresauts. Nous vous voyons passer de l'extrême forfanterie à des soumissions étonnantes. Rappelez-vous cet article inséré par Esménard et sur votre ordre, dans le *Journal de l'empire*, contre l'ambassadeur de Russie. Aussitôt après que par cette attaque vous eûtes satisfait votre mécontentement, la pensée vous vint que cela pouvait vous brouiller avec l'empereur Alexandre. Comment éviter cette querelle ? Ce fut le pauvre Esménard qui paya les pots cassés, il fut exilé en Italie. Est-ce là pour vous un acte bien honorable?

Plus tard les souverains alliés, comptant déjà de nombreuses et importantes victoires, vous proposaient des conditions très-acceptables ; vous les rejetiez avec mépris, vous répondiez : « L'ennemi eût-il son quartier général au faubourg Saint-Antoine, le peuple français ne renoncera jamais à la Belgique[1]. » Quand les ressources vous ont manqué, vous. proposiez vous-même des conditions bien plus humiliantes que les alliés à leur tour ne voulaient plus vous accorder. Est-ce là une grandeur bien admirable?

Vous disiez aussi, soit en 1813, soit quand la guerre fut engagée après votre retour de l'île d'Elbe, que comme tous les Français généreux, vous aimeriez mieux mourir que de vous soumettre si l'on voulait vous dicter des conditions[2]. Est venue la bataille de Waterloo. L'occasion était belle pour justifier par un trépas glorieux ces paroles si fières. Vous avez laissé ce rôle aux autres, à votre garde qui est morte pour vous et n'a pas voulu se rendre : Vous, vous n'y êtes pas mort et vous vous êtes rendu.

Je ne rappelle pas ces faits pour vous en faire le reproche. Je veux seulement répondre une fois pour toutes à cette accusation portée souvent contre nous et que vous avez

1. Fain, *Manuscrit de* 1813, t. I, p. 96.
2. Fain, *Manuscrit de* 1813, t. 1, p. 395.

répétée tout à l'heure, d'avoir manqué de grandeur ou de majesté ; oui, si vous entendez cette majesté guindée et d'emprunt, cette grandeur qui consiste dans les bravades et l'affectation de sentiments exagérés ; celle-là nous l'avons toujours repoussée comme indigne d'un roi, quoiqu'elle puisse exciter l'admiration du populaire. Mais quant à cette grandeur calme, sereine et vraiment royale, qui ne considère que la justice et ne cherche pas à imposer ses volontés par la force, nous l'avons toujours désirée et conservée; nous ne croyons pas qu'elle ait été le moins du monde entamée par des changements de portefeuilles.

L.-Ph. Assurément, sire ; c'est par là que les Bourbons se sont généralement distingués ; c'est aussi par là que j'ai tâché de vous ressembler et de me montrer digne de ma race.

Nap. Soit ; J'ai peut-être eu tort de regarder comme essentiel à tous ce qui avait été une des nécessités de ma position. Que voulez-vous ? nourri comme je l'ai été dans la plus bavarde et la plus fanfaronne des républiques, il a bien fallu en prendre le ton et les manières.

L.-Ph. J'y consens ; mais ce sera là, si l'on conserve les textes et les phrases, ce qui jettera quelque ridicule sur votre histoire.

Nap. Du ridicule! que voulez-vous dire?

L.-Ph. Pardon si cette expression vous blesse; mais il est impossible de lire aujourd'hui, sans impatience, quelques mots de vous ou de vos plus dévoués serviteurs. On vous voit à regret prendre dans vos lettres, dans vos bulletins, dans vos proclamations le ton d'un rhéteur ampoulé, chercher la phrase à effet, barder d'hyperboles et de métaphores un style haché, prétentieux, antithétique.

Méditez-vous une invasion en Russie. Vous exposez votre plan de campagne en écrivant dans vos bulletins : « la Russie attaquée au cœur va dégarnir ses extrémités. » Vous

prenez et faites prendre cette locution pour argent comptant. Malheureusement il arrive tout le contraire de ce que vous aviez annoncé : les Russes n'ont pas défendu Moscou, loin de là, ils l'ont brûlé ; et vous restez avec votre immense armée en proie aux horreurs d'un hiver rigoureux, dans un pays sans ressources. Que de braves gens vous avez vu disparaître ! que d'espérances se sont évanouies ! Au milieu de ce désastre, au moins, vous ne perdez pas votre phrase ; une simple négation la sauve : Nous lisons dans vos bulletins : « La Russie, attaquée au cœur, n'a pas dégarni ses extrémités. »

Vous écriviez à Murat à la date du 16 janvier 1813, à cause de quelques inquiétudes qu'il vous donnait : « Je suppose que vous n'êtes pas de ceux qui croient que le lion est mort. Si vous faisiez ce calcul, il serait faux [1]. » Murat a-t-il jamais cru que vous fussiez un lion véritable? S'il ne le croyait pas, s'il vous regardait comme un homme très-puissant à une certaine époque, mais dont la force commençait à décliner, n'est-il pas bien puéril de lui écrire que vous êtes encore ce lion bien vivant ; lorsque précisément ses incertitudes, ou si vous l'aimez mieux, sa trahison vous ont prouvé qu'il ne le croit plus.

NAP. J'avoue que j'aurais mieux fait de parler ou d'écrire plus naturellement.

L.-PH. Ce défaut allait plus loin que vous ne croyez. Vos agents, vos fonctionnaires, vos dignitaires, s'étaient si bien façonnés à l'imitation servile du maître, que tous parlaient, comme vous, par antithèses et par métaphores, un langage pompeux et vide ; ils croyaient avoir sauvé la patrie quand ils avaient enchâssé une grande image dans une phrase ronflante. Le Sénat vote par exemple une levée extraordinaire de deux cent quatre-vingt mille hommes ; et la France ré-

1. Fain, *Manuscrit de* 1813, p. 65.

pond par tous les organes qui peuvent parler pour elle, c'est-à-dire par les corps constitués et les journaux auxquels vous laissiez la parole : « Non, il ne sera pas flétri ce trône, ce trône sur lequel tant de grâces siégent à côté de tant de génie [1]. » Comment près de trois cent mille hommes avec cette phrase-là ne seraient-ils pas heureux de quitter la France et de verser leur sang.

Quand vous étiez obligé de vous retirer devant les alliés qui vous pressaient de toutes parts, le rhéteur Fontanes vient dire au Sénat que « sur l'étroit chemin où tant de défections éclatantes ou de sourdes trahisons resserraient votre marche et gênaient vos mouvements, des trophées ont encore signalé votre retour [2], » et tout le monde s'en va content et heureux de cette image conquérante, quelle que soit d'ailleurs la mauvaise fortune que vous éprouvez réellement.

De même quand vous rentrez en France, harcelé et battu par vos ennemis, on admire complaisamment les quatre-vingts drapeaux envoyés devant vous à l'impératrice sans penser qu'on vous en a pris bien davantage [3]; et que c'est d'ailleurs un pauvre dédommagement pour celui qui est en train de perdre son dernier écu.

En un mot, autant cette lutte dernière au moment où votre fortune va se détruire, est en soi attachante et dramatique, autant les mots faux et exagérés dont vous et les vôtres avez pailleté les événements, excitent chez nous un sentiment pénible.

NAP. Vous pouvez avoir raison au fond ; mais c'était pour moi un moyen nécessaire.

L.-PH. Je n'insiste pas ; toutefois, si cela est exact, ce que vous nous avez dit du principe de votre gouvernement n'é-

1. Fain, *Manuscrit de* 1813, t. II, p. 459; voyez aussi le *Moniteur* d'octobre et novembre 1813.

2. *Moniteur* du 28 octobre 1813. Fain, *Manuscrit de* 1813, t. II, p. 480.

3. Fain, *Manuscrit de* 1813, t. II, p. 480.

tait pas complet. Vous n'avez parlé que de la force ; il y avait évidemment autre chose, je veux dire ces poses théâtrales et ces discours ampoulés, triste apanage des gouvernements révolutionnaires et hâbleurs. Si réellement vous ne pouviez pas répudier ces formes nauséabondes que vous aviez héritées de la république, c'est que la force dont vous vous vantez était moins réelle qu'apparente. Au reste, laissons débattre cette question aux historiens : nous ne parlons ici que des systèmes de gouvernement; et c'est à vous, mon prédécesseur, de nous entretenir du vôtre.

CH. J'en formulerai aisément le principe en un seul mot : retour au passé, autant qu'il était possible.

NAP. Quoi ! vous vouliez ramener les trois ordres, la dîme, les droits seigneuriaux, les maîtrises, les jurandes, le droit coutumier ou provincial ! est-ce bien vrai ?

CH. Non, certes, cela n'est pas vrai, dans l'étendue que vous donnez à mon expression. Ma pensée n'allait pas si loin. La révolution a fait de bonnes choses : ce sont celles qui avaient été résolues avant elle, et qui se seraient effectuées sans elle, par le seul accord du roi et des états généraux, si ceux-ci, respectant les vœux de leurs commettants, ne s'étaient pas, dès le principe, déclarés assemblée nationale, et n'avaient pas usurpé les pouvoirs qui ne leur appartenaient pas. Sous l'influence révolutionnaire, le but a été dépassé ; et si l'ancien régime avait ses abus, le nouveau a eu les siens, qu'il était bon de combattre et de réduire. Est-ce par exemple une belle institution que cette garde nationale qui écrase les citoyens et leur fait dépenser en pure perte leur temps et leur argent, pour quoi? pour fournir en cas de besoin des armes aux émentiers, et fraterniser avec eux ? Est-ce aussi quelque chose de merveilleux que ce morcellement indéfini de la propriété, qui met les propriétaires entre les mains des usuriers et des prêteurs à la petite semaine? Quand on aurait opposé une digue à ces abus et à tant d'autres, doutez-

vous qu'on n'eût rendu un vrai service au peuple français et à l'humanité ?

NAP. Je ne le nie pas d'une manière absolue; je crois seulement que c'était bien difficile, et que vous jouiez gros jeu comme l'a prouvé 1830.

CH. 1830 ne prouve rien contre le principe ; il montre seulement que je n'ai pas eu pour faire mon coup d'Etat l'habileté que vous avez déployée dans le vôtre. Je ne suis pas moins persuadé que les changements que je méditais auraient allégé toutes les charges.

NAP. Quels étaient-ils ces changements ?

CH. Je vous l'ai dit en gros ; le retour au passé, autant qu'il était possible. Restauration de la puissance royale, en ce sens qu'elle ne pourrait plus être incessamment battue en brèche, dans les chambres, par des bavards, dans la presse, par des écrivains du plus bas étage; rétablissement d'une aristocratie héréditaire, et par elle, retour à ces grandes et anciennes familles nobles ou bourgeoises, qui étaient l'honneur de la France, et qui ont aujourd'hui presque entièrement disparu ; système général et bien entendu d'anoblissement pour des services de toute sorte rendus à l'État; unions par mariages des familles riches et honorables avec les familles nobles chues en pauvreté; importance nouvelle donnée aux grandes villes de France, pour faire contre-poids à cette puissance absorbante de la capitale, qui se résout en un danger perpétuel pour les gouvernements, à moins qu'ils ne soient assez forts pour mettre à cette ville fantasque et mutine, un baſllon et des menottes; voilà une partie des changements que je voulais faire, qui tous, si je ne me trompe, étaient à l'avantage du peuple français, sinon des bavards et des ambitieux.

NAP. J'en conviendrai d'autant plus volontiers, que moi-même j'ai souvent pensé à des modifications semblables. J'avais peut-être assez de force pour les exécuter. Mais ma

position n'y était pas favorable, et elles auraient tourné contre moi. J'ai dû remplacer l'illustration des grandes familles par les habits brodés de toutes mes administrations ; et cela ne fait pas le même effet ; cela n'a pas surtout la même influence morale.

Louis. J'ai toujours pensé, mon frère, que vous en viendriez là. Je ne dis pas que votre idée ne fût pas bonne : mais elle demandait un praticien plus fort que moi, plus retors que vous. J'en ai écarté indéfiniment l'exécution, et je crois que j'ai bien fait. Vous l'avez entreprise et vous y avez succombé.

Ch. Oui ; mais il ne faut pas juger toujours les choses par le succès. Pouvais-je faire autrement ? Attaqué comme je l'étais et comme l'avait été notre frère Louis XVI par une opposition de plus en plus audacieuse, miné sourdement par les ambitions les plus misérables, ne pouvant compter sur l'affection de personne, ni dans les chambres, ni dans l'armée, ni dans l'administration, je serais tombé quelques jours ou quelques mois plus tard. Il fallait absolument un coup d'État pour changer un peu ces conditions. J'avoue qu'il n'a pas été bien fait : mais il était inévitable.

Nap. Pour ce dernier point, j'en suis persuadé comme vous ; je le suis d'autant plus, qu'en lisant la première ou la seconde Charte constitutionnelle, j'ai dit tout de suite : « Les Bourbons ne pourront jamais tenir avec un pareil régime : je ne leur en donne pas pour six mois. » Vous avez duré, je dois le dire, beaucoup plus longtemps que je ne l'avais cru, et cela fait honneur à votre habileté : mais le coup d'État n'a pas moins fini par devenir nécessaire ; et alors vous avez manqué d'adresse.

Ch. Comment auriez-vous fait à ma place ?

Nap. Je ne puis le dire ainsi à l'improviste. Un coup d'État doit être préparé, et il faut en tenir tous les fils à la main pour en déterminer le moment. Je vous indiquerai seule-

ment un point où vous toucherez au doigt votre insuffisance. Vous vous rappelez cette revue de la garde nationale, où l'on vous demanda le renvoi de vos ministres. Vous avez répondu avec beaucoup de raison, au point de vue de la logique, que vous ne pouviez pas reconnaître un quatrième pouvoir dans la garde nationale parisienne ; qu'elle n'avait pas pour mission de vous imposer des ministres ; et avec plus de raison encore, toujours au point de vue de la logique, vous l'avez licenciée. Mais d'abord la logique n'est pas tout sur la terre. Il faut qu'elle soit comprise ; et en fait, elle ne l'a pas été dans cette circonstance, puisque tout le monde a paru blâmer ce licenciement. C'était à vous ou à vos ministres de l'expliquer assez clairement pour que personne n'hésitât sur ce point. Un mot d'ordre donné à toutes vos administrations, et sévèrement exécuté, eût assurément augmenté votre force. Ce n'est pas tout : la logique du gouvernement voulait, et c'est à quoi vous avez complétement manqué, que la garde nationale parisienne une fois dissoute, rien n'en pût plus subsister, ni en fait, ni en droit. Toutes les armes devaient être reprises ou confisquées : tous les habits défaits, tous les insignes conservés déclarés coupables et punis de peines sévères. Il eût été bon même que la condamnation en masse de la garde nationale fût prononcée et dans les termes les plus accablants par un tribunal disciplinaire où seraient entrés ses principaux chefs, et où on lui aurait reproché sa félonie sans aucun ménagement. Ainsi détruite et dans son ensemble par le licenciement, et dans ses membres par la suppression des armes et des habits, et dans l'estime publique par un jugement motivé ou des poursuites contre les meneurs, la garde nationale ne serait pas en 1830 sortie tout armée de dessous terre ; elle ne se serait pas dressée contre vous avec toute son ancienne force et les armes que vous lui aviez imprudemment laissées.

Ch. Vous avez raison. Vous vous entendez aux coups d'État mieux que moi qui ai cru que cela marcherait tout seul, et

TAYLOR INST. OXFORD

n'ai pas même renoncé à une partie de chasse arrêtée quelques jours auparavant, lorsque la couronne me tombait de la tête et que mon trône était renversé.

L.-Ph. Hélas! oui, sire, cette partie de chasse en un tel moment nous a fait bien du tort : je dis *nous;* car bien que j'aie paru profiter de votre chute, vous êtes aujourd'hui bien convaincu que je n'ai pris votre place ou celle du duc de Bordeaux que contraint et forcé.

Ch. Je le sais et vous en sais gré ; et je regrette que le parti légitimiste n'ait pas reconnu la nécessité de votre position. Il n'aurait pas ajouté l'appoint de sa considération à la puissance dissolvante d'une opposition qui tendait à la république.

L.-Ph. Oh! les légitimistes boudent toujours, ils n'agissent pas : et quoiqu'ils forment assurément un parti considérable, et surtout honorable, ils seront éternellement dupes et victimes dans les révolutions [1]. J'aurais été bien aise de les avoir pour moi; mais je savais parfaitement que quand ils me minaient, c'étaient eux-mêmes qu'ils détruisaient; que la république avec laquelle ils s'entendaient en apparence les écraserait aussitôt qu'elle serait la plus forte. Cela n'a pas manqué. Elle a supprimé tous les titres nobiliaires, et alors on a pu voir combien il eût mieux valu m'appuyer que me combattre.

Louis. Cela est vrai. Mais laissons-là les récriminations ; et dites-nous quel a été votre système de gouvernement. C'est tout ce qui nous importe.

L.-Ph. Je l'ai caractérisé moi-même par le nom de *Juste-Milieu* que tout le monde lui a volontiers donné comme moi.

Nap. C'est là un mot qui ne dit rien : il n'y a pas à propre-

1. Voyez dans les journaux du 6 décembre 1857, l'arrêté ministériel qui frappe la *Presse* d'une suspension de deux mois. Je n'ai ni à louer ni à blâmer les idées exprimées par M. Peyrat. Mais ce qu'il dit des légitimistes est parfaitement juste.

ment parler, de milieu en fait de gouvernement : ou plutôt tout gouvernement se trouve, quoiqu'il fasse, entre des excès opposés, qui ne sont pas eux-mêmes fixes ni déterminés. N'étais-je pas, par exemple, à ne considérer que la puissance, un milieu entre la dictature absolue et le pouvoir de la branche aînée ? Mes successeurs n'ont-ils pas été un milieu entre moi et vous ? N'étiez-vous pas ce milieu vous-même entre eux et la république qui vous a succédé ? Tous ces milieux-là étaient-ils justes ? ou ne l'étaient-ils pas ? Je suis porté à croire que chacun d'eux l'a été en son temps : et alors le vôtre ne se distinguant par rien d'essentiel, c'est un mot pur et simple, et qui n'a pas de sens.

L.-Ph. Je ne le défendrai pas. Ce mot me représentait assez bien la règle de conduite que les Latins avaient formulée par ces mots *in medio virtus*. Mais au fond, mon système était de me tenir dans la stricte légalité, de ne rien entreprendre en dehors du droit et des formes reconnues par la Constitution que j'avais juré de défendre. C'est ce sentiment qui m'avait fait dire que la Charte serait désormais une vérité ; et en fait, elle l'a été, quoique l'opposition m'ait bien souvent reproché d'y substituer ma volonté ou celle de je ne sais quelle camarilla.

Nap. Vous voyez par là que de quelque façon qu'on s'y prenne, il est difficile d'obtenir l'approbation de tous, et cela confirme ce que je disais tout à l'heure qu'il faut être d'abord convaincu de notre bon droit et du besoin urgent que le peuple a de nous.

L.-Ph. C'est possible ; mais enfin, avec mes idées, j'ai duré dix-huit ans, et je puis dire que la France n'a jamais été si heureuse que sous mon règne.

Louis. Excepté peut-être sous le mien et sous celui de mon frère. Mais comment n'avez-vous pas résisté quand quelques mauvais drôles, car je ne saurais dire autrement, vous ont attaqué ?

L.-Ph. D'abord j'avais soixante-quinze ans, ce qui est un âge peu propre à l'action. Mais surtout je ne voulais pas, à la fin de ma carrière, faire couler le sang pour soutenir une puissance que je n'avais ni recherchée, ni aimée. J'étais monté au trône sans coup férir, je voulais le quitter de même.

Louis. Très-bien, si c'était une propriété particulière que vous voulussiez laisser piller par des bandits; mais c'était un fidéicommis dont vous ne deviez pas abandonner la garde. La France vous avait confié son honneur et sa fortune. Croyez-vous être absolument hors de reproche, quand vous dites aux premiers venus : « Les voilà, faites-en ce que vous voudrez; je m'en lave les mains? »

L.-Ph. Je ne nierai pas que la suite vous a donné complétement raison; je n'ai peut-être pensé qu'à ma tranquillité et à la satisfaction de ma conscience, qui me faisait reculer devant l'effusion du sang.

Nap. Par suite de cette malheureuse confusion de la politique avec la morale. J'ai agi tout autrement au 13 vendémiaire, et j'ai sauvé la France; et pourtant, je ne me dissimulais pas que les sectionnaires avaient raison au fond, et que cet abominable décret de la Convention, qui obligeait les électeurs à choisir au moins les deux tiers des élus parmi les membres actuels de l'assemblée, était la plus odieuse usurpation que se fût jamais permise un corps de législateurs. Mais il n'y avait pas à balancer, et je ne balançai pas.

L.-Ph. Votre neveu a fait à peu près la même chose au 2 décembre. Vous ne doutez pas que ceux qui combattaient alors contre lui, et qui sont morts dans les rues de Paris pour la République et l'Assemblée législative, ne fussent dans le parti de la vérité et du droit.

Nap. Du droit précédent, sans doute; mais la victoire du président a créé alors un droit nouveau et leur a donné tort, comme cela arrive toujours. Quant à vous, vous n'aviez pas

même cette distinction à faire : le droit était pour vous, aussi bien que la force, et vous avez renoncé à l'un et à l'autre, mal à propos selon moi.

Louis et Ch. Selon nous aussi.

L.-Ph. Je n'appellerai pas de votre condamnation, puisque vous êtes unanimes. Je me borne à rappeler qu'ayant, pendant dix-huit ans, maintenu la paix non-seulement en France, mais dans l'Europe entière; ayant obtenu toutefois des succès militaires, et qui pourtant ne coûtaient qu'un petit nombre d'hommes; ayant supprimé de fait la peine de mort en matière politique, j'ai mieux aimé descendre du trône que de manquer, pour m'y maintenir, à la règle de toute ma vie. Il aurait mieux valu pour moi, pour ma réputation, peut-être pour ma famille, que le coup de feu dirigé sur moi près de Fontainebleau m'atteignît et m'enlevât au milieu de mes succès. Dieu ne l'a pas permis. J'espère au moins que ma renommée ne sera pas ternie par ce qu'on ne peut, après tout, me reprocher que comme une bonté excessive. Je vous dirai même qu'à choisir entre ma défaite et votre victoire sur les marches de Saint-Roch, j'aime mieux ma défaite; mais je ne prétends pas que votre jugement s'accorde avec le mien.

Nap. Et vous avez raison; je ne saurais déployer une résignation aussi stoïque lorsqu'il s'agit d'une couronne. Vous avez vu, dans ma dernière lutte, quelle a été ma conduite. La France était épuisée d'hommes et d'argent, et les armées ennemies resserraient toujours de plus en plus autour de moi ce cordon menaçant qui m'enveloppait de toutes parts. Mais je n'abandonnais ni mes espérances, ni l'assurance qui m'avait si bien réussi. « Français, un dernier effort, leur disais-je dans ma proclamation aux départements; j'appelle ceux de Paris, de la Bretagne, de la Normandie, de la Champagne, de la Bourgogne et des autres départements au secours de leurs frères de la Lorraine et de l'Alsace. A l'aspect

de tous ces peuples en armes, l'étranger fuira ou signera la paix[1]. »

CH. Et a-t-il fui, ou a-t-il signé?

NAP. Il n'a fait ni l'un ni l'autre. Malgré mon appel, je n'ai pu entrer en campagne qu'à la fin de janvier, et je n'avais pas plus de cent mille combattants, tandis que les alliés en avaient au moins six cent mille[2].

L.-PH. Et pour un praticien comme vous, qui avait souvent répété que les gros bataillons usent les petits, la comparaison n'était pas rassurante.

NAP. Non, sans doute; malgré cela, je ne lâchais pas prise; et si la France eût pu fournir encore des armées, si, par un miracle, ses enfants eussent pu tout à coup être des adultes, je les aurais enrégimentés, et j'aurais lutté jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

LOUIS. Oui, c'est ce dont tout le monde était convaincu, et ce qu'on a représenté dans une épigramme sanglante faite contre vous sous la forme d'un court dialogue entre le général Bertrand et l'empereur des Français[3]; et cela montre qu'il y a eu encore entre votre gouvernement et les nôtres une différence considérable dont nous n'avons pas parlé jusqu'ici et qu'il est bon de mentionner: c'est que vous, comme le désigné du suffrage universel ou le représentant du nombre et de la force matérielle, vous avez usé et abusé des ressources de la France; vous avez supprimé toutes les volontés, toutes les actions individuelles pour les absorber dans la conception abstraite d'un gouvernement absolu qui se personnifiait en vous. Nous, au contraire, représentants du droit divin ou quasi-divin depuis plus de huit siècles, ayant oublié et mis de côté le suffrage qui pouvait, dans le principe, avoir établi nos aïeux et répudié, par conséquent, toute idée de force

1. Fain, *Manuscrit de* 1814, p. 28. — 2. *Ibid.*, p. 30.

3. *Acanthologie* ou *Dictionnaire épigrammatique*, publié en 1817, sans nom d'auteur, par Fayolle, au mot *Buonaparte*, p. 42.

brutale ou de nombre, nous nous regardions plutôt comme les administrateurs que comme les maîtres de la nation; nous avons économisé ses hommes comme ses finances; écarté ces guerres générales et interminables qui détruiraient le genre humain, si la lassitude et le malaise ne les arrêtaient un jour; fait fleurir le commerce et l'industrie, et laissé toutefois à chacun la liberté et les garanties que la république avait confisquées, et que vous, son successeur, n'avez jamais rendues que d'une main avare. Je n'entends par là ni louer, ni blâmer aucun des deux systèmes; je veux seulement marquer cette différence parce qu'elle est réelle, et qu'en la supprimant, nous n'aurions plus du tout l'exacte connaissance de ce qui s'est fait.

NAP. Vous avez raison. Quant à la question si cette différence est à votre avantage ou au mien, elle dépend d'une autre que je n'ai pas envie de traiter, mais qu'on peut formuler ainsi : « Par quoi les hommes, à les prendre en général, se laissent-ils le mieux conduire, par les bons conseils ou par la force? par la raison et la douceur ou par la coaction ? Autrement dit, à qui obéissent-ils le mieux, d'un souverain qui les écoute, qui compatit à leurs peines et, au besoin, se sacrifie pour eux, ou de celui qui impose sa règle, force tout le monde à s'y soumettre et, au besoin, sacrifie sans hésiter tous les opposants? » Résolvez cette question comme moi, et vous aurez l'explication de toute ma conduite.

L.-PH. En la résolvant comme nous, vous aurez l'explication de la nôtre.

NAP. Oui; mais vous êtes tombés; et moi, qui n'ai cédé qu'à la force étrangère, vous voyez que, bien loin de baisser, je me relève sans cesse. Mon souvenir est en honneur chez toutes les nations. Mon nom seul est une puissance, et suffit à renverser des républiques que tous vos efforts n'ont pu empêcher de s'élever sur vos ruines.

LA SAUTEUSE [1].

L'aventure du jeune Brander mérite d'être connue. Il avait terminé d'assez bonnes études dans un de nos colléges ; puis ayant suivi les cours d'une faculté des lettres, il avait obtenu le grade de licencié. Maintenant qu'allait-il faire ? Il avait quelque aisance, et pouvait choisir entre les occupations agréables qui se partagent les hommes ; mais son goût l'entraînait vers l'histoire. Seulement à quelle école appartiendrait-il ? C'était là ce qui l'embarrassait beauconp. Il vit en songe une fée amie de sa mère qui le touchait de sa baguette, en lui disant : « Va, vois et juge; » et au même instant, il fut transporté dans une galerie sur les murs de laquelle se développait le corps d'une vaste bibliothèque. Les divisions de cette immense collection portaient toutes en inscription et comme enseigne le mot latin *Acta* que nous traduisons en français par *Les faits*. Ces faits étaient probablement relatés dans les nombreux volumes rangés sur les rayons : et jusque-là il n'y avait rien qui pût exciter l'attention de Brander.

Mais au fond de la galerie où il était le seul étranger, il voyait trois femmes. Une d'elles au maintien grave, à la figure austère, et revêtue de la robe antique, était assise devant une table ; elle semblait occupée à augmenter le nombre des volumes déjà recueillis ; car elle écrivait incessamment sous la

1. Cette thèse, sur ce qu'on appelle souvent la *Philosophie de l'histoire*, a été écrite en juin 1854.

dictée ou d'après les conseils d'une autre femme qui se tenait debout auprès d'elle. Celle-ci, d'une beauté aussi sévère que la sienne, et couverte d'un costume analogue, tenait à la main un miroir où les faits venaient se peindre avec exactitude. Elle se penchait de temps en temps vers sa compagne et semblait lui dicter ce qu'elle avait vu, et que l'autre enregistrait aussitôt.

Auprès de ces deux femmes, il y en avait une troisième, véritable contraste des deux autres ; aussi agitée que celles-ci étaient tranquilles, elle ne pouvait pas rester en place. Ses yeux d'une mobilité extraordinaire erraient çà et là sans se fixer jamais sur rien. Son visage à chaque objet nouveau changeait de couleur ou de forme, reflétant ainsi tous les sentiments qui l'animaient. Elle avait un costume bigarré pareil à celui de ces muses folâtres que Boèce nous peint au commencement de sa *Consolation*. Sur les franges se lisaient, autant du moins que le permettait son agitation continuelle, les mots *système*, *hypothèse*, *opinion*. Bien plus, il y avait sur le parquet un certain nombre de boules étiquetées, l'une *religion*, l'autre *politique*, celle-ci *monarchie*, celle-là *démocratie*, cette autre *socialisme*, d'autres encore *progrès*, *dépérissement*, etc. : et la grande occupation de la femme paraissait être de sauter de l'une sûr l'autre, et de s'y tenir debout et en équilibre. Elle accomplissait d'ailleurs ce fatigant et difficile exercice avec une agilité et une adresse qui tenait du prodige. Faisant rouler la boule où elle était perchée jusqu'à cette personne qui écrivait sans cesse, elle lisait les mots nouvellement tracés, levait les épaules d'un air de mépris, et sautait sur une autre boule sans jamais faire de faux pas. Cependant les deux autres femmes, tout entières à leur travail, ne paraissaient pas même s'apercevoir d'un voisinage si remuant, et pour d'autres si incommodes.

Étonné de ce manége, Brander s'approcha de la Sauteuse: « Qui donc êtes-vous, lui demanda-t-il, vous qui voltigez si

légèrement? et quelles sont ces deux femmes qui n'ont pas l'air de penser à vous ?

— Ces deux femmes, répondit-elle? je n'en vois qu'une qui rédige et rédigera jusqu'à la fin des siècles ces interminables volumes. La malheureuse! je ne voudrais pas pour beaucoup être chargée de son travail.

— Je crois qu'en effet il vous conviendrait peu : mais enfin qui est-elle? et qui êtes-vous?

— Ne vois-tu pas que c'est l'Histoire et que je suis sa Philosophie?

— Sa philosophie? qu'est-ce que cela? et que voulez-vous dire? j'ai de la peine à comprendre ce langage. »

Alors la femme au miroir s'approcha de Brander : « Son français, lui dit-elle, te semble extraordinaire, il ne l'est pas plus que ses prétentions. Elle veut dire qu'elle est la *Philosophie de l'histoire*. Nous verrons tout à l'heure ce que ce peut être. Pour moi, je suis la Vérité ; et si cette prétendue Philosophie ne m'aperçoit pas, en voici la raison. » Elle dirigea en même temps son miroir sur la face de ce personnage ; et Brander reconnut que ce qu'il avait pris pour une coiffure, était un bandeau qui ne laissait voir qu'un coin imperceptible des objets. Au même instant toutes les boules crevèrent et s'évanouirent comme des globes de savon ; et la sauteuse perdant enfin l'équilibre, resta étendue par terre. Brander lui tendit la main et la releva. La Vérité la revoyant debout, dit au jeune homme : « Tu peux maintenant l'interroger pendant que je vais surveiller ce qu'écrit l'Histoire. J'inspirerai tes questions pour que tu saches ce que tu veux savoir. Elle-même sera obligée de te répondre sincèrement : d'ailleurs, en cas de besoin, je suppléerai à son silence.

— Je vous remercie, ô Vérité : et maintenant à nous deux, Philosophie de l'histoire. Qu'êtes-vous d'abord, si toutefois vous êtes quelque chose? Avez-vous votre raison d'être dans

la nature même de l'esprit humain? ou n'êtes-vous qu'un produit éphémère d'une imagination malade?

— Tu me fais-là bien des questions à la fois. J'y réponds séparément. Suis-je quelque chose? Oui, je suis au moins une opinion. Ai-je ma raison d'être? Oui, j'ai cette raison dans l'impatience de l'esprit humain qui n'aime pas à voir une multitude de choses analogues sous un lien qui les unisse. Ne suis-je qu'un produit de l'imagination? Ce n'est pas moi, c'est toi qui devras, après m'avoir entendue, décider la question.

— Fort bien, expliquez-moi alors quel est votre objet.

— Rien de plus simple; et tu dois t'en douter d'après ce que j'ai dit tout à l'heure : « En histoire, il y a deux tâches distinctes, deux ordres de travaux que l'ambition de l'esprit humain tente simultanément, mais qui pour le succès, en dépit de notre volonté, vont toujours à la suite l'une de l'autre. La recherche et la discussion des faits, sans autre dessein que l'exactitude, n'est qu'une des faces de tout problème historique. Ce travail accompli, il s'agit d'interpréter et de peindre, et de trouver la loi de succession qui enchaîne les faits l'un à l'autre, de donner aux événements leur signification, leur caractère, la vie enfin, qui ne doit jamais manquer au spectacle des choses humaines[1]. » Tout cela peut se mettre sous la forme d'un problème ainsi posé: Étant donnée une série de faits historiques, les rattacher tous à un même principe, les expliquer par la même cause, c'est-à-dire trouver une hypothèse qui s'applique à peu près à tous, et les réunisse sous une seule vue d'une manière satisfaisante.

— Le problème ne manque assurément ni de beauté ni de grandeur: mais est-il lui-même posé d'une manière raisonnable? Si l'on vous demandait de faire dépendre tous les phénomènes physiques d'un seul principe...?

1. Ces paroles sont de feu Thierry dans les *Récits des temps mérovingiens.* Voyez les Considérations préliminaires, chap. IV, p. 191.

— Oh ! cela serait absurde. Tout le monde sait, et je n'ignore pas moi-même qu'il y a dans le monde physique des forces très-divergentes ou même contraires; que si l'attraction réunit les molécules, la chaleur les écarte; que si la pesanteur agit indifféremment sur toutes les matières, l'affinité chimique les choisit, et ainsi de suite. Ici la vérité est tellement précise, que les fous ou les ignorants peuvent seuls la nier. Nous sommes bien plus à notre aise quand il s'agit des sciences morales.

— Oui, et probablement parce que les éléments en sont moins connus; vous pouvez travailler en tous sens d'autant mieux qu'il n'y a jamais d'expérience précise ou péremptoire qui vous arrête. Mais, dites-moi, êtes-vous d'accord au moins sur vos principes ?

— Non, certes; et c'est pour cela que tu me voyais tout à l'heure sauter si légèrement d'une boule à l'autre. Tu comprends bien que je ne suis moi-même qué la personnification de tous ceux qui font des systèmes historiques, et ma danse perpétuelle ne représente autre chose que leurs opinions plus ou moins bien établies sur les faits qu'ils voient se succéder.

— J'admirais en effet votre adresse à ne pas broncher sur un terrain si mouvant.

— As-tu jamais vu un de ceux qui font des théories historiques hésiter dans ses hypothèses?

— Non, non, je sais qu'il s'y tient bien et que tout l'y confirme. Je suis seulement fâché que pour tant de gens les mêmes faits prouvent des propositions si contraires.

— C'est, interrompit la Vérité, que tous ils ont, comme celle-ci, un bandeau sur les yeux qui ne leur laisse jamais voir que le moindre côté des choses. »

La Philosophie de l'histoire ne répliqua rien. Brander continua de l'interroger: « Votre science, quelle qu'elle soit, est-elle nouvelle?

— Oh ! point du tout : les systèmes peuvent être nouveaux parce qu'ils ne consistent que dans le choix et la combinaison qu'on fait de certains éléments. Mais pour l'idée fondamentale, celle qui nous fait rattacher tous les événements à un principe unique, tantôt à une volonté suprême, tantôt à une nécessité fatale, quelquefois au hasard, elle est aussi vieille que le monde.

— Vous m'étonnez : on regarde souvent Vico comme le créateur de la philosophie de l'histoire.

— On veut dire par là qu'il lui a donné une forme plus savante, ou plus systématique, en distinguant un certain nombre d'âges que parcourait l'humanité, et après lesquels elle revenait à son point de départ pour recommencer sans cesse. Mais au fond, tous ceux qui ont cru que le Destin, divinité sourde et aveugle, ou la Nécessité selon d'autres, ou enfin la Providence, dirigeait les événements de cet univers, ont eu leur système historique, aussi bien que ceux qui croyaient qu'on pouvait modifier les choses par des vœux et des prières. Ce vers [1] :

Humida solsticia atque hiemes *orate* serenas,

et cet autre [2] :

Desine fata deûm *flecti sperare precando.*

bien que du même auteur, expriment très-vivement les deux opinions philosophiques qui se partagent la presque totalité des hommes depuis le commencement des siècles. Les prophètes et les faux prophètes des juifs soutenaient aussi sous le même nom, savoir sous celui de la volonté et des ordres de Dieu, des principes politiques ou historiques tout à fait opposés. Les *Oracles sibyllins* roulent presque entièrement sur cette idée que le peuple juif est malheureux, que le genre

1. Virg., *Georg.*, I, v. 100. — 2. Virg., *Æn.*, VI, v. 376.

humain le sera sans cesse parce qu'il n'a pas obéi aux commandements de la divinité. C'est l'ancienne théosophie juive, qui, comme tu le peux voir, considérée dans son abstraction philosophique, réduit tout à l'action immédiate de la Divinité.

Cette idée prit une forme plus dogmatique et plus savante aux quatrième et cinquième siècles de notre ère, lorsque les vieux Romains désolés de la décadence de l'empire attribuèrent tous les malheurs qui les frappaient à ce qu'on avait abandonné les dieux du paganisme et déserté le Capitole. Le livre de Paul Orose fut composé exprès, à la demande de saint Augustin, pour répondre à cette opinion.

Passons tout de suite aux temps modernes. Bossuet n'a vu dans l'histoire universelle que le progrès du christianisme exécuté sous l'œil et par la volonté de Dieu. Je n'ai pas besoin de te dire que ce point de vue n'est pas celui de Voltaire. D'autres, depuis, ont supposé un autre principe abstrait, par exemple le progrès continu de la civilisation. Mais quelques philosophes bien éloignés de ce sentiment, soutiennent qu'au contraire tout dépérit depuis la réformation: tandis qu'il y en a qui croient la nature de l'homme si essentiellement mauvaise, ou tellement gâtée par le péché, que tous les événements du monde sont le juste châtiment du mal fait autrefois, et dont vous portez la peine.

— Ce sont là, si je ne me trompe, dit Brander, des vues plus poétiques qu'historiques: mais quelle est la vérité là-dedans?

— Ce n'est pas moi qui puis te répondre.

— Non, c'est moi seule, dit la Vérité en s'approchant. Eh bien, il y a dans tous ces systèmes, comme dans toutes les idées morales généralisées, du vrai et du faux. Seulement le vrai y est rare, et le faux y foisonne; et d'autant plus que l'auteur reconnaît un moindre nombre de principes, et cherche à les déterminer d'une manière plus précise.

— O Vérité, je ne saisis pas exactement ce que vous voulez me faire entendre. Expliquez-vous mieux, je vous prie.

— Volontiers. Je remarque d'abord qu'il y a des idées tellement vagues par elles-mêmes qu'aucun fait ne peut ni les confirmer ni les contredire. Ainsi, que Bossuet voie partout l'action divine, tandis que les épicuriens disaient que les dieux ne se mêlaient aucunement du gouvernement du monde, ce peut être une idée philosophique, ce ne saurait être un système, puisque personne ne peut savoir au juste ce que c'est pour la divinité que diriger ou laisser libres les actes humains, et qu'ainsi tous les faits quels qu'ils soient se prêtent également aux deux explications.

— J'avais déjà cette idée, dit Brander: et bien que le *Discours sur l'histoire universelle* doive être lu dans une certaine disposition d'esprit, j'y trouve bien au fond, je n'y ai jamais vu dans la forme ce qu'on appelle aujourd'hui la *philosophie de l'histoire.*

— Tu as raison. Mais si au lieu de ce principe indéfini de l'action de Dieu, un écrivain posait ce principe aussi absolu qu'il est nettement déterminé: « Dans toutes les modifications sociales, les peuples marchent toujours, et sans aucun recul, vers une plus grande liberté politique, » ne faudrait-il pas pour y faire rapporter l'histoire, la violenter en beaucoup d'endroits? N'y a-t-il pas même des faits authentiques qui en prouvent la fausseté? les divers ordres de la Suède remettant tous les pouvoirs entre les mains du roi; le peuple français presque entier applaudissant à la suppression de la république, et acclamant soit le consul, soit le président qui l'en délivre, ne montrent-ils pas où l'on va avec un principe unique et serré, comme celui que je rappelle[1]?

1. Voyez l'exorde du discours de M. Favre, le 6 août 1864, dans le procès des treize. « Quand je mesure du regard la carrière qui a été parcourue par le pays depuis soixante ans, je me demande si la théorie du progrès n'est

— Oui; aussi y a-t-il peu de philosophes qui l'énoncent sous cette forme : presque tous admettent dans la marche des peuples certains points d'arrêt ou de rétrogradation, auxquels ils rapportent naturellement ces faits et d'autres semblables.

— C'est ce que je disais. L'erreur est non-seulement réelle, elle est surtout manifeste et insoutenable quand le principe est précis comme tout à l'heure : quand on y admet des exceptions qui permettent en cas de besoin de le supprimer lui-même ou de le renvoyer à d'autres époques, ce sont alors en réalité deux principes, et l'on se sauve de l'un dans l'autre à la moindre difficulté.

— Je comprends cela parfaitement.

— Ce que l'on fait ainsi avec deux principes, on le fait avec un seul, si celui-ci, au lieu d'être l'expression d'une idée unique et définie nettement, représente une idée complexe, comme serait par exemple celle de la *civilisation*. La civilisation, en effet, comprend tant d'éléments que, quoi qu'il arrive, il sera impossible de dire avec certitude si tel événement lui est favorable ou contraire.

— C'est juste : ainsi je causais dernièrement encore avec un ancien Saint-Simonien, qui regrettait pour lui très-vivement cette époque de 1830 et 1831 où la société, si elle ne jetait pas un bien vif éclat, faisait au moins beaucoup de bruit : et autant que j'en puis juger, façonnait l'histoire à sa fantaisie et selon son intérêt. Son grand cheval de bataille était que ni le bien ni le mal ne sont absolus ; et appliquant cet aphorisme à l'époque de la Terreur, il convenait bien que pour le moment elle avait quelque chose de désagréable et de fâcheux ; mais eu égard au bien que cette expérience devait amener, il soutenait qu'il fallait s'en applaudir, et non s'en plaindre.

pas une cruelle illusion. » Il se console un peu plus loin en se disant que l'état actuel n'est qu'une défaillance passagère.

— Il en parlait à son aise, dit la Vérité, comme quelqu'un pour qui le mal d'autrui n'est qu'un songe. Quoi qu'il en soit, tu comprends comment un de ces prétendus principes peut être si complexe qu'il soit impossible d'y rien distinguer nettement. Or il est remarquable que les hommes habiles qui ont donné dans ces vues philosophiques sur l'histoire et le mouvement de l'humanité, ont eu soin de réunir ou de grouper ainsi plusieurs éléments; ils en ont formé une sorte de faisceau, dont les dards inégaux en grosseur comme en développement, se prêtaient également bien à la représentation métaphorique des faits et surtout à l'élusion des difficultés qu'un esprit sérieux ne manquerait pas d'y faire.

— Expliquez-moi cela, s'il vous plaît, par un exemple.

— Je prendrai cet exemple dans un ouvrage célèbre, fort bien écrit et fort savant. As-tu lu les *Lettres sur l'histoire de France?*

— Par M. Augustin Thierry? certainement; et avec un vif intérêt.

— Cela ne m'étonne pas. Il y a, en effet, sous une forme très-neuve, et en quelque façon dramatique, une science très-solide et des vues de la plus grande justesse. Dis-moi seulement quelle est l'idée dominante dans les premières lettres?

— C'est qu'il n'y a rien de plus absurde que cette espèce d'*unification* par laquelle tous nos historiens considèrent le royaume de France comme formé dès ce temps de Clodion, et la royauté comme renfermée dans la personne d'un seul individu que nous nous sommes habitués à regarder comme un de nos rois[1].

— Ta mémoire te sert bien, reprit la Vérité. Rien n'est plus juste que cette observation; et M. Thierry est absolument dans le vrai, comme un homme qui a profondément et savamment étudié les textes, tant qu'il reste dans la critique

1. *Lettres sur l'histoire de France*, n° 2.

des opinions trop étroites des autres historiens, tant qu'il leur dit : Vous n'admettez ici qu'une seule chose : il y en a mille, et presque toutes vous échappent. Mais M. Thierry lui-même n'arrive-t-il pas à faire un système? N'explique-t-il pas quelque événement grave, par exemple la chute de la seconde race, par une cause, sinon unique, au moins prédominante qui n'a probablement pas eu la force qu'il lui suppose?

— Je sais ce que vous voulez dire. Il croit en effet[1] que les derniers Carolingiens[2] s'étaient aliéné la nation entière parce qu'ils avaient conservé les coutumes et le langage de la Germanie : et qu'il y avait dès ce temps un parti français, presque radicalement gaulois qui, animé d'une sorte de patriotisme mal défini, mais réel, voulait se voir gouverné par un prince indigène, ou au moins descendu d'aïeux si peu connus, qu'on pût le prendre pour franco-gaulois lui-même. C'est là, selon lui, le mouvement populaire qui a porté Hugues Capet au trône : et ainsi la troisième race aurait eu l'avantage d'être essentiellement nationale, au lieu que les autres étaient purement conquérantes. Elle aurait pu et dû faire disparaître de plus en plus l'opposition des vainqueurs et des vaincus, tandis que les deux précédentes non-seulement maintenaient cette distinction, mais en étaient l'expression à son plus haut degré. Est-ce que vous niez tout cela?

— Non, je ne nie pas tout : j'ai commencé par tedire qu'il y a toujours dans ces systèmes quelque chose de vrai : il y en a surtout quand c'est un homme aussi habile, aussi sérieusement instruit que M. Thierry qui parle. Mais enfin les faits sont plus forts et plus certains que les explications qu'on en donne. Les amis de Hugues Capet le firent roi sans doute : mais les Français se déclarèrent-ils immédiatement pour lui? non vraiment : ils soutinrent l'héritier légitime des Carolin-

1. *Lettres sur l'histoire de France*, n° 12.

2. C'est le nom donné par M. Thierry. Nous disons ordinairement *Carlovingiens*.

giens dans la plus grande partie du pays[1]. Ce même Charles de Lorraine s'empara de la ville de Laon en 988; Soissons et Reims tombèrent en son pouvoir et il défit Hugues Capet en bataille rangée en 989. Si son bonheur s'était soutenu, la troisième race n'aurait peut-être pas existé; et alors que serait devenu le système? Adalbéron, évêque de Laon, livra sa ville et avec elle Charles et sa femme à Hugues Capet, qui se trouva ainsi débarrassé du seul représentant redoutable de la seconde dynastie[2]. Mais il est si peu exact que le sentiment national se fût prononcé contre la famille carolingienne, que tout le monde vit avec plaisir, une soixantaine d'années plus tard, le mariage de Hugues, troisième fils du roi Henri I^er^, avec Adèle ou Adélaïde, fille et héritière d'Herbert, comte de Vermandois et descendante de Charlemagne[3]. C'était aussi leur descendance de ce grand prince que les Guises mettaient en avant beaucoup plus tard pour justifier leur rébellion contre les derniers Valois, et se frayer le chemin au trône. Tout cela montre que la seconde race de nos rois n'était pas aussi haïe qu'il plaît à M. Thierry de le dire; et que Voltaire a mieux jugé quand il a écrit[4]: « Ce ne fut point un parlement de la nation qui priva Charles de Lorraine du droit de ses ancêtres, comme l'ont dit tant d'historiens: ce fut ce qui fait et défait les rois, la force aidée de la prudence. » Ce sont en effet là les deux leviers les plus puissants pour établir ou renverser les choses de ce monde. Je suis loin d'entendre par ce mot *prudence,* cette prévision absolue qui n'appartient qu'à Dieu : je veux dire seulement qu'il y a certaines circonstances où un homme a seul la force nécessaire pour tourner

1. *Les Mérovingiens et les Karlovingiens, et la France sous ces dynasties*, t. III, p. 180, année 987.

2. Même ouvrage, p. 182.

3. Même ouvrage, t. III, p. 195, 7^e^ esquisse généalogique de la race carlovingienne. Voyez Hénaut dans son *Abrégé chronol.*, au tableau des enfants du roi Henri I^er^.

4. *Essai sur les mœurs*, etc., chap. XXXVIII.

les événements à son avantage. S'il le fait, s'il profite de sa position pour constituer un ordre de choses assez solide, il est justement nommé prudent et habile. S'il ne le fait pas, ou n'établit qu'une forme de gouvernement éphémère, c'est un imprudent ou un niais. Dans tous les cas, la force matérielle joue là le plus grand rôle, et en même temps qu'elle, le hasard qui a mis dans les mains d'un seul individu la partie active des forces d'un peuple.

— Comment, ô Vérité, demanda la Philosophie de l'histoire, mettez-vous le hasard au nombre des causes efficientes ? Il n'y a pas de hasard dans le monde, et en supposant qu'il y en eût un, il ne pourrait rien produire : car le hasard, n'est que notre ignorance des causes, c'est-à-dire un pur néant.

— C'est ce que je veux dire, répondit la Vérité : Tu as ici, ajouta-t-elle en s'adressant à Brander, un exemple de ces abus de mots sur lesquels reposent presque toujours les systèmes. Sans doute le hasard en soi n'est rien du tout et ne peut rien produire : mais les causes que nous ignorons produisent ou contribuent à produire les événements ; et ce sont justement ces causes dont nous ne connaissons ni l'essence, ni l'ordre, ni le nombre, que nous appelons le hasard. Je crois qu'en ce sens personne ne contestera la vérité de ce que j'ai dit.

— Assurément, dit Brander.

— Maintenant, reprit la Vérité, nous n'avons pas, depuis près d'un siècle, manqué d'exemples de révolutions. Nous avons vu tomber et finir, ou, au moins, interrompre bien des gouvernements héréditaires. Les circonstances sans doute ne sont pas celles qui ont accompagné la chute de la seconde race : au fond, c'est assurément la même chose ; et nous pouvons juger de celle-ci par toutes les autres. Considérons Louis XVI en 1791, Bonaparte en 1814, Louis XVIII en 1815, Bonaparte de nouveau la même année, Charles X en 1830,

Louis-Philippe en 1848 : qui pourrait nous montrer dans aucun de ces événements une volonté nationale constatée?

— Quoi donc! s'écria la Pseudo-Philosophie, n'est-il pas vrai qu'à tort ou à raison, la nation française était en 1791 opposée à Louis XVI et aspirait à la démocratie?

— La question est mal posée. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la position du peuple français était si malheureuse à la fin du siècle dernier, que tout le monde, excepté les privilégiés, demandait un changement profond dans les lois et le gouvernement. Le refus fait par le parlement d'enregistrer l'édit sur le timbre, détermina l'explosion et fit convoquer les états-généraux. On sait les résultats. M. Thiers a parfaitement peint et ce mouvement national, et les désordres qui s'ensuivirent immédiatement parce que Louis XVI qui n'avait pas su le prévoir, fut incapable de le diriger. En 1791, le roi était dépouillé de tout son pouvoir; on avait obtenu de lui lorsqu'il était puissant, des concessions excessives par lesquelles il s'était successivement démantelé, et remis entre les mains des factieux. Il n'avait plus ni armée dévouée, ni police bien faite; les ennemis de la royauté profitèrent de cet abandon pour la battre en brèche; et comme personne n'osait ou ne pouvait la défendre, ils excitèrent contre elle un *tolle* général : mais ce n'est pas là proprement une cause : c'est un effet : ce n'est pas surtout un mouvement national ; c'est une intrigue habilement ourdie, et dont un roi tomba victime.

— Mais comment cette intrigue s'ourdit et réussit-elle si la nation ne s'en mêla pas?

— N'équivoquons pas; une nation se compose matériellement de tous les individus hommes et femmes qui en font partie; soit aujourd'hui pour la France trente-six millions d'âmes. C'est un total qu'il faut considérer quand on veut faire le compte du boire, du manger, du couvert et des vêtements de cette nation. Au point de vue politique, c'est bien

différent : il faut retrancher les femmes, soit dix-huit millions ; les mineurs, les incapables et les indignes, soit encore environ neuf millions : restent neuf millions ou un quart du total.

Dans ce quart maintenant il faut distinguer, passez-moi ces termes métaphoriques, les lions, les renards et les moutons. Les *lions* sont ceux qui ont la puissance, soit immédiatement comme le chef de l'État et tous ceux que leur naissance, leur fortune, leurs relations de toute sorte mettent en contact avec un grand nombre d'hommes ; soit médiatement s'ils la reçoivent des puissants immédiats, comme les fonctionnaires publics, et chez les particuliers, les intendants, régisseurs, etc. Les *renards* sont ceux qui n'ayant pas actuellement cette puissance, cherchent à l'acquérir, c'est-à-dire à devenir lions à leur tour. Tels sont les députés qui font de l'opposition, les journalistes, les écrivains politiques ; quelques poëtes même, quelques auteurs dramatiques. Ces deux espèces, celle des lions et celle des renards, sont toujours relativement peu nombreuses ; et le reste de la nation forme la classe presque innombrable des *moutons*. Ce sont ceux qui, incapables de penser par eux-mêmes, tout entiers aux nécessités de la vie, ignorant d'ailleurs les premiers éléments des sciences et surtout de l'art de gouverner, vont là où on les pousse, ne concevant aucune préférence morale, ou indépendante de leur intérêt du moment ; c'est la race éternellement soumise à l'influence des deux autres. C'est sur elle que les lions et les renards cherchent à agir sans cesse, pour un but et par des moyens semblables, quoique avec des résultats différents, je veux dire pour se maintenir au pouvoir ou y arriver. Il faut pour cela tourner à son profit cette masse moutonnière, si considérable relativement aux deux autres que si elle était unie dans sa volonté, elle emporterait toujours la balance. Or, comment dans cette entreprise, agir sur les moutons? On les enrégimente, les lions en les réunis-

sant sous les drapeaux, et en composant une armée, les renards en les formant en sociétés secrètes, en les astreignant par des serments, les excitant par des promesses mensongères. Ainsi réunis et organisés, les moutons deviennent *loups*, c'est-à-dire que, bien que leur intelligence n'ait pas augmenté, ils peuvent du moins user de leur force matérielle pour les uns, et contre les autres : et alors ils peuvent décider, non pas par eux-mêmes certainement, mais selon l'impulsion qu'ils reçoivent, des destinées de l'État.

— Voyons, ô Vérité; donnez-moi quelques exemples.

— Ils abondent, et nous ne serons embarrassés que du choix. Pourquoi Louis XVI a-t-il fini si malheureusement? C'est qu'il avait successivement laissé tomber les pièces de son pouvoir dans la gueule des renards de son temps; que grâce à l'action dissolvante de la presse et du philosophisme, tous ceux qui devaient le défendre, la noblesse, le clergé, l'armée, ou l'abandonnaient formellement, ou le soutenaient mollement. Pendant ce temps l'opposition gagnait du terrain par ses moyens ordinaires. Elle établit surtout une garde nationale, c'est-à-dire qu'elle s'enrégimenta elle-même et eut dès lors une force matérielle supérieure à celle du roi. Tu sais où on alla ensuite : et depuis ce temps, on a toujours parlé des idées de 89 et du mouvement populaire : ce qui est vrai sans doute si on parle de la suppression de ces priviléges qui humiliaient et écrasaient le peuple; mais absolument faux si l'on croit que la nation entière repoussait telle personne ou telle forme de gouvernement.

— Nierez-vous pourtant que quand Bonaparte fit son coup d'État du 18 brumaire, la France entière en ait été satisfaite?

— Je ne le nie pas du tout : Je crois seulement que cela ne touche pas à la question. Un régime peut être si mauvais que la nation entière en souffre physiquement. Tel a été l'effet, à des degrés différents, de la première révolution, et de celle de 1848, dont tu as été le témoin. Tel avait été celui de la Fronde,

et auparavant celui de la Ligue. Quand ces périodes de souffrance durent un peu, quel que soit celui qui y met un terme, il est toujours le bien venu, comme celui qui vous tire de l'eau quand vous vous noyez. C'est un mouvement instinctif et momentané que les circonstances nous inspirent, mais qui ne saurait constituer ce qu'on appelle une *volonté nationale*[1]. Personne n'ignore que M. Lamartine avait en 1848, après son fameux discours contre le drapeau rouge, excité ce sentiment et un espoir qui l'eût porté immédiatement à la présidence, si quelques jours après, par cette autre harangue où ménageant, comme on dit, la chèvre et le chou, il n'osait pas se séparer de Ledru-Rollin, il n'avait dissipé toutes les illusions, détruit sa popularité, et fait chercher, pour le mal qui nous rongeait, un médecin plus énergique.

— Suivez, ô Vérité, l'exposé de la conduite de Bonaparte consul ou empereur.

— Rien de plus net. Il cicatrisa petit à petit les plaies de la France, ce que feront toujours les lions : car quand le pouvoir est une fois acquis, leur véritable intérêt c'est de rendre les moutons aussi heureux qu'ils peuvent l'être. Il en fit passer un très-grand nombre à l'état de loups; et par eux il étouffa les renards ou les réduisit à se cacher. La manie de la guerre l'entraîna ensuite : et il fit à la France un mal tel que celle-ci put souhaiter sa ruine. Mais il avait si bien sous la main toutes les forces vives du pays, que jamais celui-ci n'eût pu s'en délivrer, si les lions et les loups étrangers n'avaient réuni contre lui des forces considérables, qui changèrent immédiatement les rôles. Alors il succomba sous la force étrangère, non pas, comme on l'a dit, sous la réprobation de la France.

— La France était lasse de lui, dit la prétendue Philosophie; et s'il est tombé, c'est qu'elle ne l'a pas soutenu.

1. Ce point a été fort bien présenté par M. Villemain dans ses *Souvenirs contemporains*, t. I, p. 84.

— La France, reprit la Vérité, ne l'a pas soutenu parce qu'elle était épuisée. Depuis longtemps on ne voyait plus dans les champs, pour faire la moisson, que des vieillards, des femmes et des enfants. Tous les hommes faits étaient sous les drapeaux. Les adolescents même avaient été pris dans toutes les familles pour former cette garde d'honneur dont une grande partie s'éteignit avant d'avoir vu l'ennemi. Ce n'est donc pas la volonté, c'est le pouvoir physique qui a manqué à ce que vous appelez la France. Il n'y avait plus de quoi former une armée respectable, tandis que les alliés en avaient une qui s'augmentait sans cesse[1]. Ne cherchez pas de causes inconnues et inintelligibles quand vous avez là sous les yeux des causes matérielles si complètes que rien ne peut être demandé après elles.

— C'est évident, dit Brander. Maintenant, qui fit tomber Louis XVIII en 1815?

— Ce fut, se hâta de dire la Philosophie, le mécontentement général produit par l'administration des Bourbons, le retour aux anciens us, vu avec peine par la nation, la crainte que toutes les libertés acquises par tant de sang ne fussent bientôt perdues.

— Chimères, répondit la Vérité. La France se reposait enfin, et commençait à réparer ses ruines ; mais Louis XVIII s'était un peu trop pressé de promettre dans la déclaration de Saint-Ouen[2] et de donner aux Français, dans sa charte con-

1. Au commencement de la campagne de Dresde (1813), Napoléon avait encore trois cent mille hommes et quarante mille chevaux ; les alliés comptaient cinq cent vingt mille hommes et cent mille chevaux. A la campagne de Leipsick (fin de la même année), il ne put réunir que quatre-vingt-seize mille hommes ; les alliés l'attaquèrent avec cent quarante mille. Il perdit cinquante mille des siens tués ou prisonniers; l'armée ennemie, où l'on voulut bien compter quatre-vingt mille tués ou blessés, ne perdit que ses morts ; de sorte que sa perte fut en réalité moindre que la nôtre. Fain, *Manuscrit de* 1813, p. 449.

2. Le 2 mai 1814.

stitutionnelle[1], le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions. Il est toujours sage, après une révolution, de limiter beaucoup, selon quelques-uns même, de supprimer entièrement cette liberté de la presse, si active à miner et renverser le pouvoir. Le premier usage qu'on en fit fut d'ébranler sourdement le trône, de rallier les mécontents et de susciter des espérances factieuses. L'armée était restée avec ses officiers et ses habitudes d'obéissance aveugle à Napoléon. Quand celui-ci débarqua en France[2], elle passa de son côté : elle y passa seule, avec les fonctionnaires publics dont les uns avaient déjà trahi les Bourbons, les autres sont toujours à celui qui les paye. La France ne fut absolument pour rien dans cette révolution : et la Philosophie de l'histoire, qui voulait que la lassitude de la nation eût seule déterminé la chute de l'Empereur en 1814, avouera bien qu'elle n'avait pas pu, en dix mois, reprendre assez bien ses forces pour vouloir essayer de nouveau la monarchie impériale. Il se fit là tout simplement ce qui se fait toujours : l'armée ayant tourné, Louis XVIII sentit bien qu'il ne pouvait pas combattre seul contre elle. Il se retira : et alors on put voir que les conditions matérielles qui avaient amené la première chute de l'empire, n'avaient pas beaucoup changé : car les alliés reformèrent une armée puissante contre laquelle Napoléon essaya vainement de lutter. La bataille de Waterloo[3] anéantit toutes ses espérances, et montra combien sa tentative avait été faite imprudemment. La France, de plus, perdit vingt lieues carrées de territoire, fut occupée militairement pendant cinq ans par 150 000 hommes de troupes étrangères, et paya pour les frais une indemnité de 700 millions. Tel fut, outre la désolation de toutes les familles, le résultat de l'expédition de l'île d'Elbe. Mais si la France alors a payé les frais de cette affaire, elle n'y fut pas moins passive comme le sont toujours les nations. Là comme

1. Le 4 juin 1814. — 2. Le 1er mars 1815. — 3. Le 18 juin 1815.

partout, ce furent les lions et les renards, aidés, bien entendu, des moutons devenus loups, c'est-à-dire armés et enrégimentés, qui firent toute la besogne.

— Mais en 1830, dit la Philosophie, Charles X fut encore chassé de France : et quelle fut la cause de ce nouvel événement sinon « qu'une dizaine d'années auparavant on avait perdu tout espoir d'une transaction pacifique entre les deux partis que la Révolution avait créés, qu'ainsi tout était remis aux chances plus ou moins prochaines, plus ou moins éloignées d'une crise sociale[1], » et que cette crise fut déterminée par les ordonnances de Juillet?

— Voilà qui est bien dit : mais l'auteur à qui vous empruntez ces belles paroles ne les a écrites qu'après l'événement. Ce fut en effet une mode alors de dire que tout venait de la faute des Bourbons et de leur résistance inintelligente aux idées de leur époque. C'est une thèse qui a été soutenue avec talent, et surtout avec ensemble, par tous les écrivains de la fin de la Restauration, et par ceux du gouvernement de Juillet. Mais cette opinion, quelque spécieuse qu'on l'ait rendue, n'est pas la vérité. Ce n'est pas pour avoir résisté, c'est pour avoir cédé aux tendances, non pas de la France qui n'y pensait pas, mais des renards d'alors, que Charles X a été renversé. M. Thierry, que vous citez ici, ajoute[2] : « Ceux qui refusaient leur adhésion aux doctrines et aux projets du gouvernement, exclus de la carrière des fonctions publiques, se renfermèrent, en attendant l'avenir, dans l'étude et les travaux solitaires. Ce temps d'arrêt, unique peut-être, où le repos n'était pas de l'oppression, où la délivrance apparaissait comme certaine, fut fécond pour les esprits contraints de se replier sur eux-mêmes.... il y eut une passion de renouvellement littéraire associée par l'opinion aux hommes et à la

1. Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, considérations préliminaires. chap. IV, p. 189.

2. *Ibid.*

popularité de l'opposition politique. Le professorat s'éleva au rang de puissance sociale; il y avait pour lui des ovations et des couronnes civiques. » — Oui, en effet, il y avait tout cela; c'est-à-dire que le gouvernement ouvrait un vaste champ aux ennemis qui le démolissaient; que les places même qu'il rétribuait, étaient occupées par l'opposition qu'on laissait libre de parler aussi bien que d'écrire : qu'ainsi la désaffection se glissait partout, et qu'au moment du danger ses loups, loin de le soutenir, l'abandonneraient immédiatement. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Je n'entends pas revenir ici sur les ordonnances de Juillet. C'était un coup d'État : et un coup d'État demandé à être fait avec une certaine habileté, qui manqua certainement à Charles X; mais si ces ordonnances furent l'occasion, elles ne furent pas la cause première de la catastrophe. Celle-ci fut due comme toujours à la mollesse, ou, si vous l'aimez mieux, à la facilité d'un prince qui, trop confiant dans son droit, laissait au peuple et surtout à ses agents civils ou militaires une liberté excessive. On l'a bien vu en 1848, où les mêmes causes ont produit les mêmes effets. Était-ce Louis-Philippe qui ne comprenait pas les besoins de son époque? Était-ce lui qui n'accordait pas assez de liberté? Cela a été dit sans doute et soutenu mille fois après sa chute. Mais le régime qui a, depuis le 2 décembre, succédé à la république, et qui a détruit précisément cette liberté dont on nous disait si jaloux, montre bien que la cause alléguée ici est une pure chimère.

Remarque d'ailleurs que ceux qui réclamaient une part plus grande dans les affaires sous le roi Louis-Philippe, n'étaient pas du tout les mêmes qui l'avaient demandée sous Charles X. Ces derniers trouvaient alors injustes et insensées les réclamations de tous ces hommes nouveaux qui voulaient arriver au pouvoir. Pourquoi cela? c'est qu'ils avaient obtenu ce qu'ils désiraient; qu'ils possédaient les places, les honneurs et, en même temps, une extrême liberté. Ils étaient

passés à l'état de lions, et ne pensaient plus qu'il y avait derrière eux des renards qui voulaient le devenir à leur tour, à qui ils avaient laissé prendre un développement et une puissance aujourd'hui redoutables, demain irrésistibles. Ce furent ces renards qui, trouvant l'occasion favorable, en profitèrent avec une grande ardeur. Tu sais ce qui s'en est suivi; et il est bon que tu y penses sans cesse. La chute de Louis-Philippe aussi bien que celle de Charles X fut, dans le premier moment, accueillie, par la presque totalité des Français, comme une calamité publique, ce qu'elle était en effet. Elle fut aussi déplorée par ceux qui y perdaient et célébrée par ceux qui y gagnaient ou y espéraient quelque chose. On fit comme toujours, des théories après coup sur l'événement. On soutint des thèses pour ou contre. Les thèses contraires au gouvernement déchu furent, comme de raison, les plus nombreuses et les plus retentissantes. Cette prétendue Philosophie aboutit toujours à glorifier le succès, et surtout à le légitimer. C'est là l'histoire perpétuelle et moralement peu honorable des renards de tous les temps et de tous les pays. Quant au gros de la nation, il n'est pour rien là dedans. On ne le compte pas, mais on le met en avant : c'est une des adresses du métier.

Tout le monde sait quelles réjouissances, bien sincères cette fois, il y eut en France au retour des Bourbons, en 1814. Après la chute de Charles X, quand l'élection du roi Louis-Philippe eut rassuré tous les esprits, il y eut une acclamation universelle et un contentement aussi profond que général. La même nation a voté pour la république deux ou trois mois après sa chute; et quatre ans plus tard la même nation a voté pour celui qui supprimait la république. Certes, c'est une occupation fort innocente, et pour l'imagination un passe-temps assez agréable que de chercher à réunir tous les faits historiques par une hypothèse générale; mais ceux qui aiment réellement la vérité ont d'autres soucis. Ils savent

qu'on peut appliquer aux peuples ces belles paroles de Montaigne : « C'est un sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant que l'homme; il est mal aisé d'y fonder jugement constant et uniforme ; » et sans croire que les faits humains soient absolument livrés au hasard ou se succèdent sans ordre, ils reconnaissent que les lois en sont assez confuses et obscures pour déjouer notre perspicacité et notre savoir.

— Très-bien, ô Vérité. Ainsi, selon vous, le rôle de ce que vous nommez les *moutons*, c'est-à-dire en tout pays la masse de la nation, se réduit à ce qu'a dit Rousseau dans une épigramme justement célèbre :

> Pour nous, vil peuple, assis aux derniers rangs,
> Troupe futile et des grands rebutée,
> Par nous d'en bas la pièce est écoutée :
> Mais nous payons, utiles spectateurs;
> Et quand la farce est mal représentée,
> Pour notre argent nous sifflons les acteurs[1].

— Précisément; il n'y a là ni théorie, ni système, ni hypothèse : c'est le fait dans toute sa nudité, quoique exprimé d'une manière allégorique ; et qui comprendra bien la portée de ces vers, en saura plus sur le gouvernement de l'espèce humaine en général qu'il n'en pourra apprendre dans les livres de cette Pseudo-Philosophie et de ses adeptes.

— Oh ! Vérité, s'écria la Philosophie de l'histoire, vous êtes bien sévère pour tant d'hommes savants et illustres, qui, de l'aveu de tous, honorent la France et peut-être le monde!

— Je ne parle pas d'eux, esprit volage que vous êtes, mais des fantaisies que vous leur inspirez, et auxquelles ils se laissent séduire. J'ai soigneusement reconnu chez eux les études profondes et variées qui en font des savants ou des érudits

1. *Épigr.*, liv. I, 14.

remarquables, et le talent d'exposition ou de style qui les distingue comme écrivains, et qui contribuera à éterniser leurs œuvres. A ce double égard personne, je puis le dire, ne les estime plus que moi, et je pourrais citer ici quelques-uns de ceux qui font en cela honneur à leur pays. Mais ce n'est là pour eux, ni pour personne, ce qu'on nomme la *philosophie de l'histoire*. Cette prétendue philosophie est essentiellement un système : or, quant à ces systèmes, indépendamment de ce qu'ils ne sont fondés que sur des considérations abstraites, dont je crois avoir montré tout à l'heure la vanité, je fais les remarques suivantes que vous ne contesterez pas vous-même, je me plais à le croire. Ils ne sont pas d'accord entre eux : cela est bien évident pour ceux qui soutiennent des partis opposés, et dans le même parti, il y a des nuances qui ne demandent qu'une occasion pour arriver à une contradiction formelle. Est-ce vrai?

— Je ne le conteste pas, dit humblement la prétendue Philosophie.

— C'est un premier point qui a sa valeur : car que peut être une science sur laquelle les savants ne s'entendent pas? Un second point, non moins grave, c'est qu'à prendre en soi un quelconque de ces systèmes, il ne faut, pour s'y attacher, ni talent, ni lecture, ni réflexions, ni connaissances d'aucune sorte. Ce sont même, en général, les écrivains les plus obscurs et les plus ignorants qui s'y livrent avec d'autant plus de confiance et d'abandon qu'eux-mêmes ne voient rien au delà de ce qu'ils écrivent ou qu'on leur souffle à l'instant.

— Ah! pouvez-vous parler ainsi?

— Quoi donc! reprit la Vérité, y a-t-il là-dessus le moindre doute possible? Ouvrez tous vos journaux. Quel est celui qui ne soutient sa théorie historique? Manque-t-il jamais d'écrivains pour fournir à sa rédaction? Comptez les rédacteurs eux-mêmes. Les donnez-vous tous, par hasard, pour des aigles? Il n'y en a pas un pourtant qui n'ait sa philosophie de

l'histoire, je veux dire son système; et quant à la consistance de ces gens-là, combien y en a-t-il qui, forcés par les propriétaires du journal ou par l'action du gouvernement d'exprimer toute autre chose que ce qu'ils pensent, aimeraient mieux briser leur plume? Non, non: il ne faut, pour soutenir tel ou tel système historique, ni talent, ni convictions, ni conscience, ni études sérieuses. Il faut de l'aplomb, et voilà tout. Je ne dis pas que quelques-uns n'y aient pas mis autre chose, je dis que cela suffit, et mille exemples le prouvent. »

La Pseudo-Philosophie baissa la tête; et la Vérité reprit: « Ma dernière remarque est celle-ci, que quelque opinion qu'on se soit faite, dans le cabinet, des hommes et de leur nature, quelque système qu'on ait bâti à cet égard, quand on arrive aux affaires on a toujours soin de mettre ses anciennes opinions de côté, afin de gouverner les hommes comme l'expérience a montré qu'il fallait le faire. De là ces reproches si répétés qu'on renie ses antécédents, qu'on trahit son parti ou qu'on vend sa conscience. Autant d'exagérations et même d'erreurs. On voit seulement plus clair; et en maniant tous les fils d'une affaire, on reconnaît que si l'on a pu écrire des sottises dans ses livres ou les soutenir dans la conversation, c'est jouer trop gros jeu que de les faire passer dans la pratique. Il s'est trouvé pourtant des gens assez aveugles pour ne rien comprendre à ce qui se passait autour d'eux, pour conserver toujours et mettre à exécution leurs systèmes, lorsqu'ils ont été en place. Ils se sont dits honnêtes gens en cela, et je n'y contredis pas; mais il faut bien avouer qu'ils ont été de pauvres politiques. Je ne nommerai ici personne; je me contente d'affirmer que ces gens-là s'étaient, sous le nom de système, ou d'axiôme ou de principe de gouvernement (le nom n'importe guère), fait une philosophie de l'histoire, c'est-à-dire que, comme les savants dont nous avons parlé, ils avaient arrangé dans leurs têtes les faits qu'ils connais-

saient, se les étaient expliqués d'une certaine façon, et tiraient de cette explication vraie ou fausse, des conséquences pour l'avenir, indépendamment des événements qui pouvaient surgir. Hélas! c'est un travers bien commun de nos jours. Qui ne fait en politique ses châteaux en Espagne? qui ne se croit appelé à régir le monde, à sauver la France, à donner de temps en temps des leçons au pouvoir[1]? On a remarqué un certain nombre de choses; on les réunit entre elles par une explication de fantaisie; et l'on s'imagine que cette explication s'appliquera à tous les événements futurs[2]. C'est, dans un autre genre, la même erreur et la même prétention que celle des astrologues qui faisaient dépendre tout l'avenir d'un homme de l'aspect ou de la situation des planètes au moment de sa naissance. »

En ce moment la Vérité retourna auprès de l'Histoire. La Pseudo-Philosophie, humiliée et confuse, n'osait pas lever les yeux. « J'en ai assez, dit Brander. J'étudierai les faits. Sans doute je ne me refuserai pas à conclure de beaucoup de faits semblables et qui produisent les mêmes effets, la réalité de cette production; mais je me garderai bien de faire des systèmes, ou de vouloir m'expliquer par des considérations abstraites la série des événements. Quand tout le monde sera d'accord sur l'explication à en donner, ou quand on pourra, d'après le passé, prévoir exactement l'avenir, la philosophie de l'histoire sera sans doute une science. Jusque-là ce n'est qu'une opinion; et je ne vois aucun avantage à m'y attacher. »

1. Voyez la comédie intitulée *le Bourgeois de Paris* ou *les Leçons au pouvoir*, par MM. Dumanoir, Clairville et Cordier, représentée sur le théâtre du Gymnase le 15 juin 1850.

2. M. Aug. Thierry, qui aimait la famille de Louis-Philippe, se demandait un jour devant moi comment un gouvernement si excellent à tous égards avait pu périr si vite, et il ne trouvait pas de réponse satisfaisante. La réponse n'est pourtant pas difficile après l'événement; il suffit de voir les événements se produire les uns les autres, et amener le résultat final. Mais M. Thierry cherchait une loi générale; et cette loi n'existant pas, comment aurait-il pu la trouver ?

LE JARDIN DES PLANTES [1].

J'étais allé, dans le mois d'août dernier, revoir cet admirable Jardin des Plantes que son éloignement du centre de Paris fait souvent négliger à ceux même qui l'aiment le plus. J'y rencontrai mon ancien élève Tireau, que des raisons d'économie avaient forcé de prendre, au moins temporairement, les fatigantes fonctions de maître d'étude. Il semblait lire avec attention un ouvrage qu'il tenait à la main. Je m'approchai de lui, et après les premiers compliments : « Le livre que vous lisiez, lui dis-je, lorsque je vous ai interrompu, vous intéressait beaucoup, sans doute?

— Je ne le lisais pas, répondit-il.

— Comment! vous le teniez ouvert, et vous paraissiez si absorbé dans votre lecture!

— Cela peut être, reprit-il, mais c'était bien sans aucune intention formelle, et mon esprit errait ailleurs.

— Ah! ah! se perdait-il dans les espaces imaginaires?

— A peu près, me dit-il en riant : j'évoquais devant moi des morts auxquels je redonnais l'existence et le mouvement.

— Bon! comme l'enchanteur Faustus fit autrefois revenir devant Élisabeth d'Angleterre les plus célèbres beautés des temps anciens, à commencer par Hélène, dont la reine, par

1. Ce dialogue, qui a pour objet l'examen d'un certain nombre de nos anciens verbes français, a été inséré dans le *Journal de l'Institut historique*, livraison de mai 1841.

parenthèse, blâma fort le teint de porcelaine et les pieds mal tournés[1].

— Non, non, me dit-il, je ne remonte pas si haut. Il nous reste quelque chose des morts dont je parle; il ne s'agit que de les ranimer. Au reste, je ne veux pas vous faire chercher plus longtemps le mot de l'énigme : les individus dont je parle ne sont pas, comme vous le croyez, des hommes ou des femmes; ce sont tout simplement quelques verbes appartenant à la langue française.

— Des verbes ! mais alors que parlez-vous de leur rendre la vie?

— Les verbes dont il est question, sont ceux ou quelques-uns de ceux que la langue a perdus. Vous savez ce qu'Horace dit à ce sujet[2] :

> Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
> Quæ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus,
> Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

— Eh bien ! que pouvons-nous faire à l'usage ?

— Nous pouvons l'éclairer. N'est-ce pas une chose malheureuse que les verbes souvent les plus utiles, les plus importants de la langue française, aient perdu successivement leurs personnes, leurs temps et leurs modes; qu'ils n'apparaissent plus dans les dictionnaires que pour mémoire, c'est-à-dire à la forme infinitive, et avec cette note : *le reste manque*, ou celle-ci : *on ne l'emploie que dans cette phrase?*

— Mais enfin, vous ne pouvez pas faire que le mot actuellement inusité soit actuellement usité ?

— Non, sans doute, et ce n'est pas là ce que je désire; mais si nos écrivains n'emploient pas ces mots, si nous ne nous en servons pas dans la conversation, croyez bien que ce n'est pas parce que le dictionnaire les déclare inusités ;

1. Hamilton, *Contes*. — 2. *Ars poét.*, v. 70.

c'est tout bonnement parce que nous les ignorons ; et ce serait, à mon avis, rendre service à la langue et aux auteurs que de leur montrer dans leur entier ces conjugaisons si outrageusement mutilées aujourd'hui. Je parle, bien entendu, des verbes importants.

— Voilà deux fois que vous employez ce terme; qu'entendez-vous donc par un *verbe important?* Tous ne le sont-ils pas également, en ce sens qu'ils expriment tous une idée spéciale?

— Ces idées elles-mêmes peuvent avoir des valeurs très-différentes; les plus abstraites et les plus générales se représenteront à tout moment dans le langage, tandis que celles dont le sens est plus restreint reviendront rarement ou même ne paraîtront que dans certaines circonstances tout à fait particulières. Que ferez-vous, par exemple, du mot *congréer*, qui signifie remplir le vide qui règne extérieurement entre les contours des torons d'un cordage, ou du verbe *cohober*, qui veut dire distiller plusieurs fois de suite une liqueur sur son résidu? N'est-il pas clair que ces mots ne peuvent avoir d'emploi que dans le cas très-particulier pour lequel on les a créés? Partout ailleurs ils nous sont inutiles, comme ces livres où l'on ne trouve qu'une bonne pensée ou qu'un beau vers; on les laisse sans regret moisir dans un coin de sa bibliothèque. Mais les verbes généraux, comme *être*, *penser*, *agir*, *faire*, *tendre*, *jeter*, etc., reviennent à tout moment dans nos discours. Nous ne pouvons pas nous en passer; ils sont comme les cahiers qu'il faut, suivant le précepte d'Horace, feuilleter jour et nuit.

— Très-bien, et tous les verbes dont vous me parlez sont-ils importants de la même manière et par la même raison?

— Non, sans doute; quelques verbes sont précieux, comme je viens de vous le dire, par la généralité de leur idée propre; d'autres le sont par le grand nombre de dérivés ou de composés qu'ils forment; quelques-uns par la parfaite préci-

sion de leur signification, et parce qu'ils diffèrent sensiblement de leurs synonymes.

— Donnez-moi quelque exemple de ces derniers.

— Volontiers. Nous avons distingué soigneusement dans l'expression de nos sensations l'état passif ou actif de notre âme, c'est-à-dire sa sensibilité pure ou son attention. Ainsi nous *touchons* par hasard une table ou une chaise, mais nous *tâtons*, nous *palpons* l'objet que nous voulons reconnaître par le tact : nous *goûtons* le vin et les aliments que nous mangeons pour satisfaire notre appétit; nous *dégustons* les liqueurs ou les mets qui flattent notre sensualité : nous *odorons* une fleur, un parfum, un tas d'ordures, quand ces divers objets font sur notre odorat une impression indépendante de notre volonté; nous *flairons*, au contraire, quand nous voulons nous rendre compte d'une odeur ou déterminer ce qu'elle indique : nous *voyons* de même ce qui frappe nos yeux, et nous *regardons* quand nous concentrons sur une chose toute la force de notre vue. Voilà pour quatre de nos sens. Si vous passez au cinquième, à l'ouïe, qui est certainement un des plus importants pour l'homme civilisé, vous avez bien le mot *écouter* pour exprimer le désir de percevoir un son; mais le verbe indiquant la sensation même, ce verbe, vous ne l'avez pas.

— Ah bah ! et *entendre?*

— *Entendre*, répondit-il, n'exprime pas la sensation; *entendre* est un composé d'*en* et de *tendre*, parce qu'en effet à l'audition d'un son l'oreille se *tend* en quelque sorte, ou nous *tendons* l'oreille *en* ce bruit; et cela est si vrai que Joinville, voulant peindre un lion qui s'élance sur une pièce de drap que le chasseur laisse tomber devant lui, dit : «Le lion *r'entendait* au drap[1], » c'est-à-dire tendait à son tour en ce drap.

1. *Histoire de saint Louis*, in-12, 1826, p. 161.

- Amyot à écrit dans le même sens cette phrase remarquable : « Aussi faudroit-il qu'on ne sentist pas le froid, ains seulement que là où défaudroit le chaud, on *entendist le froid*, s'il n'était que privation du chaud[1]. »

Et Bossuet discutant les différences de l'imagination et de l'entendement[2] dit avec autant de précision que d'élégance : « Il y a grande différence entre *imaginer* le triangle, et *entendre* le triangle ; *imaginer* le triangle, c'est s'en représenter un d'une mesure déterminée et avec une certaine grandeur de ses angles et de ses côtés, au lieu que l'*entendre* c'est en connaître la nature et savoir en général que c'est une figure à trois côtés sans déterminer aucune grandeur ni proportion particulière. »

Il dit encore qu'on peut *imaginer* l'homme, c'est-à-dire s'en représenter un de grande ou de petite taille, blanc ou basané, sain ou malade ; et *l'entendre*, c'est-à-dire concevoir seulement que c'est un animal raisonnable, sans s'arrêter à aucune de ses qualités particulières.

Il ajoute enfin : « Qu'on ne peut *imaginer* que les choses corporelles et sensibles, au lieu que l'on peut *entendre* les choses tant corporelles que spirituelles, celles qui sont sensibles et celles qui ne le sont pas, comme Dieu, l'âme, la vérité, la bonté, la justice, etc., parce que *entendre* n'est autre chose que connaître et discerner le vrai et le faux, ce que l'imagination, qui suit simplement le sens, ne peut avoir. »

N'est-ce pas là, je vous le demande, chez le plus grand de nos orateurs, une excellente discussion grammaticale? et n'est-il pas misérable de ne pouvoir exprimer la plus simple de nos idées, je veux dire une sensation pure, que par un composé indiquant le mouvement physique déterminé en conséquence de cette sensation. Le verbe *entendre* est si peu le signe ver-

1. *Du premier froid*, n° 6.
2. *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. 1, § 9.

bal de l'audition qu'il s'emploie lui-même et très-naturellement dans le sens de *comprendre :* Vous n'y *entendez* rien ; je n'y *entends* pas malice. Dans Rabelais[1], lorsque Pantagruel demande aux juges s'ils ont ouï le plaidoyer des seigneurs de Baisecul et Humevesne : « A quoi répondirent : nous l'avons véritablement ouï, mais nous n'y avons entendu : au diable la cause », et dans *le Mariage de Figaro*, une scène presque entière[2] roule sur cette signification. « C'est une promesse de mariage, dit Marceline, accompagnée d'un prêt d'argent. — J'*en-entends*, répond Brid'oison, et cetera, le reste. — Non, monsieur, point d'et cetera. — J'*en-entends*, vous avez la somme. — Non, monsieur, c'est moi qui l'ai prêtée. — J' *en-entends* bien, vou-ous redemandez l'argent. — Non, monsieur, je demande qu'il m'épouse. — Hé mais, j'*en-entends* fort bien ; et lui veu-eut-il vous épouser? — Non, monsieur, voilà tout le procès. — Croyez-vous que je ne l'*en-entende* pas le procès ? »

Au reste, tout cela devient évident par les exemples que voici : Amyot traduisant Plutarque[3], écrit cette phrase où se trouvent employés, à propos et avec une différence bien caractérisée, les deux verbes qui nous occupent : « Aussy n'*oyons*-nous pas le silence ; et quand nous n'*oyons* rien, nous *entendons* que c'est silence. »

Montaigne cite dans ses *Essais* ces beaux vers de Pacuvius rapportés par Cicéron[4] :

> Nam istis qui linguam avium intelligunt
> Plusque ex alio jecore sapiunt quam ex suo,
> Magis audiendum quam auscultandum censeo.

Le commentateur[5] donne au bas des pages la traduction

1. *Pantagruel*, II, 13. — 2. Acte III, sc. XII.
3. *Du premier froid*, n° 5.
4. *De divinatione*, I, 57. La même opposition se trouve dans un fragment de Caton conservé par Aulu-Gelle, *Nact. attic.*, I, 15.
5. Naigeon, dans l'édition stéréotype in-12, ou plutôt Coste dont il a reproduit les notes.

des passages empruntés par Montaigne aux langues étrangères, il met ici: « Pour ceux qui *entendent* le langage des oiseaux et qui sont plus éclairés par le foie d'un animal que par leur propre raison, je pense qu'il vaut mieux les *écouter que les croire.* » Or, cette version renverse absolument, sinon la pensée, au moins la phrase de Pacuvius. Celui-ci avait dit qu'il y a quelque chose de mieux à faire que de *les écouter*, *audiendum magis quam auscultandum*, et le traducteur écrit que *les écouter* est préférable à une autre chose dont l'auteur n'avait pas parlé.

— Il est vrai, dis-je, que c'était un peu embarrassant; s'il avait mis: « Il vaut mieux les entendre que de les écouter, » tout le monde aurait pris *entendre* dans le sens de *comprendre*, comme s'il y avait: « Il vaut mieux saisir le sens caché de leurs prophéties que de les écouter longuement. » Le traducteur a espéré qu'il conserverait à peu près le sens en ménageant entre les mots qu'il employait une gradation analogue à celle qui distingue *audire* d'*auscultare*.

— Je le crois, reprit Tireau, et je ne doute pas de sa bonne intention; toujours est-il qu'il n'a pas rendu le sens du latin, et que ce sens était rigoureusement: « Il vaut mieux les *ouïr* que les écouter. »

— En effet, nous avons le verbe *ouïr*.

— Sans doute, c'est là le seul verbe convenable; il n'y en a pas d'autre, et vous voyez par là combien il est précieux pour nous. Mais qu'est-ce qu'il vous en reste dans la langue commune et dans les dictionnaires?

— Hélas! répondis-je, l'infinitif et le participe passé, et à grand'peine le prétérit de l'indicatif et l'optatif.

— C'est vrai, reprit-il; eh bien! je veux, moi, vous le montrer dans son entier, et cela papier sur table, non pas en imaginant, comme le font quelquefois les ignorants, des formes plus ou moins barbares, et qui n'ont d'existence que dans la tête de leur inventeur, mais en vous présentant un

relevé de phrases anciennes où ce mot aujourd'hui oublié se trouve à toutes les personnes, dans tous les temps, et toujours sous des formes aussi élégantes que régulières.

— Voyons cela ! je serais curieux de connaître cette restauration d'un mot si nécessaire : car j'ai toujours été affligé de la légèreté d'un savant[1] qui, dans une dissertation sur le *Génie de la langue française*, écrit : « Il était trop barbare de prononcer *j'ois*, *j'oyais*, *j'ouisse*. » En quoi donc *j'ois* est-il plus barbare que *la joie*; *j'oyais*, qu'un *joyau*; *j'ouisse*, que *je jouisse*? Le critique attribue à la barbarie ce qui n'est que le résultat de la désuétude; il ne voit pas qu'une raison si déraisonnable condamnerait successivement tous les mots dont on aurait été quelque temps sans se servir.

— Examinons d'abord, reprit Tireau, les modes impersonnels : INFINITIF PRÉSENT, *ouïr*. Racine a dit :

> Ses rois, à vous *ouïr*, m'ont paré d'un vain titre[2].

INFINITIF PASSÉ, *ouï* (invariable).

> Vous avez *ouï* le langage de la ville de paix[3].

Nous le retrouverons tout à l'heure à la forme variable.

PARTICIPE PRÉSENT, *oyant*. Vous trouvez dans Rabelais[4] :

> Ce que *oyants* les assistants dirent que vraiment il devait avoir ce nom de Gargantua.

PARTICIPE PASSÉ, *ouï*, *ouïe*, *ouïs*, *ouïes*. Lisez Boileau[5] :

> Que ses faits surprenants soient dignes d'être *ouïs*,
> Qu'il soit tel que César, Alexandre ou Louis.

1. Auguis, dans la dissertation annexée au *Supplément au Glossaire de la langue romane*, par Roquefort. On lit à ce propos dans la *Biographie universelle des contemporains*, au mot *Roquefort* : « Cette dissertation, que M. Auguis n'a pas eu honte de donner sous son nom et même de vendre fort cher à M. Roquefort, n'est autre chose que le *Discours sur l'universalité de la langue française* par Rivarol, sauf quelques mutilations. »

2. *Iphigénie*, act. IV, sc. VI. — 3. Pascal, *Provinciales*, n° 14.

4. *Gargantua*, I, 7. — 5. *Art poétique*, ch. III, v. 249.

Et dans le conte du chevalier qui entendait la messe pendant que la sainte Vierge était pour lui au tournoi, on trouve :

Le chevalier qui repéroit
Des messes qu'*ouies* avoit [1].

Passons maintenant aux modes personnels : l'INDICATIF PRÉSENT sera régulièrement j'*ois*, tu *ois*, il *oit*, nous *oyons*, vous *oyez*, ils *oient* ; et l'impératif qui s'en forme, *oi*, *oyons*, *oyez*. En effet, Marot a dit :

J'*ois* en entrant grand bruit et grand tumulte [2].

et Sénecé, en parlant du chevalier que Camille a enfermé dans une tour :

La nuit arrive et personne avec elle
Il *oit* sonner l'horloge du château [3].

Gassendi écrivait à Descartes :

C'est vous-même qui *oyez* les sons [4].

L'IMPÉRATIF est encore usité : on lit dans la Fontaine [5] :

Il ne faut jamais dire aux gens :
Écoutez un bon mot, *oyez* une merveille.

Le FUTUR et le CONDITIONNEL sembleraient devoir être j'*ouirai*, tu *ouiras*, etc., mais c'était plutôt j'*orrai*, tu *orras* :

Si tu me veux plévir ta foi
Que tu jà ne m'encuseras
D'une rien que dire m'*orras* [6].

c'est-à-dire que tu ne m'accuseras d'aucune chose que tu m'entendras dire.

1. Barbazan, *l'Ordène de chevalerie et Contes anciens*, p. 143.
2. Dans la pièce intitulée *l'Enfer*.
3. Dans le conte de *Filer le parfait amour*.
4. Cinquième objection par M. Gassendi, n° 9.
5. *Fables*, liv. XI, 9.
6. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 391. Ici et dans la suite j'indique par ce

C'est sous cette forme qu'on trouve constamment ces temps dans Joinville, dans le roman des *Sept sages de Rome* et ailleurs[1] :

Dieu le garda si comme *orrez* ci-après.
Pource que vous et vostre frère et les autres qui l'*orront* y puissent prenre bon exemple[2].

Si *orrons* le prestre répondre[3].

Cette forme de futur se lit encore dans Malherbe[4] :

Et le peuple qui tremble aux frayeurs de la guerre,
Si ce n'est pour danser, n'*orra* plus de tambours.

Le futur et le conditionnel sont si réguliers dans nos verbes, et se tirent si immédiatement l'un de l'autre sans aucune exception, qu'il n'est pas nécessaire d'en citer d'autres exemples. J'ajoute pourtant qu'on les a formés aussi de l'infinitif selon notre règle actuelle.

L'on *oyroit* sa belle harangue.
Comme vous *oïrez* ci-après[5].

M. Guizot cite une ordonnance de saint Louis où les deux formes sont employées concurremment :

L'on *oïra* d'une partie et d'autre les témoins.
Le baillif *orra* la querelle jusques as preuves.

L'IMPARFAIT et le SUBJONCTIF sont régulièrement : j'*oyais*, tu *oyais*, il *oyait*, nous *oyions*, vous *oyiez*, ils *oyaient*, et que j'*oie*, que tu *oies*, qu'il *oie*, que nous *oyions*, que vous *oyiez*,

titre abrégé la collection publiée par Crapelet sous le titre : *Les poëtes français depuis le* XII^e^ *siècle jusqu'à Malherbe*, 6 vol. in-8°, 1824.

1. Voy. l'*Essai sur les fables indiennes*.
2. Joinville, *Histoire de saint Louis*, p. 24 et 25. Je cite ici la petite édition in-12, publiée en 1826 par Ach. Desanges.
3. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 339.
4. *Prière pour le roi Henri* en 1605.
5. Rabelais, *Gargantua*, I, 18; Comines, *Mémoires*, I, 14.

qu'ils *oient*. On trouve en effet dans le titre d'un conte déjà cité :

Le chevalier qui *oyoit* la messe [1].
Le soir saint Louis *oyoit* ses complies [2].

Toutes les personnes de l'imparfait sont régulières, comme on le sait, et se déduisent ainsi facilement d'une seule. Il en est de même du subjonctif qui se tire de l'imparfait, excepté dans quelques verbes où son singulier et la troisième personne du pluriel, à cause de la syllabe muette qui les termine, modifient un peu le son. C'est ici justement le cas ; aussi Joinville dit-il [3] :

Séez-vous ci, bien près de moi, pour ce qu'on ne nous *oie*.

Deux temps restent seulement à examiner, le PRÉTÉRIT et l'OPTATIF ; mais ces deux temps, qui sont dans tous les verbes d'une régularité parfaite, sont restés dans le verbe *oüir* les plus usités :

D'une église qui près estoit
Ouit les saints que l'on sonoit
Pour la sainte messe chanter [4].

Nous lisons dans Ronsard [5] :

Cybèle qui *ouist*
La voix troyenne au ciel s'en réjouit.

Joinville dit aussi [6] :

Ce que je vis et *ouis* par l'espace de six ans.
Quand les barons de France *ouirent* ce.

1. Barbazan, *Ordène*, etc., p. 140.
2. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 18.
3. *Ibid.*, p. 11.
4. Barbazan, *Ordène*, etc., p. 141.
5. *Œuvres complètes*, édit. de 1584, p. 410.
6. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 5 et 28.

On trouve la première personne du pluriel dans cette phrase de Comines[1] :

Nous *ouïmes* ceux qui estoient en ces tranchées;

la seconde en ces vers :

Car je vous dirai tel merveille
C'onques n'*ouïstes* la pareille[2].

et l'optatif dans ces phrases :

Si lor dit que ils *oïssent* messe del Saint-Esprit[3].
Avant qu'il *ouït* ses vespres[4].
Encore ne m'avoit-il parlé de la reine et des enfants que je *ouïsse*[5].

Voilà donc, comme vous le voyez, le verbe *ouïr* complétement restitué. Car, à ne compter que les temps simples, nos verbes n'ont jamais que douze temps : quatre pour les modes impersonnels, huit pour les modes personnels. Sur ces douze temps il y en a quatre, le futur et le conditionnel, le prétérit et l'optatif, qui ne sont soumis à aucune espèce d'exception dans aucun des verbes de la langue; ainsi une seule personne d'un de ces temps donne le temps tout entier, et de plus son dérivé.

Les trois personnes du singulier du présent indicatif se déduisent rigoureusement l'une de l'autre; ainsi une seule donne les trois.

Le pluriel du présent, celui de l'impératif, celui du subjonctif pour les deux premières personnes, et l'imparfait tout entier se tirent du participe présent avec une grande régularité; ainsi une seule de ces formes donne toujours les autres.

Quant aux personnes du singulier du subjonctif et aux

1. Comines, *Mémoires*, I, 9. — 2. Barbazan, *Ordène*, etc., p. 144.
3. Villehardoin, *Conquête de Constantinople*, 15.
4. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 18. — 5. *Ibid.*, p. 195.

troisièmes personnes plurielles du présent indicatif et du subjonctif, elles dépendent du participe présent presque toujours; quelquefois, et dans des circonstances bien connues, du présent indicatif singulier.

Enfin le participe passé et l'infinitif passé sont le même mot, variable dans le premier cas, invariable dans le second[1].

Il suffit donc, pour reconstruire un verbe tout entier, d'avoir au plus six formes de ce verbe, prises dans chacun des groupes ci-dessous : 1° infinitif présent; 2° futur ou conditionnel, quand ils ne se tirent pas régulièrement de l'infinitif; 3° participe passé ou infinitif passé, 4° participe présent, imparfait de l'indicatif, première ou deuxième personne du pluriel du présent indicatif, de l'impératif ou du subjonctif; 5° singulier du présent indicatif ou de l'impératif; 6° prétérit ou optatif.

— Et jusqu'à présent, avez-vous restitué beaucoup de nos verbes?

— Quelques-uns. Je n'ai pas, au reste, l'intention de pousser bien loin cette recherche, quoique l'on pût faire un très-grand et très-beau travail sur les verbes français tombés en désuétude, même en rejetant de la liste ceux qui n'ont réellement que peu d'importance, comme *plévir*, *chauvir*, *loisir*, et négligeant ceux qui se sont seulement modifiés et qui font sous une forme plus douce ou plus agréable, partie du langage moderne : comme *vouloir*, par exemple, qui faisait autrefois je *weil*, il *volt*, ils *vourront*, ils *voussissent*[2], et qui fait aujourd'hui je *veux*, il *voulut*, ils *voudront*, ils *voulussent*. Pour moi, je me suis restreint dans un cercle beaucoup moins large; j'ai choisi, dans la liste des verbes qu'on nous donne ordinairement comme irréguliers ou défectifs, ceux qui, par la géné-

1. Voyez pour cette théorie notre *Cours supérieur de grammaire*, première partie, liv. II, ch. xx et suiv.

2. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 163, 150-152.

ralité de leur idée propre, ou parce qu'elle était de nature à se représenter fréquemment, ou enfin à cause de leurs dérivés ou composés, pouvaient nous offrir quelque intérêt; et j'ai examiné s'ils étaient aussi défectifs qu'on nous l'avait dit, et si l'on ne pouvait pas, en employant, bien entendu, l'orthographe actuelle, les reconstruire et les montrer dans leur entier.

— Mais, lui dis-je, c'est un sujet d'autant plus intéressant que l'ouvrage doit être court. Puisque je suis de loisir et que vous êtes encore loin de l'heure où vous reconduirez vos bambins chez eux, ne pourriez-vous me faire connaître ceux que vous avez trouvés jusqu'ici, soit que vous veuilliez continuer ce travail, ou que, content d'avoir montré la route, vous disiez à vos successeurs :

On le peut, je l'essaye, un plus heureux le fasse.

— Je ne demande pas mieux, ce sera pour moi une bonne fortune d'avoir un interlocuteur dans l'exercice de mes fonctions; seulement vous m'excuserez si je ne mets pas beaucoup d'ordre dans mon examen.

— Allez toujours; à la campagne comme à la campagne. Vous n'avez pas ici un juge bien sévère : les bois inspirent l'indulgence.

— C'était, reprit-il, un beau mot de la langue latine que cet *ardere*, d'où nous avons encore le mot *ardent*, qui semble indiquer à la fois chaleur et lumière, tandis que *brûlant*, qui le remplace, n'exprime que la chaleur : Un fer *brûlant*, sa main était *brûlante*. Et dans ce sens, l'eau, quelque chaude qu'elle soit, ne fera jamais que brûler, tandis que les inventeurs de l'eau-de-vie, voyant qu'on pouvait l'enflammer, lui donnèrent le nom d'*eau ardente*, comme les sauvages l'ont depuis appelée *eau de feu*. Mais le verbe d'où vient *ardent* est-il donc tellement perdu pour nous que nous n'en puissions retrouver les débris? On le croirait, à lire cet article de l'A-

cadémie : « *Arder*, vieux mot qui n'est plus en usage, mais dont il reste quelques traces dans cette phrase populaire d'imprécation : *Le feu saint Antoine .vous arde.* » Mais *arder* lui-même n'est qu'une forme de l'infinitif, qui était triple, puisqu'on disait aussi *ardre* et *ardoir*[1]. Les futur et conditionnel étaient j'*ardrai* et j'*ardrois*. Rutebeuf fait dire au *Vilain Mire*, ou médecin malgré lui :

Le plus malade en eslirai,
Et en cet feu le méterai ;
Si l'arderai en icel feu,
Et tuit li autre en auront preu[2].

Le participe passé était *ars*, *arse*.

Nous sommes perdus et *ars*,

dit Joinville[3] ; et l'on trouve dans le roman des *Sept sages de Rome*[4], que

Ypocras eut ses livres *ars*.

Nos vieux historiens ne racontent-ils pas que Jeanne d'Arc la Pucelle fut *arse* par les Anglais ?

Le participe présent, l'imparfait, le subjonctif, le pluriel du présent indicatif et de l'impératif étaient *ardant*, j'*ardois*, que j'*arde*, *ardons*.

Les barons vinrent *ardant* et destruyant.
Il méisme *ardoit* ses villes[5].

Hugues de Cambrai, dans la *Male-honte*[6].

Li rois s'aïre, si l'esgarde :
« Vilains, dit-il, li mans feu t'*arde*. »

1. *Essai sur les fables indiennes*, p. 71.
2. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 328.
3. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 68.
4. *Essai sur les fables indiennes*, deuxième partie, p. 28.
5. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 28.
6. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 381.

Scarron dit au même temps dans un vers ridicule[1]

Las! faut-il donc pour vous que notre poitrine *arde?*

Joinville a dit de même[2] au présent indicatif:

Se ils *ardent* nos chastiaux et nos demeures.

et Molière à l'impératif[3]:

Ardez le beau museau
Pour nous donner envie encore de sa peau.

La Fontaine dit du *Paysan qui avait offensé son seigneur*, et à qui celui-ci voulait faire manger trente aulx sans boire:

Bref, il en fut à grand'peine au douzième,
Que s'écriant: « Haro! la gorge m'*ard*,
Tôt, tôt, dit-il, que l'on m'apporte à boire! »

Enfin le prétérit et l'optatif sont réguliers.

Il *ardit* Espargnay, et Vertus et Sezenne[4].
Des Sarrazins jetèrent le feu grégeois au chas et l'*ardirent* tout[5].

— Par ma foi, voilà le verbe complet, et les mots *ardeur*, *ardent*, *ardemment*, *ardillon*, *ardu*, *arsin*, ont maintenant en français un primitif incontestable, et qui exprime bien leur idée commune.

— Il en sera de même du verbe *gésir*, venu du latin *jacere*, et qu'on devrait, en conséquence, écrire par un *j*; on aurait ainsi le triple avantage de conserver l'étymologie, de mieux représenter la prononciation, et d'avoir une conjugaison plus régulière. Quelle qu'elle soit, au reste, elle est complète, ainsi que le montrent les exemples suivants, choisis dans les

1. *Jodelet*, act. III, sc. IV.
2. *Hist. de saint Louis*, p. 68.
3. *Le Dépit amoureux*, act. IV, sc. III. D'autres disent que *ardez* est ici pour *regardez*.
4. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 28, 71. — 5. *Ibid.*, p. 116.

six groupes de temps ou de personnes que j'ai précédemment déterminés :

S'il ne voit un autre homme *gésir* à li[1].

C'aiez tout a dès en mémoire
La mort et la terre où *girrez*,
Dont venistes et où irez[2].

Dans le roman des *Sept sages de Rome*, on trouve moins bien ; vous *gerrez*[3] ; et dans Joinville lui-même[4] :

Leurs héberges là où vous *gerrez* encore en nuit.

Quand el lit ot un peu *géu*[5].

Ce même mot est aussi mieux écrit par un *j*[6].

Le participe présent est double, c'est *gisant* et *gissant*. Ce dernier se trouve dans une épigramme contre le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, père de notre Henri IV, qui fut tué d'un coup d'arquebuse au siége de Rouen tandis qu'il lâchait de l'eau :

Ami Français, le prince ici gissant
Vécut sans gloire et mourut en pissant[7].

Les exemples suivants font au contraire remonter au participe *gisant* :

Les pauvres femmes qui *gisoient* d'enfant.
Nous *gisions* si à l'estroit.
Les Béharis *gisoient* dedans les tentes au Soudanc[8].

Car en cest lit *gisent* mi ostes[9].

1. Joinville, *Hist. de Saint-Louis*, p. 116.
2. Barbazan, *Ordène*, etc., p. 120.
3. *Essai sur les fables indiennes*, deuxième partie, p. 40.
4. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 81.
5. Barbazan, *Ordène*, etc., p. 118.
6. *Essai sur les fables indiennes*, deuxième partie, p. 57.
7. Voltaire, note (*n*) du deuxième chant de *la Henriade*.
8. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 234, 115, 92.
9. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 367.

Le présent singulier est assez connu par la formule *ci-gît;* Boileau aimait cette épigramme :

Ci-gît ma femme : ah ! qu'elle est bien
Pour son repos et pour le mien.

La Fontaine a dit dans cette épitaphe qu'il composa pour Molière, et qui témoignait également de son amitié pour ce grand homme et de l'excellence de son jugement :

Sous ce tombeau *gisent* Plaute et Térence,
Et cependant le seul Molière y *gît*.

— Et la Fontaine, interrompis-je, nous montre aussi par là quel parti les poëtes ou les prosateurs auront à tirer de ces vieilles formes de langage. Où en serions-nous s'il avait fallu dire que Térence et Plaute étaient *couchés* ou *étendus* dans le tombeau !

— C'est ce que je vous disais, et c'est ce qui m'a fait chercher à compléter la conjugaison de ces vieux verbes; il ne faut plus, pour celui-ci, que le prétérit et l'optatif, savoir : je *jus* et que je *jusse*, écrits régulièrement par un *j* ou par *ge*.

Et *just* le rois et son ost devant le chastel d'Arsur [1].

Et sa fille *jut* toute seule [2].
Cil qui se *jut* ne se put taire [3].

S'il savoit que o vous *geusse*
Il cuideroit que je eusse
De vous fetes mes volentiés [4].

— Voilà encore un verbe complet, et l'on peut même remarquer, par votre avant-dernier exemple, que ce verbe se prenait comme réfléchi; toutefois cet emploi me paraît moins naturel et en même temps moins beau que le simple.

1. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 184.
2. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 365. Voy. aussi l'*Essai sur les fables indiennes*, deuxième partie, p. 27.
3. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 334. — 4. *Ibid.*, t. I, p. 365.

— Je suis de votre avis, et puisque nous avons le verbe *coucher* pour désigner l'action, et *se coucher* pour l'action faite sur soi-même, on peut et l'on doit garder *gésir* pour indiquer l'état, sans y joindre un pronom inutile. J'ai retrouvé, ajouta-t-il, un autre verbe non moins important que les précédents; c'est le verbe *issir*, venu du latin *exire*, et dont nous n'avons plus guère aujourd'hui que le participe passé *issu*, *issue*.

Tout ensement com l'enfechons
Nés de péchié *ist* hors de fons
Quand de baptesme est apportés,
Sire, tout ensement devez
Issir sans nulle vilounie [1].

L'infinitif passé s'employait avec le verbe *avoir*.

Li empèreres n'*avoit issu* hors de Romme [2].

Le participe passé s'employait comme aujourd'hui avec ou sans le verbe *être*.

Li Vavassor s'en *est issuz* sur son cheval [3].

Le futur est *istrai*, le conditionnel est, par conséquent, *istrais*. On trouve dans une chanson de Thibaut, comte de Champagne :

Jà de prison n'*istrai* vis
Et morrai, loyaux amis [4].

et dans une autre de Charles d'Anjou :

Encor tenez mon cuer en tel tourment
Dont jà n'*istrai* nul jor de mon vivant [5].

1. Barbazan, *Ordène*, etc., p. 117.
2. *Essai sur les fables indiennes*, deuxième partie, p. 61.
3. *Ibid.*, p. 17.
4. *Vieux poëtes français*, t. II, p. 7.
5. *Ibid.*, p. 15.

Rutebeuf a dit aussi, dans le conte du *Vilain Mire* :

Quand vous *istrez* de cette cort
Tout ainsi com cil ruissiaus sort [1].

et Joinville [2]:

Qui jamès n'en *istront* se li roys s'en va.

et l'on trouve le conditionnel ils *istroient* dans le roman des *Sept sages de Rome* [3].

Le participe présent *issant* [4] a donné les formes suivantes :

Nul n'*issoit* hors de Rome [5].

ou avec la particule réduplicative :

Si se metoient en l'ost par darières les dos des chevaus et r'*issoient* avant que le jour feust [6].

et dans une chanson de François Ier :

Tu cuides qu'elle efface
A mon advis les fleurs qui de moy *yssent* [7].

Le présent de l'indicatif est j'*is*, tu *is*, il *it* ou *ist* :

De la salle *ist* lui et sa gent [8],

dit Rutebeuf; et ailleurs :

Car li maus fruit *ist* de male ente [9].

Durand dit aussi, dans le conte des *Trois Bossus* :

De leenz *ist* et si descend
De la méson et si s'en va [10].

1. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 322.
2. *Histoire de saint Louis*, p. 138.
3. *Essai sur les fables indiennes*, deuxième partie, p. 6.
4. Rabelais, *Gargantua*, I, 23.
5. *Essai sur les fables indiennes*, deuxième partie, p. 51; Rabelais, *Gargantua*, I, 33.
6. Joinville, *Histoire de saint Louis*, p. 59.
7. *Vieux poëtes français*, t. III, p. 26. — 8. *Ibid.*, t. I, p. 327. — 9. *Ibid.*, p. 313. — 10. *Ibid.*, p. 390.

Le prétérit et l'optatif sont régulièrement j'*issis* et j'*ississe*.

Je m'en *issi* et m'en ving ça [1],

dit le Gallois d'Aubepierre; et le roman des *Sept sages* écrit [2] :

Si que le sang en *issit*.

et Joinville [3] :

Quand il *issi* de la chapelle
Si tôt comme nous *issimes* de l'ost:

et Jean de Boves [4] :

S'en *issirent* andui ensemble.

et Joinville de rechef [5] :

Comme ils *ississent* du servage.

— En vérité, interrompis-je, il est dommage de perdre un verbe aussi court, aussi nettement significatif, et qui n'est remplacé qu'imparfaitement par *sortir*, puisque celui-ci, venu de *sort*, représente étymologiquement les numéros que l'on tire d'une urne ou d'un sac; aussi a-t-il analogie avec *sorte* et *assortir*, *ressort* et *ressortir*, et d'autres; et il porte toujours en lui-même le sens d'une action tranquille et lente. Le verbe *issir* a donc un sens bien plus net; « le carreau *issit* de l'arbalète, la flèche *issit* de l'arc avec une vitesse prodigieuse, » me semblent des phrases très-rationnelles; je ne dirai « la balle *sortit* du fusil, ou, la flèche *sortit* de l'arbalète, » que si je veux représenter leur chute à terre, parce qu'on les aurait ajustées maladroitement dans le tube de l'arme.

— Ajoutez, reprit-il, que l'on employait *issir* et *s'en issir*

1. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 355.
2. *Essai sur les fables indiennes*, deuxième partie, p. 17.
3. *Hist. de saint Louis*, p. 39 et 177.
4. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 378.
5. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 155.

comme *aller* et s'*en aller*; vous l'avez vu par deux ou trois des exemples que je vous ai cités. Quelquefois il est bien avantageux pour les poëtes de pouvoir choisir entre deux formes à peu près synonymes. C'est cette raison qui me fait regretter le discrédit où sont tombés les mots *maindre* ou *manoir*, tirés du latin *manere*, et leurs composés *remaindre* et *remanoir*, tirés de *remanere*.

— Ceux dont M. Butet a dit dans des vers techniques mieux faits que ne l'exige le genre[1] :

> *Manoir*, pour *demeurer*, en verbe réfractaire
> N'indique qu'un logis comme un nom seulement;
> Tandis que *remanoir*, pour *rester*, au contraire,
> Constant a préféré l'exil au changement?

— Justement, répondit-il : le dernier vers exprime, comme Butet le dit dans son explication en prose, que *remanoir* est tombé en désuétude. Il était pourtant commode, et signifiait autre chose que *rester*, *demeurer*, *s'arrêter*, par lesquels on le remplace; et l'on trouve encore presque toutes leurs formes dans les vieux auteurs.

> Jà por battre ne *remaindra*[2].
> Li vilains est à cort *remez*[3].

Le mot *manant*, employé comme substantif aujourd'hui, fut dans l'origine le participe présent de *manoir*, ainsi que le prouvent ces vers de Durand[4] :

> Or soit aussi come à Douay
> Un borgois y avait *manant*;

c'est-à-dire qu'il y avait un bourgeois *manant* ou demeurant à Douai. Ce mot *manant* amène naturellement le composé *remanant*, que Joinville écrit *remenant*[5] :

> Et du *remenant* au mort sont aumônes.

1. *Cours théorique d'instruction élémentaire*, p. 54, in-8°, 1818.
2. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 322. — 3. *Ibid.*, p. 326. — 4. *Ibid.*, p. 386.
5. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 10.

On le trouve aussi écrit par un *a*[1] :

Que vous aïez le *remanant*.

Du participe viennent les temps je *remanais*, que je *remane*, nous *remanons*, etc. ; le présent singulier était je *remains* ; le prétérit et l'optatif, je *remessis*, et mieux encore je *remainsis*. On trouve les deux formes dans le roman des *Sept sages*[2] :

Nous *remessimes* seul à seul, moi et vos.
Vous *remainsites*.

— Je n'aime pas tant ce verbe, lui dis-je, que les précédents ; il me semble aussi que vous en avez trouvé de moins nombreux exemples ; du moins vos citations sont-elles moins riches.

— Vous avez raison, mais en voici un qui ne vous laissera, je crois, rien à désirer : c'est le verbe *férir*, tiré du *ferire* latin, et que nous remplaçons par plusieurs verbes, comme *frapper*, *toucher*, *piquer*, etc. ; tant il est vrai que lui-même nous manque ; mais il ne manquait pas à nos pères.

L'infinitif est encore du beau style : *sans coup férir* est une locution proverbiale ; l'auteur de *la Table ronde* a dit[3] :

Férir ce que l'on aime
C'est cent fois pis que se *férir* soi-même.

Le futur et le conditionnel étaient je *ferrai*, je *ferrais*. Un de nos vieux romans[4] représente une statue de bronze tenant un arc, et faite avec tant d'art qu'au moindre coup qu'elle recevrait, elle décocherait sa flèche, et sur cette statue étaient gravés ces mots :

Qui me *ferra*, je trairai jà.

c'est-à-dire à qui me frappera, je tirerai aussitôt.

1. Barbazan, *Ordène*, etc., p. 356.
2. *Essai sur les fables indiennes*, deuxième partie, p. 73.
3. Creuzé de Lesser, *la Table ronde*, ch. XVI.
4. *Essai sur les fables indiennes*, deuxième partie, p. 50.

L'infinitif et le participe passé sont *féru* invariable et *féru*, *férue*, encore usités. Nous disons :

Avoir le cœur *féru*.

Le cœur *féru* de nouvelles amours.

Joinville écrivait [1].

Monseigneur Érart de Syverey fut *féru* d'une espée parmi le visage.

Le participe présent est *férant*.

Ils vindrent *férant* des esperons vers nous [2].

Et quant la table fut ostée
De la paume q'ot grant et lée
Fiert si sa fame lez la face
Que des doiz i parut la trace [3].

On conclut de là que le présent indicatif est je *fiers*, tu *fiers*, il *fiert*, nous *férons*, vous *férez*, ils *fièrent*; l'impératif, *fiers*, *férons*, *férez*; l'imparfait, je *férais*, et le subjonctif, que je *fière*, tu *fières*, il *fière*, nous *férions*, vous *fériez*, ils *fièrent*. Voici des exemples :

Car le Soudan porte les armes d'or là où le soleil *féroit* qui fesoit les armes resplendir [4].

En tel manière que Dieu ne *fière* en li ni en ses choses cruellement [5].

Le prétérit et l'optatif sont je *féris*, et je *férisse*.

Le Clerc le *féri* du fauchon parmi la teste.

Nous *férimes* des esperons.

Il et toute sa gent *férirent* aux Turs qui s'en fuyoient devant eulz.

Les establissements qu'il leur donna.... furent tels que nul n'y ravist autrui chose, ne que l'un ne *férist* l'autre.

Je li requis ce.... pource que les Sarrazins ne se *férissent* en nos héberges [6].

1. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 74.
2. *Ibid.*, p. 52.
3. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 319.
4. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 49. — 5. *Ibid.*, p. 13. — 6. *Ibid.*, p. 40, 66, 72, 155, 57.

— Il est vrai que voilà un beau verbe, d'un beau sens et d'un beau son. Quelle cause peut l'avoir fait tomber en désuétude, si ce n'est peut-être l'homophonie avec les formes analogues des verbes *faire*, agir, *ferrer*, garnir de *fer*, et *férer*, venu du latin *ferre*, et racine d'*afférer*, *conférer*, *différer*, *préférer*, etc.?

— Cette raison, me répondit-il, n'est pas suffisante. D'abord nous avons beaucoup d'homonymes bien plus parfaits que ceux-là qui se sont cependant conservés dans deux, dans trois, quatre sens différents ; tels sont les verbes *souffrir* et *soufrer*, *reeouvrir* et *recouvrer*, au présent et à l'imparfait de l'indicatif, à l'impératif et au subjonctif ; *ressortir*, sortir pour la seconde fois, et *ressortir*, être du ressort de, au futur et au conditionnel, au prétérit et à l'optatif. Ensuite examinez ces homonymies, et vous verrez combien elles sont incomplètes. Le futur se rapproche de celui de *faire*, je *ferai*, je *ferrai ;* mais il n'y a pas moyen de les confondre ; le futur de *ferrer*, qui s'en rapproche plus, est trisyllabe. Il est vrai que le participe présent de ces deux verbes est homophone ou à peu près, car l'*e* de *férir* est plus bref que celui de *ferrer* ; et dans les temps qui s'en forment, tous ceux qui se terminent par un *e* muet prennent la diphthongue *ié* dans l'un, et gardent *e* dans l'autre : ils *fièrent* et ils *ferrent*. Il n'y a donc pas à s'arrêter pour une homophonie partielle, et il serait à désirer que nos bons écrivains employassent ce verbe dorénavant et le remissent en honneur.

Cela serait d'autant plus convenable qu'il formait jadis, outre le substantif *féris*, pour signifier un battement multiple et désordonné :

Ainçois estoit le *féris* de masses et d'espées [1] ;

le composé *afférir*, frapper, toucher juste au but, et par con-

1. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 76.

séquent, convenir, être bienséant ou utile, qui était aussi fort usité.

Fai premier ce qu'il *afiert* à Dieu[1].
Il *n'aféroit* pas que il donnast à notre gent trève[2].

Notre vieux Froissart[3] fait chanter une jeune fille dans un virelai dont le refrain est :

On dit que j'ai bien manière
D'être orguillousette;
Bien *affiert* à estre fière
Jeune pucelette;

et Christine de Pisan[4] a dit aussi dans une jolie ballade où elle s'excuse auprès de son doux ami de faire bonne mine à tout le monde :

Mais ce seroit à moi trop grand'folie
De ne faire fors à vous bonne chière:
Ce n'est pas droit ne chose qui *affière*
Devant les gens, pour faire apercevoir
Les médisans qui veulent tout savoir.

— J'avoue bien volontiers, repartis-je, que ces exemples me font vivement regretter le verbe *férir;* c'était une part notable de la richesse de notre langue : comment l'avons-nous laissé perdre?

— Il y a d'autres mots perdus qui étaient plus importants encore, non que leur sens fût plus général que celui de *férir*, mais parce qu'ils tenaient à un plus grand nombre de dérivés. Tel est le mot *clore*, par exemple, que je n'hésite pas à nommer l'un des plus beaux mots de la langue française, d'où sont issus *éclore*, *enclore*, *forclore*, *reclore*, *parclore*, et, en changeant la voyelle, *conclure* et *exclure*.

Le sens de *clore*, venu du latin *claudere*, était parfaitement

1. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 2. — 2. *Ibid.*, p. 101.
3. *Vieux poëtes français*, t. II, p. 146. — 4. *Ibid.*, p. 169.

net et déterminé; on l'a remplacé dans l'usage ordinaire par le mot *fermer*, qui, venu de *ferme* ou de *firmare*, signifie au propre affermir, fortifier, rendre solide ou stable.

Le roi vouloit aller *fermer* un tertre là où il ot jadis un ancien chastel au temps des Machabiex.

Les barons distrent au roy que il li seroit plus grand honneur de *refermer* le bourg de Sagette que les Sarrazins avoient abattu [1].

Vous voyez que *fermer* un tertre, c'est le fortifier; *refermer* un bourg, c'est refaire ses fortifications. Par une métonymie assez naturelle, comme une *clôture* suppose toujours que la *cloison* ou la chose qui *clot* est *ferme* ou *stable*; comme, en d'autres termes, une porte ne peut être close sans être en même temps fermée ou arrêtée, tandis qu'elle est mobile quand elle est ouverte; on a dit *fermer* pour *clore*, et cela s'est trouvé juste dans beaucoup de circonstances, même dans des expressions figurées, comme *fermer les yeux*, *fermer la main*, *fermer la bouche*; les doigts, les paupières, les lèvres s'appuient alors et s'affermissent, et se ferment par conséquent pour se *clore*. Il n'en est pas tout à fait de même de l'oreille, qui ne se meut pas ostensiblement dans l'homme, de sorte que, quand on a dit *fermer l'oreille*, on a détourné le mot *fermer* de sa signification propre pour l'appliquer dans une expression métaphorique avec un sens qu'il n'a déjà lui-même que par catachrèse. C'est, en général, un défaut dans le style que cet abus de figures entassées dans un seul mot; et vous sentirez parfaitement combien il peut devenir blâmable si, employant ce mot *fermé* dans le même sens que tout à l'heure, mais dans une expression inusitée, je dis qu'il est *nuit fermée* au lieu de dire qu'il est *nuit close*. Cette dernière phrase est très-belle et très-juste : la précédente est non-seulement inusitée, comme *l'oreille fermée*, elle est étymologiquement absurde. Du reste la différence

1. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 180, 181.

des deux mots devient palpable dans cette phrase : « Cette porte *ferme* bien, mais elle ne *clot* pas, » où je veux exprimer qu'elle a une serrure solide ou de bons verrous, mais qu'elle laisse des jours par où le vent passe. Sans insister, du reste, sur cette synonymie, il suffit d'observer que les autres mots de la même famille, *affermer*, *affermir*, *infirmer*, *confirmer*, n'ont pas du tout le sens de *clore*, tandis que ce sens se retrouve dans tous les composés *enclore*, *éclore*, *conclure*, *exclure*, *forclore*, etc. Il est donc important de voir si le radical *clore* et ses composés immédiats manquent de la plupart de leurs temps.

L'infinitif *clore* donne immédiatement les futur et conditionnel, je *clorai*, je *clorais*, qui sont encore usités aujourd'hui. L'infinitif passé *clos* et le participe passé *clos*, *close* sont au nombre des mots les plus usités de la langue, soit dans le simple, soit dans les composés. Le singulier du présent indicatif et le singulier de l'impératif je *clos*, tu *clos*, il *clot*, ne peuvent non plus donner lieu à aucune difficulté; il n'y en a réellement que sur le participe présent et le prétérit, et les temps qui en dérivent.

Quant au participe présent, Butet donne *closant*[1], qui n'est ni dans l'Académie, ni dans l'étymologie latine *claudens*, ni surtout dans les composés *conclure*, *exclure*, qui font *concluant*, *excluant*, et non *conclusant*, *exclusant*. Le participe régulier est donc *cloant*, et c'est ainsi que l'on disait autrefois; au moins trouvons-nous dans Joinville :

> Monseigneur Guyon Malvoisin descendoit la lice qui *clooit* notre ost
> Il s'*enclooit* en la chapelle [2].

Toutefois Philippe de Comines, intercale un *y* et dit [3] :

> Ils *cloyoient* la pluspart de son ost.

1. *Cours théor. d'instr. élém.*, p. 64.
2. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 89 et 172.
3. *Mémoires*, I, 1.

Ce verbe se doit donc conjuguer régulièrement nous *cloons*, vous *cloez*, ils *cloent*, comme nous *concluons*, vous *concluez*, ils *concluent;* imparfait : je *cloais*, etc., comme je *concluais;* subjonctif : que je *cloe*, que tu *cloes*, qu'il *cloe*, que nous *cloions*, etc.; comme je *conclue*, tu *conclues*, il *conclue*, nous *concluions*, etc. Il en sera de même des composés. Il faut pourtant ajouter que le pluriel ils *éclosent* et le subjonctif qu'il *éclose* sont usités et indiquent le participe *éclosant*, et que celui-ci mène au simple *closant:* toutefois *cloant* me semble plus régulier.

Quant au prétérit, il est plus difficile à déterminer; il y a bien des exemples qui feraient croire qu'il était terminé en *os;* Joinville dit[1] :

L'on *reclost* la porte et l'en boucha-t-on bien.

Les mariniers.... accoururent en nos petits vessiaux et nous *enclorrent.*

Lors il s'*enclost* en sa garde robe et mit mes deux mains.

Mais lorsque c'est une des règles générales de la langue française, que tous nos prétérits se terminent sans exception en *ai*, *is*, *us*, *ins*, et nos optatifs en *asse*, *isse*, *usse*, *insse*, on ne peut admettre une terminaison en *os* et en *osse;* il faut donc renoncer à ces mots.

Toutefois, si l'on remarque que *conclure* et *exclure* sont complets dans leurs conjugaisons et qu'ils ont le prétérit en *us*, que quelques-uns des composés de *clore*, comme *enclore*, *parclore* et *reclore*, ont leur participe passif en *os* et en *us*, *enclos* et *inclus*, *parclos* et *perclus*, *reclos* et *reclus*, peut-être pensera-t-on que le prétérit de *clore* et de ses composés est en *us*, je *clus*, j'*éclus*, je *forclus*, j'*inclus*, comme je *conclus* et j'*exclus*, à moins qu'on ne préfère l'addition de

1. *Hist. de saint Louis*, p. 42, 99, 199.

la finale *is* qui est d'ailleurs employée par Philippe de Comines[1].

Ils commandèrent qu'on nous *cloist*.

— Cette conclusion, dis-je en riant, ne sera pas acceptée sans réclamation; peut-être feriez-vous aussi bien d'abandonner ces prétérits et ces optatifs, dont on fait d'ailleurs peu d'usage.

— Aussi je n'y tiens, reprit-il, que pour la régularité de la conjugaison. C'est ce désir d'avoir des verbes réguliers et complets qui m'a fait chercher si les composés de *traire* étaient aussi dénués qu'on le dit ordinairement de prétérits et d'optatifs.

— Eh bien! qu'avez-vous trouvé?

— Qu'au lieu de manquer de ces temps, comme on le prétend, ils les ont doubles.

— En vérité?

— Vous l'allez voir tout à l'heure; disons d'abord un mot du verbe *traire*. Il est aujourd'hui exclusivement et mal à propos consacré à l'acte de tirer le lait du pis de la vache ou des femelles qui en donnent habituellement, tandis qu'autrefois il signifiait en général *tirer*, *faire partir*, *sortir*, *marcher*, etc., *traire l'espée*, *traire une flèche*, etc.; et l'on voit tout de suite combien il importait de conserver le sens général de ce mot, puisque c'est un des plus riches en dérivés et en composés : il en a certainement plus de cent cinquante[2].

Pour ne parler ici que des verbes qui le contiennent intégralement, on trouve *abstraire*, *attraire*, *distraire*, *extraire*, *fortraire*, *pourtraire* ou *portraire*, d'où vient *portrait*, *retraire* et *soustraire*; or, tous ces verbes se conjuguent très-bien et très-régulièrement, à l'exception du prétérit et de l'optatif, dont on les dit défectifs. Mais, pour peu qu'on lise les vieux

1. *Mémoires*, I, 4. — 2. Roquefort, *Dict. étymol.*, mot *Traire*.

auteurs français, on ne tarde pas à y retrouver ces temps, savoir, selon la première forme :

Je me *traïs* vers le roy tout coste à coste.
Et à grand'peine on me *traït* du bain jusques à mon lit.
Nous *traïmes* tout souef vers li.
Il nous dit que nous nous *treïssions* emprès une meson défaite [1].

et selon la seconde forme :

Si près de la ville que l'on y *traisist* bien d'un arbalestre à tour.
Nous nous *traistmes* entre eux en tel manière.
Il looit qu'il se *traisist* à main dextre sur le flum.
Je commande à nos arbalestriers qu'ils *traisissent* à ceux à cheval [2].

Ces nombreux exemples, pris dans le même auteur et choisis tous sur le simple seulement, montrent combien était fréquent l'emploi de ce verbe.

Quant aux deux formes du prétérit, on voit qu'elles sont produites l'une et l'autre selon deux analogies incontestables. La première est que dans la plupart des verbes en *re* le participe présent a une grande ressemblance avec le prétérit; *ceindre, ceignant*, je *ceignis; coudre, cousant*, je *cousis; nuire, nuisant*, je *nuisis*, etc. Selon cette règle, *traire* et tous ses composés avaient *trayant*, je *trayis*, comme dans l'exemple ci-dessus : « Je me *trayis* vers le roi. »

D'un autre côté, le prétérit latin est *traxi*: or, cet *x*, en passant dans le français, a pu et dû s'adoucir en *s*, comme *conduxi*, je conduisis, etc.; et, selon cette analogie, *traire* et ses composés peuvent faire au prétérit et à l'optatif, je *traisis* et je *traisisse*, *j'extraisis* et *j'extraisisse*, etc., comme Joinville l'a dit : « L'on y *traisit* bien d'une arbalestre à tour. »

— J'accepterai volontiers cette conclusion, lui dis-je; j'ai toujours regardé comme impertinente cette soustraction de

1. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 76, 132, 59, 74.
2. *Ibid.*, p. 178, 79, 76, 89.

deux temps dans des verbes aussi importants. Il en est de même, si je ne me trompe, du verbe *soudre*, peu usité aujourd'hui, et je ne sais pourquoi. Bayle a dit[1] :

Qu'on se tourne de tous les côtés, comme ont fait Lucrèce et Gassendi pour *soudre* cette difficulté.

Ce mot ne vaut-il pas ici le composé *résoudre* que nous employons plus souvent? Si nous disons en chimie une *solution* de potasse, ne faut-il pas bien que la potasse ait été *soute* ou *solue?* Quoi qu'il en soit on a refusé à ce verbe et à ses composés *absoudre* et *dissoudre*, les deux temps en question ; mais c'est sans aucune raison. Amyot dit[2] que :

Apollophanes le grammairien *solut* une question tout sur le champ.

et le prétérit *je résolus* est employé tous les jours. Il est incontestable que ces mêmes temps doivent exister dans les autres composés, et pour moi je n'hésiterais pas à dire : « A peine eut-il parlé qu'on l'*absolut* tout d'une voix ; je voudrais que vous *dissolussiez* un peu de cuivre dans de l'acide nitrique. »

— « *Pedibus et manibus descendo in tuam sententiam*[3] » me dit-il, et je ne conçois pas qu'on en fasse une question. Mais nous ne serons pas si à notre aise pour les verbes *cheoir* et *seoir*, accompagnés de leurs composés *écheoir*, *décheoir*, *mécheoir* et *asseoir*, *rasseoir*, *messeoir* et *surseoir*. Je ne vous cache pas que j'attache à ces verbes un intérêt particulier, non-seulement parce qu'ils sont courts, ont un sens bien général et une physionomie toute française, mais aussi parce qu'ils ont derrière eux, outre les composés que je viens de citer, des familles fort nombreuses.

— Je m'y intéresserai bien volontiers aussi, mais où vou-

1. *Dict. histor. et critiq.*, mot *Épicure*, rem. F.
2. Traduct. de Plutarque. *Des propos de table*, V, 10.
3. Molière, *M. de Pourceaugnac*, act. I, sc. II.

lez-vous en venir? car ce préambule, je vous l'avoue, me fait redouter une de ces propositions devant lesquelles reculent les plus déterminés courages.

— Il n'y a pas encore à s'épouvanter. Je crois, pour moi, que ces verbes sont ou doivent être complets et réguliers; tout le monde ne partagera pas sans doute cette opinion, mais enfin c'est la mienne.

— Prouvez-la, lui dis-je.

— Si je pouvais la prouver, continua-t-il, ce ne serait plus une opinion, ce serait une vérité reconnue, désormais incontestable, et nous n'en sommes pas là. Mais consultons à la fois les livres anciens et les règles plus modernes des grammairiens; et tâchons de former ces verbes dans leur entier; ou plutôt leurs simples, d'où nous conclurons les composés tout à l'heure.

Je commence par *choir :* ce verbe s'est écrit autrefois *chéoir* ou *cheoir;* il aurait dû s'écrire toujours ainsi, car le futur s'en forme régulièrement, je *cherrai*,

Tirez la bobinette, la chevillette *cherra.*

dit la vieille grand'mère dans le *Petit chaperon rouge;* et tous les composés sont réguliers en ces temps, je *décherrai*, il *décherra*, il nous *mescherra* ou *mescherrait si*, etc.

L'infinitif et le participe passé sont partout et incontestablement *chu*, *déchu*, *échu;* et les prétérit et optatif sont aussi je *chus*, je *déchus*, il *échut*, quoiqu'ils aient été autrefois je *chéis.*

Il *chéit* en la mer et fut noyé.
Il sembloit que les estoiles *chéissent.*
De peur que je ne *chéisse* [1].

Il n'y a donc de doute que sur les temps qui se forment du

1. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 51, 102, 131.

participe présent et du présent indicatif. Le participe présent de *cheoir* est *chéant*, qu'on retrouve dans le composé *échéant ;* le cas *échéant*. Les dictionnaires refusent ce temps à *déchoir*, mais c'est sans raison ; il est nécessairement *déchéant*, indiqué d'ailleurs par le substantif *déchéance*. Le présent de l'indicatif fut autrefois je *chiès*, tu *chiès*, il *chièt*, contracté depuis en *chès*, *chèt*.

Aventure est quand bien en *chièt*,
On voit souvent qu'il *en meschiet*[1].

Les chevaux leur *chéent* sur les corps et les noient[2].

mais il a nécessairement changé et est devenu je *chois*, tu *chois*, il *choit*, puisque le verbe *décheoir*, le plus complet de cette famille, fait à son présent indicatif je *déchois*, tu *déchois*, il *déchoit;* il en est de même d'*écheoir*, quoiqu'on écrive et qu'on prononce quelquefois *échet;* si le cas *y échet*.

Avec ces données nous pouvons former tout le verbe, dont les temps se conjugueront ainsi : je *chois*, tu *chois*, il *choit*, nous *chéons*, vous *chèez*, ils *choient;* imparfait : je *chèais*, tu *chèais*, il *chèait*, nous *chèions*, etc. ; subjonctif : que je *choie*, que tu *choies*, qu'il *choie*, que nous *chèions*, que vous *chèiez*, qu'ils *choient*.

Le verbe *décheoir* doit suivre la même analogie, et il faut rejeter les formes nous *déchoyons*, vous *déchoyez*, qui ne sont formées de rien, et qui, si elles avaient un sens, signifieraient noue *cessons*, vous *cessez de choyer*. Il en est de même au subjonctif, où les personnes terminées par des *e* muets peuvent seules avoir le son *déchoie ;* les autres sont, comme pour l'imparfait, nous *déchèions*, vous *déchèiez*, etc.

— Après tout, lui dis-je, vous n'exigez ici que le sacrifice des deux personnes très-peu usitées nous *déchoyons*, vous

1. Barbazan, *Ordène*, etc., p. 177.
2. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 72.

déchoyez; je crois qu'on peut vous l'accorder, d'autant plus qu'on y gagne l'imparfait tout entier. Serez-vous plus exigeant pour *seoir* et ses composés?

— Je n'en sais rien, répondit-il; au reste, jugez-en. On écrit *seoir*, *asseoir*, *rasseoir*, *messeoir*, *surseoir*, et l'on fait bien. Le futur régulièrement formé sera je *sérai*, j'*assérai*, je *rassérai*, cela *messéra*, je *surserai;* et je crois que c'est ainsi qu'il faudrait dire en dépit des habitudes contraires.

— On ne vous accordera pas cela, repris-je.

— Tant pis, dit-il, mais continuons. Le participe passé, l'infinitif et le prétérit sont incontestablement *sis*, *sise*, je *sis*, et de même dans les composés. Le participe présent est double: il a été *séant*, *te*, il est devenu *seyant*, dans *asséyant* et *rasseyant*, les verbes les plus usités de cette famille. Il convient de donner ce participe à tous ces verbes, et de dire *surseyant*, *messeyant;* et aux temps qui s'en forment, je *surseyais*, cela *messeyait;* l'imparfait je *surseoyais* sera toujours insupportable pour une oreille française.

Le présent singulier est je *sieds*, tu *sieds*, il *sied*. Nous *seyons*, vous *seyez*, ils *seyent*, quoique inusités, se tirent immédiatement du participe présent et se déduisent des formes semblables d'*asseoir* et *rasseoir*. Les mêmes terminaisons doivent appartenir à *surseoir;* il faudra donc dire je *sursieds*, tu *sursieds*, il *sursied*, plutôt que je *surseois*, qu'on donne partout, mais qui n'est pas moins une anomalie à rejeter.

— Je ne puis, lui dis-je, accepter toutes vos idées maintenant comme je les admettais au commencement de notre conversation; mais c'est que votre rôle a changé. D'abord vous vous borniez à recueillir historiquement les débris de notre vieux langage, et je vous suivais avec plaisir dans cette utile excursion. Depuis que vous avez abordé les verbes qui tiennent à des familles plus ou moins nombreuses, vous cédez peut-être au désir de les soumettre à des règles sans exception; mais déjà ce ne sont plus des faits que vous nous

donnez, ce sont vos théories par lesquelles vous voulez remplacer le fait.

— Mais ces théories, interrompit-il, ne valent-elles pas mieux que le désordre qui existe?

— Je ne le conteste pas, répondis-je; je remarque seulement que le débat est entre vous et l'usage, non entre vous et moi. Laissez donc ces idées systématiques, ces régularisations du langage, sur l'avantage desquelles personne n'est en doute, mais qu'il est extrêmement difficile cependant de faire adopter au public; et reprenez, si vous le trouvez bon, la restitution de quelques vieux verbes.

— Je n'ai plus, me dit-il, à en citer qu'un petit nombre, encore sont-ils plus curieux qu'utiles. Le plus important de tous est sans contredit *tollir* venu du mot latin *tollere*, et qui vaut mieux indubitablement qu'*enlever*, par lequel nous le remplaçons.

Le démon voit que les bonnes œuvres que l'homme a faites ne li peut-il *tollir* [1].

L'infinitif passé et le participe sont *tollu, ue.*

Et en même temps nous eut *tollu* la vue de la terre.
De chose que ils leur eussent *tollue* ou robée [2].
Les terres que le roys de France avoit *tollues* au roy Jehan d'Angleterre [3].

Le participe présent est *tollant* et les temps qui s'en forment sont nous *tollons*, je *tollais*, que je *tolle.*

Mais je vous en prie, sire, que les Sarrazins ne le vous *tollent* [4].

Le présent régulier est je *tols*, tu *tols*, il *tolt.*

Le Soudan les fait mourir en prison et à leurs femmes *tolt* ce qu'elles ont [5].

1. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 13. — 2. *Ibid.*, p. 43, 82.
3. Guill. de Nangis, p. 245, édit. in-folio, 1761.
4. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 107. — 5. *Ibid.*, p. 93.

On l'a quelquefois adouci en je *taus*, tu *taus*, il *taut*.

Tout biax service *taut* pain de main [1],

comme on a contracté le futur et le conditionnel *tollirai*, *tollirais*, ou *taurai*, *taurais*.

Chil qui pour tiex dons *tauroit* le droit d'autrui [2].

Enfin le prétérit et l'optatif sont régulièrement je *tollis* et je *tollisse*.

Le venin se férit au vif et li *tollit* le pooir de la moitié du corps.
Ils trouvèrent le clerc que vous véez ci et li *tollirent* toute sa robe.
Nule viande ne nous venoit de la mer que les Sarrazins ne nous *tollissent* [3].

Tous ces exemples, ajouta-t-il, sont, entre beaucoup d'autres, pris dans la courte histoire de Joinville.

— C'est ce qui prouve l'importance du mot puisqu'il revient si souvent ; au reste, c'est un beau verbe, et dont la prononciation est fort hamonieuse ; il est d'ailleurs régulier et bien complet.

— Oui, dit-il ; je puis vous en citer d'autres qui seront moins entiers. Les verbes *paroir* et *apparoir*, remplacés aujourd'hui par *paraître* et *apparaître* qui en sont des formes allongées, étaient autrefois usités à tous leurs temps. *Parant* et *apparant* en étaient les participes :

Por ce vos di, tot en apert
Que son temps perd qui félon sert [4].

Nous disons aujourd'hui encore, au présent indicatif, il *appert* :

Comme il *appert* par plusieurs traits de cet ouvrage,

dit Voltaire dans la préface de la *Pucelle*.

1. Roquefort, *Gloss. de la lang. romane*, mot *Taut*.
2. *Ibid.*, au mot *Tauroit*.
3. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 48, 39, 180.
4. Barbazan, *Ordène*, etc., p. 151.

On disait autrefois : il *pert*, et au pluriel *pèrent*.

Bien *pert* que pour fol me tenez [1].

Et prend une robe truande
Qui soit dépéciée et déroute
Si que parmi *pèrent* ti coute [2].

c'est-à-dire : prends une mauvaise robe, toute déchirée et rompue, si bien qu'à travers paraissent tes coudes.

Le futur était je *perrai*, il *perra ;* l'imparfait, il *paroit.*

Mes onques si bel armé ne vis, car il *paroit* de sur toute sa gent dès les épaules en amont [3].

c'est-à-dire il *paraissait:* ce mot nous semblerait aujourd'hui l'homonyme de *paraît* présent de *paraître*, ou de *parait* imparfait de *parer*.

— Et c'est une raison de plus, repris-je, pour qu'on n'en désire pas beaucoup le retour. Il faut d'ailleurs ajouter qu'il ne nous apporterait aucun sens nouveau, et ne ferait que remplacer le mot *paraître* ou *apparaître*, comme ceux-ci l'avaient déjà remplacé.

— J'en conviens. Il n'en est pas tout à fait de même des mots *souloir* ou *soloir*, qui signifie être habitué à, avoir coutume de, et *douloir*, qui veut dire avoir du chagrin, être dans la peine. Ces mots nous manquent, et nous ne les remplaçons que par des périphrases traînantes. Ils avaient pour participe présent *solant*, conservé dans *insolent*, qui fait quelque chose contre la coutume ; et *dolant* ou *dolent*, que nous avons gardé, ainsi que son composé *indolent*. L'imparfait se formait régulièrement :

Mais quanque il sires voloit
Nuns de ces sers ne s'en *doloit* [4].

1. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 334. — 2. *Ibid.*, p. 348.
3. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 75.
4. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 338.

On trouve encore :

Jà me *soliez* tant amer [1].

et La Fontaine a écrit dans son épitaphe en parlant de lui-même :

Quant à son temps, bien sut le dispenser;
Deux parts en fit, dont il *souloit* passer
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire;

comme notre vieux Bertaut avait dit sur une paire de gants, tirés des mains d'une belle dame :

Gants, qui *souliez* couvrir cette sensible ivoire,
Et ce marbre vivant, dont la douce rigueur
M'a tiré sans pitié tant de traits dans le cœur
Qu'encor la plaie en saigne au fond de ma mémoire [2].

Ces vers sont d'une grande douceur si les idées en sont un peu disparates et incohérentes; mais j'aimerais mieux *solais* que *soulais*; il serait plus conforme à l'étymologie, à la formation des temps, et éviterait la confusion avec l'imparfait de *soûler*.

Le présent de l'indicatif était je *seuls*, je *deuls*; le dernier se retrouve dans le vieux mot *il me deult*; et dans ce vers de Rémi Belleau [3].

En vain se *deult* et hucbe ses compagnes.

Le premier est dans ces vers :

Adonc me souvint de Mabille,
Une garse de ceste ville
Que je *soel* amer par amors [4].

Ces mots s'ils eussent vécu, se seraient sans doute contractés en je *seus* et je *deus*, comme l'ancien je *weill* [5] est devenu

1. *Vieux poëtes français*, t. I, 351.
2. *Poëtes français* (collection Dabo), t. I, p. 139.
3. *Vieux poëtes français*, t. VI, p. 231. — 4. *Ibid.*, t. I, p. 354.
5. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 163.

je *veux*. En effet on trouve dans les poésies de Jean Bouchet[1] :

> Tant plus l'on dort, et plus dormir l'on veut;
> Plus on se plaint, et tant plus on se *deut*.

Le prétérit était je *dolus* ou je *doulus*.

> Les anciennes escriptures racontent que Titus se *dolut* et fut desconforté d'un jour qu'il n'avoit donné nul bénéfice [2].
>
> La reine d'Arragon se *doulut* de la sentence [3].

Peut être disait-on aussi je *solus* ou *soulus*, mais je ne les ai pas trouvés ; et ainsi nous retombons dans les hypothèses.

— Au moins, dis-je, ne sont-elles pas sans intérêt quand les mots qui y donnent lieu ont eux-mêmes de l'importance. Je ne sais, ajoutai-je, si vous avez trouvé quelques exemples des mots *ramentevoir*, pour signifier *se ressouvenir*, et *semondre*, pour exprimer invitation pressante?

— Oui, certainement, me répondit Tireau ; le dernier était régulier ; ses temps primitifs sont *semondre*, *semons*, *semonnant*, je *semons* :

> Quand li roncins s'oï *semondre*,

dit Jean de Boves[4]; et ailleurs :

> Et li vilains coite et *semond*
> Ferrant qui trait et tire fort.

Rutebeuf dit aussi :

> Il fut *semons;* li prestres vient [5].

Le vidame de Chartres :

> Chascuns me *semond* de chanter [6].

1. *Vieux poëtes français*, t. II, p. 362.
2. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 234. — 3. Comines, *Mémoires*, II, 8.
4. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 377. — 5. *Ibid.*, p. 339. — 6. *Ibid.*, t. II, p. 26.

et Joinville[1] :

Je *semonnoie* tous les riches hommes de l'ost ; dont il convenoit que le roys empruntast aucune fois de ceulz que j'avoie *semons*.

Je n'ai pas jusqu'ici trouvé son prétérit, qui devait être je *semondis* ou *semonnis*.

Quant à *ramentevoir*, c'était un beau mot, qui ne signifiait pas seulement se ressouvenir, et surtout se ressouvenir de loin, mais encore rappeler à quelqu'un ou le faire souvenir de quelque chose. Ses temps primitifs étaient *ramentevoir*, *ramentu*, *ramentevant*, je *ramentois*, je *ramentis* ; il se conjuguait donc exactement comme *recevoir*, si ce n'est au prétérit, qu'il avait en *is* au lieu de *us*.

Voici des exemples. INFINITIF PASSÉ :

Je vous ai *ramentu* [2].

PARTICIPE PASSÉ.

Et se cele se fust téüe
Jà ne li fust *ramenteüe*
Ceste chose [3].

PARTICIPE PRÉSENT, IMPARFAIT, SUBJONCTIF et pluriel du PRÉSENT INDICATIF.

Et ces choses vous *ramentevois*-je, pource que se Diex ne m'eust aidié....

Et quand les precheurs et les cordeliers li *ramentevoient* aucun livre qu'il oyst volentiers [4].

INDICATIF PRÉSENT, singulier.

Et ces choses vous *ramentois*-je pour vous fère entendant aucunes qui affièrent à ma matière [5].

1. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 164. — 2. *Ibid.*, p. 57.
3. Barbazan, l'*Ordène*, etc., p. 170.
4. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 39, 218. — 5. *Ibid.*, p. 62.

PRÉTÉRIT de l'indicatif :

Et ceste chose me *ramentit* le père le roy [1].

— Je vous remercie, lui dis-je, de m'avoir rendu ce verbe dans son entier; c'est un de ceux que je regrettais le plus; car je considère quelquefois notre vieux langage, non pas comme vous, d'un point de vue purement grammatical, mais surtout relativement au parti qu'en pourraient tirer les écrivains. La Fontaine est peut-être de nos classiques celui qui a fait le plus d'emprunts, et d'emprunts heureux, à ces vieux tours; pourquoi quelque poëte bien inspiré comme lui ne pourrait-il pas fonder sa réputation en même temps qu'il tirerait de la poussière ces formes si belles et souvent si énergiques? Il ne s'agit que de bien placer les mots pour nous les rendre en quelque façon familiers. Notre fabuliste n'a pas craint de réunir dans le même vers deux termes aujourd'hui hors d'usage :

Tel, comme dit Merlin, *cuide engeigner* autrui
Qui souvent s'*engeigne* soi-même [2] :

et il ajoutait, il y a près de deux cents ans :

J'ai regret que ce mot soit trop vieux aujourd'hui,
Il m'a toujours semblé d'une énergie extrême.

Mais il n'est pas trop vieux dans ses vers; et il n'est personne qui ne comprenne parfaitement le sens, aussi bien d'*engeigner* que de *cuider*, ce mot que nous n'avons plus, et qui nous était pourtant si nécessaire pour exprimer une opinion née ou venue chez nous sans examen. *Cuider* n'était ni *penser*, ni *croire*, ni *songer*, ni *rêver*, ni *supposer*, ni *imaginer* [3]; c'était autre chose, et nous l'avons perdu.

1. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 7.
2. *Fables*, liv. IV, n° 11.
3. *Cuider* vient de *cogitare; penser* de *pensare; croire* de *credere; songer* de *somniare; supposer* de *supponere; imaginer* d'*imaginari*.

— Nous l'avons perdu, reprit-il, vous dites bien. Oui, il y a une infinité de mots qui étaient jadis pleins d'énergie, d'harmonie ou de rapidité, dont le temps nous a privés aujourd'hui. J'en pourrais *remémorer* dans tous les genres, si déjà nous n'étions *remés* trop longtemps, et si l'heure que j'*oi* sonner ne me *semonnait* de partir. Mais avant d'*issir* du jardin, je *vous ramentevrai* que le travail du grammairien est insuffisant pour *traire* de la tombe et produire au jour les paroles et expressions anciennes. Ci faut l'aide du poëte et de l'orateur. Tant que le premier s'*enclora* dans ses longues et fastidieuses recherches, tant que ses exemples *remaindront* isolés, en vain aura-t-il, pour les savants comme lui, *tollu* le voile du vieux langage, en vain *cuidera*-t-il obtenir un grand succès dans son entreprise; il ne fera rien qui y *afière*, et ne pourra que se *douloir* de l'indifférence publique.

— Ainsi qu'il *appert*, lui répondis-je en riant, il vous *estuet*[1] joindre l'exemple au précepte. Pour moi je ne pourrais vous suivre dans cette carrière où vous vous *gaudissez*[2] et vous *ébaudissez:* j'y *cherrais* dès les premiers pas, et de peur de vous voir me *lédir*[3] en ce *poignis*[4] où vous ne *solez* peut-être pas ménager vos coups, j'aime mieux *toucher à fuie*[5] et *à tant*[6]; *remaindre* votre serviteur.

Nous nous séparâmes en disant ces mots, fort contents l'un et l'autre, à ce qu'il me parut, de la petite passe d'armes où nous avions paradé à qui mieux mieux. Sous cette apparence de plaisanterie, sous cette forme de jeu, il y avait pourtant quelque chose de sérieux. Pour moi, je remerciai

1. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 372.
2. De *gaudere* se réjouir. — L'un veut *gaudir* et rire. Marot.
3. De *lædere*, blesser. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 329.
4. De *pugna* ou de *poing*, combat. Voy. Joinville, *Hist. de saint Louis* p. 34.
5. M'enfuir. Joinville, *Hist. de saint Louis*, p. 30.
6. En ce point, en ce moment. *Vieux poëtes français*, t. I, p. 350 et 369.

mon ancien élève du plaisir qu'il m'avait procuré, et je l'engageai, quoique peut-être il n'en dût pas obtenir promptement la récompense, ou, comme il aurait dit, le *guerredon*, à continuer avec courage et persévérance cette restauration des vieux verbes français, et, le cas échéant, celle des autres mots[1].

1. On a plusieurs fois proposé de ramener dans le langage quelques-uns des vieux mots les plus énergiques. La Bruyère a écrit sur ce sujet une page justement célèbre à la fin du chapitre de ses *Caractères* intitulé : De quelques usages. Marmontel s'en est occupé au mot *Marotique* dans l'*Encyclopédie*. Pougens a publié en 1819, sous le titre d'*Archéologie française*, un recueil des termes anciens qu'il croyait propres à être restitués à notre langue actuelle. Enfin M. Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, ne manque pas de rappeler les mots ou les tournures vieillies qui lui semblent avoir encore quelque vie. Je souhaite que le présent dialogue contribue à favoriser ce retour aux bonnes expressions de notre ancienne langue.

QU'AINSI NE SOIT [1].

Nous trouvons dans les auteurs du seizième et du dix-septième siècle une expression singulière et qu'on a quelque peine à s'expliquer aujourd'hui : c'est le mot *ainsi* suivi de la négation *ne*, et du verbe *être* au subjonctif.

Qu'ainsi ne soit, Madame, je vous envoie déjà plusieurs maux en même temps. (BALZAC, *Lettres*. VII, 23.)

Le cœur fait tout ; le reste est inutile.
Qu'ainsi ne soit, voyons d'autres états. (LA FONTAINE.)

Qu'ainsi ne soit, nous n'avons qu'à considérer ce que la lumière fait dans notre œil, nous verrons qu'il n'y a rien de plus convenable ni de plus suivi. (BOSSUET, *Connaissance de Dieu*, V, 3.)

Qu'ainsi ne soit, un sot apprivoisé
Parle de tout, sûr de la réussite. (J. B. ROUSSEAU.)

Ce qu'il y a de bizarre dans toutes ces phrases, c'est que le véritable sens est : *qu'il soit ainsi*, de sorte que la négation paraît là absolument déplacée. C'est une transition très-naturelle d'un sujet à un autre, équivalente à celle-ci, très-claire et très-usitée : *les choses étant ainsi*, ou au *quæ quum ita sint* des Latins.

La négation est si extraordinaire en cet endroit que M. Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, au mot

1. Dissertation écrite en 1863.

ainsi, fait justement l'observation suivante : « Cette locution est difficile. Manifestement *qu'ainsi ne soit* est le contre-pied de *ainsi soit;* et puisque celle-ci acquiesce, celle-là n'acquiesce pas. Il y a nécessairement une ellipse dont le complément paraît être, *n'admettons pas, n'admettez pas qu'ainsi ne soit.* Cette locution n'est plus du tout usitée et ne peut pas renaître. Elle avait pris un sens fort éloigné de la signification simple des mots ; la tradition s'en est rompue, et quand on la lit on a beaucoup de peine à la comprendre. »

Je ne tiens pas beaucoup à la locution, et n'ai aucune envie de la voir renaître ; mais est-elle dans le passé aussi contradictoire ou absurde qu'elle le paraît? Faut-il pour l'expliquer recourir à une ellipse qui en renverse la signification? ou supposer pour rendre compte de son obscurité présente, l'oubli de la tradition? J'ai quelques doutes à cet égard. Il me semble bien qu'il n'y a là qu'une faute d'orthographe comme nous en trouvons tant d'exemples dans notre langue, à l'occasion des mots tombés en désuétude qui, s'étant cependant conservés dans quelques phrases proverbiales, y sont remplacés par des homonymes, souvent au rebours du bon sens.

L'Académie donne divers exemples de cette faute, et M. Littré [1] ou d'autres les redressent avec raison : j'en citerai deux ou trois.

Être en nage. — C'est être en sueur, ou, comme on dit, *être en eau, tout en eau.* Or, quel rapport y a-t-il entre la *nage* et la *sueur?* On serait fort embarrassé de le deviner. Cependant Roquefort [2] nous assure que c'est tout simplement un mot mal écrit, que c'est *age* (sans accent) et non pas *nage* qu'il faudrait après la préposition *en ;* qu'*age* ainsi écrit est une ancienne forme de *aigue* ou *eau ;* et que *être en age* veut dire être en *eau.* Mais ce mot *age* ayant disparu de la langue,

1. Voyez dans son *Dictionnaire de la langue française* les mots *collimation*, *dévorant*, et une foule d'autres.

2. *Glossaire de la langue romane*, aux mots *age* et *eau*.

comme après la préposition *en* l'oreille entendait le son *nage*, on y a, dans l'écriture, substitué ce mot déjà usité dans la locution *à la nage*, et dans le verbe *nager*.

Enlever un homme comme un corps saint. — Un *corps saint*, c'est le corps d'un saint, c'est-à-dire ce qui est environné du respect, de la vénération de tous, à quoi on ne touche qu'avec des précautions infinies. Or, selon l'Académie, enlever quelqu'un comme un corps saint, c'est l'enlever de vive force, sans qu'il ait le temps ni le pouvoir de résister! Comprendra-t-on jamais une telle comparaison? C'est *corsin* qu'il faudrait dire, en un seul mot. Les corsins étaient autrefois des gens qui faisaient la banque en plein vent, qui excitaient souvent les plaintes du menu peuple, et que la justice empoignait sans beaucoup de façons. La comparaison était donc aussi juste que naturelle. Quand le mot *corsin* a été oublié, l'oreille en a fait l'homonyme composé *corps saint*; mais on a par là rencontré une absurdité tellement grossière qu'on a de la peine à comprendre que l'Académie l'ait admise.

S'amuser à la moutarde. — Désaugiers, dans la jolie chanson qu'il a faite sur l'opéra de la *Vestale*, a mis ces vers :

Et l'amant qui s'sent morveux,
Voyant qu'on crie à la garde,
S'esbigne en disant : Si j'tarde,
Si j'm'amuse à la moutarde,
Nous la gobons tous les deux.

Comme la moutarde n'a rien dont on se puisse amuser, l'expression serait absolument inintelligible, si l'on ne se rappelait qu'un prédicateur ayant promis de placer trois fois ce mot au commencement de son sermon, y fit en effet trois phrases dans ce genre : *Moult tardent*[1] les pécheurs à se con-

1. Quand nous employons aujourd'hui ce vieux mot *moult*, nous faisons sentir *l* et *t* : ces deux lettres étaient muettes autrefois; on prononçait *mou*. Voy. Génin, *Variations du langage*, etc., ch. II.

vertir. C'est de même s'*amuser* à la *moult-tarde* qu'il faudrait écrire, comme se coiffer à la *Titus*, voleur à la *tire*, etc.

L'anguille ou *les anguilles de Melun*. — Écrivez *Languille* en un seul mot, c'est un nom propre. Ce Languille de Melun représentait, dit-on, un martyr dans je ne sais quel mystère. Il cria avant le moment du supplice, et se fit ainsi moquer par tous les spectateurs. De là le proverbe : « Il fait comme Languille de Melun, il crie avant qu'on ne l'écorche. » Quant à ce *Languille* on a substitué *une anguille* ou même *les anguilles de Melun*, qui ne crient pas plus que les autres et n'ont pas même d'organe pour crier; on a fait une pure bêtise d'un mot très-naturel et très-gai.

Il serait facile, ainsi que je le disais tout à l'heure, de citer bien d'autres exemples de cette corruption des mots produite par une mauvaise écriture[1]. *Ainsi ne soit*, n'en serait-il pas un lui-même? C'est ce qu'il est assurément curieux et intéressant de vérifier. Je remarque d'abord que ce mot *ainsi* venu du latin *in-sic*, s'est écrit autrefois *ainsine*, comme on le voit au treizième siècle dans le *Roman de la Rose :*

> Et quand il (l'amour) ot aperceü
> Que j'avoie *ainsine* esleü
> Ce bouton.... (v. 1694.)

Cette orthographe durait encore au moins à très-peu près dans le seizième siècle, qui écrivait *ainsin* et continuait de prononcer *ainsine*. On lit dans Ronsard :

> S'*ainsin* étoit toute peine fatale
> Me seroit doulce et ne me chaudroit pas,

et ailleurs dans le même poëte :

> *Ainsin* Endymion soit toujours ton ami.

Ainsin a été employé dans la prose, non par nécessité, mais

1. Voy. Génin aux mots *Ogier le Danois*, *D'aucuns*, etc.

par euphonie. Montaigne dans l'*Avis à l'imprimeur*, écrit de sa main, au verso du frontispice de l'édition in-4° de 1588, fait une règle positive d'écrire *ainsi* ou *ainsin*, selon que le mot suivant commence par une consonne ou par une voyelle. Cette recommandation prouve que de son temps on n'était pas bien fixé sur l'emploi de ces deux formes ; et en effet il y a une lettre de Marguerite de Valois où *ainsin* se trouve devant une consonne :

Monseigneur, *ainsin* que je vôulois commencer cette lettre.

Il n'est pas douteux que la prononciation de ce mot était *insine*, rimant avec *fine* et non, comme nous lirions aujourd'hui, *ainsin* rimant avec *sein*[1]. Ce qui le prouve, c'est : 1° l'ancienne orthographe *ainsine* avec un *e* muet ; 2° que *in-sic* ou *ainsi* ne pouvait mener à ce son nasal *sin* qui en est trop éloigné ; 3° que la forme *ainsin* était surtout employée devant les voyelles, ce qui prouve qu'il servait à éviter l'hiatus, sans altérer le son de l'*i*.

Cela étant, quand ce mot *ainsin* ne fut plus reçu chez nous, qu'on ne trouva plus dans l'usage, dans les dictionnaires et dans les grammaires que la forme *ainsi*, qui est encore celle de nos jours, ceux qui avaient dans l'oreille l'ancienne locution *qu'ainsi soit*, prononcée *qu'ainsine soit*, s'imaginèrent que c'était le mot *ainsi* suivi de la négation *ne* ; et ils écrivirent comme nous l'avons vu dans nos premiers exemples, *qu'ainsi ne soit* en quatre mots. Il y en avait un de trop, c'était cette négation qu'ils ajoutaient de leur grâce, et qui rendait l'expression inintelligible[2]. Il fallait conserver, au moins dans

1. Génin pose même en règle générale dans son livre *Des variations du langage français depuis le douzième siècle* (p. 83 à 88) que les finales *in* ne faisaient entendre que le son *i* devant les consonnes, de sorte que *ainsin* sonnait *ainsi* comme aujourd'hui. Il est difficile d'admettre cette opinion : l'*n* devait sonner.

2. Voyez dans le livre de Génin, p. 340, l'explication très-vraisemblable de cet horrible solécisme : *il y en a d'aucuns, d'auruns disent*, etc.

cette locution spéciale, l'ancienne orthographe *ainsine* avec son *e* muet. *Qu'ainsine soit* en trois mots. La phrase, par là, restait affirmative, comme le sens le demande; et dès lors il n'y a plus rien à reprendre ni à expliquer dans cette locution; l'écriture seule en est fautive : les deux lettres *ne* sont une terminaison, et non pas une négation.

En résumé, et pour donner à ces observations une conclusion générale, il y a en français un certain nombre de mots usités autrefois, aujourd'hui entièrement oubliés, qui se sont pourtant conservés dans quelques phrases proverbiales très-difficiles à entendre quand on ne les connaît pas. Il serait bon que ces mots se trouvassent dans nos dictionnaires à leur ordre alphabétique avec cette note ou toute autre équivalente : « On ne l'emploie plus que dans cette phrase. »

LONGUES ET BRÈVES

EN FRANÇAIS [1].

PRÉCIS *entrant*. Bonjour, mes amis.... Eh, mon Dieu! que faites-vous tous deux la craie à la main, auprès de ce tableau de mathématiques? Que signifient ces blanches et ces noires que vous venez d'y tracer? Composez-vous de la musique? C'est un talent que je ne connaissais pas à Simplice. Il est vrai que Balancier s'en pique quelquefois.

BALANCIER. Je me vante surtout d'être d'aplomb sur la mesure; et c'est sur quoi nous discutons sans nous entendre parfaitement. Il s'agit des longues et des brèves dans le langage, et j'ai emprunté quelques signes à la musique pour représenter les valeurs avec une parfaite exactitude.

PRÉCIS. C'est bien fait : mais sur quoi ne vous entendez-vous pas?

SIMPLICE. Je pense que chez les anciens les longues valaient exactement deux brèves, c'est-à-dire que si l'on mettait un quart de seconde à énoncer la brève, on prenait une demi-seconde pour la longue.

PRÉCIS. Et qu'ainsi un bon orateur était avant tout un chronomètre, le nombre et la quantité prosodique des syllabes prononcées indiquant toujours exactement le temps qu'avait duré la phrase.

1. Dissertation écrite en juin 1863.

SIMPLICE. C'est bien ainsi que je l'entends.

PRÉCIS. Je sais qu'avec les définitions données au collége, faut toujours en venir à cette conséquence : mais elle est dure à digérer. Et toi, Balancier, que disais-tu à ce sujet?

BALANCIER. Je crois, avec M. Quicherat[1], que les noms de brèves et de longues pouvaient fort bien indiquer autre chose que ce qu'on nous dit, et par exemple, comme chez nous, le son propre de la voyelle plutôt que sa durée effective. *Malus* mauvais, où l'*a* est bref, pouvait se prononcer *màlus;* et *malus* pommier, où il est long, *mâlus*, la durée de la syllabe *ma* restant sensiblement la même. C'est ainsi que nous disons que *a* est bref dans *sali*, et qu'il est long dans *pâli*, quoique ce soit réellement le son de ces deux *a* et non leur durée qui diffère.

PRÉCIS. Cette manière d'entendre la quantité prosodique est plus claire et plus acceptable que l'autre, quoiqu'on ne voie pas bien alors comment la longue peut valoir deux brèves. Le sentiment public y est d'ailleurs fort opposé : car on enseigne partout, et tout le monde m'a paru jusqu'ici partager l'opinion de Simplice, qui cependant a été vivement combattue dans ces derniers temps[2]. Mais je vois sur votre tableau des mots français au-dessous des notes de musique, serait-ce sur la quantité prosodique du français que vous discutiez?

SIMPLICE. Mon Dieu, oui. Nous avions bien commencé par le latin, mais la discussion a passé presque tout de suite au français. Je soutiens que nous n'avons pas de longues et de brèves en prenant ces mots dans le sens antique, c'est-à-dire la longue valant deux temps, la brève n'en valant qu'un.

BALANCIER. Je dis, pour moi, que nous les avons, et je le

1. Voyez dans la *Revue de l'instruction publique* du 2 novembre 1854, un savant article de M. Quicherat sur cette question.

2. *De quelques points des sciences dans l'antiquité*, nos VI et suiv. *Thèses supplémentaires*, n° VIII, IX.

prouve en écrivant soit avec des blanches et des noires, soit avec les signes des longues et des brèves, et en battant à trois temps la mesure de ces paroles :

Chārlĕs | pārlĕ, | chāntĕ, | dānse ĕt | rīt.

PRÉCIS. Certes nous pouvons avoir ces longues et ces brèves : plusieurs de nos airs connus le prouveraient au besoin. Mais les avons-nous réellement, c'est-à-dire parle-t-on comme tu viens de l'écrire? Je ne le crois pas. D'abord bien évidemment notre discours n'est pas mesuré comme il le paraît dans ce que tu viens d'énoncer. Ensuite nous réunissons plusieurs mots ensemble que nous prononçons très-vite comme s'ils n'en faisaient qu'un; et par exemple, les quatre derniers mots de ta phrase, dits selon nos habitudes, feraient entendre en une seule prolation les syllabes *chant'dansèri*.

SIMPLICE. Là, tu vois bien, Précis est de mon avis.

PRÉCIS. Oh ! pas tout à fait; n'allons pas si vite. Je ne crois pas qu'on doive chercher dans le langage ordinaire, ni même dans les vers, notre mesure musicale avec ses temps égaux; toutefois, nous pouvons l'y mettre par passe-temps ou de parti pris, comme Balancier l'a fait tout à l'heure. Seulement ce n'est pas là la prononciation française, ni probablement celle d'aucun peuple. Le langage naturel reçoit, à ce qu'il me semble, des syllabes brèves et des longues, sans établir entre elles un rapport déterminé. Il admet des interruptions, des repos ou silences, des abrégements, des prolongements plus ou moins étendus, et laisse sur tous ces points une grande latitude à l'orateur. Voilà, selon moi, la vérité : ne la dépassons pas.

BALANCIER. Je n'ai voulu parler que de ce que nous pouvions faire, parce que Simplice croit à une supériorité immense des langues anciennes; et qu'il compte dans les éléments de cette supériorité, la quantité prosodique grecque ou latine, quantité qui vraisemblablement n'était pas réelle.

Il a bien fallu lui montrer qu'elle existait chez nous aussi bien que la plupart des pieds que les anciens avaient reconnus.

SIMPLICE. Tu l'entends, Précis; il veut que nous ayons des dactyles, des anapestes, des iambes, des péons, etc. Qui, diable! a jamais parlé de cela dans le français?

PRÉCIS. Ne dis pas qu'on n'en a jamais parlé. Tous ceux qui ont fait en français des vers métriques, depuis Jean Mousset jusqu'à Turgot, ont cru et soutenu qu'ils avaient trouvé chez nous tous les pieds des vers grecs et latins. Il est vrai qu'ils se trompaient en cela, que leurs dactyles et leurs spondées étaient mesurés en dépit du bon sens : mais enfin ils en parlaient, et d'autres en parlaient après eux et comme eux.

BALANCIER. Pour moi, je sais fort bien où et comment ces versificateurs se sont trompés; et parce que je signale toutes leurs erreurs, je suis certain de n'y pas tomber moi-même. Je dis maintenant que nous avons en français des iambes et des anapestes, des trochées, des amphibraques et des péons; et je suis si sûr de mon fait que je puis, comme vous le voyez sur ce tableau, remplacer les signes de longueur et de brièveté par des blanches et des noires musicales, qui, vous l'avouerez, ne laissent aucun doute sur le rapport des valeurs.

PRÉCIS. J'en conviens : mais ce sont les principes et les règles de ta notation qu'il faudrait connaître, pour juger de l'application que tu en fais.

BALANCIER. Rien de plus aisé. Les règles de notre prononciation en ce qui tient à la quantité prosodique de nos syllabes sont aussi simples que constantes. A l'exception de quelques pénultièmes accentuées, toutes nos syllabes sont brèves, au moins dans le parler ordinaire. Dans le langage soutenu, les syllabes accentuées, même quand elles sont finales, peuvent être un peu prolongées. Quand ces syllabes

sont pénultièmes, c'est-à-dire suivies d'une syllabe muette comme dans *tempête*, *apôtre*, elles sont très-sensiblement longues dans les cas suivants : 1° Quand elles portent l'accent circonflexe, comme dans *pâte*, *gîte*, *côte;* 2° quand la consonne qui les suit est une sifflante faible, *v*, *z*, *j*, ou une *r* sonore, comme dans *brave*, *rose*, *prestige*, *barbare;* 3° quand elles sont suivies d'une articulation double où entre une des faibles *b*, *d*, *g*, suivies de l'*l* ou de l'*r* : *sabre*, *faisable*, *cadre*, *espiègle;* 4° quand ce sont des voix nasales suivies d'une muette ou d'une sifflante devant l'*e* muet : *jambe*, *pompe*, *triomphe*, *monde*, *hanche*, *langue*, *enfance*.

Précis. Il est certain que ces syllabes sont entendues comme longues, et que si la prononciation courante ne leur donne pas une valeur exactement double de celle des brèves, nous pouvons, nous, la leur donner, sans que notre idiome nous semble altéré.

Balancier. Cela étant, et sans m'occuper de ce qu'étaient en réalité les différents pieds chez les Romains, mais en suivant en toute rigueur la définition que donnent leurs traités de métrique, je dis que des mots comme *toujours*, *hasard*, sont de vrais iambes, puisque la première syllabe est incontestablement brève, et que la seconde est longue évidemment.

Simplice. Je ne puis pas le nier.

Balancier. Des mots comme *univers*, *similor*, sont des anapestes puisque les deux premières syllabes y sont aussi brèves que la dernière est longue. D'autres mots cemme *scélérat*, *malheureux*, peuvent aussi passer pour des anapestes, quoique les dernières syllabes n'y soient pas absolument longues, mais parce qu'avec notre habitude d'appuyer sur les désinences sonores, surtout dans les vers et la haute éloquence, nous pouvons facilement prolonger le dernier son.

Simplice. Je ne t'accorderai pas cela. Quand je dis *scélérat*,

j'entends bien que la dernière syllabe est brève, et que je ne pourrais prononcer *scélératata*, en prolongeant le son.

Balancier. Si nous n'allongeons pas le son, comme la voix s'y repose et met après lui un silence sensible, la syllabe compte assurément pour longue. Au reste, je n'ai pas besoin de cette concession. Les mots *univers*, *similor* et tous les semblables me suffisent. Il est évident que nous avons des trochées et des amphibraques dans les mots de deux ou trois syllabes, dont la dernière est muette et l'avant-dernière longue, comme *table*, *navire*. Les mots de quatre syllabes nous donnent des dipyrrhiques ou procéleusmatiques si les quatre syllabes sont brèves comme dans *témérité;* et des péons si la troisième ou la quatrième sont longues comme dans *utilise*, *Artaxercès*.

Précis. Mais des dactyles, des spondées?

Balancier. Nous n'avons pas de spondées en français, parce qu'il n'y a jamais dans nos mots qu'une seule syllabe longue ; nous n'avons pas non plus de dactyles, parce que nos longues ne sont jamais antépénultièmes. Mais ces pieds, nous pouvons les composer en mettant un trochée comme *arme* ou un amphibraque comme *phalange* devant un autre amphibraque comme *navire*. Nous avons alors des longues suivies de deux brèves, *arme*, *phalange*, *navire*.

Simplice. A ce compte tu pourrais donc faire en français des hexamètres et des pentamètres.

Balancier. Sans difficulté; et pour peu que cela te fasse plaisir, voici un hexamètre que je te noterai, à ton choix, avec des blanches et des noires, ou avec les signes prosodiques ordinaires. Il ne signifie rien, mais peu importe :

Gārdĕ sĭ | lēncĕ bă | tăillĕ nă | vīre ŷnvŷn | cīblĕ phă | lānge.

Précis. Il n'y a rien à dire. Je suis bien sûr toutefois, que ce vers, s'il a la mesure des hexamètres latins, n'en a pas du tout la cadence, parce que j'y trouve six accents, tandis qu'on

n'en trouve presque jamais que cinq dans Virgile, dans Ovide, dans Lucain et les autres[1]. D'ailleurs ces accents tombent sur la première syllabe de chaque pied ; ce qui n'avait régulièrement lieu chez les Romains que pour le dactyle et le spondée de la fin. Mais enfin, voilà un vers, ou si vous l'aimez mieux, une prolation française, mesurée en dactyles et en dactyles véritables. Je suis bien aise de le voir ici clairement ; car c'était pour une question qui a quelque analogie avec celle-là, que je venais te trouver. Je suis tombé depuis quelques jours sur divers passages de nos grammairiens ou critiques, qui m'ont semblé contenir des faussetés palpables, sans que j'aie pu me rendre compte exactement de ce qu'il y avait à y reprendre. J'avais compté sur ton secours, mon cher Balancier, pour m'éclaircir un peu cette difficulté, et je t'ai apporté mes exemples. Veux-tu que nous les voyions ensemble ?

BALANCIER. Très-volontiers. Tu ne t'y opposes pas, Simplice?

SIMPLICE. En aucune façon. Je serai charmé au contraire, de voir comment se sont trompés ceux qui ont voulu trouver chez nous la quantité prosodique ancienne.

PRÉCIS. Mon premier exemple est emprunté à la *Prosodie française* de d'Olivet (art. v). Il veut figurer la quantité d'un vers du *Lutrin*, et l'écrit ainsi :

Soŭpīre, ŏtēnd lēs brās, fĕrmĕ l'œĭl ,ĕt s'ēndōrt.

Fais-moi le plaisir de me le prononcer comme il est noté.

BALANCIER. Le voici : *soupir, étan, lè, brâ, fermeleuillèssan, dort.*

PRÉCIS. J'étais bien sûr que ces trois longues sur *tend les bras* étaient mauvaises, aussi bien que les quatre brèves sur *ferme l'œil et*.

1. *Thèses sur quelques points des sciences*, etc., VIII, p. 280. *Thèses supplémentaires*, etc., VI, p. 118.

BALANCIER. Assurément. Nous sentons très-bien en prononçant ce vers qu'il se coupe naturellement en ces quatre sections :

Soupire, | étend les bras, | ferme l'œil, | et s'endort.

et que d'après les règles essentielles de notre prononciation qui nous fait abréger toutes les voyelles, excepté les dernières des sections de phrases[1], il se scande ainsi :

Soŭpīre, ĕtĕnd lĕs brās, fĕrmĕ l'œīl, ĕt s'ĕndōrt.

Ce qui fait un iambe, un péon et deux anapestes. Sans doute on peut allonger plus ou moins chaque section et en ralentir ou en accélérer les syllabes; mais le rapport entre elles demeure sensiblement le même. Les longues sont toujours celles sur lesquelles la voix s'arrête, et il est insensé de les marquer brèves, comme de marquer longues celles qui les précèdent et tombent en quelque façon sur elles.

PRÉCIS. Je te remercie. Je vois maintenant où d'Olivet s'est trompé. Après cette erreur de notation, il se livre à une recherche analytique sur la valeur phonique de ce vers qui est bien ce qu'on peut lire de plus fantastique et de plus faux. C'est une amplification à propos de sa prétendue harmonie imitative. La seule utilité de ce passage, c'est de nous montrer quel galimatias peut débiter un homme d'esprit, quand il parle de ce qu'il ne sait pas bien.

L'abbé Batteux a suivi les traces de d'Olivet dans ses *Réflexions sur la langue française* placées à la suite du traité *De l'Arrangement des mots* qu'il avait traduit de Denys d'Halicarnasse. Il veut reconnaître chez nous des brèves, des longues et même des pieds marqués à la manière des anciens. Il cite comme son devancier (n° x) les vers du *Lutrin*, *Soupire, étend les bras*, etc., mais il le scande un peu différemment,

1. *Cours supérieur de grammaire*, ch. VIII, p. 17 et 18.

et le divise en deux iambes, un spondée, un trochée, un pyrrhique et un spondée. Un peu plus loin (n° xi), il étend le même système aux trois vers précédents, et en note la quantité comme tu le vois dans cette copie :

Lă Mŏllēsse ŏppрĕssēe
Dāns să boŭche ă l'īnstānt sēnt să lānguĕ glăcēe,
Et lāssĕ dĕ pārlēr, sŭccōmbānt sŏus l'ĕffōrt,
Sŏupīre, ĕtēnd lēs brās, fērmĕ l'œĭl ĕt s'ēndōrt.

Prononce-les-moi, je te prie, comme ils sont marqués, que je juge moi-même de l'exactitude de cette notation.

Balancier. *Lamolesse oppressée, dans, sabouchalins, tant, san, salangue, glacée; èlasse, depar, lé, sucom, bant, soulèfor, soupir, étan, lè, brâ, fer, meleuilèssan, dor.*

Précis. C'est une prononciation ridicule ; je m'en doutais.

Simplice. Je l'avoue : mais comment donnes-tu ces différentes valeurs ? Es-tu bien sûr toi-même de l'exactitude de la lecture ?

Balancier. Parfaitement. Je suppose des blanches à la place de tous les accents longs, des noires à la place des signes brefs ; et comme nous n'avons d'autres syllabes longues que celles qui sont accentuées, je suppose des barres de mesure devant toutes ces blanches : ce qui fait le même effet à notre oreille que s'il y avait une virgule après les syllabes qui les portent. De là ces prononciations hétéroclites *sucom, ban, étend, les, brâs*. Au contraire les brèves ou les noires à la suite les unes des autres font disparaître les intervalles des mots et par conséquent la ponctuation. Vous le voyez dans cette syllabation ridicule *fer, meleuilessan, dor*, au lieu de *ferme l'œil et s'endort.*

Précis. La langue est ainsi tellement défigurée que si je ne savais les vers par cœur, je n'aurais pas compris ce que signifiaient des syllabes assemblées ainsi à contre-sens. Du reste, après cette analyse, Batteux a le courage de mettre :

« Quand Despréaux écrivit ces vers, il ne pensa ni aux brèves ni aux longues, ni aux pieds ; et cependant tout cela s'est trouvé dans ses vers, et précisément aux endroits où l'art les eût placés, si l'art les plaçait toujours aussi bien que l'oreille. » Il faut avouer que cet éloge, après une analyse aussi erronée, ne fait guère plus d'honneur au poëte qu'au critique.

BALANCIER. Cela est vrai ; mais il ne détruit pas non plus l'harmonie des vers de Boileau. Celle-ci n'est pas en effet où Batteux l'a mise ; elle est dans la prononciation correcte des phrases données, prononciation qui serait représentée par la notation que voici :

Lă Mŏllesse ŏppрĕssēe,
Dăns să bōuche ă l'Ynstant sĕnt să lānguĕ glăcēe ;
Et lāssĕ dĕ părlēr, sŭccŏmbānt sŏus l'ĕffōrt,
Sŏupīre, ĕtĕnd lĕs brās, fĕrmĕ l'œīl, ĕt s'ĕndōrt.

PRÉCIS. Je continue mes citations. Marmontel au chapitre VII de sa *poétique française*[1], traitant du mécanisme des vers, explique fort longuement et fort mal l'harmonie des vers latins ; puis il passe à celle de nos alexandrins qu'il assimile sans raison aux anciens asclépiades[2] ; enfin il figure avec les signes des brèves et des longues la mesure prétendue de quelques-uns de ces vers. J'en apporte deux seulement comme exemple, l'un est de Voltaire et le voici avec sa notation :

Un roī vīctŏrĭeŭx ĕcrāsĕ mĕs sērpēnts.

Veux-tu me le prononcer comme il est écrit ?

BALANCIER. *Unroi, vik, torieu, zécrâ, zemèsser, pan !*

1. Il a replacé quelques-unes de ces idées dans l'*Encyclopédie* aux mots *harmonie, vers, nombre.*

2. Ceux de la première des odes d'Horace, que nous prononçons à peu près comme des alexandrins ; mais les Romains les prononçaient tout autrement.

PRÉCIS. C'est absurde. L'autre vers est de Racine dans *Andromaque* : et Marmontel le scande ainsi :

Pŏurquoĭ l'ăssăssĭnēr? qu'ă-t-ĭl faĭt? ă quĕl tĭtre?

BALANCIER. En voici la prononciation telle qu'elle est figurée : *pour, quoi, l'as, assiné, katil, faitakel, titre*. C'est encore pis que la notation de Batteux, et c'est bien étonnant chez un homme qui avait à un haut degré le sentiment de l'harmonie poétique, qui même réussissait parfaitement à faire quand il le fallait des vers très-bien rhythmés sur une musique donnée. La véritable scansion de ces vers aurait été :

Un roĭ vĭctŏrĭeŭx ĕcrāsĕ mĕs sĕrpēnts.
Pŏurquoĭ l'ăssăssĭnēr ? qu'ă-t-Il faĭt? ă quĕl tĭtre?

As-tu encore d'autres exemples?

PRÉCIS. Je vais terminer. De nos jours Lemercier a, dans son *Cours analytique de littérature* (39e séance), suivi la voie ouverte par d'Olivet, Batteux et Marmontel. A propos du style épique, il veut faire admirer le talent de Boileau, et s'exprime ainsi : « Est-ce une action vive et soudaine que Boileau veut peindre? il semble composer son vers de quatre légers dactyles.

Lē tĭmĭde ēscădrŏn sē dĭssĭpe ēt s'ĕnfuĭt.

Sont-ce bien des dactyles?

BALANCIER. Non certainement, ce sont des anapestes. Il est bien facile de voir que nous appuyons sur les quatre finales *mid, dron, sip, fuit* : ce sont donc les seules longues, et la notation correcte est celle-ci :

Lĕ tĭmīde ĕscădrŏn sĕ dĭssīpe ĕt s'ĕnfuīt.

La notation de Lemercier représenterait les sons singuliers et inintelligibles que voici : *Le, timidèss, cadronseu, dissipè, s'enfuit.*

PRÉCIS. Par opposition Lemercier note comme entièrement composé de spondées le vers suivant:

Lēs mūrs ēn sŏnt ēmūs, lēs vŏutēs ēn mūgīssent.

Qu'en penses-tu ?

BALANCIER. Ainsi prononcé, ce vers semble lu par un enfant qui ne sait pas encore assembler les syllabes, et qui les profère séparément: *lè*, *mur*, *zan*, *sont*, *tè*, *mu*, *lè*, *voû*, *te*, *zan*, *mu*, *giss*. Nous sentons au contraire qu'il ne faut pas séparer *les* de *mûrs*, que *en sont émus* doivent être dits d'une teneur, aussi bien que *les voûtes*, et *en mugissent*. Ce vers doit donc se scander ainsi :

Lĕs mūrs ĕn sŏnt ĕmūs, lĕs voūtĕs ĕn mŭgīssent.

C'est-à-dire qu'il a comme ceux qui le précèdent et comme presque tous nos alexandrins, ses hémistiches composés ou de deux anapestes, ou d'un iambe et d'un péon : ce qui nous donne en tout huit syllabes brèves ou glissantes, et quatre syllabes accentuées qui, par conséquent, paraissent longues à l'oreille. De ces quatre syllabes, les deux plus fortes sont à la rime et à la césure; les deux autres se placent au gré du poëte dans les deux hémistiches. Il est donc inutile de chercher dans nos grands vers des dactyles et des spondées qui n'y sont pas, et cela par une imitation puérile, de ce qu'il y avait dans les hexamètres anciens[1].

SIMPLICE. Tu as raison, et il est à la fois curieux et instructif que des hommes d'un mérite incontestable ailleurs, se soient tous trompés pour avoir voulu transporter dans

1. Cette manie de représenter la longueur ou la brièveté de nos syllabes avec les signes des Latins se retrouve assez fréquemment aujourd'hui encore (1863) chez quelques grammairiens qui n'ont pas assez réfléchi sur les conditions intimes de notre prononciation. MM. Joubert et Guérin dans leurs *Compléments de la grammaire française* (p. 99); M. Géhant dans sa *Méthode euphonique française* (p. 101), notent ainsi la quantité des mots dans des vers français, et font successivement les mêmes fautes que je viens de relever dans des écrivains plus anciens.

notre prosodie les notions très-superficielles, qu'ils avaient acquises dans leurs classes de la prosodie latine. Mais comment se fait-il qu'ils se soient tous trompés de la même façon?

PRÉCIS. Ils ne se sont pas trompés exactement de la même façon, puisque nous avons vu que le vers analysé par d'Olivet, l'était un peu différemment par Batteux. D'ailleurs ne se seraient-ils pas plus ou moins copiés les uns les autres? Le fait est toujours qu'ils se sont trompés; et leur erreur vient sans contredit, de ce qu'ils ne se faisaient pas une idée nette de ce dont ils parlaient.

BALANCIER. C'est évident. Quand on sait bien ce dont on parle, on dit exactement les choses, même quand le jugement qu'on porte peut être contesté. Voyez M. Castil-Blaze : il cite dans son *Histoire de l'Opéra*, des vers du *Fernand Cortez* de Jouy, et juge que par rapport à la musique, ce ne sont pas de vrais vers, mais seulement de la prose. Cela tient à l'idée fausse, selon moi, qu'il soutient partout, savoir qu'il faut pour la musique des vers où les syllabes accentuées soient placées symétriquement, et les divisent en sections égales, de manière que toutes les phrases de la période musicale se contre-balancent exactement. Je ne discute pas ici cette opinion. Mais Spontini ayant voulu trouver dans un vers féminin de douze syllabes, un autre de cinq syllabes et un second alexandrin masculin, des sections de trois syllabes, a été obligé de répéter ou de retrancher des mots, de les accentuer à contre-temps, de faire des rejets disgracieux. On obtient ainsi une suite de trois vers dodécasyllabes, partagés chacun en quatre parties égales. M. Castil-Blaze les scande très-exactement, en marquant par des italiques les syllabes qui portent l'accent et ne devraient pas le porter.

Lĕs crŭēls | MĕxÏcaïns | fĕrmĕnt *toūs* | lĕs păssā |
gĕs; cĕs trīs | tĕs rÏ vā | gĕs nĕ *prē* | sĕntĕnt plūs, |
Nĕ nŏus *prē* | sĕntĕnt plūs | quĕ lĕs fērs | oŭ lă mōrt. |

Considérez cette scansion; vous verrez qu'elle est parfaitement correcte. Ce sont partout des anapestes, que nous savons entrer sans difficulté dans l'alexandrin; mais nous savons aussi que ce n'est pas le seul pied qui y entre. Un hémistiche peut se composer d'un péon et d'un iambe comme *ne nous présente plus;* et alors si l'on veut conserver des anapestes, il faut allonger la troisième syllabe et abréger la seconde ou la quatrième. C'est ce qu'a fait Spontini, et que M. Castil-Blaze indique par ses italiques.

Simplice. M. Castil-Blaze sait la musique; mais comment ceux-là mêmes qui ne la savent pas se trompent-ils si grossièrement sur la qualité des brèves et des longues.

Précis. Mon Dieu! c'est qu'ils acceptent sans examen, comme nous le faisons quelquefois, ce qu'ils entendent dire: et puis ils s'habituent à répéter de mémoire: telle syllabe est longue, telle autre est brève. Le sont-elles réellement? Peu leur importe; ils disent ce qu'on leur a dit. Toi-même, Simplice, qui crois que chez les Romains la longue valait exactement deux brèves, as-tu jamais prononcé un vers latin de manière à maintenir ce rapport?

Simplice. Ma foi, non. Je l'ai toujours prononcé à la française, *titiré*, *tupdtulé*, *recubanse*, *subtegnniné*, *fagi*.

Balancier. C'est-à-dire qu'au lieu de trois dactyles, un spondée, un quatrième dactyle et encore un spondée, tu fais entendre un anapeste, un péon, un second anapeste, un autre péon et un iambe.

Précis. Oui; et t'étant ainsi accoutumé à considérer cette prolation comme répondant aux vrais hexamètres, tu as cru, comme Lemercier et les autres, que ton *titiré* représentait le vrai dactyle *Tityre*, que le péon *subtegminé*, équivalait à l'ionique *à majori subtégmine;* que l'iambe *fagi* répondait au spondée *fági:* c'est-à-dire qu'en somme tu as nommé *longues*, beaucoup de syllabes que tu prononçais brèves et réciproquement. Et parce que le vers latin ainsi prononcé n'a qu'une

harmonie extrêmement médiocre, et dont nous ne voudrions pas, tu t'es ingénié à imaginer chez les Grecs et les Latins des sons et une cadence si admirables, que rien n'en saurait approcher : et comme il t'est de toute façon impossible de réaliser ce type de beauté que tu supposes, mais que tu ne tiens pas, tu soutiens que ces syllabes et ces pieds n'existent pas chez nous, quand Balancier te montre qu'ils y sont.

BALANCIER. Bravo! Pare cette botte-là, Simplice.

SIMPLICE. Mais je n'ai rien à parer; je ne demande pas mieux que de voir chez nous tous les éléments de la métrique ancienne. Accordez-moi seulement que nous n'en tirons pas le même parti.

PRÉCIS. On pourrait soutenir que nous n'en voulons tirer aucun parti ; mais sans débattre ce point qui n'a pas ici d'intérêt, il est évident que d'Olivet, Batteux, Marmontel et Lemercier ont été entraînés, sinon aveuglés par un désir semblable, celui de retrouver dans notre versification quelques bribes de la métrique latine : et qu'incapables d'analyser exactement ni l'une ni l'autre, ils ont dit ce que disent toujours ceux qui dissertent sur un sujet mal connu d'eux ou mal compris.

BALANCIER. Des bêtises?

PRÉCIS. Je ne voulais pas le dire : mais c'est bien le mot.

TROIS QUESTIONS

D'ÉTYMOLOGIE ET DE CRITIQUE [1].

M. Littré a publié en 1863, sous le titre : *Histoire de la langue française* ou *Études sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification et les lettres au moyen âge*, un recueil d'articles publiés à différentes époques, et insérés à l'occasion de divers ouvrages dans le *Journal des Savants*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Journal des Débats*. Le sujet constant de cette publication, c'est la langue française considérée surtout dans son origine et les phases diverses de son développement. On juge avec quel plaisir j'ai dû lire, avec quelle attention j'ai étudié ce beau livre, dont l'auteur avait bien voulu me gratifier. J'y ai admiré comme tout le monde, son érudition exacte et consciencieuse, son soin scrupuleux dans la recherche des preuves, sa prudente réserve dans les conséquences à en tirer, en un mot, toutes les qualités qui font de l'*Histoire de la langue française* un ouvrage de premier ordre.

Toutefois dans ce grand nombre d'idées par lui proposées, il y en a quelques-unes qui ne m'ont pas paru suffisamment prouvées, et sur lesquelles je serais bien aise d'appeler de

1. La première et la troisième partie de cette thèse ont été insérées dans la *Revue de l'instruction publique*, numéros des 24 novembre et 1er décembre 1864.

nouveau son attention, soit pour qu'il apporte de nouvelles preuves, soit pour qu'il réduise lui-même ses assertions à ce qu'elles ont d'incontestable. Tel est dans les sciences le vrai profit à tirer d'une critique loyale; c'est qu'on arrive enfin à la vérité démontrée, ou que du moins on suspend son jugement jusqu'à ce que la démonstration soit complète.

Les points sur lesquels les raisons de M. Littré ne m'ont pas convaincu, sont au nombre de trois, le *Déplacement de l'accent latin dans quelques mots français;* l'*Origine des futurs de nos verbes* et l'*Estime* qu'il convient de faire *de la poésie du moyen âge*. Dans l'examen de ces trois points, je rappellerai l'opinion de l'auteur et j'exposerai brièvement mes objections à son système.

I. *Déplacement de l'accent latin dans quelques mots français.* — Il y avait dans les mots latins une syllabe plus fortement prononcée que les autres. C'est ce que nous nommons la syllabe accentuée ou la syllabe forte : et cette syllabe est restée ce qu'elle était en latin, je veux dire la syllabe accentuée dans toutes les langues novo-latines, en particulier dans la langue d'oïl et le provençal. C'est la règle générale, et elle n'est pas contestée. Mais enfin il y a des exceptions. D'où viennent-elles? c'est ici que l'on peut n'être pas d'accord.

M. Littré écrit : « *Vúltur* a donné correctement en espagnol *buitre*. Mais en français *vautour* suppose un *vultúrem* au lieu de *vúlturem*[1].... A côté de *chanvre* dont l'accentuation reproduit *cánnabis*, il y a un ancien mot *cavène* qui force d'admettre un *cannábis*.... Il n'y a aucune pétition de principe à remonter de l'accentuation romane à une accentuation fautive, mais antique (p. 33). » — Je crois que la pétition de principe existe. Le changement anomal de l'accentuation,

1. L'exemple n'est pas bien choisi : les latins disaient aussi *vulturius* avec l'accent sur *tur;* c'est de là que nous avons tiré *vautour*.

voilà le fait incontestable. Mais où s'est-il produit? est-ce dans la langue mère? est-ce dans la langue dérivée? La pétition de principe consiste ici précisément à affirmer l'une de ces deux propositions lorsque nous n'avons à cet égard aucun renseignement certain. Il y a même des cas où le déplacement de l'accent est un produit évident de notre langue; c'est lorsqu'une série de formes régulières l'amène nécessairement. Alors l'observation exacte de la règle est l'exception, et c'est une erreur d'en chercher l'explication dans la langue latine.

M. Littré remarque par exemple (p. 33), que *manger* est très-bien formé de *manducâre;* mais qu'à l'impératif *mange* avec l'accent sur la première syllabe, ne répond plus à *manducа* qui l'avait sur la seconde. Il explique cette irrégularité en disant que *manger* est pour *manjuer* qui faisait à l'impératif *manjue* et répondait ainsi parfaitement au latin. Cette explication peut être vraie historiquement; mais la théorie générale n'en a pas besoin. Étant donné l'infinitif *manger*, la suite des formes conjuguées amène nécessairement l'indicatif présent *je mange* et *mange* à l'impératif. Y eût-il eu dans l'ancien français une forme *manjue*, elle aurait disparu si l'infinitif *manjuer* n'était pas conservé. C'est ainsi que tous nos verbes ont à la première et à la seconde personne du pluriel, les terminaisons *ons* et *ez* qui contredisent l'accentuation latine dans les verbes de la conjugaison brève. *Préndimus, prénditis*, auraient par l'accent donné nous *prenmes*, vous *prentes;* nous disons : nous *prenons*, vous *prenez; fingimus, fingitis* auraient fourni de même nous *finmes*, vous *fintes*, au lieu de nous *feignons*, vous *feignez*, etc., etc., et les mots *vous êtes, vous faites, vous dites*, qui reproduisent l'accentuation latine de *éstis, fácitis, dícitis*, sont chez nous des exceptions uniques. Faudra-t-il supposer pour expliquer notre conjugaison régulière, les barbarismes latins *prendîmus, prendîtis, fingîmus, fingîtis*, et ainsi de suite pour tous les verbes? Non assurément. Nous avons formé

notre conjugaison d'une manière générale d'après la conjugaison latine, et nous y avons soumis ensuite tous nos verbes, sans nous occuper de la formation ou de l'accentuation régulière du latin.

Le même raisonnement se reporte sur beaucoup d'autres mots, où il semble que les barbarismes forgés pour les expliquer sont tout à fait superflus.

« *Hommage*, dit M. Littré (p. 34) vient de *homo*. Là le bas latin des notaires *hommagium* ne nous apprend rien ; mais en recomposant la finale *age* en *aticum* dont elle est l'équivalent, on trouve *hominaticum*. » — Entendons-nous bien là-dessus. *Hommagium* ne nous apprend rien parce que c'est le mot vulgaire *hommage* qui a été affublé d'une terminaison latine. Mais *hominaticum*[1] nous apprend-il quelque chose lui-même? Je l'accorderai volontiers s'il a réellement existé dans le latin. S'il n'est qu'une création des érudits modernes pour donner un corps à leur hypothèse, ou représenter ce que le mot eût été pour les Latins, en supposant chez eux une série d'événements féodaux qui leur auraient fait tirer d'*hominis* un adjectif analogue à *silvaticus* venu de *silva*, à *viaticus* de *via*, et d'où nous avons à notre tour formé *sauvage* et *voyage*; j'aime beaucoup mieux croire que la finale *age* signifiant soit une action, soit une suite d'actions, et par conséquent une habitude ou une obligation de faire, s'est appliquée, suivant l'empire des coutumes ou des circonstances, à un grand nombre de mots qui n'avaient pas leurs correspondants en latin. On a dit *hommage* comme *servage*, *vasselage*, comme nous disons aujourd'hui, *chauffage*, *éclairage*, *brochage*, *satinage*, sans remonter à une origine latine qui n'a jamais existé.

1. J'ai quelques doutes sur la correction étymologique de ce mot. Dans tous ceux que ma mémoire me rappelle, *silvaticus*, *viaticus*, *umbraticus*, la terminaison est *ticus*; l'*a* appartient au premier élément. Or, d'où viendrait cet *a* dans *hominaticum*? la déclinaison d'*homo* ne pourrait amener que *hominiticum*, d'où n'aurait jamais pu sortir *hommage*.

Nos nombres ordinaux nous donnent l'exemple d'une formation très-régulière et qui est, sans difficulté, toute française. *Centième* et *millième* se sont bien formés de *centesimus* et de *millesimus ;* mais cette terminaison *ième* une fois produite, on l'a appliquée directement aux cardinaux, *un*, *deux*, *trois*, etc. On a dit : *unième*, *deuxième*, *troisième*, sans recourir à ces barbarismes latins *unesimus*, *duesimus*, *triesimus*, etc. *Vingtième* s'est aussi formé de *vingt* et non de *vicesimus; trentième*, *quarantième*, *cinquantième*, etc., sont venus de *trente*, de *quarante*, de *cinquante*, et non des ordinaux latins correspondants, qui n'auraient jamais pu conduire à nos formes françaises.

M. Littré néglige ou méconnaît trop souvent cette loi d'analogie qui règne dans les langues, et les gouverne pendant toute leur vie, et non pas seulement au temps où elles naissent d'une autre. Il veut que *naître* vienne non de *nasci*, mais d'une forme active *nascere* inconnue aux Latins ; il dit qu'*admonester* vient d'*admonere*, par l'intermédiaire d'un supin *admonestum*, quand les Latins n'ont jamais dit que *admonitum ;* et pour prouver l'existence de cet *admonestum*, il écrit (p. 34), que les Latins ne prononçaient pas *monêre*, comme on le croit en général, mais *mónere* en appuyant sur l'*o;* qu'on le voit par le français *semondre*, en latin *submonere*. Ce sont là, ce me semble, de pures pétitions de principes. Je ne doute pas que *semondre* ne vienne de *submonere* et *admonester* d'*admonere*. Mais comment en viennent-ils ? c'est là ce qu'il est plus difficile de dire. Quant à la prononciation supposée ici de *mónere* avec le premier *e* très-bref, elle est contraire à toutes les règles de la langue latine. Cet *e* était accentué et très-long; et si de *monêre* on avait tiré un infinitif français, il eût été probablement *monoir*, comme *movêre* a fait *mouvoir*, *debêre*, *devoir*, *habêre*, *avoir*, *manêre*, *manoir*. Il n'en serait pas de même si, au lieu de partir de l'infinitif latin, on était parti du présent indicatif. Là *móneo* donne je

mons; mónes, tu *mons; mónet*, il *mont; monêmus*, nous *monnons; monêtis*, vous *monnez; mónent*, ils *monnent;* et ces éléments-là peuvent fort bien avoir formé l'ancien verbe je *semons*, tu *semons*, il *semont*, nous *semonnons*, etc., d'où on a pu tirer ensuite l'infinitif *semondre*, comme je *fonds*, je *romps* mènent à *fondre* et *rompre;* comme je *réponds* venu très-naturellement de *respóndeo*, donne *répondre* qui n'aurait jamais pu sortir de *respondêre*. Il est de même impossible que *submonêre* ait formé *semondre*, en perdant son accent; mais il est très-naturel que *submóneo* ayant donné je *semons*, on ait tiré *semondre* de celui-ci.

C'est une erreur de vouloir dans la formation des langues retrouver toutes les règles que l'étude des mots a fait découvrir plus tard aux grammairiens. Aujourd'hui nous distinguons dans les verbes les temps que nous appelons *primitifs* et nous en formons tous les autres que nous nommons *dérivés*. C'est une règle de grammaire méthodique, qui est fort commode et a très-peu d'exceptions: mais il serait excessif de croire que dans le travail de formation du français, les choses se sont en effet passées ainsi, qu'on a pris d'ensemble les temps primitifs, et qu'on en a déduit tous les autres. Bien souvent sans doute, c'est le contraire qui a eu lieu, c'est-à-dire que du temps dérivé comme je *voulusse* (venu directement du latin *voluissem*), s'est formé le temps primitif je *voulus* qui ne peut aucunement venir du temps correspondant latin *vólui*[1].

Cela compris, quelle est la raison qui nous fait donner *semondre* comme tiré directement de *submonere?* C'est que pour nous qui rattachons nos verbes à leur infinitif présent, cette forme nous semble précéder les autres et les produire.

1. Comparez t. II, p. 85, les verbes *plaire* et *taire*, au lieu de *plaisir* et *taisir* usités aussi, pour lesquels M. Littré croit qu'on a abrégé l'*e* de *placére* et de *tacêre*. Je crois plutôt qu'on les a tirés de je *plais*, je *tais*, selon l'analogie de *faire* avec je *fais*.

Mais pour un peuple qui fait sa langue en la parlant, les différents temps n'ont d'autre importance que celles des circonstances qui les font employer. L'infinitif peut être d'une création postérieure à celle des temps personnels ; et alors il y a cent à parier contre un que c'est de ces temps personnels déjà usités que l'infinitif a été tiré selon les analogies de notre langue, et non de l'infinitif latin dont le dérivé normal n'a peut-être jamais paru.

Il est facile d'étendre ce raisonnement à tous les cas analogues. *Naître* peut fort bien ne pas venir de *nasci*, sans qu'il soit besoin, pour l'expliquer, de supposer le barbarisme *nascere*. *Crescere*, *cresco*, avaient donné *croître* et *je crois*; *cognoscere*, *cognosco*, *connaître* et *je connais*; *nascor* a donné aussi *je nais*, d'où l'analogie a tiré *naître*, sans recourir à l'infinitif latin. *Torqueo* a donné de même *je tors*, et *mordeo*, *je mords*; et de ces présents indicatifs on a formé les infinitifs *tordre* et *mordre*, sans remonter aux formes latines *torquêre* et *mordêre*; exactement comme les participes passés sont devenus *tordu* et *mordu*, quoique la dérivation immédiate du latin eût d'abord donné *tors* et *mors*.

Conclusion générale pour ce premier point : Quand l'accentuation latine ne s'est pas maintenue exactement dans le français, quoiqu'il y ait en latin quelques exemples de ces changements d'accent, comme le montrent *férvere*, *vo*, et *fervêre*, *eo*; *fúlgere*, *go*, et *fulgêre*, *geo*, etc., il ne faut pas supposer, sans autre preuve, que ce déplacement appartient à la langue mère. Il a pu dépendre d'une multitude de circonstances difficiles à déterminer aujourd'hui, mais qui presque toutes sont dans la langue dérivée et rendent ainsi beaucoup plus probable une production toute française.

II. *Origine de nos futurs*. — Les futurs de nos verbes ont particulièrement embarrassé les étymologistes. D'où viennent, ont-ils dit, ces terminaisons *rai*, *ras*, *ra*, *rons*, *rez*, *ront* ? Les futurs latins étaient terminés, pour la première

et la seconde conjugaison, en *bo*, *bis*, *bit*, *bimus*, *bitis*, *bunt*, et pour les deux autres en *am*, *es*, *et*, *emus*, *etis*, *ent*. Il est très-certain que nous n'avons rien tiré de la première forme; et quant à la seconde, comme l'accent latin ne portait jamais sur la finale, elle ne nous aurait rien donné qui distinguât le futur du présent de l'indicatif. *Curram* comme *curro* nous aurait donné je *cours*; *rumpam*, je *romps*, comme *rumpo*, etc.

A défaut du futur simple, le futur passé, surtout dans sa forme contracte, pouvait mener à nos temps en *rai*, *ra*, *rons*. *Amâro*, *finîro*, etc., semblent bien conduire à j'*aimerai*, je *finirai*. Mais l'accentuation ne s'accorde pas; elle est en latin sur la pénultième, en français sur la dernière syllabe : c'est une difficulté que j'examinerai tout à l'heure. J'expose d'abord l'hypothèse proposée par Raynouard, et admise aujourd'hui par un grand nombre de philologues.

« Raynouard, dit M. Ampère dans son *Histoire de la formation de la langue française* (p. 159), après l'abbé Régnier et Sainte-Palaye, a énoncé une opinion qui a été admise par M. Diez. Elle consiste à voir dans le futur du provençal, du français et des autres idiomes néo-latins, une forme composée du radical (c'est-à-dire de l'infinitif présent) et de l'auxiliaire *avoir* placé après ce radical. J'*aimerai* pour *aimer-ai*, j'ai à aimer; je *finirai* pour *finir-ai*, j'ai à finir, etc. De plus, Raynouard a ingénieusement remarqué qu'en provençal on trouve quelquefois un futur décomposé pour ainsi dire, où l'auxiliaire et l'infinitif radical sont séparés par d'autres mots : *tornar l'an* pour *lo tornaran* (à *tourner l'ont* pour *le tourneront*). M. Diez allègue en outre le futur du verbe *essi* dans le dialecte sarde, qui se forme en plaçant *appu* (j'ai) devant *essi*. »

L'Académie espagnole, dans la grammaire qu'elle a rédigée pour sa propre langue, et dont M. Chalumeau de Verneuil nous a donné la traduction en 1821, cite aussi (p. 174)

des phrases anciennes où l'infinitif et le verbe *avoir* dans le sens du futur sont séparés par un autre mot : *E yo librarlo he*, et je l'ordonnerai, *librarlo he* pour *lo libraré*.

Telles sont les raisons spécieuses d'après lesquelles on admet assez généralement aujourd'hui cette formation de nos futurs. M. Littré ne s'éloigne pas de cette opinion. Il écrit dans son *Histoire de la langue française* (t. I, p. 20) : « Comme le futur latin ne se prêta pas à donner quelque chose de significatif dans le nouveau parler, elles (les langues néo-latines) imaginèrent de le rendre par une combinaison qui satisfît à la fois le sens et l'oreille, et arrivèrent à leur but par une fusion organique du verbe *avoir* et de l'infinitif. *Aimerai*, c'est-à-dire *aimer-ai*, *j'ai à aimer*. »

Malgré toutes ces autorités, je ne puis guère voir dans leur concordance qu'une preuve de la facilité avec laquelle on accepte, quelquefois sur une première apparence, les sentiments des autres, sans vouloir soi-même en discuter les éléments, en expliquer les contradictions, en aplanir les difficultés. Ce sont ces difficultés qu'il faut rappeler ici, pour faire porter un jugement éclairé sur la question.

La première de toutes, c'est l'hypothèse elle-même qui est contradictoire et impossible. D'où vient ce sens futur dans j'*aimerai*, en supposant qu'il soit équivalent à j'*ai le aimer*, *habeo hoc amare? Aimer* est un présent, présent indéfini sans doute, mais qui enfin ne signifie rien de futur. *Avoir*, de son côté, signifiant la possession, suppose toujours implicitement ce qui est déjà, c'est-à-dire au fond le passé; et c'est pourquoi les Latins ont si bien dit : *Expertum habemus*[1], *Deus habet exploratum*[2], que nous avons traduit à notre tour par *Nous avons éprouvé*, *Dieu a reconnu*. En admettant le présent au lieu du passé de l'infinitif : *Nous avons l'éprouver*, *Dieu a*

1. Cic., *Epist.*, X, 24.
2. Cic., *De nat. deor.*, I, 19.

le reconnaître, on arriverait tout au plus au sens du présent. *Aimer-ai* voudrait dire *j'aime* et non *j'aimerai*.

2° Raynouard élude la difficulté, ou plutôt il la dissimule en mettant *j'ai à aimer*. C'est justement le mot *à* qui est ici essentiel; c'est lui qui donne le sens futur, parce qu'il indique passage d'une chose à une autre, et c'est lui justement qui va disparaître dans la composition. C'est un peu leste, et l'on ne sera pas surpris qu'un esprit sévère demande des preuves plus concluantes.

3° Quelques phrases où l'infinitif et l'auxiliaire sont séparés, et ont, par l'ellipse de la préposition *à*, le sens du futur, ne prouvent pas du tout que le futur en un seul mot n'ait pas existé de son côté.

4° Quand on conclurait quelque chose de semblable pour le provençal et l'espagnol, où ces phrases se trouvent, au moins ne devrait-on pas le conclure pour l'italien et le français où elles ne se trouvent pas.

5° La forme d'ailleurs n'est pas complétement satisfaisante. De j'*ai*, tu *as*, il *a*, on tire assez bien j'*aimer-ai*, tu *aimer-as*, il *aimer-a:* mais on oublie qu'on a écrit autrefois *hai*, *has*, *ha;* qu'on écrit encore en italien *ho*, *hai*, *ha*, et en espagnol, *he*, *has*, *ha*. Qu'est devenue cette *h?* Elle a pu disparaître plus tard, je l'avoue; mais on en devrait trouver trace au moins dans les monuments anciens; et il ne faut pas supprimer sans en rien dire, une lettre de cette importance.

6° Ce n'est pas tout. La composition dont il s'agit se fait très-bien au singulier. Au pluriel, elle ne va pas si couramment. Nous ne disons pas: nous *aimer-avons*, vous *aimer-avez*, pas plus que les Italiens ne disent: *vender-abbiamo*, *servir-avete*, ou les Espagnols: *vosotros temer-habeis*. Il semble donc qu'ici Raynouard s'est trop pressé d'établir une formation générale sur le vu de trois terminaisons consonnantes.

7° Si l'on y regarde de près, cette formation devient encore

plus improbable. En italien, par exemple, le futur de la conjugaison en *are* devrait être en *aró*, et point du tout, il est en *eró*. *Comprerò*, j'achèterai, *comprerai*, *comprerà*. Expliquez-nous donc cet *e* qui précède la terminaison, lorsque votre composition devrait maintenir l'*a* partout. Au pluriel, nous avons dans les trois conjugaisons *compreremo*, *venderemo*, *serviremo*. Qu'est-ce encore que cet *e* dans la terminaison *emo*, quand le verbe *habere* donne *abbiamo?* Si c'était cette forme qu'on eût employée en supposant même le retranchement des lettres *abbi*, on serait arrivé à *compreramo*, *venderamo*, *serviramo*, qui n'existent pas.

8° En français aussi l'*e* fermé à l'infinitif devient muet au futur. C'est un changement très-notable qui a pu se produire dans le cours des siècles, j'en conviens. Toutefois, la composition indiquée ne le fait pas supposer d'avance. Les verbes en *oir*, qui retranchent la diphthongue au futur, forment encore dans ce système une difficulté considérable. *Mouvoir* devrait faire je *mouvoir-ai*; *devoir*, je *devoir-ai*; *avoir*, j'*avoir-ai*, et *savoir*, je *savoir-ai*. Comment, par une simple juxtaposition de mots, expliquer ces contractions énormes, je *mouvrai*, je *devrai*, j'*aurai*, je *saurai?*

9° Ce sont surtout les verbes dont le futur est irrégulier qui deviennent embarrassants. Nous avons pour le verbe *être* au futur *serai*, *seras*, *sera*, *serons*, *serez*, *seront*, qui semblent bien s'être formés, par la simple prosthèse de l'*s*, du futur latin *s-ero*, *s-eris*, *s-erit*, *s-erimus*, *s-eritis*, *s-erunt*. Point du tout, il faut le composer de *ai*, *as*, *a*, et de l'infinitif *ser*. Mais d'où sort-il, celui-là[1]? *Aller* fait au futur j'*irai*. Y a-t-il donc un infinitif *ir?* Pourquoi n'avoir pas dit j'*allerai?* Cette composition était bien facile, et dans le système proposé, j'*irai* est un

1. Génin dit que je *serai* est pour j'*esserai*, lequel n'est autre que j'*esterai* tiré lui-même de *stare*. Voyez les *Variations du langage français depuis le douzième siècle*, p. 365. On voit par cet exemple combien il y a encore d'incertitudes sur tous ces points.

barbarisme gratuit et inexplicable, puisqu'on ne le tire pas du latin.

10° Je *ferai*, je *mourrai*, je *pourrai* appelleraient des observations semblables; et dans notre ancienne langue, nous trouvons beaucoup de futurs qui ne se prêtent pas mieux à ce genre de composition : J'*orrai*, futur d'*ouir*; je *lairai* de *laisser*; je *donrai* et surtout je *durrai*, de *donner*; je *girai* ou *gierrai* de *gésir*; je *taurai* de *tollir*; il *torra* pour *tournera*; ils *meinront* pour *meindront*; je *barrai* ou *baurai* pour *baillerai*. On lit dans une traduction des Psaumes faite au douzième siècle ces versets dont le texte latin est dans toutes les mémoires : « Oilz unt et ne *verrunt*; oreilles unt et ne *orrunt*; piez unt et ne *irunt*. » Et ailleurs dans le psaume *Super flumina Babylonis* : « Comment *canterum*-nus le cant del Seignor en estrange terre? Si mei ne *rememberra* de tei, » etc. Et dans le onzième siècle : « Vous lui *durrez* (donnerez) ors (ours) et lions et chiens[1]. » Comment expliquer avec le verbe *avoir* ces irrégularités étonnantes? la finale *um* à la première personne du pluriel, au lieu de *avum*? le doublement de l'*r* dans *verrunt*, *orrunt*, *rememberra*? la contraction des infinitifs *laisser*, *donner*, *gésir*, *tollir*, *tourner*, *meindre*, *bailler*, etc?... Ces altérations énormes s'expliquent d'elles-mêmes par le passage d'une langue à une autre ou par la nécessité de former des temps complets dans des verbes qui ne les ont pas encore; elles sont vraiment inconcevables quand il n'y a qu'à accoler des mots déjà connus et usités.

11° Il y a de plus un fait dominant dans la langue française, et qui régit tous nos verbes sans une seule exception : c'est la corrélation intime du futur et du conditionnel, j'*aimerai* et j'*aimerais*. Il est évident que ces deux formes se tiennent de la façon la plus étroite; que ce que l'on dit de l'une doit se dire de l'autre; que si le premier s'est formé

1. M. Littré dans son *Dictionnaire de la langue française*, au mot *donner*.

du présent d'*avoir*, le second s'est formé de l'imparfait : qu'ainsi j'*aimerais* est pour j'*aimer-avais ;* nous *aimerions* pour nous *aimer-avions*, et ainsi du reste. Mais qui oserait le dire ? Qui ne sait que notre conditionnel vient de l'imparfait du subjonctif latin, qui avait ce sens et cette forme ? *amarem*, j'*aimerais* ; *finirem*, je *finirais*, et de même des autres.

12° Le futur français s'est donc formé, non par la juxtaposition contradictoire et impossible de deux mots qui ne lui donneraient pas sa signification, mais comme le conditionnel et les autres temps, d'un de ceux du verbe latin. Maintenant quel est ce temps ? Ce n'est pas le futur simple *amabo*, *monebo*, *legam*, etc., qui n'a pas l'*r* caractéristique : c'est le futur passé *amavero*, *finiero*, *legero*, *audivero*, qui contracté selon l'habitude latine et surtout selon la nôtre, est devenu *amáro*, *finîro*, *légro*, *audîro ;* d'où j'*aimerai*, *finirai*, *lirai*, *ouirai*. Le futur passé est encore un futur ; et le passage de j'*aurai aimé* à j'*aimerai* est aussi naturel et aussi facile que celui du plus-que-parfait *amavissem*, contracté en *amássem*, à l'optatif j'*aimasse*, qui n'est contesté par personne.

13° Il y a, dira-t-on, la difficulté de l'accent, qui est en latin sur la pénultième ou l'antépénultième, et en français sur la dernière. J'en conviens. Mais d'abord les déplacements d'accent ne sont pas rares ; et, en second lieu, lorsqu'il s'agit de terminaisons cataloguées comme celles de nos verbes, n'est-il pas évident, ne savons-nous pas avec certitude que l'analogie nous emporte et que nous mettons les terminaisons de nos temps français, sans nous soucier du latin ni de ses accents ? J'ai cité comme exemples tout à l'heure quelques verbes français ; tous ceux que nous avons tirés de la conjugaison en *ere* bref, et qui ont leur infinitif en *re*, pourraient servir à leur tour. Quant à ceux à qui nous avons donné la terminaison en *er*, comme *exprimer*, *résumer*, etc., n'est-il pas clair que nous leur avons appliqué la série des terminaisons de notre première conjugaison,

quoique celle-ci fût tirée des verbes latins en *are* et que l'accentuation y contrariât continuellement celle des verbes latins?

Dans notre conditionnel même, qui vient sans contestation de l'imparfait du subjonctif latin, les accents sont tous déplacés, puisqu'ils portent en français sur la dernière syllabe. Qu'en conclure? sinon que nous avons appliqué au conditionnel les terminaisons déjà connues de notre imparfait, après en avoir tiré les figuratives de l'optatif latin.

14° On peut conserver quelques doutes sur les terminaisons *ro*, *ris*, *rit*, *rimus*, *ritis*, *rint*, qui ne donnent pas facilement les finales françaises *rai*, *ras*, *ra*, *rons*, *rez*, *ront*. Les consonnes y sont bien; les voyelles demandent à être expliquées. Sans doute on a fait là ce que l'on a fait pour le conditionnel. La forme caractéristique du temps était donnée par les consonnes; on a emprunté les terminaisons personnelles à des temps déjà connus, savoir : le singulier *ai*, *as*, *a*, au prétérit des verbes de la première conjugaison j'*aimai*, tu *aimas*, il *aima* [1], et le pluriel *ons*, *ez*, *ont*, au présent de l'indicatif nous *aimons*, vous *aimez*, ils *aimont*. Cette dernière désinence, qui n'est correcte aujourd'hui que pour les verbes *être*, *faire*, *avoir* et *aller* (ils *sont*, *font*, *ont*, *vont*), répondait à une contraction des finales latines *unt* et *iunt;* et elle a été certainement populaire en France puisqu'elle s'est maintenue jusqu'à nous dans les campagnes, ainsi que le montrent ces mots de Molière dans *Don Juan* (II, 1) :

Tu vois bien qu'ils nous *appelont*.
Ils l'*avont* habillé tout devant nous.

1. La première personne du singulier j'*ai* ne s'est-elle pas formée elle-même par l'imitation de nos prétérits? *Habes*, *habet* ont très-bien donné *as* et *a;* mais comment *habeo* aurait-il produit *ai? Amavi*, *amasti*, *amâvit* ont au contraire donné naturellement *aimai*, *aimas*, *aima;* et l'analogie de *as* et *a* aux seconde et troisième personnes conduit à la première *ai* qui ne pouvait pas sortir d'*habeo*.

Ils *portont* une garde robe aussi large.
Des houppes qui leur *pendont* sur l'estomac.
Il n'est ni beau ni honnête de n'aimer pas ceux qui nous *aimont* :

et ces vers de Regnard dans *Démocrite amoureux* (III, 2 et V, 2) :

En ces matières
Tous les plus clairvoyants, ma foi, n'y *voyont* guères....
Mon bijou ne vient point ; voyez-vous, ces gens-ci
Vous *promettont* beaucoup, mais ils ne *tenont* guères.

Voilà, sur mon second point, les raisons qui me font croire avec M. Ampère (p. 160), et contre M. Littré, que la forme de nos futurs est, comme la plupart de nos formes verbales, une contraction de celle des latins, et non le produit accidentel et inexplicable d'une juxtaposition de mots aussi bizarre qu'incomplète, dont rien d'ailleurs ne nous donne l'exemple dans notre vieille langue.

Quant au temps latin d'où nos futurs sont venus, il n'y a aucun doute ; c'est le futur passé contracté, avec un changement dans la signification exactement analogue à celui qui s'est fait des plus-que-parfaits contractés *amassem*, *finissem*, aux imparfaits du subjonctif *j'aimasse*, je *finisse*.

III. *Valeur de la poésie du moyen âge*. — Venons maintenant à la poésie et aux poëtes primitifs, sur le jugement desquels je me sépare entièrement de M. Littré. Avant tout, définissons les termes, parce que cette définition expliquera tout de suite notre dissentiment. Pour moi, la poésie est l'art de composer et d'écrire des poëmes ; pour M. Littré, la définition n'est pas aussi nette. « Il y eut, dit-il (p. 269), à l'entrée du moyen âge une situation analogue à la phase poétique de temps plus anciens, et qui appela l'effusion de l'esprit. Une nouvelle religion avait conquis le monde romain, une nouvelle société s'était organisée, une nouvelle langue se parlait.... Qui ne voit dans ce tableau ressortir les traits d'un second âge héroïque? Et, en effet, ce fut une seconde poésie

héroïque qui apparut dans l'histoire. » — Ces mots suffisent à montrer clairement la pensée de l'auteur. Pour lui, la poésie est l'ensemble des poëmes inspirés par une certaine situation sociale. Il y a eu en Grèce, à l'époque de la guerre de Troie, une ère poétique produite par le souvenir de cette grande guerre. Il y en a eu une semblable à l'entrée du moyen âge. La mémoire des batailles de Charlemagne a fait naître une foule de poëmes dont les héros, sous des noms très-divers, se rattachaient plus ou moins à cette tradition. La ressemblance est exacte entre les deux époques, et ce rapprochement est, par rapport à l'histoire, d'une grande vérité[1]. Mais, au point de vue de la poésie proprement dite, c'est-à-dire de l'art de composer et d'écrire des poëmes, qu trouvons-nous, sinon des œuvres de première inspiration, c'est-à-dire faites par des hommes qui ne savent ni combiner ni arranger leurs inventions? De là le retour perpétuel des mêmes idées, des mêmes situations, des mêmes formes de langage; c'est-à-dire, en résumé, les poëmes les plus monotones et, après quelques pages, les plus ennuyeux. Ils le sont à ce point qu'ils ne sont plus lus que comme sujets d'études par les érudits, ou par ceux qui veulent absolument en avoir une idée.

Remarquez que c'est toujours ainsi qu'on lit l'*Iliade;* c'est de même qu'on lit la collection des romans de chevalerie que le comte de Tressan a rédigée dans le siècle dernier. On veut connaître ce qui a été imaginé en des temps aussi reculés que l'époque d'Achille et d'Agamemnon, ou que celle de la féodalité et des croisades; mais, la lecture une fois faite, on n'y revient guère, parce que les ouvrages ne sont pas composés ou, en d'autres termes, parce qu'on n'y trouve pas cet

1. Encore cette vérité est-elle contestée (à tort, selon moi) par quelques critiques. Voyez la *Revue de l'instruction publique* du 12 août 1863, p. 313, col. 2. Dans tous les cas c'est une très-belle et très-grande idée et dont il faut savoir gré à M. Littré.

intérêt toujours croissant que doit offrir un bon ouvrage d'imagination.

Ces deux manières de considérer la poésie amènent naturellement sur la valeur des œuvres des jugements opposés. Écoutez en effet M. Littré : « (P. 332) Nos vieux poëtes ont aussi un grand intérêt historique;... ils éclairent singulièrement la formation de la légende.... — (P. 337) Le cas du grec naissant et celui du français naissant, s'expliquent l'un par l'autre. — (P. 291) Homère est la souche de l'immortelle lignée; ce qui fait qu'il est pour nous, après des milliers d'années, une source inépuisable, c'est qu'il représente avec l'idéal splendide de la poésie, tout un âge qui ne reviendra jamais. — (P. 292) La tradition des temps et de l'histoire nous conduit au moyen âge. — Ce qu'est Homère pour l'âge héroïque, Dante l'est pour l'âge intermédiaire des croyances mystiques.... » Il est clair par ces lignes et par toutes celles qui les accompagnent et les développent, que pour notre auteur, le premier mérite dans la poésie, c'est d'être une espèce de supplément à l'histoire; c'est de nous représenter, surtout quand celle-ci nous fait défaut, l'état des populations au temps dont elle nous parle. Homère et Dante sont donc les plus grands de tous les poëtes. Mais si l'on pouvait supposer que l'un et l'autre n'ont peint qu'un monde de fantaisie, n'ont exprimé que des idées qui n'étaient pas du tout celles de leur temps, leur valeur s'évanouirait aussitôt; ils retomberaient dans la foule de ces versificateurs dont on peut s'amuser un instant, qui ne valent pas qu'on s'en occupe et qu'on les étudie.

A ce point de vue, Homère n'est pas seulement le plus grand poëte de l'antiquité; il exclut à peu près tous les autres. Virgile malgré l'éloge qu'en fait M. Littré (p. 291), « n'a donné dans son *Énéide*, dit le même écrivain, que d'admirables fragments et non une vraie épopée; » et (p. 292) : « Je ne sais si une épopée était possible dans cette ruine de l'an-

cien monde qui coïncide avec l'avénement de l'empire romain;... toujours est-il que ce n'est pas l'*Énéide* à qui revient cet honneur. »

A Dante s'applique, avec les modifications convenables, le jugement porté sur Homère; et après lui, il n'y a presque plus rien. « L'Italie, dit notre auteur (p. 293), a encore un poëte qu'elle vante, mais à qui pourtant n'est dû qu'un rang inférieur. Le Tasse, au-dessous de Virgile, pour le génie poétique, a, comme lui, composé une œuvre de réminiscence et d'érudition.... A vrai dire, son poëme est une chanson de geste, mais une chanson de geste faite par un homme contemporain de Léon X et de la réforme, et complétement étranger à l'inspiration des temps féodaux. C'est donc à juste titre que la critique l'exclura de ce cénacle de génies divins que Dante rencontre aux portes de son enfer et où il se range à côté d'Homère et de Virgile. »

Je comprends très-bien ces jugements. Ce sont ceux d'un érudit qui s'occupe spécialement de recherches historiques, et qui fait naturellement entrer dans l'appréciation des poëmes l'utilité actuelle qu'ils ont pour lui. Je crois seulement que les poëtes, les artistes en général, les littérateurs et les critiques jugent d'une tout autre manière. Pour eux, l'œuvre existe en elle-même, et indépendamment des mérites qu'y peut ajouter la vérité extérieure. Le portrait de Balthasar de Castiglione par Raphaël est un magnifique portrait. Ressemblait-il? Nous le supposons volontiers; mais quand il n'aurait pas ressemblé du tout, c'était un mérite de moins pour l'acheteur; qu'est-ce que cela fait à la postérité? La valeur de la peinture n'est-elle pas toujours la même? *Roland furieux* est un poëme de pure fantaisie, où rien assurément n'a la moindre vérité. Cela empêche-t-il l'Arioste d'être au premier rang des poëtes?

Je n'aime pas à comparer les auteurs pour établir leurs places, d'après l'étendue qu'on suppose à leur génie; j'aime

mieux comparer les ouvrages que nous tenons, dont nous pouvons énumérer, s'il le faut, les qualités ou les faiblesses; et je suis étonné de voir refuser à l'*Énéide* ce titre de poëme épique qu'on donne au contraire à l'*Iliade*. Voltaire a dit avec raison, selon moi : « Si c'est Homère qui a fait Virgile, c'est son plus bel ouvrage. » Je ne veux pas faire ici le procès à Homère; mais tout poëte prend l'art au point où il est de son temps; et quelque loin qu'il le pousse, il ne peut pas aller aussi avant qu'iront un jour ses successeurs. L'*Iliade* est faite évidemment de pièces rapportées. Sur les vingt-quatre chants qui la composent, dix-neuf pourraient être retranchés sans que l'action principale, la colère d'Achille contre Agamennon, sa retraite sur ses vaisseaux, le combat et la mort de Patrocle, le retour d'Achille sur le champ de bataille et la mort d'Hector fût aucunement atteinte. Est-ce là un ouvrage composé? M. Egger qui croit volontiers l'*Iliade* l'œuvre d'une école de poëtes plutôt que celle d'un seul homme, ne craint pas de dire dans ses *Mémoires de littérature ancienne* (p. 108) : « Je ne comprends pas qu'un grand poëte de nos jours ait pu préférer l'Homère de la tradition classique à l'Homère multiple et vivant de Wolf et de Vico. » C'est que les poëtes ne se séparent pas de leur œuvre; c'est qu'ils sentent bien qu'admettre un certain nombre d'homérides produisant chacun de son côté des chants qu'on recoudra plus tard entre eux, c'est faire de ce poëme, dont on voudrait admirer l'unité, une pièce de marqueterie. Moi qui ne vois aucune unité de composition dans l'*Iliade*, je crois sans difficulté à ce travail distributif des premiers rhapsodes, et par là précisément, je place l'*Énéide* bien au-dessus de l'*Iliade*. Car du moins il y a une composition peu avancée sans doute, et dont Voltaire a signalé avec raison l'insuffisance dans un chapitre de son *Essai sur la poésie épique*, mais qui enfin forme l'unité de l'*Énéide*, et ne laisse pas supposer qu'une vingtaine de poëtes inconnus y aient mis la main.

A l'égard du style, je ne crois pas non plus qu'il y ait la moindre comparaison à faire. J'admets tout ce que les Grecs ont dit en faveur de celui d'Homère; je reconnais la vérité des observations de M. Littré (p. 315), « qu'il faut en fait d'art comme dans le reste, se mettre à un point de vue relatif, et ne pas croire à des règles absolues; que c'est desservir Homère que de donner comme fait pour nous et applicable à notre poétique, ce qui fut imaginé et chanté il y a près de trois mille ans; que si Homère et nos vieux poëtes accompagnent constamment les noms de leurs héros d'épithètes vagues et sonores, c'est que la poésie primitive aime et réclame ce genre d'ornements, etc. » Mais après avoir fait toutes ces concessions, je ne puis pas, quand je lis des vers chargés d'épithètes oiseuses, de particules insignifiantes, de chevilles malencontreuses, et ensuite d'autres où tous ces défauts ont été évités, où la pensée toujours pleine est exprimée en termes choisis, où la cadence est irréprochable, ne pas donner la préférence à ces derniers; et si les poëmes dans leur entier ont les mêmes défauts et qualités que les vers qu'on en a extraits, je ne puis m'empêcher de dire que le premier est l'ouvrage d'une époque où l'on ne savait encore rien, où l'on obéissait aux seules impulsions d'une heureuse nature, tandis que dans le second, aux mêmes impulsions naturelles se sont joints tous les agréments et perfectionnements dûs à un art, à une civilisation plus avancée.

Ce que je dis d'Homère et de Virgile, il faut l'entendre de Dante et du Tasse. Au point de vue de l'histoire, et pour qui voudra, d'après le texte du poëme, se représenter les idées qui avaient cours au temps de l'action chantée, assurément Dante est au-dessus du Tasse. Mais hors ce cas exceptionnel, qui comparera jamais la *Divine comédie* et la *Jérusalem délivrée?* Celle-ci a mille lecteurs contre un seul qu'obtient l'autre. Elle est lue et relue, tandis que le poëme de Dante

est étudié et expliqué comme un texte difficile à comprendre, mais n'ayant d'ailleurs qu'un intérêt d'érudition, excepté dans quelques épisodes.

Il serait donc bon qu'en lisant les jugements de M. Littré sur la poésie épique, le lecteur se rappelât que ce sont des jugements portés par rapport à la science historique ou à l'érudition; mais que quant à la valeur poétique telle qu'on l'a conçue jusqu'à présent, c'est-à-dire eu égard à l'ensemble, aux divisions et à la marche des ouvrages, à la suite des diverses parties, à la clarté générale et à l'intérêt que présente le texte, le jugement du public est ordinairement contraire.

L'érudition, il faut le remarquer, a introduit chez nous, depuis un demi-siècle, une façon singulière de juger les œuvres d'art, en particulier la poésie, sur des raisons qu'on peut appeler extérieures. Schlegel est le plus renommé représentant de cette critique nouvelle. C'est lui qui trouvait la *Phèdre* de Racine détestable, parce qu'elle ne lui paraissait pas assez conforme à l'esprit et aux habitudes grecques : il ne comptait pour rien, ou plutôt il ne sentait pas du tout la beauté de la composition, le rapport des diverses parties, le charme du style, qui avaient jusque-là passé pour les conditions essentielles et suprêmes de la poésie.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce jugement de Schlegel et tous ceux qui y ressemblent sont, selon moi, absolument faux. L'érudition est une chose, la poésie en est une autre. La première cherche la vérité; la seconde veut nous plaire, et pour cela elle s'adresse au sentiment et à la passion. Juger de la poésie par ce qui convient à l'érudition, c'est y appliquer, comme je viens de le dire, des raisons extérieures; c'est aussi se tromper soi-même, et prendre ses opinions particulières pour le sentiment public. Celui-ci ne s'y trompe pas, heureusement. Il juge la poésie comme elle doit être jugée, d'après le plaisir et les émotions qu'elle procure; et

c'est ainsi que, laissant de côté la question de la supériorité du Dante sur ses successeurs, il trouve et déclare la *Divine comédie* bien inférieure soit à la *Jérusalem délivrée*, soit au *Roland furieux*.

J'ai dû insister sur ces points, parce que l'ouvrage de M. Littré, si plein de détails intéressants et nouveaux, est de plus composé de manière à entraîner le lecteur. On aime à se faire des idées générales et absolues, et pour peu qu'elles semblent s'appuyer sur des raisons nombreuses, et présenter aussi la science dans un ensemble facile à saisir, quoique très-vaste, on se livre au plaisir de réunir tant et de si grandes connaissances sous un seul coup d'œil, et l'on adopte, sans trop de peine, les vues d'un savant qu'on lit avec tant de charme. C'est là justement le danger; et il est bon que la critique vous avertisse et vous dise : « Les choses sont souvent plus complexes que l'auteur ne les fait. Entraîné lui-même par son système, il vous donne comme sans exceptions des règles qui en ont peut-être beaucoup. Prenez-y garde. Vous trouverez chez lui mille idées justes, dont vous aurez raison de profiter ; mais il y en a quelques-unes qu'il n'a considérées que du côté qui l'intéressait le plus, lequel n'était peut-être pas le plus large ou le plus important. Étudiez-les sous cet autre aspect vous connaîtrez mieux les choses, et cette connaissance plus complète et plus exacte, si elle vous éloigne un peu de votre auteur, ne le fera certainement que pour vous rapprocher de la vérité. »

LES ÉPIGRAMMES GRECQUES[1].

J'avais dit, dans mes *Thèses supplémentaires de métrique et de musique anciennes, de grammaire et de littérature*[2], que « les épigrammes contenues dans l'*Anthologie grecque* sont presque toutes fort plates, sans sel, sans tournure, sans originalité. » Un critique qui ne partage pas mon opinion en ce point, et qui ne se distingue pas toujours par l'urbanité du style, m'a répondu, non par l'examen et la discussion de mon jugement, mais par cette question nouvelle que je transcris littéralement[3] : « Comment lui prouver, comment prouver à la demi-science tenace, loquace et raisonneuse, comment démontrer à M. Prudhomme, docteur ès lettres, qu'on ne sent pas plus mal ni plus à faux que lui, et que l'on n'a pas si tort de goûter ce qu'il rejette? »

Le moyen, ce semble, était bien aisé : c'était de citer quelques-unes de ces épigrammes qu'on nous dit si jolies[4]. Cela

1. Cette dissertation, écrite en mars 1864, à l'occasion d'un article de M. Sainte-Beuve inséré dans le *Constitutionnel* du 11 janvier précédent, a plus d'importance que son titre n'en paraît annoncer. Mon véritable objet, c'est la comparaison de l'art des anciens et des modernes dans la composition de ces petites pièces de vers.

2. In-8°, chez L. Hachette et C^ie^, p. 434.

3. Voyez l'article cité du *Constitutionnel*.

4. M. Sainte-Beuve en cite une qu'il trouve d'autant meilleure qu'il me l'applique ; la voici : « Peste soit de ces critiques au front bas, qui ont la physionomie d'une brebis contente d'elle-même; et ce sont eux qui prétendent peser nos fleurs! » Cet exemple n'est pas de nature à changer mon sentiment. Dire qu'un critique *a le front bas*, qu'il *a la physionomie d'une*

était particulièrement facile depuis que M. Dehèque nous a donné une traduction complète et fidèle de l'*Anthologie grecque*[1]. En ouvrant le recueil au hasard et transcrivant une douzaine de pièces, on aurait montré aux plus aveugles qui de nous jugeait le mieux. Au reste, ce dissentiment tout personnel n'a aucune importance ici. Ce qui en a beaucoup plus, c'est l'examen des faits et les conséquences qu'on en peut tirer sur la marche et le progrès des arts. C'est le point que je me propose de traiter ici, non pas dans sa généralité[2], mais en me restreignant à ces petites pièces, pensées, madrigaux, epigrammes, qu'on réunit quelquefois sous le titre de *poesies fugitives*; et je pose tout d'abord ma conclusion, savoir, que l'*Anthologie grecque* n'a pour nous aujourd'hui qu'une valeur historique ou d'érudition; qu'elle n'a à peu près aucun interêt litteraire ou poetique; autrement dit, que quand on veut y trouver cet intérêt, on est obligé d'imaginer soi-même ce qui n'est pas dans le texte. Je vais expliquer ma pensée.

Tout le monde a lu, soit dans nos cimetières, soit dans nos eglises, surtout aux chapelles de la sainte Vierge, des inscriptions funeraires ou votives, ce que les anciens appelaient [illegible] ou [illegible]. Ces inscriptions peuvent avoir une valeur historique, et l'auraient en effet dans un millier d'années, puisqu'elles donneraient alors, si l'on pouvait les recueillir, des détails certains sur quelques personnages, quelques inventions, quelques coutumes, quelques idées, etc., et c'est ce que nous trouvons dans les épigrammes grecques.

[illegible] je crois devoir [illegible]; à quelque [illegible] je veux peser les [illegible] on [illegible] on en conviendra. Je [illegible] ne sont pas très-bonnes, ou [illegible] [illegible] [illegible] présente.

[illegible] occasion de cette traduc-

[illegible] [illegible] [illegible] pour entrer.

Mais ces mêmes inscriptions ont-elles une valeur littéraire? Assurément non, puisque l'on se borne presque toujours à énoncer le fait, sans s'occuper de donner à l'expression une tournure qui la rende agréable ou la fasse assez remarquer pour qu'on aime à s'en souvenir.

Il en est de même de toutes ou presque toutes les épigrammes grecques[1]; elles disent simplement la chose, comme on le voit par ces exemples de deux inscriptions, l'une funéraire, l'autre votive :

Zénon de Citium mourut, dit-on, de vieillesse ou de maladie; d'autres assurent qu'il se laissa mourir de faim (VII, 118).

Praxitèle a sculpté en marbre de Paros une Danaé et des nymphes vêtues, et moi Pan en marbre pentélique (VI, 317).

Telle est la forme générale des pièces réunies dans l'*Anthologie*, et c'est pourquoi Laharpe a dit dans son *Lycée* (I, 9, § 3), avec beaucoup de raison suivant moi : « Les épigrammes recueillies par Agathias, Constantin, Planude et autres qui forment l'*Anthologie grecque*, ne sont guère que des inscriptions pour des offrandes religieuses, des tombeaux, des statues, des monuments; elles sont la plupart

1. M. Th. Gautier écrit dans ses *Grotesques* (n° VII), en parlant d'un sixain de Colletat : « Il me semble une vraie et naïve épigramme à la grecque, c'est-à-dire sans sel ni pointe. » C'est le jugement de Racan, si plaisamment raconté par Perrault dans son *Parallèle des Anciens et des Modernes*, t. I, p. 36. Ce poëte, s'étonnant de l'insipidité des épigrammes grecques qu'un de ses amis lui traduisait, celui-ci lui répondit que c'était le génie de ces sortes d'ouvrages parmi les Grecs, en un mot que c'étaient des *épigrammes à la grecque*. — « M. de Racan baissa la tête et crut devoir se rendre à un homme qui en savait plus que lui. A quelques jours de là, ils furent invités à un repas où l'on servit une soupe fort maigre, fort peu salée, qui n'était, à la bien définir, que du pain trempé dans de l'eau chaude. Le défenseur de l'*Anthologie*, qui avait tâté de la soupe, demanda à M. de Racan ce qu'il lui en semblait. Je ne la trouve point à mon gré, lui répondit-il; mais je n'ose pas dire qu'elle est mauvaise : car peut-être est-ce une *soupe à la grecque*. »

d'une extrême simplicité, assez analogue à leur destination. C'est le plus souvent l'exposé d'un fait. »

On sait qu'il en est autrement chez nous; et que le fond n'étant presque rien dans ces petits ouvrages, nous voulons que la forme le relève un peu. Nous tâchons qu'il y ait dans ce qu'on nomme le *trait*, le *sel*, la *pointe* ou le *bon mot*, une disposition assez fine ou assez inattendue pour frapper l'esprit et lui plaire. Voici, par exemple, de Pons (de Verdun) une inscription pour un drapeau :

> Sur le champ de bataille où l'honneur nous conduit,
> La mort fuit qui la cherche et cherche qui la fuit.

C'est ce que nous appelons une *pensée* ou *sentence*. Le sens est exactement le même que celui-ci : « La mort épargne le brave et frappe le lâche. » Mais quelle différence dans l'expression! Cette opposition non-seulement dans la pensée, mais dans l'arrangement des mots *fuit qui la cherche* et *cherche qui la fuit*, est précisément ce qui fait le sel de l'inscription et qui nous la rend agréable. Ailleurs ce seront d'autres combinaisons, d'autres rapprochements; peu importe quoi; toujours faut-il qu'il y ait quelque chose; et quand nous ne l'y trouvons pas, nous disons que la pièce est plate ou maussade[1].

Ce sens étant ainsi déterminé et bien compris, on voit à quoi se réduit la question posée tout à l'heure. On peut passer en revue les quatre mille cinq cent soixante ou quatre-vingts épigrammes de l'*Anthologie*, et noter celles qui satisfont aux conditions exprimées ici. On verra qu'à l'exception d'une vingtaine peut-être, elles nous semblent des platitudes, parce que les Grecs n'avaient pas encore trouvé l'art

1. Voyez dans le *Journal des Débats*, du 4 décembre 1864, l'article aussi savant que développé que M. Egger consacre à la traduction de l'*Anthologie grecque* par M. Dehèque, son beau-père. Il en relève avec soin tous les mérites; il montre l'intérêt que ces petites pièces ont pour nous, soit par les pensées, soit par rapport à l'histoire. Il ne dit pas un mot de leur forme, la seule chose qui nous semble aujourd'hui en faire l'agrément.

d'exprimer finement et agréablement la pensée, lorsque cette pensée, prise en soi, n'avait que très-peu de valeur.

La différence entre eux et nous sur ce point est donc manifeste pour qui connaît un peu nos épigrammes et nos madrigaux et qui y compare la longue suite des épigrammes grecques. Je n'ai pas envie de faire en détail cette comparaison qui serait interminable et fastidieuse. Mais nous atteindrons le même but et d'une manière bien plus rapide et plus intéressante, en considérant dans une douzaine d'exemples, comment le même sujet, la même pensée fondamentale ont été exposés et développés chez les anciens et chez nous. Ce sera le goût de chacun qui décidera; mais il faudrait en manquer absolument pour n'être pas au moins frappé de la différence des formes, et ne pas préférer l'une à l'autre.

Je prends la première des épigrammes votives : c'est une des plus jolies; elle a pour sujet la célèbre courtisane Laïs, devenue vieille et suspendant son miroir dans le temple de Vénus. En voici la traduction littérale.

Moi, cette fière Laïs, dont la Grèce était le jouet, et qui avais à ma porte un essaim de jeunes amants, je consacre à Vénus ce miroir, parce que je ne veux pas me voir telle que je suis, et que je ne peux pas me voir telle que j'étais.

La pensée est assurément délicate; et il convient d'y ajouter, pour se faire une idée de la valeur du grec, la mesure et l'harmonie des vers : malgré cela, la fin paraîtra toujours un peu traînante, de même que le commencement semble inutile et hors de propos. L'imitation de Voltaire montre comment ces défauts ont disparu, et fait place à de nouvelles beautés.

Je le donne à Vénus puisqu'elle est toujours belle.
Il redouble trop nos ennuis.
Je ne saurais me voir en ce miroir fidèle,
Ni telle que j'étais, ni telle que je suis.

Cet hémistiche *puisqu'elle est toujours belle*, qui donne la

raison de la consécration du miroir, est bien autrement intéressant que le rappel des amants qui assiégeaient autrefois la porte de Laïs ; et la comparaison du passé et du présent, concentrée en un seul vers, a une bien autre force que délayée en deux, ou partagée en phrases détachées l'une de l'autre.

Les mêmes réflexions s'offrent d'elles-mêmes sur l'inscription de la statue de Vénus, ouvrage de Praxitèle. Elle est très-jolie en grec (*Anth. Plan.* 168), en voici la traduction littérale[1].

Trois mortels m'ont vue toute nue, Pâris, Anchise et Adonis. Je ne connais que ces trois-là. Mais d'où Praxitèle me connaît-il ?

Voici maintenant l'imitation de Voltaire :

Oui, je me montrai toute nue
Au dieu Mars, au bel Adonis,
A Vulcain même et j'en rougis :
Mais Praxitèle, où m'a-t-il vue ?

C'est sans doute l'épigramme où le poëte français a suivi de plus près le texte : et pourtant ne l'a-t-il pas encore embelli, soit par le troisième vers, *à Vulcain même et j'en rougis*, soit par la précision et l'heureuse tournure du quatrième?

Que serait-ce si, au lieu de prendre les pièces grecques les plus ingénieuses et qui sont exceptionnellement fines, je mettais en regard les épigrammes ordinaires de l'*Anthologie* et ce que les modernes ont eu le talent d'en tirer, ou d'y substituer?

Voici une épigramme de Parménion (IX, 342), dont le sens est assurément très-louable ; mais la tournure est d'une longueur insupportable.

Je dis qu'une épigramme de beaucoup de vers n'est pas selon les Muses. Ne cherchez pas dans le stade la longue course (le δολιχὸς

1. Il y a dix épigrammes (159 à 168) sur la même statue de Vénus, et qui disent toutes la même chose, en délayant plus ou moins la pensée.

δρόμος) : la longue course revient souvent sur elle-même : dans le stade, on va droit devant soi, rapidement et d'une haleine.

Notre vieux Gombaud a exprimé la même pensée, mais avec bien plus de vivacité et d'énergie.

Alcandre, c'est ta passion :
Tu veux une longue épigramme,
Bien qu'elle soit digne de blâme
Comme une longue inscription.
D'un seul coup elle fait sa brèche
Ainsi que le trait d'un archer.
As-tu jamais vu décocher
Une pique au lieu d'une flèche?

L'assimilation de l'épigramme longue ou courte à une pique et une flèche n'est-elle pas plus satisfaisante que celle du stade et de la longue course? et la conclusion rapide de la pensée n'est-elle pas mille fois au-dessus de la description de l'un et de l'autre?

C'est surtout dans le XI[e] livre, dans les Ἐπιγράμματα σκωπτικά, c'est-à-dire dans les épigrammes railleuses ou comiques que la différence des deux systèmes va se montrer. Voici une pièce du poëte Démodocus (XI, 237).

Un jour une vipère mordit un Cappadocien. Elle aussi mourut, ayant goûté d'un sang empoisonné.

La plaisanterie (car on ne se douterait guère chez nous qu'il y en a une), consiste en ce que Démodocus n'aimait pas les Cappadociens. Il les représente donc comme tellement malsains ou gâtés, qu'une vipère même peut mourir de la morsure qu'elle leur fait. Bruzen de Lamartinière, poëte peu connu, a dit en français d'une façon plus originale et plus gaie :

Un gros serpent mordit Aurèle.
Que croyez-vous qu'il arriva?
Qu'Aurèle en mourut? bagatelle,
Ce fut le serpent qui creva.

On a ri bien souvent de la triste situation des jeunes gens

sans fortune qui cherchent dans leur mariage avec une femme plus âgée qu'eux à se tirer de la pauvreté. Parménion a exprimé cette pensée dans l'épigramme suivante (XI, 65) :

Rude est l'alternative entre la faim ou une vieille. D'un côté, qu'il est pénible d'avoir faim! Mais de l'autre, n'est-il pas plus pénible de coucher avec une vieille? Phillis affamé optait pour la vieille; mais, au lit, il aimait mieux la faim. Voilà les perplexités d'un garçon qui ne possède rien.

La pièce ne manque pas de finesse certainement ; mais la tournure en est bien lourde ; et tout le monde préférera ce couplet de Forgeot dans *les Dettes* (act. I, sc. II).

On doit soixante mille francs ;
On prend femme de soixante ans;
C'est ce qui vous désole.
Le jour que vous vous mariez,
Tous vos créanciers sont payés,
C'est ce qui vous console.

Il y a (XI, 263) une épigramme de Palladas contre un mauvais comédien nommé Paul. M. Dehèque l'a traduite ainsi :

Ménandre est apparu en songe au comédien Paul, et lui a dit : « Je ne t'ai jamais fait de mal, et tu m'estropies. »

Plus littéralement : « Je n'ai jamais rien dit contre toi, et toi tu me dis (tu me récites ou me prononces) mal. » En vérité nous croirions à peine que c'est là une épigramme. Nous en trouvons une, au contraire, dans ce distique de Guichard contre le comédien Clairval qui avait été garçon perruquier.

Cet acteur minaudier et ce chanteur sans voix,
Écorche les auteurs qu'il rasait autrefois.

Les mauvais médecins, chez les Grecs comme chez nous, ont excité la verve des satiriques. On trouve dans l'*Anthologie* (XI, 112 à 126) une série de pièces faites contre eux, et toutes

fondées sur des exagérations ridicules tant elles sont impossibles. Voici (n° 118) une des plus courtes et des moins mauvaises. Elle est de Nicarque ou de Callictère.

Phédon ne m'a administré ni lavements ni frictions ; mais, ayant la fièvre, je me suis rappelé son nom ; et me voilà mort.

Tristan l'Ermite a mieux dit, à ce qu'il me semble, et d'une manière à la fois plus naturelle et plus plaisante :

Je serais encore vivant,
N'était un médecin savant
Que je fis venir à mon aide.
La peste étouffe l'animal !
Je ne suis pas mort de mon mal,
Mais je suis mort de son remède.

C'est surtout Lebrun qui, dans son épigramme contre le docteur Bouvard, a su donner à la même pensée une forme aussi neuve que piquante, sous ce titre : *Expédient pour échapper à la justice.*

Un certain roué du bon ton,
Ne savait comment se défaire
D'un certain procès qui, dit-on,
Menaçait fort sa jugulaire.
De chicane il épuisait l'art,
Payait maint avocat bavard :
Avocat n'y pouvait que faire.
Pour médecin, il prend Bouvard,
Et le voilà tiré d'affaire.

Les défauts corporels, en particulier l'extrême petitesse, prêtent facilement à la raillerie. Les Grecs n'ont pas négligé cette source. Il y a chez eux (XI, 88 à 111) une vingtaine de pièces où les exagérations les plus ridicules et toujours les mêmes, sont accumulées pour représenter ce défaut. Voici une des meilleures et qui se distingue le plus par la pensée (XI, 104) : Elle est de Lucillus.

Ménestrate à cheval sur une fourmi, comme sur un éléphant, fut

subitement, l'infortuné, étendu par terre tout de son long. Ayant reçu quelques ruades de sa monture, comme sa blessure était mortelle : « Mon sort, s'écria-t-il, est digne d'envie. Ainsi mourut Phaéton, après avoir chevauché comme moi. »

On trouve dans les poésies de Gombaud une épigramme contre une femme extrêmement petite, dont le fond ressemble à celle-ci, mais la tournure en est bien plus fine, et les assimilations plus spirituelles.

Des bagues font les bracelets,
Des manchettes font les collets
De cette petite femelle.
Son corps est fait de chapelets,
Et c'est jouer aux osselets
Que de s'amuser avec elle.

Voici sur le même sujet une autre épigramme grecque (XI, 109) ; on en ignore l'auteur.

Il n'y a rien que le petit Démétrius ait à voir en se penchant. Il a beau même se redresser, il gît toujours terre à terre.

Legouvé a donné à la même pensée un tour plus original, quand il a dit à Fabien Pillet, avec qui il échangea d'ailleurs plus d'une épigramme :

Du Parnasse, insecte risible,
Je cesse un stérile combat.
Tu rampes tellement à plat,
Que t'écraser est impossible [1].

Les vains efforts des femmes « pour réparer des ans l'irré-

1. La réponse de Fabien Pillet est bien supérieure. Elle ne pourrait entrer dans le texte parce qu'elle ne répond à aucune épigramme grecque : je la donne en note comme un modèle de ces tournures toutes françaises, où l'on dit les vérités les plus mordantes, sous la forme la plus polie.

J'ai lu les vers dont il m'assomme,
Et je les ai lus sans humeur.
Si tous ses madrigaux sont d'un méchant rimeur,
Son épigramme est d'un bon homme.

parable outrage, » ont de tout temps appelé la critique. Lucillus a fait contre ces beautés plâtrées le distique suivant (XI, 310) :

Tu as acheté des cheveux, du fard, du miel, de la cire, des dents; pour le même prix tu aurais pu acheter un visage.

Cette fin est difficile à comprendre. On se fait un visage nouveau avec ces ingrédients : mais comment en acheter un qui soit indépendant de celui que la nature nous a donné? Le quatrain de Benserade paraît bien plus naturel :

Ci-gît qui mit tout en usage
Pour être belle, et, trait pour trait,
Se retoucha comme un portrait,
Et se fit un autre visage.

J'aime aussi cette autre épigramme bien connue :

Chloé, quoique provinciale,
Est toujours mise au dernier goût;
Son teint, ses cheveux, ses dents, tout
Lui provient de la capitale.

Gombaud enfin a trouvé pour la même pensée une tournure plus neuve et plus ingénieuse encore que voici :

Blanc d'Espagne, couleurs vermeilles,
Perles, brillants, pendants d'oreilles,
Passements, jupes de grand prix,
On vous étale, on vous promène
Pour duper de faibles esprits;
Et l'on vous nomme Lysimène[1].

1. Batteux, dans ses *Principes de littérature* (tr. VIII, ch. II), croit que « si cette épigramme n'était pas tournée par l'apostrophe, elle n'aurait rien de piquant. » C'est certainement une erreur. L'apostrophe donne sans doute beaucoup de vivacité à la pensée : mais le sel consiste en ce qu'après avoir énuméré le fard et les parures, on dit très-rapidement que Lysimène n'est pas autre chose. Quand on aurait mis sans apostrophe : « On étale, on promène ces beautés d'emprunt, et nous les nommons Lysimène, » l'épigramme aurait perdu de sa vivacité, elle aurait conservé son sel.

Une autre épigramme de Lucillus (XI, 133) a pour sujet un poëte fort ennuyeux, nommé Eutychide.

Eutychide le lyrique est mort. Ombres et mânes, fuyez : Eutychide vous arrive avec ses odes. Il a ordonné par son testament de brûler avec lui ses douze cithares et vingt-cinq corbeilles d'airs notés. Maintenant un nouveau Charon va vous faire sentir sa présence, et désormais où se réfugier, puisque Eutychide est bien aux enfers?

La plaisanterie est lugubre; et cette pièce prouve ce que j'ai dit précédemment, que les Grecs ne savaient pas encore tourner agréablement et finement leurs satires. Si Lucillus s'en était tenu à ses deux premiers vers et à cette exclamation : « Ombres et mânes fuyez : Eutychide vous arrive avec ses odes, » L'épigramme était fort bonne; c'est celle qui a été faite si souvent contre les mauvais poëtes qui vous assomment de leurs vers : *Indoctum doctumque fugat recitator acerbus*[1]. Au lieu de cela, il nous décrit en quatre vers des choses absolument indifférentes et inutiles; et détruit ainsi de gaieté de cœur l'effet qu'avait produit son premier distique.

Si vous voulez, sur la même donnée, une pièce aussi gaie et rapide que celle-ci est triste et ennuyeuse, lisez l'épigramme de Voltaire sur la mort de M. d'Aube, ce disputeur insupportable que personne ne voulait plus recevoir, et que Rulhières a peint si plaisamment dans son poëme des *Disputes*.

« Qui frappe ici? dit Lucifer.
— Ouvrez, c'est d'Aube. » Tout l'enfer
A ce nom fuit et l'abandonne.
« Oh! oh! dit d'Aube, en ce pays,
On me reçoit comme à Paris :
Quand j'allais voir quelqu'un, je ne trouvais personne. »

Dans un autre genre, dans le genre graveleux, qu'il faut au moins mentionner, puisque c'est sous lui que se rangent en

1. Hor., *Ars poet.*, v. 474.

grande partie les épigrammes grecques, et que nul ne montrera mieux combien les modernes diffèrent des anciens, il y a (XI, 29 et 30) deux épigrammes, l'une d'Automédon, l'autre de Philodème, sur l'affaiblissement des moyens physiques des amoureux à mesure que vient la vieillesse ou seulement la fatigue. Je n'ai pas besoin de dire qu'elles n'ont rien de piquant, et que là comme ailleurs l'ordure s'y étale toute seule sans aucune finesse ni dans l'arrangement ni dans l'expression. Aussi M. Dehèque n'en a pu donner la traduction qu'en latin. Voyez au contraire avec quelle délicatesse et de quelle manière ingénieuse d'Aceilly a dit la même chose sous le titre du *Métier extraordinaire.*

Le métier d'amour en effet
Est une assez bizarre affaire :
Ce métier-là, plus on le fait,
Et moins on est propre à le faire.

Citons un dernier exemple du poëte Callictère (XI, 5) sur les maris qui mettent à profit la beauté et la galanterie de leurs femmes.

Le mari qui chez lui trouve du blé sans l'avoir acheté, peut se vanter d'y avoir, grâce à sa femme, une corne d'abondance [1].

Voici comment Brébeuf a exprimé la même pensée :

Qu'il fait bon vivre de ménage!
Et que c'est un grand héritage
D'avoir un peu d'entendement!
J'en prends à témoin ta parente :
Un lit de cent francs seulement
Lui vaut six cents écus de rente.

Nous avons d'ailleurs de Dupuy des Islets une pièce plus

1. Cette traduction même est plus plaisante que le texte, à cause de la *corne* qui chez nous est le symbole des maris malheureux. Mais il n'y a rien de cette allusion dans le grec. Ἀμαλθείας κέρας, signifie seulement une source de biens; et cela est si vrai que, selon le poëte, c'est la femme elle-même qui est la corne d'Amalthée pour son mari.

plaisante encore sur un mot de Palaprat qui aimait fort la bonne chère, et y sacrifiait sans vergogne son honneur conjugal.

Du grand Vendôme avec bonté reçu,
Mons Palaprat fermait l'œil sur sa femme,
Et grâce au duc, s'engraissait chez Madame.
Pourtant un jour notre gourmand déçu
Mesquin dîner sur table voit paraître.
L'œil en fureur, apostrophant le traître
Qui l'apporta : « Pour qui donc me prends-tu,
Dit-il, coquin? Va-t-en dire à ton maître
Que ce n'est pas le dîner d'un cocu. »

J'ai insisté sur ces comparaisons parce qu'il y a de nos jours surtout, des critiques qui louent l'antiquité par une sorte de parti pris, y admirant tout, même ce qui est le moins estimable. Ces gens-là ne semblent pas comprendre que l'esprit humain fait incessamment des progrès, et que ce qui le charmait autrefois ne lui suffit plus maintenant. Ils s'imaginent que cette première fleur d'intelligence et d'imagination qui s'épanouit dans la Grèce du dixième au cinquième siècle avant notre ère, est et sera à tout jamais le modèle des poëtes, ou que ceux-ci seront d'autant plus parfaits qu'ils s'en rapprocheront davantage. Rien n'est plus faux que cette manière de voir. Les arts se modifient sans cesse à tel point que si une œuvre ancienne, une tragédie de Sophocle, une comédie d'Aristophane, une ode de Pindare, les mêmes que nous avons et admirons, au lieu de nous être parvenue comme les autres, était composée par un savant de nos jours et paraissait pour la première fois, personne ne daignerait y jeter les yeux. L'expérience a déjà été faite. Des pastiches ont été publiés comme œuvres antiques, et on les admirait de très-bonne foi. Quand il a été démontré que c'étaient des créations modernes, ils sont tombés dans le mépris. Il est donc très-positif que dans l'appréciation des œuvres anciennes, nous faisons entrer involontairement

l'idée du temps où elles ont été compqsées; et c'est avec raison sans doute. Mais si cette considération nous fait admirer justement les œuvres produites pour ainsi dire de premier jet, et ensemble l'heureux génie de leurs auteurs, il ne faut pas pour cela méconnaître ce que le temps et le travail des hommes ingénieux qui se sont succédé, ont pu apporter de perfectionnements, surtout dans la forme des poëmes.

Les érudits sont sujets à faire cette confusion. Habitués à vivre avec les anciens, à méditer leurs ouvrages, à s'en nourrir en quelque sorte, ils y trouvent bientôt une beauté de convention qu'ils croient supérieure à toute autre, et vantent volontiers comme d'éternels chefs-d'œuvre ce qui n'a été chef-d'œuvre qu'en son temps, et qui n'a plus guère aujourd'hui qu'une valeur historique.

M. Dehèque nous en donne la preuve à la fin de sa savante introduction de l'*Anthologie grecque*. Il cite le passage du *Cours de littérature* de Laharpe, où ce critique célèbre rappelle et traduit une épigramme de Martial contre un avocat bavard et emphatique qui, pour faire de belles phrases, négligeait absolument le fond de sa cause. M. Dehèque dit à ce propos que Laharpe ne semble pas se douter que l'épigramme de Martial est une imitation d'une autre de Lucillus (XI, 141). Or, en ouvrant l'*Anthologie* à l'endroit indiqué, et Martial au livre VI, n° 19, on reconnaît qu'il n'y a vraiment pas d'imitation. Le sujet est le même, si l'on veut; mais qu'est-ce que le sujet dans une épigramme où la forme est tout? A parler exactement, ce n'est rien. Il n'appartient pas même au premier qui l'a mis en œuvre, lequel l'avait reçu de ceux qui l'entouraient ou puisé dans les mille discours qui se tenaient de son temps. Quoi qu'il en soit, voici l'épigramme de Lucillus :

On m'a volé un cochon, une génisse, une chèvre; et à ce sujet je t'ai donné une petite somme, Ménéclès. Aucun démêlé ne s'est

élevé entre Othryade et moi, et je n'accuse pas du larcin les héros des Thermopyles. C'est contre Eutychide que je plaide, en sorte que je ne sais ce que font ici Xercès et les Spartiates. Mais ne perds pas de vue mon affaire au nom de la loi, ou je crierai bien haut : « Ménéclès parle d'une façon et mon cochon d'une autre. »

Voyons comment Martial a traité le même sujet :

Ce n'est ni sur la violence, ni sur un meurtre, ni sur le poison que roule mon procès, c'est sur trois chèvres. Je me plains que mon voisin me les a volées : et c'est ce que le juge demande qu'on lui prouve. Toi tu nous parles de la bataille de Cannes et des guerres de Mithridate, et de la mauvaise foi punique. A haute voix et à grands gestes, tu rappelles les actes des Sylla, des Marius et des Mucius. Hé! Posthumus, parle donc un peu de mes trois chèvres.

Y a-t-il la moindre comparaison à faire entre les deux épigrammes? Celle de Martial est nette et précise; elle se termine, comme le goût le demande, par la pensée importante : « Parle donc un peu de mes trois chèvres, » au lieu de cette plaisanterie ridiculement insignifiante : « Ménéclès parle d'une façon et mon cochon d'une autre. » Laharpe a donc bien raison de dire au même endroit de son *Cours de littérature* : « Martial, chez les Latins, a aiguisé l'épigramme beaucoup plus que les Grecs. Il cherche sans cesse à la rendre piquante, mais il s'en faut bien qu'il y réussisse toujours. »

La traduction ou plutôt l'imitation libre que notre excellent critique a donnée de la pièce de Martial, est assez bien réussie pour qu'on y trouve une nouvelle preuve des progrès de l'art dans la disposition et l'expression de ces petits poëmes. Voici cette imitation :

On m'a volé. J'en demande raison
A mon voisin, et je l'ai mis en cause
Pour trois chevreaux et non pour autre chose.
Il ne s'agit de fer ni de poison.
Et toi, tu viens, d'une voix emphatique,
Parler ici de la guerre punique,

Et d'Annibal et de nos vieux héros,
Des triumvirs, de leurs combats funestes.
Eh! laisse-là tes grands mots, tes grands gestes :
Ami, de grâce, un mot de mes chevreaux.

Il résulte clairement de cet examen, si je ne me trompe, quelques vérités incontestables qu'il est bon de rappeler ici dans leur ordre :

1° Le fond n'est rien ou presque rien dans ces petites pièces, la forme est tout.

2° Cette forme chez les Grecs était rudimentaire, et par cette raison, leurs épigrammes nous semblent insignifiantes et plates pour la plupart.

3° Elle s'est bien perfectionnée chez les Romains, comme Laharpe l'a remarqué, comme le prouvent les épigrammes de Martial comparées à celles des Grecs, dont la donnée est la même.

4° C'est surtout chez les modernes, et particulièrement chez les Français, que ces petits poëmes sont arrivés à un degré de perfection qu'on ne rencontre guère autre part.

5° L'art a suivi là dedans, la même marche que partout ailleurs; c'est-à-dire que l'heureux instinct de quelques poëtes, leur ayant fait trouver certaines dispositions qui plaisaient plus à l'esprit ou à l'oreille, le goût a dédaigné ou rejeté celles qui disaient tout simplement le fait, quand le fait en lui-même ne méritait pas d'être énoncé; et l'idée du beau s'est ainsi perfectionnée, à mesure que, connaissant des choses plus agréables, nous sommes devenus plus difficiles[1].

1. M. Taine, dans le *Journal des Débats* du 6 juillet 1864, conclut un article d'ailleurs fort intéressant et bien fait sur le *Cours de philosophie positive* d'Auguste Comte, par ces mots : « Avant la fin du siècle, nous atteindrons une nouvelle idée de la nature comme nous avons atteint une nouvelle idée du beau. » Si je ne me trompe, cette idée du beau est ou sera nouvelle, en ce sens seulement qu'elle sera plus avancée, c'est-à-dire qu'on sera plus difficile sur les éléments qui la composent. Car ce qui fait le beau, c'est

6° Les érudits sont sujets à se tromper sur ce point. M. Dehèque, d'une érudition si étendue et si profonde, apprécie néanmoins comme nous les formes délicates et ingénieuses de nos pensées. Il déclare volontiers que les imitations de Voltaire et de Laharpe sont charmantes; il dit en parlant d'elles (Introd., p. x) et d'autres qui ne les valent pas à beaucoup près (p. xi), que ce sont des modèles de traduction élégante. Mais il croit ou donne à croire que les épigrammes grecques valent les nôtres; il les préfère même (p. 1); et voit dans l'*Anthologie grecque* la plus riche galerie de tableaux de tous les genres (*ib.*). Cela est vrai, sans doute, par rapport à l'érudition et à l'histoire : par rapport à l'imagination, à l'agrément de la forme, en un mot, à la beauté de la poésie, c'est, selon moi, malgré l'appui qu'y donne M. Sainte-Beuve dans les termes que j'ai rappelés en commençant, une erreur ou une fausse appréciation, qu'il serait très-fâcheux de laisser se répandre dans la jeunesse française; car notre littérature légère s'amoindrirait certainement beaucoup, si nos poëtes abandonnaient la forme ingénieuse et charmante de nos épigrammes et de nos madrigaux, pour les faire désormais sur le modèle de ceux des Grecs.

l'ordre, la grandeur, et la satisfaction inattendue que nous cause la réunion de ces qualités (*Thèses de littérature*, p. 434) : si ces éléments sont changés, ce n'est plus l'idée du beau, c'est une autre idée qu'on met à sa place.

LE CAPITAINE LASPHRISE[1].

« Vous aurez beau faire, capitaine Lasphrise, disait le jeune Sainval, j'aurai la belle Mariette en dépit de vous.

— Bah! bah! jeune homme, vous n'y pensez pas. Mariette de Vigère est un très-riche et très-bon parti que je ne demanderais pas mieux que de vous laisser épouser, si je n'avais par le monde un neveu dont elle fera parfaitement l'affaire. Or, comme je dois penser à ma famille, et que le père n'a d'autre volonté que la mienne, je vous engage dans votre intérêt à chasser ailleurs.

— Et moi, dans l'intérêt de ma fortune comme dans celui de mon amour, je ne reçois pas le conseil de mon ennemi, et je continue de chasser ici.

— Soit : mais vous n'aurez pas le gibier.

— C'est ce que nous verrons, dit Sainval : du moins je ne me le laisserai paisiblement enlever ni par un vieux guerrier, trop délabré pour le convoiter sérieusement lui-même, ni par un jeune gars qui n'a d'autres titres pour s'en emparer que la valeur passée de son oncle.

— Peste! jeune coq, vous élevez bien la voix. Il ne tiendrait vraiment qu'à moi de me couper la gorge avec vous. Mais le vieux capitaine Lasphrise n'en est pas réduit à se mesurer avec un écolier ou peu s'en faut, qui n'a jusqu'ici donné aucune preuve de son courage.

1. Cette pièce, écrite à la fin de 1853, se rapporte à l'année 1595.

— Mettons que l'occasion m'ait manqué, dit Sainval; elle se trouvera sans doute un jour, et je vous saurais gré de la faire naître.

— Vraiment? eh bien j'ai envie de mettre votre fermeté à l'épreuve.

— Comme il vous plaira; j'accepte d'avance.

— Oseriez-vous par une nuit bien noire aller dans le cimetière en face de nous, mettre une couronne sur un tombeau ?

— Cette nuit même si vous le voulez. Vous me remettrez la couronne, et j'irai la déposer pieusement sur la tombe de ma mère que je prierai de favoriser et de bénir mon union prochaine avec Mariette.

— Vous pourrez le lui demander : mais elle ne vous l'accordera pas.

— Nous le verrons plus tard, reprit Sainval. Vous viendrez toujours un quart d'heure après moi vous assurer vous-même si j'ai bien rempli les conditions, et nous convenons que le premier qui criera ou appellera du secours, renoncera soit pour lui, soit pour les siens à la main de Mariette.

— C'est entendu, dit Lasphrise : ici donc ce soir à dix heures. Nous n'aurons pas de lune; d'ailleurs avec le temps brumeux qu'il fait elle ne nous servirait guère, et c'est plutôt avec les pieds et les mains qu'avec les yeux qu'il faudra se guider.

— Accepté, » répondit Sainval : et il tourna le dos à son interlocuteur qui, resté seul, se dit à lui-même : « Voilà un drôle bien bâti, assez ferme du jarret et assez bien découplé pour donner du fil à retordre à mon pacifique neveu. Quel dommage que, jeune encore, je sois brisé par les fatigues de la guerre et les nuits passées sur la dure et à la belle étoile. Que j'aurais eu de plaisir à lui disputer la main de sa belle, et à lui montrer que je n'étais pas moins habile en amour que terrible en bataille. Hélas! c'est un métier que je ne puis

plus faire pour mon compte. A peine âgé de quarante ans, me voilà vieux, cassé, accablé d'infirmités, perclus de rhumatismes :

J'eus des traîtres procès, j'ai combattu l'envie :
Neptune plus d'un an pauvrement m'oppressa.
De pierres, fer et feu le fier Mars me blessa.
Obéissant soldat et ayant compagnie,
J'eus de sanglants débats; courtisan, j'ai peiné,
Et furieux d'amour trois ans passionné.

Allons, mon pauvre Lasphrise, ne pensons plus aux vanités du monde. »

Quel était l'homme qui lamentait ainsi? Ce n'était autre que le poëte français, Marc de Papillon, surnommé le capitaine Lasphrise, parce qu'il avait mérité par ses services le grade de commandant, et qu'il possédait le fief de Lasphrise, dépendant de la terre de Vauberault, en Touraine. Il était né en 1555. Mis au collége vers 1564, il avait été obligé par la mort de son père d'en sortir trois ou quatre ans après, et d'entrer au service à l'âge de douze ans. C'est lui-même qui nous l'apprend, dans des vers où il rappelle les malheurs de son enfancé.

Dans mon berceau le pourpre enflamma sa furie.
Trois ou quatre ans après mon père trépassa.
Puis la guerre venant mes biens appetissa,
Et m'ôta du collége où reluisait ma vie.

Il entra donc au service ayant à peine fait sa première communion, et ne le quitta qu'en 1588, à l'âge de 33 ans. Ces vingt années qu'il avait passées dans les camps, c'était le temps des derniers et des plus malheureux des Valois, de Charles IX et d'Henri III. La guerre civile et la guerre étrangère désolaient le royaume. Marc de Papillon ne s'y était pas épargné, et, ce qu'il y a de curieux, les fatigues de la guerre, ni les chances des combats, ni les blessures ne

l'empêchèrent de rimer. Il se vante lui-même de cet amour des lettres qu'il conservait au milieu des camps et dans le tumulte des armes.

> Le collége est un camp, l'étude un corps de garde,
> Où sans les livres j'ai des livres composés,
> Pour montrer la grandeur de ma muse soldarde.
> Aux champs de Mars je fais, je chante mes amours;
> Trompettes et canons, les fifres, les tambours,
> Ce sont les instruments de ma muse hardie;
> Mon épée et mon livre, etc.

Quoi qu'il en soit, arrivé à l'âge du repos, épuisé moins par les années que par les fatigues, Marc de Papillon s'était retiré dans sa terre, et il y vivait tranquille depuis cinq ou six ans, jouissant de la considération que tout le monde doit et accorde volontiers aux vieux guerriers, lorsqu'il s'aperçut que le jeune Sainval était plus avancé qu'il ne l'aurait voulu dans l'esprit et dans le cœur de la jeune Mariette qu'il désirait pour son neveu.

On était alors au commencement du règne ou plutôt de la puissance réelle d'Henri IV. Ce prince était entré dans Paris l'année précédente, en 1594. Son administration habile et paternelle faisait sentir partout ses bienfaits; et notre homme voyant la paix de la France assurée pour longtemps, calculait qu'un riche mariage était le meilleur moyen de réparer le délabrement que la guerre avait mis dans sa maison.

Il faisait précisément ces réflexions quand le hasard avait amené devant lui le jeune Sainval, qu'il avait interrogé immédiatement sur ses intentions. Celui-ci ne s'en était pas caché du tout; et le vieux capitaine, qui se croyait sûr du père de Mariette, lui avait aussi développé son plan de campagne. Puis la conversation s'était terminée par un défi aussi légèrement fait qu'immédiatement accepté : et le soir même de cette journée devait voir vider la gageure.

L'allée qui conduisait au cimetière était juste en face de la maison de Lasphrise, il n'avait donc qu'à attendre paisiblement la visite de Sainval à l'heure indiquée; et c'est ce qu'il fit.

Quant au jeune amant qui était parti aussitôt, on ne savait pas du tout ce qu'il avait fait pendant la journée. Mais il fut exact au rendez-vous, et à dix heures il entra chez Lasphrise, pour lui demander la couronne qu'il devait mettre sur la tombe de sa mère.

« La voici, dit le capitaine : dans un quart d'heure je sortirai d'ici et j'irai voir si réellement vous n'avez pas eu peur.

— Vous me trouverez, dit Sainval, à moins que vous-même n'osiez pas venir jusqu'à moi, ou que vous n'appeliez à votre aide.

— C'est convenu, reprit le capitaine en riant, et si vous n'y êtes pas, ou si vous êtes effrayé, vous renoncez à Mariette.

— Oui, et de votre côté, si vous ne venez pas me chercher, et voir de vos propres yeux que j'ai tenu ma parole, vous y renoncez pour votre neveu.

— Je m'y engage. Avez-vous vos témoins?

— Deux de mes amis sont devant votre porte. Ils resteront là jusqu'à notre retour, et n'en bougeront que s'ils entendent appeler.

— C'est très-bien, dit Lasphrise; j'ai aussi les miens, nous allons les réunir aux vôtres, et tous les quatre décideront entre nous d'après nos conditions. »

Tout se fit ainsi en effet. Sainval prit la couronne, la fit bien examiner aux quatre témoins, puis s'engagea d'un pas ferme dans l'allée ténébreuse, où on le perdit de vue presque aussitôt. Il n'y avait pas du reste à s'égarer. C'était un sentier entre deux haies vives très-serrées. Assez large à l'ouverture, il se retrécissait très-promptement jusqu'à un coude marqué par un grand et beau noyer placé derrière la haie,

et qui étendait ses branches au-dessus de l'allée. Là il n'y avait guère passage que pour un seul homme; après quoi le sentier allait en serpentant, mais toujours entre les deux haies jusqu'à une porte particulière du cimetière par où Sainval devait entrer.

Un quart d'heure se passa, sans qu'on eût rien entendu; le capitaine se mit en route à son tour et disparut tout de suite. Il marchait à grands pas, mais arrivé au détour du chemin, il reçoit un grand coup en plein visage. Furieux, mais ne voulant pas parler, il lance un coup de poing à l'ennemi qui l'a frappé. Celui-ci cède d'abord, et semble reculer; mais il revient au moment même donner un coup plus fort que le premier, et dans le nez. Nouveau coup de poing de la part du capitaine, nouveau recul de l'ennemi, puis nouvelle attaque; l'inconnu frappe encore et toujours à la tête, tantôt devant, tantôt derrière.

Lasphrise qui s'était affermi sur ses pieds, et qui jusqu'alors n'avait pas rompu d'une semelle, étonné d'un pareil manége, veut prendre du champ ou passer outre; impossible : ses pieds sont collés à la terre. Une force magique le fixe où il est et ne lui permet pas de remuer.

Alors, soit fatigue, soit peur réelle ou terreur superstitieuse, le vieux guerrier ne peut y tenir, il s'écrie : « A moi, mes amis! il y a trahison, à moi! »

Ses cris sont entendus, les quatre témoins viennent avec des flambeaux, et de l'autre côté Sainval. On trouve le capitaine debout encore et dans la position d'un homme qui continue de donner des coups de poings, mais n'en pouvant plus, et accablé par quel ennemi, grand Dieu!

Juste au milieu du passage le plus étroit une grosse pierre était suspendue par une corde à l'une des branches du noyer, elle arrivait précisément à la hauteur du visage, de sorte que le premier passant devait s'y cogner la face. Mais le coup ne devait pas être dangereux, car la pierre avait été soigneu-

sement couverte d'étoupe et enveloppée de linge; si bien que le capitaine, en appelant, avait cédé moins à la douleur qu'à la fatigue ou à la surprise. En effet, ce singulier combattant qui n'agissait que par les coups qu'on lui donnait, allait et venait de droite et de gauche, frappant toujours à la tête, passant même derrière Lasphrise, sans que la haie si serrée en cet endroit parût lui opposer le moindre obstacle. C'était là sans doute ce qui avait le plus étonné le vieux militaire et qui avait en partie déterminé sa faiblesse.

Quant à la force qui l'empêchait d'avancer comme de reculer, elle s'expliquait aussi. Une large planche avait été placée en travers du sentier; elle en occupait toute la largeur et était complétement couverte de glu. Certes, avec du temps et de la patience Lasphrise se serait tiré de là; mais l'auteur du piége avait calculé qu'occupé à se battre en haut, il n'aurait ni le temps ni la présence d'esprit de regarder en bas ce qui pouvait le retenir.

« Ah! traître! s'écria le capitaine en voyant Sainval et reconnaissant tout le manége à la clarté des torches!

— Comment, traître! reprit Sainval; prenez donc garde, capitaine, avec une telle expression vous flétrissez vos lauriers. C'est une ruse de guerre, et je ne croyais pas en pouvoir montrer une nouvelle à un vieux renard comme vous.

— Dans un pari, reprit Lasphrise mécontent, les conditions doivent être égales.

— Ne l'étaient-elles pas? répondit Sainval. Je me suis comme vous cogné la figure à cette pierre; comme vous j'ai mis le pied dans la glu. Seulement j'y allais avec précaution, et je me suis tiré adroitement du bourbier où vous vous êtes enfoncé.

— N'importe, ce n'est pas une gageure bien loyalement gagnée, et je ne me crois pas lié par ma promesse antérieure.

— Cela prouve que l'ancien militaire ne tient pas exacte-

ment sa parole. Au reste, je le laisse sur votre conscience, et pour moi, je m'en rapporte à ces messieurs. »

Malheureusement les témoins se prononcèrent les uns et les autres en faveur de celui qui les avait appelés, de sorte que la question n'avançait pas, quand l'un d'eux proposa de s'en remettre à l'intendant gouverneur de la Touraine, homme juste et loyal, tout dévoué à Henri IV, et sans intérêt d'aucun côté.

La proposition fut acceptée, et le jugement ainsi renvoyé à un arbitre qui, mis au courant de l'affaire, consentit à écouter les parties après une huitaine. Alors les deux rivaux se présentèrent devant lui, accompagnés de leurs témoins. L'exposé ayant été fait par le gouverneur lui-même, et les parties en ayant reconnu l'exactitude, le capitaine prit la parole, et usant à son tour sinon d'une ruse de guerre, au moins d'une adresse d'avocat, il tâcha de gagner son juge par des considérations un peu étrangères à la cause ; c'est-à-dire que connaissant le dévouement du gouverneur à la personne d'Henri IV, il parla beaucoup de son amour pour ce prince et cita même quelques vers à sa louange, vers qu'il choisissait d'autant plus facilement parmi les siens que le recueil n'en était pas encore imprimé.

Malheureusement pour lui, il avait été indiscret comme le sont tous les poëtes ; et Sainval avait de la mémoire ; de sorte que si Lasphrise avait cité avec une sorte d'emphase ces vers d'un de ses sonnets qui semblait marquer un ami dévoué d'Henri IV :

> Vive, vive Henri, mon roi victorieux !
> Vive ce grand Français ! vive heureuse la reine !

il suffit à son adversaire de continuer la citation pour en montrer le véritable caractère.

> Vive toujours Bourbon ! vive toujours Lorraine !
> Vivent Nevers, Nemours, le favori des cieux !

Vivent tous les prélats! vivent jeunes et vieux!
Vivent petits et grands! vive la dame humaine!
Vive ma mie aussi! l'Éternel la maintienne!
Vive le libéral et l'avaricieux!

Vive le huguenot et vive le papiste!
Vive le malcontent! vive le réaliste!
Vive l'envie encor seule nuit de mes jours!

Vive le publicain! vive le politique!
Vive le gentilhomme! et le vilain rustique!
Vive Satan, pourvu que j'aye mes amours!

« Vous voyez, ajouta Sainval, qu'au lieu d'une déclaration de dévouement à Henri IV, c'est une profession d'indifférence absolue. Celui qui crie *Vive Lorraine!* et qui appelle *favori des cieux* le duc de Nemours, de la maison de Guise, et l'un des prétendants à la couronne, est moins un royaliste qu'un ancien ligueur. Je n'en aurais certes pas parlé, si le capitaine n'avait jugé à propos de jeter, dans une question d'amour et de mariage, des éléments qui ne s'y rapportent guère.

Au reste, puisqu'il m'a mis sur le terrain de ses vers, la mine est assez féconde pour que j'en tire à mon tour quelque chose qui s'appliquera mieux à notre sujet. Combien de fois ne nous a-t-il pas récité cette chanson dont le refrain est :

J'aime la cour, j'aime les dames,
Plus pour maîtresses que pour femmes.

Entre tous les couplets, il y en a un que je vous recommande, monsieur le gouverneur, le voici :

Je n'aurai peur de m'absenter,
Craignant que ma femme on suborne :
Je ne porterai point la corne,
Mais je la ferai bien porter.
J'aime la cour, j'aime les dames,
Plus pour maîtresses que pour femmes.

Si c'est dans cette intention qu'il veut faire épouser la

belle Mariette à son neveu, encore faudrait-il s'assurer que la condition leur convient. »

Un rire général accueillit cette saillie. Le gouverneur s'y laissa lui-même aller un instant; mais reprenant presque aussitôt sa gravité : « C'est ce dont je me suis enquis, dit-il. Votre gageure et la manière dont elle s'est dénouée me touchent fort peu : mais quand il s'agit d'un mariage, capitaine Lasphrise, il n'est pas sans intérêt de consulter le goût de la fille et la volonté du père. Eh bien, Mariette de Vigère n'a d'inclination ni pour vous ni pour votre neveu ; elle connaît au contraire Sainval depuis son enfance, et son père, bien que de vos amis, n'a jamais songé à marier sa fille contre son gré. C'est ce qu'ils m'ont dit eux-mêmes il y a deux jours à peine. Croyez-moi donc, abandonnez une partie mal commencée, et que vous ne sauriez gagner honorablement. Vous avez dit vous-même :

Le merveilleux démon, le plus puissant de tous,
C'est cet amour qui rend les choses difficiles,
En un petit instant entièrement faciles,
Et fait trouver l'amer agréablement doux.

Appliquez-vous ces vérités. Reconnaissez que l'amour n'est pas pour vous aujourd'hui, et tâchez de trouver agréablement douce la potion un peu amère qu'il vous force d'avaler.

— Eh ! monseigneur, vous en parlez bien à votre aise. Vous oubliez que mon sonnet se termine par ces vers :

Voilà comment l'amour, pour montrer sa puissance,
Fait d'un oison un aigle et d'un aigle un oison.

Quel rôle me réservez-vous ?

— Prenez, s'écria Sainval, que je suis l'oison ; vous resterez l'aigle. Je suis content de mon lot, soyez-le du vôtre, et terminons ici une discussion dont les suites seraient plus tristes encore que le commencement. »

NINON CHEZ DES IVETEAUX[1].

Vers le milieu du dix-septième siècle, il y avait dans le faubourg Saint-Germain une maison d'agréable apparence, remarquée des voisins surtout parce qu'elle était constamment close. Le propriétaire n'en sortait jamais, et quoiqu'il eût été autrefois bien connu dans le monde, soit qu'il eût depuis ce temps négligé ou même oublié ses amis, il ne recevait non plus d'eux aucune visite, et la porte de la rue ne s'ouvrait, à vrai dire, que pour laisser passer chaque matin les aliments nécessaires à la vie.

Un jour pourtant une femme se présenta, célèbre dans la bonne compagnie d'alors : c'était la fameuse Ninon de Lenclos. Née en 1615 et âgée de trente ans environ, elle avait entendu dire que son ancien ami le seigneur des Iveteaux, depuis quelque temps en proie à une maladie noire, ne voulait plus voir personne. Quittant aussitôt le Marais et sa bonne rue des Tournelles, elle avait passé la Seine pour s'assurer par elle-même de cette fâcheuse nouvelle, et porter, s'il était possible, quelque consolation à l'ami de son enfance.

A peine son nom, dit d'abord au portier, eut-il été transmis au maître, que l'ordre fut donné de l'introduire. On la fit, en effet, passer sous une galerie de feuillage, sous des bosquets touffus, et de là sur une pelouse où des moutons

1. Cette nouvelle, qui se rapporte à l'année 1645, a été insérée dans l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, en mai 1847.

ornés de rubans de diverses couleurs, paissaient tranquillement l'herbe au bord d'un ruisseau factice. Les loups ne pénétraient pas dans cette bergerie, et le chien, mollement étendu sur l'herbe, ne semblait pas dressé à éloigner le danger des agneaux confiés à sa garde.

Près du troupeau se tenait un vieux berger, le chaperon sur la tête, la panetière au côté, la houlette à la main, le tout richement enrubanné; car jamais, sur les bords du Lignon, les bergers chantés par d'Urfé n'avaient plus consciencieusement porté les couleurs de leurs bergères.

A la vue de Ninon, le vieux pâtre, au lieu de se lever et de venir à sa rencontre, prit son galoubet, et joua avec plus d'énergie qu'on n'en eût attendu de son âge ce joli air: *Que ne suis-je la fougère?* qu'il avait anciennement composé, et que sa grâce naïve a fait parvenir jusqu'à nous.

Ninon ne put douter qu'elle n'eût devant les yeux ce poëte dont l'aimable conversation avait contribué, une quinzaine d'années auparavant, à former son esprit aux manières de la bonne compagnie. Des Iveteaux en effet, né vers 1560, nommé précepteur d'abord du duc de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrée, et ensuite de Louis XIII encore dauphin, était un des hommes de ce temps dont le commerce était le plus agréable. Versé dans la connaissance de l'antiquité, nourri de ce que nos anciens poëtes avaient fait de plus exquis, poëte lui-même et musicien, il était impossible de couvrir d'un vernis plus séduisant les libertés ou les faiblesses que son état faisait à bon droit qualifier de vices. Aussi, même en le renvoyant de la cour, lui avait-on laissé ses bénéfices. Mais sur le reproche que lui fit le cardinal de Richelieu de la corruption de ses mœurs, il s'en était défait; et soulagé du poids d'un état dont il n'avait ni le goût ni les vertus, il s'était retiré dans sa maison du faubourg Saint-Germain. Là, vivant tranquille, et heureux en apparence, il continuait pourtant de voir ses amis, lorsqu'une circonstance particu-

lière dont je parlerai tout à l'heure était venue changer à la fois le cours de ses idées et son genre de vie.

« Eh ! quoi, s'écria Ninon, c'est vous, mon vieil ami, que je retrouve après un si long temps, et sous cet accoutrement, au milieu de vos moutons, la gourde à la main et la panetière au côté ! Que signifie, je vous prie, toute cette mascarade ?

— Une mascarade ! répondit des Iveteaux. Ah ! jeune folle, c'est la vie humaine, c'est le train des cours et celui du monde qui méritent ce nom. Quant à moi, je les ai appréciés à leur juste valeur, et c'est pour cela que j'y ai renoncé.

Agréables déserts, séjour de l'innocence,
Où loin des vanités, de la magnificence,
Commença mon repos et finit mon tourment,
Vallons, fleuves, rochers, plaisante solitude,
Si vous fûtes témoins de mon inquiétude,
Soyez-le désormais de mon contentement.

— Oui, mon ami, interrompit Ninon, je sais que vous n'avez pas eu à vous louer de la cour, et que souvent au milieu de vos contrariétés, soupirant après les loisirs des champs et la fraîcheur des bois, vous répétiez comme en ce moment les vers de M. Racan. Du moins à cette époque, nous nous voyions encore ; et d'ailleurs ce n'était pas affublé de tous ces oripaux, couvert de tous ces rubans, que vous vous montriez à nous.

— Certes, répondit le vieux poëte, je me souviens de ce temps où, m'ignorant moi-même et courant après un bonheur qui me fuyait sans cesse, j'en trouvais l'apparence dans les plaisirs du monde et la conversation des gens d'esprit. Alors, ô Ninon, je fréquentais votre père, et me plaisais à vous voir développer ces grâces qui vous distinguent aujourd'hui. Toutefois, je me disais que ces plaisirs inquiets, ces bruits de salon, ces caquets de ville n'étaient à peu près rien pour le bonheur. Toujours charmé des descriptions champêtres que j'avais vues dans l'*Astrée*, mon âme aspirait à un état meilleur ; c'était un monde nouveau qu'il me fallait découvrir, et la terre

ne m'offrait rien qui pût me satisfaire. Retiré seul ici, me perdant sous ces beaux platanes, soit dans la chaleur du jour, soit par la fraîcheur des nuits, et à la tranquille clarté de la lune, je réalisais dans mon imagination ce que d'Urfé nous avait peint de si douces couleurs. Son livre à la main, je me supposais Hylas ou Céladon, et m'adressant en idée à Philis ou à la divine Astrée, je leur récitais des chansons auxquelles nulle voix ne répondait. C'était, vous l'avouerai-je? un songe un peu pénible, quoique j'y revinsse sans cesse; car, dans la solitude absolue, nous sentons profondément combien une compagnie nous est nécessaire, et que, comme l'a dit la *Genèse*, il n'est pas bon que l'homme soit seul. J'implorais donc instinctivement le ciel, qui, dans sa bonté, m'envoya enfin ce que je lui demandais depuis si longtemps : une autre Ève était donnée au pauvre Adam.

— Que m'apprenez-vous là? s'écria Ninon. Avez-vous une compagne ici? Est-ce la cause qui vous dérobe à vos amis depuis longues années? et cette nouvelle passion est-elle si exclusive ou si jalouse que vous craigniez d'en faire connaître l'objet?

— Ce n'est pas ce que vous pensez, répondit des Iveteaux. Le bonheur que je me suis fait ici m'a seul dégoûté de votre bruyante vie; et quant à celle à qui je le dois, vous allez la juger vous-même. »

En même temps, il reprit son galoubet, et ayant préludé pour se donner le ton, il chanta de toute sa voix ces vers du vieux poëte Gombaud, qui vivait encore :

> Allons, belle Philis, le ciel nous favorise,
> Et rien n'est aujourd'hui contraire à notre amour.
> Allons voir ces beaux lieux, votre aimable séjour,
> Dont la garde fidèle est à Flore commise.

Au même instant les sons d'un luth se firent entendre, qui prouvaient qu'on l'avait compris; et bientôt sortit de dessous la feuillée une jeune bergère aussi parée, aussi couverte de

rubans que le maître de la maison, avec son inévitable houlette et son chien tout chamarré de nœuds d'amour.

Ninon eut bien envie de rire de ce grotesque attirail ; mais la nouvelle venue était si belle, si bien prise dans sa taille, sa démarche était si décente, et sous ces fanfreluches conservait un tel air de modestie et de noblesse, qu'elle se sentit d'abord attirée vers elle, et ne pensa plus qu'à apprendre quelle aventure avait réuni deux personnes d'un âge si éloigné.

« Venez, Philis, dit le vieux des Iveteaux : nous recevons aujourd'hui la visite d'une ancienne amie dont nous avons souvent parlé ensemble, mademoiselle de Lenclos. Quoique peu faite à notre genre de vie et emportée dans le tourbillon du monde, vous voyez qu'elle n'oublie pas ceux qu'elle a connus autrefois.

— Ah ! mademoiselle, dit la bergère, votre nom est un de ceux que j'ai appris à bénir. M. des Iveteaux sortait de chez vous le soir qu'il m'a trouvée presque morte de faim, de froid et de misère, et qu'il m'a par ses bons soins rendue à la vie. Comment aurais-je oublié jamais celle qui fut ainsi la cause indirecte de mon bonheur ?

— De quoi me parlez-vous-là ? dit Ninon ; je n'ai jamais rien su de cette aventure, et j'apprendrai bien volontiers comment notre ami a eu le bonheur de vous être utile.

— Hélas ! mademoiselle, reprit Philis, je n'ai pas toujours été vêtue aussi richement que vous me voyez. J'avais perdu mes parents de bonne heure ; et obligée de gagner ma vie par mon travail, je cherchais, en jouant de la harpe et en chantant dans les rues de Paris, à ramasser quelque argent. Le métier ne me réussissait guère ; je ne savais souvent où coucher et n'avais pas tous les jours du pain Un soir, manquant de tout, mourant d'inanition, j'étais tombée sans connaissance sur le perron d'une maison étrangère. M. des Iveteaux, revenant de la rue des Tournelles, m'aperçut, me

releva, m'encouragea, me fit transporter chez lui et me prodigua les soins les plus tendres jusqu'à ma parfaite guérison. Pleine de reconnaissance pour mon bienfaiteur, je voyais approcher avec peine le moment où je le quitterais pour recommencer ma triste vie, lorsqu'il me proposa de rester dans sa maison et d'y embellir le reste de son existence. Il avait toujours pensé que le bonheur parfait ne pouvait se trouver que dans la vie pastorale; c'était son rêve de plusieurs années, il ne tenait qu'à moi de le réaliser. Pouvais-je rien refuser à celui à qui je devais mon salut? Je lus donc l'*Astrée*, pris le costume des bergères du Lignon, m'exerçai à porter la houlette et à chanter des chansons champêtres. Ainsi seulement pouvais-je témoigner ma gratitude à mon sauveur, et lui rendre selon mes moyens, ce qu'il avait fait pour moi.

— J'admire ce dévouement, dit Ninon, et, s'il vous rend heureux l'un et l'autre, je ne le saurais assez louer. Cependant les journées sont longues, la vie pastorale est bien monotone; ne vous ennuyez-vous pas d'être sans cesse couchés sous des coudriers et de moduler des refrains champêtres?

— Ah! se hâta de répondre des Iveteaux, pendant que sa compagne se taisait, c'est là qu'est pour nous le bonheur. Si Philis veut prendre sa harpe, nous vous donnerons une idée des plaisirs innocents que nous trouvons ici. »

La bergère, qui se prêtait avec docilité aux caprices du vieillard, accorda en effet son instrument, et tous les deux chantèrent une églogue dialoguée. Des Iveteaux mêlait souvent les sons de sa flûte aux accompagnements de sa bergère.

Ninon, habile elle-même à jouer du luth et du clavecin, apprécia très-bien le plaisir que le vieux poëte éprouvait à faire entendre de la musique, dont il était probablement l'auteur; elle ne comprenait pas aussi bien ce qu'y pouvait ajouter cette illusion qu'on se fait tout exprès à soi-même par des habits d'emprunt et une nature menteuse, que son

esprit essentiellement positif et ami du vrai repoussait avec dégoût.

Ainsi des rossignols, dressés à ce manége, étaient venus pendant l'exécution du morceau se percher sur la harpe de Philis : et des Iveteaux les montrait tout triomphant à son aimable hôtesse, comme si, dans la simplicité de la vie pastorale, les oiseaux chanteurs étaient tellement amis de l'homme et sensibles à ses accords qu'ils vinssent d'eux-mêmes se mettre entre ses mains pour jouir de la musique. Ninon n'était pas plus dupe de cela que du costume de fantaisie qu'avait adopté le vieux poëte. Elle fit pourtant semblant d'entrer dans ses idées, et lui demanda d'un ton plein de bonhommie : « Ces rossignols viennent-ils aussi pendant l'hiver, quand, la neige couvrant la terre, vous n'osez plus y étendre vos beaux habits, ou que le froid vous empêche de jouer de la harpe et du galoubet ?

— Méchante ! répondit des Iveteaux ; je vois bien qu'on ne vous convertira pas facilement à la vie pastorale.

— Ni au bonheur de l'âge d'or, interrompit Ninon ; je préfère de beaucoup mon siècle.

— Soit, reprit le vieillard, gardons chacun notre goût. En attendant, profitons de ce que les champs (et il montrait son enclos) nous peuvent donner d'agréable. Je vois qu'on nous apporte une collation. Des fruits, du fromage, du miel et du lait : voilà ce que produit mon domaine et ce que je vous offre volontiers. Si vous voulez autre chose, on l'ira chercher à la ville.

— Non, non, répliqua Mlle de Lenclos, je me contenterai très-volontiers de ce que vous me donnez, pourvu que vous ayez du pain, ce malheureux produit de l'industrie humaine, dont j'avoue que je ne saurais me passer.

— Nous en avons, se hâta de répondre Philis, qui voyait que ces moqueries taquinaient le vieillard : il nous vient de la ville. Au reste, en prenant de la vie pastorale ce qu'il y a

de bon chez elle, nous n'avons pas voulu nous interdire ce que les arts ont d'avantageux : nous en profitons sans scrupule. »

Comme elle disait ces mots, la table fut dressée ; tout fut trouvé très-bon, et le repas fut fort gai.

La journée s'avançant, Ninon pensa à se retirer, et le vieil ami de son père lui fit ses adieux dans son jardin, mais ne l'accompagna pas plus loin. Agé alors de quatre-vingt-cinq ans, il se mettait difficilement en marche. Philis fut donc chargée de l'accompagner jusqu'à la porte. Elle avait tout d'abord gagné par ses bonnes manières le cœur de l'aimable visiteuse, qui lui dit lorsqu'elles furent seules : « De toute la bergerie de notre vieil ami, un seul objet me paraît vraiment digne d'estime, et c'est vous. Je ne fais pas grand cas, je vous le confesse, de ses rubans ni de ses rossignols. Mais enfin, si cela vous rend heureux....

— Oui, mademoiselle, se hâta de répondre Philis ; c'est là-dedans qu'il met tout son bonheur.

— Lui, répondit Ninon, je n'en doute pas ; mais vous ? Cette prison verdoyante, cette captivité champêtre, à votre âge, avec votre éducation, sont-elles bien de votre goût ?

— Je vous ai dit, répondit Mlle Dupuis (car il est inutile de lui conserver ici le nom pastoral que lui avait donné des Iveteaux), comment j'y avais été amenée. Je crois n'avoir rien à regretter dans le monde.

— En vérité ? dit Ninon, en la regardant avec une attention curieuse. Vous ne désirez rien, absolument rien ? L'amitié d'un vieillard suffit à votre cœur ? et vous n'avez jamais pensé qu'un peu de liberté, assaisonnée d'un peu d'amour ?... »

Ninon s'arrêta ; car la jeune fille avait rougi, une larme ayait brillé dans ses yeux. Elle ne put que répondre ces mots : « Quand on a, comme moi, connu la misère, on sait que les mouvements du cœur ne sont pas toujours de bons guides.

On recule surtout devant l'idée de jeter dans un chagrin mortel celui qui vous en a tiré.

— Je n'attendais pas moins de vous, dit Ninon en l'embrassant. Continuez, puisque vous le voulez bien, à vous sacrifier pour le bonheur d'un autre. Moi, j'emporte d'ici, avec beaucoup d'estime pour vous, une conviction que j'avais depuis bien longtemps : à savoir, que les gens qui mettent leur bonheur hors de la réalité, dans des chimères et des fantaisies, ne le peuvent guère conserver qu'aux dépens de ceux qui les entourent. »

LES BOUTS-RIMÉS[1].

Les troubles de la Fronde qui devaient, le 13 septembre 1648, déterminer Anne d'Autriche à quitter Paris avec le jeune roi Louis XIV, le duc d'Orléans, les autres princes du sang, les ministres, le chancelier et toute la cour, ne paraissaient pas au mois d'août de la même année avoir assez de gravité pour empêcher les réunions hebdomadaires de ceux qui prétendaient alors au titre de bel esprit, ou qui voulaient seulement, selon la mode de ce beau siècle, prendre part aux conversations spirituelles de la bonne compagnie.

Un samedi de ce mois, plusieurs carrosses venus successivement dans la rue de Beauce, au Marais, s'y étaient arrêtés devant une maison propre et élégante, mais de médiocre apparence. Bon nombre de visiteurs étaient entrés dans cette maison et y avaient été reçus par une dame âgée de quarante ans environ, et si laide qu'un satirique la peignit plus tard sous le nom de *Tisiphone*[2]; mais à la grâce de son accueil, à l'aisance polie de ses salutations, à l'élégance de ses compliments, on ne doutait pas qu'elle n'eût toujours vécu dans le plus beau monde. On retrouvait chez elle la civilité exquise, la révérence majestueusement affable et le ton si obligeant

1. Cette nouvelle, où se trouve discutée une question assez grave sur les conditions de notre poésie, se rapporte aux années 1648 et 1654; elle a été écrite en 1841.

2. Boileau, *les Héros de roman*.

et si digne de l'hôtel de Rambouillet. C'était en un mot Mlle de Scudéri [1].

Les amis qui se réunissaient autour d'elle, n'étaient pas non plus des gens de peu d'importance. C'était Conrart, le père de l'Académie française et son premier secrétaire perpétuel; c'était Chapelain, alors âgé de cinquante-quatre ans, à qui la publication de la *Pucelle* qui ne fut imprimée que huit ans plus tard, n'avait pas fait perdre sa renommée poétique; c'était Pellisson, bien jeune encore, et qui ne se doutait pas des souffrances que lui réservait l'avenir. Mais il était déjà célèbre par sa paraphrase des *Institutes* de Justinien, et d'une telle laideur qu'une dame qui voulait dans un tableau le portrait du diable, l'arrêta un jour en pleine rue, pour le conduire chez son peintre, et le lui donner comme modèle. C'était le poëte Sarasin, c'était l'érudit Ménage, dont les réputations ne se sont pas soutenues aussi brillantes qu'elles l'étaient alors, mais qui enfin sont loin d'être tombées dans l'oubli.

Les lettres ne contribuaient pas seules à embellir les soirées de Mlle de Scudéri; la noblesse se faisait honneur d'y être admise. Le duc de Saint-Aignan, le comte et la comtesse de Guénégaud, Mme Aragonnais et sa fille y étaient fort assidus [2].

Ce jour-là était aussi venu chez l'auteur de l'*Illustre Bassa* et d'*Artamène* [3], le poëte Dulot, peu connu de son temps, aujourd'hui totalement ignoré, et que sa bizarre invention ne recommandera guère à la postérité [4].

Les dames s'étaient établies avec leurs chiffons, du fil et des aiguilles autour de deux tables où se dressaient les deux

1. Née en 1607 au Havre, morte en 1701.
2. Monmerqué, *Biogr. universelle*, article de *Mlle de Scudéri*.
3. Deux romans publiés en 1641, sous le nom du frère de l'auteur.
4. Voyez sur Dulot, dans *Les Grotesques* de M. Théophile Gautier, n° VII, à la fin, quelques lignes de Colletet le père.

poupées nommées la grande et la petite Pandore. Là, selon la riante fable chantée par Hésiode, comme les Dieux de l'Olympe avaient doté la fille de Vulcain, elles ornaient à l'envi leurs statuettes des plus brillantes parures qu'elles pussent imaginer. Chacune à son tour les embellissait selon sa fantaisie, et l'on jugeait par les applaudissements plus ou moins nombreux et bruyants qu'excitait leur toilette, du succès qu'aurait le costume récemment inventé.

A cette occasion les hommes adressaient aux dames des compliments contournés selon le goût de l'époque; ils se perdaient dans des protestations infinies de sentiments inaltérables, et dans des périodes sans fin comme les amours qu'ils promettaient.

Bientôt la conversation devint générale. Alors chacun prenant la parole à propos de ce qui venait d'être dit, comme un des assistants regrettait beaucoup un objet qu'il disait avoir perdu depuis peu : « Mon Dieu ! s'écria Dulot, tous les maux dont vous vous plaignez ici sont vraiment des bagatelles; et j'aurais plus que personne, si je le voulais, le droit de me lamenter sur les pertes que j'ai éprouvées dans mon dernier voyage. Argent, billets, meubles précieux, portrait d'une femme charmante, j'ai tout perdu sans espoir de rien retrouver : mais ce que je regrette plus que tout le reste, ce sont sans contredit trois cents sonnets, dont je n'ai pu, malgré tous mes efforts, avoir jusqu'ici aucune nouvelle [1].

— Trois cents sonnets ! s'écria Ménage : miséricorde! cela fait six cents quatrains et autant de tercets ! Quand donc avez-vous trouvé le temps de diviser et d'arrêter tant de stances? où avez-vous surtout puisé assez de pensées fines ou gracieuses, assez de traits délicats ou passionnés pour terminer heureusement tous ces poëmes ?

— Oh ! répondit Dulot, les pensées n'y étaient pas encore.

1. Ménage, dans la préface de *Dulot vaincu*.

C'étaient des sonnets en blanc, et dont les rimes seulement étaient réunies et mises en ordre.

— Comment! s'écria Sarazin : il n'y avait, dites-vous, de ces trois cents sonnets que les bouts des vers ou leurs derniers mots?

— Exactement, répondit Dulot. Par exemple, vous vous rappelez tous le sonnet de M. Scarron sur Paris :

> Un amas confus de maisons,
> Des crottes dans toutes les rues,
> Ponts, églises, palais, prisons,
> Boutiques bien ou mal pourvues;

et le reste. Eh bien, supposez les derniers mots de chaque vers seulement, *maisons*, *rues*, *prisons*, *pourvues*; c'est ce que j'appelle *bouts-rimés*. La série entière forme ce que je nomme des *sonnets en blanc* : c'est ainsi qu'étaient composés tous les miens.

— Mais, cher monsieur, observa Pélisson, les rimes que vous citez ici nous représentent ou nous rappellent le sonnet entier. Vos bouts de vers vous servaient-ils aussi d'une sorte de *memento* pour tout le reste? ou n'y avait-il absolument que les rimes, les vers n'ayant jamais été complétement achevés ?

— Les vers, répondit Dulot, n'étaient pas faits du tout; c'étaient seulement des rimes que j'avais ainsi assemblées sans donner à leur sens la moindre attention. Je me réservais de remplir les pièces un peu plus tard; j'aurais alors cherché la pensée que j'y devais exprimer.

— Parbleu ! dit Ménage en riant, c'est une plaisan temanière de versifier; je ne m'en serais, pour moi, jamais douté : et je gage, si vous le voulez, que M. Chapelain, qui pourtant a fait bien des vers en sa vie, ne l'aurait pas imaginée non plus.

— Vous pariez à coup sûr, répondit le dur auteur qui fut

plus tard si sévèrement critiqué par Boileau. Non certes, je n'aurais pas cru qu'on pût jamais s'occuper des fins de vers avant les vers eux-mêmes, ni de la forme des terminaisons d'un poëme, avant de savoir ce qu'on y dirait.

— Il est vrai, continua Mlle de Scudéri, que la méthode est nouvelle et singulière. A mon sens, vous réduisez la poésie à n'être plus qu'un mécanisme grossier, ou pis encore, un assemblage fortuit d'idées incohérentes. Les rimes étant ainsi réunies au hazard, et vous obligé ensuite de trouver des phrases ou elles s'enchâssent tant bien que mal, ce sera sans doute un grand coup de dé, si un de vos sonnets exprime une pensée élevée, touchante, ou dont vous puissiez être satisfait vous-même.

— Oh! s'écria Dulot, voilà un jugement bien sévère.

— Permettez, monsieur, interrompit Sarazin, que je complète et que j'explique par un exemple la pensée de mademoiselle. Votre travail est analogue, ce me semble, à ces acrostiches où l'on veut ramener, soit au commencement, soit à la fin des vers, les lettres qui forment un nom. J'en ai fait quelquefois de ce genre; mais c'était un pur badinage et je n'ai jamais cru tirer rien de bon d'une contrainte si puérile. Ne vous imposez-vous pas à vous-même un travail tout aussi stérile? et ne craignez-vous pas qu'il n'ait pour vous le même résultat que pour tant d'autres chercheurs de difficultés, dont il a étouffé l'esprit, éteint la verve et glacé l'imagination ?

— Je ne le pense pas du tout, répondit Dulot; et j'ai pour cela de bonnes raisons, comme vous le pourrez juger vous-même dans un instant.

« D'abord, tout le monde convient que la plus grande difficulté de la poésie française consiste à trouver les rimes. A mesure que notre versification se perfectionnera, on sentira de plus en plus combien cette recherche est pénible; peut-être même quelques poëtes, las d'un travail si fatiguant

proposeront-ils de supprimer tout à fait cet ornement de nos vers. Je crois avoir mieux fait: en établissant mes rimes d'avance, j'écarte assurément la difficulté de leur recherche; etsi[1] je ne sacrifie pas l'harmonie poétique.

« Deuxièmement lorsque vous faites des poëmes à refrain, chanson, rondeau, triolet, chant royal, n'est-il pas vrai que le mot ou le vers que vous avez envie d'y ramener, est déterminé d'avance? qu'il doit absolument revenir à la fin de tous les couplets, soit que le sens s'y prête ou ne s'y prête pas? que dans ce dernier cas vous l'y soumettez de vive force? et qu'alors le talent du poëte consiste presque tout entier à dissimuler la violence faite au sens pour conserver la rime? Je vous citerai, monsieur Sarazin, votre jolie ballade sur l'enlèvement de Mlle de Bouteville par M. de Coligny, qui l'épousa ensuite. Le refrain est qu'*Il n'est rien tel que d'enlever*. Je vous le demande : ce dernier vers une fois admis, ne fallait-il pas de toute nécessité, et nonobstant toute raison ou désir à ce contraires, comme on dit au Châtelet, qu'il reparût aux stances suivantes? N'entraînait-il pas forcément avec lui les mots consonnants *trouver*, *cultiver*, *captiver*, comme les premières rimes de votre ballade amènent nécessairement celles des autres stances?

— Il y a bien de la différence, répliqua Sarazin.

— Ne m'interrrompez pas, je vous supplie, se hâta de reprendre Dulot; je finis d'ailleurs dans la minute. En troisième lieu et enfin, lorsque vous avez peu de rimes d'une consonnance donnée, n'est-il pas évident que le second vers doit nécessairement se terminer par l'un des deux ou trois mots que la langue vous offre? et qu'est-ce alors autre chose qu'un bout-rimé? Il n'est pas écrit d'avance, si vous le voulez : mais il n'est pas moins obligatoire. La rime en un mot,

1. Du latin *etsi*, quoique, cependant. Voyez le *Bourgeois gentilhomme*, acte III, sc. v.

est forcée comme le choix d'un homme qui tire le dernier numéro ou le dernier billet renfermé dans une urne; il faut bien en extraire le seul que vos devanciers y ont laissé. Que trouvez-vous par exemple pour rimer à *résoudre?* vous avez *poudre* et *foudre*. Ces trois mots s'appellent donc nécessairement, de sorte que si M. Corneille met dans son *Polyeucte :*

> Qu'est ceci, Fabian? quel nouveau coup de *foudre*
> Tombe sur mon bonheur?

il est contraint d'ajouter :

> et le réduit en *poudre?*

comme dans l'*Illusion* il avait fait dire à Matamore :

> Il est vrai que je rêve et ne sais que *résoudre*
> Lequel je dois des deux le premier mettre en *poudre*,
> Le grand Sophi de Perse ou bien le grand Mogor.

Pareillement après avoir dit dans le *Cid* :

> Exercez-la, monsieur, et gouvernez le *prince :*

il faut bien pour rimer qu'il continue :

> Montrez-lui comme il faut régir une *province.*

Suivez ce raisonnement et vous verrez que nous avons une foule de mots qui ne peuvent marcher sans leur acolyte. *Homme* au singulier exige après lui *Rome;* au pluriel, il lui faut *nous sommes; Auguste* ne peut aller qu'avec *juste* ou *injuste*. Nommez ces rimes comme vous voudrez : au fond et en effet ce sont toujours des bouts-rimés. Les vers où ils entrent sont faits exactement comme j'ai l'habitude de les faire tous. Ils ne sont pourtant pas à votre avis plus mauvais que les autres. Ainsi mon travail est le même que fait, au moins de temps en temps, sans se l'avouer peut-être, mais parce qu'il y est contraint par la force des choses, tout homme qui écrit en vers : et alors il ne faut pas blâmer chez moi l'emploi

régulier d'un moyen qu'on dissimule quelquefois, mais dont on ne peut se passer. »

Ce plaidoyer en faveur des bouts-rimés était si peu attendu, il semblait si extraordinaire, il bouleversait tellement les idées qu'on s'était toujours faites de la valeur relative de la rime et de la pensée, que les auditeurs ébahis s'entre-regardèrent quelque temps avant de répondre aux raisons de Dulot. On aurait dit qu'ils ne savaient si son discours était sérieux, ou si l'orateur n'avait pas voulu en soutenant ce paradoxe s'amuser à leurs dépens.

Cependant rien ni dans son air, ni dans son ton, ni dans son geste n'indiquait qu'il eût plaisanté. Ménage prit donc le parti de lui répondre sérieusement. « Permettez-moi, monsieur, dit-il, de ne pas accepter vos conclusions, et d'y opposer les observations que voici. J'espère vous faire voir en quoi et comment l'abus d'un principe vrai quelquefois peut-être, mais mal à propos généralisé, vous a entraîné dans une erreur capitale.

Qu'est-ce d'abord que la poésie? Si je ne me trompe, c'est un langage comme un autre : seulement le choix du sujet, la grandeur des pensées, la forme du discours, et particulièrement l'harmonie qui en résulte, l'élèvent au-dessus de la parole ordinaire. C'est là son essence; c'est d'après cela qu'il faut se guider. Or la première condition de tout langage, c'est sans doute d'avoir quelque chose à dire, et de savoir ce que l'on veut exprimer.

Vous avouez vous-même que ce n'est pas ainsi que vous procédez. Vous travaillez au hazard et en aveugle, assemblant, comme le caprice où le destin vous les présente, des consonnances dont vous ne savez encore quel parti vous tirerez. Vous voulez, dites-vous, éviter par là les plus grandes difficultés de la poésie française. Entendons-nous, je vous prie. Il est très-vrai que chez nous la recherche et l'invention des rimes exige plus de travail que toutes les autres

parties de l'art du poëte ; mais c'est, disons-le bien vite, dans les conditions ordinaires de la versification, c'est-à-dire lorsque l'on veut à la fois exprimer un sens déterminé, mettre dans son style la correction, la précision et la clarté qu'on exigerait dans de bonne prose, et y joindre l'harmonie qui résulte de la mesure cadencée. S'il ne s'agit que de trouver des mots consonnants sans aucune liaison entre eux, sans expression de sentiment ni de pensée, il n'y a plus de difficulté. C'est un jeu d'enfants ; c'est *le corbillon ;* qu'y *met-on?* un *chausson*, un *bouchon*, du *savon*, un *jupon*. Loin donc alors d'avoir détruit la difficulté de notre versification, vous la reportez tout entière sur le sens, sur la pensée, sur la phrase qui devra non-seulement satisfaire aux exigeances ordinaires, mais s'asservir encore à la condition bizarre, difficile, presque impossible de comprendre en elle-même à une place déterminée, un mot donné d'avance, quelque contraire qu'il puisse être au sens général du discours.

Voici par exemple quelques vers d'une personne que tout le monde nommera ici comme étant l'objet éternel de mes louanges et de mes respects[1] : ce sont les plaintes d'une femme négligée par son amant.

Mais est-ce vivre, hélas ! que vivre sans amour?
Et peut-il être un mal plus grand, plus effroyable
Que n'être point aimé? que n'être point aimable?
Que n'aimer rien que soi? que vivre tièdement,
Sans savoir ce que c'est que d'aimer ardemment?
Sans connaître le prix des soupirs et des larmes?
Des regards amoureux et de mille autres charmes
Qui changent en plaisirs les plus aigres douleurs,
Et qui savent donner plus d'un visage aux pleurs[2]?

« Eh ! vraiment, observa Mme d'Aligre, ces vers sont de

1. Mots de Ménage dans l'*Épître dédicatoire* des œuvres de Sarazin à Mlle de Scudéri.

2. Vers d'une élégie insérée dans la *Clélie*, part. V, liv. II.

Mlle de Scudéri. Je me rappelle fort bien qu'elle nous a lu il y a quelque temps une belle élégie où ils se trouvaient.

— En vérité, dit la maîtresse du logis, je suis confuse de tant d'éloges; et je regrette vivement que M. Ménage....

— Non, non, mademoiselle, interrompit celui-ci, il ne faut pas le regretter. Je me félicite au contraire d'avoir saisi pour citer quelques-uns de vos vers l'occasion qui se présentait : car il est étrange que je n'aie point encore fait savoir au public l'estime particulière que je fais d'une personne si extraordinaire ; et qu'étant un des hommes du monde qui vous honore le plus dans son cœur, je sois un des hommes du monde qui vous ai le moins célébrée dans ses écrits [1].

— Je le veux croire, monsieur Ménage. Mais, je vous en conjure, oubliez ici les qualités que vous voulez bien me reconnaître ; et continuez le raisonnement que vous faisiez et dont je suis fâchée qu'on vous ait distrait.

— Je le ferai très-volontiers, mademoiselle, d'autant mieux qu'en obéissant à votre désir, je retrouverai l'occasion d'exprimer ici mes sentiments pour vous et vos ouvrages. Je voulais faire remarquer à M. Dulot tout l'artifice de ces vers, ces oppositions si passionnées d'*être aimé*, et d'*être aimable ;* de *vivre tièdement* et d'*aimer ardemment*, des *plaisirs* et des *douleurs*. Croit-il qu'en prenant au hasard les premières rimes venues, il aurait pu rassembler tant de pensées dans ses phrases, et surtout des pensées aussi brûlantes? Aurait-il *a priori* et de fortune rencontré par le seul fait de ses mots consonnants :

> Ces regards amoureux, et ces mille autres charmes
> Qui changent en plaisirs les plus aigres douleurs,
> Et qui savent donner plus d'un visage aux pleurs?

— J'aurais peut-être trouvé autre chose, répondit Dulot

— Peut-être, reprit Ménage, et selon toutes les probabili-

1. Paroles de Ménage au lieu déjà cité.

tés, ce n'eût pas été aussi bon : mais continuons. Ce que vous dites des refrains et des poëmes à refrains n'a pas non plus toute la justesse désirable. J'avoue bien volontiers avec vous que les refrains en général, et le retour obligé d'un mot ou d'une phrase sont des difficultés de plus introduites dans la poésie, difficultés qu'il serait certainement déraisonnable d'admettre dans les ouvrages de longue haleine. Je crois seulement, et c'est sans doute aussi votre opinion, que dans les pièces de petite dimension, cette peine peut être plus que compensée par l'augmentation de l'harmonie et l'effet même du retour. Si les poëtes n'en étaient pas persuadés, ils ne seraient certes pas assez fous pour s'imposer de gaieté de cœur un travail sans résultat ; et cette considération nous explique le grand nombre de poëmes à refrains qu'on a faits de tout temps en France. Maintenant, quand vous prétendez qu'un refrain revenant forcément dans toutes les stances subséquentes est absolument analogue aux mots rimants que vous prenez au fur et à mesure que vous les trouvez dans le dictionnaire, vous oubliez que les mots, les portions de vers, et à plus forte raison les vers entiers que l'on répète, sont choisis conformément à l'esprit général de la pièce. Je prendrai pour exemple la ballade même que vous avez citée. Dans une chanson qui a pour objet l'enlèvement d'une jeune fille par son amant, n'est-ce pas un refrain bien choisi que celui-ci : *Il n'est rien tel que d'enlever?* C'est parce que dans la situation donnée, cette idée se représente constamment et d'elle-même au poëte et à ses auditeurs, qu'elle fait un bon effet comme refrain, et qu'elle ne peut pas du tout être assimilée à une rime fortuite, appelant, comme simple remplissage, une pensée aussi fortuite, aussi incohérente qu'elle-même.

Votre troisième objection est plus sérieuse. Oui, sans doute, il y a en français des rimes si rares que l'une d'elles exige presque nécessairement l'autre : qu'alors ce sont de véritables

bouts-rimés comme vous l'avez dit, et que le poëte est obligé pour les amener à la fin de son vers d'avoir recours à ces mots parasites qu'on appelle depuis longtemps des *chevilles*. Mais ce que vous n'observez pas, c'est que ce cas est une exception assez rare, Dieu merci ! et non pas du tout la règle générale de notre poésie. Nous avons infiniment plus de rimes qui laissent un large choix au poëte, que d'autres qui lui forcent la main : et quand le sujet l'oblige à employer une de ces rimes dont la paucité le désespère, nous tolérons le vers faible qui vient à la suite, nous le regardons comme une licence. C'est presque la seule que nous concédions à nos poëtes ; encore faut-il qu'ils en usent bien sobrement.

Or, que faites-vous avec votre choix de rimes arrêtées d'avance ? Vous changez en une règle générale et constante de notre poésie, ce qui n'en a jamais été que la licence et la condition exceptionnelle. Vous écartez les vers vraiment bons et significatifs pour composer régulièrement vos poëmes avec des phrases vides de sens, et dont la première ou pour mieux dire la seule qualité essentielle sera qu'il y entre un mot donné. Vous substituez enfin à tout ce qu'on a eu jusqu'ici de bons et d'excellents poëmes, des acrostiches par mots aussi pitoyables, soyez-en sûr, que ces acrostiches par lettres dont Optatien Porphyre et d'autres auteurs de la décadence nous ont laissé de si tristes exemples.

— Au point où est venue la discussion, répondit Dulot, je regrette plus vivement que jamais de n'avoir plus les sonnets que j'ai perdus, parmi lesquels il s'en trouvait une demi-douzaine que j'avais terminés ; en effet, les raisons théoriques sont épuisées de part et d'autre, et l'expérience seule peut maintenant décider la question. Vous m'avez dit ce que je m'étais dit à moi-même, ce que mes amis m'avaient répété contre les bouts-rimés ; vous ne m'avez pas convaincu, et le seul moyen d'arriver à une solution, ce serait de montrer ici les produits de mon travail et de ma méthode. Malheureuse-

ment je ne le pourrais faire qu'en recherchant longtemps dans ma mémoire un des sonnets achevés et oubliés depuis plusieurs années : je ne sais même si je réussirais à me le rappeler complétement. D'ailleurs je m'aperçois à l'horloge que ce rappel ne servirait à rien ; car j'ai donné rendez-vous ici à un ami qui doit m'y venir prendre pour une affaire que je ne saurais remettre, et je suis étonné qu'il ne m'ait pas encore fait appeler. »

Comme il disait ces mots, on vint l'avertir qu'une personne étrangère venait d'arriver à l'instant et l'attendait dans son carrosse. Dulot fut donc obligé de faire précipitamment ses excuses à ses interlocuteurs et à Mlle de Scudéri en particulier, et de se dérober au plaisir de ces conversations.

A peine eut-il tourné les talons qu'éclata de tous côtés le rire difficilement comprimé par sa présence.

« Mais, s'écria le duc de Saint-Aignan, a-t-on jamais vu un fou pareil ? il est, ma foi, comme dit monseigneur Pantagruel, compétentement fou[1].

— Il l'est, continua Ménage en suivant la citation et répondant comme Panurge, proprement et totalement.

— C'est, reprit Saint-Aignan, un fou héroïque, seigneurial, patriarcal et impérial.

— Original, épiscopal et doctoral, répliqua Ménage.

— Assez, assez, interrompit en riant Mlle de Scudéri ; allez-vous nous réciter toutes les litanies du fou de maître Rabelais ? Écoutons plutôt M. Sarazin qui vient de prendre quelques notes au crayon et me fait signe qu'il a des vers à nous dire.

— C'est vrai, dit le poëte ; je trouvais si insensée, si extravagante la pensée d'assembler ainsi des mots sans suite, et de remplacer par ces bouts-rimés les bons poëmes français, que je composais tout à l'heure en moi-même les premiers

1. Rabelais, *Pantagr.*, III, 38.

vers d'une satire dont M. Dulot était l'objet et le héros. Je disais :

Le grand Dulot, pressé d'une plus noble envie
Que de vieillir oisif proche de ses tisons
Et borner son empire aux petites maisons,
Tenta de renverser par ses vers frénétiques
Le trône glorieux des poëmes antiques,
De les chasser de France et mettre sous ses lois
En dépit d'Apollon le Parnasse françois.
. . . . . .
De son hardi projet préparant la fortune,
Dulot s'en va d'abord au monde de la lune,
Où les poëtes fous sont les plus estimés :
Il descend au pays des puissants Bouts-rimés,
Peuple étrange, farouche, et qui demeure ensemble,
Sans coutume et sans loi, comme le sort l'assemble;
Étrange à regarder, tel que les visions
Dont Antoine au désert eut les illusions,
Ou que l'affreuse gent qu'au bout de la marine,
Le paladin Roger vit en l'île d'Alcine [1].

— Ce commencement, dit Mlle de Scudéri, est vraiment joli ; ce serait un meurtre, monsieur Sarazin, que de ne pas continuer cette narration. Qu'en dites-vous, monsieur Ménage ?

— Je suis de votre avis, mademoiselle ; et je ne crois pas qu'on puisse rien faire de mieux que d'immortaliser l'extravagance d'un poëte, dans des vers aussi bons que ceux que nous venons d'entendre.

— Mais, dit Pellisson, il serait intéressant de nous essayer nous-mêmes dans cette nouvelle poétique. Qui nous empêche de nous proposer les uns aux autres quelques bouts-rimés à remplir ? On comparera les résultats, et on verra qui de nous, sur des rimes données, aura produit le sonnet le plus supportable.

1. Sarazin, *Dulot vaincu*, ch. I, v. 30 à 36 et 41 à 50.

— Votre idée est comique, poursuivit Mlle de Scudéri ; essayons-en. Qu'arrivera-t-il au pis-aller? C'est que les résultats du concours ne seront pas merveilleux. Au moins seront-ils curieux par la circonstance qu'ils rappelleront ; et M. Dulot y gagnera une immortalité dont il se passerait peut-être bien volontiers. »

Cette raison enleva tous les suffrages. On se mit séance tenante à chercher des rimes incohérentes et bizarres ; on les disposa selon les règles des sonnets ; on s'évertua même à compléter les vers dont on avait le dernier mot. Ce fut là le premier exemple de ce travail futile.

Le lendemain, tous les amis de Mlle de Scudéri et elle-même, répandirent à qui mieux mieux parmi leurs connaissances la nouvelle invention ; ils firent circuler quelques-unes de leurs rimes ; d'autres compagnies en présentèrent de nouvelles. Ce fut bientôt une mode générale, un combat d'esprit qui mettait en mouvement plus de monde peut-être que n'en avaient jamais remué les jeux olympiques.

La guerre même de la Fronde ne ralentit pas cette manie du remplissage. Pendant que les uns favorables à la cause de l'ordre faisaient des chansons pour blâmer la révolte, tandis que d'autres saisissaient les allusions les plus fugitives pour s'en amuser aux dépens du cardinal, une foule de désœuvrés alignaient des mots les uns au bout des autres pour satisfaire à la mesure, et prenaient pour sujet ordinaire les affaires du temps.

On sait ce qu'a produit ce travail improvisé, et que dans les énormes et nombreux volumes de vers qui ont été imprimés alors contre le cardinal Mazarin, il n'y a réellement rien qui ait mérité l'attention de la postérité.

Laissons donc dans l'oubli toutes ces pièces quelle qu'en ait été la forme, et suivons l'histoire de nos bouts-rimés.

Nous sauterons d'abord à pieds joints par-dessus cinq ou six années. Nous sommes en 1654 ; les guerres de la Fronde

sont terminées. Louis XIV est avec sa cour rentré triomphant dans sa capitale, depuis le 21 octobre 1652. Trois mois après lui, Mazarin dont l'éloignement momentané avait suffi pour calmer toutes les têtes et remettre tout le monde dans l'ordre, est revenu plus puissant, plus absolu que jamais. Il voit à ses pieds les grands, les princes, le parlement, et puise, dit-on, dans leur abaissement actuel de nouvelles raisons de mépriser les hommes et surtout la nation dont il dirige les affaires. Mais ces grands sujets ne nous appartiennent pas. Revenons à notre histoire.

Deux personnes passaient sur le pont au Change; elles s'étaient regardées avec attention, comme gens qui ne se reconnaissent qu'imparfaitement; elles s'étaient ensuite rapprochées, et enfin l'une d'elles s'était écriée : « Eh quoi! c'est vous, monsieur Sarazin! Qu'il y a longtemps que nous ne nous sommes vus! C'était, il m'en souvient, avant toutes ces guerres, chez Mlle de Scudéri. Vous me contestiez alors la puissance des bouts-rimés. M. Ménage vous soutenait. Moi, j'en appelais au temps et à l'expérience; le temps et l'expérience ont prononcé en ma faveur. On n'entend parler que de bouts-rimés. Les grands intérêts qui se rattachaient jadis à la présence ou à l'éloignement du cardinal, sont aujourd'hui, vous l'avouerez, bien peu de chose auprès d'un sonnet bien rempli, d'un madrigal bien complété.

— Vous triomphez, monsieur Dulot, répondit Sarazin, vous triomphez et vous faites bien. Mais dépêchez-vous; car on dira bientôt du succès des bouts-rimés ce que notre vieux Baïf a dit des fleurs :

La rose est belle et soudain elle passe;
Le lis est blanc et dure peu d'espace;
La violette est bien belle au printemps
Et se vieillit en un petit de temps.

Les bouts-rimés seraient déjà oubliés, si une circonstance récente n'avait réveillé la faveur publique. Mais cet engoue-

ment passera, et j'ai là dans ma poche le tombeau de vos espérances.

— Qu'est-ce donc, s'il vous plaît? portez-vous l'avenir dans les goussets de votre haut-de-chausses, comme je ne sais quel général portait la guerre dans les plis de son manteau.

— Ce n'est pas cela. Je ne suis, grâce à Dieu, ni devin, ni guerrier; je suis poëte pour tout potage, et c'est un poëme que j'ai sous la main, poëme contre les bouts-rimés, et par conséquent contre leur inventeur.

— En vérité ! vous seriez bien aimable de m'en lire quelque chose.

— Non pas ici, dit Sarazin; je ne suis pas de ceux qui récitent leurs vers en pleine rue. Les passants se moquent d'eux d'abord, et le nom de *sangsue*, que leur a donné Horace, revient à toutes les mémoires. Mais venez avec moi chez un de mes bons et vieux amis; c'est là que je dois lire le second chant de mon poëme. Vous entendrez tout ce qui vous intéresse, et nous serons plus à notre aise.

— Que je sache d'abord chez qui vous me conduisez. Votre hôte ne trouvera-t-il pas mauvais que je me présente chez lui sans y avoir été invité ?

— Ne craignez rien à cet égard, il n'est pas formaliste; c'est au contraire son plus grand bonheur de voir du monde dans une chambre qu'il n'a pas quittée depuis quinze ou seize ans[1]. Je vais en un mot chez le bon M. Scarron, qui paye bien cher, comme vous le savez sans doute, une folie de jeunesse.

— J'en ai entendu parler, dit Dulot; je sais qu'il est perclus de tous les membres. On dit encore qu'il n'a plus de cuisses, qu'on le met sur une table dans un étui, où il cause comme une pie borgne. Quelques-uns même assurent que

1. C'est en 1638 que Scarron gagna sa maladie.

son chapeau tient à une corde qui passe dans une poulie, et qu'il le hausse et baisse pour saluer ceux qui lui font visite[1]. Je ne sais trop si je dois ajouter foi à toutes ces fadaises.

— Rabattez-en hardiment la moitié : il en restera toujours assez pour que M. Scarron soit un abrégé des misères humaines. C'est ce qu'il écrivait lui-même à la reine-mère dans cette épître où il lui demande d'être son malade en titre d'office :

O Reine aussi belle que bonne,
Vous fonderez en me logeant
Un hôpital pour peu d'argent.
Car je pense avoir, ce me semble,
Tout ce que peut avoir ensemble
De grands maux, curables ou non,
Un hôpital de grand renom.

— C'est une triste position, répondit Dulot ; cette patience à supporter des douleurs infinies fait le plus grand éloge de son caractère, et redouble l'envie que j'ai de le connaître.

— Ajoutez, reprit Sarazin, que son cœur est aussi bon que sa patience est rare. Bienveillant pour tout le monde, incapable de haïr personne, il a su se faire des amis de tout ce qui l'entoure. A travers la bouffonnerie dont il s'enveloppe, un œil un peu clairvoyant pénètre au fond de son cœur et y reconnaît avec attendrissement une vraie sensibilité. Vous savez ce qu'il a fait, il y a deux ans, quand voyant Mlle d'Aubigné seule, sans appui dans le monde, au milieu des dangers de toute sorte, de l'isolement et de la pauvreté qui menaçait sa beauté et sa vertu, il lui proposa en lui donnant son nom de partager sa fortune avec elle, ou de payer son entrée dans un couvent. Mlle D'Aubigné a mieux aimé

1. Voyez le portrait que Scarron fait de lui-même dans sa *Relation de ce qui s'est passé en l'autre monde au combat des Parques et des poëtes sur la mort de Voiture.*

devenir Mme Scarron, et je crois que tout le monde a gagné à ce qu'elle ne s'enfouît pas dans un cloître. »

Pendant cette conversation, nos gens avaient continué leur marche. Sarazin arrêta bientôt son compagnon. « C'est ici, lui dit-il ; suivez-moi maintenant. » Et tous deux étant entrés dans la maison, furent reçus dans une chambre où riait et causait étendu sur une chaise longue et roulante un pauvre paralytique. A côté de lui était une femme d'une beauté remarquable, qui semblait veiller avec un dévouement inépuisable sur le malade commis à ses soins. A peine eut-on introduit les deux visiteurs qu'elle se leva et vint au-devant d'eux, mais avec tant de grâce et de majesté qu'on eût dit une reine recevant des ambassadeurs, tandis que le petit homme s'écriait gaiement :

« Sarazin,
Mon voisin,
Réjouis
Par tes dits
Ébaudis,
Un pauvret
Très-maigret,
Au cou tors,
Dont le corps
Tout tortu,
Tout bossu,
Suranné,
Décharné,
Est réduit
Jour et nuit
A souffrir
Sans guérir
Des tourments
Véhéments[1].

— Mon cher monsieur Scarron, répondit l'autre, vous n'a-

1. Vers de Scarron dans son *Épître à Saraxin*.

vez pas à vous plaindre; je suis chez vous à l'heure que je vous avais indiquée hier. Je vous apporte mon second chant que j'ai fait presque tout entier aujourd'hui. Enfin, j'ai par hasard rencontré, et je vous présente le héros de mon poëme.

— Monsieur Dulot! s'écrièrent à la fois Scarron et sa femme.

— Oui, madame, répondit Dulot; M. Sarazin à la bonté de faire un poëme contre moi. Il a exigé, si je voulais l'entendre, que je l'accompagnasse ici; c'est ce qui explique et excuse ma présence dans une maison où je n'avais pas l'honneur d'être invité.

— Les amis de M. Sarazin, répondit Mme Scarron avec un sourire enchanteur, seront toujours les bienvenus chez moi. »

Les deux arrivants s'inclinèrent et remercièrent vivement Mme Scarron. « C'est bon, interrompit le paralytique: voilà assez de compliments. Laissons là toutes les façons et causons d'amitié. Je demanderai d'abord à M. Dulot, en empruntant quelques vers de mon *Don Japhet*[1] :

> Quel est donc cet habit? pourquoi cette soutane?
> Êtes-vous *in sacris? id est* anti-profane?
> Êtes-vous médecin? Êtes-vous avocat!

— Mon Dieu! dit Dulot, je suis poëte : mais ce vêtement m'est commode, et je le porte toujours.

— C'est vrai, ajouta Sarazin; et c'est une circonstance que je mentionne soigneusement dans mon poëme, comme vous le verrez.

— Mais l'entendrons-nous enfin, ce second chant, dit Mme Scarron; car vous nous l'avez promis; et c'est pour cela que M. Dulot a bien voulu venir ici.

— Je suis à vos ordres, madame, dit Sarazin.

1. Act. I, sc. v.

— Eh bien ! nous vous écoutons.

— Je commence donc, reprit le lecteur en tirant de sa poche et déroulant son manuscrit. Je rappelle seulement que le remplissage des vers dont on donnait seulement les rimes, essayé d'abord chez Mlle de Scudéri, ayant eu dans le public le succès que vous savez, comme chacun se piquait de remplir heureusement et facilement les rimes les plus bizarres, on put dès 1749, c'est-à-dire l'année suivante, faire paraître un volume entier de ces sonnets en bouts-rimés[1]. Cependant la fureur s'en était un peu ralentie, lorsque la prise de Sainte-Menehould[2] et la mort d'un perroquet d'une dame de la cour[3] sont venus ranimer la verve de nos rimeurs. C'est ce qui m'a fait dire dans le chant que j'avais l'honneur de vous lire hier :

Leurs desseins cependant aux mortels sont secrets.
Ils marchent entre nous en forme de sonnets,
De Sainte-Menehould nous disent des nouvelles,
Et d'un perroquet mort content cent bagatelles[4].

Vous savez quels sont les mots qui courent et qu'il faut absolument remplir, ce sont surtout : *chicane*, *capot*, *pot*, *soutane*, *diaphane*, *tripot*, *chabot*, *profane*, *coquemart*, *jacquemart*, *barbe*, *débris*, *barbe*, *lambris*.

« Cette recrudescence de l'épidémie des bouts-rimés m'inquiéta fort, je vous l'avoue ; et m'ennuyant à la fin qu'une poésie comme celle-là ôtât pour ainsi dire le cours à toutes les autres, je commençai à parler en tout lieu contre ce système[5]. Je me rappelai alors ce fragment de satire lu autrefois chez Mlle de Scudéri, et je résolus d'y donner suite. Mais la

1. Ménage, Préface du poëme de *Dulot vaincu*.
2. Par le prince de Condé, le 14 novembre 1652.
3. Ménage, lieu cité.
4. Sarazin, *Dulot vaincu*, I, v. 79.
5. Ménage, dans la préface citée.

matière se développant à mesure que j'y pensais, je vis que j'en pourrais facilement tirer un poëme comique en quatre chants dont j'arrêtai les divisions tout de suite.

« Cependant je ne voulais pas qu'il fût dit que, si je blâmais les bouts-rimés, c'était à peu près comme les eunuques détestent les belles femmes. Je m'exerçai donc comme un autre sur le trépas du perroquet, et je tirai de mon cerveau le sonnet suivant :

Quand la mort contre qui vainement on... *chicane*,
Eut fait dans son avril le perroquet..... *capot*,
Un coquemart fut l'urne et le précieux.... *pot*,
Où l'on le mit vêtu de sa verte..... *soutane*.

Jupiter troublant l'air serein et..... *diaphane*,
Le couvrit en courroux des couleurs d'un.. *tripot*.
Puis appelant le Dieu si connu de..... *Chabot* :
Va, Mercure, dit-il, dans ce monde..... *profane*.

Rends l'âme au perroquet; sors-le du.... *coquemart*.
Lors comme de Saint-Paul fondrait le.... *jaquemart*,
De l'Olympe étoilé descend le dieu sans.. *barbe*.

Et ramassant soudain ce funeste..... *débris*,
Rend l'âme au perroquet et plus vite qu'un *barbe*,
Le reporte en sa cage au céleste..... *lambris*.

— Mais, s'écria Dulot, voilà un excellent sonnet, et qui prouve mieux que tout ce que je pourrais dire que la contrainte prétendue des bouts-rimés n'est pas aussi funeste aux bons vers que vous le souteniez.

— Vous êtes, répondit Sarazin en riant, plus indulgent pour moi que je ne le suis pour vous dans mon poëme. Du reste, je m'attache surtout à deux choses où les poëtes épiques font d'ordinaire un effort particulier. L'une est la revue ou le dénombrement des troupes; l'autre la description du combat. Cette description fera l'objet de mes deux derniers

chants que je ferai demain et après-demain[1]; le second chant que je dois vous lire aujourd'hui a pour objet la revue des troupes.

« Dans le premier que je vous ai lu hier, je feignais que le poëte Dulot, ayant essayé en vain de détruire la bonne poésie, s'avise de faire révolter la nation des bouts-rimés et de les amener en armes aux portes de Paris. Je lui donne pour père Le Herty, ce fou des Petites-Maisons dont on a tant parlé. Vous ne m'en voulez pas, monsieur Dulot, j'espère?

— Non, en vérité; c'est une fiction poétique. Elle est de bonne guerre si vous en pouvez tirer avantage pour l'opinion que vous défendez.

— Je n'en tire pas autrement parti, si ce n'est que j'exprime par là ce que je pense de votre manière de composer des vers; mais vous comprendrez mieux tout cela par la lecture que je vais vous faire. »

En même temps, Sarazin commença et lut d'un bout à l'autre les cent huit vers aujourd'hui bien oubliés qui formaient le second quartier de son poëme. Il donna chemin faisant sur beaucoup de mots obscurs et sur des allusions tirées de fort loin des explications que son sujet rendait bien nécessaires.

Quand il eut fini : « Monsieur Sarazin, dit Mme Scarron, me permettrez-vous de vous dire ma pensée sur votre poëme?

— Je vous en prie, madame. Quel que soit votre arrêt, croyez que je m'y soumettrai sans me plaindre, fallût-il pour vous complaire jeter mon manuscrit au feu.

— Gardez-vous-en bien, répondit Mme Scarron, en avançant la main comme pour le retenir, et ne croyez pas que je veuille ici vous décourager le moins du monde ou vous détourner de suivre un travail si plein d'intérêt, de recherches curieuses et de rapprochements ingénieux. Je veux seule-

1. Sarazin, d'après Ménage, fit son poëme en quatre ou cinq jours.

ment vous dire que précisément à cause de cette recherche, à cause de ces rapprochements que tout le monde ne saisit pas, votre poëme n'aura guère de succès qu'auprès de ceux qui se seront exercés à comprendre ces finesses. Déjà, vous le voyez, il en est de lui comme des poëmes anciens, qu'on ne peut comprendre complétement qu'à l'aide d'un commentaire. Vous êtes obligé, sur plusieurs points, de nous donner le vôtre. Cela ne fait pas sans doute que l'ouvrage soit moins bon; cela fait qu'il est moins lu. Il faut donc vous résigner à n'avoir aujourd'hui et, à plus forte raison, plus tard, qu'un petit nombre de lecteurs. Nous, de notre côté, nous nous féliciterons d'être de ce petit nombre, nous rappelant que pour les ouvrages d'esprit, comme pour le royaume du ciel, il y a beaucoup d'appelés, monsieur Sarazin, mais peu d'élus.

— Ah! madame, vous savez merveilleusement assaisonner vos critiques et les faire passer à la faveur de quelques louanges. Du reste, je m'étais déjà dit à moi-même ce que je viens d'entendre, mais le défaut dont vous parlez est surtout inhérent aux ouvrages faits sur des sujets littéraires. Il y faut expliquer les plus petites choses, et l'intérêt qui s'y attache alors est si faible que souvent il s'évanouit par l'explication même. Est-ce une raison toutefois pour qu'on ne traite pas ces sujets?

— Non pas, vraiment, dit Dulot; j'y perdrais, moi qui suis votre héros burlesque. Vous avouez tous que le goût du public varie d'un instant à l'autre. C'est une présomption qu'il n'aura pas toujours pour les bouts-rimés l'ardeur qu'il montre aujourd'hui. S'il allait par hasard oublier le poëte qui lui a généreusement fait présent de ce genre de composition, mon nom se trouverait emporté comme tant d'autres dans le torrent des siècles. Grâce à M. Sarazin, mon immortalité est attachée à la sienne. On ne lira pas son poëme sans se demander, sans apprendre quel fut Dulot, quel est son

titre aux yeux des gens de lettres, quel était même son costume ordinaire. Il y a bien des grands hommes sur le compte desquels on n'en sait pas tant.

— Vous avez là, dit en riant Mme Scarron, une belle perspective; c'est celle que M. Scarron a bien voulu me donner par contrat de mariage. Lorsque le notaire lui demanda quel douaire il m'assurait? L'immortalité, répondit-il; le nom des femmes des rois meurt avec elles, celui de la femme de Scarron vivra éternellement.

— Acceptons cet augure, » dirent les trois écoutants. Et Dulot ajouta : « Qu'un jour quelque jolie rimeuse mette à profit mon invention pour célébrer les grâces et les vertus de celle qui nous a reçus ici, ce sera la meilleure preuve de son utilité, et je ne demanderai pour moi rien de plus. »

La conversation finit après ce compliment. L'invention de Dulot réussit pourtant plus encore qu'il ne le souhaitait. On fit entrer dans les poétiques une théorie des bouts-rimés[1]; on en fit un divertissement obligé en quelques circonstances. Une académie même, celle des *Lanternistes* de Toulouse, alla jusqu'à en proposer tous les ans pour être remplis à la louange de Louis XIV[2], et récompensa par une belle médaille d'argent le sonnet victorieux.

Mais enfin pour eux, comme pour toutes les choses humaines, le moment fatal est arrivé à son tour : personne ne songe plus aux bouts-rimés. A peine quelques érudits se souviennent-ils qu'ils ont eu autrefois une grande vogue en France et agité les esprits autant que le font aujourd'hui nos dissentiments politiques.

1. Mourgues, *Traité de la poésie française*, part. III, ch. III.
2. Mourgues, au même endroit.

CHRISTINE ET DURYER[1].

A la fin de l'été de 1656, pendant une belle matinée, un carrosse sortait de Paris par le faubourg Saint-Antoine, et s'arrêtait à quelques portées de fusil d'un des petits villages qui sont de ce côté de la ville. Un homme visiblement âgé de plus de soixante ans en était descendu le premier. Il offrit la main à une femme d'une trentaine d'années, de grandeur médiocre et peut-être un peu grosse pour sa taille, au demeurant bien prise. Vêtue d'un costume leste et quitenait un peu de celui des hommes, elle s'élança hors de la voiture avec la légèreté d'un oiseau. Après elle sortirent deux femmes plus âgées. Puis la compagnie se mit en marche. Ces deux dernières suivaient à une quinzaine de pas leur maîtresse et le vieillard. Celui-ci paraissait même se tenir à une distance respectueuse de sa compagne, laquelle lui dit avec quelque vivacité : « Couvrez-vous donc, monsieur de Bautru[2], et surtout donnez-moi le bras.

— L'oserai-je? madame, et Votre Majesté....

— Silence, monsieur de Bautru ; je ne suis reine ici pour personne ; et comment voulez-vous que je conserve mon *incognito*, si non-seulement ces femmes, mais vous-même qui me servez de guide, paraissez aussi esclaves du cérémonial qu'on l'est au Louvre.

1. Nouvelle écrite en 1853.

2. Né en 1588, mort en 1661, de l'Académie française dès son établissement.

— Puisque vous le voulez, madame, dit Bautru en lui offrant un bras qu'elle saisit aussitôt, je vous obéis. N'attribuez mon hésitation qu'à mon admiration sincère et à mon profond respect pour la fille de Gustave-Adolphe [1].

— Du respect pour la fille d'un roi, c'est possible; quant à l'admiration, si elle est aussi sincère que vous le dites, je me plais à croire qu'elle s'adresse moins à la femme née sur le trône, qu'à celle qui l'a noblement quitté pour cultiver en paix les arts et les sciences, après avoir conçu et mûri ce dessein pendant sept années entières [2].

— N'en doutez pas, madame; quand j'exprimais l'admiration, le nom de *Christine* était dans mon cœur sinon sur mes lèvres. Elle seule m'inspirait ce sentiment.

— Je vous remercie, monsieur de Bautru. Mais laissons cela. C'est de M. Duryer [3], votre confrère à l'Académie, qu'il s'agit en ce moment. Vous m'avez dit qu'il n'était pas favorisé de la fortune ?

— Hélas ! non, madame. Vous connaissez ces vers de Maynard :

Malherbe, en cet âge brutal,
Pégase est un cheval qui porte
Les poëtes à l'hôpital.

Cette triste assertion s'est réalisée pour M. Duryer. Son père ne lui avait presque rien laissé. Le fils malheureusement a préféré le culte des Muses aux affaires ou au commerce. Un mariage d'inclination a, comme presque toujours, dérangé de plus en plus sa fortune. La famille est venue. Il a fallu faire vivre tout cela. Je ne saurais vous dire à quelles extrémités il a été réduit. On assure que son libraire lui paye ses vers au cent; quatre francs les alexandrins, quarante sous

1. Christine de Suède, née en 1626, reine en 1632, abdique en 1654, meurt en 1689.
2. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. VI.
3. Né en 1605; de l'Académie française en 1646; mort en 1658.

les petits vers de toute mesure; et quant à ses traductions, le prix en est fait aussi : on lui donne un écu par feuille[1]. Vous jugez combien il doit mettre de lettres à la suite les unes des autres pour donner à ce prix du pain à sa femme et à ses enfants. Vous comprenez aussi combien dans des ouvrages si précipités, le fond est souvent commun, le style négligé; comment enfin, avec un beau génie naturel, Duryer sera peut-être entièrement oublié.

— L'auteur de *Scévole*[2] et d'*Alcionée*[3] réduit à ce point de misère! cela est honteux pour la France.

— Oh! honteux, dit Bautru, cela dépend de la manière de voir. On ne peut pas exiger de l'État qu'il nourrisse ou entretienne tous les auteurs. Rappelez-vous ce mot de Malherbe lui-même, qu'un excellent poëte n'est pas plus utile à la société qu'un bon joueur de quilles. Ne vaudrait-il pas mieux que ceux qui n'ont ni assez de fortune, ni assez de talent pour s'en faire une, prissent un état plus lucratif et gagnassent honorablement leur vie?

— Vous en parlez bien commodément, monsieur de Bautru, vous que la naissance avait déjà bien traité; et que la faveur du cardinal de Richelieu, et celle de Mazarin, ont mis fort à votre aise. A la place de M. Duryer, penseriez-vous exactement de même?

— Je vous répondrai franchement, madame. Je crois mon jugement vrai en général. Je ne nie pas ensuite que quand on vient à l'application, quand on arrive aux personnes, à ses amis, à soi-même, on fait tout ce qu'on peut pour écarter le principe ou le plier aux passions ou aux intérêts du moment. Il n'est pas moins exact au fond : et si la composition des vers est un amusement plutôt qu'un travail sérieux,

1. *Anecdotes dramatiques*, mot *Duryer*. C'est Baillet qui rapporte cela comme des bruits qui courent sur deux ou trois poëtes, entre lesquels se trouve le nôtre.

2. Représenté en 1646. — 3. En 1639.

celui-là aura toujours tort, à mon avis, qui avant de penser à son plaisir, ne se sera pas occupé du nécessaire. C'est tout ce que je puis répondre. A mon tour, oserai-je demander à Votre Majesté quel intérêt l'attire chez M. Duryer? Comment lui ayant été présenté depuis quelques jours seulement par M. Ménage, je me trouve avoir aujourd'hui l'honneur de la conduire *incognito* chez un de mes confrères.

— Rien de plus simple, monsieur de Bautru. Quand j'étais à Stockholm, amie des arts, comme je l'étais, je me tenais au courant de ce qui se produisait de bon dans la république des lettres. Les ouvrages des poëtes français m'intéressaient particulièrement : et parmi ceux de M. Duryer, il y en eut un dont je fus touchée à ce point que je me le fis lire trois fois dans un jour.

— C'est sa tragédie de *Saül* peut-être, ou son *Scévole* : cette dernière pièce passe pour son chef-d'œuvre. Il y a là des sentiments romains exprimés avec une grande énergie.

— Ce n'est ni l'une ni l'autre : c'est *Alcionée* ou le *Combat de l'honneur et de l'amour*.

— Il est vrai que l'abbé d'Aubignac loue dans cette pièce la force du discours et la grandeur des sentiments; que M. Ménage la déclare un chef-d'œuvre [1].

— Ajoutez, s'il vous plaît, qu'un homme d'une autre trempe, le cardinal de Richelieu, après l'avoir entendue plusieurs fois, a voulu que M. Duryer vînt la lui lire, et la déposât dans sa bibliothèque [2]. Je me suis trouvée du même avis; et quand j'ai appris que l'auteur était dans un état voisin de l'indigence, j'ai pensé à lui rendre en monnaie royale le plaisir qu'il m'avait fait. Puis, comme je passais par la France, que j'étais enfin libre de mes mouvements et de mes actions,

1. *Anecdotes dramatiques*, mot *Alcionée*.

2. Voyez au devant de cette pièce l'épître dédicatoire à la duchesse d'Aiguillon.

pour qu'on ne me reprochât pas, comme on le fait si souvent aux rois, de répandre mes bienfaits en aveugle, j'ai résolu de voir de mes yeux; et j'ai pris pour guide en cette circonstance, non pas M. Ménage, que tout le monde connaît pour m'avoir présenté les savants français[1], et dont la compagnie m'aurait immédiatement décelée; mais M. de Bautru, comte de Séran, dont l'âge était aussi convenable que la position dans le monde, et qu'on m'a dit avoir pour moi beaucoup d'estime[2]. Tout cela ne vous paraît-il pas assez raisonnable?

— Parfaitement, madame; et digne surtout du grand cœur de la reine Christine. Je n'aurai tout à l'heure, pour satisfaire aux désirs de Votre Majesté, qu'à savoir d'elle en quelle qualité elle veut que je l'introduise chez M. Duryer; mais comme nous ne sommes pas encore à sa porte, peut-être daignera-t-elle m'apprendre quelles pensées ont particulièrement appelé son attention dans la tragédie d'*Alcionée*.

— Je pourrais m'y refuser, monsieur de Bautru; car dire à quelqu'un ce qu'on préfère dans un ouvrage de littérature, c'est souvent le faire lire dans son âme : et ne vous ferais-je pas par là, comme dit Plutarque dans la traduction du bon Amyot[3] :

> Toucher du cœur les cordes plus cachées,
> Qui ne devraient pour rien être touchées?

Mais puisque nous conversons ici tout simplement, voyons, citez-moi vous-même, si vous vous en souvenez, quelqu'une des pensées auxquelles vous présumez que je n'ai pas pu rester indifférente.

— Ah! madame, la position est délicate; la pièce d'ailleurs n'est pas parfaitement dans ma mémoire. Toutefois, en vous

1. *Biographie universelle*, mot *Christine*.
2. Saint-Évremont (Esprit de), p. 165, dans la lettre au comte d'Olonne.
3. Au traité *Comment il faut ouïr*.

supposant, bien entendu, le rôle de Lydie, la fille du roi, voilà des vers dont la fierté a pu vous convenir :

> Non, non, le ciel m'a mise en un rang, dans un point,
> Que l'on peut bien flatter, mais qui ne flatte point[1].

Un peu plus loin on trouve encore :

> Mais toutes ces raisons sont raisons du vulgaire.
> Vous savez mieux que nous ce que vous devez faire.
> Les rois, comme les Dieux, tout-puissants ici-bas,
> Ont toujours des clartés que les autres n'ont pas[2].

—Vous ne touchez pas juste, monsieur de Bautru ; vous me cherchez là une petite vanité princière qui ne m'a jamais beaucoup remuée. J'ai pu tenir à ce qu'on m'obéît sans raisonner, mais c'était pour le maintien de l'ordre et de la discipline, non parce que je croyais avoir reçu d'en haut des lumières supérieures. Tenez, si vous voulez connaître quelques-uns de ces sentiments qui répondaient aux miens, Alcionée dit quelque part à Lydie qu'il aime, et qui lui reproche sa révolte contre son père :

> Ah! pour vous posséder, j'aurais fait pis encore :
> Pour obtenir ce bien si grand, si précieux,
> J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux[3].

Le même guerrier, quand il est persuadé que Lydie le méprise ou le hait, se frappe de son épée, et amené devant elle pour mourir à ses yeux, il lui dit :

> Si j'ai vécu dessous votre puissance,
> Je veux aussi mourir sous votre obéissance.
> Vous m'aviez commandé de vivre, et j'ai vécu ;
> Vous m'aviez commandé de vaincre, et j'ai vaincu.
> Aujourd'hui vos rigueurs ont demandé ma vie ,
> Mon bras obéissant la donne à votre envie :

1. *Alcionée*, act. III, sc. 1. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.*, III, sc. v.

Heureux et satisfait dans mes adversités,
D'avoir jusqu'au tombeau suivi vos volontés[1].

Croyez-vous qu'une femme puisse rester insensible à l'expression d'un dévouement si complet, d'une abnégation si absolue?

— Non, sans doute; aussi Lydie console-t-elle Alcionée mourant, en lui déclarant son amour qu'elle lui a caché jusque-là.

— Oui, mais ce n'est pas ce qui me plaisait le plus dans son rôle. J'aimais à lui entendre dire :

Il n'importe, achevons, éteignons cette flamme,
Ou l'empêchons au moins de régner dans notre âme;
Étouffons un amour que l'honneur nous défend,
Et puisqu'il faut souffrir, souffrons en triomphant[2].

Je partageais ses soupçons, quand se voyant recherchée par Alcionée, elle disait à sa confidente :

Il cherche mon amour pour avoir ma couronne,

et j'ajoutais comme elle, en pensant à la bassesse de ceux qui n'aiment que nos grandeurs en faisant semblant de nous aimer :

Et c'est l'avoir chéri, c'est l'avoir couronné,
Que de l'avoir haï sans l'avoir ruiné.

Enfin, j'applaudissais à ces vers d'une vérité si profonde selon moi :

Ah! qu'un roi trop clément se prépare d'ennui!
Que le pardon qu'il donne est dangereux pour lui!
Que la clémence même est souvent criminelle,
Quand elle efface un crime et pardonne au rebelle[3]!

Voilà quelques-uns des passages qui m'ont le plus vive-

1. *Alcionée*, act. V, scène dernière. — 2. *Id.*, act. I, sc. I.
3. *Alcionée*, act. II, sc. II.

ment frappée. Est-ce parce que j'avais déjà dans le cœur les sentiments qui y sont exprimés? Je ne le nie, ni ne l'affirme; c'est une énigme que je laisse deviner aux curieux.

— Et je ne suis pas de ceux-là, reprit Bautru; j'ai désiré connaître le goût de Votre Majesté : à Dieu ne plaise que j'aille plus loin. Au reste il est temps de finir cette conversation : car voici la demeure de M. Duryer. Comment la reine de Suède veut-elle que je la présente?

— Comme votre nièce, monsieur de Bautru; cela paraîtra fort naturel. J'exige d'ailleurs que vous gardiez sur cette visite le plus profond silence, au moins jusqu'à ce que j'aie quitté le royaume : alors il n'y aura plus d'inconvénient à ce que M. Duryer sache de qui lui est venu le bien que je prétends lui faire. »

En disant ces mots la reine ordonna à ses femmes de l'attendre sur un banc à quelque distance, et avec son guide elle frappa à la porte du petit ermitage. Duryer vint ouvrir lui-même. « Eh! quoi, c'est vous, monsieur de Bautru, s'écria-t-il, je n'espérais vous voir qu'à l'Académie. Il paraît que votre goutte ne vous fait pas souffrir autant qu'il y a deux mois, et je m'en réjouis : mais quelle heureuse circonstance vous amène ici?

— Le beau temps, mon confrère, la recommandation que m'a faite mon médecin de me promener autant que je le pourrais; et le désir de montrer les environs de Paris à Mlle Christine de Bautru, ma nièce, qui n'est ici qu'en passant.

— Mademoiselle est votre nièce; je ne puis pas dire que je trouve entre vous un air de famille. Du moins à sa figure, à sa taille, à sa démarche on peut assurer qu'elle fait honneur à la maison de Bautru, et je me plais à le déclarer. Mais entrons, je vous prie, je vais vous présenter à Mme Duryer. »

Ainsi fut fait. Toujours franc et ouvert, notre poëte conduisit ses hôtes dans toute sa maison, leur parla de ses pro-

jets, leur montra ses ouvrages ; et ce qui les toucha le plus, ne craignant pas de leur laisser voir sa pauvreté, il voulut leur donner la collation. Une petite table fut dressée sous un arbre, des escabeaux placés à l'entour ; Mme Duryer apporta du lait et lui des prunes, des poires d'été, de l'eau fraîche et du pain bis. Ce régal ne semblait pas mauvais aux deux visiteurs, et toutefois ils ne pouvaient sans une profonde émotion voir cet excellent homme si maltraité de la fortune [1].

La conversation s'engagea bientôt; puis elle tourna, ce qu'on n'avait pas prévu, sur la reine Christine alors à Paris, et dont tout le monde parlait. « Elle n'a pas réussi, dit Mme Duryer, au moins auprès des dames. On s'accorde à lui reconnaître un grand esprit. Mais le mépris qu'elle fait des usages du monde, des habitudes et du costume de son sexe, a indisposé bien des personnes contre elle.

— Êtes-vous de ces personnes, madame? demanda la reine.

— Non, mademoiselle; je dis ce que j'ai entendu dire : car pour moi je ne l'ai pas vue, je ne songe pas même à la voir.

— Et M. Duryer l'a-t-il vue? reprit Christine.

— Non, mademoiselle, je ne suis pas assez riche pour aspirer à lui faire ma cour. D'ailleurs que lui dirais-je? il faudrait lui parler d'elle : et peut-être dans le for intérieur n'approuvé-je pas non plus tout ce qu'elle a fait.

— En vérité? Eh bien, veuillez nous dire ce que vous blâmez en elle. Ces observations ne peuvent qu'être utiles à une personne de mon sexe qui voit Paris pour la première fois. »

Bautru était sur les épines : il eût voulu faire signe à Duryer. Mais c'était impossible. Celui-ci était à côté de Christine. Bautru était en face de sa prétendue nièce qui ne le quittait pas des yeux. Duryer répondit donc :

1. Vigneul de Marville, cité dans les *Anecdotes dramatiques*, mot *Duryer*.

« Mon Dieu! j'aime qu'une femme soit femme; quand la reine Christine aurait un peu moins étudié la philosophie, les mathématiques et les langues savantes; quand elle aurait moins affecté les allures et la liberté des hommes, la postérité ne lui en aurait pas su mauvais gré. Mais laissons ce reproche qui ne touche qu'à la forme, et arrivons à des points plus sérieux.

Reine d'un grand pays, se devant à son peuple, Christine n'a pas voulu faire ce qui dans l'ordre naturel des choses pouvait garantir la paix et la stabilité de son royaume. Elle a fui la famille et repoussé le mariage que ses sujets lui demandaient instamment.

— Ne pouvait-il pas naître d'elle un Néron aussi bien qu'un Auguste [1]?

— C'est ce qu'elle a dit, je le sais; mais cette raison n'en est pas une, ou elle va beaucoup plus loin que Christine ne l'a pensé. Elle mène à supprimer l'hérédité, non-seulement pour le trône, mais dans les propriétés privées. Dans la pratique, heureusement, les choses ne vont pas comme un raisonneur les arrange dans sa tête. Où sont les Nérons dans nos royautés modernes? En fait, la tranquillité garantie par notre système de succession offre des avantages tellement supérieurs aux chances d'avoir un mauvais roi, que ce n'a pas été là le vrai motif qui a dirigé Christine. Elle a craint de se donner un maître, et pour une femme d'une intelligence si élevée, ce prétexte est bien frivole. Car qui n'a pas de maître en ce monde? Ne faut-il pas partout se soumettre aux lois? céder aux événements? compter avec ses voisins et ses connaissances? obéir même aux importuns? La vie est une sujétion perpétuelle. Quoi que l'on fasse, en quelque rang qu'on se trouve, on n'est maître absolu ni de soi ni des autres. Esclavage pour esclavage, autant valait donc garder

1. Ce sont les propres paroles de Christine en cette circonstance.

celui que la providence lui avait imposé, et où elle pouvait faire le plus de bien. »

Christine se mordit les lèvres. « L'exemple que la reine de Suède a donné, reprit-elle, en renonçant volontairement à la couronne, mérite au moins qu'on l'admire.

— C'est selon le motif qu'on lui suppose. Il y a des gens qui prétendent que les affaires de la Suède étaient tellement embarrassées que Christine a été fort heureuse de se tirer de peine en abandonnant tout. Pour moi je ne juge pas ses raisons; mais je regarde une abdication comme n'étant presque jamais qu'une comédie dont on ne tarde pas à se dégoûter. Charles-Quint a joué cette pièce. C'était très-bien tant qu'il est resté sur la scène; mais une fois rentré dans les coulisses, c'est-à-dire, aussitôt après la cérémonie, il a regretté de n'être plus rien dans le monde, et pleuré sa sottise lorsqu'il n'était plus temps. Attendez-vous à des repentirs pareils, et d'autant plûs qu'il n'y a pas chez Christine cette ardeur de conviction, cette aspiration d'une foi vive qui pouvaient, chez Charles-Quint, ou effacer ou affaiblir le regret du trône.

— D'après quoi jugez-vous ainsi? Ceux qui le disent n'en savent rien; la seule qui le sache n'en a rien dit [1].

— Je ne scrute pas les consciences, mademoiselle. Je ne fais pas ici comme les protestants qui ont accusé Christine de ne croire à rien du tout; je prends sa conversion pour sincère : mais cette sincérité ne fait pas l'ardeur de la foi religieuse qui seule peut remplacer dans le cœur humain la soif des honneurs et des plaisirs. Ce n'est pas pour s'enfermer dans un couvent et vivre confite en l'amour de Dieu que la reine de Suède a laissé son royaume; c'est pour fréquenter les savants et les artistes; c'est pour jouir des produits des arts, des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture dont l'I-

1. Ce sont les paroles mêmes de Christine, qui écrivit en marge d'un livre où elle trouvait cette pensée exprimée. *Chi lo scrive, non lo sa; chi lo sa, non lo scrive.*

talie abonde. Eh bien, par rapport à ces goûts d'ailleurs si honorables, qu'a-t-elle fait en abdiquant, sinon de s'ôter à elle-même les moyens de favoriser ce qui la touche le plus? Voyez-vous là-dedans de grandes chances de bonheur?

— Elle n'a pas fait tout cela imprudemment. Elle s'est réservé des domaines étendus; elle a stipulé qu'on lui payerait des pensions, qu'on lui reconnaîtrait toute sa vie des droits et un pouvoir presque royal.

— Hélas! tout cela est bien précaire. L'exactitude dans les payements, comme l'admission exclusive de la reine dans ces domaines réservés, dépend du bon vouloir de son successeur. Qu'elle lui donne le moindre ombrage, il ne lui laissera pas mettre le pied sur ses terres. Qu'il éprouve quelque embarras dans ses finances, il ne payera pas ses quartiers. Il obtiendra de son conseil d'État quelque décision motivée pour supprimer cette redevance; et la reine, naguère si puissante, sera peut-être réduite à solliciter des secours de ces rois dont elle était autrefois l'égale.

— Ah! c'est trop fort. Christine de Suède n'a pas donné lieu jusqu'ici de croire qu'elle fût d'humeur à supporter cette humiliation.

— Assurément, tant qu'elle était reine et qu'elle pouvait imposer ses volontés, au lieu de subir celles des autres. Les choses sont bien changées aujourd'hui. Quand elle aura tâté quelque temps de sa nouvelle condition, quand elle en aura éprouvé tous les déboires, savouré toutes les amertumes; quand par la comparaison avec son ancien état, elle aura reconnu que la sagesse consiste presque toujours à rester dans celui où nous a mis la providence, qui sait si on ne la verra pas solliciter, et solliciter en vain cette même dignité royale qu'elle a paru dédaigner? Qui sait si les refus les plus mortifiants ne viendront pas aigrir encore ses regrets et en faire presque des remords? »

A ce discours, où ne se trouvait pourtant rien qui ne dût

se réaliser de point en point dans l'espace de deux ou trois ans, Christine se leva brusquement, pâle de colère et d'indignation. « Monsieur de Bautru, dit-elle, il y a longtemps que nous abusons du loisir de M. Duryer. Les belles choses qu'il nous débite ici doivent peut-être entrer dans quelqu'un de ses ouvrages. Il ne faut pas en priver la postérité. Laissons donc l'auteur les écrire pendant que sa mémoire en est encore pleine. »

Parlant ainsi, elle partit droite et superbe, sans saluer personne. Bautru la suivit sans mot dire, laissant la famille Duryer confondue de cet esclandre, et surprise au dernier point de la docilité d'un oncle aux ordres de sa nièce.

A peine furent-ils dehors, que Christine toujours furieuse, ne pouvant plus se contenir : « Pardieu, dit-elle, j'ai bien fait de voir par moi-même et d'entendre ce Duryer. C'est un sot, c'est un impertinent, qui mériterait plutôt cent coups de bâton qu'une parole agréable d'un souverain; et j'ai voulu lui être utile! Quelle était ma folie! Oh bien! je lui conseille aujourd'hui de compter sur moi. Monsieur de Bautru ne vous avisez pas de me parler jamais en sa faveur.

— Dieu m'en préserve! madame; je n'y songe pas le moins du monde. » Ce fut là tout ce que le courtisan crut devoir répondre, quoique les bonnes raisons ne lui manquassent peut-être pas. Mais l'emportement de la reine lui avait expliqué ses prédilections pour certains passages d'*Alcionée*. Il jugea prudent de changer la conversation, et parla d'autre chose jusqu'à ce qu'il l'eût remise chez elle[1].

A quelques jours de là, il rencontra Duryer à l'Académie.

1. Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, loue beaucoup et le grand esprit de Christine et son abdication. Ce jugement est celui d'un philosophe qui se réjouit de voir une reine mépriser sa couronne et proclamer ainsi que les hommes sont égaux, plutôt que la saine appréciation d'un politique. Plusieurs actes de Christine, aussi bien son abdication que le meurtre de son grand écuyer à Fontainebleau, montrent que le caprice ou la passion l'inspiraient souvent, et non la sagesse.

Celui-ci ne put s'empêcher de lui marquer sa surprise du caractère fougueux de sa nièce, de son ton impérieux et de sa brusquerie grossière; enfin de l'obéissance muette et désobligeante pour les tiers, dont lui, Bautru, avait fait preuve, envers une femme qu'il aurait dû morigéner.

« Mon cher confrère, répondit Bautru, attendez quelques jours seulement, je pourrai vous dire ce que c'est que ma nièce. Alors vous comprendrez et sa conduite et la mienne. Vous nous excuserez tous les deux, et si vous regrettez quelque chose, ce seront les discours que vous avez tenus, quoiqu'ils vous aient paru, et à moi de même, aussi bien placés que fondés en raison. »

L'ABBÉ DE VILLARS[1].

Un soir du mois de janvier 1671, un ecclésiastique se trouvait seul dans son cabinet d'études, au milieu d'une riche bibliothèque, où un curieux eût admiré surtout la collection presque complète des ouvrages consacrés aux sciences occultes, depuis le *Sepher Jetzirah*[2] ou *Livre de la création*, attribué à Abraham ou au rabbin Akiba[3], jusqu'à la *Géomancie* de Pierre d'Apone[4] ; depuis les poésies télétiques de l'ancien Orphée[5] jusqu'aux écrits de Paracelse et d'Agrippa[6].

Assis devant son bureau, près d'un feu qui brûlait faiblement, à peine éclairé par une bougie qui tirait à sa fin, il paraissait plongé dans une rêverie profonde, quand il entendit heurter à sa porte. « Entrez, » dit-il en secouant cette espèce de sommeil méditatif où il était enseveli depuis une heure. La porte s'ouvrit, et un personnage d'une haute taille, d'un maintien grave, d'un visage sévère, couvert d'un manteau de couleur sombre, demanda M. l'abbé de Villars.

« C'est moi-même, dit l'ecclésiastique. A qui ai-je l'honneur de parler ?

— Je suis, dit l'inconnu, le marquis de Gabalis.

1. Nouvelle écrite à la fin de 1853.
2. Voyez-en l'analyse dans la *Kabbale* de M. Franck, p. 74.
3. Voyez dans le Dictionnaire de Bayle les mots *Abraham*, *Akiba*.
4. Collin de Plancy, *Dictionn. infern.*, mot *Apone*.
5. Même ouvrage, mot *Orphée*.
6. Même ouvrage, aux mots *Paracelse*, *Agrippa*.

— De Gabalis!... le marquis!...

— Oui, monsieur l'abbé; mais vous ne me connaissez pas: mon nom vous importe donc bien peu.

— Pardon, monsieur le marquis; il m'importe au plus haut degré. C'est le nom de celui qui m'a....

— Qui vous a.... Achevez, monsieur l'abbé; qui vous a livré tous les secrets de la sainte cabale et permis de les divulguer [1]. Est-ce là ce que vous voulez dire?

— Non, monsieur le marquis; je m'étonnne seulement que n'ayant pas connu de parents au comte de Gabalis....

— Je suis son frère aîné, séparé de lui depuis fort longtemps; ou plutôt, puisque vous avez, sous ce nom supposé, répandu dans le public des connaissances que vous avez acquises je ne sais comment, j'ai de mon côté repris le même nom pour savoir de vous d'où elles vous sont venues, et quel mauvais génie vous a porté à les publier. Votre prétendu comte de Gabalis vous avait dit lui-même : « Priez, espérez et ne parlez pas [2]. » Les plus anciens, les plus vénérés de nos livres portent textuellement qu'il est défendu d'expliquer à deux personnes l'histoire de la *Genèse;* et même à une seule, si ce n'est à un homme d'une sagesse accomplie, celle du *Char céleste* [3], c'est-à-dire notre sainte tradition. Et vous, au mépris de ces sages préceptes, vous communiquez aux plus ignorants et aux plus indignes cette doctrine réservée! Comment n'avez-vous pas craint d'attirer sur vous l'animadversion divine et la vengeance des esprits élémentaires?

— Des menaces ici, monsieur! Oubliez-vous que vous êtes chez moi, et que si j'appelle....

1. *Le comte de Gabalis* a été publié pour la première fois en 1670. *Biographie univers.*, mot *Villars (l'abbé de)*.

2. *Le comte de Gabalis*, premier entretien, p. 15, de l'édition d'Amsterdam, 1715.

3. M. Franck, *la Kabbale*, part. I, ch. 1, p. 53.

— Vous n'appellerez pas, monsieur l'abbé; il y va pour vous du plus haut intérêt, de la vie peut-être, et rien ne pourrait vous être plus fâcheux que de ne pas entendre ce que j'ai à vous dire.

— Parlez donc, monsieur, je vous écoute.

— Vous dites d'abord, monsieur l'abbé, que vous avez reçu tous ces enseignements d'un indiscret qui ne vous aurait aucunement éprouvé. Est-ce bien vrai? N'êtes-vous nullement affilié à notre société? N'avez-vous rien vu que nos livres? N'avez-vous pris personnellement aucune part à nos saintes cérémonies? En d'autres termes, êtes-vous, oui ou non, initié selon les rites pratiqués par les sages?

— Vous oubliez, monsieur, que vous avez quelque chose à m'apprendre et non à me demander; que c'est moi qui vous écoute, puisque vous avez voulu me parler; et que je n'ai pas à répondre à un inconnu, particulièrement quand je ne saisis pas l'objet de sa question, que je n'en aperçois même pas la convenance.

— C'est qu'il y a en morale une grande différence entre répéter les indiscrétions d'un tiers, ou les minces découvertes qu'on a pu faire par la lecture de quelques livres difficiles, et trahir à la fois les secrets d'une société puissante et le serment qu'on a fait de les garder.

— Soit. Mais où voulez-vous en venir?

— Vous représentez vous-même, monsieur l'abbé, les éléments comme peuplés de créatures très-parfaites. Vous faites très-bien remarquer que cet espace immense entre le ciel et la terre a des habitants bien plus nobles que les oiseaux et les moucherons; que ces mers si vastes ont bien d'autres hôtes que les harengs et les baleines; que la profondeur de la terre n'est pas seulement pour les taupes; que l'élément du feu n'a pas été créé pour demeurer inutile et vide[1]. Ces sphères sont, en effet, remplies d'une multitude

1. *Le comte de Gabalis*, second entretien, p. 23.

innombrable de peuples de figure humaine, d'une beauté parfaite, d'une intelligence très-élevée, et dont le pouvoir sur les éléments qu'ils habitent est sans bornes. Ce sont les sylphes, les ondins, les gnomes et les salamandres. La condition de ces esprits élémentaires serait bien digne d'envie s'ils avaient comme nous une âme immortelle, et s'ils pouvaient pendant l'éternité jouir de la présence du Dieu qu'ils connaissent et adorent[1]. Mais, en cela, ils nous sont inférieurs, et c'est pourquoi Dieu, leur créateur et le nôtre, nous les avait soumis dès le principe, et nous avait par eux rendus maîtres absolus de la nature. Le péché du malheureux Adam nous a ôté ce pouvoir[2]. Réduits à la triste condition d'animaux souffreteux, nous n'avons qu'un moyen de reconquérir nos anciens avantages : c'est, en nous livrant à l'étude de cette sainte philosophie occulte, de renoncer à toute union charnelle entre les deux sexes, et de ne concevoir d'amour que pour les esprits élémentaires. Cet amour, ils nous le rendent avec d'autant plus d'ardeur qu'il peut seul leur procurer l'immortalité, objet de tous leurs vœux. Pour un prix d'une telle importance, il n'est rien qu'ils ne fassent avec la fidélité la plus dévouée, soit comme amants, soit comme serviteurs toujours prêts à exécuter nos ordres[3].

— Vous ne m'apprenez là, monsieur, rien de nouveau. Le comte de Gabalis m'avait dit tout cela, avec des détails même que vous passez sous silence.

— Je le sais, monsieur l'abbé ; mais maintenant je vous demande si vous croyez fermement tout cela, si vous avez vu, de vos yeux vu tout ce que vous dites dans votre livre ; si, en un mot, vous êtes bien convaincu de la puissance des sages sur la nature entière.

1. *Le comte de Gabalis*, p. 24 et suiv. — 2. *Ibid.*, p. 36.

3. *Le comte de Gabalis*, deuxième entretien, p. 43. Bayle, *Dictionn.*, mot *Anchise*, rem. A et C. Voyez aussi le joli roman d'*Ondine*, de M. Lamothe-Fouqué, fondé tout entier sur cette tradition.

— Je vous ai déjà déclaré, monsieur, que je n'acceptais pas vos questions, que je n'y voulais faire aucune réponse, comme je ne prétends m'engager avec vous par aucune promesse. Si j'étais en humeur de vous pousser moi-même, croyez-vous que je ne pourrais pas vous embarrasser? Ne sais-je pas que parmi les cabalistes renommés, les uns prennent vos phrases dans le sens propre, les autres ne les reçoivent qu'au figuré[1]; que pour quelques-uns de ceux-ci, les sylphes, les ondins, les salamandres loin d'être des esprits doués d'une figure et d'une intelligence semblables aux nôtres et d'une activité qui leur est propre, ne sont que les propriétés de ces éléments, propriétés dont la connaissance nous donne en effet un grand pouvoir sur la nature? En ce sens, tous les philosophes anciens, les Thalès, les Pythagore, les Platon; les thaumaturges comme Épiménide et Apollonius de Thyane; les poëtes dont les ouvrages semblent contenir quelque enseignement sur la nature comme Homère, Lucrèce et Virgile; enfin chez les modernes, ceux qui s'occupent du grand œuvre comme Avicenne, Averroès et Cardan, n'ont-ils pas passé, ne passent-ils pas encore pour de grands cabalistes?

Quelques-uns appliquent les mêmes termes à l'explication de notre nature morale. D'après leur interprétation, ce sont les législateurs anciens et les grands moralistes comme Zoroastre[2], Moïse, Orphée, qui doivent occuper le premier rang parmi vous.

Selon plusieurs, la cabale n'est, comme la mythologie grecque, que la représentation allégorique des faits naturels ou des actions des hommes. Une inondation était pour les anciens la vengeance de Neptune: c'est pour vous celle d'un ondin. Un incendie est le jeu d'un salamandre, comme il

1. *Dictionn.* de Bayle, mot *Agrippa*, rem. V. Voyez aussi la déclaration du comte de Gabalis, p. 35.

2. *Le comte de Gabalis*, quatrième entretien, p. 88.

était autrefois l'effet du courroux de Vulcain. Une tempête était alors produite par Borée : vous en faites l'amusement d'un sylphe. Les noms seuls sont donc changés, et de plus, si vous le voulez, la base de l'hypothèse mythologique, puisque les fables homériques s'appliquent à la nature telle qu'elle nous apparaît d'abord, tandis que la mythologie cabalistique ne voit cette même nature qu'à travers la doctrine des quatre éléments, ou sous le prisme des théories d'Aristote universellement reçues aujourd'hui?

Quant aux actions humaines, aux faits anciens, sacrés ou profanes, la cabale les explique avec ses agents élémentaires, comme les Grecs et les Romains avec leurs dieux, l'Écriture sainte avec les anges. Ceux-ci, selon la Bible, vinrent sur la terre s'unir aux filles des hommes et produisirent les géants, qu'Hésiode, lui, fait naître de la terre fécondée par les gouttes du sang de Cœlus[1] : la cabale n'y veut voir que des sylphes qui tâchaient de gagner une âme immortelle en partageant la couche de nos filles[2]. Qu'Anchise ait une intrigue avec une bergère sur le mont Ida, pour Homère[3] c'est la déesse Vénus; pour les cabalistes, c'est une gnomide ou une ondine[4]. La conseillère de Numa Pompilius, la nymphe Égérie devient la fille de Vesta, fille elle-même du salamandre Oromasis et sœur de Zoroastre; et toutes deux établissent à Rome le culte du feu en souvenir de leur origine[5]. La même interprétation s'applique partout, et plusieurs siècles après, si Ovide est exilé par Auguste, c'est, dit-on, parce qu'il avait surpris ce prince avec une sylphide et qu'il avait eu l'indiscrétion d'en parler[6].

Tout peut se dire, tout peut se soutenir dans cette hypo-

1. *Théogonie*, v. 185.
2. *Le comte de Gabalis*, deuxième entretien, p. 44.
3. *Iliade*, II, v. 820. *Hymne à Vénus*, v. 53 et suiv.
4. *Lettres cabalistiques*, n° 6.
5. *Le comte de Gabalis*, quatrième entretien, p. 88.
6. *Lettres cabalistiques*, n° 6.

thèse ; et précisément dans les mêmes termes qu'emploient les réalistes, lesquels déclarent toutes ces propositions vraies à la lettre ; c'est-à-dire que les esprits élémentaires ont leur existence propre ; qu'ils peuvent en effet rester invisibles ou se montrer à nos yeux ; que, dans tous les cas, c'est par un acte de leur volonté qu'ils le font tout en se soumettant à la nôtre.

Réelle ou supposée, vraie au propre, ou seulement allégorique, cette personnification n'est pas nouvelle, puisque les vers attribués à l'ancien Orphée, font de Jupiter, sous ses différents noms, l'agent universel de la nature. Vous connaissez le passage :

Le premier, le dernier, Jupiter seul est Dieu,
Dieu de tout l'univers, fin, principe et milieu.[1]
De lui tout reçoit l'être : il est mâle et femelle;
Il est aussi la terre et la voûte éternelle.
Il brûle dans la flamme, il souffle dans le vent,
A la fois soleil, lune, et mer et continent[1].

Je n'insiste pas ; je vous fais seulement remarquer que quand je consentirais à vous répondre, vous n'en seriez pas plus avancé. Il faudrait, avant tout, savoir à quelle catégorie de cabalistes nous appartenons l'un et l'autre, moi qui parlerais et vous qui m'écouteriez.

— Vous en savez beaucoup, monsieur l'abbé, reprit l'inconnu en fronçant le sourcil d'un air mécontent : comme je ne répondrais pas à vos questions, je ne trouve pas mauvais que vous éludiez les miennes. Mais je suis venu pour vous donner un avis salutaire, et le voici en termes tels que vous puissiez le bien comprendre, quelque opinion que vous vous soyez faite de notre sainte philosophie et sacrée science. Sages ou fous, calmes ou fanatiques, imposteurs ou de bonne

1. Vers attribués à Orphée, cités dans le *De mundo* d'Aristote et dans celui d'Apulée, et par Proclus, dans son Commentaire sur le *Timée* de Platon.

foi, nous tenons beaucoup et par diverses raisons, à ce que nos doctrines aussi bien que nos actes ne soient pas connus du vulgaire....

— Ni surtout des magistrats, interrompit l'abbé; car la prétention d'accommoder votre doctrine à toutes les religions, ou plus exactement le parti pris de supprimer toute religion positive et révélée pour y substituer le déisme, ou ce que vous nommez l'ancienne religion de vos pères les philosophes[1], pourrait bien vous attirer de fâcheuses affaires.

— Que cette raison soit ou ne soit pas la vraie et la seule, reprit l'inconnu, voici mon dilemme. Si vous croyez à l'existence individuelle et à l'obéissance absolue des esprits élémentaires, redoutez la punition qu'ils font toujours tomber sur les téméraires et les impies qui violent le secrèt des initiations. Si vous n'y croyez pas, souvenez-vous que nous formons une association nombreuse, dont les membres répandus partout, liés entre eux par des serments terribles, se communiquant par des signes convenus, sous la foi d'un secret inviolable, obéissent à un mot d'ordre aussi aveuglément que les agents de l'ancien tribunal Vehmique. Croyez-moi, monsieur l'abbé, ne bravez ni les génies élémentaires, ni les sages qui leur commandent. Vous les avez déjà profondément irrités par la publication de votre *Comte de Gabalis*. Ne poussez pas plus loin ces indiscrétions dangereuses, et n'appelez pas sur vous un châtiment bien mérité, qui viendrait à l'improviste, sans que personne pût savoir d'où le coup serait parti.

— Monsieur, répondit fièrement l'abbé de Villars, je vous remercie de votre avis; toutefois, j'opposerai mon dilemme au vôtre. Si je suis aussi instruit que vous le dites, comme vous avez vos sylphes, j'ai les miens; en cas d'attaque, ils suffiront à me défendre. Je sais concentrer le feu du monde

1. *Le comte de Gabalis*, deuxième entretien, p. 44.

par des miroirs concaves [1], et en tirer la quintessence solaire [2]; je sais conglober l'air, l'eau et la terre, et les exposer au feu élémentaire sous l'aspect le plus favorable [3]. Je puis exalter mon imagination et ma foi, et, me tournant vers l'orient, prononcer à haute voix ce puissant et vénérable nom d'*Agla* [4], pour qui ce ne serait qu'un jeu de dissiper des légions de génies envoyés par mes ennemis. Si au contraire tous ces mots ne sont que des symboles, si les cabalistes, comme les autres hommes, n'ont à leur disposition que des moyens humains, s'ils sont obligés pour me nuire de recourir à la violence et de commettre des crimes, c'est aux lois et aux magistrats de mon pays que je remets le soin de me protéger. Je ne cède pas plus à l'injonction faite par une société secrète, malgré l'attente de sa vengeance, que je ne le ferais pour un malfaiteur sous la menace de son poignard.

— Adieu donc, monsieur l'abbé, dit l'inconnu. J'aurais voulu vous saluer *en Jabamiah et par Jabamiah* [5] Vous ne l'avez pas permis. Souvenez-vous du moins que vous avez été averti, et quoi qu'il arrive, n'accusez que vous-même. »

Il sortit en disant ces mots. L'abbé de Villars le reconduisit, et fermant sur lui la porte d'assez mauvaise humeur : « Il avait bien besoin, se dit-il, de venir m'importuner de ses sottises débitées en style d'oracle. Faut-il donner son temps à des intrigants de cette espèce, quand on en a si peu pour ce qu'on désire le plus connaître à fond? » Il se remit donc à étudier cette science cabalistique, qui semblait lui être si chère, qu'on n'a jamais su au juste s'il y croyait réellement ou si ce n'était pour lui qu'une occupation philosophique [6].

1. *Le comte de Gabalis*, p. 37. — 2. *Ibid.*, p. 47. — 3. *Ibid.*, p. 38.
4. *Ibid.*, p. 55. Cf. Collin de Plancy, *Dictionn. infern.*, mot *Agla*.
5. *Le comte de Gabalis*, quatrième entretien, p. 92. Voyez dans les *Lettres cabalistiques*, toutes celles d'Abukibak qui se terminent par cette formule.
6. C'est ce qu'on a dit souvent, et que répète Collin de Plancy dans son *Dictionnaire infernal* au mot *Villars*. Je ne trouve pas que le livre confirme

Il avait promis à la fin de son volume de revenir sur le même sujet. Il publia en effet en 1671 et 1672 les *Génies assistants* et le *Gnome irréconciliable*[1], qui ne contribuèrent pas à lui ramener les bonnes dispositions des adeptes de la cabale.

Au commencement de l'année 1673, se promenant dans les bosquets du jardin des Tuileries, l'abbé de Villars y fut abordé par un homme à peu près du même âge que lui, dont les yeux hagards, la démarche inconstante et la voix saccadée indiquaient assez les passions irritables et la colère contenue. « Mon cousin, lui dit-il, je suis bien aise de vous rencontrer. Il y a un siècle que nous ne nous sommes vus.

— C'est vrai, dit l'abbé, et des raisons de famille, que je n'ai pas besoin de vous rappeler, expliquent assez la rareté de ces entrevues que nous ne cherchons ni l'un ni l'autre.

— Je le veux bien. Depuis notre dernière rencontre, j'ai perdu mon père.

— Je le sais ; c'était pour moi un bon parent, un oncle qui m'a toujours témoigné une sincère amitié, et dont je garderai toute ma vie un bon souvenir.

— Il y a d'excellents motifs pour que vous ne l'oubliiez pas, puisqu'en vous instituant son héritier, il m'a privé, moi son fils, du bien qui devait me revenir.

— Aviez-vous, mon cousin, fait quelque chose pour mériter son amitié? Ne vous êtes-vous pas refusé à tout ce qu'il désirait? N'est-ce pas pour punir cette désobéissance indomptable, qu'il a eu recours à un moyen extrême?

— Toujours les mêmes reproches : bien ou mal fondés,

cette manière de juger. Durozoir, dans la *Biographie universelle*, attribue avec raison cette opinion à la finesse de l'ironie de l'écrivain dans son *Comte de Gabalis*.

1. Les sept dialogues sur la philosophie de Descartes donnés sous le titre de *Suite du comte de Gabalis*, n'ont paru que bien longtemps après la mort de l'auteur.

ils ont motivé pour l'un mon éloignement de la maison paternelle, ils servent à l'autre de prétexte pour retenir un bien qui ne lui appartient pas.

— Un bien qui m'appartient, mon cousin, reprit fièrement l'abbé de Villars, puisqu'il m'a été donné librement par le propriétaire. Au reste, l'habit que je porte vous prouve assez que les biens de la terre ne font que passer dans mes mains. Je n'ai pas et n'aurai pas d'héritier direct. Faites ce que vous a vainement demandé votre père, revenez à de meilleurs sentiments, menez une conduite honorable; et je vous restituerai de grand cœur cet héritage que je n'ai accepté qu'à titre de fidéi-commis.

— Je ne veux point de vos conditions. C'est mon bien que j'exige, et de façon ou d'autre, je l'aurai.

— Brisons donc là, mon cousin. Jamais la menace ni la violence n'obtiendront rien de moi. »

En disant ces mots, l'abbé de Villars se retourna pour s'éloigner. L'autre l'arrêta d'une main tremblante de colère, il était pâle et pouvait à peine parler. « Un dernier mot, s'écria-t-il; c'est un avis qui ne vous vient pas de moi, qu'il faut pourtant vous donner. *En Jabamiah et par Jabamiah*, que décidez-vous? »

L'abbé tressaillit; il vit bien qu'ici la menace n'était pas isolée, qu'une association redoutable se dressait peut-être dans l'ombre derrière un parent qui semblait avoir un juste sujet de haine contre lui, et qu'il connaissait assez pour craindre tout de sa part. Toutefois, il ne crut pas pouvoir reculer, et répondit avec fermeté : « Ce que j'ai dit, je le maintiens.

— Adieu donc, » dit l'autre; et, repoussant avec colère le bras qu'il avait retenu, il quitta le bois, et disparut au milieu des promeneurs.

Quelques semaines après cette aventure, l'abbé de Villars n'y pensait plus; une affaire importante l'appelait à Lyon.

On sait combien à cette époque le service des voitures publiques était mal fait, et quel temps énorme on mettait à parcourir des distances même médiocres. L'abbé de Villars, informé exactement de tous les détails, de toutes les difficultés du voyage, avait à l'avance calculé et annoncé le moment de son arrivée à Lyon; mais le jour venu, la voiture était arrivée vide; l'abbé n'y était pas. Quelques effets trouvés dans la caisse montraient bien qu'il y était entré; le conducteur lui-même déclarait qu'un voyageur avait dû venir avec lui jusqu'à Lyon; mais qu'à partir d'un certain endroit, il n'avait plus paru.

Les correspondants de l'abbé étaient donc déjà dans une grande inquiétude, quand le bruit se répandit qu'un ecclésiastique avait été trouvé mort et gisait étendu sur la route. On s'y transporta. C'était bien l'abbé de Villars, assassiné probablement, mais par qui? Là commençait le doute que rien alors, que rien depuis, n'a pu dissiper. Nulle trace du meurtrier; nul ennemi connu sur qui pussent porter les soupçons; personne n'avait rien vu.

Certes, en cet endroit, Villars était sorti ou avait été tiré de la voiture. Le conducteur (était-il lui-même corrompu ou complice?) déclarait ne s'en être pas aperçu. Aucune attaque par une troupe supérieure en forces n'était non plus signalée. On arrivait donc presque forcément à cette opinion que cette mort, environnée de circonstances étranges et inexplicables, semblait bien être une vengeance des esprits élémentaires que les indiscrétions de l'abbé avaient irrités contre lui.

Dans cette hypothèse, quels génies, ceux de la terre, du feu, de l'air ou de l'eau l'avaient fait périr? Ici le doute s'augmentait encore. A côté de lui était une pierre qui pouvait l'avoir frappé : rien ne lui avait été dérobé ; mais son chapeau, ses gants, son mouchoir étaient épars sur la route, comme s'ils eussent été avec lui enlevés par une trombe. Une partie de ses vêtements semblait avoir éprouvé l'atteinte

du feu, comme si la foudre (ou peut-être la poudre enflammée d'un pistolet) les avait touchés. Enfin, il y avait à l'endroit même où il était étendu, une cavité pleine d'eau, et c'était là que la tête s'enfonçait comme s'il y eût été asphyxié.

Bien plus : en regardant attentivement l'état du terrain auprès de la victime, on crut distinguer les trois lettres du mot *Pan*. Était-ce une pure illusion ? Le hasard avait-il seul tracé ces lettres ? L'abbé de Villars avait-il au moment de mourir voulu dénoncer son assassin à la justice ? Était-ce un nom cabalistique ? C'est à ce dernier sens que l'opinion s'arrêta. On considéra que Pan n'était pas seulement un demi-dieu de la fable ; que son nom symbolique désignait aussi la totalité des choses[1], et s'appliquait avec une grande justesse aux quatre éléments conjurés contre l'abbé.

On se rappela encore que, selon les cabalistes, Pan était le premier et le plus âgé des sylphes[2] ; qu'il était aussi, selon les anciens, le roi de ces demi-dieux dont la cabale avait fait ses incubes[3] ; et que l'abbé de Villars avait donné lui-même cette explication à propos de cette voix mystérieuse que Porphyre dit avoir été entendue sur toutes les côtes de l'Italie et dans la Méditerranée. « Le Grand Pan est mort[4]. »

Tant de circonstances ne laissaient guère douter que le nom tracé sur le sable n'exprimât symboliquement le meurtrier de l'abbé de Villars. Cette mort n'était donc pas le crime d'un homme ; ce n'était pas une vengeance isolée ou personnelle : c'était la punition due à la témérité de l'écrivain, punition dont les éléments eux-mêmes ou les génies qui y président avaient été les agents.

Cette croyance, reçue généralement alors, a, dans nos

1. Le grec, πάν.

2. *Le comte de Gabalis*, deuxième entretien, p. 41. — 3. *Ibid.*, p. 43.

4. *Ibid.*, p. 41. Cette parole a été expliquée de bien des manières. On peut voir dans l'*Histoire des oracles* de Fontenelle qu'on l'a même appliquée à la mort de J. C.

siècles ergoteurs, suscité bien des doutes; mais jamais elle n'a pu être remplacée par une opinion qui n'en fît pas naître à son tour, et probablement elle subsistera encore quand celles-ci seront oubliées[1].

Il est inutile d'ajouter que les biens de l'abbé de Villars passèrent naturellement à son cousin, qui redevint ainsi plus riche qu'il n'eût pu l'être de son seul patrimoine.

1. M. Bouillet et Collin de Plancy, dans son *Dictionnaire infernal*, disent simplement que l'abbé de Villars mourut assassiné sur la route de Lyon. Gérard de Nerval, dans la *Notice sur Cazotte* placée au-devant de sa belle édition du *Diable amoureux*, dit qu'on ne put accuser de ce meurtre que les sylphes ou les gnomes. La *Biographie universelle*, au contraire, l'attribue à un parent de l'abbé de Villars.

LES DEUX PHÈDRES[1].

Le 1er janvier 1677, on donnait au théâtre de l'hôtel de Bourgogne[2] une tragédie de *Phèdre et Hippolyte;* le 3 janvier de la même année, par conséquent le surlendemain, on représentait sur le théâtre de la rue Mazarine une autre tragédie du même titre : la première était de Racine; la seconde appartenait à Pradon[3].

Comment ces deux poëtes avaient-ils à la fois consacré leur muse à la mort du même héros? S'y étaient-ils rencontrés par hasard? L'un d'eux avait-il cherché l'autre? Racine voulait-il en finir avec son indigne émule, et le noyer sans ressource. Point du tout : c'était Pradon lui-même, ce Pradon dont le nom est devenu une injure, dont on a dit après sa mort :

Ci-gît le poëte Pradon,
Qui durant quarante ans, d'une ardeur sans pareille,
Fit à la barbe d'Apollon
Le même métier que Corneille;

c'était lui, dis-je, qui déclarait la guerre au rival souvent heureux de l'auteur du *Cid;* c'était lui qui voulait venger par un coup d'éclat la défaite encore récente de ce grand homme

1. Nouvelle insérée dans l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique, en mars 1847.

2. Rue Mauconseil.

3. *Dictionn. histor.*, mots *Pradon* et *Racine;* voyez aussi *Anecd. dramat.*, t. II, p. 59, mot *Phèdre.* Parfait, *Hist. du théâtre franç.*, année 1677.

dans son *Tite et Bérénice*[1]; c'était lui qui, sachant que Racine terminait une tragédie de *Phèdre*, s'était mis bravement à en rimer une autre sur le même sujet.

Toutefois cette outrecuidance, il faut être juste, ne venait pas de lui, mais de la coterie que les succès du jeune Racine avaient depuis longtemps fait naître. Formée en partie des admirateurs exclusifs de Corneille, en partie de ces gens envieux de tous les talents, elle cherchait avec ardeur les moyens de nuire au poëte harmonieux et pur. Aussi Racine la redoutait-il beaucoup, et, à cause de cela, il tenait sa *Phèdre* secrète et n'y travaillait, pour ainsi dire, qu'à la dérobée. Il ne put pourtant si bien faire qu'on ne le pénétrât. On sut quelle action il mettait en scène, quels personnages il faisait agir. La cabale ennemie engagea aussitôt Pradon à traiter la même matière[2], et le rimailleur ayant goûté cette idée, sa pièce fut prête en moins de trois mois, et vint ainsi à temps pour lutter avec celle de Racine, qui avait coûté plus d'un an de travail.

Les deux tragédies, roulant sur le même événement, sur une donnée qu'on ne pouvait guère changer, étant d'ailleurs imitées d'Euripide et de Sénèque, devaient nécessairement avoir bien des points de ressemblance.

Néanmoins, quand on voit que les personnages ajoutés sont les mêmes dans l'une et dans l'autre; que la scène s'ouvre chez Pradon par un entretien entre Hippolyte et Idas, comme chez Racine, par Hippolyte et Théramène; que le jeune héros y motive sur les mêmes raisons son départ de Trézène; qu'il est dans les deux pièces amoureux de la même Aricie; que ce personnage n'était pas même indiqué par les tragiques anciens; qu'il est d'ailleurs si peu connu que Racine, se jus-

1. Donnée en 1670. On sait qu'Henriette d'Angleterre avait engagé les deux poëtes à traiter ce sujet. Voy. les *Anecd. dramat.*, mot *Bérénice*, t. I, p. 146.

2. *Dictionn. histor.*, mot *Racine; Anecd. dramat.*, mot *Phèdre.*

tifiant de l'avoir employé, cite Virgile et quelques auteurs, pour prouver qu'il n'est pas de son invention : il est bien difficile de ne pas croire que le plagiat de Pradon a été plus loin que le titre et le sujet général de la pièce. Il faut qu'il ait eu quelque connaissance du plan de la *Phèdre* racinienne, des principaux moyens, souvent même du sens du dialogue.

Mais ce qui, en définitive, distingue les bons des mauvais poëtes, le style, ne s'imite ni ne se pille; chacun reste avec sa seule nature. La grandeur, la beauté des images, la parfaite harmonie du langage, l'indéfinissable et irrésistible charme de l'élocution, voilà ce qui caractérise les uns; tandis que des tournures communes, des expressions triviales ou heurtées, des pensées fausses, exagérées ou incomplètes, un style pâle et sans couleur, sont le triste apanage des autres.

Je ne veux pas faire une comparaison en forme des deux ouvrages : à quoi bon revenir sur un débat jugé depuis longtemps et sans appel? Qui ne connaît d'ailleurs, qui ne sait par cœur les vers de Racine? Mais les vers de Pradon sont généralement oubliés; il peut être curieux d'en rappeler ici quelques-uns, ne fût-ce que pour faire apprécier le bon goût de ceux qui les portaient aux nues.

Dès la seconde scène du premier acte, Aricie découvre à Hippolyte son amour pour lui, par une bouderie d'un plaisant effet :

> Thésée est loin de nous; vous nous quittez aussi :
> Sans trouble, sans chagrin, vous sortez d'une ville
> Où.... Que l'on est heureux d'être né si tranquille[1] !

Cette interruption exclamative n'est-elle pas touchante et poétique? Aussi Hippolyte prend le parti d'avouer à son in-

1. Pradon, *Phèdre et Hippolyte*, I, 2.

terlocutrice l'amour qui l'a féru pour elle; il le fait en ces termes :

> Solitaire, farouche, on me voyait toujours
> Chasser dans nos forêts les lions et les ours;
> Mais un soin plus pressant m'occupe et m'embarrasse :
> Depuis que je vous vois, j'abandonne la chasse;
> Elle fit autrefois mes plaisirs les plus doux,
> Et si j'y vais, ce n'est que pour penser à vous.

On se rappelle comment la même pensée est exprimée dans Racine :

> Depuis près de six mois, honteux, désespéré,
> Traînant partout le trait dont je suis déchiré,
> Contre vous, contre moi, vainement je m'éprouve :
> Présente, je vous fuis; absente, je vous trouve :
> Dans le fond des forêts votre image me suit.
> La lumière du jour, les ombres de la nuit,
> Tout retrace à mes yeux les charmes que j'évite:
> Tout vous livre à l'envi le rebelle Hippolyte.
> Moi-même pour tout fruit de mes soins superflus,
> Maintenant je me cherche et ne me trouve plus.
> Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune;
> Je ne me souviens plus des leçons de Neptune;
> Mes seuls gémissements font retentir les bois,
> Et mes coursiers oisifs ont oublié ma voix.

Quelle différence! et que Voltaire a eu raison de dire que les deux poëtes ne sont jamais plus éloignés l'un de l'autre que quand ils expriment des idées à peu près semblables [1] !

Quoi qu'il en soit, Phèdre vient sur le théâtre; Hippolyte se sauve, laissant sa marâtre causer avec Aricie, et lui déclarer, qui l'aurait imaginé? sa passion pour le jeune chasseur [2] !

Où est cet art admirable avec lequel notre grand poëte nous

1. Voltaire, préface de la première édition de *Mariamne*. Voy. aussi *Dict. philos.*, mot *Imagination*, § 1; *ibid.*, mot *Style*.
2. Pradon, *Phèdre et Hippolyte*, I, 3.

présente, après Euripide[1], Phèdre coupable en pensée seulement, et voulant déjà se détruire en emportant son fatal secret? Longtemps pressée par sa nourrice, elle lui ouvre enfin son cœur, et lui fait une déclaration que l'autre ne peut entendre sans frémir. Où sont ces phrases entrecoupées et sans suite apparente, où Phèdre, succombant au besoin de parler, mais reculant toujours devant un aveu si pénible, ne répond qu'à ses propres pensées, et, en accusant toute sa famille, donne à Œnone l'occasion de lui dire :

> Que faites-vous, madame, et quel mortel ennui
> Contre tout votre sang vous anime aujourd'hui?

Pradon ne s'en est pas douté. Chez lui, en revanche, Phèdre raconte tout naturellement à sa rivale, et sans qu'on l'en prie, comment elle s'est éprise d'amour pour son beau-fils. Cela s'est fait, dit-elle, dans un sacrifice où elle a vu sur le visage du héros

> Cette fierté charmante et ce grand caractère
> Tel que porte le front de son illustre père[2].

Je ne sais si la phrase est bien française; mais elle n'est guère plus poétique que la suscription de nos lettres, ou l'énumération des titres d'un auteur sur la première page de son livre.

Aricie, étonnée d'un aveu qui dépasse de si loin ce qu'ont jamais dit les femmes les plus éhontées, lui répond en vers de la même farine :

> Ah! madame! Thésée avec plus de justice
> Devait être l'objet d'un si beau sacrifice,
> Mais brûlant pour son fils! Dieu! que prétendez-vous?
> Hippolyte, le fils de votre illustre époux!

L'*illustre époux* vaut bien l'*illustre père*, et le français d'A-

1. Euripide, *Hippolyte*, v. 199 et suiv.
2. Pradon, lieu cité.

ricie est du même acabit que celui de Phèdre. Mais la réponse de celle-ci est, ma foi, plus inattendue que ce que nous venons de voir : elle déclare qu'elle n'est pas mariée, qu'elle n'est que promise à Thésée.

> Non, non, les derniers nœuds des lois de l'hyménée
> Avec Thésée encor ne m'ont point enchaînée :
> Je porte sa couronne, il a reçu ma foi,
> Et ce sont mes serments qui parlent contre moi :
> Les dieux n'allument point de feux illégitimes.

Cela étant, il semble qu'il n'y ait plus de pièce. Si Phèdre est libre, la jalousie de Thésée, et surtout sa demande à Neptune, est ridicule et odieuse. Il n'y a plus d'inceste possible, et Hippolyte n'est aux yeux de son père qu'un galant trop pressé, ou qui ne respecte pas assez les droits du premier en date.

Pradon ne s'embarrasse pas de ces vétilles ; il faut bien que sa tragédie finisse comme les *Phèdres* anciennes, par la mort d'Hippolyte. Pour cela Phèdre fait croire à ce jeune prince, qu'elle peut et qu'elle va faire périr Aricie ; Hippolyte se jette à ses genoux pour la conjurer de n'en rien faire ; Thésée le surprend dans cette posture, veut d'abord le tuer, est retenu par Phèdre et ne peut que s'écrier :

> Ah ! monstre, fils ingrat ! tu demeures stupide,
> Tu trembles, je le vois, ton crime t'intimide[1].

A quoi Hippolyte répond très-pertinemment :

> Mon silence, seigneur, et ma stupidité,
> Ne sont point un effet de ma timidité.

Phèdre ne tarde pas à se raccommoder avec Aricie. Celle-ci a une conversation avec Thésée, et lui fait comprendre que c'est d'elle-même et non pas de Phèdre qu'Hippolyte est

1. Pradon, *Phèdre et Hippolyte*, IV, 5.

amoureux. Cette découverte donne lieu à la tirade suivante :

Dieux! qu'entends-je, madame? Interdit, étonné,
Vous me rendez l'effroi que je vous ai donné.
Quel horrible nuage et quel affreux mystère!
Trop malheureux amant, mais trop barbare père!
Les dieux m'ont-ils trompé dans ce funeste jour?
Ou mes yeux n'ont-ils pu démêler cet amour?
Mon fils est mon rival, ou Phèdre est infidèle :
L'un ou l'autre m'offense, et j'ai pour ennemis
Ou le sang ou l'amour, ma maîtresse ou mon fils!
Hélas ! de quel côté que paraisse le crime,
Il n'offre à ma fureur qu'une chère victime ;
Et père malheureux, amant désespéré,
Faut-il de tout côté que je sois déchiré?
Et que pour me venger d'une injuste tendresse
Je me doive immoler mon fils ou ma maîtresse [1] ?

La narration qu'on vient lui faire de la mort d'Hippolyte et de Phèdre, qui s'est tuée sur le corps du jeune prince, met fin à ces dubitations antithétiques. Idas fait le récit qui dénoue les pièces d'Euripide, de Sénèque et de Racine; il raconte que

Sur son char il monte avec adresse.
Ses superbes coursiers, dont il sait la vitesse,
De leurs hennissements font retentir les airs;
Et, partant de la main, devancent les éclairs.
Je cours à toute bride et le suis avec peine.
Il se tourne cent fois vers les murs de Trézène;
Il s'éloigne à regret d'un rivage si cher
Et va plus lentement sur le bord de la mer [2].

Suit la description des flots qui se soulèvent, du monstre qui s'élance, des chevaux qui s'effrayent.

Ils emportent le char, prennent le frein aux dents.
La crainte les maîtrise et les rend plus ardents;

1. Pradon, *Phèdre et Hippolyte*, V, 3. — 2. *Ibid.*, V, 5.

Tout blanchissant d'écume, ils s'élancent, de rage,
A travers les rochers qui sont près du rivage.
Hippolyte alors tombe, et d'un trait malheureux
S'embarrasse en tombant d'indissolubles nœuds;
Par les rênes traîné, dont le nœud se resserre,
Sa tête qui bondit ensanglante la terre;
Sur les rochers pointus qui lui percent le flanc
Il trace avec horreur des vestiges de sang.

Peut-on concevoir aujourd'hui qu'une telle rapsodie, que d'aussi pitoyables vers, que des phrases aussi inintelligibles, et surtout aussi vides de sens, aient balancé quelque temps le succès d'un des chefs-d'œuvre de la scène française? Tels étaient pourtant la justice et le bon goût de l'hôtel de Bouillon, où se réunissaient les ennemis de Racine, qu'on y fit tout ce qui était humainement possible pour perdre l'admirable pièce de l'auteur d'*Andromaque*, pour élever sur ses ruines le galimatias dont j'ai cité quelques exemples.

Non contents de vanter en toute rencontre et dans les termes les plus exagérés le mauvais poëte qu'ils favorisaient, ils mirent en œuvre contre Racine des moyens aujourd'hui vulgaires pour assurer le succès d'un drame. Ils firent retenir toutes les premières loges des deux théâtres pour les six premières représentations des deux pièces, et laissèrent exprès vacantes toutes celles du théâtre de l'hôtel de Bourgogne [1], si bien que, quoique toutes les loges fussent prises et payées, les comédiens jouèrent dans une vaste et profonde solitude.

L'exclusion ne fut pourtant pas tellement rigoureuse que personne ne pût entrer, et Mme Deshoulières, grande ennemie de Racine, assistait à la première représentation. Elle revint ensuite souper chez elle avec Pradon et quelques personnes de leur cabale. Le repas fut fort gai; on y parla de la

1. *Anecdotes dramat.*, t. II, p. 60, mot *Phèdre*. Parfait, *Hist. du théâtre français*, t. II, année 1677.

pièce nouvelle comme le pouvaient faire des gens irrités contre l'auteur, et qui avaient à faire réussir une tragédie rivale.

Le duc de Nevers arriva bientôt; il venait s'informer de l'effet produit : « Eh bien, monsieur Pradon, dit-il, que pensez-vous de la pièce de Racine?

— Monsieur le duc, répondit le poëte avec une modestie affectée, je suis juge et partie; il me conviendrait peu de battre un homme à terre; je vous dirai seulement que je n'ai pas entendu d'applaudissements.

— Bien! bien! dit le duc; c'est tout ce que je vous demande. Il n'en sera pas ainsi de votre *Phèdre* (Pradon s'inclina); nous la connaissons assez par ce que vous nous en avez lu (le poëte s'inclina de nouveau), pour être sûr que toute la bonne compagnie l'applaudira comme un chef-d'œuvre.

— Ah! monsieur le duc, que de bontés!

— Mais, reprit M. de Nevers, n'y a-t-il personne ici qui puisse me dire ce que c'est que la pièce, quel en est le plan, la situation, les caractères?

— Pardon, monsieur le duc; Mme Deshoulières était présente; avec sa grande mémoire et son habitude de la poésie, elle pourra mieux que personne vous satisfaire.

— Eh bien, madame, j'ai recours à vous et vous prie de me communiquer vos observations sur la pièce du poëtereau qui se croit l'égal de Corneille.

— Rien de plus facile, répondit Mme Deshoulières; j'y rêvais tout à l'heure à part moi, et je pensais qu'il serait possible de renfermer dans un sonnet l'analyse et la critique de la pièce. Je commençais ainsi :

> Dans un fauteuil doré, Phèdre, tremblante et blême,
> Dit des vers où d'abord personne n'entend rien :
> Sa nourrice lui fait un sermon fort chrétien
> Contre l'affreux dessein d'attenter sur soi-même.

— Comment! s'écria le duc, quatre vers d'un seul jet! En

vérité, belle dame, on voit bien qu'Apollon n'a rien à refuser à la plus aimable des muses.

— Vous me flattez, monsieur le duc, et je réduis, soyez-en persuadé, ces compliments à leur juste valeur; mais écoutez la suite.

> Hippolyte la hait presqu'autant qu'elle l'aime :
> Rien ne change son cœur ni son chaste maintien.
> La nourrice l'accuse; elle s'en punit bien.
> Thésée a pour son fils une rigueur extrême.

— De mieux en mieux! s'écria le duc; voyons les tercets.

> — Une grosse Aricie au teint rouge, aux crins blonds,
> N'est là que pour montrer deux énormes tettons,
> Que malgré sa froideur Hippolyte idolâtre;
>
> Il meurt enfin traîné par ses coursiers ingrats :
> Et Phèdre, après avoir pris de la mort aux rats,
> Vient en se confessant mourir sur le théâtre [1].

— Voilà qui est admirable, reprit M. de Nevers; on ne peut faire une critique plus fine ni plus plaisante. Mais ce n'est pas assez; il faut faire tirer des copies de ces vers; nous les distribuerons de côté et d'autre, et parbleu nous verrons ce que ces gens-là répondront.

— Mais, dit Mme Deshoulières, ne me compromettez pas; M. Despréaux n'a point jusqu'à présent parlé de moi dans ses satires, et je ne me soucie pas qu'il joigne mon nom à celui de Cotin et de Chapelain, qu'il a si fort maltraités.

— Ne craignez rien, répondit M. de Nevers; nous ne vous nommerons pas, et l'on sera sans doute à mille lieues de penser qu'une critique si vigoureuse soit l'ouvrage d'une muse connue jusqu'ici par la beauté de ses airs champêtres ou la grâce de ses portraits.

1. Parfait, *Hist. du théâtre franç.*, t. II, année 1677; *Anecd. dramat.*, mot *Phèdre*, t. II, p. 60. *OEuvres de Mme Deshoulières*, t. I, p. 32, édit. Dabo, 1821.

— A cette condition, dit la poétesse, vous pouvez faire de ces vers l'usage que vous voudrez.

— Je n'en demande pas davantage, » répondit M. de Nevers. Il les transcrivit, les emporta chez lui, les fit copier, les distribua, et le secret sur l'auteur fut d'abord si exactement gardé et l'émission si active, que le lendemain l'abbé Tallemant l'aîné vint en apporter une copie à Mme Deshoulières en lui donnant ce sonnet comme une nouveauté qu'elle ne connaissait pas, et l'engageant à le répandre; ce que fit Mme Deshoulières, en affirmant dès lors qu'elle tenait ces vers de l'abbé Tallemant [1].

Cependant l'auberge du *Mouton*, sur la place du cimetière Saint-Jean, était alors le rendez-vous de ce qu'il y avait à la cour de plus spirituel parmi les jeunes seigneurs [2]. Le chevalier de Nantouillet, le comte de Fiesque, le marquis de Manicant, le marquis d'Effiat, M. de Guilleragues [3], le conseiller au Parlement Brilhac [4], s'y réunissaient aux hommes de lettres et aux poëtes les plus distingués. Despréaux, Racine, La Fontaine, étaient déjà arrivés, ainsi que ceux que je viens de nommer, lorsque Furetière entra, tenant à la main le sonnet composé la veille et déjà répandu à profusion dans Paris.

« Je vous apporte du fruit nouveau, cria-t-il dès l'entrée; vous savez que la cabale de M. de Nevers et de Mme de Bouillon veut à toute force empêcher le succès de la *Phèdre* de M. Racine.

— Oui, dit Boileau; elle a pour cela usé d'un moyen assez ingénieux, mais qui lui coûtera cher. On m'a assuré que Mme de Bouillon avait dépensé plus de 15,000 livres pour la location des loges qu'elle veut laisser vides [5]. Elle se lassera

1. Parfait, *Hist. du théâtr. franç.*, lieu cité.
2. *Anecd. dramat.*, t. II, p. 78, mot *Plaideurs*.
3. Parfait, ouvr. et lieu cités.
4. *Anecd. dramat.*, t. II, p. 78.
5. Ouvrages cités. Ces 15000 livres valaient plus de 30000 francs d'aujourd'hui.

pourtant, il faut l'espérer, et alors *Phèdre* aura sa première représentation.

— C'est vrai, dit Furetière : aussi malgré son violent désir de réduire la place par la famine, comme elle ne peut pas maintenir longtemps un blocus aussi coûteux, c'est par un siége en règle, c'est par un feu bien nourri, c'est, s'il le faut, par une escalade qu'elle entend aujourd'hui enlever la citadelle.

— Que voulez-vous dire? demanda Racine effrayé.

— Je veux dire, reprit Furetière, que M. de Nevers et sa sœur, non contents d'empêcher le public de vous entendre, ont composé et fait colporter partout un sonnet satirique contre votre tragédie.

— Comment, déjà! s'écria Racine; ma pièce n'a paru qu'hier.

— Oui, dit Nantouillet; j'en avais entendu dire quelque chose dès ce matin; on m'annonçait qu'une fameuse tuile allait nous tomber sur la tête. J'avais cru d'abord que c'était la *Phèdre* de Pradon dont on nous menace pour demain; mais il paraît que cette tuile n'est autre chose que le sonnet dont parle M. Furetière.

— Je le tiens à la main, dit celui-ci; un de mes amis me l'a communiqué, et je puis vous en donner lecture.

— Silence, alors! cria le conseiller Brilhac; écoutons cette poésie princière. »

Furetière lut le sonnet; on le fit répéter; on en commenta toutes les pensées, on en éplucha tous les mots. « Somme toute, dit Boileau, la critique est adroite, et pour un prince les vers ne sont pas mal faits.

— Quoi donc! s'écria le marquis d'Effiat, les princes, à votre avis, sont-ils prédestinés à les faire mauvais?

— Du moins, répondit Boileau, ils réussissent souvent à les mal faire, parce que ce n'est pas leur besogne. N'ai-je pas dit un jour au roi lui-même que ses vers n'étaient pas

bons? et Sa Majesté en est convenue. N'ai-je pas dit une autre fois à quelqu'un qui m'opposait le jugement du roi, que je me connaissais en vers mieux que Sa Majesté? Et quand un courtisan lui rapporta ce qu'il appelait *l'insolente présomption d'un poëte*, qu'a-t-il répondu, je vous prie? « M. Despréaux a raison : c'est son métier, ce n'est pas le mien [1]. »

— Oui ; mais, dit La Fontaine, tout le monde n'a pas là-dessus l'excellent jugement de notre monarque : M. de Nevers surtout, qui ne manque ni d'esprit ni d'instruction, mais que l'on accuse d'avoir pour ses productions une tendresse bien aveugle. Vous savez même que c'est lui qu'avait en vue notre tant regrettable Molière, quand il a mis Oronte, l'homme au sonnet [2], dans son *Misanthrope*. Ah! mes amis, quel génie que Molière, et quel homme nous avons perdu [3]!

— Mon cher monsieur de La Fontaine, dit le chevalier de Nantouillet, ne nous laissons pas entraîner à nos souvenirs; sans quoi nous oublierions peut-être la cabale qui nous attaque et contre laquelle il faut nous défendre.

— Bien parlé, Nantouillet, dit le comte de Fiesque; montrons un peu les dents à ces Philistins.

— Mais, dit Racine, ne pourrait-on pas laisser tomber toutes ces attaques? Si ma *Phèdre* est bonne, il en arrivera ce qui est toujours arrivé des ouvrages qui avaient quelque bonté : les critiques s'évanouiront, la pièce demeurera [4]. A quoi bon nous embarrasser des railleries de M. de Nevers et de tous les amis de Pradon?

— Mauvais système, répliqua le marquis de Manicant. A la guerre, ce n'est pas assez d'assurer ses vivres et ses munitions, de prendre des positions avantageuses, de réparer ses murailles ou de remplir ses magasins; il faut faire à ses

1. Voy. le *Boileau* de Daunou (in-12, 1812); notes historiques, n° 8.
2. *Biographie universelle*, mot *Nevers*.
3. Molière mourut le 17 février 1673.
4. Racine, Préface de *Britannicus*, t. II, p. 6, édit. stéréot.

ennemis tout le mal qu'on peut. La cabale de Pradon n'y manque pas, vous le voyez. Si vous tendez le dos pour recevoir les coups, soyez sûr qu'ils frapperont plus fort. Qu'en dites-vous, monsieur de La Fontaine?

— Monsieur le marquis, je suis peu propre à donner un conseil en ces sortes d'affaires. Vous savez qu'on se moque assez souvent du bonhomme sans qu'il y fasse grande attention : cependant en thèse générale, je crois qu'il est plus sûr de s'opposer aux méchants dès l'abord. Pour peu qu'ils trouvent de faiblesse chez leurs victimes, je l'ai dit dans une de mes fables [1] :

> Il faut plaider, il faut combattre,
> Il faut que l'on en vienne aux coups;
> Laissez-leur prendre un pied chez vous,
> Ils en auront bientôt pris quatre.

— Eh bien, dit M. de Guilleragues, qui nous empêcherait de tourner le sonnet de M. de Nevers contre lui, en conservant les mêmes rimes? C'est une politesse à lui faire, comme quelquefois on renvoie aux ennemis les boulets qu'ils ont lancés. La société de l'hôtel de Bouillon brille dans ce travail de bouts-rimés, Mme Deshoulières y a fait ses preuves : montrons-leur que nous n'y sommes pas manchots non plus. Ils seront enchantés, j'en suis sûr, de recevoir les lardons dont ils auront fait les frais.

— Quoi que vous résolviez, messieurs, interposa Racine, permettez-moi de n'y pas prendre part. Je suis offensé; j'irais peut-être trop loin dans ma réponse. Je ne me soucie pas d'ailleurs, moi, simple poëte, homme de lettres, et par conséquent fort paisible, de m'attaquer à un duc, décoré de l'ordre du Saint-Esprit, neveu d'un ancien ministre, allié aux premières familles du royaume.

— Vous craignez le sort du pot de terre contre le pot de fer!

1. *La lice et sa compagne*. Livre II, 7.

observa La Fontaine; c'est sagement pensé et il ne faut pas se brouiller avec les grands.

— J'ajoute, continua Boileau, que ma liaison intime avec M. Racine me fait désirer aussi de rester étranger à cette conversion du sonnet de M. de Nevers. Je me réserve de peindre en traits généraux

D'un sot de qualité l'insolente hauteur [1],

dans une épître que j'adresse à mon ami. L'ouvrage n'est pas encore fini; mais il est fort avancé, et j'y retrace à peu près en ces termes ce qui se passe à l'occasion de *Phèdre* :

Imite mon exemple, et lorsqu'une cabale
Un flot de vains auteurs follement te ravale,
Profite de leur haine et de leur mauvais sens;
Ris du bruit passager de leurs cris impuissants [2].

— Voilà de bons vers, dit en riant M. de Guilleragues; et je ne doute pas qu'ils ne portent chez nos derniers neveux les honteux jugements de l'hôtel de Bouillon : mais pour le moment cela n'importe guère. La question en effet est celle-ci : on vous donne un soufflet, voulez-vous le rendre, ou tendrez-vous l'autre joue, selon le conseil de l'Évangile?

— C'est cela, c'est cela, crièrent le marquis de Manicant, d'Effiat, Nantouillet et de Fiesque.

— Ma foi, dit La Fontaine, j'aime mieux me tenir à l'écart; Horace a dit avec raison [3], et je l'ai répété moi-même :

Hélas! on voit que de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands [4]!

— Mon cher monsieur, reprit M. de Guilleragues, il n'est

1. Voy. la *Biogr. univ.*, mot *Nevers*. Boileau a depuis supprimé ce vers dans son épître.
2. Boileau, Épître VII, *Sur les ennemis*, à la fin.
3. Horace, *Epist.* I, 2, v. 14.
4. La Fontaine, *Fables*, II, 4.

question ici ni de grands ni de petits; vous êtes poëte, comme je suis secrétaire du cabinet, comme M. de Nevers est duc du chef de son oncle, l'éminentissime cardinal Mazarin. Êtes-vous d'avis de vous laisser insulter sans rien dire?

— Vous remarquerez, interrompit Furetière, qu'on ne nous insulte pas.

— Non, dit d'Effiat, on se moque de vos ouvrages.

— Eh bien, répondit Boileau, que nos ouvrages se défendent.

— Tenez, cria le marquis de Manicant, je vois que nous ne pourrons déterminer les poëtes à des représailles bien légitimes. Puisqu'ils ne veulent pas, même pour une affaire de plume, devenir hommes de guerre, que les hommes de guerre se fassent ici gens de plume. Nous sommes une demi-douzaine d'officiers au service du roi; tournons entre nous le sonnet contre les Mazarins, en nous engageant à ne jamais dire au dehors un mot de la part que chacun de nous y aura prise.

— A la bonne heure ainsi, dit Racine.

— Oui, continua Furetière, et faites-en quelque chose d'aussi amusant que nos scènes comiques parodiées du *Cid* sur la perruque de Chapelain [1].

— C'est demander beaucoup, dit Nantouillet; d'ailleurs nous n'avons à notre disposition que quatorze vers, dont les rimes même nous sont données; mais nous en tirerons ce que nous pourrons. »

Les jeunes seigneurs s'enfermèrent quelques instants; et au bout d'une demi-heure, on les vit revenir riant comme des fous de ce qu'ils venaient d'écrire.

« Écoutez, écoutez, cria Guilleragues; et dites si toute la Bouillonade sera bien satisfaite en lisant les petits vers qui

1. Voy. Boileau, t. II, p. 131 de l'édit. de Daunou.

suivent. Faites silence, je vous prie : *Sonnet.* — C'est un sonnet, comme dit M. de Nevers dans le *Misanthrope*[1].

Dans un palais doré, Damon, jaloux et blême,
Fait des vers où jamais personne n'entend rien :
Il n'est ni courtisan, ni guerrier, ni chrétien,
Et souvent pour rimer, il s'enferme lui-même.

— *Je suis déjà charmé de ce petit morceau*[2], dirent ensemble Boileau et La Fontaine.

— Ah ! reprit M. de Guilleragues, vous croyez toujours avoir affaire à notre Oronte ; je vous remercie pour lui. Mais continuons.

La muse, par malheur, le hait autant qu'il l'aime :
Il a d'un franc poëte et l'air et le maintien ;
Il veut juger de tout et ne juge pas bien,
Il a pour le phébus une tendresse extrême.

— Très-bien jugé, dit Furetière.

— Écoutez la suite, reprit M. de Guilleragues.

Une sœur vagabonde aux crins plus noirs que blonds
Va partout l'univers promener deux tettons
Dont, malgré son pays, Damon est idolâtre.

— Ho ! ho ! interrompit Boileau, ne brisez-vous pas trop les vitres ici ? J'ai toujours pensé que, sans blesser l'État ni sa conscience, on peut trouver de méchants vers méchants, et s'ennuyer de plein droit à la lecture d'un sot livre[3] ; mais votre attaque est plus sérieuse ; il s'agit des mœurs, de la vie privée, de l'honneur des gens. Je me rappelle ce que j'ai dit de Chapelain, dans ma neuvième satire :

En blâmant ses écrits ai-je d'un style affreux
Distillé sur sa vie un venin dangereux ?
Ma muse en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'honneur distinguer le poëte.

Vous ne faites pas cette distinction ici, et vous répondez à la

1. Molière, *Misanth.*, I, 2. — 2. *Ibid.*
3. Boileau, *Discours sur la satire.*

critique toute littéraire de la tragédie de *Phèdre* par la satire sanglante des vices vrais ou supposés d'une famille.

— Bon ! bon ! répliqua Furetière, si vous êtes touché de ces considérations, c'est que M. de Nevers est prince; nous ne sommes pas, nous autres écrivains, si scrupuleux les uns à l'égard des autres.

— Ajoutez, continua d'Effiat, que la chose est de notoriété. Qui ne sait que, née en Italie, demeurant en France, la belle Hortense Mancini est allée en Angleterre, où elle a fait la conquête de Saint-Evremont, son éternel adorateur? qu'elle s'est vantée d'attacher à son char les ducs de Savoie et de Lorraine, les rois d'Angleterre et de France?

— Oui, dit Boileau ; mais l'amour de son frère !

— C'est un bruit public, répondit d'Effiat.

—Bruit dont rien ne prouve la vérité, et qu'on ne devrait pas répéter.

— Bon, bon, interrompit Manicant; on ne dirait rien si l'on s'arrêtait à ces difficultés. Voyons la fin du sonnet.

— Je continue donc, dit Guilleragues.

> Il se tue à rimer pour des lecteurs ingrats ;
> L'Énéide à son goût est de la mort aux rats,
> Et selon lui, Pradon est le roi du théâtre [1].

— Allons, dit Boileau, j'aime mieux ce tercet que le précédent. Mais qu'allez-vous faire maintenant de cette composition?

— Ce que M. de Nevers a fait de la sienne, répondit Nantouillet; je vais l'emporter, en faire tirer plusieurs copies par un écrivain public, et les distribuer en confidence, en recommandant si bien le secret, que tout le monde saura notre sonnet par cœur dès demain matin.

— Mais, s'écria Racine, avez-vous bien considéré?...

1. Voy. les ouvrages cités précédemment : *Anecd. dramat.*, t. II, p. 60, mot *Phèdre*.

— Tout est considéré, mon cher monsieur Racine, répondit-il, et si bien que je ne vous écoute plus. Votre serviteur. »

Il partit en disant ces mots, sans avoir même indiqué quel copiste il comptait employer; mais on ne douta pas qu'il ne répandît activement cette satire. La famille de Mazarin n'avait jamais pu se faire bien venir des jeunes seigneurs français, qui reportaient sur elle une partie de la haine que le cardinal avait excitée pendant la guerre de la Fronde.

Il y avait à peine un quart d'heure qu'il était parti que Chapelle entra. Grands embrassements de part et d'autre; grands compliments, comme de coutume; puis on lui demande pourquoi il vient si tard au rendez-vous, et qui peut l'avoir retenu si longtemps. « L'envie de vous apporter des nouvelles, dit-il, et vous conviendrez qu'elles en valaient la peine. Vous avez lu le sonnet contre la *Phèdre* de M. Racine?

— Oui, répondirent-ils; M. Furetière vient de nous l'apporter.

— Vous en savez l'auteur?

— Assurément : c'est le duc de Nevers.

— Point du tout, dit Chapelle, il n'y a pas mis la main.

— Êtes-vous sûr de cela? s'écria Boileau.

— Très-sûr, répondit Chapelle; et je sais, à n'en pas douter, par qui, quand et comment le sonnet a été composé.

— Qui peut-ce être? demanda Racine.

— Devinez, mes amis, devinez.

— Ce n'est pas Pradon? dit La Fontaine.

— Non, en vérité.

— Serait-ce Mme de Bouillon?

— Vous n'y êtes pas.

— Dites-nous donc vous-même le nom de l'auteur, car nous passerions ainsi en revue toute la société de l'hôtel de Nevers.

— C'est, dit Chapelle, Mme Deshoulières.

— Plaît-il ? s'écria Boileau, c'est madame...

— Deshoulières, appuya Chapelle.

— Est-ce possible ? demanda La Fontaine. Comment ! belle Amaryllis [1] a quitté les portraits [2], les madrigaux, l'apothéose de son chien [3] et les idylles morales [4] pour venir en aide à Pradon ! C'est contre nous qu'elle porte la houlette !

— Mais, insista Racine, croirons-nous qu'une femme aussi retenue, aussi bien famée que Mme Deshoulières se soit permis cette expression grivoise et si peu méritée par la jolie d'Ennebaud [5] :

> Une grosse Aricie, au cuir rouge, aux crins blonds,
> N'est là que pour montrer deux énormes tettons ?

Est-ce une plaisanterie convenable à une femme de bonne maison et de bonne compagnie ?

— Eh ! eh ! répondit Chapelle, ne vous y fiez pas. La conduite de Mme Deshoulières est inattaquable, comme on vous l'a dit. Elle a eu pendant quelque temps le grand Condé au nombre de ses soupirants. C'était à Bruxelles, chez la marquise de Caracène ; Hercule y eût volontiers filé aux pieds d'Omphale [6]. Elle n'agréa pas ce sacrifice, et, se réservant tout entière à son mari, n'accepta de ses adorateurs que leur estime et leurs propos galants, auxquels elle répondait d'autant plus librement que le cœur n'y était pour rien. C'est elle

1. C'était le nom qu'avait pris d'abord Mme Deshoulières ; elle y substitua plus tard celui de Célimène ; voy. son éloge historique au devant de ses Œuvres, t. I, p. XI, de l'édit. Dabo, 1821.

2. Ce sont les premiers ouvrages de Mme Deshoulières, vers 1658.

3. L'apothéose de son chien est de 1672.

4. Mme Deshoulières a fait plusieurs idylles morales, *les Moutons*, *les Fleurs*, *les Oiseaux*, *le Ruisseau*, etc.

5. Mlle d'Ennebaud, très-bonne actrice, grasse et très-jolie, joua d'original le rôle d'Aricie. *Hist. du théâtre franç.*, t. XII, p. 4, année 1677.

6. *Biogr. univ.*, mot *Deshoulières*. Voy. aussi ce mot dans les *Anecd. dramat.*, t. III, et l'éloge historique de cette dame, au devant de ses Œuvres ; édit. Dabo, 1821.

qui a fait cette déclaration générale, où son mari même, je le crois, n'a rien trouvé à reprendre :

> On n'a qu'à me trouver quelque berger fidèle,
> Soumis, délicat, amoureux,
> Qui, de peur d'aimer moins, refuse d'être heureux,
> Et je ne serai plus cruelle [1].

Vous vous doutez bien que je n'ai jamais eu envie d'être ce berger-là ; et, autant que je puis le croire, la proposition de refuser d'être heureux ne lui a pas attiré beaucoup de chalands. Mais, précisément parce qu'elle n'a rien à se reprocher, Mme Deshoulières ne se gêne pas en vers ; elle y est souvent fort gaillarde, et la plaisanterie ne lui fait pas peur, quelque poivrée qu'elle soit [2].

— C'est possible, répondit l'auteur de *Phèdre ;* mais que pouvons-nous faire contre elle à notre tour pour la punir de son sonnet ?

— Oh ! dit Boileau, je ne suis pas embarrassé : sa place est toute marquée dans la galerie de portraits dont je veux composer ma satire des femmes. J'y peindrai l'une de ces précieuses,

> Reste de ces esprits jadis si renommés
> Que d'un coup de son art Molière a diffamés [3].

J'ajouterai que sa maison est constamment ouverte aux mauvais écrivains, aux poëtes détestables.

— Cela suffira, dit Racine ; contentons-nous de ces termes généraux, et ne nous faisons pas de nouveaux ennemis, si vous m'en croyez : la fusée que nous allons avoir à démêler avec le duc de Nevers ne sera que trop embrouillée.

1. Mme Deshoulières, *OEuvres choisies*, t. I, p. 10, édit. Dabo, sou l'année 1670.

2. Voyez en particulier la chanson sur l'abbé Têtu, sous la date de 1680 à 1682.

3. Boileau, *Sat. X*, t. I, p. 91, édit. stéréot.

— Qu'est-ce, dit Chapelle, et qu'avez-vous à débattre avec le duc de Nevers?

— Presque rien, répondit Boileau; mais comme nous sommes avertis qu'il court contre le duc un sonnet en réponse à celui que ses amis ont publié contre la *Phèdre* de M. Racine, il est plus que probable qu'il nous l'attribuera.

— Eh bien, dit Chapelle, il n'y a pas de mal à cela; il est bon qu'il soit puni par où il a péché, et qu'il s'habitue à redouter un peu le *genus irritabile vatum.* »

La conversation continua ainsi et passa sur d'autres sujets, sans qu'on eût dit à Chapelle où et par qui avait été fait le sonnet, tant on craignait les indiscrétions d'un homme un peu trop habitué à perdre toute prudence dans les cabarets.

Le lendemain, le sonnet courait tout Paris : M. de Nevers était furieux; il ne cachait pas son indignation et annonçait une vengeance terrible contre Racine et Boileau, qu'il supposait les auteurs de la satire; le bruit courut même qu'il les cherchait partout pour les faire assassiner.

Nos deux poëtes désavouèrent hautement la réponse qu'on les accusait d'avoir faite; ils déclarèrent, ce qui était vrai, qu'ils n'y avaient aucunement pris part. Mais on ne les crut guère; si bien que M. le duc Henri-Jules, fils du grand Condé, leur dit : « Si le sonnet n'est pas de vous, venez à l'hôtel de Condé, où M. le prince saura bien vous garantir de ces menaces, puisque vous êtes innocents; s'il est de vous, venez-y encore, M. le prince vous prendra sous sa protection, parce que les vers sont pleins d'esprit et fort plaisants[1]. »

M. de Nevers, en attendant que ses menaces pussent s'effectuer, répondit en homme d'esprit par un troisième sonnet, toujours sur les mêmes rimes et incontestablement meilleur

1. Parfait, lieu cité; *Anecd. dramat.*, lieu cité.

que les deux autres, malgré l'impropriété de quelques termes.

Racine et Despréaux, l'air triste et le teint blême,
Viennent demander grâce et ne confessent rien :
Il faut leur pardonner, parce qu'on est chrétien :
Mais on sait ce qu'on doit au public, à soi-même.

Damon, pour l'intérêt de cette sœur qu'il aime,
Doit de ces scélérats châtier le maintien ;
Car il serait blâmé de tous les gens de bien
S'il ne punissait pas leur insolence extrême.

Ce fut une furie aux crins plus noirs que blonds
Qui leur pressa du pus de ses affreux tetons
Ce sonnet qu'en secret leur cabale idolâtre.

Vous en serez punis, satiriques ingrats,
Non pas en trahison d'un sou de mort aux rats,
Mais à coups de bâton donnés sur le théâtre.

Du reste la verdeur même de la menace et la franchise de la déclaration arrêtèrent la querelle. Le troisième sonnet n'eut pas plutôt paru que le grand Condé, retrouvant pour le neveu de Mazarin cette haine méprisante qu'il avait eue si longtemps pour l'oncle, lui fit dire, et même en termes assez durs, qu'il vengerait, comme adressées à lui-même, les injures qu'on s'aviserait de faire à deux hommes d'esprit qu'il aimait et qu'il prenait sous sa protection [1].

L'affaire n'alla donc pas plus loin ; d'ailleurs Despréaux et Racine, qui furent, au mois d'octobre de la même année, choisis par le roi lui-même pour écrire l'histoire de son règne, étaient déjà trop bien en cour pour que personne osât en venir à des voies de fait avec eux, au risque d'encourir l'indignation du monarque.

1. Parfait, *Hist. du théâtre franç.*, lieu cité. *Anecd. dramat.*, t. II, p. 62, mot *Phèdre.*

MADEMOISELLE MAUPIN [1].

Vers la fin du dix-septième siècle, au déclin de l'automne et par une de ces nuits à la fois douces et sereines comme le climat de Paris nous les garde souvent pour l'arrière-saison, les fenêtres du Palais-Royal brillaient d'un éclat inaccoutumé. Monsieur, frère unique du roi, duc d'Orléans, y donnait un bal. La nuit était déjà fort avancée. Une riche collation avait été servie, accompagnée, comme disait Dorante dans le *Menteur*,

d'une musique
Capable de charmer le plus mélancolique.

Quelques convives avaient déjà quitté la salle du repas et se promenaient en petit nombre dans les salons tout à l'heure si bruyants Une jeune dame se trouvait ainsi dans un cabinet solitaire. Belle comme les amours, pure comme les anges, elle était venue rattacher quelque ruban égaré, remettre quelque épingle infidèle.

Sur ses pas s'était élancé un jeune cavalier d'une taille médiocre, mais bien prise et parfaitement proportionnée. Il paraissait encore dans la fleur de l'adolescence. Point de barbe au menton, une voix flûtée et qui n'avait rien de l'homme fait ; ses membres étaient grêles et arrondis comme au sortir de l'enfance, son nez aquilin, sa bouche vermeille, et ses dents d'une blancheur éclatante [2].

1. Cette nouvelle a été écrite en novembre 1840.
2. *Anecdotes dramatiques*, au mot *Maupin*.

Cet amoureux (car on ne pouvait douter que ce n'en fût un), semblait s'être épris de la dame au moment même, et se livrant à toute l'impétuosité de son âge et de ses désirs, il en était déjà aux dernières demandes.

La dame, aussi surprise qu'effrayée, jeta les yeux sur celui qui la requérait d'amour ; et, soit qu'elle vit avec étonnement un visage si doux et si gracieux, ou qu'elle dédaignât une passion enfantine, elle tourna sans parler le dos au soupirant et se dirigea vers sa compagnie. Mais le fougueux amant ne voulut pas s'en tenir là. Il arrêta sa belle en lui passant le bras autour de la taille et lui peignit son ardeur avec des paroles dites à voix basse et des gestes passionnés.

« Malheureux! dit la dame en élevant la voix et repoussant cette attaque aussi imprévue qu'injurieuse, oubliez-vous où vous êtes ? Voulez-vous que j'appelle et que je vous fasse honte en présence de tout le monde? »

Un bruit de pas fit lâcher sa proie au téméraire jeune homme. C'étaient trois jeunes seigneurs qui accouraient à la voix de la belle affligée. Ils la reconnurent lorsqu'elle quittait la pièce et prenant fait et cause pour elle, ils se précipitèrent vers l'imprudent auteur de cette scène. « Misérable, dit l'un d'eux, quelle est cette conduite ? Est-ce le palais des princes qui doit être le théâtre de ces tentatives scandaleuses? »

Notre jeune homme, calme au milieu de l'orage et des menaces de ces trois furieux, les regardait d'un air de mépris et répétait d'une voix dédaigneuse ces vers imités de l'espagnol [1] :

Un chevalier doit rougir
De provoquer des querelles
Aux palais ou près des belles,
Quand le bras ne peut agir.

« Quoi donc! diront les trois seigneurs, cet insolent nous

1. Ces vers se trouvent dans l'*Espagne poétique* de M. J. M. Maur[i], t. II, p. 101.

menace-t-il encore? Sors d'ici, sors vite, que nous ne te fassions saisir et jeter honteusement dehors par les valets.

— Je ne sortirai qu'avec vous, messieurs, répondit le petit mutin. La place du palais est déserte en ce moment. Suivez-moi donc, et tous ensemble ou l'un après l'autre, je vous combattrai volontiers. Dépêchons, seulement, car j'ai hâte d'en finir.

— Enfant, dit l'un des trois, ce n'est pas avec l'épée, c'est avec les verges, qu'on châtie les écoliers turbulents. Je te recommanderai à ton régent : car ce sont des férules qu'il te faut.

— Venez donc me les donner, bavards que vous êtes, » répondit le téméraire, et accompagnant ces mots d'une épithète et d'un geste plus injurieux, il leur promena son gant sur le visage.

A cet outrage inattendu, la patience échappa à nos redresseurs de torts. « Marche et nous te suivrons, » dirent-ils; et tous les quatre sortant sans mot dire et sans qu'on fit grande attention à eux, quittèrent les danses et les festins pour aller jouer dans l'ombre un drame sanglant.

A cette heure, il ne passait personne dans la rue Saint-Honoré. A quelques pas du palais, une lanterne jetait une faible clarté sur un étroit espace. Ce fut là que ce nouvel Horace allait, pour une cause moins noble que l'ancien défenseur de Rome, combattre trois Curiaces. Seulement la générosité fit chez eux ce que l'adresse du Romain avait fait chez ses ennemis. Ils ne voulurent attaquer leur adversaire que successivement. Mais la fortune ne répondit pas à leur courtoisie. Quelques instants suffirent, et les trois amis furent jetés sur le pavé, frappés de coups mortels. Le vainqueur rentra bientôt dans la salle du bal, la tête haute et le front resplendissant d'orgueil. Ses yeux brillaient encore du feu de la colère, sa belle bouche souriait cruellement ou de mépris, ou de la promptitude de sa vengeance. Telle avait été,

en effet, son adresse au dangereux métier des armes que rien n'était dérangé dans sa parure. On ne s'apercevait pas même qu'il eût quitté l'intérieur du palais.

Cependant un avertissement donné par une voix amie le tira bientôt de cette sécurité triomphante. Une personne masquée lui glissa ces mots à l'oreille : « On vous a suivi et reconnu. Songez à vous. » Alors, soit que le remords d'un triple meurtre l'agitât, ou que les sévères ordonnances de Louis XIV contre le duel lui revinssent en mémoire, il vit d'un coup d'œil quelles pouvaient être pour lui les suites de sa victoire, et prenant un parti désespéré, il fit demander instamment une audience secrète au duc d'Orléans. Monsieur, surpris de cette demande extraordinaire au milieu d'une réunion de plaisir, lui fit dire néanmoins de se rendre dans un cabinet écarté où il irait le rejoindre après quelques instants. Son altesse parut en effet bientôt, et le jeune homme se précipitant à ses pieds : « Ah ! Monseigneur, dit-il, monseigneur ! sauvez-moi, vous seul en avez la puissance !

— Vous sauver ! répondit Philippe étonné de voir un si joli homme dans cette posture suppliante, et lui demandant grâce en ces termes : vous sauver ! et de quoi, s'il vous plaît ?

— De la sévérité des lois et de cette justice désormais inflexible à ceux que favorise le sort d'un combat loyal. » Et il lui raconta ce qui s'était passé dans ses salons, quelle querelle s'en était suivie, comment ses adversaires avaient succombé l'un après l'autre.

« Quoi ! s'écria Philippe, trois gentilshommes tués de votre main et sous les fenêtres de mon palais ! trois de ceux que j'avais invités et reçus ici ! et vous me demandez ma protection !

— Monseigneur ! reprit le coupable avec une voix d'une douceur enchanteresse et promenant sur lui le regard le plus caressant, si vous saviez comme ils m'ont traité ! comme ils m'ont abreuvé de mépris et d'outrages ! Ah ! vous m'auriez

dit vous-même de venger leurs insolents propos. Ils croyaient les misérables! et les hommes, du reste, pensent tous ainsi, qu'on n'a pas de sang dans les veines et qu'on se laisse insulter impunément parce qu'on est femme.

— Parce qu'on est femme! répéta le prince, perdez-vous la tête? ou êtes-vous réellement autre que vous ne paraissez à mes yeux?

— Hélas! oui Monseigneur, répondit la suppliante en dénouant un ruban caché sous ses cheveux; et ceux-ci tombèrent aussitôt en larges boucles sur ses épaules.

— Une femme, répondit le prince stupéfait : et vous m'avez dit tout-à-l'heure que quand ces messieurs vous ont attaquée, vous poursuiviez vous-même une jeune comtesse, et qu'elle ne voulait pas de votre amour!

— Monseigneur, répondit l'autre en rougissant, faut-il tout vous dire? et ne perdrai-je pas par un aveu trop sincère la bienveillance que je réclame?

— Non, non, dit le prince à qui la légèreté de son esprit avait déjà fait oublier la partie lugubre et odieuse de cette histoire pour ce qu'il y avait de curieux ou d'extraordinaire: non, vous ne la perdrez pas, mais ne me cachez rien : je veux tout savoir.

— Eh! bien, Monseigneur, dit la jeune femme, en réunissant tout ce qu'elle avait de charme irrésistible, dans la voix, dans le visage et dans la pose, avez-vous entendu parler de Sapho : c'était pour une femme aussi qu'elle avait fait ces vers traduits par M. Despréaux [1] :

Heureux qui près de toi pour toi seule soupire,
Qui jouit du plaisir de t'entendre parler,
Qui te voit quelquefois doucement lui sourire!
Les Dieux dans son bonheur peuvent-ils l'égaler?

— J'ai bien oublié mon grec, reprit Philippe, et les leçons

1. Dans le *Traité du Sublime*, c. 8.

de M. Levayer [1], mais c'est un homme, je pense, que Sapho fait parler ainsi : c'est lui qui porte envie à l'amant aimé de sa maîtresse [2].

— Ne le croyez pas, ne le croyez pas, Monseigneur ; la dernière stance ne laisse aucun doute sur ce point :

> Un nuage confus se répand sur ma vue,
> Je n'entends plus, je tombe en de douces langueurs ;
> Et pâle, sans haleine, *interdite*, *éperdue*,
> Un frisson me saisit, je tremble, je me meurs.

Vous voyez bien que c'est une femme qui parle. Est-il en effet étonnant que la nature nous ait donné des yeux pour admirer ce qu'il y a au monde de plus doux, de plus séduisant, de plus enchanteur? et me condamnerez-vous parce qu'ayant dans le cœur le courage et la résolution d'un homme, j'y sens aussi des passions viriles ?

— Parbleu, dit le prince, en s'abandonnant à l'envie de rire qui le tourmentait depuis quelques instants, je ne m'attendais pas à cette découverte. Ah! mon brave chevalier de Lorraine [3]! que n'es-tu ici? tu en aurais appris de belles. Allons, mesdames, continua-t-il en raillant, ne vous gênez pas; vous vous passerez bientôt de nos services. J'avais cru, pour moi, que les hommes seuls pouvaient se suffire.

— Les hommes seuls, objecta la pénitente en baissant les yeux à terre : Ah! Monseigneur, ce ne serait pas juste.

— C'est bon, c'est bon, pécheresse, reprit Philippe ; faites votre paix avec Dieu et votre conscience si vous le pouvez,

1. Lamothe-Levayer, précepteur du jeune prince.

2. Il y a en effet dans le grec φαίνεται μοι κῆνος ἴσος θεοῖσιν ἔμμεν ἀνὴρ, etc., mais ce n'est qu'une transition, comme *heureux* en français. A la fin, Sapho reprend son rôle de femme amoureuse d'une autre, τρόμος δε πᾶσαν ἄγρει, χλωροτέρα δε ποίας ἐμμί.

3. La liaison trop intime du duc d'Orléans avec ce jeune gentilhomme avait donné naissance aux bruits les plus fâcheux.

je me charge de votre affaire. J'irai dès demain solliciter le roi mon frère pour qu'on en arrête les suites : mais que je sache au moins pour qui j'implorerai la clémence royale.

— Eh ! quoi ! Monseigneur, suis-je si malheureuse que vous m'ayez entièrement oubliée ? » et se relevant aussitôt pour prendre la pose majestueuse d'une divinité, elle débita harmonieusement ces vers de l'opéra de *Cadmus et Hermione* [1].

Tes vœux vont être satisfaits,
Jupiter et Junon ont fini leur querelle;
L'amour lui-même a fait la paix,
Ton Hermione enfin descend dans ce palais.
Les Dieux s'avancent avec elle.
Le ciel veut que ce jour soit célèbre à jamais.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria le prince en rappelant ses souvenirs, je connais ces vers ! je vous les ai entendu réciter à l'Opéra aux applaudissements d'un public nombreux, lorsque jouant Pallas, vous parûtes sur un nuage et ôtâtes votre casque pour témoigner votre reconnaissance à vos admirateurs. Vous êtes donc la Maupin [2] ?

— Oui, Monseigneur, c'est moi-même.

— En effet, vos cheveux tombèrent alors sur vos épaules, comme je les ai vus tout à l'heure, en boucles flottantes : c'est un coup de théâtre qui vous réussit, à ce qu'il paraît, aussi bien chez moi qu'au spectacle. J'avais été un des premiers à l'applaudir.

— J'avais cru m'en apercevoir, Monseigneur, et me félicitais, je l'avoue, de la bienveillance que vous me témoigniez.

1. Acte V, sc. II.

2. Ce personnage, ou plutôt son nom seul, avec quelque souvenir vague de ses aventures, ont inspiré un roman à M. Théophile Gautier vers 1845, et à M. Scribe sa comédie des *Trois Maupins*, en 1858. Ils se sont l'un et l'autre fort peu souciés de la vérité sur leur héroïne; et, si je ne me trompe, leurs ouvrages y ont beaucoup perdu.

Devais-je penser que cependant vous me reconnaîtriez à peine ? et que je serais obligée de vous décliner mon nom ? Ah ! la mémoire des actrices est plus fidèle que celle des princes !

— Ma pauvre Maupin, interrompit Philippe en riant tout haut, asseyez-vous auprès de moi, et laissez là le ton tragique, je vous en prie. N'espérez-vous pas me persuader que vous mourez de mon indifférence, quand votre cœur, vous venez de me l'avouer, est tout entier aux charmes d'une jeune femme ? Je ne suis plus étonné, du reste, de votre valeur. Vous passez pour une des meilleures lames de la capitale. J'ai même ouï dire que vous aviez eu avec votre camarade Duméni un singulier démêlé dont je n'ai jamais eu les détails, malgré mon désir.

— Mon Dieu ! Monseigneur, Duméni s'était moqué de moi.

— A quel propos ?

— Faut-il vous l'avouer ? Vous trouverez peut-être que je retombe bien souvent dans mon péché.

— Dites toujours, je ne me scandalise pas facilement.

— Sachez donc que Mlle Moreau fut une des perles du théâtre. On n'avait jamais rencontré ensemble une stature plus noble et mieux proportionnée ; une coupe de visage plus pure, des yeux plus doux, un air plus candide. Je ne pus la voir sans sentir au fond de mon cœur un vif désir de posséder le sien. Mes avances furent inutiles. Elle les avait toujours repoussées. Je crus pourtant un jour avoir trouvé une occasion favorable de lui peindre ma passion. Elle paraissait seule dans une chambre écartée où elle repassait un rôle, languissamment assise sur un vieux fauteuil. Je m'élançai vers elle ; et saisissant sa main que je baisais avec ardeur : Jusqu'à quand, cruelle, lui dis-je, repousserez-vous ma prière ? Eh quoi ! vous retirez votre main ! vous détournez la tête ! vous me méprisez parce je suis de votre sexe ! Ingrate,

c'est là justement ce qui devrait vous faire répondre à mon amour; c'est là ce qui prouve combien je vous aime!

— Touchant discours, et surtout très-moral. Et qu'en résulta-t-il?

— Hélas! Monseigneur, il n'eut aucun succès. La Moreau, je ne puis le nier, fut à mon endroit de la plus inébranlable vertu. Mais quelle ne fut pas ma surprise et ma fureur quand je vis que l'objet de mon amour n'avait pas seul entendu ma déclaration. Une porte s'était ouverte sans bruit derrière moi; et Duméni, frappé de stupeur, n'osant avancer ni reculer, réprimait à grand'peine une envie de rire immodérée. Enfin me voyant décidément battue, il s'élança vers moi et se jetant à mes pieds d'un air grotesquement passionné (je ne sais si ce jour il avait pris d'avance les six bouteilles de champagne qui l'animaient ordinairement pendant nos représentations [1]), il me débita avec une aisance et une volubilité singulières un discours burlesque où je vis qu'il avait parfaitement retenu le mien. C'en était la contre-partie. Il finissait par mettre tous ses talents à ma disposition.

Si Votre Altesse sait par expérience ce que c'est que d'être ainsi bernée par un tiers devant l'objet qu'on aime, elle concevra facilement ma furie. J'aurais battu Duméni, ma belle et moi-même. Malheureux, lui criai-je, tu seras châtié de ton insolence. Tu t'es bien trompé, indigne, si tu as cru trouver en moi une fille comme les autres. Tu t'es fié peut-être sur ce que tes audacieuses rapines à l'égard de nos actrices sont demeurées inpunies; sur ce qu'elles laissent entre tes mains, sans les réclamer, les bijoux, les joyaux, les ornements de prix que tu leur voles [2]. Il n'en sera pas ainsi de moi. Je saurai, je te l'assure, obtenir la réparation que tu me dois et remettre à sa place un vil marmiton comme toi, qui s'échappe à de telles insolences.

1. *Anecdotes dramatiques*, au mot *Duméni*. — 2. *Ibid.*

Cette furibonde épithète rappelait à Duméni son ancien état : il était en effet cuisinier de son métier, lorsque M. Lulli, l'ayant entendu chanter, fut si content de sa voix qu'il le demanda à son maître, et lui fit apprendre la musique qu'il n'a pourtant jamais sue parfaitement[1]. J'espérais irriter mon ennemi et l'entraîner sur mes pas afin de me venger pendant que ma colère était encore bouillante ; mais Duméni avait trop beau jeu pour se fâcher ; il s'amusa spirituellement de mes injures, y répondit par les protestations infinies d'un amour risible. Enfin je m'ennuyai de faire le chevalier de la triste figure devant deux bons apôtres qui riaient à mes dépens ; et je sortis furieuse, jurant bien en moi-même qu'il me paierait sa sottise et la mienne.

En effet, à quelque temps de là je l'attendis sur la place des Victoires où je savais qu'il devait passer plus tard. Je m'étais vêtue en homme : c'est, vous le voyez, un costume qui ne me va pas mal et que je porte le plus souvent lorsque je veux me divertir ou me venger de quelqu'un. J'abordai donc mon insolent, et déguisant ma voix, je lui proposai de mettre l'épée à la main. Il faut, lui dis-je, aussi civilement qu'Alcidas à Sganarelle dans le *Mariage forcé*, il faut, si vous le trouvez bon, que nous nous coupions la gorge ensemble. Duméni saigna du nez ; il me répondit comme le bourgeois de Molière qu'il n'avait pas de gorge à couper, qu'il ne voulait aucunement se battre, et, ma foi, j'achevai la scène, je lui appliquai une volée de coups de bâton et lui pris sa montre et sa tabatière[2].

Le lendemain, cette aventure faisait partout un bruit d'enfer. Les camarades de Duméni l'invitèrent à leur en conter les détails. Il ne se fit pas prier, mais il changea terriblement les circonstances. A l'entendre, trois voleurs l'avaient attaqué tandis qu'un quatrième faisait le guet ; il s'était vigou-

1. *Anecdotes dramatiques*, au mot *Duméni*. — 2. *Ibid.*, au mot *Maupin*.

reusement défendu, en avait même renversé deux contre lesquels il avait lutté corps à corps ; mais pendant ce temps, le troisième lui avait dérobé sa tabatière et sa montre, et tandis qu'il le poursuivait, les deux vaincus s'étaient relevés et avaient disparu ; du reste, il s'estimait heureux de n'avoir pas reçu de blessures graves.

Je ne pus sans une profonde indignation entendre ces ridicules vanteries. « Tu en as menti, m'écriai-je; tu n'es qu'un lâche et un poltron. Les trois voleurs dont tu nous parles n'ont jamais existé ; c'est moi seule qui ai fait le coup. C'est moi qui ai voulu te forcer à te battre; c'est moi qui t'ai rossé comme le méritait ton insolence et ta lâcheté; c'est moi qui t'ai pris ta tabatière et ta montre. Je devrais les garder par ce droit que tu t'arroges si brutalement à l'égard de nos jeunes camarades ; mais je rougirais d'avoir quelque chose de toi. Ramasse-les, ajoutai-je en les jetant dédaigneusement à terre ; je te les rends afin qu'on ne doute pas de mes paroles. Quant aux blessures que tu te félicites de n'avoir pas reçues, elles sont cachées sous ton juste-au-corps. Déshabille-toi, et l'on verra sur tes épaules les traces honteuses des coups de bâton que je t'ai donnés. »

Cette déclaration fut pour Duméni la plus douloureuse péripétie. Sa fausse bravoure était tombée à plat. Sa vanité souffrait cruellement. Mon pauvre camarade aurait voulu pouvoir rentrer sous terre, tant il était en butte aux railleries sanglantes de toute la troupe. J'en aurais eu pitié moi-même si je ne m'étais souvenue d'avoir joué devant lui et la Moreau un rôle qui ne valait guère mieux que le sien. Toutefois je bornai là ma vengeance. Mais je fis, comme on dit, d'une pierre deux coups ; car un autre chanteur de l'opéra, Thévenard, qui m'avait aussi offensée et qui craignait un châtiment pareil, resta caché pendant trois semaines au Palais-Royal, et ne vit pas d'autre parti à prendre pour sortir d'embarras, que de me venir demander pardon.

— Et vous le demandez à votre tour, dit le prince en plaisantant : la reine d'hier est esclave aujourd'hui. Ne vous découragez pas cependant ; je vous l'ai promis, et dès demain je m'occuperai de votre affaire ; il serait vraiment fâcheux de laisser empoigner par la justice un cavalier si brave et si aventureux. Mais, croyez-moi, bornez-là vos prouesses : mon frère est sévère en diable ; il est jaloux de son autorité et ne souffre pas volontiers qu'on porte atteinte à ses lois. Si j'obtiens demain, à force d'instances, la grâce que vous me demandez, je ne serais certainement pas aussi heureux en y retournant.

— Oh ! Monseigneur, dit la Maupin en se jetant à ses genoux, comptez sur ma promesse.

— Oui, oui, dit Philippe en la relevant ; serment d'ivrogne, comme on dit souvent ; qui a bu boira, et qui s'est battu se battra. C'est là peut-être le cas de vous citer votre poëte[1] :

Le zéphir fut témoin, l'onde fut attentive,
Quand la belle jura de ne changer jamais :
Mais le zéphir léger et l'onde fugitive,
Ont bientôt emporté les serments qu'elle a faits.

Après tout, ce sera votre affaire ; une fois sortie de l'embarras où vous vous êtes mise aujourd'hui, et dont je vous ai promis de m'occuper, quoi qu'il vous arrive désormais, je ne m'en mêlerai en aucune sorte. Quittons-nous cependant, et renouez d'abord ces cheveux qui décèlent trop votre sexe. Quoique notre entrevue ait été fort tranquille, si l'on me savait resté si longtemps seul avec une jolie femme, on me ferait peut-être plus d'honneur que je n'en mérite. Madame la duchesse ne me le pardonnerait pas ; c'est une femme de l'ancien temps, inexorable sur les bienséances, aisée à choquer, difficile à ramener[2] ; ne nous exposons pas, je

1. Quinaut, dans l'opéra d'*Isis*, acte I, sc. II.
2. Anquetil, *Louis XIV, sa cour et le régent*, t. I, p. 206, édit. in-12.

vous prie, à son ressentiment. J'ajoute que votre réputation....

— Oh ! ma réputation ! interrompit la Maupin en rattachant ses cheveux. Votre Altesse veut s'amuser ; la croiriez-vous d'ailleurs beaucoup plus à l'abri parce qu'on me prendrait pour un garçon ?

— Taisez-vous, mauvaise langue, répliqua le prince en riant, et hâtez-vous de partir : il se fait tard et le bal doit approcher de sa fin : dans quelque temps votre départ serait observé. »

La Maupin, à ces mots, salua respectueusement et sortit du palais pour retourner chez elle. Le prince rentra dans les salons ; et le lendemain, n'oubliant pas sa promesse, il fit atteler son carrosse et se rendit à Versailles où, sous prétexte de voir son frère et de lui offrir ses hommages, il allait implorer la clémence royale pour une femme plus criminelle encore qu'il ne le supposait.

Louis XIV résista longtemps. Ce ne fut que sur les instances réitérées de son frère qu'il céda enfin, et promit d'arrêter ou d'empêcher les poursuites. Il ne put dissimuler cependant la contrariété qu'il éprouvait, et il ajouta : « Je vous ai, mon frère, accordé cette grâce par amour pour vous. Je l'ai accordée sans autre condition sinon que vous vous abstiendriez à l'avenir de faire aucune démarche pareille. J'ai poussé la complaisance jusqu'à traiter comme vous le désiriez cette affaire en général, sans savoir de qui il était question. Vous ne vouliez pas qu'aucun indice contre le coupable pût jaillir de vos paroles. Je voulais, moi, qu'il fût bien évident que la grâce était accordée à vos prières, et non à la famille et au rang du personnage. Maintenant que tout est fini, il faut bien que je sache le nom de votre protégé. Comment s'appelle-t-il ?

— Sire, répondit Monsieur, elle se nomme....

— Elle ! interrompit le roi en pâlissant. C'est une femme ?

— Oui, sire, répondit le duc d'Orléans, surpris du ton de colère et d'indignation du monarque.

— Rendez-moi ma parole, mon frère, dit Louis XIV, rendez-la-moi, je vous en prie.

— Je ne le puis, sire ; j'ai donné la mienne. Mais pourquoi donc cette colère à la seule idée que c'est une femme? Depuis quand le beau sexe vous trouve-t-il si prévenu contre lui?

— Je pourrais, dit le roi, si j'étais en humeur de rire, vous renvoyer la question et ce qu'elle a d'amer. Depuis quand le beau sexe vous trouve-t-il si pitoyable? depuis quand prenez-vous tellement feu pour lui que vous veniez solliciter avec instance la grâce d'une criminelle? Voudriez-vous à plus de cinquante ans, marié et en famille, démentir cette ancienne assertion que le miracle de vous enflammer n'était réservé à aucune femme[1]?

— Ah ! sire, interrompit le duc d'Orléans, que rappelez-vous et que dites-vous là?

— Je ne dis rien de sérieux, mon frère ; je veux seulement vous convaincre qu'en me récriant sur ce que c'était une femme que vous dérobiez aujourd'hui à la juste sévérité des lois, ma pensée ne s'étendait pas sur tout le sexe, mais sur celle-là seulement qui ne mérite pas votre protection.

— Mais je ne l'ai pas encore nommée.

— Mais je l'ai reconnue. Y a-t-il tant de femmes en France qui sachent faire des armes? et parmi toutes celles-là, une seule, et c'est votre protégée, a poussé ce dangereux talent au point de se pouvoir défaire en un instant de trois adversaires. Elle est de la force des meilleurs maîtres d'armes, mon frère ; et lorsque ceux-ci évitent toute rencontre avec des ennemis moins habiles, parce qu'ils regarderaient leur

1. Mme de La Fayette, citée par la *Biographie universelle*, au mot *Orléans* (*Philippe d'*).

victoire comme un assassinat, elle les recherche au contraire, et tue sans remords des gens qui croyaient se présenter à un combat loyal.

— Sire, vous traitez bien sévèrement, ce me semble, mademoiselle Maupin.

— C'est que je la connais mieux que vous, mon frère, et je vous apprends qu'il faut dire *la femme Maupin* et non *la demoiselle*. *Maupin* est le nom de son mari, non celui de son père.

— Quoi, sire ! elle est mariée?

— Oui, mon frère ; la Maupin est fille du sieur d'Aubiguy, secrétaire du comte d'Armagnac, née en 1673, si je ne me trompe. Elle épousa très-jeune encore le nommé Maupin de Saint-Germain-en-Laye, et lui fit avoir, par le crédit de son père, un emploi dans les aydes en province. Pendant son absence, cette femme robuste, agile, adroite, et qui avait un goût naturel pour l'exercice des armes, fit connaissance avec un prévôt de salle nommé Séranne. Vous pouvez reconnaître que les leçons qu'elle reçut alors lui ont fort bien profité ; mais tel était sur cette femme l'irrésistible entraînement de ses désirs, qu'elle s'amouracha de son maître et quitta brusquement sa famille pour le suivre à Marseille.

Là, sans argent l'un et l'autre, et n'ayant pas assez d'élèves pour vivre de leur académie, il leur fallut chercher d'autres ressources. La beauté de leurs voix les fit recevoir tous les deux à l'opéra de Marseille, et ils y eurent des succès mérités : mais la Maupin n'y devait pas rester longtemps Elle et Séranne vivaient là comme mari et femme. Une passion heureusement bien rare, qui chez votre protégée est devenue fureur, lui fit quitter le théâtre et montra à tous qu'il n'y avait entre elle et son amant qu'une union de passage, sans aucune sanction religieuse. La Maupin avait conçu un attachement trop tendre pour une jeune marseillaise[1], elle ne

1. Dans le roman de M. Th. Gautier, la Maupin est aimée de deux

prit pas la peine de dissimuler cette affection contre nature; et alors, soit qu'elle eût vraiment gagné le cœur de cette jeune fille, ou que les parents ne crussent pas pouvoir détourner autrement les séductions de cette femme dangereuse, ils éloignèrent leur enfant et la placèrent dans un couvent d'Avignon. La Maupin n'eut pas de repos qu'elle ne sût dans quelle retraite on avait caché l'objet de sa passion. Dès qu'elle l'eut appris, elle quitta le théâtre comme elle avait quitté sa famille, sans tambour ni trompette, et se rendit à Avignon incognito. Là, faisant semblant d'être touchée de la grâce, elle se fit indiquer le couvent qui renfermait ses amours; et sur des témoignages qu'elle avait payés ou obtenus je ne sais comment, elle y fut admise à titre de novice.

Vous pensez bien, mon frère, que son temps ne fut employé ni à prier Dieu, ni à pleurer ses péchés. Elle y était venue brûlant d'une passion impure; et se trouvant observée ou gênée dans cette sainte maison, elle n'eut plus qu'une pensée : ce fut de la quitter à l'improviste, en entraînant sur ses pas la jeune fille qu'elle avait pervertie.

L'occasion se présenta bientôt. La Maupin la saisit; et avec cette incroyable hardiesse qui calcule tout et ne s'arrête devant aucune considération, elle tâcha en commettant son crime, d'en cacher les traces sous un autre pire encore. Une religieuse venait de mourir. Cette femme se rend seule pendant la nuit au caveau qui renfermait ses restes mortels; elle la déterre, la porte dans le lit de son amie, met le feu au lit et à la chambre, et profite du tumulte causé par l'incendie pour enlever celle qu'elle aimait.

Cependant les précautions n'étaient pas si bien prises qu'on

femmes, ce n'est pas elle qui les aime : et elle est si sage à cet égard qu'elle résiste à leurs sollicitations les plus pressantes, même quand une d'elles s'est mise dans son lit. On fait toujours bien dans un ouvrage d'imagination d'écarter de pareilles idées; mais, lorsqu'on les admet, quel avantage y a-t-il à renverser les rôles?

ne pût reconnaître le crime. Le feu avait été promptement éteint ; le cadavre étendu dans le lit ne ressemblait pas à la fugitive qui devait l'occuper ; un anneau laissé au doigt, la couleur des cheveux qui n'avaient pas été consumés, rappelaient la religieuse perdue l'avant-veille ; son cercueil, d'ailleurs, était vide : il y avait donc eu à la fois fuite du couvent, violation du dernier asile des morts et incendie prémédité. L'absence simultanée de la Maupin, qui était connue sous le nom de d'Aubigny (car elle s'était toujours fait passer pour fille), les recherches tardives que l'on fit sur ses intrigues antérieures, les découvertes qu'amenèrent ces recherches, les bruits plus ou moins avérés qu'on recueillit avec soin depuis ce moment, prouvèrent avec évidence qu'il y avait eu non-seulement fuite, mais enlèvement de la jeune fille. Le caractère hardi et résolu de la fille d'Aubigny ne permettait pas de douter qu'elle ne fût l'instigatrice et probablement l'auteur de ces actions criminelles. Le parlement d'Aix évoqua cette affaire ; le procès fut instruit avec soin, et la coupable condamnée au feu par contumace.

Heureusement, la jeune Marseillaise fut retrouvée un peu plus tard. Pour la Maupin, elle avait eu la précaution de s'évader ; la sentence ne fut donc pas exécutée : et quoique les crimes eussent semblé si grands qu'on n'avait pas voulu m'en laisser ignorer les détails, quoique le changement de nom, lorsqu'elle fut admise à l'Opéra de Paris n'eût dérouté personne, et qu'on n'ignorât pas combien de fautes et quelles fautes elle avait à se reprocher, on résolut pourtant de ne pas fouiller dans son passé, de la laisser vivre honnêtement, si elle en était capable, de ne voir en elle enfin que l'actrice et la chanteuse d'un talent incontesté.

Aujourd'hui, elle a par un nouveau crime réveillé le souvenir de ses anciens méfaits. Ce n'était pas assez pour elle d'avoir été mauvaise fille, épouse adultère et fugitive, amante de son propre sexe, impie et sacrilége, violatrice des tom-

beaux, corruptrice et incendiaire ; la main fumante d'un triple meurtre, elle demande qu'on l'absolve à la face du ciel ; et c'est vous, Philippe, vous le frère du roi de France, qui vous êtes chargé d'appuyer cette horrible injustice, d'obtenir cette grâce odieuse!

— Oh ! sire, est-il possible que cette jeune femme si jolie, si séduisante?....

— Eh oui, mon frère, elle est séduisante, elle est jolie : personne ne le nie. Mais si ces belles qualités extérieures ne cachent que des vices énormes, lui en fera-t-on un mérite ? N'est-ce pas plutôt le cas de répéter ces beaux vers de Racine :

> Faut-il que sur le front d'un perfide adultère,
> Brille de la vertu le sacré caractère?
> Et ne devrait-on pas à des signes certains,
> Reconnaître le cœur des perfides humains?

Rendez-moi donc ma parole, et souffrez que je n'entrave pas pour une femme de si mauvaise vie la marche de la justice.

— Sire, répondit tristement Monsieur, je reconnais que j'ai eu tort de m'engager à protéger une femme que je connaissais si peu. Je ne veux pas excuser ici la légèreté dont j'ai fait preuve ; mais enfin, la chose est faite. J'ai promis d'obtenir cette grâce. Serais-je fidèle à mon serment, serais-je louable à vos propres yeux, si quand vous m'avez donné votre parole et que je tiens ainsi dans ma main le salut d'une suppliante, j'allais l'abandonner et dire à la justice : faites-en ce que vous voudrez ; je retire ce bouclier protecteur dont j'avais juré de la couvrir?

— Allez, mon frère, dit Louis XIV, je ne vous presserai plus. Puisque vous le voulez, votre protégée demeurera impunie. Rappelez-vous seulement que cette grâce est la dernière que je vous accorde, et qu'une autre fois je n'écouterai pas même votre demande.

—Cette condition est trop juste pour que je m'y refuse ; je m'engage volontiers moi-même à ne plus vous importuner de mes prières. »

Les deux frères se quittèrent alors. Le duc d'Orléans revint à Paris. Il fit savoir à la Maupin quelle avait été l'issue de sa démarche, ne lui cacha pas le mécontentement qu'avait éprouvé Louis XIV, la condamnation qui restait toujours suspendue sur sa tête, le péril qu'elle courrait à la première faute, et qu'alors il lui serait impossible à lui-même de rien faire en sa faveur. Il l'engagea donc vivement à revenir à de meilleurs sentiments, à mener enfin une vie plus honorable.

La Maupin se le promit sans doute : mais que peuvent contre l'habitude du désordre les plus belles résolutions? Si elle ne mit plus l'épée à la main pour soutenir ses agaceries indécentes, si elle évita les actes qui pouvaient la conduire devant les tribunaux, sa vie ne fut pas pour cela plus régulière. Un nouveau caprice lui fit quitter l'Opéra. le comte d'Albert était à Bruxelles ; elle alla l'y rejoindre.

Le comte d'Albert, petit-fils du connétable de Luynes, neuvième enfant de Charles-Albert, grand aumônier de France, était presque du même âge que la Maupin. Né en 1672, un an seulement avant elle, il avait été un des premiers à lui inspirer ces tendres sentiments qu'un militaire adolescent réussit souvent à faire naître[1].

Tout jeune alors et connu sous le nom du chevalier d'Albert, il n'avait pas cependant sacrifié sa gloire à son amour. Après avoir à l'âge de seize ans combattu comme volontaire à Philisbourg, il était en 1699 au camp de M. de Villars et

1. M. Th. Gautier fait du comte d'Albert un portrait bien singulier. Selon lui, c'est un poëte qui rêve toujours un idéal qu'il ne trouve qu'à la fin dans la Maupin, laquelle lui apporte, malgré son goût pour les aventures, un cœur tout virginal et une ignorance des plus édifiantes. Pourquoi renverser ainsi les données de l'histoire?

s'apprêtait à y montrer cette bravoure toute française qui fut le premier échelon de sa brillante fortune[1].

Mlle Maupin lui avait envoyé une lettre en vers, attribuée alors à Benserade, et qui ne le céde pas pour l'expression amoureuse aux héroïdes d'Ovide. Elle disait:

Lorsque Mars dans ton sein allume ses fureurs,
Tes yeux daigneront-ils voir une amante en pleurs?
Quel trouble, quel effroi de tout mon cœur s'empare!
Il court un bruit confus qu'un combat se prépare,
Que Bade vainement songe à se retrancher,
Qu'au milieu de ses forts Villars va le chercher.
Bruit cruel, chaque mot m'épouvante et me glace :
Le ciel me ferait-il pressentir ma disgrâce?
Ah! je sais que pour toi la gloire a trop d'appas,
Que l'honneur aux périls précipite tes pas.
Pour un guerrier, tes yeux ont reçu trop de charmes,
Pour un amant ton cœur aime trop les alarmes;
Le ciel devrait du moins te rendre en te formant
Ou moins vaillant guerrier ou moins aimable amant.

Elle lui proposait ensuite de l'accompagner dans les batailles et lui dépeignait ses inquiétudes.

De mon sexe timide ignorant la faiblesse,
Je suis faite aux périls ainsi qu'à la tendresse.
Que ne m'est-il permis de voler après toi ?
Si je suivais tes pas je n'aurais nul effroi,
J'irais braver la mort et serais toujours prête
De m'exposer aux coups qui menacent ta tête.
Ta jeunesse, ces traits, ce teint vif, ces appas,
Ces cheveux qu'Apollon ne désavouerait pas,
Dans l'empire amoureux inévitables charmes,
Pour toi dans tes combats sont d'inutiles armes.
Un homicide plomb avec impunité
Frappe sans respecter l'âge ni la beauté :
Adonis comme toi fut autrefois aimable,
Pour toi je crains, hélas! son destin déplorable.

1. Le comte d'Albert devint plus tard prince du Saint-Empire et ambassadeur plénipotentiaire en France.

Les vers suivants sont consacrés à le recommander à la protection de Vénus et de Mars : mais elle rejette bientôt cette idée et termine par cette plainte touchante adressée à Vénus :

> Mais que dis-je, insensée ! et quel espoir me reste ?
> En voyant cet objet de mes vœux les plus doux,
> Tu serais ma rivale, et Mars serait jaloux.
> Parmi tant de frayeurs, c'est toi seul que j'implore,
> Cher amant ; souviens-toi que mon âme t'adore,
> Que tu dois de mes pleurs faire cesser le cours,
> Qu'en exposant ta vie il y va de mes jours [1].

Malgré la brûlante expression de sa flamme, Mlle Maupin, comme nous l'avons vu, ne fut pas plus fidèle au chevalier d'Albert qu'à tous ses autres amants : seulement elle revint à lui, ce qui prouve peut-être qu'elle l'aimait plus véritablement que les autres.

Du reste ils s'étaient aimés si jeunes, elle avait dix-sept ans, son amant en avait dix-huit, lorsqu'elle lui faisait tenir la lettre passionnée dont j'ai cité quelques fragments ; ils allaient se revoir avec dix ans de plus sur la tête : Mlle Maupin serait-elle plus constante ? Hélas ! non : l'électeur de Bavière Maximilien Emmanuel avait été en 1691 nommé gouverneur des Pays-Bas, pour avoir secouru Vienne contre les Turcs à la tête de onze mille soldats. Il demeurait à Bruxelles, et ne put voir Mlle Maupin dans tout l'éclat de sa beauté, avec ces grâces, cette aisance, ce ton de la meilleure compagnie, sans devenir éperdument amoureux d'elle. Une belle aussi volage ne balança pas longtemps entre un prince souverain et un amant qui n'était encore que colonel : elle abandonna le chevalier d'Albert, et devint la maîtresse en titre de l'électeur.

1. *Anecdotes dramatiques*, t. III, p. 331. La pièce de Benserade y est tout entière.

Son règne fut de peu de durée. A la cour du Prince était une comtesse d'Arcos d'une beauté ravissante, que Maximilien Emmanuel avait dédaignée tant qu'il désirait la Maupin. Mais dès qu'il la posséda sans inquiétude, l'attrait de la nouveauté l'entraîna promptement vers d'autres amours : il congédia Mlle Maupin et choisit, pour lui porter cette fâcheuse nouvelle, le mari même de celle qui lui succédait. Le comte d'Arcos accepta philosophiquement cette indigne commission, aveu tacite mais formel que c'était de son plein gré et de sa libre volonté, qu'il avait, comme l'a dit plus tard un poëte célèbre[1],

> Reçu l'emploi qui certes n'est pas mince,
> Et qu'à la cour où tout se peint en beau,
> Nous appelons être l'ami du prince;
> Mais qu'à la ville et surtout en province,
> Les gens grossiers ont nommé *maquereau*.

Il se rendit donc chez Mlle Maupin, tenant d'une main l'ordre de quitter Bruxelles au plus tôt, et de l'autre une bourse de quarante mille francs, dont le prince faisait présent à son ancienne maîtresse. Mlle Maupin sentit remuer dans son cœur tout ce qu'il y avait d'indignation dans l'altière Pallas de l'opéra de *Cadmus*, et de sombre ressentiment dans le vainqueur des trois imprudents du Palais-Royal. Elle eût manqué sans doute à la promesse qu'elle avait faite de ne plus frapper de l'épée, si la bassesse d'un mari proclamant lui-même son déshonneur et achetant la faveur et la richesse des complaisances de sa femme, ne l'eût plus révoltée encore. Elle prit la bourse et la jetant au visage de l'envoyé: « Garde-la pour toi, dit-elle; c'est la digne récompense de ton infamie; et tu ne peux pas moins demander pour le sale métier que tu fais. »

Du reste son parti fut bientôt pris. Elle était venue à

1. Voltaire, dans la *Pucelle*, ch. I.

Bruxelles pour y revoir le comte d'Albert; abandonné par sa volage amante, celui-ci était reparti pour Paris; abandonnée à son tour par le prince à qui elle l'avait sacrifié, Mlle Maupin prit, comme son amant le chemin de la capitale, et vint frapper à la porte de l'Opéra, où elle fut, comme l'enfant prodigue, reçue à bras ouverts.

La voilà donc de nouveau actrice applaudie sur l'ancien théâtre de sa gloire. Le comte d'Albert son premier et son plus vif amour, le comte d'Albert est témoin de ses succès; sa maîtresse n'a rien perdu de ses grâces ni de sa beauté. Reprendra-t-il sa chaîne? tentera-t-il une dernière fois de fixer une belle si inconstante? il hésite d'abord : mais la Maupine fait la moitié du chemin et les voilà pour la troisième fois heureux amants et se promettant l'un et l'autre une inviolable fidélité.

C'est alors que la coureuse dévergondée, la chanteuse impudente, la bretteuse effrontée prend une résolution singulière, digne d'un esprit bizarre et fantasque comme le sien. Comment récompensera-t-elle l'amour du comte d'Albert, cet amour que tant d'infidélités n'ont pas lassé, qui est toujours revenu vers elle plus vif et plus constant? en donnant à ce gentilhomme seul le nom de son amant. Tous les autres sont congédiés; et pour qu'il n'y ait plus de retour possible, elle leur renvoie les bijoux qu'elle en a reçus, les contrats qu'ils lui ont passés : elle ne se réserve que la pension de deux mille livres qu'elle tient de l'électeur de Bavière. Cette somme et ce qu'elle tire du théâtre avec l'amour du comte d'Albert, lui suffiront dorénavant.

Ce n'est pas tout. Elle porte le nom d'un homme qu'elle a cruellement offensé et complétement oublié depuis longtemps. Elle continuera de l'offenser sans doute : du moins elle ne l'oubliera plus. Elle rappelle son mari de la province, partage avec lui tout ce qu'elle possède, et veut vivre dans la plus parfaite union. C'est là ce qu'elle appelle *mener une vie*

régulière : vie régulière en effet, si on la compare à son existence passée.

Comment, au reste, Maupin s'accommoda-t-il du rôle qu'on lui faisait jouer ? Savait-il que sa femme avait un amant en titre ? faisait-il semblant de l'ignorer ? souffrait-il ce qu'il ne pouvait empêcher ? On ne saurait le dire. Il est probable qu'il fermait les yeux et ne s'inquiétait pas beaucoup de réclamer à la fin de sa vie une fidélité dont il avait fait si longtemps bon marché. Il mourut en 1701. Les soins que sa femme avait eus de lui depuis leur réunion, lui rendirent peut-être la vie plus regrettable. Du moins ils lui montrèrent la bonté du cœur de son épouse, et il put appeler sur elle en la quittant, la protection et la faveur divines[1].

Mme Maupin devenue veuve resta à l'Opéra jusqu'en 1705. Le comte d'Albert était toujours son sincère adorateur. Heureux tous les deux et confiants l'un en l'autre, ils avaient trouvé le bonheur autant qu'il peut exister sur la terre : mais quel état pouvait fixer jamais cette femme ? Tout entière à son amant, elle songea pourtant à le quitter. Cette fois il est vrai, ce n'était pas pour voler entre les bras d'un autre homme ; c'était pour se jeter dans le sein de la religion. A peine âgée de trente-deux ans, après une vie si agitée et si turbulente, elle ne voyait de port sûr et tranquille que les murs d'un couvent, la vie monotone d'un cloître.

Quel changement, grand Dieu ! et qu'on l'eût étonnée, si lors de l'horrible et scandaleuse conduite tenue par elle dans Avignon, lors de sa fuite du couvent où elle était venue corrompre et enlever une jeune fille, on lui avait annoncé qu'une douzaine d'années plus tard, elle viendrait gémir elle-même à la porte d'une maison religieuse ! et, toute en larmes, supplier qu'on l'y admît pour expier sa vie passée, dans une amère pénitence !

1. M. Scribe, dans sa pièce des *Trois Maupins*, fait de cet homme un musicien de régiment ivrogne, et qui cherche à exploiter la belle voix de sa femme.

C'est pourtant ce qui arriva. Singulière jusqu'au bout, elle ne voulut pas prendre ce parti sans consulter celui qui avait intérêt à l'empêcher, mais en qui elle avait placé toute sa tendresse et toute son estime. Elle écrivit au comte d'Albert pour l'informer de la résolution qu'elle avait prise de se retirer du monde, et le pria de lui en dire son avis. Elle attendait qu'il approuvât ce parti pour le suivre avec plus de sécurité. La réponse vint promptement. Désolé de cette résolution subite et inattendue, irrité de ce qu'on s'adressait à lui pour obtenir un conseil sur ce sujet: « Songez-vous à qui vous écrivez, demandait le comte d'Albert? Est-ce ma religion, est-ce mon cœur, est-ce ma complaisance que vous voulez mettre à l'épreuve? et comptez-vous en me consultant que je sois assez le maître de mes sentiments, pour vous fortifier dans les vôtres? Avez-vous perdu l'idée de ce que je suis à votre égard? N'est-ce pas insulter à mon malheur que de me forcer à l'approuver? et ne mériteriez-vous pas que pour vous punir de votre injustice je me rangeasse du parti du monde contre vous-même? »

Il se plaignait ensuite de ce que sacrifiant tout à son propre salut, Mlle Maupin ne comptait pour rien le bonheur de son amant, et abusait de sa bonne foi contre lui. « A quelle extrémité me réduisez-vous donc, disait-il, pour répondre à la bonne opinion que vous avez de moi? et qu'il m'en coûte cher de vous avoir persuadée de ma sincérité! Il faut que je me détache de moi-même pour me conformer à vos intentions; il faut que j'étouffe tout sentiment de sensibilité et de délicatesse; il faut enfin que je vous tienne un langage tout opposé aux mouvements de mon cœur, et que je m'immole pour vous plaire. Jamais la raison n'a tant pris sur la nature. Mettez donc à ce sacrifice tout le prix qu'il mérite: c'est le plus grand que j'aie fait et que je puisse faire de ma vie[1]. »

1. Ces extraits de la lettre du comte d'Albert se trouvent dans les *Anecdotes dramatiques*, t. III, p. 333.

Après cet exorde, le comte faisait envisager à Mlle Maupin les raisons qui pourraient la retenir dans le monde ; il ne lui dissimulait pas que des raisons plus fortes encore l'appelaient à la retraite ; il finissait par l'affermir dans sa résolution, et jamais peut-être directeur spirituel ne s'était exprimé plus convenablement sur les choses qui tiennent au salut.

Mlle Maupin vraiment touchée de la grâce, suivit son désir et les conseils de son ami. Elle entra pleine de vie, de force et de santé dans une maison qu'elle édifia par sa pénitence, autant qu'elle avait autrefois scandalisé le monde. Cette dureté excessive contre soi-même détruisit en peu de temps une nature si vigoureuse et si passionnée : au bout de deux ans, Dieu l'appelait à lui ; elle mourait dans les sentiments de la componction la plus sincère.

Louis XIV se promenait avec Mme de Maintenon dans les jardins de Versailles lorsqu'on lui apprit la retraite toute chrétienne et la mort exemplaire d'une femme jadis si criminelle : « Dieu soit loué, s'écria-t-il, en voilà une qui est revenue de loin. Une fin si consolante doit être un grand sujet d'espérance pour nous, qui ne nous sommes pas, comme la Maupin, enfoncés dans l'ordure, et qui sommes depuis plus longtemps revenus aux habitudes recommandées par notre sainte religion.

— N'oublions pas toutefois, observa la Marquise, qu'il faut veiller et prier : car, c'est un mot de l'évangile, que l'ouvrier qui vient tard à la vigne du Seigneur, reçoit une récompense aussi forte que celui qui a travaillé tout le jour : et la fin prédestinée d'une grande pécheresse n'est plus alors un motif suffisant de confiance et de repos. »

L'ABBÉ PELLEGRIN [1].

Simon Joseph Pellegrin né à Marseille en 1663, était entré jeune dans l'ordre des religieux servites. Il s'ennuya de ce séjour autant que de son genre de vie, s'embarqua sur un vaisseau en qualité d'aumônier et fit une ou deux courses. On croira facilement que cette vie errante contribua à lui inspirer l'indulgence peut-être excessive qu'on lui reprocha plus tard. L'espèce d'hommes dont il avait à connaître et à remettre les péchés, dut lui en faire voir de toutes les couleurs, et il gagna à ce commerce, d'avoir, comme le dirent ses ennemis, la manche un peu trop large.

De retour, en 1703, de ses caravanes, il composait à la fois une ode, et une épître au roi sur les glorieux succès de ses armes, et ces deux pièces envoyées ensemble à l'Académie balancèrent assez longtemps les suffrages, qui se réunirent enfin sur la seconde. Ce succès peu commun, où Pellegrin s'était trouvé le rival de lui-même, le fit connaître à la cour. Mme de Maintenon le reçut en homme de mérite et lui obtint un bref de translation dans l'ordre de Cluny. Pellegrin se fixa alors à Paris : mais pauvre et sans autre revenu que ses ouvrages et les prix de quelques académies, il chercha dans des occupations peu compatibles avec son état, les ressources que la fortune lui avait refusées.

Il ouvrit une fabrique de madrigaux, d'épithalames, de

1. Pièce écrite à la fin de 1845.

compliments qu'il vendait plus ou moins, selon le nombre et la longueur des vers : et cette industrie ne produisant pas assez, il y en joignit une autre plus lucrative, mais plus difficile : il travailla pour les différents théâtres de Paris, surtout pour celui de l'opéra-comique, alors *Théâtre de la foire*.

C'est ce qui fit dire dans une épigramme plus lourde que fine :

Pellegrin rarement s'applique
A faire sermons en trois points.
Trois théâtres ont tous les soins
De ce prêtre tragi-comique.
Tantôt par ses nobles travaux
Il fournit de farces la foire :
Tantôt il pourchasse la gloire
Jusqu'au théâtre des Quinauts [1].
A l'Opéra sa muse éclate.
Il brille donc en trois endroits.
Volontiers je comparerois
Pellegrin à la triple Hécate [2].

Au milieu de ces diverses occupations, Pellegrin reçut un jour une visite qui lui fut fort agréable. Un jeune marchand de draps lui apportait en cadeau une belle pièce de velours, et lui disait : « Monsieur l'abbé, vous rappelez-vous qu'il y a tout à l'heure quinze mois, je suis venu vous demander un compliment pour une jeune personne dont je connaissais à peine le nom, mais que j'avais vue assez souvent pour en être devenu amoureux et la désirer en mariage ?

— Vraiment oui, dit le poëte ; ces vers sont au nombre des meilleurs que j'aie faits, et vous ne les avez pas payés cher.

— D'autant moins cher, reprit le jeune marchand, que ma belle y fut sensible ainsi que sa mère, qui se piquant de bel

1. Le Théâtre français, où avaient brillé plusieurs acteurs du nom de Quinaut.

2. Clément et Delaporte, *Anecdotes dramatiques*, t. III, p. 387.

esprit, fut charmée de voir l'auteur ou le propriétaire de ce bouquet. Ce compliment m'ouvrit donc les portes de la maison; mes assiduités ont fait le reste, et nous allons nous marier.

— Vous marier ! s'écria Pellegrin.

— Si vous voulez bien le permettre, dit notre jeune homme; et vous voyez que je ne suis pas ingrat, car j'ai pensé d'abord à mon présent de noces.

— Je l'accepte avec plaisir, dit le pauvre prêtre : mais je ne veux pas laisser mon œuvre imparfaite : ce sera moi qui vous marierai.

— Ma future et moi, nous l'espérons ainsi, et c'était justement ce que je venais vous demander. Puisque nous sommes tous d'accord, ce sera dans un mois, s'il n'y a pas d'empêchement.

— Dans un mois, soit, » répondit Pellegrin, et ils se séparèrent.

A quelques jours de là, notre abbé reçut une autre visite qui ne l'amusa pas autant. Un ecclésiastique lui apportait l'invitation pressante de se rendre au palais de l'Archevêché, où le cardinal de Noailles avait quelque chose à lui communiquer. Cet ordre, bien qu'il n'en connût pas l'objet, inquiéta Pellegrin. Il savait qu'on le desservait depuis longtemps auprès de l'archevêque; d'un autre côté sa conduite sans être scandaleusement irrégulière, laissait bien quelque chose à reprendre : ses occupations surtout pouvaient appeler le blâme de ses supérieurs. Pellegrin n'ignorait rien de tout cela; il se hâta donc d'obéir, afin de savoir au moins de quoi il s'agissait.

A peine fut-il annoncé, que l'archevêque s'écria : • Entrez, entrez, monsieur l'abbé; je suis bien aise de vous voir. Vous faites des vers, à ce que l'on m'a dit?

— Oui, Monseigneur, bien à votre service.

— Je vous remercie : je fais peu d'usage de ces sortes de choses; mais ne trouvez-vous pas cette occupation un peu

frivole et bien mondaine pour un homme engagé comme vous l'êtes dans les ordres sacrés?

—Monseigneur, l'Église n'a jamais repoussé la poésie : les Pères grecs et latins s'y sont souvent livrés avec succès, et les ouvrages de M. Rousseau sont au nombre de ceux qui font le plus d'honneur au christianisme.

— Il y a vers et vers, monsieur l'abbé. Si vous consacriez vos talents à la défense de la religion, à la propagation de nos saintes doctrines, je vous louerais sans doute de vos intentions et de vos actes : tandis que c'est, m'a-t-on dit, à des poésies profanes et très-profanes que vous donnez vos soins.

— Votre Éminence[1] entend-elle parler de ma traduction des odes d'Horace : je ne crois pas qu'on me blâme d'avoir lutté en français contre un poëte expliqué dans tous les colléges.

— Lutté, lutté, monsieur l'abbé ; tout le monde ne croit pas cette lutte bien réelle. Je m'y connais peu, mais j'entends répéter partout ce jugement de M. de Lamonnoye qui ne vous est pas très-favorable :

On devrait, soit dit entre nous,
A deux divinités offrir les deux Horaces;
Le latin à Vénus, la déesse des grâces,
Et le français à son époux.

— M. de Lamonnoye, dit Pellegrin, sacrifierait tout à un bon mot.

— C'est possible, reprit l'archevêque : au reste ce n'est pas cela dont il s'agit. Vous avez établi un bureau de poésies, qu'il me semble bien plus difficile d'excuser qu'une traduction d'Horace. Des compliments amoureux, des bouquets à Chloris, des épithalames distribués à prix d'argent : franchement est-ce là un métier convenable pour un prêtre?

1. M. de Noailles avait été nommé cardinal en 1700.

— Monseigneur, il n'y a rien dans ce que j'écris de contraire à la religion ou à la morale.

— Je veux le croire, dit l'archevêque, d'autant mieux que personne sans doute ne vous a rien demandé de ce caractère. S'il arrivait cependant qu'on voulût avoir un compliment licencieux, une ode pour une épouse infidèle, un sonnet pour une courtisane, engagé comme vous l'êtes, dans une entreprise marchande, auriez-vous la force de résister? C'est une question d'autant plus douteuse que déjà, vous vous êtes bien écarté de nos saintes règles.

— Moi, Monseigneur ? s'écria le prêtre effrayé.

— Sans doute : ne faites-vous pas des pièces de théâtre? et lorsque nous défendons aux laïques de fréquenter ces lieux de perdition, n'est-ce pas un bel exemple qu'un prêtre non-seulement s'y montre, mais contribue à leur succès, et par là, travaille à la damnation éternelle de ceux que ces représentations occupent ou attirent?

— Monseigneur, n'exagérez-vous pas les résultats fâcheux de tragédies qui ne contiennent en définitive rien que de moral.

— Cette moralité fût-elle réellement dans vos œuvres, n'empêcherait pas l'immoralité du spectacle; surtout elle ne détruirait pas l'inconvenance remarquée déjà par les laïques qui en font des gorges chaudes : car on me répétait encore ce matin qu'un jeune homme plein de génie et malin comme un singe, M. Arouet, avait dit de vous :

> Nous ressemblons assez à l'abbé Pellegrin,
> Le matin catholique et le soir idolâtre,
> Déjeûnant de l'autel et soupant du théâtre [1].

Dites-moi en votre âme et conscience, si nous pouvons tolérer une telle irrégularité?

— Monseigneur, est-ce d'après quelques vers piquants que

1. La *Biographie universelle* attribue ces deux vers à un poëte bien peu connu, Remi, de qui Voltaire alors les aurait imités plus tard.

vous jugerez une affaire comme celle-ci? S'il y a quelque contradiction entre mes œuvres et ma robe, ne peut-elle être couverte par le désintéressement dont je fais preuve en me sacrifiant pour ma famille, à laquelle je fais passer, on le sait, presque tout ce que je gagne[1].

— Ce que vous me dites là, monsieur l'abbé, serait une raison pour un homme du monde; mais un prêtre n'a pas de famille. Jésus-Christ est venu séparer le fils d'avec le père, la fille d'avec la mère[2]; il a recommandé à ses apôtres et à ses disciples dont nous sommes les successeurs de ne penser qu'à lui et au bien de son Église.

— Cette abnégation, Monseigneur, répondit Pellegrin, se recommande plus facilement qu'on ne l'exécute; ce n'est pas à vous qu'il faut apprendre que la règle souffre dans la pratique de nombreuses exceptions. Les souverains pontifes eux-mêmes ont fort souvent soigné, beaucoup plus qu'il n'était convenable, les intérêts de leurs parents. L'abus a été poussé si loin, qu'on a créé tout exprès le mot de *népotisme*, pour désigner cette distribution inique des dignités et des richesses de l'Église. De tels exemples sont vulgaires en Italie; ils ne manquent pas non plus en France; et dans ce diocèse même, on trouverait, sans chercher longtemps, une preuve illustre que l'amour de la famille n'est pas éteint chez tous les prêtres, ni chez leurs prélats.

— Je ne vous entends pas bien, monsieur Pellegrin, reprit l'archevêque étonné.

— Si Votre Éminence veut que je m'explique, à qui est revenu l'évêché de Châlons, quand vous l'avez quitté pour prendre possession du siége de Paris? n'est-ce pas à monseigneur votre frère? et sur quelle recommandation, je vous prie, si ce n'est sur la vôtre?

1. Chaudon et Delandine, *Dictionnaire historique*, mot *Pellegrin*.
2. Matthieu, ch. x, v. 35, et xix, v. 29; Luc, ch. xiv, v. 26.

— Vous avez de la mémoire, monsieur l'abbé, dit l'archevêque un peu blessé. Vous devez alors vous rappeler ce précepte de l'Évangile : Nul ne peut servir deux maîtres, *Nemo potest duobus dominis servire*[1] ; précepte développé par celui-ci : Vous ne pouvez donc servir tout ensemble Dieu et l'argent, *Non potestis Deo servire et mammonæ*[2]. Comme c'est le besoin d'argent, nous voulons bien le croire, qui vous fait travailler pour le théâtre, et que nous ne croyons pas qu'on doive, quand on est prêtre, se proposer d'autre objet que de plaire à Dieu, ayez la bonté d'opter entre votre état et celui de poëte dramatique.

— Quoi ! Monseigneur, choisir ainsi, tout de suite et sans réflexion !

— Tout de suite, monsieur l'abbé, dit M. de Noailles d'un ton sévère, c'est pour cela que je vous ai fait venir : je suis même étonné de vous voir ici balancer.

— Je ne balance pas, Monseigneur, dit Pellegrin prenant son parti. Au reste pour que mes paroles ne me soient pas imputées à mal, je vous laisserai prononcer vous-même. Je suis un pauvre prêtre, Monseigneur : je n'ai ni places ni bénéfices ; mes messes et quelques droits de présence à divers offices, voilà tout ce que l'Église peut m'offrir. Mettez bout-à-bout ce que cela me rapporte en un an, vous n'arriverez pas à trois cents livres : est-ce avec si peu que l'on vit à Paris? Le théâtre, je ne vous le cache pas, me vaut trois ou quatre fois davantage.

— Je vous entends, monsieur l'abbé, dit l'archevêque en se levant pour le congédier : il ne me reste plus qu'à vous interdire toutes les fonctions sacerdotales : je vous retire en particulier le droit de dire aucune messe.

— Vous serez obéi, Monseigneur, dit notre abbé, en se retirant ; et quand il fut dans la rue : « Diable ! pensa-t-il, l'in-

1. Matthieu, ch. VI, v. 34 ; Luc, ch. XVI, v. 13.
2. Matthieu et Luc, *ibid.*

terdiction de dire la messe ne pouvait tomber plus mal à propos; je me faisais une fête de marier ces deux jeunes gens dont j'ai fait le bonheur sans y penser : et il faudra me contenter d'assister au repas de noces. »

Hélas! il se trompait encore : ce repas, il ne put en être. La belle-mère que nous avons vue si sensible au bel esprit, ne se piquait pas moins de dévotion. Quand elle sut que l'abbé Pellegrin était interdit par son évêque, elle le prit pour un hérétique, et déclara que pour rien au monde elle ne mangerait à la même table que lui.

Pellegrin se consola bientôt de ce petit déboire. Déjà ses protecteurs, pour réparer le tort que lui faisait la suppression de ses messes, lui avaient procuré une pension sur le *Mercure*, où il travailla pour la partie des spectacles. Plus libre alors que jamais, il se livra tout entier à la composition de pièces nombreuses, entre lesquelles on a distingué la comédie du *Nouveau Monde* jouée en 1722; l'opéra de *Jephté*, en 1731, et la tragédie de *Pélopée* représentée en 1733.

Ses amis ont cru ces titres suffisants pour lui donner une place honorable sur notre Parnasse; la postérité s'est montrée plus sévère : elle a jugé son chef-d'œuvre tragique a peu près comme celui qui, se promenant au Luxembourg avec notre poëte, vit devant lui une feuille de papier sur laquelle il n'y avait que des P. « Devinez, dit-il à Pellegrin, ce que signifient toutes ces lettres? — C'est, répondit l'abbé, la leçon qu'un maître à écrire a donnée à son élève et que le vent a fait voler à nos pieds. — Point du tout, répondit l'autre : ces lettres sont toutes des initiales; elles ont le sens que voici: « *Pélopée, pièce pitoyable, par Pellegrin poëte, pauvre prêtre provençal*[1]. »

Pellegrin avait de lui-même une plus haute opinion; car après la première représentation de *Mérope* en 1743, un des spectateurs ayant dit dans le café Procope : « Décidément

1. *Anecdotes dramatiques*, mot *Pélopée*.

Voltaire est le roi des poëtes, » l'abbé Pellegrin qui y était et qui avait alors quatre-vingts ans, se leva aussitôt et d'un air piqué dit brusquement : « Eh ! que suis-je donc, moi ? — Vous, lui répondit-on, vous en êtes le doyen. »

Les bonnes qualités de l'abbé Pellegrin disparaissaient malheureusement sous le ridicule dont on l'avait couvert en diverses occasions. Son talent, comme nous l'avons vu, était médiocre; il avait la parole embarrassée, et son extérieur était négligé au point de le faire croire plus pauvre encore qu'il ne l'était.

C'est à cela que se rapporte ce jeu de mots si connu à propos d'une de ses tragédies où, peignant Loth amoureux, il avait inséré ce malencontreux hémistiche :

« L'amour a vaincu Loth (vingt culottes).

— Il devrait bien, dit un plaisant, en donner une à l'auteur. »

Si vous ajoutez à cela que sa conduite avait été quelquefois un peu inconséquente, vous vous expliquerez l'espèce de mépris où il était tombé.

On cite pourtant de lui un mot piquant et qui prouve avec une présence d'esprit peu commune, le besoin et l'art de se faire respecter. Pellegrin passait dans la rue avec un manteau troué. Un élégant dont la voiture était retenue par quelque embarras, trouva ingénieux d'envoyer son laquais lui demander à quelle bataille ce manteau avait été si maltraité? « A la bataille de Cannes, » répondit l'abbé en frappant de la sienne sur les épaules du laquais trop obéissant.

Pellegrin mourut en 1745 à l'âge de quatre-vingt-deux ans. On lui fit plusieurs épitaphes, presque toutes satiriques. La suivante est une des meilleures :

Enfin l'auteur du *Nouveau Monde*
Vient de partir pour l'autre monde.
Muse, tous vos projets sont ici superflus.
Passant, dites pour lui ce qu'il ne disait plus :
Pater, Ave.

MAITRE ANDRÉ[1].

L'année 1755 est, je ne dirai pas célèbre, au moins connue dans les fastes du théâtre, par la production d'un véritable chef-d'œuvre, si l'on doit donner ce nom à une pièce, au delà de laquelle on ne saurait aller dans son genre ; c'est la tragédie intitulée : *le Tremblement de terre de Lisbonne.*

La Comédie-Française était alors dans la rue des Fossés-Saint-Germain[2]. Un jour, on y remarquait un mouvement semblable à celui que cause toujours la réunion d'un comité de lecture. Les acteurs et les actrices y arrivaient de tous côtés ; seulement ils étaient plus exacts, et même en plus grand nombre qu'à l'ordinaire ; plus gais aussi, si l'on peut le dire. Ils se hâtaient en riant de se rendre à leur foyer, où ils étaient reçus, chose singulière, par un de leurs doyens, le célèbre Armand qui, tenu sur les fonts de baptême en 1699 par le maréchal duc de Richelieu, dont il avait reçu son nom, avait débuté en 1723, et ne se retira qu'après quarante-deux ans de service, pour mourir bien peu de temps après. Le caractère de cet excellent acteur était de voir tout gaiement, et dans les affaires les plus sérieuses, de ne pouvoir se refuser une plaisanterie[3].

C'était lui qui avait réuni ce comité extraordinaire, auquel

1. Cette nouvelle a été écrite en avril 1854.
2. Aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie ; elle y demeura de 1689 à 1770
3. *Anecdotes dramatiques*, au mot *Armand.*

assistaient même des acteurs nouveau-venus, qui naturellement n'avaient pas voix délibérative. L'assemblée était donc nombreuse et brillait surtout des plus beaux talents qui eussent jamais illustré la scène française. On y distinguait Lekain, l'élève bien-aimé de Voltaire[1]; Grandval, connu encore aujourd'hui par quelques pièces d'un genre singulier[2]; Bellecour, célèbre par son excellente tenue et la manière dont il disait les vers[3]; Préville qui n'avait pas encore, mais qui annonçait déjà la perfection de son jeu[4]; Brizard, qui ne fut reçu que trois ans après[5], et qu'Armand avait admis par faveur; les demoiselles Dangeville[6], Gaussin[7], Dumesnil[8] et Clairon[9], dont la réputation s'est conservée vivante jusqu'à nos jours, aussi bien par les éloges qu'en faisaient leurs contemporains, que par les vers souvent inspirés et toujours sincères que leur adressaient leurs admirateurs.

Cette belle compagnie semblait donc s'être réunie moins pour une affaire sérieuse que pour une partie de plaisir. Toutefois, quelques scrupules s'élevaient dans l'âme des plus sévères de la troupe. « Êtes-vous bien sûr, Armand, disait Lekain, de ne pas nous mettre ici dans une position fâcheuse? L'honneur de la Comédie-Française ne sera-t-il pas compromis, si l'on peut nous reprocher d'avoir attiré ici un brave homme pour le bafouer?

— Le bafouer! vous l'entendez mal : c'est son bonheur que nous voulons faire pendant une heure ou deux; nous y trouvons, il est vrai, notre plaisir; j'avouerai même que c'est tout ce que nous cherchons ici : mais qu'importe, s'il s'en trouve heureux?

— Mais s'il s'aperçoit que nous nous moquons de lui?

1. Reçu en 1751.

2. Reçu en 1729; il a fait des pièces polissonnes, *les Deux biscuits*, *Sirop-au-cul*, etc.

3. Reçu en 1752. — 4. Reçu en 1753.— 5. En 1758. — 6. Reçue en 1730.

7. Reçue en 1731. — 8. Reçue en 1737. — 9. Reçue en 1743.

— Il ne s'en apercevra pas : jamais homme ne fut si satisfait de lui-même, si content de ses vers et de ses pensées. Figurez-vous qu'il ne parle jamais de Voltaire, sans y ajouter l'épithète de *mon illustre confrère* [1].

— Mais s'il nous voit ou nous entend rire.

— Il ne nous verra pas ; j'ai disposé la table et le siége du lecteur de telle sorte que nous serons presque tous sur les côtés ou derrière lui ; très-peu seront en face. C'est à nous de ne pas éclater. Si d'ailleurs quelqu'un ne pouvait se contenir, ces deux portes ouvertes derrière lui, offrent une issue facile et un moyen sûr de dissimuler nos sentiments.

— Vous direz tout ce que vous voudrez ; il est cruel d'appeler ici un brave homme, et pourquoi ? pour rejeter sa pièce.

— Rejeter sa pièce ! je me charge de lui dorer la pilule si bien qu'il sera aussi content du rejet que de tout le reste. D'ailleurs, n'est-ce pas ce que nous faisons tous les jours? et qui de nous en a jamais senti le moindre remords ?

— Il est vrai, dit Grandval, que les poëtes dramatiques deviennent de plus en plus assommants, et que les boules noires sont notre seul moyen de les mettre à la raison. Rappelez-vous ce malheureux qui nous soumit une tragédie d'Achille et que nous renvoyâmes sans avoir entendu autre chose que son premier hémistiche.

— Comment, son premier hémistiche ? dit Brizard, peu au courant des détails du foyer.

— Oui, reprit Grandval : c'était Achille qui ouvrait la scène et qui commençait bravement ainsi :

Quand, ma pique à la main....

Nous en eûmes assez tout de suite, et priâmes le lecteur d'en rester là [2].

1. Voyez l'épître dédicatoire en tête de la tragédie imprimée.

2. *Anecdotes dramatiques*, t. I, mot *Achille*. Le fait paraît cependant postérieur à la date de notre histoire.

— Soit, observa Préville; mais si nous ne devions entendre qu'un vers ou deux, ce n'eût pas été la peine de nous convoquer.

— Non, non, répondit Armand; il faut aller jusqu'au bout; e sur ma parole vous m'en remercierez.

— Mais il est donc bien ridicule, votre perruquier? demanda Mlle Clairon.

— Plus que je ne saurais vous le dire. Vous le jugerez du reste quand vous l'aurez vu et entendu.

— Et comment l'avez-vous connu ?

— Rien de plus simple. Vous savez combien sont bavards les gens une fois mordus de la tarentule poétique? Celui-là assourdissait ses voisins de ses vers; l'un d'eux en a parlé à un de mes amis qui m'en a fait confidence. J'ai fait naître une occasion de me rapprocher de maître André; puis j'ai parlé de vers. Il n'en a pas fallu davantage pour mettre le feu aux étoupes. Mon homme m'a récité du ton le plus grotesquement pathétique, des tirades dont j'ai failli crever. Enfin, j'ai mis en avant une lecture à notre comité. Depuis ce temps il ne dort, ne boit, ni ne mange, et serait, je pense, toujours chez moi, si je n'y avais mis bon ordre en lui faisant dire que je n'y suis pas. Au reste, je serais bien surpris si ayant rendez-vous dans une demi-heure il ne faisait pas déjà le pied de grue devant le théâtre. Puisque nous sommes au complet, je vais y envoyer. Autant vaut, s'il est là, que la séance commence tout de suite. »

Armand envoya en effet un garçon s'assurer s'il n'y avait pas à la porte quelqu'un dont il donna le signalement, en recommandant de l'introduire aussitôt. On ne tarda pas à lui amener maître André, dont le maintien ne démentait pas du tout ce qu'on avait annoncé. Richement coiffé en ailes de pigeon, exactement poudré, couvert d'un habit marron à larges boutons d'acier, avec gilet chatoyant, culotte de velours, bas de soie à côtes, souliers à boucles d'argent, et l'épée au

côté selon la coutume du temps, il tenait à la main un petit chapeau, dont le principal usage semblait être, non de couvrir la tête où il eût dérangé sa coiffure, mais d'accompagner et de solenniser ses révérences.

Les hommes étaient debout lorsqu'il entra ; Armand le prit par la main, et le conduisant devant les dames : « Je vous présente, leur dit-il, maître André, perruquier, qui, comme l'illustre menuisier de Nevers, a dans sa boutique cultivé les muses avec un plein succès. Quel dommage que sa fortune ne lui ait pas permis de consacrer tout son temps aux doctes travaux d'Apollon ! Sans doute il aurait élevé le Parnasse français de deux ou trois étages ; mais il lui a fallu dépenser une partie de ses forces à vaincre seulement les difficultés de la vie matérielle....

— Hélas, oui, mesdames, reprit André, après s'être incliné cérémonieusement devant chacune d'elles ; on m'avait bien mis au collége ; mais ayant été créé sans bien, j'ai été contraint de quitter promptement mes études pour embrasser l'état de la perruque[1].

— Ah ! dit Grandval, l'état de la perruque est comme l'état de la culotte et celui de la savate ; il ne peut satisfaire un noble cœur et un beau génie ; et l'aviez-vous choisi de préférence?

— Oh ! point du tout. On m'a dit que c'était celui qui me convenait le mieux : je me suis laissé faire.

— Soumission bien louable, remarqua Mlle Clairon, et digne d'un homme qui aspirait à la gloire ; mais dès ce temps-là, sentiez-vous la verve poétique s'agiter dans votre sein?

— Certainement, je m'exerçais dans ma jeunesse à faire de petites rimes satiriques et des chansons gaillardes, qui n'ont pas laissé de m'attirer quelques bons coups de bâton.

1. Voyez pour ce mot et presque tous les suivants la préface de la tragédie.

— Comment, des coups de bâton? s'écria Bellecour: et encore vous dites qu'ils étaient bons?

— J'entends qu'ils étaient bien appliqués; aussi je renonçai à la satire. Mais cela ne m'empêcha pas de continuer toujours à composer quelques petits ouvrages d'un autre genre, et qui n'ont pas paru.

— Enfin, dit Lekain, comment en êtes-vous venu à composer une tragédie?

— Mon Dieu! le voici. Comme je suis assez pensif de mon naturel, il me venait souvent des idées qui me faisaient tenir le fer à friser d'une main et la plume de l'autre. M'étant trouvé plusieurs fois à accommoder des personnes de goût et d'esprit[1] qui me voyaient penser, elles m'ont si fort questionné qu'elles m'ont forcé à leur avouer que je songeais toujours à composer quelques vers. Leur ayant fait voir quelqu'un de mes petits ouvrages, ces personnes m'ont persuadé que j'avais des talents pour le genre poétique; c'est ce qui m'a déterminé à entreprendre une tragédie.

— Très-bien, dit Mlle Dumesnil; cependant une tragédie est un ouvrage de longue haleine, devant lequel reculent bien des poëtes.

— Ah! madame, reprit André, vous me rappelez mes chagrins. Mes occupations journalières ne me permettaient point de travailler à ma pièce, et je désespérais de la pouvoir finir. Mais ayant été interrompu sur la fin de septembre, pendant

1. André ne nomme pas ces personnes. M. Beuchot va plus loin : dans la *Biographie universelle*, article *André* (Charles), il nomme *De La Salle-Dampierre* et *Paris de Maisieux*, le premier surtout, comme étant non-seulement les instigateurs, mais les vrais auteurs de la tragédie du *Désastre de Lisbonne*. Selon lui, André s'y serait prêté de bonne foi et aurait accepté les éloges ironiques qu'il recevait. Cette supposition ne serait pas admissible s'il n'avait pas réellement composé, ou au moins cru composer sa pièce. Ces deux hommes peuvent donc l'avoir poussé, et même beaucoup aidé : toujours faut-il qu'André se soit cru le véritable auteur, et qu'il ait regardé la collaboration de ses deux Apollons comme autorisée par la coutume des poëtes.

deux nuits consécutives, par ces sortes de gens qui, par leurs odeurs, sont capables d'empestiférer tout le genre humain, j'ai tâché de dissiper leurs odorats, en m'appliquant d'un grand zèle à ma tragédie : c'est ce qui m'a permis de la mettre plus tôt sous vos yeux[1].

— Alors, dit en riant Mlle Dangeville, la joyeuse soubrette, nous voilà bien redevables aussi à l'état de la gadoue. Eh bien, profitons de ce qu'elle nous vaut ; hâtons-nous d'entendre cette composition dont on fait tant d'éloges.

— Je suis à vos ordres, mesdames, » dit André en s'inclinant profondément et tirant de sa poche un manuscrit moins sali de poudre et moins taché de pommade qu'on ne l'aurait pu penser.

Aussitôt Armand invita tout le monde à prendre place dans l'ordre qu'il avait précédemment indiqué, et le perruquier-poëte placé de manière à ne pas voir ses auditeurs, ayant d'ailleurs à côté de lui le verre d'eau sucrée habituel, fut prié de prendre la parole.

« J'ai pris pour sujet, dit alors André, l'événement le plus triste de notre époque, le Tremblement de terre de Lisbonne, qui a coûté la vie à tant de gens. J'en ai été si touché quand j'en ai lu les détails dans les gazettes que j'ai bien pensé que le titre seul ferait palpiter les cœurs sensibles. La pièce est en cinq actes, comme celles de mon illustre confrère, l'auteur de *Zaïre* et de *Mérope*. Les personnages sont *Don Rodriguez*, grand seigneur portugais ; le *comte*, fils de Rodriguez, amant de Théodora ; M. *Dupont*, confident du comte ; *Don Pedro*, grand corrégidor portugais ; *Théodora*, fille de Don Pedro et amante du comte ; *Thérèse*, sa confidente ; *Don Lavaros*, neveu de l'inquisiteur et rival du comte ; *le Mufti* ; *Roxane*, sa fille ; *Nadine*, sa suivante ; un *Eunuque* et un *garçon perruquier*.

1. Je n'ai pas besoin de dire que ces mots sont copiés textuellement de la préface.

— Ah ! un garçon perruquier ! s'écria Bellecour ; voilà qui est original dans une tragédie. Mais soyez franc, monsieur André. N'auriez-vous pas voulu, à l'exemple de ces peintres qui mettaient leur portrait dans leurs tableaux, signer en quelque sorte votre ouvrage et le désigner ainsi aux connaisseurs.

— Il en est bien quelque chose, répondit le perruquier avec un air de jubilation concentrée; toutefois, vous avouerez, je l'espère, que l'introduction de ce personnage n'a rien que de naturel.

— J'en suis bien persuadé ; mais ne nous arrêtons pas inutilement et passons au dialogue. »

André commença. Il lut, avec un aplomb merveilleux, des mines incroyables et des inflexions de voix inouïes, ce pot-pourri dramatique où il n'y a ni sujet, ni plan, ni suite dans les scènes, ni mesure dans les vers, ni exactitude dans les rimes, ni même correction dans le langage ou orthographe dans l'écriture. Le comité tout entier était dans un état difficile à décrire. A l'exception d'Armand, Lekain et Bellecour, qui s'étaient placés devant André et qui tenaient leur sérieux, tant bien que mal, à côté de lui et derrière, on se tordait sur les banquettes. Les mouchoirs placés sur la bouche ne parvenaient pas à étouffer les rires, et le tiers au moins de l'assistance était constamment à voyager dans les couloirs pour se rafraîchir le sang et reprendre un peu de calme. Quant au lecteur, il ne s'apercevait de rien et continuait avec l'enthousiasme qui l'entraînait depuis le commencement, lorsqu'arriva la scène du perruquier, précédée de celle où l'on apprend que tout est arrangé, que le comte va épouser Théodora et M. Dupont se marier avec Thérèse. Celui-ci charge en ces termes sa future d'une petite commission :

Si j'osais te prier de vouloir, en passant,
Ma chère amie, aller aussi très-promptement

Avertir mon baigneur, pour qu'il vînt de ce pas
Me friser pour la noce; il demeure à deux pas.

THÉRÈSE.

Je vais me transporter chez lui certainement,
Et même l'engager de venir à l'instant.

Elle sort en effet. M. Dupont, resté seul, récapitule tous les malheurs qui l'ont accablé, et qui ont fait jusqu'alors le sujet de la pièce.

Quand je me suis trouvé au milieu de lá mer,
Sans secours de personne, ami, parent, ni frère,
A la nage dans l'eau, sans pouvoir gagner terre,
Quelle frayeur j'ai eue, lorsque j'ai aperçu
Ce Turc avec mon maître ayant le poignard nu!
Enfin, quand je repense à toutes les traverses
Qui me sont arrivées, la tête me boulverse;
Mais pour me dissiper de tous ces accidents,
Il faut que je repense aux plaisirs si charmants
Que je m'en vais goûter! pour moi quels agréments!
Quel suprême bonheur me saisit à l'instant.
Le comte va donc, par un hymen très-heureux
Accomplir tous ses vœux, et pour combler mes feux
Je m'en vais aujourd'hui, avec lui, être uni
A ma chère Thérèse aussi bien comme lui.
Je m'ennuie à présent après mon perruquier,
Je voudrais bien le voir promptement arriver.

SCÈNE VI.

M. DUPONT, LE PERRUQUIER.

« Ah! bravo! s'écria Lekain. Je ne connais pas dans tout notre théâtre de scène plus naturelle ni de personnage mieux amené. Je vous en fais mon compliment, monsieur André.

— Nous aussi, nous aussi, » dit-on de toutes parts; et ce bruit fit rentrer aussitôt les absents qui craignaient d'avoir perdu quelque chose de beau. M. André s'inclinait à droite

et à gauche et remerciait ses juges par son plus aimable sourire; après quoi il reprit :

SCÈNE VI.

M. DUPONT, LE PERRUQUIER.

M. DUPONT.

Ah! mon cher, je vous prie ici m'accommoder
Et dans le dernier goût. Vîte vous dépêcher.
Avec Thérèse je m'en vais me marier.
Aussi Théodora va le comte épouser.

LE PERRUQUIER.

Permettez-moi, monsieur, de vous complimenter
Dessus votre beau choix : je ne puis trop louer
L'adorable beauté qui aura le bonheur
De posséder un cœur semblable à vous, monsieur.
Si vous le voulez bien, je m'en vais vous friser
Le mieux que je pourrai, j'ose vous l'assurer.
Vous ne voulez pas être en *aile de pigeon*
Ni en *rhinocéros*.

M. DUPONT.

Je me moque du nom.
Je veux le dernier goût.

LE PERRUQUIER.

C'est en *cabriolet*.
Vous avez le goût bon : celui-là n'est pas laid.
Quand dans cette frisure un peu d'adresse règne,
C'est peut-être bien le plus joli coup de peigne
Que l'on ait jamais vu. Ça vous forme une butte....

M. DUPONT.

Tant mieux : mais dépêchez.

LE PERRUQUIER.

C'est fait dans la minute.

M. DUPONT.

Que dit-on de nouveau, monsieur, dedans Lisbonne?

LE PERRUQUIER.

Monsieur, je vous dirai qu'un certain gentilhomme,
A malheureusement, par l'inquisition,
Été conduit hier en prison, ce dit-on.

Je n'ai pas encor pu en savoir les raisons,
Car on en parle de différentes façons.
(*Il passe M. Dupont au fer.*)
Notre bourgeois aussi nous a hier appris
Qu'on lui avait dit que Port-Mahon était pris.

M. DUPONT, *en criant.*

Diable! finissez donc, en parlant de nouvelles,
Vous m'avez, par ma foi, brûlé toute l'oreille.
Le fichu maladroit! Qu'avez-vous à trembler?
Avez-vous donc trop bu? car vous allez tomber.

En ce moment tous les efforts des auditeurs pour se retenir, furent vains. On éclata, avec un tel ensemble et un tel bruit, que l'auteur en parut un instant décontenancé au milieu de son triomphe. Mais cela ne dura qu'un instant, grâce à l'intervention d'Armand, qui suivait tout de l'œil, et qui s'écria au milieu de ces rires : « Admirable, monsieur André, admirable : on n'a jamais vu une scène plus originale, ni surtout mieux conduite. Voyez, mes amis, continua-t-il en s'adressant à la troupe, avec quel naturel ce perruquier, rapportant des nouvelles qu'il ne comprend qu'imparfaitement, apprend aux spectateurs que le comte, qu'on a vu précédemment tuer Don Lavaros le neveu de l'inquisiteur (Acte IV, sc. VIII), a été fait prisonnier et jeté dans les cachots : voyez surtout comme la catastrophe, cet horrible tremblement de terre, est agréablement préparé. Il semble d'abord qu'il n'y ait qu'une maladresse de coiffeur : aussi M. Dupont l'appelle-t-il *un fichu maladroit*. Mais on reconnaît aussitôt qu'il y a quelque chose de plus grave, quand il lui demande ce qu'il a à trembler, et le prévient même qu'il va tomber. Continuez, je vous prie, monsieur André : c'est une situation on ne peut plus intéressante, et où le pathétique s'augmente encore par le contraste de la frisure manquée. Celle-ci fera, comme vous l'avez vu, éclater de rire tant qu'on ne saura pas d'où vient cette maladresse. On frémira en l'apprenant.

— Très-bien, très-bien, dirent les acteurs et les actrices.

Notre camarade Armand a exactement exprimé notre idée. »

M. André reprit donc sa lecture où il l'avait interrompue.

LE PERRUQUIER.

Excusez-moi, monsieur, je ne sais pas pourquoi
Je tremble.... Assurément tout me tremble sous moi.
Je ne sais pas non plus si c'est une vision.
Je crois voir remuer la chambre et la maison.

M. DUPONT.

Ah ! ciel ! cela est vrai : ah ! je m'en aperçois !
Je tremble et je frémis : pour le coup je vous crois.
Grand Dieu ! la maison tremble ! où vais-je me sauver ?
Je n'en puis plus, Thérèse ! où vais-je me tourner ?

Ensuite le perruquier décampe. Aussitôt le fond du théâtre tombe ; on découvre la mer et un vaisseau dans le port. Le comte, son père Rodriguez, Théodora, Thérèse arrivent sur la scène. Eux et M. Dupont se décident à partir de Lisbonne et se dirigent vers le vaisseau. Le reste de la scène, comme dit le texte, est occupé par le tremblement de terre. Alors M. Dupont revient ; mais il est seul, et termine la tragédie par ce monologue qui forme la scène huitième :

Ah ! ciel, qu'ai-je aperçu ? qu'ai-je vu de mes yeux ?
Ah ! quel embarquement, et quel spectacle affreux !
Je tremble et je frémis, et je suis si saisi
Que je ne pourrai pas en faire le récit.
Non, je ne puis jamais exprimer par mes pleurs,
Le trouble et le chagrin qui causent mes douleurs.
O malheureux destin ! ô fatale journée !
Oh ! dans quel désespoir m'as-tu abandonné !
Thérèse et Rodriguez, comte et Théodora,
Paraissez, de grâce, ne me délaissez pas.
A peine êtes-vous donc montés sur le vaisseau,
Que je vous aperçois tout au milieu de l'eau.
Quand je veux avec vous la planche escalader,
D'un coup de vent je vois le vaisseau s'en aller.
Je fais ce que je peux pour pouvoir l'arrêter ;

Mais je l'ai lâché, car il allait m'emporter.
Je veux courir après dans cette conjoncture,
Je me sens tout mouillé jusques à la ceinture.
Sur la terre les flots me forcent d'échouer,
Et je n'ai eu que le temps de me secouer.

Suit une description des effets merveilleux du tremblement sur la mer : et M. Dupont conclut le tout par ces six vers :

Mais je ressens encore un nouveau tremblement.
Je crains qu'en m'arrêtant en ce lieu plus longtemps,
Je n'y périsse aussi. Je m'en vais, si je peux,
Tâcher de me sauver, m'éloignant de ce lieu.
En quelque endroit que j'aille, à pied ou en carrosse,
Je me souviendrai du premier jour de ma noce.

Ici le cahier fut fermé, les applaudissements et les bravos éclatèrent. Armand avait sonné un garçon de théâtre auquel il dit quelques mots à l'oreille, puis il se mêla aux félicitations qu'on adressait de toutes parts à l'heureux auteur ; et après tous les éloges qu'il crut devoir lui donner, sentant bien qu'il fallait en venir au rejet de la pièce, il réclama le silence, et fit entendre à M. André que les comédiens auraient été heureux de jouer sa tragédie, mais que dans l'état actuel et du théâtre et de leurs ressources, ils ne le croyaient pas possible. « Nous ne pourrions, dit-il, parvenir à la monter, sans des dépenses prodigieuses, et dont le résultat serait peut-être d'éloigner de nous les spectateurs, par le danger même que nos préparatifs ne manqueraient pas de présenter. Quoi que l'on fasse en effet, ajouta-t-il, il faut arriver à ce que le théâtre s'abîme, et que toute la salle tremble sur ses fondements. Il importe pour que l'émotion soit profondément éprouvée par les spectateurs qu'eux-mêmes ressentent quelque chose. Ce sont ces nécessités-là, auxquelles il nous est impossible de satisfaire, qui font que plutôt que de gâter une pièce admirable, nous aimons mieux nous abstenir

d'y mettre la main. Qu'en pensez-vous, mes chers camarades? »

Tous applaudirent au discours d'Armand, et Grandval continuant : « Il est certain que dans les conditions de la pièce, une représentation insuffisante comme celle que nous serions réduits à tenter, ne pourrait que nuire à l'estime aussi bien qu'au succès de l'ouvrage. Au point où s'est élevé M. André par son coup d'essai, ce sont moins les applaudissements d'un parterre étonné qu'il lui faut, que l'admiration réfléchie des connaisseurs. Qui l'empêcherait de faire imprimer sa pièce? Certes il n'y a pas un de nous qui ne tînt à honneur d'en avoir un exemplaire et d'en faire prendre à ses connaissances. Tous les gens de lettres feraient de même. Ainsi le succès du *Tremblement de terre de Lisbonne*, comme cela est arrivé pour l'*Athalie* de Racine, ne dépendrait aucunement de l'éclat du spectacle; et l'auteur n'aurait pas à en partager la gloire avec le décorateur et le machiniste. »

Grandval eut à peine dit ces mots que tous entrant dans ses intentions, insistèrent sur son conseil; et petit à petit l'auteur se fit à l'idée que la représentation étant impossible dans les conditions nécessaires pour le succès, l'impression pouvait fort bien y suppléer.

On en était là, quand un incident préparé par Armand, mais inattendu pour tous, vint fixer les irrésolutions d'André et faire le dénouement de cette comédie. Une femme arrivait furieuse et toute essoufflée. Le mot avait été donné pour qu'on la laissât pénétrer sans obstacle. « Ah! fainéant! s'écria-t-elle en apercevant André, ah! paresseux, débauché! tu laisses ainsi tes affaires et mécontentes tes pratiques, pour venir ici amuser des gens qui se moquent de toi.

— Taisez-vous, ma femme, vous êtes une bête, répondit M. André, du ton du plus profond mépris, est-ce que vous entendez rien à la poésie?

— J'entends à la conduite d'une maison : et quand je vois

que les gens qui viennent pour se faire accommoder, ne trouvent personne et s'en vont ailleurs, je dis que la boutique de maître André, autrefois la mieux achalandée du quartier, sera bientôt la plus déserte.

— Est-ce que mes garçons ne sont pas là et ne peuvent pas servir le public?

— Vos garçons ? ils font comme le maître, ils profitent du beau temps pour se promener, quand leur patron va lire ses poésies à des comédiens.

— Tout beau ! madame André, dit Lekain avec la majesté d'un roi de théâtre : nous sommes ici chez nous, et dans nos fonctions. Un auteur nous lit une tragédie; c'est notre devoir de l'écouter. Quant à l'admiration que nous avons ressentie, nous ne l'avons pas cachée, votre mari peut vous le dire.

— Cela est bel et bon, monsieur. Mais enfin, que cela lui rapportera-t-il? des applaudissements peuvent amuser les gens riches. Les ouvriers comme nous ont besoin de gagner de l'argent : et André ferait mieux d'être à sa boutique que d'être ici.

— Taisez-vous, impertinente, répondit le perruquier offensé, et sachez que ce qu'on vient de me dire ici, et l'honneur qu'on m'y a bien voulu faire, surpasse infiniment tout ce que je pourrais gagner par mon triste métier.

— Allons, dit en riant Mlle Dangeville à sa voisine, il va croire qu'on l'a créé mamamouchi.

— Eh bien, reprit Mme André, jouis de cet honneur tant que tu voudras, mais reviens à tes affaires ; et puisque je t'ai trouvé ici, je ne te lâche pas que tu ne viennes avec moi. »

En même temps elle saisit le chapeau d'André, et le prit lui-même par le bras. Le perruquier, bien que courroucé, ne voulait pourtant pas perdre la dignité qu'il avait conservée

1. Voyez le *Bourgeois gentilhomme*, acte V, scène I.

jusqu'alors. Il s'était levé, il semblait dire à sa femme, par son air de mécontentement, qu'elle était une mal apprise, et qu'on ne quittait pas aussi cavalièrement une noble compagnie, lorsque Armand, pour terminer la plaisanterie sans renouveler la scène du *Médecin malgré lui*, résolut de mettre la paix entre les deux époux et de les congédier honorablement tous les deux. Il se rappela heureusement pour cela un discours amphigourique tout en proverbes qu'il avait composé étant clerc de notaire et débité dans une comédie bourgeoise. Au moyen de quelques coupures et d'additions légères, il l'adapta à la circonstance et calma tout le monde. « Madame André, dit-il, je n'ai pas dessein de vous jeter de la poudre aux yeux, ni de vous faire croire que des vessies sont des lanternes ; je sais trop qu'on ne vous ferait pas passer des chats pour des lièvres, parce que vous en avez bien vu d'autres, et qu'on ne saurait vous en donner à garder : de sorte que tout en faisant à la tragédie de maître André l'accueil qu'elle méritait, nous ne lui avons pas caché les obstacles matériels qui nous empêchaient de la monter. Pourquoi cela ? C'est qu'aux frais énormes qu'il faudrait supporter, le jeu ne vaudrait pas les chandelles, et qu'il ne faut pas tirer sa poudre aux moineaux. Il n'y en a pas de plus embarrassé, souvenez-vous-en bien, que celui qui tient la queue de la poële. A petit mercier petit panier, et à bon entendeur demi-mot. Tout le monde ne peut pas aller à Corinthe ; et qui annonce la fortune aux auteurs dramatiques, leur promet presque toujours plus de beurre que de pain. C'est un moyen de leur mettre le cœur au ventre, et de les faire aller de cul et de tête comme une corneille qui abat des noix, pour après cela les faire tomber de fièvre en chaud mal, ou d'évêques devenir meuniers. Ce n'est pas ce que nous avons fait ; nous n'avons pas engagé maître André à quitter le certain pour l'incertain ni le peigne pour la lyre. Mais il peut dans sa boutique jouir de la gloire qu'il aura justement acquise, et

qui défrisera peut-être beaucoup de ceux qui se feront friser chez lui. Ainsi sans tourner si longtemps autour du pot, ni chercher midi à quatorze heures, d'autant plus que vous n'ignorez pas que trop gratter cuit et trop parler nuit, à présent que la lecture est finie, et que notre estime pour l'auteur n'est pas entre le zist et le zest, ni moitié figue, moitié raisin, nous pouvons lever la séance, et rendre le poëte à sa famille et à ses occupations[1]. »

A ces mots tout le monde se leva. André, le cœur gonflé de son succès, prit congé de la compagnie avec force salutations et se retira avec sa femme qui le tenait toujours et à laquelle il offrit majestueusement son bras. Dès qu'ils eurent passé la porte, les comédiens restés seuls se livrèrent sans contrainte à la gaieté folle que ces scènes avaient excitée, et remercièrent Armand du plaisir qu'il leur avait procuré.

Le perruquier suivit cependant le conseil qu'on lui avait donné. Il fit imprimer sa tragédie ; et ce qu'il y a de curieux ce fut le succès qu'elle obtint et la gloire qui en rejaillit sur l'auteur.

Le dix-huitième siècle nous a donné deux ou trois exemples de ces réputations improvisées, de cette vogue immense et éphémère qui favorisait un seul homme et le portait aux nues.

Dans la pièce de *Janot*, l'acteur Volange fit courir tout Paris, parce que, étant en scène, il recevait quelque chose sur le bras, l'approchait de son nez, et reconnaissant la nature du projectile, s'écriait avec une indignation mêlée de surprise : « C'en est. » — Ces deux syllabes enrichirent momentanément le théâtre et l'acteur.

Un serrurier qui demeurait au coin d'une rue et d'une impasse où était son entrée, fut quelque temps le plus occupé de tout Paris, parce qu'on lisait du côté de la rue : « Un

1. *Anecdotes dramatiques*, au mot *Armand*.

tel, serrurier, etc., pose les sonnettes *dans le cul.* » — *De sac* était en retour de l'autre côté et ne se voyait pas d'abord. Le plaisir de faire à l'ouvrier la question si c'était bien là qu'il posait les sonnettes et comment il s'y prenait, attira chez lui une infinité de curieux qui pour la plupart payaient de façon ou d'autre leur caprice satisfait.

Il en fut de même d'André. La pièce une fois imprimée, il la vendit lui-même et jouit de la plus grande célébrité. Cinquante carrosses étaient tous les jours dans sa rue : tout Paris voulut se procurer des exemplaires de ce chef-d'œuvre de ridicule, et la satisfaction d'en connaître personnellement l'auteur inimitable. On assiégeait donc littéralement sa porte. Les gens les plus huppés venaient dans le plus brillant équipage, et entraient dans sa boutique pour acheter le noble volume. Maître André recevait les visites et les compliments avec une modestie pleine de noblesse et de gravité[1].

On lui adressa de tous côtés des lettres de félicitation. Un Anglais le pria de lui envoyer sa pièce pour qu'il la traduisît dans sa langue et la fît jouer à Londres. Maître André a fait imprimer cette lettre honorable au devant de sa tragédie.

Tel fut alors le succès de vogue de cette pièce. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Hélas ! à peine un vague souvenir[2]. Ce n'est pas sans doute que la pièce ne mérite parfaitement l'oubli où elle est tombée : mais la scène du perruquier est si exactement copiée d'après nature qu'il serait fâcheux de la perdre. D'ailleurs il y a dans le fait lui-même et ses circonstances une sorte d'étude de mœurs qui ne saurait manquer de plaire aux esprits sérieux.

1. *Anecdote sdramatiques*, au mot *André*.

2. Cette pièce a été représentée en 1805 sur un petit théâtre des boulevards ; elle a eu, dit-on, quatre-vingts représentations. Voy. la *Biographie universelle*, au mot *André*.

PIERRE DE MORAND[1].

Ce fut un singulier personnage que Pierre de Morand; né à Arles en 1701 d'une famille noble, mort à Paris le 6 août 1757[2], il avait, dans une vie assez courte, essayé de bien des choses. Poésie, littérature, barreau, mariage, jeu, bonnes fortunes, il entreprit tout; rien ne lui réussit.

De Morand, malgré ses malheurs, ne perdit ni sa gaieté, ni sa verve méridionale, ni sa douce philosophie, ni ce courage qui le faisait passer légèrement par-dessus toutes les traverses.

Venu à Paris en 1731, après avoir déployé dans sa province beaucoup de zèle et d'activité pour le rétablissement de l'Académie de musique d'Arles[3], il fut admis à la petite cour de la duchesse du Maine : et là, comme cette princesse avait accordé à quelques jeunes gens des deux sexes la permission de représenter des comédies dans une des salles de l'Arsenal, il composa pour ce théâtre quelques intermèdes, quelques prologues, et même la tragédie de *Téglis*[4].

De Morand se hasarda bientôt sur une plus vaste scène. Le succès de *Téglis* l'avait fait demander et représenter sur

1. Nouvelle insérée dans l'*Investigateur* d'avril 1846.

2. *Biographie universelle*, mot *Morand;* voyez aussi les *Anecdotes dramatiques* de Clément et Delaporte, même mot, t. III, p. 362.

3. *Biographie universelle*, lieu cité.

4. Voyez *Théâtre et OEuvres diverses de Morand.* Paris, 1851, 3 vol. in-12. Tome I, Avertissement.

un théâtre public. Sa tragédie de *Childéric* fut jouée à la Comédie-Française le 19 décembre 1736; et quatorze mois plus tard, le 17 février 1738, il donnait au Théâtre Italien l'*Esprit de Divorce*, comédie en un acte et en prose, la seule production de l'auteur qui ait vraiment réussi.

D'où vint ce succès inaccoutumé? cette exception unique dans la carrière dramatique de de Morand? ce phénomène d'un parterre applaudissant, qu'il n'avait pas vu avant, qu'il n'a pas revu depuis son *Esprit de Divorce?* De ce qu'il s'était joué lui-même; de ce qu'il avait peint avec amour son portrait et celui des gens qui avaient posé devant lui; de ce que sa comédie, enfin, était l'expression naïve et énergique de sa pensée de tous les jours, de tous les instants.

Ces mots nous feront comprendre peut-être comment quelques auteurs ont fait une pièce excellente entre beaucoup de médiocres, lorsqu'ils sont tombés sur le sujet ou le caractère dans lequel se résumaient toute leur vie ou toutes leurs observations.

L'acteur Baron, l'un des plus beaux hommes de son temps, et assurément l'un des plus heureux en amour, n'a-t-il pas fait, dans son *Homme à bonnes fortunes*, une pièce unique entre les siennes? Piron était lui-même un métromane, un homme entièrement absorbé dans le métier de versificateur; il est enfin devenu poëte quand il a pris pour sujet sa passion favorite[1].

La même chose arriva à de Morand pour son *Esprit de Divorce*. Il s'était marié en Provence et avait malheureusement rencontré une belle-mère comme on en voit quelquefois, dont toutes les pensées n'avaient qu'un but : brouiller les ménages, à commencer par le sien propre, à finir par celui de son gendre. De Morand se trouva bientôt si malheureux qu'il abandonna sa femme et ses biens, et vint à Paris

1. La Harpe, *Cours de littérature*, dix-huitième siècle, liv. I.

se livrer en célibataire aux plaisirs de l'esprit et à ceux dont la mère de sa femme avait voulu le sevrer[1]. Sa belle-mère lui intenta bientôt un procès sous le nom de sa fille; elle faisait débiter contre lui cent sottises par les avocats[2]. « Accordez-lui tout ce qu'elle demande, écrivit à cette occasion de Morand; je ferai à mon tour un factum où je l'accommoderai comme elle le mérite. » Ce factum était la comédie en question, où notre auteur avait retracé ses propres aventures.

Transportons-nous du reste au Théâtre Italien, le jour de la première représentation de cette pièce. De Morand s'est niché dans une troisième loge, d'où il suit avec une anxiété toute paternelle la marche, le développement et le sort de son œuvre.

Au lever du rideau, Dorante, le jeune époux, est en scène avec M. Orgon, son beau-père; il lui déclare qu'il adore sa femme, dont Mme Orgon est parvenue à lui faire perdre l'amour à force de calomnies. M. Orgon ne laisse pas échapper cette occasion de dauber sa moitié, qu'il a été aussi forcé de fuir (sc. I).

Un peu plus loin, c'est Frontin qui se plaint de Mme Orgon en des termes à peu près semblables (sc. III). Mme Orgon ne tarde pas à venir confirmer elle-même ces témoignages. Pendant ce temps, Frontin et Laurette, sa femme, cherchent à faire obtenir à M. Orgon une entrevue avec sa fille Lucinde, aussitôt qu'il sera nuit. Mme Orgon croit que c'est Dorante qui a demandé cet entretien; elle écarte donc Lucinde, reste exprès à sa place, et, dans l'obscurité, elle reçoit un baiser que M. Orgon destinait à sa fille. Reconnaissance des deux époux, scène conjugale où ils se reprochent avec une verve intarissable leurs torts réciproques. Madame met enfin Mon-

1. Delaporte et Clément, *Anecdotes dramatiques*, au mot *Morand*.
2. *Anecdotes dramatiques*, au mot *Esprit de Divorce*.

sieur en déroute; et, maîtresse du champ de bataille, elle se retire pour empêcher sa fille de venir au rendez-vous de M. Orgon.

Cependant Lucinde, qui s'était cachée de sa mère, revient pour voir son père. L'amoureux et inquiet Dorante accourait aussi pour savoir de son beau-père à quoi s'en tenir. Il trouve et reconnaît sa femme, et, dans le transport de sa joie, se jetant à ses genoux : « Ah! ma chère Lucinde! s'écrie-t-il, tirez-moi de l'horrible peine où je suis! Quel accueil m'allez-vous faire? Parlez, et soyez sûre que je vais mourir à vos pieds si vous n'êtes pour moi dans les sentiments qu'exige la flamme la plus pure et la plus fidèle (sc. XXI)! »

On comprend le reste; explication, raccommodement des deux jeunes époux; retour de M. Orgon, qu'on ramène d'un autre côté. Lucinde se décide à rester avec son mari, et quand la méchante belle-mère vient pour emmener sa fille, tout le monde lui tourne le dos. Mme Orgon ne peut que maudire tous ceux qui seront heureux malgré elle (sc. XXII).

La pièce en somme fut bien reçue, si ce n'est lorsque Dorante se mettait aux genoux de sa femme, quoiqu'on n'eût pas blâmé cette action dans d'autres ouvrages dramatiques, et par exemple dans le *Préjugé à la mode* de La Chaussée. Quelques murmures se firent entendre; ils furent couverts par les applaudissements, et de Morand descendit même dans les foyers pour y recevoir les compliments. Là il entendit dire à plusieurs personnes que sa comédie était bien conduite et fort amusante, mais qu'il y avait un caractère hors de toute vraisemblance, qui était celui de Mme Orgon.

Cette décision l'alarma; et, ne prenant conseil que de l'inquiétude paternelle, il s'avança vers la rampe et dit : « Messieurs, il me revient de tous côtés qu'on trouve exagéré et hors de la vraisemblance du théâtre le principal caractère de ma pièce : tout ce que je puis avoir l'honneur de vous affir-

mer, c'est qu'il m'a fallu beaucoup diminuer de la vérité pour le rendre tel que je l'ai représenté[1]. »

Ce discours donna matière à bien des questions qui lui arrivèrent en feu croisé des loges, du parterre et de la scène même, où s'entassaient alors les abbés poupins, les jeunes officiers, les épais financiers, en un mot les élégants et riches désœuvrés de tous les ordres.

« Bah ! dit un vieux chevalier de Malte, et comment savez-vous cela, monsieur de Morand ?

— *Experto crede Roberto*, répondit l'auteur.

— *Experto*, s'écria un jeune nourrisson des Muses qui fréquentait le théâtre en attendant qu'il pût s'y faire applaudir lui-même : vous êtes donc marié? Pourquoi vivre alors comme un garçon et ne nous avoir jamais montré Mme de Morand ?

— Pourquoi ? répondit-on du parterre; c'est qu'elle est laide à faire peur.

— Ma femme laide ! cria de Morand échauffé. Quel est le mal appris qui parle ainsi? Certes, il ne l'a jamais vue.

— C'est donc que vous êtes jaloux? dit une autre voix; mais ce n'est pas une raison pour priver sa femme de voir le monde.

Sommes-nous chez les Turcs, pour renfermer les femmes[2] ?

— Jaloux ! moi jaloux ! dit le poëte transporté. Eh ! malheureux, le Dorante que vous venez d'applaudir n'est pas jaloux plus que moi ; sa femme n'est pas laide non plus, et pourtant il ne la promène pas avec lui.

— Est-ce votre histoire, monsieur de Morand ? lui cria-t-on de toutes parts; et Mme Orgon n'est-elle autre que votre belle-mère ?

1. Delaporte et Clément, *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 320, au mot *Esprit de Divorce*.

2. Molière, *École des maris*, act. I, sc. II.

— Quand cela serait, messieurs, dit l'auteur un peu décontenancé, quel mal y aurait-il? et peut-on m'en faire un crime?

— Non, sans doute; la scène est au contraire mille fois plus piquante : et c'est pourquoi l'on veut, quand on entend une pièce critique, et qui peint le trouble domestique, savoir si elle est historique.

— Ou anecdotique, ajouta-t-on des loges.

— Ou allégorique, reprit-on du parterre.

— Mais surtout véridique, souffla-t-on de l'avant-scène.

— Quelle mouche vous pique? s'écria l'auteur impatienté et rimant malgré lui, pour me faire des questions si saugrenues?

— M. de Morand a raison, interrompit un gros homme affectant de rétablir l'ordre et la paix. La seule observation à lui faire, c'est qu'on ne se met pas à genoux devant sa femme.

— On s'y met, répondit l'auteur, quand on veut la persuader et la reprendre. C'est presque une amante qu'une femme qu'on retrouve.

— Comment! qu'on retrouve? C'était donc une femme perdue?

— Perdue pour moi, insolent! dit le poëte irrité sans savoir à qui il s'adressait. Au reste, votre temps l'a bien été aussi, pour n'avoir à tenir que de pareils propos.

— Ce n'est pas la question, reprit-on de tous côtés; vous êtes-vous, oui ou non, agenouillé devant Mme de Morand ?

— Qu'est-ce que cela vous fait? bavards! » cria le pauvre homme poussé à bout. Et aussitôt, d'en haut et d'en bas, de droite et de gauche, de devant, de derrière, mille assertions, mille caquets, mille paris s'élevèrent, s'agitèrent, roulèrent dans la salle, entremêlés d'éclats de rire. « Il s'y est mis. — Il ne s'y est pas mis. — Si fait. — Je parie que non. — Je gage que si. — Combien parions-nous? »

C'était un cliquetis étourdissant de questions, d'affirmations, de négations. De Morand ne savait plus où donner de la tête : les comédiens eurent enfin pitié de sa malheureuse position, ils l'entraînèrent dans la coulisse; et là, tâchant de le calmer, le décidèrent à remonter dans la loge qu'il n'aurait pas dû quitter.

La tranquillité se rétablit peu à peu; on put achever la représentation, à la fin de laquelle Arlequin vint, selon l'usage, faire connaître la composition du spectacle pour le lendemain. Il annonça qu'on donnerait pour la seconde fois *l'Esprit de Divorce*. « Avec le compliment de l'auteur! cria quelqu'un du parterre.— Oui ! oui ! répéta-t-on, c'est entendu, le compliment de l'auteur après la pièce, comme aujourd'hui; c'est ce qu'il y a de plus amusant. »

De Morand se crut insulté, et, perdant toute mesure : « Vous voulez le compliment de l'auteur ? cria-t-il du haut de son Olympe : eh bien, mauvais plaisants, qui veut le voir ou l'entendre, n'a qu'à lui rapporter son chapeau. »

Et, ma foi, il lança bravement son feutre au milieu du parterre. Le chapeau roula majestueusement dans l'espace et ne put s'asseoir solidement à terre qu'après avoir été longtemps tapé et retapé par cette foule rieuse, du milieu de laquelle s'éleva, pour achever l'auteur, cette réponse à la fois si gaie et si française : « Lui rapporter son chapeau! A quoi bon maintenant ? Ne voyez-vous pas qu'il a perdu la tête[1]? »

Oh! pour le coup, de Morand n'y tenait plus. Peut-être dans sa fureur s'allait-il jeter où il avait envoyé son caudebec, si la police n'eût jugé convenable d'intervenir et d'arrêter, par le respect dû à la loi, les transports furieux de notre indomptable poëte. Un exempt se présenta dans la loge où de Morand trépignait de colère, et le somma, au nom du roi, de le suivre chez le lieutenant de police Hérault.

1. *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 321.

M. Hérault s'était fait dans l'exercice de ses fonctions une réputation méritée de justice et de sévérité. On l'accusait seulement d'avoir poussé trop loin la rigueur, surtout lorsqu'il avait eu affaire aux jansénistes, dont il n'aimait ni les opinions religieuses, ni surtout l'esprit d'opposition. Mais il ne manquait ni d'esprit, ni de littérature. On venait de lui dire de quoi il s'agissait ici : c'était un poëte furieux qui, par un amour exagéré de ses œuvres, avait excité dans un théâtre un débordement de risée et de moqueries plutôt qu'un véritable tumulte ; l'affaire n'était donc pas bien grave : aussi M. Hérault reçut-il son prisonnier d'un air franc et dégagé.

« Eh quoi ! monsieur de Morand, lui dit-il, vous allez ainsi nu-tête, en plein février[1] ? N'avez-vous pas peur de vous enrhumer ?

— Dieu aidant, Monseigneur, j'espère n'avoir rien à craindre de ce côté ; peut-être même m'allez-vous dire que j'ai, au contraire, la tête trop chaude.

— Je vous avoue, reprit le lieutenant de police, que c'est un peu mon opinion. Il est bien vrai qu'amoureux, poëte et du Midi, ce sont trois titres à l'indulgence d'un magistrat ; mais où en serions-nous si toutes vos pièces étaient au théâtre une occasion de désordre.

— Toutes mes pièces ! Ah ! Monseigneur, vous me flattez. Je n'en ai encore donné que quatre : *Phanazar*, *Téglis*, *Childéric* et l'*Esprit de Divorce ;* cette dernière est malheureusement la seule qui ait fait quelque bruit dans le monde.

— Vous ne comptez pas exactement, monsieur de Morand : *Phanazar* n'a pas été représenté ; votre *Téglis* l'avait été d'abord sur le théâtre de la duchesse du Maine ; ces deux pièces ne doivent pas plus compter comme causes de trouble public que si elles étaient demeurées en portefeuille. Restent donc,

1. Le 17 février 1738.

comme ayant eu les honneurs de la scène, *Childéric* et l'*Esprit de Divorce*. Laissons celui-ci de côté : au moins m'avouerez-vous que l'autre ne s'est pas achevé sans encombre.

— C'était si peu de chose, Monseigneur; et d'ailleurs je n'étais pour rien du tout dans les murmures du parterre.

— Un auteur, monsieur de Morand, n'est jamais entièrement étranger au trouble que sa pièce excite; car enfin, sans lui la pièce n'eût pas été, et sans la pièce point de désordre. Vous savez l'axiome des logiciens : *Sublata causa, tollitur effectus.* Le poëte est donc, sinon la cause immédiate, au moins la cause éloignée de ces mouvements que nous devons réprimer. Qui, d'ailleurs, selon vous, devrions-nous accuser?

— La fatalité, Monseigneur; un comédien ignorant prononce si mal ce vers (IV, VIII) :

Tenter est des mortels, réussir est des Dieux,

que le parterre entend ou croit entendre :

Enterrer des mortels, ressusciter des Dieux [1].

Cela formait un non-sens si complet, une absurdité si manifeste, et avait d'ailleurs si peu de liaison avec le reste du discours qu'on s'abandonna aussitôt à des éclats de rire immodérés et que la représentation fut suspendue quelques instants. Mais, de bonne foi, peut-on m'imputer ce hasard, et serai-je responsable du baragouin de tous les acteurs?

— Non, sans doute, reprit M. Hérault : aussi ne pensais-je nullement à ce petit incident. Mais ce n'est pas là sûrement ce qui fit menacer Quinaut-Dufresne de la prison s'il ne se hâtait de faire ses excuses au public.

— Assurément, Monseigneur; c'est la fierté, l'arrogance de ce comédien [2]. Je ne veux pas le rabaisser ici, quoiqu'il ait,

1. *Anecdotes dramatiques*, au mot *Childéric*.
2. *Anecdotes dramatiques* et *Biographie universelle*, au mot *Dufresne*.

par un orgueil déplacé, fait un tort immense à ma tragédie; mais enfin, comme il jouait dans *Childéric* le rôle de Clovis, il était en scène avec la Gaussin, qui faisait la princesse Albizinde, et lui disait (I, 1) :

> Nièce de Childéric, ce trône est votre bien :
> Venez, en unissant votre destin au mien,
> Et rétablir ma gloire et me sauver du crime,
> Et d'un usurpateur faire un roi légitime :
> Possédant tout alors de votre seule main,
> Je n'ai plus à rougir pour un père inhumain.

— Je ne comprends pas bien la situation, interrompit M. Hérault; le trône avait appartenu, ce me semble, à Childéric; comment Clovis, son fils, peut-il dire à sa nièce que le trône lui appartient aujourd'hui et que c'est d'elle qu'il doit le recevoir?

— C'est que dans ma pièce, Monseigneur, les faits ne sont pas tout à fait aussi simples que dans l'histoire. Childéric a été dépossédé de son royaume par Gellon, que nous appelons ordinairement le comte Gilles. On le croit mort : sa famille a d'ailleurs été massacrée par l'ordre du tyran, à l'exception d'Albizinde et de Clovis son fils, que l'on croit le fils aîné de Gellon, et qui règne aujourd'hui, tandis que Sigibert, qui est vraiment le fils de Gellon, passe auprès de quelques-uns pour le fils de Childéric. Ce Sigibert sera tué à la fin de la pièce, et Clovis sera reconnu pour le fils du roi légitime, à qui il aura restitué le trône.

— A ce que je puis voir, objecta le magistrat, vous avez pris avec nos vieux historiens d'étranges libertés. Childéric, au lieu de conquérir comme on nous le dit, son royaume sur Gellon, le reçoit, après la mort de celui-ci, des mains de son fils Clovis ; et Clovis, qui sacrifia toute sa famille à son ambition, qui se baigna dans le sang de ses proches pour s'emparer de leurs petits gouvernements, est ici d'un désintéressement et d'une abnégation exemplaires. Je ne sais si

l'intérêt dramatique gagne beaucoup à ces renversements des caractères connus ; mais ils sont d'un bon exemple, et je vous en remercie volontiers au nom de la morale.

— Ne raillez pas, Monseigneur, reprit le poëte. Les anciens recommandaient qu'une pièce fût *bene morata* [1] ; qu'elle présentât de beaux modèles. J'ai suivi ce conseil et ne m'en repens pas. Quoi qu'il en soit, Dufresne ayant dit le couplet précédent, soit qu'il eût mal prononcé ou que le parterre fût inattentif, on n'entendit pas, et on lui cria : Plus haut ! Notre homme, irrité d'un avertissement bien naturel, mais qui était ou un reproche ou une leçon, et il n'aimait à recevoir ni l'un ni l'autre, oublia son rôle et sa position jusqu'à crier à son tour : Et vous, plus bas! A l'instant même, explosion universelle, fureur et menaces du parterre. Dufresne veut parler, on lui impose silence ; on exige des excuses. Vous savez le reste, Monseigneur ; Dufresne fut obligé de demander pardon ; il le fit en ces termes singuliers : « Messieurs, je n'ai jamais mieux senti la bassesse de mon état que par la démarche que je fais aujourd'hui. » L'explication avait, vous le voyez, quelque chose d'injurieux pour la salle entière : mais on aimait Dufresne ; le public ne boude pas longtemps contre ses plaisirs ; il se contenta de ce peu de mots [2]. Tout le monde s'en alla satisfait, excepté le poëte, qui paya les pots cassés ; car sa pièce, interrompue mal à propos, fut par cela même mal appréciée dès le premier jour, et l'on sait qu'on revient difficilement sur un jugement ancien.

— C'est votre version, dit M. Hérault ; ce n'était pas celle de Dufresne. Je me rappelle à merveille en ce moment que je l'interrogeais ici même sur les causes du brouhaha qui s'était élevé à l'occasion de son rôle, et il en rejetait la faute sur l'auteur.

1. Horace, *Art poétiq.*, v. 319 ; Quintil., *Inst. orat.*, IV, II, n° 64.
2. *Anecdotes dramatiques*, au mot *Childéric*.

— Sur l'auteur ! s'écria de Morand surpris : et en quoi l'auteur y pouvait-il être ?

— Voici, dit M. Hérault, ses propres paroles : D'où provient ma colère et la réponse qu'on me reproche ? De ce qu'on m'a durement crié : Plus haut ! D'où vient qu'on m'a ainsi apostrophé ? De ce qu'on n'entendait pas. D'où vient qu'on n'entendait pas ? De ce qu'on écoutait peu. Et d'où vient qu'on écoutait peu ? De ce qu'en effet il n'y a presque pas d'intérêt dans la pièce.

— Presque pas d'intérêt ! fit de Morand furieux. Peut-on parler ainsi d'une tragédie aussi pleine d'événements et d'intrigue que l'*Héraclius* de Corneille ?

— Doucement, reprit M. Hérault, il ne s'agit ici ni de vous ni de votre ouvrage ; je vous rapporte seulement ce qu'en pensait l'acteur chargé du rôle principal.

— Mais, Monseigneur, je ne puis laisser sacrifier ainsi mes œuvres ; ce sont mes enfants à moi ; il faut bien que je les défende contre des accusations aussi perfides.... Point d'intérêt, bon Dieu ! dans une pièce où le dénoûment est si longtemps suspendu, où les reconnaissances abondent, où Childéric est reconnu tour à tour par Lisois, par Clodoalde, par Albizinde ; où Sigibert découvre le premier et cache avec soin son véritable état ; où Clovis ne se connaît et ne reconnaît son père qu'à la fin du cinquième acte !

— Justement, dit le lieutenant de police continuant de railler le poëte, qui s'échauffait de plus en plus ; justement, c'était ce que me représentait Dufresne. L'intrigue, disait-il, est si embarrassée, et l'esprit du spectateur si indécis entre ces enfants échangés plusieurs fois, que l'auteur a été obligé de venir au secours de l'intelligence publique en faisant parler çà et là le sang et les mouvements naturels. Albizinde, Childéric et Clovis se sentent tous arrêtés par des sentiments plus forts qu'eux-mêmes, soit qu'ils veuillent condamner leurs parents qu'ils croient leurs ennemis, ou embrasser leurs

ennemis qu'ils regardent comme leurs parents. Comment, ajoutait Dufresne, les acteurs peuvent-ils jouer avec goût, comment le public peut-il entendre avec intérêt l'exposition de pensées si fausses, le développement d'une intrigue si enchevêtrée? Et notez que l'auteur, dans une ode sur les progrès de la tragédie[1], blâme lui-même ces excès, quand il dit :

Sans respect pour la bienséance,
Sans égard à la vraisemblance,
On insultait aux mœurs, on confondait les lieux.

Or, observait Dufresne, qu'est-ce que ces principes d'hérédité, de légitimité, d'échange et de reconnaissance d'enfants, chez des barbares sortis hier des forêts de la Germanie, auxquels on vient prêter les idées formées chez nous par quatorze siècles de monarchie?

— Monseigneur, interrompit le poëte exaspéré, c'est donc une vipère que cet acteur, à qui j'avais réservé le plus beau rôle de ma pièce : ou bien c'est vous qui vous faites un malin plaisir de rappeler ici tout le mal qu'on a jamais dit de mon *Childéric?*

— Tout le mal! monsieur de Morand, reprit le magistrat: gardez-vous bien de le croire. Je n'ai pas encore parlé des paquets de lettres, et on dit qu'ils ne manquent pas dans votre pièce.

— Ils ne manquent pas, Monseigneur? Ne semblerait-il pas que ma tragédie en est farcie? Il n'y en a qu'un, Dieu merci.

— Oui, vraiment; mais si on l'apporte deux fois sur la scène, c'est bien comme s'il y en avait deux. Or, n'est-il pas vrai qu'au second acte Sigibert reçoit et lit deux ou trois lettres de la feue reine Basine, où il apprend pour lui-même et fait connaître au public sa véritable situation?

1. *Théâtre et œuvres diverses*, t. II, p. 335.

— Je l'avoue, Monseigneur; mais de grâce cessez cette plaisanterie.

— Qu'au cinquième acte le même envoyé remet à Childéric et à Clovis les mêmes lettres qu'il avait précédemment portées à Sigibert, et que les deux princes en donnent au public une seconde lecture?

— Monseigneur, interrompit le poëte outré de ces railleries, c'est un persifflage cruel que je ne devais pas attendre de vous.

— Qu'enfin ce jeu de lettres et de paquets, reprit le lieutenant de police, parut si plaisant ou si monotone qu'un des spectateurs, apercevant l'acteur qui tâchait, la lettre à la main, de fendre la foule assemblée sur le théâtre, cria tout haut : Place au facteur! et que, grâce à ce mot, la tragédie se termina joyeusement au milieu de l'hilarité générale [1] ?

— Pardieu, Monseigneur, répondit l'auteur emporté par la colère, il faut une mémoire bien complaisante pour y conserver tous ces enfantillages; il faut avoir aussi bien envie de tourmenter un pauvre poëte à propos d'une pièce, peut-être mal jugée, pour le tenir si longtemps sur les causes mêmes de son malheur. Si pourtant il ne s'agit ici que de paquets, vous en avez reçu plus et de plus désagréables que je n'en ai jamais fait porter.

— Comment! que voulez-vous dire?

— Votre Excellence doit m'entendre; elle se rappelle assurément les *Nouvelles ecclésiastiques*, qui, depuis 1728, paraissaient chaque semaine.

— Je sais, je sais parfaitement, dit M. Hérault....

— On y drapait assez volontiers Votre Excellence. Ses liaisons avec les jésuites, parmi lesquels elle comptait un frère, et la rigueur excessive qu'elle déploya toujours contre les jansénistes, avaient amené de la part de ceux-ci de sévères

1. *Anecdotes dramatiques*, au mot *Childéric*.

représailles. On a dit que si le recueil avait été, en 1731, lacéré et brûlé par la main du bourreau, c'était moins encore à cause des propositions erronées, mal sonnantes ou sentant l'hérésie, que pour les offenses personnelles au lieutenant de police.

— Ah ! monsieur de Morand, pouvez-vous croire une telle calomnie ?

— Je ne fais, Monseigneur, que répéter ce qu'a dit le public, comme vous répétiez tout à l'heure ce qu'a dit Dufresne. Et comme je n'ai pas pu, moi, simple poëte, réduit à mes seules forces, conjurer l'orage ou empêcher la cabale ; ainsi vous, magistrat si haut placé, disposant de ressources immenses en hommes et en argent, vous n'avez rien empêché, rien pu connaître ; vous y avez complétement perdu vos peines, et ces mille et mille perquisitions contre les auteurs, imprimeurs, distributeurs, et, si vous aviez pu, contre les lecteurs de ces feuilles.

— Il est vrai qu'on se cachait bien, dit M. Hérault.

— Mais, pas trop, Monseigneur ; ne vous en targuez pas. Les imprimeries volantes, que vous cherchiez avec tant d'ardeur et si peu de succès, furent établies partout ; dans votre maison même, dans vos caves et dans vos greniers, sur votre tête et sous vos pieds, et vous ne vous en doutiez pas....

— Les choses, interrompit le magistrat un peu embarrassé, n'allèrent pas tout à fait comme vous le rapportez.

— Et, continua le poëte triomphant, on eut toujours soin, Monseigneur, de vous faire parvenir les numéros, humides encore, et tout frais sortis des presses ; et vous les receviez port franc, comme les lettres de ma tragédie. On vous les envoyait en nombre ; un jour même, on en inonda votre carrosse ; vous étiez dedans et ne pûtes jamais savoir d'où venait cette averse.

— Bravo ! monsieur de Morand, s'écria le lieutenant de

police ; bravo ! Je vois qu'on ne m'avait pas trompé, et que vous avez bec et ongles pour vous défendre quand on vous attaque. Or çà, finissons cette comédie. Vous ne m'apprenez rien sur ces *Nouvelles ecclésiastiques* ; j'avoue qu'elles ont mis en défaut toute ma vigilance, qu'elles ont déjoué toute la police, et je ne veux pas nier du tout que cette affaire a été conduite avec beaucoup d'adresse. Quant à vous, j'ai voulu m'amuser à vous picoter un peu, afin de n'avoir pas à vous imposer une punition sévère pour votre incartade de ce soir. Si je vous ai un peu tourmenté, vous voyez qu'au moins j'ai lu vos ouvrages avec assez d'attention pour en avoir retenu quelques passages ; et cela ne fait jamais de peine à un auteur. Maintenant, tout sera fini à ce sujet. Promettez-moi seulement d'être deux mois sans aller à la Comédie-Française, afin qu'on n'accuse pas la police d'être sévère aux uns, douce aux autres. Et sur ce, séparons-nous bons amis ; mais ne vous faites plus d'affaires avec le parterre ; car, à droit ou à tort, c'est toujours à lui que nous sommes obligés de donner raison. J'ajoute un dernier mot, mais qui pourra vous être utile. Je regrette pour vous les explications que vous avez données en public sur les originaux de votre comédie ; de l'humeur dont vous peignez votre belle-mère, je serais bien surpris qu'elle n'y trouvât pas matière à un bon procès contre vous. C'est votre affaire, et vous y aviserez.

— Je vous remercie bien, Monseigneur, et de votre leçon et de votre conseil ; je tâcherai d'en profiter. J'ai l'honneur de saluer Votre Excellence.

— Adieu, monsieur de Morand ; n'oubliez pas votre chapeau.

— Et vous, Monseigneur, fermez bien vos croisées, de peur de la grêle. »

Les deux combattants se quittèrent à ces mots. Ils finissaient comme ils avaient commencé, sans qu'on pût dire lequel était vaincu. Mais, la paix étant faite entre eux, ces der-

niers lardons ne devaient être regardés que comme une sorte de salut ou d'adieu militaire.

De Morand, dans sa furie, avait d'abord retiré sa pièce; il ne tint pas contre les sollicitations des comédiens, qui la lui redemandèrent, et les représentations se soutinrent avec applaudissement jusqu'à la clôture du théâtre.

Mais, comme l'avait conjecturé M. Hérault, sa belle-mère ne le laissa pas tranquille ; un procès en diffamation lui fut intenté par elle; de Morand le perdit. Il chercha à se consoler de tous ses tracas par le théâtre, le jeu et les femmes. Il composa successivement l'*Enlèvement imprévu*, la *Vengeance trompée*, les *Amours des grands Hommes*, les *Muses*, la tragédie de *Mégare :* toutes ces pièces furent imperturbablement sifflées. Le jeu lui fit meilleur accueil que le théâtre; mais cette perfide politesse devait avoir des suites plus funestes encore que l'âpre véracité du parterre; de Morand y ébrécha singulièrement sa fortune. Quant aux plaisirs des femmes, ce furent les plus doux, sans doute, mais aussi les plus coûteux : car notre poëte y laissa sa santé. Quelle que fût la force de sa constitution, elle ne résista pas à ses témérités, et bientôt il fut atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau.

Reçu en 1739 avocat au parlement de Paris, il avait cessé, en 1755, d'être porté sur le tableau. Nommé en 1749 correspondant du roi de Prusse, il avait, par les intrigues de ses ennemis, perdu cette place au bout de huit mois. A tous ses échecs il opposait son insouciance et son égalité philosophique. Il se plaisait à réciter et à s'appliquer à lui-même cette jolie pièce de vers de l'abbé Régnier-Desmarais, intitulée : *la Route de la vie.*

La route de la vie humaine
De mauvais pas est toute pleine :
Pour m'en tirer facilement,
Voici ce que je fais : j'attelle

A cette voiture mortelle,
Que je conduis au monument,
La justice premièrement
Qui marche toujours rondement ;
Et la charité sans laquelle
Elle irait moins légèrement.
La vérité, l'indépendance,
N'ayant qu'un simple et léger frein,
Sont au devant et vont bon train,
Loin du chemin de l'opulence.
A la volée est la santé
Qui, jointe avec le badinage,
Me fait franchir avec gaîté
Tous les mauvais pas du voyage.
Je n'aurai rien à désirer
Ni du sort, ni de la nature,
Si l'attelage peut durer
Aussi longtemps que la voiture [1].

L'inconduite de de Morand lui avait fait dételer la santé plus tôt qu'il n'aurait dû. Dans les derniers jours du mois de juillet 1757, une maladie cruelle le coucha dans le lit d'où il ne devait pas se relever. On lui fit une opération extrêmement douloureuse qu'il souffrit avec une constance héroïque, s'entretenant avec ses amis tandis que les chirurgiens le taillaient impitoyablement. « Ma foi, disait-il, si Posidonius parlait en conscience quand il disait que la douleur n'est point un mal, c'est qu'il ne s'y connaissait pas [2]. Au reste, le courage et la philosophie consistent moins à la nier qu'à la supporter sans se plaindre. D'après cela, je crois que notre conversation non interrompue vaudra bien les exclamations emphatiques et peu sincères du philosophe stoïcien. »

Voilà comment de Morand souffrit avec patience des douleurs indicibles. L'art des médecins ne parvint cependant pas

1. Voyez les *Vieux poëtes français*, t. III, p. 23 de la collection Dabo, 1821.
2. Cicéron, *Tusculanes*, II, XXIV.

à le tirer d'affaire. On sut bientôt que le mal devait l'emporter ; mais il ne fut point nécessaire d'user de ménagement pour lui annoncer que sa fin approchait. Il fut le premier à le dire, et résolut de mettre ordre à ses affaires, comme homme et comme chrétien.

Quand de Morand eut satisfait aux devoirs que lui imposait la religion, reprenant avec ses amis les causeries charmantes auxquelles la mort allait bientôt mettre un terme, il leur parlait, avec beaucoup de gaieté, de vers, de prose, de nouvelles, et même de ses affaires personnelles. « Un trait bien marqué du malheur qui m'a poursuivi, observait-il, c'est qu'à la fin de l'année courante toutes mes dettes allaient être payées, et, au premier janvier prochain, je devais toucher le premier quartier de 5000 livres de rentes qui me restent. Malheureusement, je n'irai pas jusque-là; le droit de mes créanciers sur mes biens durera plus longtemps que moi. Je suis en cela semblable à un gourmand qui monte à un mât de cocagne pour y prendre un bon poulet rôti qu'on y a placé ; au moment où il va y mettre la main, un corbeau passe et enlève le prix qu'il espérait. Toutefois, si je n'en peux rien tirer pour moi, je n'oublie pas que j'ai par le monde un neveu et une nièce à qui cela fera grand plaisir. Ainsi donc, continua-t-il en parodiant la scène du *Légataire* de Regnard (IV, v) :

J'institue en ce jour ma nièce, mon neveu,
Que j'aime tendrement, pour mes seuls légataires.
Je veux calmer par là leurs douleurs trop amères,
Et leur laisse mes biens, meubles, propres, acquets,
Vaisselle, argent comptant, contrats, maisons, billets,
Déshéritant, en tant que besoin pourrait être,
Parents, nièces, neveux, nés aussi bien qu'à naître,
Et même tous bâtards, à qui Dieu fasse paix,
S'il s'en trouvait aucun au jour de mon décès. »

Il continua de réciter cette scène, en assignant quelques

récompenses à ceux qui l'avaient servi ; et, donnant dans cette énumération aux *item* du faux Géronte des inflexions de voix différentes et comiques qui faisaient rire les assistants[1]. Il trompait ainsi la douleur de ses amis et montrait, au moment du dernier adieu, une force d'âme bien rare, une présence d'esprit bien extraordinaire.

Lorsqu'on lui apprit la victoire d'Hastembeck, remportée le 26 juillet 1757 sur le duc de Cumberland par le maréchal d'Estrées, l'idée du succès et de la gloire de son pays fit briller un éclair de joie sur son visage flétri par la maladie; il se rappela un vers de *Mithridate* (V, v), et dit, en changeant le dernier mot :

Et mes derniers regards ont vu fuir les *Anglais*.

Ainsi s'éteignit, avec cet enjouement philosophique, un homme dont la postérité parlera peu, parce que ses ouvrages n'ont rien qui puisse attirer l'attention des siècles : mais sa vie a présenté quelques circonstances intéressantes ; et d'ailleurs, la simplicité et la douce humeur de ses derniers moments méritaient d'être donnés comme modèles à tant de gens qui ne peuvent envisager la mort sans une frayeur ridicule.

1. *Anecdotes dramatiques*, au mot *Morand*.

L'ABBÉ DE L'ATTAIGNANT[1].

Charles Gabriel de l'Attaignant, né à Paris en 1697, entra dans les ordres sacrés et fut chanoine de Reims. Ce titre et le caractère dont il était revêtu, ne l'empêchèrent pas de se livrer à son goût pour les plaisirs, et de rechercher ouvertement ceux-là même qui lui étaient le moins permis[2].

Ses amis ont écrit qu'il fréquentait également la bonne et la mauvaise compagnie : il est à croire qu'il ne se résignait pas à cette parfaite égalité dont on lui fait honneur ici, et que la mauvaise eut bien souvent ses préférences. C'est ce qu'on peut hardiment conjecturer de quelques-unes de ses chansons[3] : c'est ce qu'a très-nettement déclaré Piron dans son *Portrait de l'Attaignant*, qui commence ainsi :

L'Attaignant
Dédaignant
Le mystère,
Va partout faisant des vers,
A tort et à travers,
En héros de Cythère.
L'égrillard,
Vieux paillard,

1. Nouvelle écrite en mars 1846.

2. Voyez la notice sur sa vie, dans le *Choix des poésies de l'Attaignant*, 1810, in-18, et la *Biographie universelle*, mot *Attaignant* (L').

3. Voyez en particulier *la Chasse* dans le *Choix des poésies*, etc., p. 164.

Qui s'amuse,
A nos sœurs de l'Opéra
Bientôt prostituera
Sa muse.

Le reste est trop gaillard pour être cité: du moins nous comprenons par ce peu de mots dans quel sens l'Attaignant disait de lui-même : « J'allume mon génie au soleil et je l'éteins dans la boue. »

On se doute bien qu'il n'avait pas dans ses honteux écarts conservé la foi religieuse, qui aurait éveillé en lui des remords salutaires : il adressait à un luthérien ces vers bien singuliers chez un prêtre catholique :

J'aime un Turc autant qu'un chrétien
Pourvu qu'il soit homme de bien :
Condamner d'innocents désirs,
C'est être fanatique,
Et ceux qui blâment les plaisirs,
Sont les seuls hérétiques [1].

Dans une lettre en vers à la baronne de Basoche sa sœur, dont les deux filles par dévotion ne voulaient pas se marier, il s'écrie en commençant :

Quoi! mes deux nièces sont dévotes!
Où diable! ces petites sottes
Ont-elles pris ce travers-là ?
Ce n'est leur oncle ni leur mère
Qu'elles imitent en cela [2].

Enfin dans une chanson sur la vieillesse, chanson composée vers la fin de sa vie, il déclare à l'imitation de plusieurs philosophes anciens [3], que si quelque chose nous survit dans

1. *Choix des poésies*, etc., p. 216.
2. *Poésies de l'abbé de l'Attaignant*, t. I, p. 154, édit. de 1757.
3. Cicér., *Tuscul.* I, XI, § 25; XXI, § 48 et suiv. Pline, *Hist. nat.*, VII, 56.

un autre monde, nous ne pouvons qu'y être beaucoup mieux que dans celui-ci.

Cet instant
Que craint tant
Le coupable,
Est la fin de tout tourment
Ou le commencement
D'un bonheur plus durable.
Espérons,
Ou cédons
Sans nous plaindre.
Se survivre est un grand bien :
Sinon nous n'avons rien
A craindre.

Cette hardiesse dans les idées de l'Attaignant, sa facilité à composer des chansons, des madrigaux, des impromptus le faisaient bien venir partout; ses plaisanteries couraient tous les salons, ses vaudevilles y étaient chantés, on y répétait ses bons mots.

Il n'était pas possible qu'avec ces dispositions railleuses et ce désir de succès, il évitât toujours ce qui pouvait blesser les autres. Aussi quoique son éditeur et son ami l'abbé Delaporte ait écrit que la satire lui avait toujours paru un mauvais moyen de s'illustrer, et qu'en conséquence il n'y avait jamais eu recours, il est maintenant avéré que l'Attaignant ne fut pas à cet égard aussi innocent, à beaucoup près, qu'on l'a supposé.

Plusieurs fois même il paya cher ses succès de moquerie et sa malice triomphante. On sait que jusque vers 1789, les grands seigneurs avaient pris l'odieuse habitude de se venger par la main de leurs valets, des petits qui les avaient offensés : et comme on se souciait peu dans le dix-huitième siècle de l'excommunication majeure fulminée autrefois contre quiconque lèverait la main sur un prêtre, la robe que l'Attaignant déshonorait ne le garantit pas de la colère de ses

ennemis, dont il reçut plusieurs fois des témoignages frappants.

Ce fut d'ailleurs un autre prêtre qui commença la danse. Le comte de Clermont, prince du sang, le même qui fut aigrement mordu par le poëte Roy à l'occasion de sa réception à l'Académie française, et qui s'en vengea si cruellement, fit aussi rosser par ses valets l'Attaignant qui l'avait drapé dans un vaudeville.

Notre abbé sortait fort tard d'un rendez-vous d'amour, très-content de lui, à ce qu'il paraît; il fredonnait d'un air vainqueur cette chanson peut-être la plus jolie des siennes :

M'amie,
Ma douce amie,
Répond à mes amours.
Fidèle
A cette belle,
Je l'aimerai toujours;

et en était à ce joli complet qui devait ramener le refrain :

Si j'avais cent voix,
Elles ne parleraient que d'elle;
Si j'avais cent voix,
Toutes rediraient à la fois :
M'amie,
Ma douce amie,
Répond à mes amours....

quand au lieu de ces vers, il s'écria : « Au secours ! à la garde! on m'assassine ! » C'étaient les gens du comte de Clermont qui l'avaient reconnu à la voix, et lui distribuaient d'après les ordres de leur maître, une volée de coups de bâton.

L'Attaignant ne se vanta pas sans doute de cette aventure : mais on ne lui avait pas promis le secret, et le bruit s'en

étant répandu mit en goût plusieurs de ceux qu'il avait chansonnés, qui s'occupèrent chacun en son particulier de le régaler de la même manière au premier moment opportun.

Un jeune et brillant colonel, le marquis de Fiertfort, le fit une fois attendre dans une rue obscure où il devait passer à une heure avancée de la nuit. Un ecclésiastique s'y montra en effet, un homme l'accosta : « Monsieur l'abbé, dit-il, n'êtes-vous pas chanoine de Reims? — Oui, dit l'abbé; mais que vous importe ? —Vous l'allez voir, répond l'inconnu. Ici, mes amis, s'écrie-t-il, voilà notre homme, » et aussitôt trois grands gaillards s'élancent sur lui, et le bâtonnent généreusement malgré ses cris.

Les gémissements de la victime éveillèrent pourtant un écho. Une voix répondit à la sienne, et les malfaiteurs détalèrent en lui laissant pour adieu ces mots : « Souviens-toi du plumet, et de ce qu'il paye au petit collet. »

Cependant le personnage qui avait répondu si à propos, approchait : c'était un autre ecclésiastique ; c'était l'abbé de l'Attaignant, qui ne fut pas peu surpris de trouver dans le prêtre réparant tant bien que mal le désordre de sa toilette, un de ses collègues du chapitre de Reims, qui lui ressemblait et par la taille et par l'habit. « Qui donc, lui dit-il, a pu vous maltraiter de la sorte?

— Je l'ignore, répondit l'autre ; je ne me connais aucun ennemi, et ne me rappelle aucune circonstance à quoi cet événement se puisse rapporter?

— Et ils ne vous ont pas laissé un indice? vous ne leur avez pas arraché quelque bouton ? quelque nœud de ruban ? vous n'avez pas entendu quelque parole ?...

— Mon Dieu ! non, si ce n'est pourtant qu'en m'accostant on m'a demandé si je n'étais pas chanoine de Reims ; et qu'on m'a dit en se sauvant, de me souvenir d'un petit collet et d'un plumet.

— Ah bah! s'écria l'Attaignant, vous êtes bien sûr de cela?

— Parfaitement sûr, répondit l'autre.

— En ce cas, mon cher confrère, reprit notre abbé en riant aux éclats, je suis doublement affligé de ce qui vous arrive.

— Il y paraît, dit tristement le battu, et qu'est-ce qui vous fait traduire votre douleur en rires si bruyants?

— C'est, répondit l'Attaignant en riant toujours plus fort, que le petit collet auquel le plumet devait quelque chose, c'était le mien, pour lequel on a maladroitement pris le vôtre.

— M'expliquerez-vous cette énigme, reprit le chanoine maltraité?

— Rien de plus aisé, mon cher confrère. Vous connaissez le marquis de Fiertfort. Le hasard a voulu que nous disputassions le même prix dans un champ-clos du royaume de Cythère. J'ai été assez heureux pour le recevoir des mains de la reine de beauté, tandis que mon rival pleurait tristement sa défaite. Un brillant colonel désarçonné par un prêtre! L'aventure était piquante, vous l'avouerez. Je n'ai pu résister au désir de la mettre en chanson et d'envoyer poliment cette plaisanterie à celui qu'elle regardait. J'y disais :

L'abbé triomphe du plumet.
V'là c'que c'est qu'un p'tit collet.
On le croit prudent et discret,
Et la plus sévère
Consent à tout faire,
Pourvu que ce soit en secret :
V'là c'que c'est qu'un p'tit collet.

J'ajoutais un peu plus loin :

Le plumet a trop de caquet,
Et de sa victoire
N'aime que la gloire.

L'abbé jouit, mais il se tait.
V'là c'que c'est qu'un p'tit collet.

— Vous auriez bien dû vous taire en effet, observa l'autre chanoine.

— Je ne dis pas non, repartit l'Attaignant : mais comment supposer que le marquis aurait si mal pris la chose? Or maintenant, cher confrère, vous connaissez l'agresseur. Que comptez-vous faire ? Allez-vous porter plainte. Aurez-vous besoin de mon témoignage? Vous pouvez compter sur moi.

— Je vous remercie, je serai plus sage. Il ne servirait à rien d'apprendre à ce siècle indévot qu'un prêtre a été battu le soir dans les rues de Paris; que ce prêtre c'était moi, qui revenais à mon logis plus tard que je ne l'aurai dû; et que les coups que j'ai reçus étaient destinés à un autre prêtre dont on paraît avoir étudié les habitudes beaucoup trop mondaines. Laissons donc de côté, je vous prie, cette misérable affaire, et obligez-moi de n'en jamais dire un mot à personne, de n'y faire nulle part la plus légère allusion.

— Puisque vous le voulez, répondit l'Attaignant, je m'y engage bien volontiers, et vous pouvez compter sur ma discrétion. »

A quelque temps de là, les deux chanoines se rencontrèrent dans une compagnie; l'Attaignant était arrivé le premier. En voyant son confrère : « C'est vous, s'écria-t-il ; eh! comment vous portez-vous, mon cher receveur?

— Receveur? lui dit-on, quel est ce titre nouveau pour un prêtre?

— Ce n'est pas un titre, répondit l'Attaignant, c'est une simple qualification. Monsieur est mon receveur, parce qu'il reçoit de temps en temps pour moi.

— Qu'est-ce qu'il reçoit? reprit-on : sont-ce des rentes? et comment, habitant la même ville que lui, employez-vous un intermédiaire pour toucher vos revenus?

— Mes revenus, dit l'Attaignant; encore un mot qui n'est

pas le mot propre ; il vaudrait mieux dire les *revenants-bons* d'un métier que je fais quelquefois. »

Ces mots amphigouriques, la figure mystérieusement moqueuse de l'abbé, les regards furieux et les signes que lui faisait son confrère, excitèrent dans la compagnie une telle curiosité, qu'on ne laissa aucun relâche à l'Attaignant qu'il ne l'eût satisfaite. Alors le prêtre battu, s'approcha pâle de colère, et lui dit, en affectant une tranquilité qu'il était loin d'avoir : « Vous n'avez, monsieur l'abbé, ni parole, ni honneur. Je vous avais conjuré et vous m'aviez promis de ne rien divulguer d'un acte odieux dont j'ai souffert sans doute, mais dont la honte vous appartient, et rejaillit malheureusement par vous sur tout le clergé. Puisque vous n'avez pas su garder un secret qui vous importait tant, c'est à moi de voir ce que j'aurai à faire, et vous ne pourrez accuser que vous-même des suites de votre bavardage. »

Il sortit à ces mots, laissant l'Attaignant et tout l'auditoire moins disposés qu'on ne l'aurait cru, à rire du joyeux récit que venait de faire notre héros.

Dès le lendemain il se rendit chez le marquis de Fiertfort, pour lui apprendre comment il s'était trompé dans sa vengeance ; et qu'aujourd'hui son heureux rival en amour non-seulement triomphait de sa défaite, mais se moquait de son erreur, et parlait de réunir les deux affaires dans un vaudeville qui ne pouvait manquer d'obtenir un succès de vogue. Il ajouta que lui-même, il avait fort à se plaindre de l'Attaignant qui sans aucun motif, pour faire seulement briller sa langue, et obtenir les applaudissements de quelques désœuvrés, avait conpromis un ecclésiastique assez fâché d'avoir été seulement confondu avec lui.

Le marquis furieux, après avoir fait au chanoine toutes les excuses convenables, lui proposa d'unir leurs rancunes, et pour cela de mettre tous ses valets à sa disposition. L'offre fut acceptée. On connaissait assez les habitudes irrégulières

de l'Attaignant pour être sûr de le rejoindre avant peu. Il suffit en effet de l'attendre quelques jours de suite auprès d'une maison d'où il ne sortait que fort tard. Cette fois on ne se trompa pas ; l'on commença par le bâillonner pour instrumenter à loisir sur son dos, et on lui donna vingt coups de bâton comptés scrupuleusement, et si bien appliqués qu'il fut obligé de garder le lit assez longtemps.

Peu de jours après, il reçut la visite de son confrère qui venait s'informer de sa santé, et qui se trouvant seul avec lui lui dit d'un ton railleur : « Vous m'avez fait honte, il y a quelque temps, monsieur l'abbé, des coups que j'avais reçus à votre intention ; vous avez même fait entendre que j'avais malhonnêtement retenu pour moi ce qui, en bonne justice, vous appartenait. J'ai été touché de ce reproche ; et pour qu'il ne me fût plus adressé, voici ce que j'ai fait. »

Il lui raconta alors son entrevue avec M. de Fiertfort, et ce qui s'en était suivi : « Et de tout cela, continua-t-il, a été dressé un acte authentique, dont je viens vous donner connaissance. »

Il tira en même temps de sa poche un parchemin sur lequel étaient écrits les mots suivants : « Par-devant nous, marquis de Fiertfort, et quelques-uns de nos gens, réunis et agissant par nos ordres, ont comparu M. l'abbé N. et M. l'abbé de l'Attaignant, tous deux chanoines de Reims : et celui-ci a déclaré avoir reçu par les soins de son confrère, les vingt coups de bâton, qui ne lui avaient pas encore été remis : a répété à plusieurs reprises qu'il en avait assez ; et partant, si plus tard, il concevait quelque scrupule sur la parfaite exactitude de la restitution, il serait mal fondé à se plaindre du dépositaire, qui ne s'est abstenu que sur sa prière de lui en faire remettre davantage. »

L'Attaignant écoutait sans dire un mot, mais en faisant une piteuse grimace, cette déclaration burlesque. Quand son receveur bien et dûment libéré plia son acte, pour le remettre

dans sa poche : « La pilule que vous me faites avaler là, lui dit-il, est diablement amère : d'autant plus qu'il faut bien avouer que mon indiscrétion en a été la véritable cause et que je ne puis accuser que moi de ce qui m'est arrivé.

— Corrigez-vous donc, lui dit l'autre ; et si vous ne pouvez réformer vos habitudes licencieuses, du moins n'attirez pas sur vous gratuitement et à plaisir ces vengeances odieuses, où le monde a l'indignité de siffler la victime, et d'applaudir le bourreau. Pour moi, je garde l'écrit que je viens de vous lire. Ce me sera un garant que s'il vous plaît encore d'amuser vos auditeurs du récit de vos gaillardises, vous ne m'y mêlerez pas dorénavant; car je le montrerais sans balancer, et alors vous en êtes bien sûr, ce n'est pas à mes dépens qu'on rirait. »

La leçon profita-t-elle à l'Attaignant? Je ne saurais le dire, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne renonça pas à son genre de vie. Les soupers fins et les chansons, les amours et les parties de campagne, l'occupèrent comme par le passé, à peu près jusqu'à la fin de sa carrière. On a retenu de lui une chanson fort jolie, composée à près de quatre-vingts ans, et où rappelant son grand âge, il exprime sous une forme à la fois gaie et originale cette pensée ancienne, qu'il faut quitter ce monde avec courage quand vient l'instant fatal.

J'aurai bientôt quatre-vingts ans :
Je crois qu'à cet âge il est temps
De dédaigner la vie.
Aussi je la perds sans regret,
Et je fais gaiment mon paquet.
Bonsoir, la compagnie.

J'ai goûté de tous les plaisirs,
J'ai perdu jusques aux désirs :
A présent je m'ennuie.
Lorsque l'on n'est plus bon à rien,
On se retire, et l'on fait bien.
Bonsoir, la compagnie.

Lorsque d'ici je partirai,
Je ne sais pas trop où j'irai.
Mais en Dieu je me fie.
Il ne peut me mener que bien :
Aussi je n'appréhende rien.
Bonsoir, la compagnie.

Je ne loue cette chanson que par rapport à la forme poétique. A un autre point de vue, le second couplet est assez scandaleux pour un chanoine, et le dernier surtout est fort hétérodoxe. La confiance de l'Attaignant dans la miséricorde divine pouvait, eu égard à ses anciens débordements, au vif souvenir qu'il conservait de ses plaisirs, et à la raison qui l'y faisait renoncer, paraître bien présomptueuse.

C'est du moins ainsi qu'en a jugé l'auteur anonyme d'une épigramme sur la conversion de ce mauvais prêtre. L'abbé Gautier, chapelain de l'hôpital des incurables, et confesseur de Voltaire, décida l'Attaignant à renoncer au monde et à se retirer chez les pères de la doctrine chrétienne.

C'est sur cette réunion de circonstances, sur les fonctions de l'abbé Gautier, et sur son nom, qui rappelait les anciennes farces françaises[1], qu'on fit les vers suivants :

Voltaire et l'Attaignant par avis de famille,
Au même confesseur ont fait le même aveu.
En tel cas, il importe peu
Que ce soit à Gautier, que ce soit à Garguille;
Mais Gautier cependant me semble mieux trouvé.
L'honneur de deux cures semblables,
A bon droit était réservé
Au chapelain des incurables.

L'Attaignant mourut au commencement de l'année 1779, âgé de près de quatre-vingt-deux ans.

1. Sur *Gautier-Garguille*, *Gros-Guillaume*, *Turlupin*, *Tabarin* et *Guillot-Gorju*, voyez les *Anecdotes dramatiques*, t. I, p. 338.

L'ABBÉ DE VOISENON[1].

Claude Henri Fusée de Voisenon, abbé de l'abbaye du Jard et membre de l'Académie française, fut tout ensemble l'un des plus pitoyables auteurs et l'un des plus mauvais prêtres qu'ait eus le dix-huitième siècle.

Nos critiques l'ont très-bien jugé comme poëte ou comme écrivain. Voisenon, né avec la constitution la plus débile, disait lui-même que la nature l'avait formé dans un moment de distraction. Elle avait mis en effet dans le corps le plus frêle, l'esprit le plus mince et le plus frivole; ce que Palissot exprimait assez plaisamment, en disant que sa réputation littéraire ne fut pas moins fluette que sa complexion, et ressembla parfaitement à sa petite santé.

Laharpe n'a pas été moins piquant, lorsque à propos de l'édition des œuvres de Voisenon réunie en 1782 par madame de Turpin son amie, il a dit : « Presque toutes les bagatelles de l'auteur avaient paru séparément pendant la vie de l'abbé sans beaucoup d'inconvénients : mais cinq gros tomes de futilités mettaient trop en évidence son esprit, et il ressemble sous cette forme à un papillon écrasé sous un in-folio. »

Clément de Dijon lui a consacré un bon chapitre de ses *Essais de Critique*, où il le fait parfaitement apprécier. Il remarque que l'abbé se peignait très-bien lui-même sans le

1. Nouvelle écrite en octobre 1846.

savoir, quand il disait dans un discours académique : « La Poésie est devenue une coquette : elle a changé son ingénuité contre des minauderies. Elle n'a plus que de l'esprit ; et l'esprit tout seul n'est que la fausse monnaie du talent. » Avec beaucoup de cette fausse monnaie, reprend Clément, on peut paraître fort riche dans un certain monde quand on n'y regarde pas de si près. Ce fut là que l'abbé de Voisenon se fit une brillante réputation. Tous ses bons mots étaient recueillis, retenus, on prenait copie de ses petits vers, et tout cela est mort avant lui. Il avait une extrême facilité à rimer des riens de société, et il se croyait du talent pour la poésie. Il n'avait pourtant aucune des qualités qui font le poëte, ni élégance, ni invention, ni coloris, ni chaleur. C'est de lui que Ninon aurait pu dire, comme d'un de ses amants, que c'était une vraie citrouille fricassée dans de la neige. »

Mais si l'écrivain était mauvais, le prêtre était bien plus détestable encore. Il est difficile de concevoir réuni dans la même personne, un aussi grand mépris de ses fonctions et de son caractère, avec une telle peur de l'enfer ; un goût aussi violent pour les plaisirs qui lui étaient défendus, avec une foi si entière aux menaces que nous fait l'Église. Il n'éprouvait pas le plus léger malaise, sans appeler son confesseur, et trembler à ses genoux. Il n'était pas plus tôt hors d'affaire qu'il recommençait sa vie de débauche, et remettait la main à ces compositions ordurières et pourtant spirituelles, qui comme les contes de Grécourt, et les romans de l'abbé Dulaurens sont une tache pour le clergé de cette époque.

Sa vie licencieuse est assez connue pour que je ne m'y arrête pas. Lui-même en donne en quelque façon l'idée dans les vers suivants :

Sans dépenser
C'est en vain qu'on espère
De s'avancer
Au pays de Cythère.

Femme en courroux,
Mari jaloux,
Grilles, verroux,
Tombent sur vous.
Le chien vous poursuit comme loups.
Le temps n'y peut rien faire.
Mais si Plutus entre dans le mystère
Grille, ressort,
Tombent d'abord.
Le chien s'endort.
Le mari sort,
Femme et soubrette sont d'accord.
Un jour finit l'affaire [1].

Il y aurait bien des réflexions à proposer sur ces conseils donnés par un ecclésiastique. J'aime mieux conter une anecdote curieuse et qui se rattache assez plaisamment à l'un de ses romans.

Voisenon était reçu dans un jeune ménage, celui de M. Potron. Il avait autrefois connu les parents de la jeune femme, et avait continué de la voir, depuis qu'elle était mariée. La jeunesse et la candeur de la jeune épouse ne tardèrent pas à exciter les désirs du lascif abbé. Habile dans l'art de séduire, calculant ses gestes et ses paroles, il sut se rendre fort agréable ; et tandis que Potron, occupé des affaires de son commerce, n'apportait pas toujours dans la société cette gaieté et cette gentillesse qui rendent la conversation agréable, l'abbé, au contraire, le cœur toujours vide, et l'esprit satisfait, avait argent comptant de ces riens qui font rire, de ces rapprochements qui amusent, de ces attentions qui plaisent. Bref il écartait adroitement et sans se presser, du cœur de Léonore, la préférence exclusive qu'une femme doit à son mari ; il se glissait insensiblement dans ses pensées, et occupait déjà son souvenir pendant une partie des

1. T. III de ses Œuvres, p. 451.

heures de solitude que lui faisaient les affaires du commerçant.

Un vieux domestique qui avait vu naître Potron, et lui était attaché comme à un fils, avait remarqué le manége de l'abbé. Il avait compris du premier coup où un homme aussi profondément corrompu pouvait entraîner une jeune femme sans défiance, et avait résolu d'en avertir son maître, qu'il croyait bien ne se douter de rien. Il l'avisa donc que s'il n'y mettait ordre, la sagesse de Léonore courait grand risque, et qu'il aurait la douleur et la honte de se voir enrôler par un prêtre dans cette nombreuse armée dont le possesseur de la coupe enchantée s'occupait, disent Arioste et la Fontaine, à reconnaître les officiers et les soldats.

« Tu ne m'apprends rien, mon pauvre Firmin, lui répondit son maître : je sais tout ce que désire, tout ce que croit déjà posséder cet indigne abbé ; je le vois, et j'en enrage à part moi. Mais que faire pour l'empêcher ? c'est là le *hic*.

— Que ne chassez-vous, monsieur, ce prêtre impudique ? Chargez-moi, s'il vous plait, de l'exécution, et je lui dirai son fait de manière à lui ôter l'envie de se représenter.

— Tu ne connais ni le monde, ni notre siècle, répondit Potron. Aujourd'hui, c'est un tort inexcusable chez un mari d'aimer sa femme. Ceux qui ont ce travers doivent le cacher avec soin, s'ils ne veulent être honnis et vilipendés partout.

— Mais c'est une indignité, s'écria Firmin.

— C'est la mode, reprit son maître : jusqu'à quand durera-t-elle ? en vérité, je n'en sais rien ; mais tant qu'elle règne, il faut absolument s'y soumettre, sous peine d'être le plastron des sottises d'un tas de désœuvrés, de devenir ridicule aux yeux du monde, et par suite de voir baisser son crédit. Ainsi déjà, le rôle de ces maris jaloux, qui se constituaient autrefois les geôliers de leurs femmes ou qui les faisaient surveiller par des argus incorruptibles, ne peut plus nous convenir. La seule tentative de ce moyen désespéré me

ruinerait de fond en comble; et, si je connais un peu Léonore, la jetterait sans ressource dans la voie funeste où l'on cherche à l'égarer.

— Du moins pouvez-vous jeter cet indigne abbé à la porte, sinon par la fenêtre.

— Tu te trompes encore, mon ami. L'abbé de Voisenon est un homme du grand monde: il est de l'Académie française, en relation avec les philosophes, les écrivains, les poëtes : il est lui-même un peu tout cela. Qu'il me mette à dos sa coterie ; et tous ceux qui de près ou de loin aspirent à gagner sa voix ou celle de ses confrères, vont faire chorus avec lui ; et me voilà tympanisé, au point peut-être d'être obligé de quitter Paris, et de chercher un asile au fond d'une province.

— N'avez-vous donc aucun moyen?

— J'en ai un, mon ami : mais il est si difficile !

— Et qu'est-ce encore ?

— Si je pouvais couvrir l'abbé de ridicule devant celle qu'il aime ! Si je pouvais le forcer à rougir devant elle ! S'il se sauvait de la maison sans que j'eusse l'air de m'en mêler !

— Mais tout cela, dit Firmin, c'est impossible.

— Ce n'est pas impossible, seulement ce n'est pas aisé. Au reste je veux le tenter : puisqu'aussi bien je ne puis me dissimuler les progrès de l'abbé dans le cœur de ma femme, et qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudrait sauter le pas, je vais jouer mon va-tout. On dit que la fortune favorise les audacieux, c'est ce que nous verrons, dans tous les cas j'ai compté sur toi.

— Et que puis-je faire en cette circonstance ?

— L'abbé vient demain dîner chez moi. C'est toujours dans le salon à alcôve cachée qu'on va prendre le café ; au dessert je prétexterai une affaire qui m'oblige de m'absenter pour une heure. Ma femme et Voisenon resteront seuls.....

— Et vous voulez que je les surveille ?

— Point du tout. Tu sortiras et fermeras en dehors la porte de la salle à manger sur laquelle ouvre le salon : si bien que personne ne pourra s'échapper jusqu'à mon retour.

— Et vous serez armé, peut-être? Est-ce un meurtre que vous méditez ?

— Et non, mon ami; me prends-tu pour un mari espagnol ? Il faut que ma femme se garde elle-même, sans quoi, ma foi, j'aurais beau faire; pour un poursuivant tragiquement écarté, il en reviendrait vingt qui finiraient l'intrigue d'une façon beaucoup plus comique. Il n'y aura, ni une goutte de sang répandu, ni une larme versée. Tout ce qui arrivera, c'est que si l'on ne me montre pas au doigt, on rira de l'abbé.

— C'est merveilleux, ce que vous m'annoncez là, dit Firmin, et que faut-il pour que cela réussisse ?

— Un peu d'adresse. L'abbé aime le macaroni : on lui en préparera demain un bon plat; je me charge moi de l'épicer, et d'en servir à mon gourmand : le reste, à la grâce de Dieu. »

Le lendemain tout se passa comme Potron l'avait annoncé. Le macaroni au gratin fut servi et trouvé très-bon, le maître de la maison excitait lui-même son convive par son exemple. Seulement un observateur attentif aurait remarqué sur la croûte une ligne presque imperceptible, à droite de laquelle il prenait toujours pour servir l'abbé[1], tandis que pour lui-même et pour sa femme il puisait à gauche.

Du reste il fut exact. Le dessert venu, il se leva de table et dit qu'il sortait pour une heure. Les choses se passèrent ensuite comme à l'ordinaire. Le café était servi ; l'abbé offrit la

1. Ce tour, qui appartient à Marguerite de Valois (voyez les *Historiettes de Tallemant*, n° XIII, à la fin, p. 167 de l'édit. in-12 de 1840), a été reproduit par Fr. Soulié dans le roman *Si jeunesse savait*, § XXII.

main à la jeune dame, et tandis qu'il la conduisait, les domestiques enlevaient la vaisselle, nettoyaient rapidement la salle à manger et se hâtaient d'aller à leur tour satisfaire leur appétit, et probablement médire un peu de leurs maîtres.

Quand Voisenon se trouva bien seul avec Léonore : « C'est vous, dit-il, qui tous les jours m'offrez le café : laissez-moi vous servir à mon tour ; vous verrez que je n'y suis pas maladroit. » En même temps il la fit asseoir sur une causeuse, courut remplir une tasse, et l'apportant avec le sucrier, il ploya galamment un genou devant la jeune femme.

« Ah ! monsieur l'abbé, dit Léonore, quelle est cette posture ?

— C'est celle qu'on prend auprès de ce qu'on adore, répondit-il, en roulant les yeux d'un air confit.

— Vous ne m'adorez pas, j'espère, dit Léonore en rougissant.

— Il ne s'en faut de rien, reprit l'abbé ; et comme la jeune femme portait la main au sucrier, il la baisa adroitement au passage.

— Prenez donc garde, s'écria-t-elle, si mon mari était là !

— Il n'y est pas, dit Voisenon ; et se penchant un peu à droite, il baisa la main qui tenait la soucoupe, et que le liquide brûlant dont elle était pleine empêchait de retirer trop vite.

— Laissez donc mes mains, dit Léonore, ou je vais sonner...

— Aimez-vous mieux que je baise les pieds ? dit le brûlant abbé ?

— Ni mes pieds, ni mes mains, je vous en prie.

— Ce seront donc les bras, ou les genoux ?

— Encore moins, » répondit notre héroïne en se recoquillant dans la causeuse.

L'abbé toujours un genou en terre, avait déposé sur le

tapis la cafetière et le sucrier ; puis manœuvrant avec habileté, il s'était avancé petit à petit. Il pressait déjà de la poitrine les genoux de sa jolie voisine, et les baisait sans qu'elle pût les retirer ni se défendre.

« Finissez, finissez, disait-elle, je ne veux pas de ces plaisanteries. »

Voisenon n'en poussait pas moins ses avantages ; il saisissait une main qui le repoussait mollement ; il touchait une taille flexible, que Léonore étroitement bloquée ne pouvait lui dérober. Comme il n'y avait pas une colère bien profonde, qu'on ne lui opposait plus que ces mauvaises raisons d'une femme prête à capituler, l'abbé croyait bien que l'heure du berger allait sonner pour lui.

Cependant le violent purgatif dont on avait assaisonné la part de macaroni qu'il avait mangée, commençait à agir ; le fort qu'il assiégeait était loin d'être rendu ; et il sentait déjà dans ses entrailles de cruelles bourrasques.

Voisenon fit d'abord bonne contenance ; l'ardeur de ses désirs lui dissimulait une partie de son mal ; mais le Diable ne résisterait pas à une colique bien conditionnée. Les contorsions de l'abbé annonçaient assez qu'il n'était pas à son aise. Mme Potron s'en aperçut : « Qu'avez-vous, M. de Voisenon, dit-elle : seriez-vous malade ?

— Ce n'est rien, ce n'est rien, Madame.

— Pardon, reprit-elle : vous pâlissez ; vous voilà rouge en ce moment, et à présent vous devenez vert.

— Oh ! ce n'est rien, Madame, dit l'abbé en se relevant ; cela va se passer, je l'espère.

— Voilà ce que c'est, observa la jeune femme en souriant. Vous vous échauffez trop : si vous vous étiez tenu tranquille, la digestion se serait mieux faite.

— Oh ! oh ! fit Voisenon.

— Eh bien ! qu'est-ce ? Avez-vous besoin de prendre l'air ? Faut-il vous faire reconduire chez vous ?

— Ah ! pensa-t-il, battre en retraite au moment de la victoire, quelle honte ! » Puis il ajouta : « Je vois bien que c'est ce que j'ai de mieux à faire.

— Qu'à cela ne tienne, monsieur l'abbé. » Et elle se leva pour le reconduire jusqu'à la porte de la salle à manger.

Mais la porte était fermée en dehors : impossible de l'ouvrir. On sonna bien les domestiques. Firmin, par l'ordre de son maître, avait détaché les fils de fer des sonnettes et personne ne vint. On essaya d'enlever la serrure, elle tenait parfaitement ; et le temps se passant dans ces tentatives infructueuses, les douleurs devenaient de plus en plus insupportables.

Voisenon luttait avec courage ; mais le remède agissant toujours, il vint un moment où ses forces défaillirent. L'ennemi se fit jour malgré l'héroïque résistance de l'abbé, et il fut couvert de confusion devant celle qu'il avait cru pouvoir faire rougir quand il le voudrait.

On connaît l'influence des odeurs sur les femmes : « O Dieu ! s'écria Léonore, je ne vous suis utile à rien ici, monsieur de Voisenon ; permettez que je me retire. » Et elle courut s'enfermer dans sa chambre, déjà guérie d'un amour à peine né.

L'abbé, resté seul, pestait de tout son cœur ; il jurait et sacrait contre Léonore et contre lui-même, quand le mari revint juste au moment indiqué. Il tourna le bouton ; la porte ne s'ouvrit pas. « Tiens, cria-t-il bien haut, et d'un air étonné, cette porte est fermée à double tour. Quel est donc l'imbécile?... »

Il avait, ce disant, donné les deux tours de clef et la porte s'était ouverte. « Ah ! qu'il sent mauvais ici, s'écria-t-il ; et aussitôt il voit l'abbé furieux qui le pousse et se sauve en lui criant : « C'est un tour indigne, et je m'en vengerai.

— Bon, bon ! dit Potron ; tu ne te vengeras pas si bien que moi ; car je suis fort trompé, si tu reviens jamais chasser sur mes terres. »

Il entra en même temps chez sa femme, qu'il trouva le nez sur un flacon de senteur et qui, si elle ne lui conta pas exactement tout ce qui s'était passé, ne lui laissa pas douter que Voisenon n'eût été mis en pleine déroute avant aucun avantage essentiel.

Nous n'avons pas à dire comment Potron profita de ce succès pour se rendre plus pressant auprès de sa femme et écarter par une assiduité prudente tous les séducteurs ; mais la vengeance de Voisenon ne se fit pas attendre. Il n'avait pas remis les pieds, cela se conçoit, chez une femme qui l'avait vu dans une position si ridicule. Potron ni Léonore ne songeaient à le rappeler dans leur maison. Mais lui couvait son ressentiment et faisait éclore un conte ordurier dans le genre du *Sultan Misapouf*[1], où travestissant son histoire, il essayait sous des noms approchés de ridiculiser celui dont il avait voulu prendre la place. C'était le conte de *Tant-mieux pour elle*, dont il envoya, tant il était pressé, une copie à son amphitryon avant de l'imprimer.

Ce conte commence ainsi : « Le prince Potiron était plus vilain que son nom. Le prince Discret était charmant. La princesse Tricolore était plus fraîche et plus brillante qu'un beau jour de printemps. Elle détestait Potiron, elle adorait Discret et fut forcée d'épouser Potiron. Tant mieux pour elle[2].

—Bon, dit Potron ; le prince Potiron, c'est moi, sans doute. La princesse Tricolore, si j'en juge à la rime, c'est Léonore. Le prince Discret, c'est probablement l'auteur, qui pourtant ne l'est guère. Tout cela me touche peu. Mais continuons.»

Il lut la suite de l'histoire, rit beaucoup des inventions grotesques et des facéties graveleuses de l'abbé, et arriva à ce curieux passage où Discret étant seul avec Tricolore dans

1. Composé en 1746, ainsi que sa comédie de la *Coquette fixée*.
2. Voyez les *Romans, Contes et autres OEuvres* de Voisenon, p. 207.

sa chambre à coucher, le mari qui se trouve en ce moment au palais du roi, se roule sur le parquet en criant : « Ah ! la colique ! ah ! la colique ! je me meurs ! »

Un peu plus loin, en plein conseil des ministres, lorsqu'on est en train de recueillir les voix, les tranchées reprennent à Potiron avec la plus grande violence. Les trois quarts des conseillers tombent dans la même crise, et l'on voit le plancher de la salle du conseil couvert de juges en convulsions, qui se culbutent les uns contre les autres et crient à tue-tête. Potiron l'emporte sur eux tous et répète alternativement avec le chœur : « Ah ! le ventre ! ah ! le ventre ! (chap. 15.) » Et enfin la fée Rusée vient avouer tout bonnement que c'est un tour de sa façon. « J'ai parié, dit-elle, que je saurai tous ceux[1] que les femmes joueraient à leurs maris et j'ai jeté sur eux un charme qui leur donne la colique toutes les fois qu'on les attrape. C'est une petite plaisanterie de société. »

—Bravo, se dit Potron ; il paraît que la mienne n'était pas mauvaise, puisque le conteur n'a rien trouvé de mieux que de broder dessus. »

Et à quelques jours de là, rencontrant l'abbé dans une promenade, il alla joyeusement à lui : « J'ai lu votre conte, lui dit-il ; il est très-amusant, et je ne doute pas qu'il n'ait du succès. Vous m'en devrez bien quelque chose ; et à ce propos, ajouta-t-il, il me semble que vous avez bien changé nos rôles.

— Parbleu, répondit Voisenon, ne fallait-il pas mettre le prince Discret dans la situation où vous m'avez vu ?

— La peinture eût été plus vraie, reprit l'autre.

— Et beaucoup moins piquante, observa l'abbé.

— Cela dépend du point de vue, riposta Potron.

— Je me mets au mien quand j'écris, répliqua bourrument Voisenon.

1. Je conserve le style de Voisenon, quelque difficile qu'il soit quelquefois à comprendre, *tous ceux*, c'est-à-dire *tous les tours*.

— C'est votre droit, dit le jeune mari. J'ai, moi, celui d'en prendre un autre et de m'y tenir ; car votre place n'est pas assez belle pour que je vous l'envie.

— Adieu ! » dit l'abbé ; et lui tournant le dos, il s'éloigna précipitamment, tandis que Potron riait de tout son cœur et pensait à régaler sa femme de la nouvelle déconvenue de son malencontreux amant.

Voisenon ne devint pas plus sage. Sa vie entière fut jusqu'à la fin un scandale pour les hommes religieux ou amis des convenances, et un sujet de joie pour les philosophes et les esprits forts, qui voyant le clergé se déconsidérer, conjecturaient de loin, mais sans prévoir pourtant tout ce qui s'en suivrait, un temps où la religion ne serait plus du tout en honneur.

On sait la jolie épitaphe que Voltaire, âgé de 82 ans, lui fit à l'époque de sa mort, en novembre 1776 :

Ici gît, ou plutôt frétille
Voisenon, frère de Chaulieu.
A sa muse vive et gentille,
Je ne prétends pas dire adieu :
Car je m'en vais au même lieu
Comme cadet de la famille.

Il faudrait être aveugle pour ne pas comprendre combien ces jolis vers, qui qualifiaient deux abbés *les frères de Voltaire en incrédulité*, auraient dû faire réfléchir le clergé. C'est ce qu'il ne fit pas cependant ; et l'on sait quel fut plus tard le résultat de cette insouciance sur les idées qui le touchaient de plus près.

MONSIEUR DE BIÈVRE[1].

Tout le monde sait quelle fut chez nous l'effervescence de la société polie pendant la dizaine d'années qui précéda la révolution. On ne se doutait guère alors de ce qui résulterait un jour des changements auxquels on aspirait; mais chacun se faisait législateur à sa guise. Point d'écolier qui ne se figurât être un Solon ou un Numa Pompilius; point de laquais de bonne maison qui n'embrassât de cœur les théories que développaient ses maîtres et ne se crût capable de gouverner un empire.

En attendant, on s'amusait; et à quels jeux ! Combien ces Lycurgues futurs auraient fait pitié aux sévères personnages qu'ils prétendaient imiter, si ceux-ci eussent pu les voir ou les entendre !

Tout ce qu'il y a dans l'esprit français de solide et de sensé sous une forme légère autant qu'agréable, avait disparu de la tête de nos compatriotes pour n'y laisser subsister qu'une futilité prétentieuse et une recherche de fariboles subtiles dont nous avons quelque peine aujourd'hui à concevoir la mode et la faveur.

A cette époque, vers la mi-janvier, un hôtel de la rue Saint-Honoré semblait attendre compagnie. C'était celui du comte de Grandsire. Le salon brillait de vives lumières et la comtesse y entrant après le dîner avec ses joyeux convives, leur annonça qu'elle attendait pour ce soir le marquis Bilboquet.

1. Nouvelle écrite en décembre 1852.

« Plaisir de plus, dirent les jeunes gens; Mme la comtesse s'entend parfaitement à rendre sa maison agréable.

— Qu'est-ce que c'est que ce marquis-là? demanda un vieux commandeur, oncle de la comtesse, qui ne sortait que rarement de ses terres; et de quels gens, ma nièce, consentez-vous à vous entourer?

— Le marquis Bilboquet, mon oncle, c'est l'homme le plus amusant de notre époque. Il trouve à tout moment des mots aussi heureux qu'inattendus. Vous vous souvenez du malheur arrivé à Boulogne[1], lorsque Pilâtre du Rosier et Romain s'étant élevés en l'air à cinq cents toises au moins, leur ballon prit feu tout à coup. Les deux aéronautes tombèrent à moitié brûlés, se tuèrent et furent si étrangement défigurés qu'ils n'avaient plus forme humaine. Le jeune Lamaisonfort, que Pilâtre n'avait pas voulu laisser monter dans son ballon, vint en poste annoncer cette affreuse nouvelle à Paris, chez M. de Calonne, où se trouvait notre marquis. Savez-vous ce que celui-ci dit au jeune courrier? Il lui appliqua ces vers de la tragédie d'*Horace*:

> Rendez grâces aux Dieux de n'être pas *Romain*,
> Pour conserver encor quelque chose d'humain.

— Voilà une belle oraison funèbre et qui prouve chez ce personnage une vraie sensibilité; mais pourquoi l'appelez-vous *marquis*?

— C'est qu'il l'est réellement. Le petit Maréchal est aujourd'hui marquis de Bièvre. Son grand-père était chirurgien de Louis XIV. Il a laissé une immense fortune au moyen de laquelle on a pu acheter une terre érigée en marquisat pour son petit-fils. Celui-ci, d'ailleurs, n'est pas fier de son titre; il doit jusqu'à présent sa réputation aux lettres ou du moins à celle qui a été écrite à la *Comtesse Tation* par le *sieur de Bois-Flotté*, étudiant en *droit-fil*.

1. Le 15 juin 1785.

— Je ne connais pas ces personnes-là. Je n'entends pas même bien vos paroles. « Il doit sa réputation aux lettres, ou du moins à *celle*.... » Quoi *celle* ?

— La lettre qui a été écrite....

— Mais, ma nièce, le mot *lettres* ne signifie pas la même chose dans les deux phrases. Je ne m'étonne plus si je ne vous comprenais pas.... Eh bien ! voilà ces messieurs qui rient maintenant ; est-ce que j'ai dit une sottise ?

— Non, mon oncle, vous avez parlé très-sensément ; mais vous n'êtes pas du tout au courant, et je vais, pour vous y mettre, reprendre les choses de plus haut. M. de Bièvre n'est pas moins célèbre par ses pointes, ses calembours, comme on les appelle, que par son talent sur le bilboquet. Couper les mots, assembler et confondre les syllabes, présenter de faux sens, détourner la pensée de l'auditeur ou du lecteur, c'est là son exercice le plus ordinaire, par lequel il charme toute la bonne compagnie à Paris comme à Versailles.

— Peste ! c'est là une occupation bien utile à l'État, et qui doit lui attirer l'estime, je dirai plus, la reconnaissance des honnêtes gens !

— Ne vous en moquez pas, M. de Bièvre a fait une théorie du style dont un court passage vous donnera une idée complète. Il cite ces lignes de *Télémaque* : « De là on découvrait « la mer quelquefois claire et unie comme une glace ; » et fait à ce propos la réflexion que voici : « Ce début est noble, il « est précis. Le bon sens est certainement satisfait ; mais « l'esprit ne l'est pas et l'imagination s'endort. Un léger « changement va tout réparer ; mettez à la place : « De là on « découvrait la mer quelquefois claire et unie comme une « glace *à la crème*. » Dès lors, l'esprit sourit, l'imagination se réveille. Un rapport heureux nourrit et multiplie l'idée. Le mot *glace* devient un foyer d'où s'élancent deux rayons divergents. Le bon sens ne s'éloigne pas de celui qui l'éclaire, et l'imagination s'égare avec celui qui lui plaît. »

— Mais voilà qui est pitoyable, et jàmais je n'avais entendu pareilles sottises.

— Tout le monde s'en amuse, mon oncle, et vous aurez les rieurs contre vous. Ils sont nombreux, je vous assure, depuis que la lettre à la *Comtesse Tation sur l'Abbé Quille* a réjoui la cour et la ville.

— Qu'est-ce encore que cette contestation sur une béquille ?

— Vous n'y êtes pas. C'est une *comtesse* qui s'appelle *Tation* à qui on écrit la vie d'un *abbé* qui se nomme *Quille*.

— Ah ! fort bien ! est-ce là le piquant de la pièce ?

— Précisément. A propos d'un mot, quelquefois d'une syllabe ou même d'une lettre, on intercale dans le discours une espèce de parenthèse qui ne se rapportant qu'au son entendu, et nullement au sens du discours, déroute l'auditeur et l'amuse.

— Oh ! l'*amuse !* cela dépend des goûts. Citez-nous donc, par plaisir, quelques lignes de ce style.

— En voici deux ou trois, si madame le permet, dit le jeune chevalier de Lagnel : il s'agit de l'abbé Quille. « A douze ans il connaissait déjà toutes les langues (fourrées) ; à treize, il fit une ode en vers (luisants) ; à quatorze, il donna une pièce (de deux sous) en cinq actes (de contrition), qui était un chef-d'œuvre de l'art (rance). »

Tout le monde éclata de rire, excepté le vieux commandeur. « Est-il possible, s'écria-t-il, que le goût en France soit tombé si bas, ou même se soit si complétement évanoui, qu'on s'amuse de ces sornettes et de ces non-sens !

— Pardon, commandeur, interrompit le vicomte de la Saussaie ; vous êtes trop sévère pour de simples jeux d'esprit. Les vers rapportés des Grecs et des Romains, leurs acrostiches, nos vieilles rimes senées, annexées, équivoquées ne valaient pas mieux ; on s'en amusait dans le temps : laissez-nous à notre tour prendre ces petites distractions.

— Eh ! messieurs, j'ai toujours regardé les poëtes comme de grands enfants : mais entre tous les enfantillages, les balivernes dont vous parlez ici sont encore les moins estimées. Pourquoi donc les imiter ? et se peut-il qu'un homme ait si peu de valeur, qu'il ne sache rien faire autre chose?

— Pour de la valeur, reprit Lagnel, M. de Bièvre n'en manque pas; il l'a prouvé quand il était mousquetaire.

— C'est la suite du même jeu à ce que je vois, dit le commandeur : eh bien je m'y prêterai volontiers, et me rattachant ici à votre dernier mot, n'est-ce pas *mousquetaire à genoux* que vous voulez dire ? Cela serait assez convenable pour le petit-fils d'un chirurgien.

— A votre tour que voulez-vous dire mon oncle?

— Ah ! ah ! vous voilà battus sur votre terrain même. Eh bien je vous citerai ces vers du *Mercure galant*, sur le grand-père de M. Michaut :

> Qu'était-il ? avait-il quelque charge ? — Entre nous,
> Feu mon grand-père était mousquetaire à genoux.
> — Quelle charge est cela ? — C'est ce que le vulgaire,
> En langage commun, appelle apothicaire[1].

— Non, mon oncle; M. de Bièvre sert réellement dans la première compagnie des mousquetaires, et il s'y est toujours conduit de manière à avoir l'estime de ses camarades.

— Soit : alors il devrait aujourd'hui s'occuper de travaux plus utiles que ceux dont vous me parlez.

— Avec ces futilités, il amuse : que voulez-vous de plus ? Aussi on le recherche partout ; et aujourd'hui même, ce n'est pas sans peine que je l'ai décidé à nous réciter quelques vers de sa tragédie de *Vercingétorix*.

1. Acte I, sc. II. Pour comprendre cette expression, que Piron emploie aussi dans le conte *Le nez et les pincettes*, il faut se rappeler que dans les anciens us, les apothicaires ne composaient pas seulement, ils administraient les lavements. C'est ce que l'on voit dans *Pourceaugnac*, où ils paraissent tous la seringue à la main.

— Une tragédie, miséricorde! et dans le style que vous nous vantez ici. Je n'ai plus qu'à me sauver.

— Non, non, dit le Vicomte, restez, cela vous déridera. J'en ai entendu citer deux vers qui me donnent la plus grande envie de connaître le reste; les voici :

Je crie : Arrête, lâche (un pet)
Ou je vais te percer de ce fer (à toupet).

— Le ton est vraiment noble; et cette tragédie doit profondément émouvoir les spectateurs.

— C'est ce que nous jugerons tout à l'heure, dit la comtesse : car j'entends un carrosse s'arrêter dans la cour et je n'attends guère ce soir que M. de Bièvre. »

En effet on annonça bientôt M. le marquis, et celui-ci, élégant cavalier d'ailleurs, plein d'aisance et de grâce, salua la maîtresse de la maison et toutes les personnes présentes d'un air à la fois modeste et dégagé, qui lui gagnait les cœurs : puis se mêlant à l'entretien sans affectation, il en devint le maître petit à petit, et raconta avec un entrain et une élégance d'expression que le commandeur admirait lui-même, vingt aventures, dont il semblait avoir été le témoin ou le héros, et qui prêtaient à ses quolibets.

Par exemple s'il était arrivé un peu tard, c'est qu'il y avait un grand embarras dans une rue qui l'avait forcé de prendre un long détour. D'où venait cet embarras? c'est qu'un cheval était tombé dans une cave, et qu'un monde fou s'était assemblé pour chercher comment on le tirerait de là : « Je n'ai pu, ajoutait-il, leur donner que ce conseil en passant : puisqu'il est dans la cave, tirez-le en bouteilles. »

Une autre fois étant allé faire sa cour, il avait été fort embarrassé quand le roi lui avait demandé de quelle secte philosophique étaient les puces? et comme il ne pouvait répondre, Louis XVI, lui avait appris qu'elles étaient de la secte d'*Épicure* (des piqûres). Mais lui-même avait riposté

en demandant de quelle secte étaient les pous; et comme Louis XVI à son tour, restait muet, il avait dit qu'ils étaient de celle d'*Épictète*, (des pique-tête).

Il racontait encore que deux personnes de sa connaissance s'étaient prises de querelle; qu'après s'être injuriées, elles s'étaient souffletées, et qu'enfin, ayant pris jour pour dégainer, on l'avait prié, lui, marquis de Bièvre, de les rapatrier et d'empêcher ce duel. « Eh bien, dit la comtesse, c'était une œuvre charitable, et à laquelle vous vous êtes prêté sans doute? — Fi donc! madame, me prenez vous pour un raccommodeur de soufflets? »

Jusque-là, et tant que les jeux de mots semblaient n'être pas préparés de longue main, le commandeur les acceptait volontiers comme ornements d'une conversation frivole. Mais bientôt on vint à la tragédie : et là, il faut l'avouer, les pointes sont si mauvaises, les mots ajoutés si à contre-sens qu'on s'expliquera sa mauvaise humeur, et l'interruption qui en résulta après une douzaine de vers.

C'est Vercingétorix qui ouvre la scène; et que M. de Bièvre fait parler en ces termes :

« Dans ces lieux (à l'anglaise) où ma voix vous amène,
Il faut de nos malheurs rompre le cours (la reine).
Amis, vous dont l'esprit est plus mûr (mitoyen),
Donnez-moi des conseils dignes d'un citoyen.
Et surtout (de droguet) dans vos vertus antiques,
Rétablissons le sort de nos sujets (lyriques).
Avec moins de secours et de bras (de fauteuil),
Des Romains autrefois je creusai le cercueil.
Je sus (comme un cochon) résister à leurs armes,
Et je pus (comme un bouc) dissiper vos alarmes.

— C'est exécrable s'écria le commandeur; vous écrivez je *sus* et je *pus* avec un *s* à la fin. Mais pour que l'équivoque fût exacte, il faudrait qu'il y eût un *e* (un nez).

— Eh bien, monsieur, dit de Bièvre, je ne vous empêche pas d'y mettre le vôtre.

— A merveille : vous n'avez pas d'autre moyen de répondre aux objections sérieuses que d'abuser du son des paroles. Mais ma nièce devrait bien quand elle autorise chez elle la lecture de vers semblables, en prévenir ses parents ou les personnes graves, afin qu'on ne vînt pas ici perdre son temps à écouter ces balivernes.

— Qu'à cela ne tienne, dit de Bièvre, en roulant son manuscrit, et le remettant dans sa poche; je lis ces vers à ceux qui, comme moi, s'en amusent; je ne veux certes en imposer l'audition à personne.

— C'est une retenue dont je vous sais gré, dit le commandeur. Vous-même excusez-moi, si avancé en âge comme je le suis, et m'étant toute ma vie occupé de choses sérieuses, je n'apporte pas un esprit bien préparé à ces jovialités dont je vois qu'on s'occupe à Paris; et si me souvenant un peu trop de ce que j'ai vu dans mon enfance, je trouve la grandeur et la majesté d'alors bien préférables aux plaisanteries hasardées du jour. »

La comtesse coupa court à cette discussion en donnant l'ordre de servir le thé : et au même moment une lettre fut remise au comte de Grandsire. Cette lettre venait d'un nommé de Chambre, qui avait été invité à se trouver le soir chez la comtesse; mais il était indisposé, et ne pouvant se présenter en personne, il lui adressait à la fois ses excuses et copie du billet qu'il écrivait au même instant à M. de Bièvre.

« Je sais ce que c'est, dit celui-ci ; M. de Chambre m'a rencontré il y a quelques jours dans une maison tierce; nous avons causé longtemps : nous nous sommes convenu, je puis le dire; et il m'a fait tant d'instance pour que j'allasse dîner chez lui, que je me suis mis à sa disposition. Je serai enchanté d'avoir ici même, quelques instants d'avance, la réponse que je trouverai en rentrant chez moi.

— Il ne reste donc, dit le comte, qu'à lire le billet; le voici :

« Empressé de vous recevoir, vous m'avez laissé, monsieur, « le choix du jour : je vous invite pour mercredi, et vous prie « de vouloir bien accepter la fortune du pot. De Chambre. »

On se figure aisément quels éclats de rire accueillirent cette cruelle équivoque. De Bièvre en était atterré[1], et ne trouvant pas la riposte, il se demandait s'il n'était pas victime d'une mystification. Le commandeur lui-même avait pitié de son embarras. Toutefois, il n'était pas fâché de le voir ainsi puni par où il avait péché. Aussi l'occasion l'inspirant, quand on approcha la table à thé, voyant qu'une roulette s'était détachée de l'un des pieds, et que la table n'était plus d'aplomb, comme on cherchait partout une cale à mettre dessous, il tira de sa poche un petit tampon de bourre de soie, et le présentant à M. de Bièvre, « Tenez, monsieur, dit-il, passez cela à Mme la comtesse.

— Cela, dit de Bièvre, et que voulez-vous qu'elle en fasse ?

— Je veux qu'elle vous dise, et que vous reconnaissiez vous-même qu'il n'y a rien de si pitoyable que les cales en bourre (les calembours), et qu'il faut être bien dénué pour y recourir sans cesse.

— Parbleu, dit le calembouriste, si comme on le dit les plus mauvais sont les meilleurs, je puis me vanter de n'en avoir jamais fait de si bon. Au reste, l'avis peut être utile, et il y a des maisons, où ils sont si mal reçus, qu'ils ne devraient pas y être appelés, et qu'on fera toujours sagement de ne pas les y offrir. »

Cela dit, il fit sa révérence, et prétextant une affaire pressée, il sortit plus brusquement sans doute qu'il ne l'eût fait dans un salon où il aurait été parfaitement satisfait de son rôle.

1. Ce calembour fut en effet un de ceux qui portèrent la plus rude atteinte à sa souveraineté dans ce genre. Voyez le *Bievriana*.

LES DEUX ÉRUDITS[1].

Qui ne connaît de réputation l'illustre Croit-Tout, cet érudit célèbre, hérissé de grec et de latin, et tellement confit dans l'amour de l'Antiquité, qu'elle a, selon lui, tout crée, tout su, tout possédé, et que les siècles modernes n'ont pu que retrouver en détail quelques-unes de ces connaissances dont les sages de la Grèce, et les philosophes qui les suivirent, jouissaient dans leur ensemble[2]?

Il retrouvait toute notre chimie dans la magie antique[3]; il attribuait à Archimède notre arithmétique décimale[4], à Xénophon la connaissance du phosphore ou de l'électricité[5]; aux obscurs compilateurs des traités de musique ancienne, et notre harmonie et notre contre-point avec un système d'autant plus riche que l'échelle musicale se divisant alors en quarts de tons[6], les combinaisons possibles devenaient des

1. Cette pièce est de 1852. J'y trace un portrait de fantaisie : mais tout n'y est pas d'imagination. C'est une sorte de représentation collective plutôt que personnelle; les traits en ont été fournis par divers savants, dont quelques-uns mêmes seront nommés dans les renvois qui vont suivre.

2. C'est le système de Bailly.

3. Eus. Salverte, *Essai sur les sciences occultes*.

4. M. Chasles, *Observations sur l'arénaire*. Les recherches de ce savant sur l'histoire de l'arithmétique et de la géométrie n'en sont pas moins extrêmement précieuses pour tous les amis de la vérité historique.

5. Lefebvre de Villebrune, dans sa traduction d'*Athénée*, p. 5 de l'Avertissement, et p. 75 du texte.

6. M. Vincent dans divers articles, et notamment dans le gros volume publié aux frais de l'État qui forme la seconde partie du tome XVI des *Notices des manuscrits*, etc.

millions de fois plus nombreuses que les nôtres. Tout chez les Grecs lui semblait admirable. Il s'extasiait sur le charme des épigrammes grecques, sur l'intérêt des comédies d'Aristophane et des tragédies d'Eschyle. Chargé d'expliquer quelques livres de l'*Iliade*, il annonçait sans sourciller qu'il y montrerait des beautés que personne jusqu'à lui n'avait aperçues[1].

Ce n'était pas seulement sur les arts ou la littérature proprement dite, qu'il se laissait aller à cet enthousiasme perpétuel. Les sciences exactes elles-mêmes n'étaient pas à l'abri de ses explications admiratives. Il ôtait résolûment à Montgolfier l'invention des aérostats[2] pour la faire remonter jusqu'aux siècles héroïques. « De nombreuses tentatives, disait-il, avaient dès lors été faites pour s'élever dans les airs ; voyez Dédale et ses ailes[3]; rappelez-vous le Scythe Abaris et la flèche qu'il avait reçue d'Apollon, au moyen de laquelle il traversait en un clin d'œil les espaces célestes[4]; n'oubliez pas Pyrénée qui voulut voler comme les Muses, et qui se cassa les reins en tombant à terre[5], souvenez-vous de Phaéton conduisant le char du soleil[6]; et d'Ixion embrassant la nuée qui lui représentait Junon[7]. Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples. J'avoue que, comme ils tiennent à la mythologie, on peut n'y pas avoir une confiance absolue. Toutefois on ne doit pas se

1. S'il y a quelque chose d'insensé au monde, c'est assurément cette prétention de trouver dans les vieux livres des mérites que les contemporains ni les successeurs immédiats ne connaissaient pas. Mais elle est à la mode aujourd'hui : et les érudits les plus médiocres sont justement ceux qui donnent le plus dans cette manie.

2. M. Th. Gautier, dans ses *Grotesques*, n° VI : « Le véritable inventeur du ballon, dit-il, est, à mon avis, Cyrano de Bergerac, et non autre. » Je n'ai pas besoin d'ajouter que la preuve qu'il en apporte est un pur enfantillage.

3. Ovid., *Métam.*, VIII, 185; Lucien, *De astrol.*, 14.

4. Hérod., *Hist.*, IV, 36. Ce passage d'Hérodote entendu autrefois dans le sens indiqué ici, semble signifier tout autre chose. Voyez à ce sujet la note de Larcher dans sa traduction.

5. Ovide, *Métam.*, V, v. 290. — 6. *Ibid.*, II, v. 105. — 7. *Ibid.*, IV, 460.

dissimuler que ce retour constant de l'antiquité sur l'idée d'un voyage aérien ne saurait être négligé dans l'histoire des sciences. On ne paraît pas l'avoir jusqu'ici suffisamment remarqué, et ce point curieux mériterait plus que beaucoup d'autres, à mon sens, un examen approfondi. »

Après avoir ainsi préparé les esprits, il entrait en matière, disait que si les témoignages relatifs aux temps fabuleux n'avaient qu'une autorité contestable, il n'en était pas de même, Dieu merci! des temps philosophiques. Il rappelait donc l'esprit inventif des sept sages, les défis qu'ils s'adressaient les uns aux autres[1], la demande faite à Lycérus par Nécténabo, de lui bâtir une tour en l'air, et la manière dont Esope s'y prit. Il descendait dans la série des philosophes postérieurs; il rencontrait Archytas et sa colombe volante[2], où il voyait, bien entendu, une allégorie représentant une nacelle aérienne. Il arrivait enfin à ces vers d'horace :

Nec quidquam tibi prodest
Aerias tentasse domos [3].

« il ne te sert de rien d'avoir tenté les demeures aériennes. » Quelle fortune! s'écriait-il alors : et quel homme de bonne foi pourra résister à une assertion de cette importance? »

Vainement lui objectait-on qu'il est ici question des astres; que les anciens, dans leur ignorance des vérités naturelles, confondaient l'air et l'éther; qu'ils croyaient la sphère des planètes contiguë à l'atmosphère[4], et que le mot d'Horace ne signifie que les tentatives d'Archytas pour connaître les constellations ou les étoiles errantes.—«*Aerias tentasse domos*, répétait-il triomphant, avoir tenté les demeures aériennes, c'est-à-dire s'y être aventuré : il n'y a rien à répondre à cela.

1. Planude dans la *Vie d'Ésope*, et Lafontaine au-devant de ses fables.
2. Libes, *Hist. des progrès de la physique*, t. I, p. 46.
3. Hor., *Carm.*, I, 28, v. 4 et 5.
4. *Thèses sur quelques points des sciences dans l'antiquité*, n. III.

— Cependant, reprenait-on, la suite du passage d'Horace est formelle.

Animoque vagantem
Percurrisse polum morituro [1],

« avoir parcouru en esprit le ciel qui tourne sur nos têtes. » Vous voyez bien qu'il n'est question que d'un voyage imaginaire, d'une traversée idéale.

—Oui, répondait-il, pour le parcours du cielentier, *animo percurrisse polum;* parcours qui ne peut être accompli par un mortel, *animo morituro;* mais non pas pour le simple voyage, *aerias tentasse domos*, qu'Archytas avait certainement essayé, et ma proposition reste démontrée. »

Que conclure de là, je vous prie, sinon que comme l'a dit Arnault [2].

Le pouvoir de l'homme est immense ;
Faire quelque chose de rien
Est plus aisé que l'on ne pense.

Quand un érudit s'empare d'un texte, il y trouve bientôt tout ce qu'il veut. N'y eût-il qu'un mot imperceptible, à force de le chauffer, de le souffler, de l'enfler, il en fait successivement des pages, des chapitres, des volumes. C'est toute l'histoire des procès de Brid'oye dans Pantagruel [3]. Lisez comment les sergents, huissiers, appariteurs, chicaneurs, procureurs, commissaires, avocats, enquêteurs, tabellions, notaires, greffiers, et juges pédanés engendrent à leurs procès têtes, pieds, griffes, becs, dents, mains, veines, artères, muscles, humeurs ; et vous saurez comment, grâce au travail d'un érudit, une dissertation *devient parfaite, galante et bien formée.*

Croit-Tout avait pourtant un adversaire redoutable, et qu'il n'aimait pas à rencontrer, dans le sceptique Jean-

1. Hor., *Carm.*, I, 28, v. 5 et 6. — 2. *Fables*, liv. III, 5.
3. Rabelais, *Pantagr.*, liv. III, ch. 42.

Doute, qui prenait toujours le contre-pied de ses assertions; et grâce à quelques textes adroitement empruntés aux auteurs anciens, en les mettant d'ailleurs en serre chaude, et les couvant comme Croit-Tout faisait ses propres arguments, démontrait avec autant de succès que lui des propositions diamétralement contraires,

Un soir qu'il s'agissait des femmes grecques, ou romaines, et que Croit-Tout, après avoir cité les noms qu'on trouve dans tous les choix de beaux exemples et les traits qu'on répète à leur propos dans tous les livres d'éducation, en tirait selon sa coutume un sujet d'amplification sur la supériorité des temps anciens, et l'infériorité relative des époques modernes et de nos contemporaines : « Laissez-nous donc tranquilles, avec vos matrones, lui dit Jean-Doute; toutes les femmes dont vous nous faites un si brillant portrait, étaient depuis la plus haute antiquité jusqu'au quatrième ou cinquième siècle de notre ère, de dégoûtantes harpies, aussi malpropres sur elles-mêmes qu'elles étaient lascives !

— Malpropres ! lascives ! s'écria Croit-Tout : des déesses ! des demi-déesses ! il faudrait prouver cela !

— Ah ! mon Dieu ! s'écrièrent les dames, sauvons-nous : nous aimons mieux y croire que d'y aller voir : et si vous entamez la démonstration....

— Rassurez-vous, mesdames, reprit Jean-Doute, je ne citerai rien qu'en latin : ainsi vous écouterez si vous voulez mais vous n'entendrez pas ; et nous saurons enfin si vous ne valez pas mieux que les Aspasie, les Phryné, et tant d'autres que Croit-Tout nous vante incessamment.

— Voyons, voyons, dit Croit-Tout : laissez les compliments, et à la preuve, s'il vous plaît.

— M'y voici, et pour rassurer ces dames je ne parlerai que de la malpropreté : vous y consentez, je pense.

— Soit : mais hâtez-vous.

— Je ne vous citerai d'abord, ni Catulle, ni Horace, ni

Martial; j'aurais beau jeu pourtant : et le *gravis hirsutis cubat hircus in alis* de l'ami de Mécène[1], se fait sentir d'assez loin.

— Mais c'est dans une ode satirique.

— Satirique, tant que vous voudrez : c'est un bouc, *hircus ;* un bouc infect *gravis*, et qui couche vous savez où.

— Où donc, dirent les mamans ?

— Sous les aisselles, mesdames, *in alis*, et sous des aisselles velues, *hirsutis*. Dites-nous si cette femme était bien propre pour puer ainsi.

— Discutez cela tant que vous voudrez, messieurs ; nous ne tenons pas à savoir si les dames grecques ou romaines se lavaient exactement. Ainsi nous vous quittons la place : aussi bien il est temps de se retirer.

— Eh bien, tant mieux, dit Jean-Doute quand elles furent parties ; la discussion en sera plus libre, et la question examinée plus à fond.

— Oui, reprit Croit-Tout : et puisque vous avez cité Horace, pourquoi n'avez-vous pas dit qu'il s'agissait d'une vieille, et d'une vieille passionnée, *anus libidinosa*, et qu'Horace assemble contre elle les traits les plus hideux, sans qu'on en puisse rien conclure ? Ah ! si c'était dans une pièce élogieuse, s'il s'agissait d'une jeune fille, si surtout au lieu d'être une exception, c'était un fait donné comme général, j'avoue qu'il n'y aurait rien à dire.

— Voilà précisément, reprit son adversaire, ce que j'étais bien aise de vous entendre déclarer. Suivez maintenant mon raisonnement. Vous connaissez Ausone. Ce poëte a fait pour le mariage de Paulus son ami, et lui a adressé un centon nuptial, ou un épithalame composé de vers ou de moitiés de vers de Virgile. Toute la pièce est d'un ton fort décent, excepté la partie intitulée *imminutio*, où il va dépein-

1. Hor., *Epod.*, 12, v. 5.

dre le combat amoureux. Je n'insiste pas sur ces détails, où l'on est étonné de voir les vers si chastes de Virgile, exprimer de telles idées, avec une grossièreté que nos poëtes les plus orduriers ne dépasseraient pas. Je prends seulement ici les vers qui regardent la jeune épouse, et ce qu'il y a de plus secret chez elle.

Est in secessu, tenuis quò semita ducit,
Ignea rima micans ; exhalat opaca mephitim [1].

C'est ce dernier trait que je vous prierai de m'expliquer dans les habitudes de propreté reçues chez nous. Remarquez que c'est une jeune vierge ; c'est le jour de ses noces ; assurément elle ne s'est pas gâtée tout exprès ce jour-là. Ausone ne veut dire d'elle et surtout à elle que des choses agréables ; et cependant selon lui, de ces profondeurs s'exhale une vapeur impure, *exhalat opaca mephitim*.

— Bon, répliqua Croit-tout : Ausone a mis cela pour compléter son vers.

— Non, non, ne le croyez pas, c'est si bien sa pensée qu'il y revient un peu plus loin, et qu'il y consacre encore deux vers entiers [2].

Hic specus horrendum : talis sese halitus atris
Faucibus effundens, nares contingit odore.

« C'est une caverne horrible, un gouffre ténébreux qui vomit des exhalaisons dont l'odeur blesse les narines. » Répondez franchement : est-ce votre femme ou votre fille dont vous voudriez que cela pût être dit ? »

Cet argument *ad hominem* mit fin à la discussion. Le pauvre Croit-tout terrassé par la question balbutia une réponse insignifiante. Il n'en resta pas moins ferme dans son admi-

1. Voyez dans la bibliothèque latine-française de Panckoucke, le t. II d'Ausone, p. 116, v. 10 et 11 de la section.
2. *Ibid.*, v. 13 et 14.

ration exagérée des Anciens. Du moins les auditeurs montrèrent-ils par leurs éclats de rire, et leur approbation de l'argument de Jean-Doute, que ce n'est pas sur quelques mots isolés ou adroitement réunis, qu'on peut juger de l'état des peuples; mais bien d'après l'étude approfondie de ce qu'ils nous ont laissé, en portant toujours dans cet examen le flambeau de l'analyse et du bon sens; en tâchant surtout de les comprendre à fond, et de ne pas être dupe soi-même de l'admiration qu'on leur a vouée, ou des perfections qu'on leur suppose.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES,

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES CITÉS

DANS CE VOLUME.

ABARIS, 492.
Académie (l') française, 199, 200; — donne divers exemples de mots mal écrits, 231; — espagnole, 258.
Acanthologie, 158.
Accent (l') latin s'est déplacé dans quelques mots français, 252; — souvent par la régularité des flexions conjuguées, 253; — souvent aussi par une formation toute française, 254; — quelquefois dans le latin lui-même, 257.
ACEILLY (d'), 285.
Achille, tragédie, 423.
Action (l') d'un prince ferme se réduit à mettre de l'ordre dans son gouvernement, 102.
ADAM (le péché d'), 352.
Admiration des vieilles coutumes, 44, 48.
Admonester, 255.
ADRIEN (l'empereur), 1; — refuse les cadeaux et héritages, 6; — actes administratifs d'), 6, 15; — (spectacles donnés par), 7; — (beaux mots d'), 9; — (serments d'), 11, 12; — (conduite d'), 13; (qualités et défauts d'), 2, 14; — (actes politiques d'), 15, 16. 17.
AFFRE (M.), mort glorieusement, 106; — a paru accorder trop vite la prière pour la république, 107; — a fait en cela ce qu'il était impossible de ne pas faire, 108.
AGÉSILAS, 45, 63.
AGIS, 57.
AGRIPPINE, 72; — éternelle conspiratrice, 74; — se fait général d'armée, 77; — meurt en exil, 85.
Ai (j') vient-il d'*habeo*? 264.
Ainsi ne soit pour *Ainsine soit*, 230, 233 à 235.
ALBERT (le comte d'), 404; — volontaire à Philisbourg sous Villars, *ib.*; — reçoit une épître en vers de la Maupin, 405; — est consulté par elle sur son désir de quitter le monde, 409; — la confirme dans ses sentiments religieux, 410.
Alcionée, tragédie de Duryer, 337, 340, 341.
ALEXANDRE le Grand, 27; — mal jugé, 38.
ALEXANDRE, fils de Cassandre, 27.
ALEXANDRE (M.), 4.
Alexandrin (le vers), 245; — assimilé mal à propos aux asclépiades latins, *ib.*; — se divise en hémistiches composés comment? 247; — contient, en général, huit syllabes brèves et quatre longues, *ib.*
AMPÈRE (J.-J.), 44, 258, 265.
Amphibraque en français, 230, 231
AMYOT, 190, 191, 217, 339.
Anapeste en français, 239, 240, 246; — entre très-souvent dans notre alexandrin, 247, 248.
ANDRÉ (Maître), 421, 424; — est admis à lire sa pièce aux comédiens, 424; — en fait la lecture, 427; — se fâche contre sa femme, 434; — fait imprimer et vend lui-même sa pièce, 437; — obtient le plus grand succès, 438.
Anecdotes dramatiques, 337, 363, 364, 370, 372, 373, 380, 382, 385, 386, 394, 395, 406, 410, 421, 423, 437, 438, 439, 441, 443, 445, 447, 449, 452, 458, 469.

Anguilles (les) *de Melun* pour *Languille de Melun*, 233.
ANQUETIL, 397.
Anthologie grecque, 273, 274 et suiv — (l') n'a qu'une valeur historique, 274, 275.
ANTONIN, 2.
APPIEN, 16, 17.
APULÉE, 355.
ARACUS, 60.
ARCHIMÈDE, 491.
ARCHYTAS, 493, 494.
ARCOS (le comte et la comtesse d'), 407.
Arder, *ardoir*, *ardre*, 199.
ARGENS (le marquis d'), auteur des *Lettres cabalistiques*, 354, 357.
ARIOSTE, 268.
ARISTIDE, parjure et scélérat, 48.
ARISTOPHANE, 492.
ARISTOTE, 50, 51, 52, 55, 354, 355.
ARMAND (l'acteur), 421 ; — réunit la Comédie française pour entendre André, 422 ; — le fait introduire, 424 ; — préside la séance, 427 ; — applaudit André, 430 ; — fait venir la femme du perruquier, 434 ; — clôt la séance par un discours en proverbes, 436.
ARNAULT, 494.
Assassins politiques jugés diversement, suivant le succès, 81.
ATRÉE et THYESTE ont toujours été amis, 4.
ATTAIGNANT (l'), 459 ; — mauvais prêtre, 460 ; — fut souvent satirique, 461, et bâtonné pour ses satires, 462 ; — est cause qu'un autre est bâtonné pour lui, 463 ; — l'appelle son receveur et se moque de lui, 465 ; — en est puni, 467 ; — se convertit à la fin, au moins en apparence, 469.
AUBE (d'), neveu de Fontenelle, 284.
AUGUIS, 193.
AUGUSTE (Octave), 13, 15.
AUGUSTIN (Saint), 166.
AUSONE, 496.
AUTOMÉDON, poëte grec, 285.

BAILLET, 337.
BAILLY, 491.
BALZAC, 230.
BARBAZAN, 194, 196, 197, 202, 204, 207, 219, 222, 226.
BARTHÉLEMY, 10.
Bascule (système de la), 143.
BATTEUX, 243, 244, 250, 283.
BAUTRU, comte de Séran, 335 ; — converse avec Christine, 336 et suiv. ; — la présente chez Duryer, 342 ; — répond aux reproches de Duryer, 348.
BAYLE, 217, 349, 352, 353.
BEAUMARCHAIS, 191.
BELLEAU (Rémy), 224.
BELLECOUR (l'acteur), 422, 426, 428.
BENSERADE, 283, 405, 406.
BERTAUT, 224.
BEUCHOT, 426.
Bien public (le), prétexte de tous ceux qui se soulèvent contre l'autorité, 110, 111, 116 ; — se réduit pour chaque parti à son bien particulier, 112.
BIÈVRE (MARÉCHAL marquis de), 488 ; — très-fort sur les calembours et le bilboquet, 484 ; — (style singulier de), 484 et suiv. ; — fait des calembours avec Louis XVI, 487 ; — lit sa tragédie de *Vercingétorix*, 488 ; — est accablé par le billet signé *De Chambre*, 490.
Bievriana, 490.
Biographie universelle, 339, 358, 362, 375, 382, 399, 416, 439, 447, 459.
BOÈCE, 193.
BOECKH, 10, 56.
BOILEAU, 41, 193, 203, 204, 245, 310, 372 à 374, 377 à 385, 390.
BONAPARTE, 172, 176.
BOSSUET, 94, 166, 167, 190, 230.
BOUCHET, 225.
BOUILLET, 362.
BOUILLON (la duchesse de), 373 ; — (l'hôtel de), 370, 376, 377.
BOURBON (le connétable de). Voy. *Coriolan*.
Bouts-rimés, 310 et suiv. ; — (naissance des), 313, 324 ; — (succès des), 324, 325 ; — (chute des), 334.
BRÉBEUF, 285.
Brèves et longues en français, 236 ; — chez les Anciens différaient peut-être par le son de la voyelle plutôt que par la durée, 237 ; — peuvent avoir chez nous le rapport d'un à deux que les Anciens indiquent. 237, 238 ; — forment des pieds de vers dans le sens où les Anciens prenaient ce mot, 240, 241.
BRILHAC, 373, 374.
BRIZARD (l'acteur), 422, 423.
BRUZEN DE LAMARTINIÈRE, 279.
BUTET, 207, 212.

Cabale (la), 350 ; — (mystères de la).

ib., 358; — (vraie nature de la), 353, 354; — sorte de mythologie plus savante, 354; — science sacrée et occulte, 356.
Cabale (*la*), par M. Franck, 349.
Cabalistes (les) ou les Sages, 352 à 356.
Cabalistiques (lettres), voy. *Argens;* — formules, 357; — noms, 361.
CALIGULA, 12; — désigné par Tibère comme son successeur, 78, 79; — objet d'une prédiction de Tibère, 85, 86.
CALLICRATIDAS, 45, 60.
CALLICTÈRE, 281, 285.
CAPITOLIN, 11, 16.
CASAUBON, 6.
CASTIL-BLAZE, 248; — exige à tort dans les vers faits pour la musique une division symétrique, *ib.*
CATON, 16, 47, 191.
CÉSAR, 42, 47.
CHALUMEAU DE VERNEUIL (M.), 258.
Chanvre, 252.
CHAPELAIN, 311, 313, 372, 379.
CHAPELLE, 382 à 384.
CHARLES X expose son système de gouvernement, 150; — perd la couronne, 172, 179, 180.
Charte constitutionnelle, 128, 141.
CHASLES (M.), 491.
CHAUDON et DELAUDINE, voy. *Dictionnaire historique.*
CHÉNIER (M. J.), 10.
Childéric, tragédie, 447; — (vers de), *ib.*, 448; — (exposé et critique de), 449 à 452.
Choir et ses composés, 217.
CHRISTINE DE PISAN, 211.
CHRISTINE (de Suède), 325; — introduite chez Duryer, 342; converse avec lui, 342 à 346; — sort irritée, 347.
Chute (la) des princes ne prouve pas une volonté nationale, 173; — de Charles X et de Louis-Philippe regardée comme une calamité publique, 181.
CICÉRON, 53, 191, 259, 456, 460.
CLAIRON (Mlle), 422, 424.
CLAIRVAL (l'acteur), 280.
CLAIRVILLE (M.), 185.
CLAVIER, 4.
CLÉMENT (de Dijon), 470; — et DELAPORTE, voy. *Anecdotes dramatiques.*
CLÉOMÈNE, 57.
CLERMONT (le comte de), 462.
Clore et ses composés, 211 et suiv.; — distingué de *fermer*, 211, 213.
COLBERT, 31.
COLLIN DE PLANCY, 349, 357, 362.
Comédie française (la), 421, 422.
Comédiens exempts du supplice des verges, 71.
COMINES, 197, 213, 215, 225.
Comte (*le*) *de Gabalis*, 350 à 354, 356 à 358, 361.
CONDÉ (le Grand), 382, 384, 385; — (Henri-Jules de), fils du précédent, 384.
CONDORCET, 68, 93.
CONRARD, 311.
Constituante (l'Assemblée) de 1848 a été bien maladroite, 122; — sera méprisée de la postérité, 131.
Constituer (le droit de), 129; — vient du suffrage universel, 130; — ne peut être enlevé aux électeurs, *ib.*; — ni borné à de certaines époques, 131.
Constitution, 125; — (une) ne se maintient pas par elle-même, *ib.*; — définie, 126; — se modifie comme toutes les lois, *ib.*; — a une raison de durée dans la pluralité des pouvoirs, 128; — est à la merci d'une assemblée unique et souveraine, 129; — dépend toujours de la généralité des électeurs, 130; — peut être changée par des réponses faites dans les mairies, *ib.*
CORDIER (M.), 185.
CORIOLAN et le connétable de Bourbon ne sont pas à blâmer, 34.
Corne (la) a en français un sens plaisant qu'elle n'avait pas en grec, 285.
CORNEILLE (P.), 316, 386, 483.
Corps saint pour *Corsin*, 232.
COSTE, 191.
COTIN, 372.
Coups d'État justifiés par le succès, 118; — (théorie des), 132, 133; — doivent d'abord réussir, 133; — maladroits, 138; — bien faits, 139, 140; — doivent être préparés, 152; et bien exécutés, 153.
Cours supérieur de grammaire, 198, 243.
CRAPELET, voy. *Vieux poëtes français.*
CREUZÉ DE LESSER, 208.
Critique (la) des érudits diffère beaucoup de celle des littérateurs, 271. Voy. *Poésie.*

Croit-tout. Voy. *Érudits systématiques.*
Cruauté dans la guerre civile, 109.
Cuider, 227.
Curiaces (Albains ou Romains?), 47.
Cyrano de Bergerac, 492.

Dactyles en français, 241, 246.
Dangeville (Mlle), 422, 435.
Dante, 268; — comparé au Tasse, 270.
Daunou, 375, 378.
Darique, 59.
De Chambre, 489, 490.
Dedale, 492.
Déguster, 189.
Dehèque (M.), 274, 280, 285, 287, 290.
Déisme (le) ou le panthéisme était au fond de la doctrine des cabalistes, 356.
Delandine. Voy. *Dictionnaire historique.*
Delaporte (l'abbé), 461; — et Clément. Voy. *Anecdotes dramatiques.*
Délateurs (les) doivent être jugés par un tribunal, 10.
Démocrates (les) sont souvent des aristocrates, 115; — ont très-mal gouverné la France, 117.
Démocrite, 27.
Démodocus, 279.
Deshoulières (Mme), 370, 372, 373, 376, 381 à 383.
Des Iveteaux, 301; — son costume, ses talents, ses actes, 302; — sa conversation avec Ninon, 303 et suiv.
Despotisme (le) fait désirer la liberté, 137.
Deuxième, 255.
Dictionnaire historique, 363, 364, 417.
Diez (M.), 258.
Diodore de Sicile, 60, 61, 63.
Diogène Laërte, 26.
Dipyrrhique en français, 241.
Domitien, 12, 13, 82, 94.
Dotteville, 88.
Douloir (se), 223.
Droit (le) divin ou quasi divin fait les souverains modérés et pacifiques, 150, 156; — populaire ou de suffrage universel les fait absolus et guerroyants, 158.
Dufresne ou Quinaut-Dufresne, 447, 449, 451.
Dulaurens (l'abbé), 471.
Dulot, poëte français, 311, 313; — plaide en faveur des bouts-rimés, 314 à 316; — rencontre Sarazin, 325; — va avec lui chez Scarron, 326 à 334.
Dumanoir (M.), 185.
Duménil, 393; — témoin des tentatives amoureuses de la Maupin, 394: — rossé par elle, 395; — se vante de ses prouesses, 396; — est démenti par la Maupin et bafoué par ses camarades, *ib.*
Dumesnil (Mlle), 422.
Dupuis (Mlle), 308.
Dupuy des Islets, 285.
Durand, 205, 207.
Durozoir, 358.
Duryer, 335, 336; — reçoit Christine, 342; — converse avec elle sans la connaître, 343 à 346; — fait de justes reproches à Bautru, 347.

Écouter, 189.
Écriture fautive cause de beaucoup d'erreurs et de contresens, 231.
Effiat (marquis d'), 373, 374, 377, 378, 380.
Egger (M.), 269, 276.
Énéide (l') est une épopée aussi bien que l'*Iliade*, 269.
Empereurs romains (succession des) depuis Néron, 90; — se divisent en deux groupes, les fermes et les mous, 94.
Empire romain agité et chancelant par le défaut d'hérédité, 80; — et l'ambition des patriciens, *ib.*
Enfants malingres ou mal conformés tués à Sparte, 52.
Engeigner, 227.
Enghien (duc d'), 133; — (la condamnation du) n'a fait aucun bien à Napoléon, 134.
Ennebaud (Mlle d'), 382.
Entendre, 189.
Épicuriens (les), 167.
Épigrammes grecques, 273 et suiv.; — funéraires ou votives, 275; — (les) nous semblent plates et maussades, 276; — diffèrent essentiellement des nôtres, 277; — sur Laïs, *ib.*; — sur la Vénus de Praxitèle, 278; — sur les épigrammes trop longues, 278, 279; — railleuses ou comiques, 279; — contre les pauvres qui épousent des femmes riches, 280; — contre les mauvais acteurs, *ib.*; — contre les médecins, 281; — contre les hommes de petite

taille, *ib.*, 282; — contre les femmes fardées, 283; — contre des gens morts récemment, 284; — contre les amoureux affaiblis, 285; — contre les maris enrichis par la galanterie de leurs femmes, 285; — contre les avocats bavards et emphatiques, 287, 288; — se sont bien perfectionnées des Grecs aux Romains et des Romains à nous, 289, 290.
Epitadée, éphore, 56.
Érudits (les) systématiques, 491 à 498.
Eschyle, 492.
Ésope, 493.
Esprit (*l'*) *de divorce*, 440; — (Analyse de l'), 441; — (première représentation de l'), 442 et suiv.
Esprits élémentaires (les), 351, 356; — n'ont pas, mais peuvent acquérir une âme immortelle, 350, 352; — ne sont, selon quelques-uns, que les propriétés des quatre éléments, 353; — ont fait périr l'abbé de Villars, 360, 362.
Essai sur les fables indiennes, 195, 200, 202 à 205, 208.
États-Unis d'Amérique, 121; — pourraient bien se séparer un jour, *ib.*, 122.
Euripide, 367.
Eutrope, 2, 7, 8, 9, 11, 16, 17, 91.

Fain (le baron), 136, 145, 146, 148, 150, 158, 177.
Favre (M. J.), 167.
Fayolle, 158.
Fénelon, 19; — ne compose pas ses ouvrages, 20; — y prêche souvent une mauvaise morale, *ib.*, 25; — vante certains vices comme des vertus, 22; — recommande à tort la pauvreté et exagère le bonheur des champs, 23; — pousse jusqu'à l'absurde le dévouement d'Aristonoüs, 24; et l'éloge de la pauvreté, 25; — est plus louable par ses actes que par ses préceptes, 26; — s'est quelquefois trompé matériellement, *ib.*, 27; — flatte son élève d'une manière honteuse, 28; — exagère les vices, 29, 30; — et les vertus, d'abord le patriotisme, 30, 31; — porte des jugements puérils et souvent déraisonnables, 36; — veut faire juger les tableaux sur des comptes rendus, 38, 39; — juge très-mal Hercule, Thésée, Alexandre, 38; — donne trop à la phrase et à la figure de rhétorique, 39; — parle des Codes sans comprendre la question, 40; — fait débiter des sottises à Solon et à Justinien, 41; — juge mal César, 42, et lui fait dire des bêtises, *ib.*
Férir, 205; — a plusieurs homophones, 210; — formait plusieurs dérivés ou composés, 211.
Fermer distingué de *clore*, 212.
Fiesque (comte de), 373, 375, 377.
Filles de Germanicus et d'Agrippine bien mariées par Tibère, 78.
Flairer, 189.
Florus, 49.
Fontenelle, 2; — a traduit inexactement les vers d'Adrien, 2; — cité, 361.
Force seule origine du droit de souveraineté, 142; — peut être remplacée par la patience et l'adresse, 143.
Forgeot, 280.
Forme (la) des poëmes s'est bien perfectionnée depuis l'antiquité, 287.
Franck (M.), 349, 350.
François I^er^, 205.
Froissard, 211.
Furetière, 373, 374, 378 à 380.
Futurs (les) de nos verbes ne viennent pas des futurs latins, 258; — ni de la juxtaposition d'*avoir* à l'infinitif des verbes. 259 à 262; — mais des futurs passés en *ero*, 258, 263 à 265.

Gallicanus, 91, 95, 96.
Gallois (Le) d'Aubepierre, 206.
Garat, 90.
Gassendi, 194.
Gaudir, 228.
Gautier (M. Théoph.), 102, 275, 311, 392, 400, 492.
Géhant (M.), 247.
Génies (*les*) *assistants*, 358.
Génin, 232 à 234, 261.
Gérard de Nerval, 362.
Germanicus, 72; — prince faible, crédule, incapable, 73 à 75, 77.
Gésir, 201.
Gnomes et gnomides, 352, 354.
Gnome (le) *irréconciliable*, 358.
Gombaud, 279, 281, 283, 304.
Grécourt (l'abbé), 471.
Grecs inhabiles à tourner une épigramme, 284.
Guichard, 280.
Guillaume de Nangis, 221.

Goûter, 189.
Gouvernement (systèmes de), 153 et suiv.; — d'un seul vaut toujours mieux que celui d'une assemblée, 135.
Grammairiens (nos) et nos critiques se sont souvent trompés sur la quantité prosodique de nos syllabes, 242 et suiv. Voyez d'*Olivet*, *Batteux*, *Marmontel*, *Lemercier*.
Grandeur vraie d'un roi, 144; — opposée à la grandeur menaçante, 146, 147.
GRANDVAL (l'acteur), 422, 423, 425, 434.
GRIMM, 68.
GUÉRIN (M.), 247.
Guerre civile (dans la), la cruauté est souvent forcée, 109; — (la) est justifiée par la victoire, 122, 123.
GUILLERAGUES, 373, 376 à 380.
GYLIPPE, 61.

HAMILTON, 187.
Hasard (le), 172.
Hélotes, 51; — poursuivis et massacrés par les Spartiates, 52.
Hémistiches des vers alexandrins composés ordinairement de deux anapestes, ou d'un Iambe et d'un péon, 247.
HENRI III, 98.
HENRI IV, 98.
HENRIETTE d'Angleterre, 364.
HÉRACLIDE, 50.
HÉRACLITE, 9.
HÉRAULT, lieutenant de police, 446; —persifle de Morand, *ib.* et suiv.; — attaqué dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, 452; — reçoit ces feuilles malgré lui partout, 454; — congédie de Morand, 454.
HÉRODIEN, 92.
HÉRODOTE, 26, 492.
HÉSIODE, 354.
Hexamètres en français, 241; — n'ont pas la même cadence que les hexamètres latins, 241, 242.
Histoire (l'), 160 à 162.
Historiens (les) distribuent souvent les louanges en aveugles, 18; — ont loué contre toute raison les lois de Lycurgue, 53; — ont souvent jugé tout de travers les actes des princes, 89.
HOMÈRE, 4, 266, 267, 354.
Hommage, 254.
HORACE, 25, 187, 188, 284, 326, 377; — traduit par Pellegrin, 415; — cité, 449, 493, 494, 496.
Horaces (les) albains ou romains? 47.
HUGUES de Cambrai, 200.
HORTALUS, 70, 71.

Iambes en français, 239, 240.
Ilotes. Voyez *Hélotes*.
Imagination (l'), 99.
Incubes, 361.
Influence (l') d'un souverain est physique ou morale, 100.
Institutions (les) politiques ont-elles de la force par elles-mêmes? 124.
Intérêt (l') de la nation ne se sépare pas de celui du souverain, 135, 136.
Investigateur (l'), journal de l'Institut historique, 1, 44, 65, 186, 195, 301, 363, 449.
Issir, 204; — diffère de *sortir*, 206.
IXION, 492.

JEAN DE BOVES, 225.
JEAN-DOUTE. Voy. *Erudits systématiques*.
Jérusalem délivrée supérieure à la *Divine comédie*, 272.
JOINVILLE, 189, 195 à 198, 200 à 203, 206, 207, 209 à 213, 216, 218, 219, 221 à 228.
JOUBERT (M.), 247.
JOUY, 248.
Journal de l'Institut historique. Voyez *Investigateur*.
Juste-milieu, 154; — (le mot de) ne signifie rien en politique, 155.
Justice (la) est toujours sacrifiée dans la guerre civile, 120.
JUSTINIEN, 40, 41.
JUVÉNAL, 11, 91.

LABRUYÈRE, 229.
LAFAYETTE (Mme de), 399.
LA FONTAINE, 194, 201, 203, 224, 227, 230, 373, 375 à 377, 379, 381, 382.
LAHARPE, 68, 275, 287, 288, 290, 440, 470.
LAMAISONFORT, 483.
LAMARTINE (M.), 176.
LAMONNOYE, 415.
LAMOTHE-FOUQUÉ, 352.
LAMOTHE-LEVAYER, 391.
LAMPRIDE, 92.
Lanternistes (Académie des), 334.
LARCHER, 26, 492.
LASPHRISE (le capitaine) ou Marc de Papillon, 293; — (vers de), *ib.* 294,

298 à 300; — (combat singulier de), 296.
LEBRUN, 281.
Lédir, 228.
LEFEBVRE-DE-VILLERRUNE, 491.
Légitimistes, 154; — (les) seront toujours dupes, *ib.*
Légitimité (la) est une force en son temps, 143.
LEGOUVÉ, 282.
LEKAIN (l'acteur), 422, 426, 428, 429, 435.
LÉLUT (M.), 33.
LEMERCIER, 246, 250.
LETELLIER, 31.
LÉVESQUE, 65 et suiv.
Liberté : il y a celle de tout le monde et celle des grands, qui n'est que le privilége, 83. — Voyez *bien public;* — civile ou politique, 112; — d'écrire dans les journaux n'est jamais réelle, *ib.*, 113; — d'élire qui l'on veut, 113, 114.
LIBES, 493.
Licence (la) fait désirer le despotisme, 137.
LINGUET, 87.
LITTRÉ (M.), 229 à 231, 251 à 255, 259, 262, 265, 267, 270 à 272.
Longues (syllabes) en français peuvent être doubles des brèves, 239; — font dans le discours le même effet que s'il y avait un point ou une virgule, 244. Voyez *Brèves et longues*.
LORRAINE (le chevalier de), 391.
LOUIS XIII, 98, 100.
LOUIS XIV, 98, 102, 103, 375, 385; — raconte à son frère l'histoire de la Maupin, 399 à 401; — accorde la grâce demandée pour elle, 403; — apprend sa mort édifiante, 411.
LOUIS XVI, 172, 173; — joue aux calembours avec de Bièvre, 487.
Louis XVIII expose son système de gouvernement, 143 et suiv.
LOUIS-PHILIPPE, 119; — prince sage, *ib.;* — expose son système de gouvernement, 154 et suiv.; — a rendu la France heureuse, 155; — a eu tort de ne pas résister en 1848, 156, 157; — a maintenu la paix du monde pendant dix-huit ans, 157.
LUC (St-), 417, 418.
LUCET (l'abbé), auteur d'une dissertation justificative de Catilina, 1.
LUCIEN, 492.
LUCILLUS, poëte grec, 281, 283, 284, 287.
LUCIUS VERUS, 94; — (lettre de), 95.
LULLI, 395.
LYCÉRUS, 493.
LYCURGUE, 50, 51, 53; — (lois de), 48 à 50, 55; — barbares et absurdes, 52 et suiv.; — mal jugées par les historiens, 53.
LYSANDRE, 44; — aimait les richesses et resta pur, 47; — était ambitieux et ne flatta pas la multitude, *ib.;* — a été blâmé sur deux points, 48; — était Athénien de caractère, 58; — prenait des formes polies et se faisait des alliés, *ib.;* — se fait un ami de Cyrus, *ib.*, 59; — attire à lui les bons matelots, 59; — établit partout le gouvernement aristocratique, *ib.;* — prend Athènes, 60; — envoie de l'argent à Sparte, 61, 62; — aspire au trône, *ib.*, 63; — n'est pas approuvé par les prêtres de Delphes, 63; — meurt, 64; — est le seul Spartiate qui ait compris les vrais intérêts de sa patrie, *ib.*

MABLY, 68.
Machine infernale, 81.
MAILLY (de), 82.
MAINTENON (Mme de), 328, 329, 332, 334, 411, 412.
Majorité souvent battue par une minorité bien dressée, 114.
MALHERBE, 195, 337.
MANCINI (Hortense), 380.
Manger, 253.
MANICANT (marquis de), 373, 375, 377, 378, 380.
Manoir, 207.
MARC-AURÈLE a été sur le trône un prince imbécile, 94, 95.
MARCELLUS a-t-il été acquitté ou condamné? 88.
MARGUERITE DE VALOIS, 234, 475.
MARMONTEL, 229, 245, 250.
MAROT, 194, 228.
MARTIAL, 287, 288.
MATTHIEU (St), 417, 418.
MAUPIN (Mme ou Mlle), 386; — tue en duel trois jeunes seigneurs, 388; — implore Monsieur, frère du roi, 389; — se fait reconnaître, 392; — lui raconte son aventure avec Duméni, 396; — s'appelait d'Aubigny de son nom de fille et épousa Mau-

pin, 400; — va à Marseille avec Séranne son amant, *ib.*; — entre dans un couvent à Avignon, et s'en échappe en y mettant le feu, 401; — va à l'opéra de Bruxelles, 404, 406; — aimée, puis congédiée par l'électeur de Bavière, 407; — revient à Paris et au comte d'Albert, 408; — réforme sa vie et rappelle son mari, *ib.*; — devient veuve, 409; — entre en religion, *ib.*, 410; — meurt, 411.
MAXIMILIEN-EMMANUEL, 406, 407.
MAYNARD, 336.
MAZARIN, 378, 381.
Méchants (les) ne font pas le mal pour lui-même, 30.
MÉNAGE, 311 à 313; — répond à Dulot contre les bouts-rimés, 317 à 321; — loue Mlle de Scudéri, 318, 319; — cité, 330, 338.
Mensonge et vérité, 46, 47.
Mercure galant (le), 486.
MILLOT (l'abbé), 92.
MIOT (le comte), 133.
MOLIÈRE, 201, 203, 217, 264, 375, 379, 395, 435, 436, 443, 486,
MONMERQUÉ, 311.
MONTAIGNE, 182, 191, 192, 234.
MONTESQUIEU, 6, 44, 94.
MONTGOLFIER, 492.
Morale (la) est souvent mauvaise chez Fénelon, 20; — est moins trompeuse que la politique, 22; — est souvent sacrifiée dans les guerres civiles, 120, 121; — diffère de la politique, 133, 137; — s'en rapproche dans un gouvernement affermi et tranquille, 133; — lui est toujours sacrifiée dans les nécessités pressantes, 133 à 135.
MORAND (P. de), 439; — fuit sa belle-mère et vient à Paris, 440; — explique et défend son *Esprit de divorce*, 443; — provoque le public, 445; — est conduit chez le lieutenant de police, 446 et suiv.; — attaqué par sa belle-mère, perd son procès, 455; — puis sa fortune et sa santé, *ib.*; — meurt avec courage, 457, 458.
Mordre, mordu, 257.
MOREAU (Mlle), de l'Opéra, 393, 394.
MOURGUES (le P.), 334.
MOUSSET (Jean), 239.
Moutarde pour *moult tarde*, 232.
MURAT, 148.
Nage pour *age*, 231.
NAIGEON, 191.
Naître, 255, 257.
NANTOUILLET, 373 à 375, 377, 378.
Napoléon, 80, 81; — irrité par la machine infernale, 81; — accuse Tacite d'avoir calomnié Néron, 90; — trop rehaussé par Soulié, 98, 103 et suiv.; — expose son système de gouvernement, 137 et suiv.; — est ampoulé dans ses discours et proclamations, 147; — imité en cela par tous ses fonctionnaires, 148, 149; — s'est fait un nom qui grandit toujours, 159.
Nation (une) considérée au point de vue politique se réduit à son quart, 174; — et ce quart se divise en quatre groupes, 174, 175; — est unanime dans quel cas? 175, 176.
Nécessité (la) est l'excuse de tous les partis, 118.
NECTÉNABO, 493.
NERVA, 2.
NEVERS (duc de), 371, 373, 375 à 378, 380, 381, 383 à 385.
NICARQUE, 281.
NICOLAS de Damas, 50, 54.
NINON DE LENCLOS, 301 et suiv.
NOAILLES (cardinal de), 414 à 418.
Nobles (les), chez nous, ont souvent joué auprès des rois faibles le rôle des patriciens romains auprès des empereurs, 82.

Occulte (Philosophie), voy. *Cabale*.
OCTAVE, voy. *Auguste*.
Odorer, 189.
OLIVET (d'), 242, 250.
Ondins et Ondines, 352 à 354.
Ondine, 352.
Optatifs français (terminaison des), 214.
Oracles sibyllins, 165.
OROSE (Paul), 166.
ORPHÉE, 355.
Ouir, 192 à 197.
OVIDE, 492.

PACUVIUS, 191, 192.
PALAPRAT, 286.
PALISSOT, 470.
PALLADAS, 280.
Palper, 189.
PAN, 361; — chef des incubes, *ib.*
Panthéisme, voy. *Déisme*.
PAPILLON (Marc de), voy. LASPHRISE.
Pardon (le) des injures est un précepte

contraire à la justice humaine, 35, 36; — il encourage les puissants à abuser de leur force, *ib.*
PARFAIT (les frères), 363, 370, 372, 373, 382, 385.
PARIS DE MAISIEUX, 426.
PARMÉNION, poëte grec, 278, 280.
Paroir, 222.
Partialité des Historiens et surtout de Tacite, 65.
PASCAL, 193.
Pastiches admirés quand on les croyait anciens, méprisés ensuite, 286.
Patriciens romains (les) étaient souvent des conspirateurs incorrigibles 80; — ressemblaient à nos nobles ou aristocrates, *ib.*; — se disaient les victimes de la tyrannie, 81.
PAUSANIAS, 48, 51.
PELLEGRIN (l'abbé), 412; — ouvre un commerce de compliments en vers et travaille pour le théâtre, 413; — veut marier un jeune marchand, 413, 414; — est mandé à l'archevêché, 414; — est interdit par l'archevêque, 418; — est en somme un pauvre poëte, et se croyait un grand génie 420; — sa mort, *ib.*
PELLISSON, 311, 313.
Péons en français, 239, 241.
PERRAULT, 218, 275.
Peuple (la voix du), 3; — (le) n'est pour rien dans le surnom des princes, *ib.*
PEYRAT (M.), 154.
PHAÉTON, 492.
Phèdres (les deux), 363 et suiv. — (la) de Pradon, 365 à 370.
PHILIPPE duc d'Orléans, frère de Louis XIV, 386; — écoute la Maupin, 389; — lui promet de demander sa grâce, 397; — va trouver son frère à Versailles, 398; — apprend de lui l'histoire de la Maupin, 399 à 403; — obtient néanmoins la grâce demandée, 403.
PHILODÈME, 285.
Philosophie de l'histoire (la), 161, 162; — (problème posé par la), 163; — (la) n'est pas une science nouvelle 165; — glorifie et légitime le succès 181; — doit être distinguée des hommes qui s'y adonnent, 182; — n'est pas d'accord avec elle-même, 183; — est une opinion plutôt qu'une science, 185.
Pieds de vers (les) anciens peuvent exister chez nous, 239.
PILATRE DE ROSIER, 483.
PILLET (Fabien), 282.
PIRON, 440, 459, 486.
PLANUDE, 493.
PLATON, 51.
PLINE, 460.
PLUTARQUE, 15, 44, 45, 47, 48, 50 à 52, 56, 58 à 63; 66, 67, 191.
Poésie, 265; — définie, *ib.*, 266; — (la) primitive en Grèce et en France est monotone, 266; — jugée d'une manière très-différente par les érudits et les littérateurs, 267, 268, 271, 272.
Poésies fugitives, 274.
Poëtes français (collection Dabo), 224, 456; — (vieux) voy., *Vieux poëtes.*
Poignis, 228.
Politique (la), 120; — opposée à la morale, voy. *Morale.*
POMPÉE, 47.
PONS (de verdun), 276.
PORPHYRE, 361.
POSTHUMIUS, parjure et scélérat, 48, 49.
POUGENS, 229.
PRADON, 363 à 371, 381, 382.
Presse (la), 154.
Prétérits en français (terminaison des), 214.
PRÉVILLE, 422, 424.
Princes (les) doivent être jugés d'après leurs actes, non sur leurs surnoms, 2.
Procéleusmatique en français, 241.
PROCLUS, 355.
Prophètes et faux-prophètes juifs, 165.
PYRÉNÉE, 492.
PYRRHUS (mot de), 15; — rapproché mal à propos d'Alexandre le Grand, 27.

Quantité (la) prosodique de nos syllabes, 239; — (règles de la), *ib.*, 240; — a été pour nos grammairiens une source d'erreurs, 242; — dans le langage, représente la ponctuation par les longues et l'absence de ponctuation par les brèves, *ib.*
QUICHERAT (M.), 237.
QUINAUT (le poëte), 392, 397.
QUINAPT (les) acteurs, 413.
QUINTILIEN, 449.

RABELAIS, 191, 193, 195, 205, 322, 494.
RACAN, 275, 303.

RACINE, 193, 246, 363, 364, 373, 375, 376, 378, 380 à 383, 385, 403, 458.
Ramentevoir, 225, 226.
Rapports et discussion sur les prix décennaux, 65.
RAYNOUARD, 258, 260; — (Hypothèse de) sur la formation de nos futurs combattue, 257 à 262.
Regarder, 189.
REGNARD, 265, 457.
REGNIER DESMARAIS, 258, 455.
RÉMI, 416.
Représentant du peuple, titre menteur, 113, 114.
Républicains, voy. *Démocrates*.
Révolte justifiée par le succès, 109.
Révolution de Juillet unique par le peu de mal qu'elle a fait, 116.
Revue de l'instruction publique, 237, 251, 266.
RICHELIEU (le cardinal de), 302.
RIVAROL, 193.
Rodomontades (les) chez un souverain, 146, 147.
Roland furieux supérieur à la *Divine comédie*, 272.
ROMAIN, 483.
Roman de la Rose, 233.
RONSARD, 196, 233.
ROQUEFORT, 193, 215, 222, 231.
ROUSSEAU (J. B.), 182, 230, 415.
RULHIÈRES, 284.
RUTEBEUF, 200, 205, 225.

Sages (les), voy. *Cabalistes;* — (les sept), 493.
SAINT-EVREMOND, 19; — passe en Angleterre, 21 : — a critiqué à tort le traité des Pyrénées, *ib.*; — n'approuve pas le patriotisme exagéré de Fénelon, 31 ; — n'admet pas que les rois représentent la patrie, 31 ; et encore moins qu'ils représentent la Divinité, 32; — n'approuve que sous condition la résignation de Socrate condamné à mort et restant en prison, 33; — cité, 38; — admirateur d'Hortense Mancini, 380.
Saint-Simoniens, 168.
SAINTE-BEUVE (M.), 273, 274, 290.
SAINTE-PALAYE, 258.
Salamandre, 352, 353.
SALLE DAMPIERRE (de la), 426.
SALVERTE (Eusèbe), 491.
Samiens (les) demandent des secours aux Spartiates, 55.
SAPHO, 390; — tribade, 391.
SARASIN, 311, 314; — (vers de), 323. 330; — (sonnet en bouts-rimés de) 331.
SAUMAISE, 6.
Sauteuse (la), 160 et suiv.
SCARRON, 201, 313, 326, 327 et suiv.; — (vers de), 327 à 329; — promet l'immortalité à sa femme, 334.
SCARRON (Mme), voy. MAINTENON (Mme de).
SCHLEGEL (G. de), 271.
SCRIBE, 398, 409.
SCUDÉRI (Mlle de), 311, 314; — (soirées de), 312; — (vers de), 318.
Semondre, 225, 255.
Sénat romain parjure et cruel, 49.
SÉNECÉ, 194.
SÉNÈQUE, 53.
Seoir et ses composés, 217, 220.
Sept sages (les), de Rome, 195, 200, 202, 205, 206, 208.
SEPTIME-SÉVÈRE, 92; — surnommé Marius et Sylla Carthaginois, 93; tient les patriciens dans le devoir, *ib.*
SÉRANNE, prévôt de salle, amant de la Maupin, 400.
Serrurier et ses sonnettes, 437.
Siècle (le) ne doit pas être confondu avec le gouvernement, 101.
SILVANUS, 71, 72.
Socialistes (les), parti ardent, 106; — justifiés par les démocrates, 119.
SOCRATE, 32; — n'a pas bien agi en ne se dérobant pas à la mort, 33; — était un halluciné suivant M. Lélut, *ib.*
Soloir, 223.
SOLON, 40, 41.
Sonnets en bouts-rimés de Sarrazin, 331 : — de Mme Deshoulières contre Racine, 371; — des amis de Racine, 379; — du duc de Nevers, 385.
Soudre, et ses composés, 217.
SOULIÉ (Fréd.), 98; — (romans de) agréables à lire, 99; — confond l'action matérielle et l'action morale d'un souverain, 100; — prend les médiocrités des temps de trouble pour des individualités puissantes, *ib.*; — est trop général dans ses assertions, 103; — attribue faussement à la chute de Napoléon l'amoindrissement de ses généraux, 104, 105; — a imité un tour de Marguerite de Valois, 475.

Sparte (lois de), 48 et suiv. — (décadence de), 54 à 57 ; — accepte l'argent envoyé par Lysandre, 62.
Souloir ou *Soloir*, 223.
SPARTIEN, 2, 6, 7, 9, 11, 12, 15, 16, 17, 92.
Spondée, 241, 247.
SPONTINI, 248.
SUÉTONE, 2, 4, 5 à 11; 67, 70, 74, 75, 84, 86 à 88, 91.
Suffrage universel (le), donne tous les droits à l'assemblée des électeurs, 129; — leur impose aussi des devoirs, 139; — doit être dirigé, 141; — confisqué par Napoléon, 142 ; — est une force, 143; — fait les souverains absolus et guerroyants, 158.
SYLLA, 44 ; — assimilé par les Athéniens à une mûre saupoudrée de farine, 45 ; — peint par Montesquieu sous des couleurs de fantaisie dans son dialogue d'Eucrate, 44, 45; — peint sous ses vraies couleurs, par le même, dans sa *Grandeur et décadence des Romains*, et dans cet ouvrage, 45, 46.
Sylphes et Sylphides, 352 à 354, 361.
Système de gouvernement, 135 ; — de Napoléon, 137 à 143 ; — de Louis XVIII, 143 à 147; — de Charles X, 150 à 152 ; — de Louis-Philippe, 154 et suivants.

TACITE, 15, 67, 69, 70 à 76, 81, 85 à 87; 90; — est plus soupçonneux et malveillant que bien instruit, 65 et suiv.; — n'est pas d'accord avec Plutarque, 66; — est l'écho d'un parti, 76; — constamment déclamateur, 84; — atteste des faussetés, 87; — juge autrement que le peuple romain, 90.
TAINE (M.), 289.
TALLEMANT (l'abbé), 373, 475.
Tant mieux pour elle, 475.
TASSE, 270 ; — comparé à Dante, *ib.*
Tâter, 189.
Temps (le), est un élément nécessaire dans un bon gouvernement, 119.
Temps primitifs (les) des verbes se sont souvent formés des temps dérivés, 256.
Terminaisons (les) *ons*, *ez* s'appliquent à tous nos verbes sans acception du latin, 253; — *ième*, s'appliquent à tous nos ordinaux, 255; — *re*, s'appliquent aux infinitifs souvent d'après le présent indicatif français, non d'après le latin, 255, 256.
Thèses de critique, 99 ; — *de littérature*, 274, 290; — *sur quelques points des sciences dans l'antiquité*, 237, 242, 493 ; — *supplémentaires*, 237, 242, 493.
THÉVENARD, de l'Opéra, 396.
THUCYDIDE, 51, 52.
THIERRY (Augustin), 163, 169 ; — (Opinion de) sur la troisième race, 170, 179, 185.
THIERS (M.), 173.
THYESTE, voy. *Atrée*.
TIBÈRE, 3, 13; — empereur excellent, si on le juge d'après les actes que Tacite rapporte, et détestable, si on s'en rapporte aux jugements du même, 68 : — est devenu par ces calomnies le type de la tyrannie, 82; — réhabilité, 68 à 89.
TIBULLE, 53.
TITE-LIVE, 10, 47, 49.
TITUS (l'empereur), 1 ; — (surnom de), 3, 4, 5 ; — avait voulu empoisonner son père, 4; — fait tuer Cécina en trahison, 5 ; — répudie Bérénice, *ib.*; — repousse les danseurs, *ib.*; — refuse les cadeaux, 6; — (travaux, constructions, spectacles de), 7 ; — (les beaux mots de) sont bien souvent des sottises, 8, 9; — (les bienfaits de) mal distribués, 8; — (les actes de) souvent puérils, injustes et cruels, 9, 10, 11; — (les serments de) imprudents, 11.
Tollir, 221.
Tordre, *du*, 257.
Toucher, 189; — *à fuie*, 228.
Traire, et ses composés, 215; — a deux prétérits, 215, 216.
TRAJAN, 2, 14, 16, 97.
Tremblement (*le*) *de terre de Lisbonne*, 421; — (personnages du), 427 ; — pot-pourri dramatique, 428; — (vers et scènes du), 428 à 433; — représenté en 1805, 438.
TRESSAN (le comte de), 266.
TRISTAN L'ERMITE, 281.
Trochées en français, 239, 241.
Troisième, 255.

TURGOT, 239.

Unième, 255.
URFÉ (d'), 304.

Vautour, 252.
Verbes français (vieux), 187 et suiv.; — dépendent de 5 ou 6 formes au plus, 198.
VELLEIUS PATERCULUS, 67, 69, 70.
Vérité et mensonge, 46, 47; — (la) 161, 166.
Vers métriques en français, 239, 241; — latins mal prononcés chez nous, 249.
Vertu (la) ne consiste que dans les rapports des hommes avec leurs semblables, 34; — (la première), chez un homme chargé d'une fonction publique, 60.
Vertus chrétiennes (les) mises de côté dans les guerres civiles, 116, 120.
VESPASIEN, 14, 15, 97.
VICO, 165.
Victoire, voy. *Guerre civile*.
VICTOR, 3, 5, 7, 9, 11, 17, 91, 92.
VIDAME (le) de Chartres, 225.
Vieux poëtes français, 194, 196, 200, 202 à 207, 209, 211, 223 à 225, 228.
VIGNEUL DE MARVILLE, 343.
VILLARS (l'abbé de), 349; — reçoit la visite d'un inconnu, *ib.*; — croyait-il à la réalité des esprits élémentaires? 357; — rencontre son cousin, 358; — est menacé par lui, 359; — est tué sur la route de Lyon, 360.
VILLEHARDOIN, 197.
VILLEMAIN (M.), 176.
VINCENT (M.), 491.
Vingtième, 255.
VIRGILE, 165; — un peu rabaissé, 267; — (style de) supérieur à celui d'Homère, 270; — cité, 496, 497.
Voir, 189.
VOISENON (l'abbé de), 470 et suiv.; — écrit des contes orduriers, 479; — a un style pointu, souvent inintelligible, 480; — meurt en 1776, 481.
VOLANGE (l'acteur), 437.
VOLTAIRE, 67; — historien profond, sous une apparente légèreté, 68, 93; — cité, 142, 166, 171, 202, 222, 245, 269, 277, 278, 284, 290, 336, 347, 366, 407, 416, 420, 481.
VOPISCUS, 17.

XÉNOPHON, 59, 60, 61, 491.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

TABLE ANALYTIQUE.

HISTOIRE PROPREMENT DITE.

I. — TITUS ET ADRIEN, p. 1 à 18.

Objet de ce dialogue, 1; — Habitudes d'Adrien, 2; — La voix du peuple, 3; — Fautes ou crimes de Titus dans sa jeunesse, 4, 5; — sa conduite sur le trône rappelée et jugée, 5 à 12; — Conduite d'Adrien, 6, 7, 9, 12 et suiv.; — Conclusion, 18.

II. — FÉNELON ET SAINT-ÉVREMOND, p. 19 à 43.

Objet de ce dialogue, 19, 20; — Fuite de Saint-Évremond, 21; — Fénelon exagère tout, le bonheur des champs, 23; et la reconnaissance, 24; — il loue à tort la pauvreté, 25; — se trompe matériellement quelquefois, 26, 27; — flatte ridiculement son élève, 28; — exagère les vices, 29, 30; — et les vertus, par exemple le patriotisme, 31 à 35; — se trompe sur le jugement des tableaux, 37; — juge fort mal divers grands hommes, Hercule et Thésée, 38; — Alexandre, *ib.*; — Solon et Justinien, 39 à 41; — César, 42; — Conclusion, 43.

III. — LYSANDRE ET SYLLA, p. 44 à 64.

Introduction, 44; — Portraits de Sylla, l'un de fantaisie, l'autre réel, 45, 46; — Sentiments de Lysandre, 48; — constitution de Sparte, 50; — massacre des Hélotes et des enfants mal conformés, 51, 52; — décadence de Sparte, 54 et suiv.; — Agis et Cléomène, 57; — Conduite de Lysandre, 58 et suiv.; — Incapacité de Callicratidas, 60, et d'Agésilas, 63; — Lysandre envoie de l'argent à Sparte, 61; — il meurt, 64; — est mal jugé par les historiens, *ib.*

IV. — TACITE ET LÉVESQUE, p. 65 à 97.

Objet de ce dialogue, 65; — Tacite peint tout en noir, 66; — Voltaire est plus sagace, 67; — Tibère mal jugé d'après Tacite, 68; — eut une administration très-sage, 69 à 71; — rendit exactement la justice, 71 à 75; — écarta les difficultés inutiles, 75, 76; — resta toujours modéré et bon dans sa famille, 76, 77; — maria très-bien les filles de Germa-

nicus et d'Agrippine, 78; — laissa le trône à leur fils, *ib.*, 79; — réprima l'ambition des patriciens, 80; — Ressemblance des patriciens romains et des nôtres; Napoléon et la machine infernale, *ib.*, 81; — Tableau de l'empire romain, 81; — les princes fermes peints comme des tyrans, 82; — Tacite déclamateur et calomniateur, 84; — plus malveillant et soupçonneux que pénétrant et bien instruit, 87; — n'est pas sûr de ce qu'il rapporte, *ib.*, 88; — ne comprend pas les besoins du peuple, 89. 90; — Suite et succession des empereurs jusqu'à Septime Sévère, 90 à 93; — Résumé de la discussion, 93 et suiv.; — Marc-Aurèle fut un roi-soliveau, 94 à 96; — Trajan et Vespasien, 97.

V. — L'INFLUENCE D'UN ROI, p. 98 à 105.

Pensée de Fr. Soulié sur l'action d'un souverain, 98; — cette pensée est exagérée et même fausse, 99; — Les hommes donnés comme supérieurs dans les temps de trouble ou d'anarchie, sont souvent bien médiocres, 100; — l'administration n'est pas le siècle entier, 101; — les goûts du souverain ne font pas le siècle non plus, 102; — ils n'empêchent pas l'indépendance de ceux qui ne sont pas sous ses ordres, 103; — la disparition des grands généraux après la fin de l'empire tient à d'autres causes, 104; — Conclusion, 105.

VI. — RÉPUBLICAINS ET SOCIALISTES, p. 106 à 123.

Introduction, 106 à 108; — Dans les troubles politiques le succès seul fait le droit, 109; — le bien public n'est qu'un prétexte, 110; — la liberté promise par les révolutions n'est jamais réelle, 112 et suiv.; — On veut pour soi les honneurs et les places, 115; — La guerre civile une fois engagée, les vertus morales sont de peu de poids, 117; — tous les partis se flattent de triompher à la fin, 120; — quoi qu'il arrive, c'est toujours le succès qui fait le droit, 121.

VII. — LE 4 MAI 1849, p. 124 à 131.

Introduction, 124; — Une constitution n'est pas toujours respectée, 125; — elle ne diffère pas au fond des autres lois, 126 et suiv.; — la pluralité des pouvoirs est une garantie de durée pour les lois politiques, 128; — une constitution n'est rien si elle est attaquée par une assemblée souveraine, 129; — elle n'est rien surtout devant le suffrage universel, 130 et suiv.

VIII. — LES QUATRE SOUVERAINS, p. 132 à 159.

Introduction, 132; — Les coups d'État, *ib.*, 133; — la morale et la politique, 133 à 135; — l'intérêt de la nation se confond avec celui du souverain, 135, 136; — Système de gouvernement de Napoléon, 137 à 140; — tromperie nécessaire dans les gouvernements, 141, 142; — Système de Louis XVIII, 143; — réponse aux critiques, 144 à 150; — Système

de Charles X, 150 à 154; — Système de Louis-Philippe, 155, 156; — Droit ancien et droit nouveau, 156;— Différence des rois de droit divin et des rois élus directement par le peuple, 158, 159.

IX. — La Sauteuse, p. 160 à 185.

Introduction, 160; — la sauteuse, 161; — la vérité, 162; — la philosophie de l'histoire, 163; — Vico, les prophètes juifs, les oracles sibyllins, 165; — P. Orose, Bossuet, Voltaire, 166; — Aug. Thierry, 169; — le hasard, 172; — Les vraies causes de la ruine de Louis XVI, 175; — de Napoléon, 176, 177; — de Louis XVIII en 1815, 177, 178; — de Charles X, 179; — de Louis-Philippe, 180; — Indifférence de la nation pour la forme de gouvernement, 181; — Pensée de Montaigne et de J.-B. Rousseau, 182; — Systèmes historiques en politique, 183 et suiv.

HISTOIRE DES LANGUES ET LITTÉRATURES.

X. — Le jardin des plantes ou les vieux verbes français, p. 186 à 228.

Introduction, 186; — Verbes importants, 188; — verbes exprimant nos sensations, 189; — *ouïr*, 192; — temps primitifs dans nos verbes, 197; — *ardre*, 199; — *gésir*, 201; — *issir*, 204; — *maindre* ou *manoir*, 207; — *férir*, 208; — *clore*, 211; — *traire*, 215; — *soudre*, 217; — *choir* ou *cheoir*, 219; — *seoir*, 220; — *tollir*, 221; — *paroir*, 222; — *souloir*, 223; — *douloir ib.*; — *semondre*, 225; — *ramentevoir*, 226; — Emploi de ces vieux mots dans le langage, 227; — Conclusion, 228.

XI. — Qu'ainsi ne soit, p, 230 à 235.

Exposé de la question, 230; — exemples de difficultés semblables, 231; — ancienne orthographe du mot *ainsi*, 233; — erreur du XVII^e^ siècle, 234; — Conclusion, 235.

XII. — Longues et brèves en français, 236 à 250.

Introduction, 236; — Opinion commune sur les longues et les brèves en latin, *ib.*; — opinion de M. Quicherat, 237; — passage aux longues et brèves en français, *ib.*; — elles y sont factices, 238; — Nous pouvons avoir des iambes, des anapestes, des péons, etc., 239; — règles et exemples de ces pieds, 240; — vers hexamètres en français, 241; — Erreurs de nos grammairiens sur la scansion de nos vers : d'Olivet, 242; — Batteux, 243; — Marmontel, 245; — Lemercier, 246; — Spontini et Castil-Blaze, 248; — Notre prononciation du latin, 249; — Conclusion, 250.

XIII. Trois questions d'étymologie et de critique, p. 251 à 272.

Exposition du sujet, 251; — Déplacement de l'accent latin, 252; —

divers exemples, 253; — barbarismes forgés inutilement, 254; — Formation toute française de divers mots, 255; — Conclusion, 257; — Origine de nos futurs, *ib.*; — Hypothèse de Raynouard, 258; — Objections à cette hypothèse, 259 à 262; — Les futurs passés latins ont formé nos futurs, 263; — Résumé, 267; — Valeur de la poésie du moyen âge, exposé de M. Littré, 263; — L'*Iliade* et les chansons de geste, 264; — Homère et Dante, 267; — Jugement divers des érudits et des artistes, 268; — Homère et Virgile, 269; — Dante et le Tasse, 270; — Conclusion, 272.

XIV. Les épigrammes grecques, p. 273 à 290.

Occasion de cette dissertation, 273; — Objet de la thèse, 274; — Forme générale des épigrammes grecques, 275; — Forme des nôtres, 276; — Comparaison des épigrammes grecques, et des petites pièces françaises qui ont le même sujet, 277 et suiv.; — Pièces railleuses ou comiques, 279; — Épigrammes contre les médecins, 281; — sur les défauts corporels, particulièrement sur la petitesse, 281, 282; — sur les femmes qui se fardent, 283; — sur les poëtes insupportables, 284; — Épigrammes graveleuses, 285; — L'admiration excessive de l'antiquité, 286; — Jugement de Laharpe sur Martial et les épigrammatistes grecs, 287, 288; — Conclusion, 289.

NOUVELLES HISTORIQUES OU LITTÉRAIRES.

XV. Le capitaine lasphrise, p. 291 à 300.

Le défi, 291; — Les vers du capitaine, 293; — L'expédition nocturne, 295; — L'arbitre, 298; — La décision, 300.

XVI Ninon chez des iveteaux, p. 301 à 309.

Visite de Ninon de Lenclos, 301; — Vie et costume de Des Iveteaux, 302; — Philis ou Mlle Dupuis, 305; — Départ de Ninon, 308.

XVII. Les bouts-rimés, p. 310 à 334.

Époque de cette narration, 310; — Mlle de Scudéri, 311; — Le poëte Dulot, *ib.*, 312; — Les bouts-rimés, 313; — attaqués par Sarazin, 314; — défendus par Dulot, *ib.*, 316; — Réplique de Ménage, 317 à 321; — Départ de Dulot, 322; — Le poëme de Sarazin, 323; — La proposition des bouts-rimés à remplir, *ib.*, 324; — Succès de ce travail futile, 324; — Rencontre de Dulot et Sarazin, 325 à 327; — Ces deux hommes chez Scarron, 328 à 331; — Jugement de Mme Scarron, 332, 333; — Conclusion, 334.

XVIII. CHRISTINE ET DURYER, p. 335 à 348.

Exposition, 335; — Entretien de Christine et de Bautru, *ib.*, 336 à 341; — Entrée chez Duryer, 342; — Conversation, 343 à 346; — Colère et départ de Christine, 347; — Bautru et Duryer à l'Académie, 348.

XIX. L'ABBÉ DE VILLARS, p. 349 à 362.

Exposition; le marquis de Gabalis, 349; — Le mystère des cabalistes, 350; — Leur doctrine, 351, 352; — Réplique de l'abbé de Villars, 352; — Ultimatum de l'inconnu, 355; — Son départ, 357; — Le cousin de Villars, 358; — Mort de l'abbé, 360.

XX. LES DEUX PHÈDRES OU LES TROIS SONNETS, p. 363 à 385.

Pradon et Racine, 363; — La *Phèdre* de Pradon, 365; — L'hôtel de Bouillon, 370; — Le duc de Nevers, et Mme Deshoulières; premier sonnet, 371; — L'auberge du Mouton; Racine et ses amis, 373; — Second sonnet, 379; — Arrivée de Chapelle, 381; — Le prince de Condé, 384; — Troisième sonnet, 385.

XXI. MADEMOISELLE MAUPIN, p. 386 à 411.

Bal au Palais-Royal, 386; — Les duels, 388; — Philippe d'Orléans, 389; — L'Ode de Sapho, 390; — La Maupin, 397; — Duméni, 393 à 396; — Louis XIV et son frère, 398; — Histoire de la Maupin, 399; — Sérame, 400; — L'incendie et l'enlèvement, 401; — La grâce accordée, 403; — Le comte d'Albert, 404; — L'épitre, 405; — Le comte et la comtesse d'Arcos, 407; — Le retour à Paris, 408; — La pénitence, 409; — La mort, 411.

XXII. L'ABBÉ PELLEGRIN, p. 412 à 420.

Naissance et voyages de l'abbé, 412; — Commerce de vers, et pièces de théâtre, 413; — Pellegrin et le cardinal de Noailles, 414 à 418; — Ridicules de Pellegrin, 419; — Sa mort, 420.

XXIII. MAÎTRE ANDRÉ, p. 421 à 438.

La Comédie Française, 421 à 424; — Maître André, 424 à 427; — La tragédie du *Désastre de Lisbonne*, 424 à 432; — La pilule dorée, 433; — Mme André, 434; — Le discours d'Armand, 438; — L'acteur Volange et le serrurier, 437; — Le succès d'André, 438.

XXIV. PIERRE DE MORAND, p. 439 à 458.

Vie de Pierre de Morand et ses œuvres, 439, 440; — Première représentation et succès de l'*Esprit du divorce*, 441; — De Morand sur le théâtre, 442 à 445; — De Morand chez le lieutenant de police, 446 à 454; — De Morand perd sa fortune et sa santé, 455; — Son courage dans sa dernière maladie, 456 à 458.

XXV. L'Abbé de L'Attaignant, p. 459 à 469.

Caractère de L'Attaignant; son portrait, 459; — Ses chansons et son succès, 460; — Punition de ses critiques, 462; — Son receveur, 463; — Indiscrétion de L'Attaignant, 464; — Sa chanson sur la fin de la vie, 468; — Sa mort, 469.

XXVI. L'Abbé de Voisenon, p. 470 à 481.

Caractère de Voisenon, 470; — Sa vie licencieuse, 471; — Sa tentative auprès d'une jeune femme, 473; — Défense du mari, 475; — Le conte de *Tant mieux pour elle*, 479; — Épitaphe de Voisenon, 481.

XXVII. Monsieur de Bièvre, p. 482 à 491.

La société française en 1780, 482; — Les talents du marquis de Bièvre, 483; — Arrivée du marquis, 487; — Sa tragédie de *Vercingétoris*, 488; — La fortune du pôt, 490; — De Bièvre sort mécontent, *ib.*

XXVIII. Les deux Érudits, p. 491 à 498.

Portrait de Croit-Tout, 491; — Son érudition hasardée, 492; — Portrait de Jean-Doute, 494; — La propreté des femmes grecques ou romaines, 495; — Conclusion, 497, 498.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

7759 — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9.

61F23467

THÈSES

D'HISTOIRE

ET

NOUVELLES HISTORIQUES

PAR B. JULLIEN

DOCTEUR ÈS-LETTRES, LICENCIÉ ÈS SCIENCES

(26)

Lit. F. [illegible]

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1865

JAM

Ouvrages du même auteur :

Abrégé de la grammaire générale. In-8..... ..... 3 fr. »

Histoire de la poésie française à l'époque immédiate [illegible] in-12..... ..... 3 fr. 50 c.

Des quelques points des sciences dans l'antiquité. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50 c.

Thèses de grammaire. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50 c.

Thèses de littérature. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50 c.

Thèses de critique et poésies. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50 c.

Thèses supplémentaires de métrique et de musique anciennes, de grammaire et de littérature. 1 vol. in-8..... 7 fr. 50 c.

Cours supérieur de grammaire. 2 vol. grand in-8 à 2 colonnes.

Cours raisonné de langue française. 24 vol. in-12 cartonnés.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.